

Les Études du Ceped n° 15

Sous la direction de

Marc PILON
Thérèse LOCOH
Émilien VIGNIKIN
Patrice VIMARD

MÉNAGES ET FAMILLES EN AFRIQUE

Approches des dynamiques contemporaines



CEPED

ENSEA

INS

ORSTOM



URD

1997

**MÉNAGES ET FAMILLES
EN AFRIQUE**

Approches des dynamiques contemporaines

Déjà parus dans la collection "Les Études du CEPED" :

n°1 : *De l'homme au chiffre, réflexions sur l'observation démographique en Afrique*, par Louis LOHLÉ-TART et Rémy CLAIRIN (1988).

n°2 : *MORTAL, logiciel d'analyse de la mortalité*, par Jean-Michel COSTES et Dominique WALTISPERGER (1988).

n°3 : *Mobilité spatiale et mobilité professionnelle dans la région Nord-Andine de l'Équateur*, par Jean PAPAIL (1991).

n°4 : *Un siècle de démographie Tamoule. L'évolution de la population Tamil Nadu de 1871 à 1981*, par Christophe GUILMOTO (1992).

n°5 : *Croissance urbaine, migrations et population au Bénin*, par Kossi Julien GUINGNIDO GAYE (1992).

n°6 : *La traite des esclaves au Gabon du XVII^e au XIX^e siècle. Essai de quantification pour le XVIII^e siècle*, par Nathalie PICARD-TORTORICI et Michel FRANÇOIS (1993).

n°7 : *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, par Valérie DELAUNAY (1994).

n°8 : *La crise de l'asile politique en France*, par Luc LEGOUX (1995).

n°9 : *La maternité chez les Bijago de Guinée-Bissau. Une analyse épidémiologique et son contexte ethnologique*, par Alexandra DE SOUSA et Dominique WALTISPERGER (collab.) (1995).

n°10 : *Conséquences démographiques du sida en Abidjan, 1986-1992*, par Michel GARENNE *et al.* (1995).

n°11 : *L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie*, par Lhaocine AOURAGH (1996).

n°12 : *Sauver les enfants : le rôle des vaccinations*, par Annabel DESGRÉES DU LOÛ (1996).

n°13 : *Crise et population en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, sous la direction de Jean COUSSY et Jacques VALLIN (1996).

n°14 : *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, par Véronique HERTRICH (1996).

Éléments de catalogage :

Ménages et familles en Afrique : Approches des dynamiques contemporaines, Marc PILON, Thérèse LOCOH, Émilien VIGNIKIN et Patrice VIMARD (dir.). – Paris, Centre français sur la population et le développement, 1997, 424 p. ; 24 cm. (Les Études du CEPED, n° 15).

Les Études du CEPED n° 15

Sous la direction de

**Marc PILON
Thérèse LOCOH
Émilien VIGNIKIN
Patrice VIMARD**

MÉNAGES ET FAMILLES EN AFRIQUE

Approches des dynamiques contemporaines

préface de Jean Marc ELA

**Séminaire CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD
Lomé, 4-8 décembre 1995**

**Centre français sur la population et le développement
(EHESS - INED - INSEE - ORSTOM - Université Paris VI)**

Le CEPED, *Centre français sur la population et le développement*, est un "Groupement d'intérêt scientifique" (GIS) créé en 1988 par l'INED, l'INSEE, l'ORSTOM, l'Université Pierre et Marie Curie et l'École des hautes études en sciences sociales, pour conjuguer leurs efforts en matière de recherche, de formation et de coopération avec les pays du Sud dans le domaine de la population et de ses relations avec le développement. Ses activités de recherche portent essentiellement sur les facteurs de la dynamique des populations (santé, famille, fécondité, migrations), leurs relations avec les divers aspects du développement économique et social (éducation, emploi, activité économique, structures sociales...) ainsi que les méthodes d'observation et d'analyse appropriées. Ses travaux sont définis et conduits en étroite relation avec les organismes partenaires du tiers monde (offices statistiques, centres de recherche, universités). Le CEPED accueille régulièrement à Paris des chercheurs de ces pays et met à la disposition du public un important centre de documentation sur les thèmes de sa compétence. Pour toutes ces tâches, le CEPED reçoit un large concours du Ministère de la coopération et du développement.

Comité éditorial :

Jacques Vallin	Jean Coussy
Thérèse Loco	Maria Cosio
Philippe Antoine	André Quesnel

Directeur de la publication : Jacques Vallin
Responsable scientifique : Thérèse Loco
Réalisation technique : Valérie Guérin-Mary, Sabine Joao
et Denis Clévenot

Couverture : tissu imprimé de Guinée

1997

ISBN : 2-87762-105-7 ISSN : 0993-6157

Centre français sur la population et le développement
15, rue de l'école de médecine - 75270 PARIS Cedex 06 - FRANCE
Téléphone : (33) (1) 44 41 82 30 - Télécopie : (33) (1) 44 41 82 31

SOMMAIRE

(On trouvera en fin d'ouvrage une table des matières détaillée)

Préface	VII
Résumé	XI
Summary	XIII
Introduction , par <i>Marc Pilon, Thérèse Locoh, Émilien Vignikin et Patrice Vimard</i>	1

Première partie :

Ménage et famille : regards disciplinaires

Chapitre 1. Structures familiales : l'apport de la démographie, par <i>Thérèse Locoh</i>	11
Chapitre 2. Du ménage à l'unité domestique. Un décalage fécond entre la démographie et l'ethnographie, par <i>Anne-Marie Peatrik</i>	31
Chapitre 3. Pour une histoire de la famille en Afrique, par <i>Dennis Cordell et Victor Piché</i>	55
Chapitre 4. En économie : l'unité retrouvée, la théorie revisitée, par <i>Jean-Marc Gastellu et Jean-Luc Dubois</i>	75

Deuxième partie :

L'évolution de la structure des ménages et des groupes domestiques

Chapitre 5. Évolution de la structure des ménages et différenciation des modèles familiaux en Côte-d'Ivoire, par <i>Patrice Vimard et Sombo N'cho</i>	101
Chapitre 6. Évolution et dynamique des groupes en pays Boo, au Mali, par <i>Véronique Hertrich</i>	125
Chapitre 7. L'évolution des ménages au Burundi, par <i>Christian Thibon</i>	145

**Troisième partie :
Statuts et cycles de vie familiaux**

Chapitre 8. Les femmes chefs de ménage : aperçu général et études de cas, par <i>Marc Pilon, Mouhamadou Seidou Mama et Christine Tichit</i>	167
Chapitre 9. Les enfants confiés, par <i>Danielle Jonckers</i>	193
Chapitre 10. Le travail, un jeu d'enfant ? À propos de la contribution des enfants à la subsistance des ménages au Mali, par <i>Richard Marcoux</i>	209
Chapitre 11. Le cycle de vie individuel au sein des ménages : différenciation selon les catégories socio-professionnelles en Côte-d'Ivoire, par <i>Raïmi Fassassi</i>	223

**Quatrième partie :
Dynamiques familiales et transformations sociales**

Chapitre 12. Législations et changements familiaux en Afrique sub- saharienne francophone, par <i>Brigitte Adjmagbo-Johnson</i>	239
Chapitre 13. Différenciation socio-économique et structures familiales au Cameroun, par <i>Jean Wakam</i>	257
Chapitre 14. Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine, par <i>Alain Marie</i>	279
Chapitre 15. Les solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation. Le cas de la région de Sassandra en Côte-d'Ivoire, par <i>Agnès Adjmagbo</i>	301
Chapitre 16. Face à la pauvreté : stratégies universelles et recompositions africaines, par <i>François-Régis Mahieu</i>	327
Chapitre 17. Le devenir de familles affectées par le sida : une étude de cas en Côte-d'Ivoire, par <i>Sylvie Delcroix et Agnès Guillaume</i>	345
Postface , par <i>Marc Le Pape et André Quesnel</i>	371
Table des matières détaillée	385
Liste des auteurs	395
Liste des tableaux	397
Liste des figures	401
Les publications du CEPED	403

PRÉFACE

Partout dans le monde, la famille est en crise. Par ailleurs, les familles concrètes s'avèrent mouvantes, imaginatives dans leurs formes et audacieuses dans leurs capacités d'adaptation et d'invention de réponses aux défis qui les provoquent. Si l'on tient compte de la diversité des trajectoires familiales dans l'espace et la durée, l'on doit souligner la complexité de la réalité familiale dans un monde de mutation. Dans cette perspective, la connaissance du fait familial est un défi majeur aux sciences sociales. Pour saisir le sens que les groupes humains donnent à la famille, il faut retrouver la manière dont ces groupes habitent le monde. En Afrique, comme ailleurs, la compréhension en profondeur des structures familiales impose la prise en considération des modèles culturels qui les déterminent. À partir d'un faisceau de représentations, de perceptions et de croyances, ces structures s'inscrivent dans les dynamiques de l'imaginaire qui influencent les normes de référence et les systèmes de valeur.

Au moment où l'on s'interroge sur les interférences et les multiples interactions entre les modèles familiaux et les modèles sociaux, une question préalable mérite de retenir l'attention : où va la famille en Afrique ? Cette question concerne la réalité familiale enracinée dans un contexte culturel où la référence au mariage et à la parenté est une donnée immédiate de la conscience de l'individu et de la société. Tout effort d'analyse du sens et de l'évolution des familles africaines ne peut éviter la confrontation avec "les structures élémentaires de la parenté". Car, si une société ne peut exister sans échanges, l'on doit reconnaître l'importance des règles de parenté et de mariage qui sont les phénomènes majeurs de la vie sociale. Depuis Morgan et Engels, on a pris conscience de "l'empire exercé sur l'ordre social par les liens de sang" dans les sociétés traditionnelles où l'accès à la richesse est limité pour un grand nombre d'individus. Dans ces sociétés, les droits et les devoirs à l'égard de la parenté investissent tout le champ socio-politique et économique. Le mariage qui constitue un "phénomène social total" s'insère dans le cycle de prestations réciproques. La perception de la femme et de sa place centrale dans la vie sociale est déterminée par un système d'échanges pour lequel elle apparaît comme un instrument de la politique des clans. C'est à cette politique qu'est sacrifiée la liberté du cœur et du corps comme Georges Balandier l'a bien observé. La valeur de l'enfant ne peut se comprendre en dehors du système culturel où "Les morts ne sont pas morts". Car, l'enfant empêche les parents de disparaître pour toujours.

En replaçant la vie familiale dans la société globale qui donne sens au mariage et à la sexualité conjugale, on situe mieux le lieu des ambiguïtés et des

tensions entre les "ménages" et les "familles" en Afrique. Face à ces termes, l'on s'expose à subir le choc de la différence en assumant le risque de l'autre à partir de son expérience du vécu familial. Relevons ici les limites des concepts élaborés dans les sociétés occidentales pour rendre compte de la famille dans sa diversité. S'il est exact que famille et société sont toujours en interaction réciproque, ne faut-il pas résister à la tentation de "l'ethnocentrisme conceptuel" en se laissant bousculer par la nouveauté radicale des réalités sociales qui imposent un gigantesque effort de reconceptualisation ? Dans les sociétés africaines où les solidarités lignagères l'emportent sur les solidarités conjugales, il n'est plus nécessaire de rappeler que l'organisation familiale préférentielle est celle des grandes unités domestiques. Le système de parenté réglant la totalité des relations sociales, on comprend que le groupe familial étendu constitue la cellule de base de la société. Devons-nous en conclure que la notion de ménage est inadaptée aux réalités africaines ? Plus précisément, si, en toute rigueur, "ménage et famille" ne coïncident pas dans les pratiques sociales courantes, l'interaction des changements familiaux avec les transformations sociales et économiques de l'Afrique contemporaine n'ouvre-t-elle pas des pistes à explorer à partir des données spécifiques et des dynamiques des ménages qui représentent un potentiel considérable d'analyse ? De toute évidence, ces questions nécessitent un élargissement des perspectives de recherche dans les lieux d'observation où les études sur la famille africaine risquent d'être enfermées dans les cadres étroits de l'anthropologie de la parenté. À l'heure où les anthropologues se tournent vers de nouveaux objets d'étude, y compris les turbulences de l'Afrique au présent, il nous faut repenser la famille au-delà de la parenté. À cet égard, la prépondérance des travaux sur les systèmes de parenté et d'alliance ne saurait occulter l'intimité qui caractérise la vie conjugale au sein des sociétés dites traditionnelles. Pour s'en rendre compte, il suffirait de capter les murmures des conjoints et d'étudier les formes du langage amoureux qui, dans chaque société et culture, engagent l'individu dans la singularité de son existence concrète. Bien plus, les noyaux familiaux africains sont loin d'être figés. Peut-être devons-nous reprendre toute l'étude de la famille africaine par un retour à l'histoire dans la mesure où les structures de parenté sont affectées par les processus de changement inhérents à la monétarisation, à l'urbanisation et au salariat.

Depuis la colonisation, le conflit entre les coutumes indigènes et les systèmes juridiques européens, les enjeux fonciers qui s'accroissent avec le développement des cultures de rente, les migrations de travail et les compétitions ouvertes entre les groupes dans l'accès aux nouveaux facteurs d'accumulation et de consommation bouleversent les structures familiales. À partir des processus de décomposition à l'œuvre dans ces structures, les mentalités évoluent ; les comportements changent. De nouveaux systèmes de négociations et de recompositions sociales se mettent en place. Désormais, chaque membre du groupe de parenté doit répondre seul de ses obligations fiscales et administratives. Personne ne peut être arrêté à la place de son frère pour n'avoir pas rempli ces obligations. En fait, les clivages provoqués par l'inégal accès au marché du savoir et la marchandisation des échanges orientent les relations familiales vers les processus d'individualisation. Les tensions et les conflits émergent entre les logiques de parenté et les logiques de couple dans

un contexte nouveau où le rapport au travail et à l'argent affecte les liens entre l'homme et la femme. Si on prend au sérieux les transformations socio-économiques qui interviennent lorsque l'ensemble du système social passe de l'ère des greniers à l'ère des capitaux, comment négliger les données de recensement et les enquêtes de consommation sans lesquelles il est difficile de mettre en lumière la centralité des problèmes auxquels les conjoints africains sont confrontés ? Face à la crise, on peut se demander si les anciens modèles familiaux, les systèmes de valeurs et les normes de comportement ne sont pas remis en question par les contraintes économiques qui imposent de nouveaux choix de société, comme le rappelle l'évolution actuelle de la fécondité en Afrique sub-saharienne. Les structures familiales ne sont ni statiques, ni identiques à travers le continent. Avec la volonté accrue de faire carrière, se profile une nouvelle figure de femmes qui, compte tenu de leur niveau d'instruction, ne se contentent plus d'être épouses et mères. Plus généralement, l'émergence de femmes-chefs de ménage constitue un phénomène social qui contribue à la redéfinition des statuts et des rôles au sein des sociétés africaines en pleine transformation.

Sans doute, pour comprendre le sens des évolutions en cours, un renouvellement théorique s'impose à toute analyse de la famille africaine. En effet, si on assiste à un processus de nucléarisation croissante, on doit se garder de reproduire les schémas de l'évolutionnisme unilinéaire. Au lieu de chercher à retrouver en Afrique les traits de la famille américaine ou européenne, il convient de s'ouvrir aux innovations par lesquelles les ménages africains se réapproprient la réalité familiale à partir des stratégies qui leur sont propres. Que l'on constate la force et l'obstination avec lesquelles certains individus s'accrochent à des lambeaux de parenté pour survivre dans un contexte de crise et de paupérisation. Des arrangements s'opèrent en vue d'une réactualisation des réseaux de solidarité permettant d'assurer la permanence des structures de la famille élargie. Tout est organisé pour "re-capturer" les noyaux familiaux afin de les soumettre aux contraintes du système communautaire des droits et des obligations fondés sur les rapports lignagers. Au moment où les nouvelles générations s'orientent vers de nouveaux modèles familiaux, tout se passe comme si les logiques de parenté refusaient de disparaître. Par des formes occultes ou manifestes, le système social traditionnel organise une véritable résistance à l'émergence de la famille nucléaire. On retrouve ici une tradition d'indocilité au cœur des sociétés qui s'opposent aux choix de valeur susceptibles de remettre en question les liens vitaux créés par la famille élargie. La lutte pour le maintien de la cohésion familiale est particulièrement intense dans les situations de précarité où l'effondrement des normes traditionnelles de solidarité accentue les facteurs d'insécurité. Bien entendu, les situations sont diverses et nous interdisent toute généralisation hâtive. Selon les sociétés et les contextes, on observe un renforcement des liens et des réseaux familiaux. Ailleurs, la mise à l'épreuve des capacités de prise en charge de toutes les obligations de parenté conduit à une sorte de repli stratégique autour des membres de la famille restreinte. Des compromis subtils permettent d'échapper aux contraintes du système des droits et des obligations dont le poids se fait sentir sur les citoyens éprouvés par la fin du salaire permanent et élevé.

En tout état de cause, la famille en Afrique se trouve à la croisée des chemins. Au-delà des incantations rituelles sur le communautarisme africain, la crise économique qui ne cesse de s'aggraver entraîne un véritable recentrage sur les ménages précarisés. Si l'heure n'est pas à l'individualisme du type occidental, la primauté de la parenté sur les individus est désormais remise en question. Dans ce tournant décisif, les familles africaines apparaissent comme une production sociale qui s'opère à travers les tensions et les conflits entre les groupes domestiques et lignagers. Sans reproduire nécessairement les modèles importés ni rejeter systématiquement les pratiques ancestrales, les "bricolages" auxquels se livrent de nombreux acteurs mettent en œuvre les stratégies diverses par lesquelles s'invente une nouvelle manière de vivre en famille dans les structures du quotidien. Dans cette perspective, ce qui frappe le plus, c'est la capacité des familles africaines à s'adapter à une situation d'étranglement et d'enlisement aggravée par les programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI et la Banque mondiale. Dans ce contexte difficile où les migrations tendent à devenir une stratégie de survie, les expériences familiales qui se dessinent constituent, à leur manière, une riposte à la crise vécue au sein des ménages africains. Pour ces ménages, les difficultés d'accès au logement, les problèmes de santé et d'éducation, les défis alimentaires et les contraintes de la mobilité spatiale sont une invitation permanente à passer de la résignation à la créativité. Les modèles familiaux qui s'élaborent sont une réponse à la crise. Ces modèles renvoient, par un jeu de miroir, à la société africaine qui se cherche dans la jungle globale où tentent de survivre les pays en bordure du monde.

Dès lors, on mesure les enjeux et les perspectives de recherche sur l'évolution des structures familiales en Afrique. Liés aux transformations de la société globale, les changements qui affectent les ménages sont le lieu par excellence de l'analyse des faits de population à partir des noyaux familiaux travaillés en profondeur par les "dynamiques du dehors" et les "dynamiques du dedans". Dans les États africains en quête d'un code de la famille et de politiques sociales, comment ne pas reconnaître la pertinence des approches pluridisciplinaires, comparatives et régionales qui réinvestissent les structures familiales? L'intérêt que ce thème suscite justifie les démarches scientifiques qui, en procédant à une réappropriation critique des objets d'étude qui ne peuvent plus être négligés, contribuent au renouveau de la démographie africaine. Dans ce sens, il faut accorder toute son importance à l'ouvrage qu'une équipe de chercheurs de terrain, en sortant des sentiers battus, a eu le courage et l'audace de consacrer aux "ménages et familles en Afrique".

*Jean-Marc Ela
Professeur invité au Département de sociologie,
Université Laval, Québec*

RÉSUMÉ

Lieu universel de la reproduction démographique et instance de première d'intégration des individus à la vie sociale, la famille est au cœur des changements qui affectent l'ensemble des sociétés. En Afrique sub-saharienne, elle se trouve confrontée à des contraintes croissantes, souvent contradictoires, où se mêlent les règles des divers systèmes de parenté, les législations modernes encore imprécises et peu adaptées aux différents contextes culturels, et les effets de plus en plus sévères de la crise économique et des politiques d'ajustement. Durement affectées par ces forces multiples, les familles africaines sont aussi des acteurs du changement par leur capacité à innover et interpréter les normes en vigueur.

Dépassant les apologies de la "grande et solidaire famille africaine" et les approches théoriques, si souvent contredites par les faits, cet ouvrage, articulé en quatre parties et dix sept chapitres propose une réflexion critique au sein de quelques disciplines (démographie, ethnologie, économie, histoire) et une lecture pluridisciplinaire de la diversité des évolutions et des dynamiques familiales. L'évolution des ménages et groupes domestiques, la différenciation des cycles de vie familiaux et des statuts individuels (concernant les femmes chefs de ménage et les enfants confiés, notamment), la multiplicité des arrangements et modes de vie résidentiels, la transformation des pratiques de solidarité sous l'effet de la crise et du sida, l'impact des législations et l'urbanisation sont autant de thèmes abordés ici pour mieux comprendre la complexité et la dynamique contemporaines des familles africaines.

Mots clés : Famille, Ménage, Groupe domestique, Cycle de vie, Solidarité, Afrique sub-saharienne

SUMMARY

In all societies, the family is the setting of the demographic reproduction and the seat of the first integration of individuals to social life. As a result, it is at the centre of the changes which affect all societies. In Subsaharan Africa, it is confronted to growing and often contradictory constraints in which are combined the rules of the various kinship systems, the modern legislations, still imprecise and ill-adjusted to the different cultural contexts, and the increasingly severe effects of the economic crisis and adjustment policies. African families are harshly hit by these numerous forces but they also promote changes through their ability to innovate and to interpret current norms.

This book goes beyond the apology of the "extended and interdependent African family" and the theoretical approaches that are so often contradicted by facts. It is structured in four parts and seventeen chapters and offers readers a critical reflexion within several fields (demography, ethnology, economy, history) and a multidisciplinary reading of the diversity of family changes and dynamics. The evolution of households and domestic groups, the differentiation between family lifecycle and individual status (especially with regard to women heads of households and children who are entrusted), the multiplicity of residential arrangements and lifestyles, the changes affecting behaviors of mutual support under the effects of the crisis and the AIDS epidemics, the impact of legislations and urbanization are all among the subjects which are treated in this book in order to better understand the current complexity and dynamics of African families.

Keywords : Family, Household, Domestic group, Lifecycle, Solidarity, Subsaharan Africa.

INTRODUCTION

La famille est une institution universelle, mais ses contours et ses fonctions varient fortement selon les sociétés et évoluent dans le temps. Au cœur du changement social, elle en subit les effets mais en est aussi un acteur déterminant.

À la théorie de la transition démographique a fait écho celle d'une convergence universelle vers la famille nucléaire. Sous l'effet du processus de modernisation, le modèle résidentiel de la famille conjugale deviendrait de plus en plus autonome du reste de la parenté et serait la forme la plus adaptée au monde industriel. Mais une meilleure connaissance de la dynamique et de l'évolution des familles dans les pays industrialisés, à laquelle les démographes ont largement contribué, a montré les limites de cette théorie et révélé au contraire l'extrême diversité des évolutions observées. Même dans les pays industrialisés, la famille nucléaire n'est sans doute pas si indépendante du reste de la parenté qu'on le prévoyait ; elle se trouve d'ailleurs remise en question par l'émergence de nouveaux comportements matrimoniaux et parentaux.

Pour l'Afrique, l'idée d'une prédominance de la famille étendue continue de prévaloir. En raison du poids historique de l'ethnologie dans la recherche africaniste, l'étude de la famille reste marquée par la prépondérance des travaux sur les systèmes de parenté et d'alliance qui concernent surtout les sociétés dites traditionnelles. Des données sur les ménages sont régulièrement recueillies et interprétées, mais elles suscitent de nombreuses critiques fondées sur l'argument que le concept de ménage, forgé par la statistique occidentale d'enquête, est inadapté aux réalités de la famille africaine.

Depuis plusieurs années, des démographes ont entrepris de clarifier leur approche, de combler un déficit de connaissance statistique sur la structure des ménages en procédant à de nouvelles exploitations des données de recensement pour plusieurs pays africains ; ils ont ainsi produit un nombre important d'analyses sur l'évolution des structures et des dynamiques des ménages et des noyaux familiaux d'une part, sur l'interaction entre les changements familiaux et les transformations économiques et sociales du continent africain d'autre part.

Dans le cadre d'un programme de recherche sur "l'évolution des structures familiales en Afrique", impliquant des chercheurs de diverses institutions : CEPED

et ORSTOM (France), INS et ENSEA (Côte-d'Ivoire), URD (Togo), IFORD (Cameroun), un séminaire s'est tenu à Lomé du 4 au 8 décembre 1995 sur le thème "*Ménage et famille en Afrique : bilan, enjeux et perspectives de la recherche*". À l'initiative de démographes, ce séminaire voulait, non pas relancer un débat conceptuel trop souvent stérile, mais engager des échanges interdisciplinaires constructifs. Démographes, économistes, ethnologues, juristes, historiens et sociologues ont ainsi confronté leurs approches et leurs résultats de recherche. Souvent contradictoires, parfois passionnés, mais toujours stimulants, ces échanges ont permis, non pas de rechercher une identité des concepts et des méthodes qui ne saurait exister, mais de discuter des résultats de recherche obtenus, et de réfléchir aux spécificités de chaque discipline ainsi qu'aux possibilités d'articulation. La présente publication, qui fait suite à ce séminaire, privilégie quatre directions de recherche¹.

Les études sur le ménage et la famille sont particulièrement abondantes et traversent l'ensemble des sciences sociales : anthropologie, démographie, droit, économie, ethnologie, histoire, psychanalyse, sociologie, sciences politiques. Le débat conceptuel que suscitent ces études revient inlassablement, de colloque en séminaire, d'article en ouvrage, sans qu'un consensus ne soit trouvé. Aussi, plutôt que de relancer des discussions souvent stériles par leur quête de convergence impossible, il apparaît plus judicieux de rechercher une reconnaissance des différences et de l'enrichissement qu'elles procurent. Les réalités décrites par les uns et les autres sont assurément très diverses, mais ces différents angles d'approche se révèlent nécessaires pour appréhender toute la complexité des dynamiques et des structures familiales. Chaque discipline doit prendre un minimum de distance pour s'interroger sur la manière dont elle a évolué dans son approche théorique, conceptuelle et analytique du ménage et de la famille. La confrontation multidisciplinaire devient alors fructueuse.

Dans la première partie de cet ouvrage, intitulée *Regards disciplinaires*, des contributions relatives à la démographie, à l'ethnologie, à l'histoire et à l'économie exposent, sous forme d'un regard critique, la spécificité et l'apport de chaque approche disciplinaire. On mesure ainsi le rapport particulier entretenu par chaque discipline avec *la famille* (prise dans un sens générique), qui se traduit d'abord par une diversité des concepts utilisés et des modes d'approche.

En premier lieu, Thérèse Locoh (chapitre 1) dresse un bilan critique de l'apport de la démographie à la connaissance des structures familiales africaines. Souvent inadaptés aux situations africaines, les modèles, concepts et courants théoriques venant de l'Occident doivent être repensés. L'analyse, transversale, des données sur les ménages (lesquels sont avant tout l'expression résidentielle des dynamiques familiales) rencontre de nombreuses difficultés et limites, et demeure cependant trop peu développée au regard de la richesse des informations collectées. Des

¹ Le lecteur intéressé par la thématique du séminaire peut s'adresser aux différentes institutions organisatrices susmentionnées pour se procurer les communications qui y furent présentées.

innovations méthodologiques et analytiques (notamment à partir des données existantes) permettent déjà de dégager de nouvelles voies de recherche.

À partir du cas singulier des sociétés à classes d'âges et de générations d'Afrique de l'Est, notamment des Meru Tigania-Igembe du Kenya, Anne-Marie Peatrik (chapitre 2) confronte les approches démographique et ethnographique et montre en quoi elles diffèrent fondamentalement ; la notion de ménage est ainsi étrangère à la pratique ethnographique alors qu'elle est à la base de la méthode démographique. Mais, si *décalage* il y a entre ces deux disciplines dans la manière d'aborder les questions touchant au ménage et à la famille, il s'avère en définitive *fécond* à condition que chacun clarifie bien ce dont il rend compte ; et des collaborations constructives peuvent alors être envisagées.

La compréhension des évolutions familiales en cours et de leurs conséquences ne saurait se faire sans une connaissance des situations d'hier. Pour l'Afrique, réaliser "*l'histoire de la famille*" constitue un défi et un enjeu de connaissance pour l'avenir que proposent de relever Dennis Cordell et Victor Piché (chapitre 3). Le rejet de l'affirmation d'un manque de données et l'analyse critique des images stéréotypées projetées par les sciences sociales contemporaines (sous le prisme du modernisme puis du marxisme) conduisent les auteurs à proposer quelques pistes afin "d'historiciser" notre compréhension du ménage et de la famille. Ainsi, un retour aux multiples sources disponibles (travaux ethnographiques, archives coloniales, récits de voyageurs, sources orales, données démographiques, etc.) reste à faire, tant pour la période coloniale que précoloniale, mais de manière critique et distanciée.

Jean-Marc Gastellu et Jean-Luc Dubois (chapitre 4) proposent de leur côté une lecture critique du rapport complexe qu'entretient l'économie avec le ménage et la famille ; une discipline qui oscille constamment entre l'individu et le groupe. À partir de courants longtemps divergents, d'un côté les études relevant de l'anthropologie économique et de l'autre celles recourant à des visions plus macro et à la modélisation, les auteurs soulignent la grande diversité des approches économiques et mettent en lumière les rapprochements qui s'opèrent entre écoles d'une part, entre réflexion théorique et recherche de terrain d'autre part. À l'épreuve des réalités familiales et économiques africaines, l'évolution des instruments d'observation et d'analyse débouche sur quelques consensus conceptuels et les théories sont largement revisitées.

Outil de collecte devenu objet d'analyse, le ménage suscite toujours de nombreuses critiques, il est jugé particulièrement inadapté aux réalités africaines. D'un côté, on peut cohabiter sans être apparenté (notamment en milieu urbain) ; de l'autre, on peut être apparenté et vivre séparé : le phénomène de non co-résidence des conjoints et des enfants encore dépendants est relativement fréquent dans les villes africaines, notamment en cas de polygynie. Par ailleurs, l'unité résidentielle ne coïncide pas forcément avec les unités de production et de consommation, qui

peuvent elles-mêmes être distinctes et dont la constitution suit des logiques variables selon les sociétés. En raison de ces difficultés d'ordre conceptuel, du manque de données statistiques adéquates et d'une vision encore largement figée de sociétés africaines, "*éternellement rurales et traditionnelles*", les approches historiques sont très rares et la démographie des ménages et de la famille en Afrique demeure à un stade embryonnaire. Cependant, pour peu que l'on prenne garde de ne pas faire *dire* au ménage ce qu'il ne peut pas nous apprendre, que l'on procède à de judicieuses analyses bien contextualisées ou que l'on introduise simplement la distinction entre unité résidentielle et groupe domestique, l'apport de connaissances se révèle riche d'enseignements, notamment pour suivre et comprendre les évolutions.

À partir de sources de données et selon des approches différentes, les contributions de la deuxième partie apportent des éclairages originaux sur *L'évolution de la structure des ménages et des groupes domestiques* dans des contextes distincts (la Côte-d'Ivoire pour Patrice Vimard et Sombo N'Cho, la société rurale Boo du Mali pour Véronique Hertrich, et le Burundi pour Christian Thibon). Elles confirment bien le caractère non linéaire des évolutions en cours, la nécessité de situer les analyses dans leur contexte et l'apport spécifique de chacune des approches proposées ; elles illustrent le potentiel d'analyse des données sur les ménages. Une ré-exploitation appropriée des données de recensements et d'enquêtes en Côte-d'Ivoire sur la période 1975-1993 a ainsi permis à Patrice Vimard et Sombo N'Cho (chapitre 5) de mettre en lumière des modes de structuration familiale des ménages qui traduisent des différences de cohésion familiale et sociale entre les groupes socio-économiques. Ainsi, les groupes qui présentent la plus forte cohérence familiale possèdent la plus forte assise économique, et inversement, les plus marqués par des signes de déstructuration familiale sont ceux qui subissent le plus durement les effets d'une situation économique précaire. Les évolutions et les différences observées ne traduisent pas un processus linéaire de nucléarisation, mais plutôt une multiplication des modèles familiaux qui constituent autant de réponses à des situations données.

Grâce à une enquête qui associe judicieusement démographie et anthropologie et combine les niveaux résidentiel et domestique, Véronique Hertrich (chapitre 6) offre une analyse particulièrement fine de l'évolution de la dynamique des groupes domestiques chez les Bwa du Mali. La comparaison des recensements de 1976 et 1988 donne l'impression d'une assez grande stabilité de leur taille et de leur structure. Mais une observation plus fine des dynamiques montre clairement que cette apparente stabilité tient en fait à la régulation opérée par les phénomènes de l'émigration masculine et de la segmentation, qui compensent l'effet d'un fort accroissement naturel. À travers un élargissement de l'espace de vie induit par la migration (surtout masculine) et un accès plus précoce à l'autonomie décisionnelle en matière économique, des modifications plus cachées mais lourdes de conséquences se produisent, notamment dans le rapport des individus à leur espace familial.

Par une démarche alliant démographie et histoire, Christian Thibon (chapitre 7) parvient à retracer l'évolution des ménages et des modèles familiaux au Burundi sur une longue période, depuis les années 1920 jusqu'à aujourd'hui. Il met ainsi en évidence la diminution des grandes unités domestiques, l'influence de nouvelles valeurs familiales liées à une *modernisation* culturelle et sociale (en terme d'occidentalisation), l'implosion des cadres familiaux sous l'effet conjugué des changements démographiques, des contraintes du milieu naturel et des crises économique et politique ; autant de facteurs qui concourent à une diversification des stratégies et des évolutions.

En Afrique comme ailleurs, sexe et âge sont les facteurs premiers de l'évolution des statuts individuels au cours du cycle de vie (comme le montre très bien l'article de Anne-Marie Peatrik dans cet ouvrage), mais dans les familles africaines les statuts individuels se déclinent sur un registre très étendu qui combine le système de parenté (patrilinéaire, matrilinéaire, bilinéaire), les liens biologiques (parents, grands-parents et enfants), les règles d'alliance (mariages préférentiels, endogamie et exogamie), les types d'union (monogamie, polygamie) et la résidence (enfants confiés, épouses non co-résidentes, etc.). On est loin de la pauvreté relative du répertoire des statuts dans les familles biologiques, *stricto sensu*. Dans la troisième partie de cet ouvrage consacrée aux *Statuts et cycles de vie familiaux*, quatre chapitres s'efforcent de montrer comment études de type qualitatif et analyses statistiques peuvent s'enrichir mutuellement. Ils n'abordent que quelques-uns des nombreux chantiers à ouvrir sur ce thème mais témoignent de la pertinence de telles collaborations. Si les anthropologues ont donné des analyses très approfondies de ces complexités sur des terrains qu'ils connaissaient de l'intérieur, il est plus difficile d'en donner une approche statistique qui ne soit pas réductrice. Les données démographiques, telles que recensements et enquêtes, soumises à de nouvelles questions, souvent suscitées par les travaux des anthropologues, psychologues et sociologues commencent seulement à apporter, pour des ensembles importants, des connaissances sur les statuts familiaux.

Quels sont les rôles d'un enfant dans telle société africaine ? Quand et comment une femme devient-elle chef de ménage ? Qui sont les dépendants d'une femme chef de ménage ? Quelle est la prégnance statistique des mariages prescrits dans tel ou tel groupe social ? Qui sont les épouses qui ne résident pas avec leur conjoint ? On pourrait multiplier cette liste de questions qui, toutes, supposent une approche multidisciplinaire associant analyses qualitatives et quantitatives. On le comprend bien à la lecture de l'article de Marc Pilon, Mouhamadou Seydou Mama et Christine Tichit (chapitre 8) qui apporte des éclairages différents mais complémentaires sur la situation des femmes chefs de ménage. Un aperçu général de ce phénomène en révèle l'ampleur tout en montrant que son approche statistique demeure très en deçà des possibilités. Une analyse originale tirée d'une exploitation exhaustive des données du recensement du Bénin de 1979 illustre quelques unes de ces possibilités, alors qu'une approche plus qualitative de femmes chefs de ménage

en milieu urbain camerounais apparaît plus à même de rendre compte de la diversité et de la complexité du vécu de ces femmes.

La nécessité d'une démarche multidisciplinaire apparaît aussi très clairement pour l'étude des *enfants confiés* que traite ici Danielle Jonckers (chapitre 9). Les exemples de terrain montrent que sous ce terme se cachent des statuts très différents et qu'on ne peut pas uniformément traiter de toutes les situations de placement d'enfants. Il revient aux statisticiens d'éviter les généralisations hâtives et d'affiner leurs propres analyses sur la santé, sur le devenir de ces enfants par exemple.

Le chapitre 10 que Richard Marcoux consacre aux enfants dans les villes du Mali intègre à l'analyse du statut individuel une variable non directement familiale, celle de l'activité des enfants. Être écolier, même en ville, n'est pas donné à tous les enfants, surtout les filles. L'activité productive commence très tôt et confère aux enfants, au prix de beaucoup de contraintes, un rôle de travailleur d'appoint qui est à la fois considéré comme *normal* par les adultes et le plus souvent occulté par les statistiques. Là encore ce sont des enquêtes méticuleuses qui ont permis de soulever un coin du voile et suggèrent de revisiter les enquêtes démographiques et économiques.

Devenir le responsable d'une maisonnée est l'ambition de tout homme adulte, ambition que la plupart réalisent, non sans avoir, parfois longuement, patienté dans l'antichambre du pouvoir domestique comme *dépendant* d'un des anciens de la famille. On franchit ces étapes du cycle de vie à des moments variables selon que l'on est aîné ou cadet, agriculteur ou salarié, membre d'un lignage plus ou moins riche en terre, citadin ou villageois, marié monogame ou polygame. C'est à cette diversité qu'introduit Raïma Fassassi (chapitre 11), dans une étude du contraste des statuts individuels selon l'activité productive dans deux régions de Côte-d'Ivoire, Boundiali et Sassandra.

Face à la théorie de la modernisation qui présentait la famille comme une entité impuissante et soumise aux changements des structures sociales et économiques, les études qui se sont développées depuis les années 1960, dans des perspectives relativistes et historiques, ont peu à peu montré les capacités d'initiative et de résistance des familles envers les bouleversements auxquels elles sont confrontées, dans les pays industrialisés comme dans les régions en développement. Les chapitres qui composent la quatrième partie de cet ouvrage, "*Dynamiques familiales et transformations sociales*", permettent justement de mieux cerner les réactions des unités familiales et des ménages provoquées par les profondes mutations qui affectent l'Afrique depuis plusieurs décennies.

Dans ce cadre, l'adaptation des dynamiques familiales aux transformations à long terme fait l'objet d'une première série d'approches. Brigitte Adjamagbo-Johnson (chapitre 12) décrit tout d'abord la manière dont les familles, soucieuses de s'adapter à des conditions nouvelles d'organisation socio-économique sans renier leurs principes de solidarité et de cohésion au sein de la famille étendue, tentent

d'interpréter des nouvelles législations familiales, édictées par les États francophones après leur indépendance.

Jean Wakam (chapitre 13) analyse ensuite les arrangements résidentiels qui caractérisent les ménages camerounais. Ceux-ci révèlent un certain équilibre, entre élargissement et nucléarisation familiale, sous l'effet de l'évolution socio-économique du Cameroun. L'auteur étudie la composition différentielle des ménages selon les caractéristiques de leur chef et nous montre comment la précarité de la situation économique de celui-ci se trouve généralement associée à une taille plus petite et à une nucléarisation plus forte de son ménage.

Le recentrage progressif et non définitif des familles urbaines ouest-africaines sur la cellule conjugale et l'émergence de liens familiaux plus contractualisés sont ensuite présentés par Alain Marie (chapitre 14) comme une phase particulière de l'adaptation continue des unités familiales aux différents contextes historiques d'une urbanisation aujourd'hui marquée par les difficultés économiques.

Les chapitres suivants prolongent cette analyse en insistant sur les réponses, ponctuelles ou plus définitives, des familles à des changements radicaux liés à une *crise économique sévère ou à une crise sanitaire comme celle du sida*. Après avoir montré l'importance d'une compréhension globale des principes et du contenu des solidarités pour décrypter le présent et l'avenir des familles, Agnès Adjamagbo (chapitre 15) explique, à partir du cas d'une économie de plantation du sud-ouest ivoirien, comment les solidarités familiales sont aménagées pour tenir compte des *conditions de précarité et de difficultés qui caractérisent l'Afrique de l'Ouest en cette période de crise économique et agricole*.

Élargissant le propos, François-Régis Mahieu (chapitre 16), à partir de deux études menées au Burundi et en Côte-d'Ivoire analyse les implications et les limites aussi bien familiales que sociales et économiques de diverses stratégies de lutte contre la crise. Les individus tentent de mettre en place de nouvelles allocations des ressources ou du temps, et l'auteur montre à quel point il est à la fois nécessaire mais difficile de prendre en compte ces stratégies individuelles et familiales de survie dans la conduite des politiques économiques.

Enfin Sylvie Delcroix et Agnès Guillaume (chapitre 17) après avoir tracé un bilan de la littérature sur les multiples conséquences familiales du sida en Afrique, analysent, à Abidjan, les modifications rapides de l'organisation familiale et de la composition des ménages qui résultent d'une atteinte vitale comme celle du sida. Les auteurs mettent en lumière l'émiettement du tissu familial qu'impose la maladie et la perte d'activité des personnes touchées par cette pandémie.

Au delà des analyses particulières, les chapitres de cette partie montrent bien que l'articulation de facteurs structurels, à l'effet progressif ou différé, comme la croissance démographique, la modernisation socio-économique, la promulgation de nouveaux codes de la famille, et de phénomènes plus conjoncturels aux effets

immédiats, tels la crise ou la diffusion du sida, suscite une grande diversité de réactions, qui reflètent l'histoire et la culture de chaque groupe social et se traduisent par des modifications des structures des ménages, des révisions des pratiques de solidarités et d'entraide familiales et des redéfinitions des rôles familiaux. À travers ces adaptations et ces pratiques, on entrevoit comment les africains tentent d'élaborer des modèles familiaux nouveaux en conjuguant les logiques de solidarité traditionnelle, la nécessité de nouveaux liens sociaux et économiques et la volonté d'une "*individualisation sans individualisme*", selon les termes mêmes d'Alain Marie.

Enfin, dans la postface, Marc Le Pape, sociologue, et André Quesnel, démographe, prolongent judicieusement l'ensemble des textes par quelques réflexions sur la confrontation entre *demandes publiques et champs de recherche* ; une collaboration qui montre ainsi que le dialogue interdisciplinaire et le travail commun sont possibles et féconds...

Nous ne saurions clore cet avant-propos sans remercier tout d'abord tous ceux qui ont participé au séminaire de Lomé et permis la conception de cet ouvrage, et particulièrement les auteurs des chapitres présentés ici qui ont relevé le défi des contraintes de temps très serrées. Nous remercions aussi vivement Jean-Marc Ela qui a accepté d'introduire cet ouvrage par une préface stimulante. Que soient également remerciées Valérie Guérin-Mary, Sabine Joao et Francine Ledenou qui ont pu et su assurer, avec célérité et compétence, la mise en forme de tous les textes. Nos remerciements vont enfin au Ministère de la coopération et du développement et à l'Orstom, dont les contributions financières ont permis d'aboutir à la publication de cet ouvrage.

Marc Pilon
Thérèse Locoh
Émilien Vignikin
Patrice Vimard

PREMIÈRE PARTIE

**MÉNAGE ET FAMILLE :
REGARDS DISCIPLINAIRES**

CHAPITRE 1

STRUCTURES FAMILIALES : L'APPORT DE LA DÉMOGRAPHIE

Thérèse LOCOH

*Directeur de recherche à l'INED
CEPED, Paris*

La démographie entretient des relations intimes et conflictuelles avec le concept de famille. Relations intimes, il n'est pas besoin de l'expliquer : mariage et fécondité sont des domaines d'élection de la démographie et sont à la base de la constitution de cellules familiales ; relations conflictuelles, parce que la notion de famille dépasse de beaucoup les comportements de nuptialité, de reproduction et de mobilité spatiale définis par des caractéristiques individuelles et que la démographie a peu étudié les modèles agrégés de comportement démographique (Ryder, 1987).

Quelques-unes des interrogations (sinon des réponses !) les plus novatrices pour l'étude de la dynamique des populations en Afrique, non pas seulement d'un point de vue étroitement démographique mais aussi du point de vue du changement social dans son ensemble sont issues de la dialectique permanente qui existe entre l'étude des événements démographiques attachés à des individus et la nécessité de prendre en compte les structures familiales qui les accueillent et les influencent.

Comment se prennent les décisions de migration ? Dans quelle unité familiale est accueilli un enfant ? Qui prend en charge les dépendants âgés ? Quand un jeune peut-il se marier et sous quels critères ? Qui, au quotidien paie quoi ? Autant de questions qui vont déterminer des comportements de fécondité, de mobilité spatiale des individus mais aussi les modes de vie familiaux, souvent traduits en arrangements résidentiels. Ces interrogations appellent des réponses démographiques, bien sûr, en termes de probabilités d'arrivée d'événements selon des caractéristiques individuelles, mais aussi des analyses des unités résidentielles

où les méthodologies du domaine de l'économie, de l'anthropologie, de la sociologie sont indispensables.

Quel a été et quel peut être l'apport de la démographie à ce vaste champ que sont les structures familiales en Afrique ? Les mariages, les naissances et les migrations, mais aussi les décès, règlent la formation des entités familiales. La mesure de l'influence qu'ils exercent à un moment donné conduit à des modèles de démographie de la famille dont on verra qu'ils ont eu peu d'applications pertinentes jusqu'à maintenant pour l'Afrique.

C'est la statistique des ménages, et parfois des noyaux familiaux, issue des recensements et enquêtes qui fournit l'essentiel de ce que l'étude des populations apporte à la connaissance des structures familiales africaines. Cette approche transversale est, elle aussi, indispensable à la compréhension de l'évolution des comportements démographiques. Il y a donc, fort heureusement, un intérêt croissant des démographes pour des enquêtes et analyses susceptibles d'enrichir la connaissance des modes de vie familiaux.

Enfin, des thèmes nouveaux et des méthodes mieux adaptées sont en train de voir le jour. J'en évoquerai quelques-uns à titre d'exemple de ce que les démographes ont défriché.

1. Démographie de la famille et dynamique des structures familiales africaines

a) Des modèles souvent inadaptés aux situations africaines et des courants théoriques à repenser

La démographie de la famille a connu ses principaux développements à un moment, peut-être passager, de l'histoire sociale des familles européennes et américaines, où la formation et l'évolution des familles était essentiellement conditionnée par des comportements démographiques individuels et durables : le mariage, considéré comme un engagement pour la vie, déterminait la constitution d'un noyau familial et l'accueil d'enfants jusqu'à leur maturité. Ainsi définies les structures familiales se prêtent à une modélisation à partir des probabilités d'arrivée d'événements : mariages, naissances, décès. On peut alors décrire et prévoir différents modes de constitution, d'extension puis de réduction des familles jusqu'à leur extinction par décès de leur dernier représentant. C'est l'approche dite des cycles de vie familiaux. L'ouvrage de John Bongaarts *et al.* (1987) en est un des exemples les plus poussés.

Cette approche assimile les structures familiales à des *noyaux familiaux* constitués uniquement sur des liens biologiques directs et sous-tend une certaine conception de la famille disons, pour faire court, *européenne*. La démographie de la famille a beaucoup emprunté à un corollaire de la théorie de la transition démographique, selon lequel la modernisation, en entraînant la baisse de la mortalité puis celle de la fécondité, est nécessairement associée à une nucléarisation de la famille (et de son expression résidentielle, les ménages) vers laquelle tendent toutes les sociétés. Les familles africaines *étendues* et celles d'autres pays en développement, comme les familles monoparentales de l'Amérique latine et des Caraïbes apparaissent, dans ce contexte, comme des survivances de traditions anciennes qui céderaient le pas à la famille *normale*, c'est-à-dire nucléaire, de l'ère industrielle et du développement.

Cette modélisation du cycle de vie des familles à partir d'une conception *biologique* de la famille est, à l'évidence, une impasse pour l'étude de la dynamique des structures familiales africaines, dont les recompositions constantes pour des motifs économiques, sociaux, culturels sont un défi à la loupe des modèles strictement démographiques (Locoh, 1983)¹. De nombreux auteurs ont contesté l'hypothèse de la nucléarisation des familles africaines, le plus souvent à partir de données de recensement sur les ménages (Locoh, 1988a), mais parfois aussi avec des observations à partir d'enquêtes qui permettaient une véritable description de la structure familiale (Vimard, 1987 ; Pilon, 1989).

b) Des courants théoriques à repenser

Ce qu'il faut remettre en cause, ce ne sont pas tant les méthodes que les concepts qui les ont inspirés et les démonstrations *ethnocentrées* que certaines méthodes étaient censées valider. L'observation des structures familiales africaines et de leur évolution a conduit à d'autres tentatives théoriques pour expliquer leur spécificité historique et leur dynamique.

En partant d'une problématique très différente qui lie étroitement les tâches de production et de reproduction, Joël Gregory et Victor Piché (1986) ont proposé une toute autre théorie de la transition, liant la structure de la famille, la fécondité et la migration. Pour ces auteurs, les familles africaines, du fait de leur histoire particulière ont été affrontées à une double responsabilité, celle de produire pour leur survie et de produire des producteurs pour les économies capitalistes externes, ce qui explique, bien mieux que des survivances culturelles imprécises, le maintien d'une fécondité élevée pendant une longue période. Cette théorie a inspiré d'autres

¹ Les structures familiales africaines ne sont d'ailleurs pas les seules à remettre en question ce type d'approche des modèles familiaux. Les ménages, dans les autres parties du monde ne sont pas en reste avec la multiplication des nouveaux modes de vie familiale qui ne sont plus fondés sur le primat d'une union durable orientée avant tout vers la reproduction.

interrogations et a tenté d'intégrer les migrations et non plus seulement la nuptialité, la mortalité et la fécondité dans la dynamique de constitution des familles. Quelques études ont illustré la pertinence de cette approche.

Par exemple Marie-Hélène Saint-Pierre *et al.* (1986) ont montré que les migrations sont dépendantes des structures des ménages, du nombre d'adultes disponibles par sexe et âge, en particulier. Seuls les ménages disposant de réserves démographiques suffisantes envoient des migrants sur d'autres marchés du travail. Kokou Vignikin (1991) a montré que, dans des économies strictement agricoles, la mobilité des jeunes et des adultes peut être une stratégie de compensation des déséquilibres entre population et ressources. Dans ces deux cas, l'approche théorique de la dynamique démographique a permis de montrer que les structures familiales ne sont pas uniquement déterminées par les logiques de la famille biologique, mais aussi par des adaptations de type économique.

c) Contribution des modèles de la démographie de la famille à l'étude des structures familiales africaines

L'approche des structures familiales par les modèles démographiques, utilisée à bon escient, peut se révéler indispensable, d'une part pour expliciter des mécanismes d'interrelation entre structure et dynamique d'une population, d'autre part pour comparer des situations observées à des situations théoriques, issues de modèles, afin d'illustrer les effets possibles de changements dans la dynamique démographique. Seuls des modèles démographiques expliquent pourquoi, dans une société rurale africaine, les Peuls Bandé (Pison, 1986), le taux net de reproduction des hommes peut être de 1,5 et celui des femmes de 2,1. C'est la différence des rythmes de constitution des descendance des hommes et des femmes, en raison de la polygamie notamment, qui explique cette apparente contradiction. C'est aussi un modèle démographique, prenant en compte les grandes différences d'âge au mariage selon le sexe qui a fait justice des explications psychologisantes de la fréquence particulière des mariages d'un homme avec sa cousine croisée matrilatérale. Gilles Pison (1986) en a donné une démonstration à partir de son enquête sur la même population, à partir de laquelle il a montré le rôle de la polygamie dans la formation de descendance à parenté fortement asymétriques.

Les modèles démographiques de constitution de la famille gardent également leur validité pour montrer à quel point les familles concrètes, avec leur vécu résidentiel, s'écartent des familles biologiques construites par simples probabilités démographiques ou pour vérifier l'effet éventuel de situations démographiques théoriques sur les comportements. Donnons-en quelques exemples.

La plupart des enquêtes de fécondité qui enregistrent le statut résidentiel des enfants permettent de telles confrontations entre le nombre théorique d'enfants à

supporter par les parents biologiques et le nombre réel qu'ils ont à leur foyer et à leur charge (Locoh, 1984). La baisse de la mortalité a également des effets potentiels, pas toujours apparents dans une observation du moment, sur certains aspects de la vie familiale. On a souvent souligné l'effet d'incertitude sur l'avenir qu'engendrent les situations de très forte mortalité, argument invoqué pour expliquer le maintien de comportements favorables à la forte fécondité. Nous avons ainsi montré comment évoluaient les probabilités, pour un homme, d'avoir des enfants à l'âge adulte pour subvenir à ses besoins en fonction de différents niveaux de mortalité et de modèles de nuptialité (Locoh, 1978). Autre exemple, des tables perspectives de mortalité permettent d'anticiper l'évolution de la probabilité, pour des groupes familiaux, d'avoir à accueillir des enfants orphelins, en situation habituelle et en situation d'épidémie (le sida a remis tristement cette question à l'ordre du jour).

L'approche dynamique que tente la démographie de la famille reste encore très peu explorée, et ce particulièrement en Afrique. Faute d'observations adéquates pour nourrir des modèles de données, on est le plus souvent obligé d'utiliser des modèles fondés sur des données externes ce qui diminue leur pertinence pour les sociétés africaines. L'approche des cycles de vie familiaux, non pas par des modèles mais par des observations est rarissime en Afrique, faute de données appropriées. On peut citer une étude de Patrice Vimard sur les changements d'état qui peuvent advenir au cours d'une année à des noyaux familiaux (Vimard et N'cho, 1991). Utilisant l'enquête à passages répétés de Côte-d'Ivoire en 1978-1979, elle illustre la diversité des changements qui peuvent affecter des noyaux familiaux. En un an, c'est 20 % d'entre eux qui ont changé de structure. On voit que le schéma du cycle de vie familial africain est très spécifique et irréductible aux lentes transformations d'une famille nucléaire stable.

2. L'observation *du moment* des structures familiales : recensements et enquêtes

a) Les ménages, une expression résidentielle des logiques familiales

Les données d'état, ces descriptions des ménages que donnent, pourvu qu'on veuille bien les dépouiller, les recensements et les enquêtes, sont une source de données très nombreuses décrivant des situations du moment et susceptibles de comparaison d'une société à une autre. Ces entités statistiques sont bien entendu des instruments imparfaits. Que valent les définitions retenues ? Les liens avec le chef de ménage, qui président aux typologies familiales éventuellement construites, sont-

ils bien enregistrés et correspondent-ils à une réalité² ? Autant de questions qu'il ne faut pas éluder. Les ménages enregistrés dans les recensements et enquêtes sont néanmoins une mine de renseignements qu'il faut essayer d'utiliser. Pourtant, les statistiques démographiques africaines, empêtrées dans des définitions européocentriques des familles et des ménages, n'ont que très peu abordé ce domaine, comme le constatait Daniel Sala-Diakanda lors du deuxième congrès régional africain de 1988.

La statistique des familles et des ménages est familière à la plupart des chercheurs en sciences sociales, les uns pour y recourir, les autres pour la vilipender (Lacombe et Lamy, 1989, par exemple). Pour le démographe qui s'intéresse aux structures familiales, la critique des concepts qu'il utilise est l'occasion de débats récurrents avec les autres disciplines des sciences sociales. Ils portent à la fois sur la définition africaine du ménage et sur la possibilité d'utiliser des statistiques de ménages pour analyser les structures familiales.

Le ménage est un concept hérité de la tradition statistique européenne où la famille nucléaire de type conjugal a longtemps correspondu à un foyer, notion proche de notre moderne ménage. En Afrique, le concept de ménage recouvre des situations plus diverses en raison des pratiques matrimoniales et résidentielles. Qui sont les partenaires d'un même ménage en Afrique ? Les anthropologues ont à juste titre maintes fois rappelé l'hétérogénéité des situations résidentielles, familiales et de vie quotidienne qui s'opposent à une définition univoque du ménage dans les enquêtes.

Pourtant, du point de vue du statisticien et du démographe, il est important de disposer d'un concept opératoire, fût-ce pour le soumettre à la critique d'autres disciplines. C'est pourquoi la résidence, souvent associée à divers arrangements de vie quotidienne, sur une base de liens familiaux, faute de mieux, finit toujours par être adoptée. Dans le commentaire socio-ethnologique des premières enquêtes démographiques menées au moment des indépendances, Henri Raulin (1967) écrivait, après une critique argumentée des définitions du ménage adoptées dans ces enquêtes : *"Afin de conserver une définition simple et omnibus du ménage, on peut donc admettre que cette unité est représentée par l'ensemble des personnes qui habitent ensemble et mettent en commun la majeure partie de leurs ressources"* (p. VIII-27).

Vingt ans plus tard Daniel Sala-Diakanda (1988) convenait, dans un article sur les problèmes conceptuels de structure des ménages : *"En Afrique [le ménage] est défini généralement comme un ensemble constitué par un groupe de personnes apparentées ou non qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne (le chef de ménage), vivent dans le même logement, prennent souvent leur repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes"*.

² En Afrique le mot de frère par exemple est très extensif et ne désigne pas seulement des personnes qui ont un même père et une même mère.

Il semble donc que l'on en revienne toujours à une même définition, raisonnablement approximative, pour pouvoir continuer à travailler. Il faut cependant reconnaître que des définitions un peu différentes sont utilisées d'un pays à un autre et qu'elles peuvent biaiser certaines comparaisons (Garenne, 1981).

Certes les ménages ne recouvrent pas toute la réalité des familles africaines. Pourtant dans beaucoup de sociétés, les ménages ont pour assise essentielle un groupe familial auquel se rattachent des dépendants (avec lesquels ils ont ou non des liens de parenté) et ils traduisent nécessairement *"une réalité sociale et un vécu des individus"* comme le rappelle Marc Pilon (1993a, 1993b).

"Qu'au sein d'une société, des individus, apparentés ou non, se regroupent en un même lieu pour y vivre au quotidien, n'est pas un hasard et signifie 'quelque chose' qu'il convient... de resituer par rapport aux autres niveaux structurant la société... [Le ménage-famille des démographes] n'est-il pas un lieu, physique et social où s'affrontent quotidiennement des logiques individuelles et collectives ?" (Pilon, 1993a).

Il reviendra aux anthropologues d'aller plus loin dans la description et l'analyse des groupes familiaux, mais la statistique des ménages offre, pour d'autres travaux, une première assise quantitative qu'il ne faut pas sous-estimer.

b) De la collecte aux analyses, trop de routine, peu d'innovations

Les statistiques démographiques, en se nourrissant des recensements ont toujours côtoyé les données collectives que sont les unités résidentielles. Je dis bien *côtoyé* car si elles cohabitent, dans les volumes des recensements, avec les données sur la structure et la dynamique des populations elles y sont rarement confrontées ou analysées en commun.

Les structures résidentielles (ménages, concessions), qui inscrivent les individus dans un cadre de vie où l'on peut les identifier le plus aisément, sont un passage obligé pour les recensements. Lors de ceux-ci, on regroupe donc les individus sur des feuilles de ménage, ce qui suppose d'identifier un chef de ménage (une personne de référence, dit-on maintenant dans les recensements français). Des questions sur le type d'habitat de l'unité résidentielle, ménage et parfois encore concession (qui regroupe plusieurs ménages) sont en général ajoutées. Telles sont les premières sources de données sur les structures familiales qu'exploitent les démographes. Avouons-le, elles n'ont pas très bonne réputation. Dès le niveau de la collecte, dans les recensements, elles ne sont pas recueillies pour elles-mêmes mais pour identifier les individus à recenser. Le lien de parenté avec le chef de ménage, variable-clé pour établir des typologies de ménages et éventuellement des noyaux familiaux qui les composent, est réputé être souvent mal défini.

"Force est de constater que malgré l'insertion de la variable 'lien de parenté' parmi les caractéristiques socio-économiques des individus, elle est généralement comprise comme un simple complément à l'identification des individus dans les ménages plutôt que comme une précieuse source de données sur la structure des ménages, qui constitue dans une certaine mesure un reflet des structures familiales..." (Sala-Diakanda, 1988).

De ce fait, dans bien des cas, l'on délaisse l'analyse de ces données censitaires et l'on ne publie que quelques tableaux sur les tailles des ménages en fonction de caractéristiques des chefs de ménage (sexe, âge, situation matrimoniale et parfois, emploi et niveau d'instruction).

Des efforts ont parfois été faits pour publier des tableaux tenant compte de typologies de ménages, mais ces essais sont restés peu satisfaisants en raison des concepts européocentriques auxquels ils ont toujours fait référence. Il s'agit presque toujours de distinguer les ménages nucléaires des ménages dits étendus, en les répartissant éventuellement selon le statut (marié ou seul) et le sexe du chef du ménage (Locoh, 1988b ; Gueye, 1991). Jusqu'aux recensements des années 1980 ces typologies se faisaient au moment de la codification manuelle, d'où un fastidieux travail dont on comprend que les statisticiens hésitaient à l'entreprendre. La collecte des données sur la variable de base (le lien avec le chef de ménage) ne paraissait pas d'une fiabilité irréprochable et les résultats à attendre d'un tel effort peu évidents.

Dans les meilleurs des cas, quelques tableaux permettent, dans les recensements africains, d'identifier selon plusieurs critères les chefs de ménage, d'analyser la taille des ménages et parfois, leur typologie en fonction de caractéristiques de leur chef. On peut alors étudier la répartition des chefs de ménage selon le sexe et l'âge. Thomas Burch (1987) a proposé des indices standardisés de chefs de ménage destinés à des comparaisons internationales de données des recensements après contrôle des différences de structures par âge. Les comparaisons restent très descriptives et conduisent simplement à conclure que les ménages africains sont différents de tous les autres... ce que l'on savait déjà.

Ces données ont aussi permis de mettre en lumière l'importance croissante, dans certains pays d'Afrique, du nombre des ménages dirigés par une femme (Tichit, 1994). La statistique censitaire apporte là des matériaux bruts qui, bien analysés, pourraient faire progresser nos connaissances sur le statut des femmes.

Mais en raison de l'absence de relation entre les fichiers individuels et collectifs des recensements, il n'est pas possible de faire des analyses du même type pour les autres membres du ménage, ce qui empêche toute analyse statistique de la position des individus selon leurs caractéristiques et celles de leur ménage d'appartenance. Lors de l'enquête post-censitaire du Ghana de 1960 (Gil *et al.*, 1970), un travail pionnier avait pourtant été mené en ce domaine. Il faut regretter qu'il n'ait pas fait école et ait donné lieu à si peu d'analyses. Bien avant l'ère de l'informatique, on y trouvait la répartition des individus selon le sexe, l'âge et l'état

matrimonial en fonction d'une typologie de ménages remarquablement détaillée qui restituait fort bien la réalité des unités de résidence au Ghana. Un exemple trop peu suivi.

On peut s'étonner que les enquêtes mondiales de fécondité (onze enquêtes africaines entre 1976 et 1982) et les enquêtes démographiques et de santé (EDS), une vingtaine d'enquêtes depuis 1986, renouvelées deux à trois fois dans certains pays, aient accordé si peu d'attention à l'enregistrement de caractéristiques familiales et à la conception de variables caractéristiques des ménages pour vérifier ou infirmer les hypothèses qui lient les comportements matrimoniaux et de fécondité aux types de familles dans lesquels ils prennent corps. La première série d'enquêtes d'EDS n'a donné lieu qu'à une seule étude sur la composition des ménages (Ekouevi *et al.*, 1991). Mais dans la dernière version des questionnaires postérieurs à 1991 on peut identifier les enfants confiés dans les ménages échantillons et chaque rapport fait maintenant mention de la proportion des ménages dirigés par une femme, deux indices d'un intérêt nouveau du programme EDS pour des données agrégées du ménage. Néanmoins, jusqu'à aujourd'hui, les fichiers ménages de ces enquêtes restent fort peu exploités.

c) Si l'on ne jette pas le bébé avec l'eau du bain...

Les travaux de quelques chercheurs, notamment ceux de l'ORSTOM qui ont le plus investi ce domaine, montrent à l'évidence qu'on aurait tort de jeter les ménages tels que nous les livrent les recensements, au motif qu'ils sont des entités quelque peu bâtardes à mi-chemin entre familles et groupe de résidence et que les liens de parenté avec le chef de ménage (qui fondent l'observation de leur structure) seraient de piètre qualité.

Ce qu'il convient de faire c'est d'améliorer la collecte des informations qui, de toutes façons, continuera à l'occasion des recensements et enquêtes, et plus encore de forger de nouveaux modèles d'analyse et des outils appropriés pour ce faire. Au niveau technique, les immenses possibilités de l'informatique accroissent les capacités de combinaison et d'analyse des variables individuelles, mais c'est surtout au niveau théorique que des efforts d'innovation doivent être faits, tenant compte de la progression des connaissances sur les systèmes familiaux, sur les systèmes de production et sur la dynamique démographique elle-même.

"La reconnaissance du ménage comme unité pertinente d'observation et d'analyse de la dynamique globale (démographique, sociale et économique) des sociétés... doit se traduire par une démarche analytique appropriée...". On pourrait par exemple "compléter les analyses classiques - faites à l'échelle des individus - de phénomènes tels que la migration, la polygamie et la scolarisation, par des analyses au niveau des ménages" (Pilon, 1989, p. 103).

Les consignes données par les Nations Unies (1980) dans le cadre du programme africain de recensements recommandent la collecte et l'analyse des données relatives aux ménages et aux familles et plus spécialement le lien de parenté des autres membres avec le chef de ménage (ou de la famille) et la composition du ménage (ou de la famille). Mais, à vrai dire, le sujet a peu mobilisé les démographes africains et africanistes et peu de propositions, jusqu'à une date récente, ont été faites pour adopter des démarches culturellement adaptées³. Pourtant, comme le reconnaît encore Daniel Sala-Diakanda, dans une revue des concepts dont les conclusions sont encore aujourd'hui pertinentes : "*La démographie de la famille ne peut jouer le rôle attendu d'elle si aucun effort de réflexion soutenue n'est fait sur les problèmes conceptuels et pratiques auxquels on se [heurte] aussi bien au niveau de l'observation qu'à celui de l'analyse des réalités sociales étudiées : le ménage et la famille*" (Sala-Diakanda, 1988, p. 5.2.14).

d) Un gisement d'informations à exploiter mieux

Le peu de cas qui est fait de ces données se traduit dès la codification qui sous prétexte d'efficacité organise la perte définitive d'informations, pourtant collectées sur le terrain par les agents recenseurs (Pilon, 1991). Avec un peu plus d'attention à la problématique des structures familiales et un effort supplémentaire de codification on pourrait tirer des recensements beaucoup plus d'informations qu'on ne le fait puisqu'on collecte auprès des ménages un grand nombre d'informations qui ne sont pas analysées et parfois même pas codifiées.

Les statistiques démographiques des ménages, telles qu'elles sont possibles à partir de recensements ou enquêtes, ne sont certes pas des instruments suffisants pour la connaissance des structures familiales. Elles informent sur des unités résidentielles qui ne sont pas nécessairement des familles mais sont néanmoins, dans une majorité des cas, fondées sur une logique familiale de résidence. À ce titre leur analyse, mieux préparée lors de la collecte des informations, pourrait apporter une vue macroscopique qui compléterait heureusement les études approfondies des sociologues et anthropologues. Car elles sont susceptibles de donner des informations portant sur des ensembles importants, délimités géographiquement et économiquement et qui plus est, périodiquement observés.

Si l'on comprend que des efforts supplémentaires de collecte de données dans les recensements soient difficiles à concevoir, on peut très bien en revanche consacrer un effort particulier d'observation à un échantillon de ménages. On aurait ainsi lors de chaque recensement une vue précise de l'état des ménages, très utile

³ Dans un "*Manuel de démographie africaine*" pourtant très récent, Francis Gendreau (1993) ne consacre que quatre pages (1 % de l'ouvrage) aux données sur les structures familiales (les ménages des recensements seulement) et ne propose pas d'autre analyse que celle de la taille des ménages et du statut du chef de ménage.

pour dresser la toile de fond d'études plus approfondies, identifier des modes de vie nouveaux, des unités de résidence à caractéristiques particulières, pour divers objectifs économiques, sociaux, d'aménagement du territoire, etc.

Cette démarche prendrait tout son sens dans l'observation répétée à chaque recensement. Des renseignements somme toute assez frustes, tels que la taille moyenne des ménages, le nombre d'adultes par ménage, l'âge du chef de ménage se sont déjà montrés des indicateurs pertinents de changements dans les modes de vie familiaux. C'est cette démarche qui a conduit plusieurs centres de recherche d'Afrique de l'Ouest⁴ à ressaisir les données d'échantillons tirés dans des recensements anciens en vue de reconstituer des situations anciennes des ménages et en restituer, autant que possible, l'histoire statistique. Les analyses sont encore en cours.

3. À questions nouvelles, nouveaux instruments

Les structures familiales en Afrique sont plus encore qu'ailleurs peut-être un lieu où s'élaborent les normes des comportements démographiques et leur contrôle, où les systèmes de production et de reproduction se rencontrent. Il est donc évident pour les démographes, et les sociologues et économistes les y ont bien aidés, qu'ils doivent prendre en compte les stratégies des familles, leur composition et leur dynamique dans l'explication des dynamiques démographiques.

L'observation des données disponibles a conduit à mettre en avant des thèmes nouveaux, à construire l'observation des structures familiales sur des interrogations renouvelées dans certaines enquêtes et à développer des instruments adaptés à l'observation de données agrégées.

a) Des thèmes nouveaux

Dans bien des cas les démographes savent identifier des thèmes concernant les structures familiales, au moyen de statistiques disponibles, mais ont besoin de l'aide d'autres disciplines pour aller plus loin dans leur compréhension et leur analyse. Je citerai quatre thèmes parmi d'autres qui me semblent avoir émergé des travaux des démographes et demanderaient à être étudiés de façon plus interdisciplinaire. Je ne rappellerai pas le thème de la nucléarisation des ménages, déjà abordé.

⁴ Dans le cadre d'un projet mené par le CEPED et l'ORSTOM (Paris), l'ENSEA (Abidjan), l'IFORD (Yaoundé) et l'URD (Lomé).

Les ménages dirigés par une femme

En Afrique, d'après les données des EDS, la proportion de ménages dont le chef est une femme varie entre 6,5 % (Burkina-Faso, 1993) et 45,9 % (Botswana, 1988), et se situe en général entre 15 et 25 %. Dans certaines sociétés ce phénomène prend racine dans une tradition matrilineaire. À Lomé par exemple, Alain Marie (1987) a étudié le développement de cellules qu'il appelle *matricentriques*. Ce n'est pas un phénomène réservé aux veuves et divorcées. Dans certains pays des femmes mariées sont assez nombreuses à se déclarer chefs de ménage. Ceci est à mettre en relation avec la polygamie sans corésidence. La tendance globale est à la hausse (Tichit, 1994 ; Pilon, 1994b). La statistique apporte là des matériaux bruts (Seidou Mama, 1993) qui, bien analysés pourraient faire avancer nos connaissances sur le statut des femmes. Être chef de ménage est-il un signe d'autonomie ou de précarité ? de progrès vers un statut plus valorisé ou d'appauvrissement ? Il est probable que, dans certains cas, devenir chef de ménage relève, pour une femme, d'une stratégie d'autonomie, y compris dans le cadre d'unions sans corésidence qui appartiennent plutôt au versant moderne de la polygamie (Locoh, 1990). Le fait qu'en ville on trouve plus de veuves non remariées qu'en milieu rural où le lévirat est encore souvent imposé par la tradition, relève du même désir d'autonomie.

Les unions sans corésidence et les formes aménagées de la polygamie

C'est un thème dérivé du précédent dont l'importance apparaît clairement à partir d'enquêtes sur la fécondité et les migrations. Mode de vie hérité de traditions anciennes, avatar moderne de la polygamie ou conséquence de migrations séparées, la non-corésidence des époux a des conséquences sur la fécondité, sur la prise en charge des enfants, sur l'autonomie des femmes, sur l'équilibre économique des ménages et sur les règles qui gouvernent les prestations entre époux. Elles relèvent, on le voit aisément, de la démographie, de l'économie et de la sociologie. On citera, parmi d'autres, l'étude remarquable d'Anastasia Brandon et Cynthia Lloyd (1991) menée à partir de la *Ghana Living Standard Survey* (GLSS) qui évalue en termes économiques les avantages et les inconvénients, pour les femmes, de la résidence séparée.

Un thème souvent associé à la résidence séparée des conjoints est celui des ménages multipolaires, très difficiles à analyser à partir des statistiques censitaires mais que des enquêtes commencent à mieux cerner.

Les enfants confiés

Le phénomène des enfants confiés a fait l'objet d'études anthropologiques, mais ce sont des enquêtes démographiques qui en ont évalué l'ampleur et la localisation géographique (Page, 1989). Il est caractéristique des mécanismes qui lient une famille biologique à un groupe familial qui peut être très étendu. Les

démographes s'y intéressent particulièrement parce qu'il témoigne d'une gestion spécifique de la croissance démographique (Guillaume *et al.*, 1993 ; Isiugo-Abanihe, 1994). Ces enfants sont particulièrement vulnérables sur le plan de la santé et parfois exploités dans le ménage qui les accueille. De fortes discriminations selon le sexe dans la scolarisation de ces enfants sont manifestes. Les familles qui accueillent des enfants confiés ont des caractéristiques très diversifiées ; cela peut correspondre, tantôt à une stratégie pour accaparer de la main d'œuvre, tantôt au respect d'une obligation de solidarité, tantôt encore à une quête de prestige.

Les dépendants masculins

La constitution de noyaux familiaux indépendants lorsqu'on se marie n'est pas toujours de règle en milieu traditionnel et dans les milieux d'économie monétaire les difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes hommes sont devenues telles que la constitution d'une cellule résidentielle autonome est de plus en plus tardive (Antoine et Bocquier, 1995). Il y a, dans les sociétés africaines, de nombreux hommes adultes qui ne sont pas chefs d'un ménage et doivent accepter la dépendance dans leur vie familiale comme dans leur vie productive. Dans son enquête sur le Nord-Togo, Marc Pilon (1989) a étudié les phénomènes de constitution de nouvelles unités familiales et montré que la séparation (du vivant du chef de concession) prend progressivement de l'importance au détriment de la succession (lors du décès du chef) qui était de règle.

b) Des observations construites différemment

Avec la réalisation d'enquêtes démographiques par sondage se sont développées des approches plus précises que les recensements pour collecter des données sur les familles. C'est le cas des enquêtes menées au Togo par André Quesnel et Patrice Vimard (1988) au plateau de Dayes, de celle de Marc Pilon, déjà citée, des enquêtes actuellement menées par l'Unité de recherche démographique de Lomé (URD) sur le sud-est Togo, des enquêtes initiées par Agnès Guillaume, Koffi N'Guessan et Patrice Vimard en Côte-d'Ivoire, enfin de l'enquête minutieuse, à la fois démographique et anthropologique, de Véronique Hertrich (1994) en pays Bwa, au Mali. J'ai déjà cité certaines des analyses auxquelles elles ont donné lieu (cycle de vie des ménages en Côte-d'Ivoire, évolution des ménages entre deux observations en pays Moba-Gurma...). Toutes ces enquêtes ont montré que des problématiques bien posées conduisaient à des collectes efficaces, et pas toujours très coûteuses, pour la connaissance des structures familiales.

L'enquête menée par Véronique Hertrich (1994) en pays Bwa frise la perfection. Elle associe en effet une connaissance excellente du terrain, un recours parfaitement adéquat aux ressources de l'analyse démographique et les atouts de

l'anthropologie. Le résultat est à la mesure de la rigueur de la conception et de la diversité des méthodes : Véronique Hertrich peut distinguer unités familiales, unités de résidence et unités de production tout en identifiant leurs recouvrements. Les observations renouvelées lui permettent même de suivre leurs évolutions. Mais cette enquête est-elle à mettre au crédit de la démographie ou de l'anthropologie ? On s'y trouve en pleine interdisciplinarité.

À des observations plus ciblées, ont été appliquées des questions nouvelles pour l'analyse. Des chercheurs se sont par exemple intéressés à des typologies de ménages fondées sur le nombre d'enfants scolarisables qui sont effectivement scolarisés (Pilon, 1993b, 1995).

c) Des instruments plus adaptés

Pour répondre au souci de mieux utiliser les données statistiques sur les ménages et approcher ainsi autant que possible les familles, au sens large, des instruments nouveaux ont été conçus. C'est le cas par exemple d'un logiciel (Sandco)⁵ facilitant la création de variables agrégées pour qualifier des ménages, variables que l'on peut affecter à chaque individu de l'agrégat ménage. Ce logiciel permet de confronter les données agrégées et les données individuelles et de mieux répondre à des questions qu'il était difficile d'aborder jusqu'à présent. Avec des instruments informatiques de ce type, chaque chercheur peut définir la typologie des ménages la plus efficiente pour le domaine qu'il investit, sans être obligé de se contenter de typologies frustes prédéfinies par les statisticiens lors de la confection de tableaux d'enquête. Pour donner un exemple, on peut isoler les ménages dont aucune fille scolarisable n'est scolarisée et étudier ce type particulier de ménages ou bien distinguer les ménages où les hommes âgés sont dépendants de ceux où ils sont les chefs, etc. Avec les possibilités de l'informatique, on répond mieux à des questions telles que celles-ci : comment sont composés les ménages, à telle date, dans telle région ? Dans quel type de ménage vivent les individus ayant telle caractéristique individuelle ? Comment évoluent dans le temps ces paramètres ? Mais on peut aussi avancer dans le domaine de l'analyse explicative. Les typologies de ménages peuvent être construites de façon plus précise que par le passé pour tester des hypothèses, vérifier l'effet de tel ou tel changement économique et social sur les préférences résidentielles des individus ou, inversement l'effet d'une structure familiale sur des comportements individuels (migrations, contraception, création d'entreprise, etc.).

On peut aussi espérer un sang neuf des méthodes statistiques d'analyse des biographies élaborées par Daniel Courgeau et Éva Lelièvre (1989). Philippe Antoine et Philippe Bocquier (1995) appliquent ces méthodes à des enquêtes africaines

⁵ Conçu par Patrice Vimard (ORSTOM) et Michel Chevaugnon (INSEE).

spécialement conçues pour collecter les informations adéquates, combinant histoires résidentielles, professionnelles et démographiques. Ils sont en mesure de calculer des probabilités d'arrivée d'événements (mariages, migrations, premier emploi) en fonction d'un état antérieur des individus observés. À partir d'une enquête menée à Dakar, ils ont ainsi reconstitué des cycles de vie masculins et féminins en fonction de certains statuts (statuts matrimoniaux pour les femmes, statut de dépendant ou de chef de ménage pour les hommes). Il y a là, certainement, une promesse de résultats qui autoriseront de nouvelles tentatives d'explication de la constitution des familles, plus adaptées aux sociétés africaines.

En guise de conclusion très provisoire...

Le survol des apports de la démographie à la connaissance des familles appelle quelques constatations :

- les démographes et statisticiens ont accumulé une masse de données statistiques, souvent restées en friche, il faut le reconnaître et souvent méprisées des autres disciplines, ce qui n'a pas favorisé l'investissement pour l'analyse de ces données ;
- les interrogations et les résultats des autres disciplines ont été un stimulant aussi bien pour faire de nouvelles tentatives d'utilisation de modèles démographiques que pour des ré-analyses des recensements ;
- les études démographiques ont, au moment des indépendances, été orientées par la nécessité de mettre en place des structures de collecte de données et de fournir des indicateurs, de façon périodique (ce qui n'est pas encore fait dans tous les pays). Avec la formation d'un plus grand nombre de démographes et la naissance d'une recherche universitaire qui a fait sortir la démographie des départements de la statistique (je parle ici pour l'Afrique francophone essentiellement), on a progressivement senti la nécessité de mettre les données démographiques au service de la compréhension du changement social. Et pour cela, les données des recensements sur les unités de résidence, même imparfaites, du fait qu'elles sont régulièrement renouvelées, sur des populations géographiquement et économiquement définies, sont une source précieuse de connaissance.

Trois conditions sont nécessaires pour que de nouvelles avancées soient possibles :

- apporter un soin renouvelé à la collecte des données, lors des recensements, de préférence sur des échantillons par sondage ;

- utiliser et développer les méthodes informatiques de formalisation des variables à analyser y compris sur des données anciennes qui pourraient être revalorisées ;
- définir de nouvelles problématiques fondées sur des recherches interdisciplinaires, et pour ce faire, favoriser les synergies comme celles du séminaire de Lomé. Les travaux des démographes ne peuvent se suffire à eux-mêmes mais, intégrés à des programmes de recherche multidisciplinaire, ils apportent une contribution irremplaçable à la description et à l'analyse des structures familiales.

Références bibliographiques

- ANTOINE Philippe, BOCQUIER Philippe *et al.*, 1995. – *Les familles dakaroises face à la crise*. – Paris/Dakar, ORSTOM/CÉPED/IFAN, 209 p.
- BENOIT Daniel, LÉVI Pierre et VIMARD Patrice, 1983. – "Structure des ménages dans les populations rurales du Sud-Togo", *Cahiers ORSTOM, série Sciences humaines*, vol. XIX, n° 3.
- BONGAARTS John *et al.* (éd.), 1987. – *Family Demography. Methods and their applications*. – Oxford/New-York, IUSSP, Oxford University Press/Clarendon Press, 365 p.
- BRANDON Anastasia et LLOYD Cynthia, 1991. – *Women's roles in the maintenance of households ; poverty and gender inequality in Ghana*. – New-York, The Population Council, 55 p. (Working Paper, n° 25 (Communication présentée à la conférence "Femme, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso, 24-29 avril 1991).
- BURCH Thomas *et al.*, 1987. – "Measures of household composition and headship based on aggregate routine census data", *in* : John BONGAARTS *et al.* (éd.), *Family Demography : Methods and their applications*, p. 19-39. – New York/Oxford, Oxford University Press/Clarendon Press, 365 p.
- CEA, 1986. – *Structure des ménages et fécondité en Afrique sub-saharienne. Rapport technique*. – Addis-Abeba, Commission économique pour l'Afrique, Nations Unies.
- CEA, 1987. – *Impact de la modification du rythme de constitution de la famille et de la structure des ménages sur la fécondité de quelques pays africains. Rapport technique*. – Addis-Abeba, Commission économique pour l'Afrique, Nations Unies.
- COURGEAU Daniel et LELIÈVRE Éva, 1989. – *Analyse démographique des biographies*. – Paris, INED, 268 p.
- GREGORY Joël et PICHÉ Victor, 1986. – "Démographie, impérialisme et sous-développement", *in* : Danielle GAUVREAU, Joël GREGORY, Marianne KEMPENERS et Victor PICHÉ (éds.), *Démographie et sous-développement dans le tiers-monde*, p. 11-45. – Center for developing area studies, McGill University, 315 p. (Monograph series, n° 21).
- DELCROIX Sylvie, 1989. – *"Unités familiales à Lomé (Togo) : contexte socio-économique et planification familiale, essai d'analyse factorielle des correspondances"*. – Paris, Institut d'études politiques de Paris, 55 p. (Mémoire de DEA).

- DONADJÉ Florentin, 1992. – *Nuptialité et fécondité des hommes au sud-Bénin*. – Louvain, Département de démographie, Université Catholique de Louvain, 255 p. (Thèse de démographie).
- EKOUEVI Koffi, AYAD Mohamed, BARRÈRE Bernard et CANTOR David, 1991. – "Household Structure from a Comparative Perspective", in : *Proceedings of the Demographic and Health Surveys World Conference* p. 1547-1578. – Washington D.C., Columbia, Maryland, 3 vols.
- FAPOHUNDA Eleanor et TODARO Michaël, 1987. – "Family Structure, Implicit Contracts and the Demand for Children", *Population and Development Review*, vol. 14, n° 4, p. 571-594.
- GARENNE Michel, 1982. – *La taille des ménages en Afrique tropicale*. – Paris, CICRED, 43 p. (Communication présentée au colloque "Démographie de la famille", Paris, 27-29 octobre 1982).
- GENDREAU Francis, 1993. – *La population de l'Afrique. Manuel de démographie*. – Paris, CEPED, Karthala, 463 p.
- GIL Benjamin, DE GRAFT-JOHNSON Kweku et COLECRAFT E.A., 1970. – *The post enumeration survey, 1960 Population Census of Ghana*, vol. VI. – Accra.
- GRUENAIIS Marc-Éric, 1991. – "Les autres parents : parenté et structure des ménages à Brazzaville (Congo)", in : *Conférence "Femme, famille et population", Ouagadougou, Burkina-Faso, 24-29 avril 1991*, p. 6-24. – Ouagadougou, UEPA.
- GUEYE A. L., 1991. – "Structures familiales, nuptialité et fécondité : cas de cinq pays africains arabophones", in : *Conférence "Femme, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso, 24-29 avril 1991*, p. 69-92. – Ouagadougou, UEPA, vol. 2.
- GUILLAUME Agnès, 1993. – *La circulation des enfants en Côte-d'Ivoire : solidarité familiale et redistribution de la main-d'œuvre*. – Paris, ORSTOM/ISD, (Communication au colloque du GIDIS, Abidjan, décembre 1993).
- HERTRICH Véronique, 1996. – *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*. – Paris, CEPED, 570 p. (Coll. "les Études du CEPED", n° 14).
- ISIUGO-ABANIHE Uche, 1994. – *Parenthood in Sub-Saharan Africa : Child Fostering and its Relationships with Fertility*, in : LOCOH Thérèse, HERTRICH Véronique (éd.), *The onset of fertility transition in sub-Saharan Africa*, p. 163-174. – IUSSP, Derouaux Ordina éditions, Liège, 305 p.
- KEYFITZ Nathan, 1987. – "Form and substance in family demography", in : John BONGAARTS et al. (éd.), *Family Demography. Methods and their applications*, p. 3-16. – Oxford/New-York, IUSSP/Oxford university Press/Clarendon Press.
- LACOMBE Bernard et LAMY Marie-José, 1989. – *Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête, Cahiers des sciences humaines*, vol. 25, n°3, Paris, ORSTOM, p. 407-414.
- LESTHAEGHE Ron (éd.), 1989. – *Reproduction and social organization in sub-Saharan Africa*. – Berkeley, University of California Press, 556 p.
- LOYD Cynthia et DESAI Sonalde, 1991. – *Children's living arrangements in developing countries*. – New-York, The Population Council, 41 p. (Working Paper n° 31).
- LOCOH Thérèse, 1978. – "Conséquences de la baisse de la mortalité sur l'évolution des structures familiales africaines", in : OPPONG Christine et al. (éd.), *Mariage, fécondité et rôle des parents en Afrique de l'Ouest*, p. 473-490. – Canberra Australian National University.

- LOCOH Thérèse, 1982. – "Demographic aspects of family life-cycle in sub-saharan Africa", in : GERMANY (Federal republic of), *Health and the family-life cycle : selected studies on the interaction between mortality, the family and its life-cycle*. – Wiesbaden, Federal Institute for Population Research and World Health Organisation, 503 p.
- LOCOH Thérèse, 1984. – *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest : le Togo méridional contemporain*. – Paris, INED/PUF, 182 p. (Travaux et documents, Cahier n°107).
- LOCOH Thérèse, 1988a. – "L'analyse de la taille et de la structure des familles en Afrique sub-saharienne", in : *Congrès africain de population, Dakar, novembre 1998*, p. 5.2.17-5.2.42. – Liège, UIESP.
- LOCOH Thérèse, 1988b. – "Structures familiales et changements sociaux", in : TABUTIN Dominique (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 441-478. – Paris, L'Harmattan, 551 p.
- LOCOH Thérèse, 1990. – "Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé", in : LOCOH Thérèse et al., *Les unions au Togo : changements et permanences*, p. 5-33. – Lomé, Unité de recherche démographique (URD), Université du Bénin, 105 p. ("Études togolaises de population", n°15).
- MARIE Alain, 1987. – "Espace, structures et pratiques sociales à Lomé", in : Émile LE BRIS et al. (éd.), *Famille et résidence dans les villes africaines*, p. 177-240. – Paris, L'Harmattan, 268 p.
- NATIONS UNIES, 1980. – *Principes et recommandations concernant les recensements de population et de l'habitation*. – New-York, Études statistiques, 374 p. (Série M, n° 67).
- PAGE Hilary, 1989. – "Child rearing versus child bearing : Coresidence of Mothers and Child in Sub-Saharan Africa", in : LESTHAEGHE Ron (éd.), *Reproduction and social organization in sub-Saharan Africa*, p. 401-441. – Berkeley, University of California Press, 556 p.
- PILON Marc, 1989. – *Enquête socio-démographique chez les Moba-Gurma (Nord-Togo), vol. 2 : Caractéristiques et évolution des ménages*. – Lomé, ORSTOM, 125 p.
- PILON Marc, 1991. – "De l'intérêt du ménage pour la démographie de la famille", *Conférence "Femme, famille et population", Ouagadougou, Burkina-faso, 24-29 avril 1991*, vol. 2, p. 25-42. – Ouagadougou, UEPA.
- PILON Marc, 1993a. – "Plaidoyer pour ménages en péril", in : AGIER Michel et LE PAPE Marc (éds.), *Du ménage à la société domestique, observer et interpréter*, p. 9-22. – Bondy, ORSTOM, Dépt. SUD, 126 p.
- PILON Marc, 1993b. – "Scolarisation et stratégies familiales : possibilités d'analyse des données d'enquêtes démographiques (illustration auprès des Moba-Gurma du Nord-Togo)", in : Patrick LIVENAIS et Jacques VAUGELADE (éds.), *Éducation, changements démographiques et développement*, p. 79-92. – Paris, ORSTOM, 227 p. (Communication présentée aux IV^e journées démographiques de l'ORSTOM, Septembre 1991).
- PILON Marc, 1994. – "Les femmes chefs de ménage en Afrique : contribution à un état des connaissances", in : Jeanne BISSILLIAT, *Communication au colloque ORSTOM-AFED : "Au nord et au sud, les femmes du tiers-monde face à la monoparentalité", 28-30 novembre 1994*. – Paris, ORSTOM-AFED, 20 p.
- PILON Marc, 1995. – "Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6-14 ans au Togo en 1981 : apports et limites des données censitaires", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 31, n° 3, p. 697-718.
- PISON Gilles, 1986. – "La démographie de la polygamie", *Population*, n°1, janvier-février, p. 93-122.
- QUESNEL André et VIMARD Patrice, 1988. – *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au Sud-Ouest du Togo*. – Paris, ORSTOM, 460 p. (Coll. "Études et Thèses").

- RAULIN Henri, 1967. – "Commentaire socio-ethnologique", in : *Afrique, Madagascar, Comores, Démographie comparée*. – Paris, INSEE/INÉD/DGRST, 75 p.
- RYDER Norman, 1987. – "Reconsideration of a model of family demography" in : John BONGAARTS *et al.* (éd.), *Family Demography. Methods and their applications*, p.102-122. – New-York, IUSSP Oxford university Press/Clarendon Press, 365 p.
- SAINT-PIERRE Marie-hélène, GRÉGORY Joël et SIMMONS John, 1986. – "Structure démographique des ménages et comportement migratoire en Haute-Volta", in : GAUVREAU Danielle *et al.* (éd.), *Démographie et sous-développement dans le Tiers-Monde*, p. 111-142. – Montréal, McGill University, 316 p.
- SALA-DIAKANDA Daniel, 1988. – "Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse", in : *Congrès africain de population, Dakar novembre 1988*, p. 1-16. – Liège, UIESP, vol. 2.
- SEIDOU MAMA Mouhamadou, 1993. – *Une analyse exploratoire de la composition des ménages à partir des données individuelles d'un recensement - Les femmes chefs de ménage au Bénin*. – Louvain, Université catholique de Louvain, Institut de démographie, 174 p.
- TICHIT Christine, 1994. – *La montée des chefs de ménage en Afrique au Sud du Sahara : examen à partir des données publiées sur les ménages*. – Paris, EHESS, 73 p.+annexes. (Mémoire de DEA).
- VIGNIKIN Kokou, 1991. – "Vulnérabilité économique des ménages et migration : le cas des agriculteurs du Sud-Togo", in : *Conférence "Femme, famille et population", Ouagadougou, Burkina-Faso, 24-29 avril 1991*, p. 414-428. – Ouagadougou, UEPA, vol. 1.
- VIMARD Patrice, 1987. – *Structure des ménages en pays Baoulé. Compositions et typologies familiales à Brobo (département de Bouaké)*. – Abidjan, ENSEA, ORSTOM, 40 p. (Coll. "Études et recherches", n°14).
- VIMARD Patrice et N'CHO Sombo, 1991. – "Une approche des cycles familiaux en Côte-d'Ivoire", in : *Conférence "Femme, famille et population", Ouagadougou, Burkina-Faso, 24-29 avril 1991*, p. 143-159. – Ouagadougou, UEPA, vol. 1.

CHAPITRE 2

DU MÉNAGE À L'UNITÉ DOMESTIQUE

Un décalage fécond entre la démographie et l'ethnographie

Anne-Marie PEATRIK

Chercheur au CNRS

*Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative
Université de Paris-X Nanterre*

La découverte de la pluralité des formes d'organisation sociale et des modèles mis en œuvre par le genre humain ainsi que l'élaboration de méthodes propres à capter cette diversité et à dégager des constantes sans lesquelles on en serait resté à la collection de cas particuliers, représentent l'apport majeur de l'ethnologie et de l'anthropologie, en tant que disciplines constituées. Toutefois, la priorité accordée aux manifestations qualitatives et symboliques des phénomènes, jointe aux spécificités de l'enquête ethnographique, expliquent l'attention chichement prêtée à leur dimension quantitative ; cette dernière fut en revanche un des soucis de la sociologie et la préoccupation fondatrice de la démographie pour laquelle l'opération de dénombrement demeure un préalable à toute analyse. Les voies divergentes empruntées par chacune des disciplines, en France particulièrement, et les distances qui les séparent paraissent infranchissables, tant les questions posées, les échelles d'observation et les outils d'investigation sont différents. Cependant, des travaux d'ethnologues ou d'anthropologues montrant que la dimension quantitative des phénomènes et la dynamique des populations n'ont jamais été complètement oubliées – dans les études de parenté, dans la question du degré d'application d'une règle et de son effet mécanique ou statistique (Héritier, 1975), entre autres exemples – ont toujours existé. De leur côté les démographes intègrent de plus en plus des composantes sociologiques et culturelles dans leurs explications.

Les sociétés à classes d'âge et de génération¹ d'Afrique de l'est constituent un objet d'étude singulier en ce qu'elles obligent à réfléchir sur les tenants et les aboutissants quantitatifs de règles de recrutement des individus et d'instauration des classes. Elles invitent presque naturellement les ethnologues et les démographes à comparer leurs méthodes de travail et à rapprocher leurs résultats. Au sein de ces organisations se réalise en effet une combinaison des critères de génération, d'âge et de sexe qui influe directement sur le devenir individuel, le cycle de développement domestique et les modalités de la reproduction démographique, au point que je les ai qualifiées de "démolo-logiques" (Peatrik, 1995a). La présentation des aspects les plus caractéristiques de ces organisations permettra d'illustrer à quel type de résultat est parvenue l'enquête ethnographique et de formuler quelques propositions susceptibles de jeter les bases d'une coopération concrète entre l'ethnologie et la démographie.

Une question d'épistémologie pratique constituera le fil conducteur. La comparaison des notions, apparemment voisines, de "ménage" du démographe et d'"unité domestique" de l'ethnologue aide à mieux comprendre en quoi celles-ci renvoient à des modes de collecte et d'analyse des données particulièrement contrastés, et représentent le niveau le plus élémentaire où les deux disciplines à la fois se rapprochent et se différencient. Ainsi fait, on peut dans un deuxième temps s'interroger sur le renouvellement des questionnements dans les champs de l'organisation sociale qui sont communs à la démographie et à l'ethnologie.

1. Position des individus et cycle domestique : les sociétés à classes d'âge et de génération d'Afrique de l'est

Les catégories d'âge et les classes d'âge sont un mode d'identification et de regroupement des individus largement attesté, mais les sociétés qui intègrent toute la population dans un système de classes d'âge successivement en charge de l'autorité et des pouvoirs représentent une forme d'organisation beaucoup moins répandue. En Afrique, on en trouve (ou on en trouvait), entre autres exemples, chez les populations de la Cross River (Nigéria), les lagunaires de Côte-d'Ivoire et plus à l'ouest les Bedik, les Diola du Sénégal ou encore les Bijago de Guinée Bissau. L'Afrique orientale, en particulier le Kenya et les régions limitrophes, apparaît toutefois comme une terre d'élection de ces organisations : nulle part ailleurs l'usage des critères d'âge et de génération n'a donné lieu à autant de formules de classement dont la variété et la complexité ont longtemps dérouté leurs ethnologues. Ces systèmes existent dans chacune des familles linguistiques de la région, concernent

¹ On entend ici classe(s) fondée(s) sur le critère d'âge et classe(s) fondée(s) sur le critère de génération, d'où l'emploi du singulier.

tant les chasseurs que les agriculteurs, les pasteurs et les agro-pasteurs, et influencent encore les populations les plus modernisées. Les Maasai sont devenus le groupe emblématique de ces organisations mais nombre de populations en relèvent : les Kikuyu, dont la révolte anti-coloniale Mau Mau tient en partie à leur système de classes d'âge et de génération, les Embu, les Meru, les Mijikenda, les Kuria, les groupes kalenjin (Kipsigis, Nandi, Marakwet, Pokot...), les groupes karimojong (Karimojong, Jie, Turkana, Nyangatom...), les Oromo (Borana, Gabbra, Rendille) et autres locuteurs couchites.

Les Meru Tigania-Igembe du Kenya, point de départ de notre réflexion, sont des agro-pasteurs de langue bantoue installés sur les hautes collines des Nyambeni au nord-est du Mont Kenya, qui est une riche région de montagne : outre des cultures commerciales comme le thé, le café et le *kat*, deux récoltes annuelles peuvent être faites, à quoi s'ajoute une lactation continue des troupeaux. L'exploitation de ce potentiel est cependant limitée par deux facteurs bien différents : l'irrégularité inter-annuelle des précipitations, sensible surtout dans les basses terres ; la désorganisation des réseaux coopératifs qui, depuis l'indépendance en 1963, avaient permis la constitution d'une petite paysannerie prospère. Entre 1986 et 1989, et en 1993, des enquêtes de type ethnographique sur l'organisation sociale ont été menées ; le poids des transformations s'est avéré tel qu'il a paru nécessaire de faire des recherches historiques en recoupant les sources orales et les sources écrites (premiers voyageurs et archives coloniales). À la date de la conquête coloniale en 1908, on peut estimer que 70 000 à 90 000 individus relevaient du même système socio-politique à classes d'âge et de génération. En 1979, les Tigania-Igembe étaient 312 000 et en 1989, 456 000. Les densités moyennes décroissent selon l'altitude, de 400 habitants par km² dans les étages à thé à 200 dans les étages à café et 80 en contrebas.

L'organisation des Tigania-Igembe était constituée de classes d'âge et de génération entièrement articulées avec des échelons. Cette formule quelque peu jargonnante signifie que tous les individus suivaient, du premier au dernier âge de la vie, une échelle de degrés d'âge constituée d'étapes marquées bien souvent par des rites de passage et atteintes individuellement ou au sein d'une classe d'initiation. Le franchissement des échelons les plus significatifs faisait accéder l'individu à une nouvelle position sociale définie par des droits, des devoirs et des normes de comportement allant de la simple règle de bienséance aux interdits et aux obligations les plus stricts. L'individu acquérait un nom supplémentaire, et l'accumulation des noms traduisait le nombre d'échelons franchis et l'ancienneté atteinte. D'autres caractéristiques plus inhabituelles, ou moins fréquemment relevées, apparaissent. Tous les garçons, quel que soit leur rang de naissance, étaient initiés. Comme les hommes, les femmes étaient concernées par ces échelons et suivaient un parcours certes différencié mais tracé en parallèle. En somme, quelle que soit sa position dans la fratrie, son identité sexuelle, son origine familiale, chacun, pourvu qu'il vive assez longtemps, suivait le même cursus. Ces classes faisaient système car tous les individus y étaient intégrés au moment de l'initiation et

quand, suite à une transmission de pouvoir, une nouvelle classe était recrutée, l'ensemble des classes précédentes avançait d'un échelon. La finalité et la raison d'être de ce système, qui régenté ou influence toutes les sphères de la vie sociale, étaient avant tout politiques. Dans le même temps où se constituait une forme de démocratie archaïque, les cadres d'une organisation territoriale se mettaient en place : alors que la classe des *Pères au pouvoir* incarnait un souverain collectif, les *filis en armes* qui constituaient la classe des guerriers, assuraient la défense de la population.

Un enfant, garçon ou fille, qui n'était pas capable d'aller chercher de l'eau ou de garder du petit bétail était un *mwana* bénéficiant d'un allaitement particulièrement prolongé chez les Meru Tigania-Igembe. Sevré, le garçon devenait un *kaiji*, un petit garçon non-initié, jusqu'au moment où la mue de sa voix le faisait accéder à la catégorie des *mwiji* ou grand garçon non-initié. Ce dernier continuait à prendre ses repas chez ses parents, mais ne pouvant plus dormir au sein du *muciï* (enclos familial), il passait ses nuits dans le *gaaru jwa ijiji* (dortoir des non-initiés) du *ntoora* (voisinage). L'habitat des Meru Tigania-Igembe, comme bien souvent dans ces régions, est en effet dispersé. Les populations s'organisaient en *mwiriga* (sections territoriales) de grandeurs différentes dont l'unité de base était le voisinage, aire de coopération au quotidien entre plusieurs unités domestiques apparentées, ou non. En règle générale, les garçons n'étaient pas initiés avant l'âge de vingt ans et certains – les fils aînés particulièrement – pouvaient attendre l'âge de trente ans. Au terme de l'initiation organisée au sein d'une classe de génération et d'âge constituée pour la circonstance, les initiés devenaient des guerriers regroupés dans les *gaaru jwa nthaka*, sorte de caserne dont était dotée toute section territoriale majeure. Les guerriers avaient évidemment une fonction de défense et d'attaque mais cela ne doit pas laisser penser qu'ils passaient leur temps à se battre ; ils se devaient aussi d'être beaux, savoir bien danser et chanter. Cette vie de célibataire, mais non d'ascète, fort appréciée par certains, prenait fin à partir du moment où une classe était autorisée à se marier².

L'étape suivante était celle du mariage et d'une activité consacrée en priorité à l'établissement d'une famille et à son entretien : mise en valeur de jardins, accroissement du troupeau, troc sur des distances plus ou moins longues. Quand, au bout d'une quinzaine d'années, sa classe arrivait à l'échelon du pouvoir, l'individu se consacrait aux affaires politiques. Devenu *Père du pays*, il se formait avec ses compagnons des conseils (*kiama*) qui se tenaient aux divers niveaux de l'organisation territoriale. Ces conseils, à fonction judiciaire et politique, contrôlaient les initiations et l'activité des guerriers. Un *Père du pays* avait le droit de faire initier son fils, mais sauf à prendre une nouvelle épouse, la promotion du fils signifiait la fin de l'activité génésique pour le père ; et comme la polygynie était peu répandue, les parents repoussaient au maximum le moment de l'initiation de

² Le temps passé dans les dortoirs de non-initiés puis dans les dortoirs de guerriers correspond à des phases où l'individu ne vit plus dans une unité domestique, ce qui laisse entrevoir des questions de recensement et de sociologie de la famille inhabituelles.

leurs enfants, garçons et filles, on va le voir. Une quinzaine d'années plus tard en moyenne, les pouvoirs étaient transmis à la classe suivante, moment d'une grande tension chez les Meru Tigania-Igembe car c'est la rébellion des non-initiés vieillissants qui contraignait les hommes au pouvoir à céder la place à une nouvelle classe de *Pères*. Après avoir été *Père du pays*, un homme accédait au dernier échelon et se consacrait aux tâches rituelles : il sacrifiait pour le bien-être du pays, assurait la tenue de rites familiaux ; devenu un grand-père et doté d'un petit-fils qui portait le même nom que lui, il était considéré comme un *Accompli*.

Le parcours des femmes était, à un échelon près, comparable à celui des hommes. Une fille était tardivement initiée, bien après la puberté, particulièrement la fille aînée puisque son initiation signifiait la fin de la possibilité d'engendrer pour ses parents. Une fois mariée, l'épouse intégrait une classe d'épouses constituée en parallèle à celle de son mari qui progressait au même rythme ; entre les hommes et les femmes de classes conjointes se nouaient des liens d'amants institutionnels. Quand la classe de l'époux accédait à l'échelon politique, les épouses intégraient de leur côté des conseils de femmes à l'existence plus discrète mais à l'autorité bien réelle. À l'initiation de leurs fils, les mères cessaient de procréer ; elles recevaient de la classe d'épouses précédente les emblèmes de leur nouveau statut dont certains avaient trait directement à la guerre (bouclier, épée et massue en bois), et passaient une bonne partie de leur temps en compagnie des autres femmes de la classe à arpenter le territoire, tenir des sessions de danse, convoquer les conseils de femmes. Les femmes au pouvoir étaient comme des guerrières. Par là, cet échelon féminin associait les caractéristiques de deux échelons que le cursus masculin distinguait, celui de la guerre et celui du pouvoir politique. Venait le temps où les femmes devaient à leur tour transmettre ces emblèmes et les pouvoirs à la classe d'épouses suivante ; elles accédaient alors au dernier échelon et effectuaient les rites conjointement avec les maris. Devenue grand-mère et dotée d'une petite-fille du même nom qu'elle, une femme de cet échelon était une *Accomplie* et à ce titre, sacrifiait pour le bien-être général et bénéficiait elle-même à sa mort d'un rite funéraire particulier.

Cette présentation, certes rapide, permet tout de même de se faire une idée de la façon dont s'articulaient l'organisation socio-politique et la sphère familiale. Le cycle de développement des groupes domestiques était contrôlé par le système politique *via* les échelons d'âge que tout individu, homme ou femme, franchissait en compagnie de sa classe. Ce système pesait sur l'âge au mariage et la durée de la période féconde. Un homme ne pouvait se marier, et engendrer, tant que sa classe n'était pas parvenue à l'échelon *ad hoc*. Une fille devait être initiée en vue de son mariage, mais ce moment était repoussé car l'initiation d'une aînée avait les mêmes effets que l'initiation d'un aîné. Les filles se mariaient bien après leur puberté et certaines, pas avant l'âge de vingt-cinq ans. Quand une nouvelle classe arrivait à l'échelon des responsabilités politiques, ses membres (époux et épouses) devaient cesser de procréer à mesure que leurs fils étaient à leur tour initiés et incorporés dans une nouvelle classe. L'initiation des filles et des garçons était le prélude au

mariage et au droit d'engendrer, et il était impensable que les générations subséquentes engendrent simultanément : il y avait un temps pour procréer, et les classes s'y consacraient successivement. Les conceptions à contretemps étaient réprouvées, et les enfants qui naissaient de filles non-initiées étaient considérés comme des créatures difformes et dangereuses (*kitheega*) dont il fallait se débarrasser par avortement ou abandon en brousse. On ne déniait pas aux guerriers le droit d'avoir une activité sexuelle avec les filles destinées à devenir leurs épouses, mais en tant qu'*Êtres de la brousse (nthaka)*, ceux-ci étaient en quelque sorte incapables de se reproduire normalement. Le système pesait également sur les règles d'alliance, de filiation et de résidence. Ainsi les filles de telle classe ne pouvaient-elles être épousées par des hommes de la classe de leurs pères mais se mariaient au sein d'autres classes, une façon de contenir le décalage entre l'âge des conjoints et de limiter la polygynie.

Un tel contrôle de l'âge au mariage et de la durée d'engendrement joint à des pratiques d'espacement marqué des naissances, à une nette tendance à la monogamie et à un système de valeur où les fratries nombreuses n'étaient pas valorisées (elles étaient le signe de mauvaises mœurs et de comportements bestiaux) est à rapporter aux nécessités induites par le système politique. Le pouvoir était détenu par les classes qui l'exerçaient successivement et le transmettaient à intervalle à peu près régulier, tous les quinze à vingt ans en moyenne. Les classes où étaient intégrés les individus au moment de leur initiation étaient des classes de génération au sens où un individu était recruté en fonction de la place de son père dans le système de classes ; il devait y avoir toujours au moins une classe de génération entre un père et son fils aîné (*a fortiori* pour les cadets), et un individu ne pouvait être initié en dehors des sessions prévues à cet effet, deux raisons pour lesquelles les fils attendaient parfois bien longtemps leur tour.

Ces classes de génération étant appelées à exercer des pouvoirs effectifs, les individus qui les composaient devaient être d'âge à peu près identique, ce qui revenait à contenir le nombre de ceux qui seraient nés très tôt et très tard par rapport à leurs congénères. Cette dérive est porteuse d'une implosion du système politique car elle s'accroît génération après génération : des classes qui se chevauchent sont difficiles à distinguer et *a fortiori* incapables d'exercer le pouvoir. Une source supplémentaire de dysfonctionnement réside dans une différence trop marquée entre des classes creuses et des classes pleines qui exacerbe des rivalités déjà bien affirmées entre classes successives, et rend obsolète le principe de l'articulation des classes avec les échelons. On finit par se demander pourquoi les populations se sont dotées de systèmes au fonctionnement si problématique, scepticisme qui fut longtemps celui de leurs ethnologues qui voyaient dans ces classes des organisations à vocation rituelle dénuées de réelle portée pratique.

Une réponse à deux volets paraît s'imposer désormais. Tout d'abord les systèmes générationnels sont un outil remarquablement efficace pour définir rapidement un territoire et instaurer une souveraineté, ce qui, toutes choses égales

par ailleurs, autorise un usage optimal de régions au bon potentiel mais dont l'écosystème est marqué du sceau de l'irrégularité et de l'imprévisibilité. De plus, à partir du moment où un groupe s'organise de la sorte, les voisins, sous peine d'être absorbés ou de disparaître, doivent en faire autant. Par là, la formule se diffuse et se consolide aussi car un effet de vases communicants entre groupes voisins, rivaux ou alliés, dotés de systèmes similaires se met à jouer : ainsi les Tigania-Igembe, par le truchement des échelons et des classes, intégraient-ils les individus en provenance des régions soumises aux sécheresses récurrentes et au cortège de maux qui les accompagnent, ce qui entraînait un solde migratoire positif et une forme de *melting-pot*. En termes d'anthropologie politique, ces sociétés sans chefs n'étaient pas acéphales mais organisées en pouvoir collectif.

Le devenir du système meru tigania-igembe après la conquête coloniale révèle de façon quasi-expérimentale la teneur des liens qu'entretenaient l'instance politique et l'instance familiale. Pour des raisons qui tiennent à la crise du cycle de vie des non-initiés et des guerriers – dans les années vingt et trente, les avortements et les abandons en brousse des nouveau-nés de filles non-initiées devinrent de plus en plus fréquents – et à l'évolution des conseils de *Pères*, ces derniers acceptèrent et encouragèrent l'abaissement de l'âge au mariage ; ce faisant ils se heurtèrent aux femmes qui refusèrent cette transformation car elle signifiait la fin de leur propre organisation en conseils et un bouleversement de leur cycle de vie. Ce conflit se termina par l'accusation de sorcellerie, dont il était impossible de se relever, proférée par les conseils masculins à l'endroit de ces femmes. En l'espace d'une classe de génération, la vie familiale se trouva transformée, l'âge au mariage des garçons et des filles fut abaissé, l'écart intergénéral diminua et la fécondité augmenta de façon très sensible. On peut dater assez précisément ces modifications qui furent le fait des classes établies après la deuxième guerre mondiale, les *Ratanja* et les *Lubeeta*. Cette sorte de *baby-boom* résulta de l'abandon délibéré de certaines pratiques et de l'adhésion simultanée à un nouveau modèle où la vie familiale et les fratries nombreuses se sont trouvées valorisées pour des motifs variés qui ont fini par s'additionner : désir de se moderniser et d'imiter les Blancs voire d'autres groupes jugés prolifiques, modifications des façons culturelles et compétition inédite sur le foncier.

Notons enfin que cette forme d'organisation n'est pas un cas isolé : les Meru Tigania-Igembe sont représentatifs de l'un des deux grands modes de système d'âge et de génération propres à l'Afrique orientale. La transformation de leurs classes offre des repérages et des éléments d'analyse pour une bonne partie du Kenya, y compris dans les dernières phases de son histoire.

Cette présentation très condensée du cas des Meru Tigania-Igembe du Kenya, qui résume un ouvrage en cours de rédaction, appelle quelques éclaircissements quant à la notion même de système utilisée dans ce contexte. Il s'agit ici du système social que les enquêtes ethnographiques ont permis de reconstituer au sein de populations jugées jusqu'alors anarchiques ou vaguement organisées faute, en

réalité, d'avoir accédé aux logiques à l'œuvre dans leurs comportements : le système est un ensemble de contraintes et de valeurs reconnues par tous se traduisant par des règles de constitution des classes, lesquelles sont agencées de manière telle que le déplacement d'une classe entraîne le déplacement de toutes les autres. Ainsi posée, la notion de système ne doit pas laisser penser que la société se reproduisait sans dysfonctionnement et sans crise, ou que le système transcendait les individus au point que ces derniers n'avaient aucune prise sur lui. La diversité des systèmes répertoriés en Afrique orientale est une conséquence de l'adaptation des populations à des situations de crises inhérentes à leur organisation en classes : dans nombre de cas, les règles ont été modifiées et des formules nouvelles ont été inventées, mais en général, sauf pour les périodes les plus récentes, les populations sont restées attachées au principe du regroupement selon l'âge et la génération et aux valeurs qu'il incarne, ce qui apparaît lorsque l'on compare l'ensemble des systèmes existant en Afrique orientale (Peatrik, 1995a et b). Il est vrai aussi qu'en raison de modalités de recrutement différentes, certains systèmes laissaient plus que d'autres une latitude d'action aux individus (Peatrik, 1994), ce qui revient à s'interroger sur le degré de connaissance, et partant de contrôle ou de réforme, qu'avaient les populations des principes à l'œuvre dans leur organisation.

2. Échelles d'observation et principes explicatifs

Les pratiques et la valorisation de la modération de la fécondité induites par le système d'âge et de génération puis les modifications dont elles ont fait l'objet, ont été mises au jour par l'enquête ethnographique. Un démographe, bien qu'intéressé, ne se contentera pas d'une telle approche mais, on peut se demander pourquoi ces questions, pressenties depuis un certain temps (Molnos, 1973 ; Franck *et al.*, 1987 ; Goldberg *et al.*, 1989), n'ont pas été intégrées dans le raisonnement de ceux qui travaillaient dans ces régions. La présentation de quelques différences élémentaires entre l'ethnologie et la démographie permettra de mieux comprendre qu'un tel état de fait ne résulte pas de la volonté, bonne ou mauvaise, des uns et des autres mais des techniques intellectuelles mises en œuvre par chacun. Deux niveaux de réflexion qui paraissent indépendants mais qui nous semblent complémentaires, seront privilégiés : les outils de l'ethnographie informent un mode d'approche des réalités sociales et humaines qui permettent d'accéder à un certain type de données ; le problème de la part respective qu'il faut accorder à la famille et à la société dans la recherche des principes structurants et des facteurs explicatifs. Cette question de sociologie générale prend ici un relief particulier puisqu'elle permet de mesurer un autre écart majeur entre l'ethnographie et la démographie.

a) Les particularités de l'enquête ethnographique

Les échanges entre disciplines ont ceci de particulier qu'ils invitent à revenir sur des définitions élémentaires et des pratiques de bases. Ce qui est tenu comme allant de soi dans l'exercice quotidien d'une profession nécessite d'être explicité car l'on se rend compte que les blocages ou, à l'inverse, les possibilités d'échange trouvent leur origine dans quelques éléments fondateurs qui ont différencié et séparé les champs de recherche au cours de leur histoire. Certains outils ont été forgés pour répondre à des questions spécifiques et portent la marque de leur origine.

Ainsi la notion de ménage, très utilisée en démographie, n'a jamais été opérationnelle en ethnographie et ce n'est pas un hasard. Au risque de paraître paradoxal, on pourrait tenir peu ou prou le même discours pour la famille. Le moteur de l'ethnologie et de l'anthropologie est représenté par l'enquête ethnographique. L'enquête dite participante suppose que l'ethnographe vive parmi les gens et partage leur quotidien. L'apprentissage de la langue et la durée des séjours sont deux facteurs très importants qui constituent des outils essentiels d'intégration et d'investigation car ils permettent à l'enquêteur de trouver progressivement une position acceptable par les uns et les autres et de devenir un interlocuteur avec lequel il est possible d'aborder maints sujets. Quel que soit le programme de recherches, l'enquête débute selon des lignes qui fournissent des repères et des points d'ancrage aux investigations plus précises, notamment lorsque la population étudiée n'a jamais fait l'objet d'une ethnographie méthodique.

La répartition de la population constitue une première donnée. Elle peut être en habitat groupé, en habitat dispersé ou combiner les deux modes ; l'habitat dispersé, par exemple, rallonge considérablement le temps d'enquête mais constitue un caractère particulièrement discriminant car nombre de traits y sont liés. L'identification du mode d'habitat permet aussi de ne pas poser d'emblée une coupure entre monde urbain et monde rural car dispersion et regroupement des unités d'habitation se retrouvent tant en ville que dans les campagnes. On recherche aussi qui habite où, avec qui et pour combien de temps. Pour faire face à toutes les solutions qu'il est possible de rencontrer, et sans préjuger de la composition, de la dynamique et de la finalité des entités considérées, on parle d'*unité domestique*, expression floue à souhait contrairement, par exemple, à *groupe domestique* qui présuppose l'existence d'un tel groupe (au sens sociologique du terme), contrairement aussi à *famille* qui laisse entendre qu'une institution de ce genre, appelant immédiatement des qualificatifs comme *nucléaire*, *élargie*, etc., serait pertinente.

Outre la description des divers bâtiments, de leur disposition, de leur mode de construction et de décoration, une grande attention est portée aux fêtes et aux rites ; ce sont des manifestations ponctuelles et intermittentes mais elles laissent précisément apparaître des dimensions de l'unité domestique que le quotidien ne révèle pas.

Une autre nécessité, très clairement établie par l'anthropologue britannique Meyer Fortes (Augé, 1975), est de recouper la saisie synchronique de l'unité domestique par un axe diachronique. Une forme domestique relevée à un temps *T* devient intelligible quand elle est replacée dans le cycle domestique propre à chacune des sociétés. Les diverses formes rencontrées au cours des enquêtes ne renvoient pas à divers types mais à un même type saisi à divers moments de son développement. On peut être dans la phase où un couple s'est installé et a donné naissance à des enfants, dans la phase où les enfants commencent à se marier ou dans la dernière phase, consécutive au décès des parents. Ces trois moments qui correspondent à des étapes élémentaires se traduisent par des solutions très diverses dont l'examen est riche d'enseignements.

À mesure qu'il progresse dans la compréhension de la langue et dans ses observations ou ses expériences, l'ethnologue procède à des relevés généalogiques et à des recensements, inévitablement partiels mais portant sur des thèmes dont la pertinence émerge peu à peu. Il relève soigneusement les termes vernaculaires qui servent à désigner les individus et leurs catégories de référence ainsi que les éléments et les divers niveaux de l'unité domestique : ce vocabulaire est du plus haut intérêt car il contient des informations décisives sur les conceptions et les modes d'organisation propres à chaque société. Rappelons que c'est précisément l'étude des termes de parenté qui a initié au XIX^e siècle la réflexion anthropologique contemporaine. Le problème se pose de l'usage de ces termes dans la description que dresse l'ethnologue ; il existe parfois un équivalent simple dans la langue de l'enquêteur, mais c'est rarement le cas³. La traduction est un procédé inévitable car il faut bien s'entendre sur les caractères relevés mais on sait qu'il contient une bonne dose d'approximation et de convention. Tout un vocabulaire existe que l'ethnologue utilise et pour lequel il se garde bien de donner une signification précise car il sait que dans telle autre population, d'inévitables variations viendront contredire l'acception d'un terme trop soigneusement défini.

Du piment est ajouté à cette affaire par les différences relevées entre les deux langues les plus utilisées dans les publications, l'anglais et le français, et par les usages qui se sont imposés dans chaque discipline. Ainsi, là où un démographe, francophone ou anglophone, lit *ménage* ou *household*, un ethnologue entendra bien autre chose selon le contexte où ces termes sont utilisés. On pourrait se livrer au même exercice pour *life cycle*, *life course*, *domestic cycle*, *generation*... Le recours à des symboles graphiques est loin d'être la panacée universelle. Les diagrammes de parenté, dérivés des diagrammes des généticiens, permettent de visualiser des rapports au-delà de la diversité propre à chaque culture, et en cela ils sont précieux, mais ils véhiculent un certain modèle qui peut freiner ou gauchir la réflexion (Héran, 1993) ; le tout est d'en être conscient et c'est alors un problème de formation dans la discipline. On aborde là, en réalité, une question propre à toute démarche

³ Les termes de parenté peuvent être classificatoires, descriptifs ou recourir à des technonymes. L'identification des relations élémentaires de consanguinité (frère, sœur, père, mère, fils, fille) ne règle pas d'emblée les problèmes de traduction car les terminologies manipulent ces relations : ainsi dans la terminologie dite "omaha" un frère peut appeler sa sœur "ma fille".

scientifique, celle de la marge d'erreur. Une investigation se fait toujours avec une dose contrôlée ou acceptable d'approximation et la recherche d'une précision supplémentaire aboutit parfois à des artefacts. Il est vrai cependant que ce sont les difficultés rencontrées dans la collecte et la restitution des données de terrain qui engendrent les progrès de la connaissance.

L'ethnologie est née du souci d'expliquer des coutumes, des croyances ou des pratiques jugées étranges ou barbares par le sens commun. L'objectif de l'enquête est de saisir, pour la population étudiée, des règles et des dynamiques, des conceptions et des savoirs, des valeurs et des pratiques : règles de résidence, de filiation, de partage et de succession ; règles d'alliance, parents interdits ou au contraire unions jugées favorables, modalités des prestations matrimoniales ; organisation des tâches et de l'économie domestiques ; conception de la personne, de l'infortune, de la santé et de la maladie ; modes de socialisation, organisation des pouvoirs, etc... La règle de base en la matière est que les thèmes de recherche procèdent de l'observation d'une réalité sur laquelle on ne connaissait rien ou peu de choses, et sont le fruit de l'interaction avec les populations étudiées. Ainsi, les questions démo-logiques propres à l'organisation sociale des Tigania-Igembe ont-elles peu à peu émergé des entretiens avec les anciens et les anciennes dont les réponses et les suggestions ont orienté au fil du temps nos interrogations et les investigations. Enfin l'enquête ethnographique méthodique n'est pas séparable des problématiques en cours, ou en vogue, dans la discipline où la comparaison est l'instrument par excellence ; qu'elle soit implicite ou délibérée, l'identification de caractères récurrents, la recherche de ressemblances et de différences entre des sociétés que la géographie et l'histoire séparent, est à la base de tout raisonnement ethnologique et anthropologique.

On peut évoquer, à titre d'illustration, quelques grands thèmes qui ont animé les travaux, en Afrique et ailleurs. En anthropologie de la parenté, la recherche des principes structurants à partir desquels se déduisent les rapports de parenté, a successivement mis l'accent sur la filiation, les règles d'alliance et plus récemment, la relation frère-sœur : des divergences théoriques existent bien évidemment mais la morphologie de la famille demeure une catégorie subalterne⁴. L'anthropologie politique qui vise à isoler les principes à l'œuvre au travers de la grande diversité des formes d'organisation socio-politique et d'autorité a travaillé la question de l'État et de son absence, à la confluence du thème parenté et organisation sociale d'une part, et des questions de rites et de pouvoir d'autre part. Un autre domaine qui touche aux mécanismes de cognition de l'*Homo sapiens*, et qu'on peut appeler ethnoscience,

⁴ Les enquêtes sur la parenté et l'organisation sociale ne sont plus aussi nombreuses qu'il y a trente ans, à l'exception de recherches théoriques très pointues sur la parenté (Héritier-Augé et Copet-Rougier, 1990 ; Houseman and White, 1996), et du récent regain lié aux enquêtes sur le sida. En France, on constate un décalage durable dans les objectifs de recherche d'une discipline à l'autre : les ethnologues n'étaient pas loin de faire de la démographie (de Dampierre, 1967 ; F. et M. Izard, 1968) à un moment où cette dernière était absorbée par la mise au point des outils statistiques. La demande des démographes a ensuite évolué alors que les ethnologues se tournaient vers d'autres objets. Tout cela peut changer, évidemment. Il est clair, en revanche, que les échanges entre les historiens et les démographes des sociétés occidentales sont anciens et continus puisqu'ils ont donné naissance à la démographie historique, fort bien représentée en France.

s'est attaché à comprendre les principes de classification à l'œuvre dans les taxinomies indigènes : il recoupe par là les études de parenté en ce que classer les individus et classer le vivant procède souvent de principes identiques. La question des modalités et de l'efficacité du rite et du symbolisme est un thème qui traverse tous ces champs de recherche, etc.

On comprend mieux maintenant pourquoi la notion de ménage est étrangère à la pratique de l'ethnographie alors qu'elle est à la base du dispositif de dénombrement opéré par le démographe. Celui-ci cherche à travailler sur des unités de compte les plus efficaces possibles pour ne recenser qu'une fois les individus et n'omettre personne, et pouvoir saisir les dynamiques entre les recensements successifs et les sondages, tandis que l'ethnographe vise à des généralisations à partir de réalités mises au jour par l'enquête qu'*a priori* il ne connaissait pas. De ce point de vue, l'ethnographie et le recensement exhaustif ou l'enquête par sondage du démographe sont deux techniques d'approche et d'analyse du réel qui sont aux antipodes : l'une est inductive et compréhensive, au sens de Max Weber, l'autre est taxinomique et hypothético-déductive. Dans l'article introductif aux trois volumes consacrés à l'histoire de la famille, Françoise Zonabend (1986, p. 81) illustre bien la différence du mode d'approche et des attentes respectives : "*Afin d'ordonner les matériaux accumulés, les chercheurs du Cambridge Group for the History of Population and Social Structure proposent une typologie dont un des avantages est d'unifier le vocabulaire savant, mais l'inconvénient est de ne pas être universelle et surtout d'enfermer la réalité dans des catégories qui ne permettent pas de détecter les oppositions pertinentes, de saisir les principes d'organisation de la société étudiée et donc d'élaborer des modèles de fonctionnement*".

b) Famille et organisation sociale : de l'illusion au malentendu

D'autres différences existent qui tiennent moins aux techniques d'enquête qu'à des modèles implicites dont la prégnance plus ou moins forte relève de l'histoire institutionnelle des disciplines. Il en va ainsi de la place assignée à la famille dans la construction des explications. L'endroit où se mesure le mieux un phénomène, à travers par exemple le recensement des ménages, n'indique pas d'emblée le lieu le plus pertinent pour son analyse. Autant le découpage en unités discrètes à des fins de recensement vise des objectifs aisément saisissables, autant le passage ou la liaison avec le niveau famille soulève nombre de questions. Les démographes le savent puisque lorsqu'il leur faut agréger les données en unités pertinentes, la famille leur apparaît inopérante au point qu'ils viennent à parler de noyaux familiaux reliés entre eux de manières certes diverses mais statistiquement saisissables. Il nous semble cependant que la critique de l'entité famille, lorsque l'on quitte le champ des questions statistiques, est rarement menée comme si sa pertinence sociologique allait de soi. Un même dédoublement de la pensée se constate par exemple dans la valeur accordée à la théorie de la contraction ou de la nucléarisation de la famille

formulée au cours du XIX^e siècle et reprise maintes fois par la suite en dépit de son caractère évolutionniste et européocentriste ; elle est à la fois critiquée et conservée comme horizon théorique. Que la famille ait constitué un champ privilégié de la sociologie et de l'histoire peut s'expliquer par l'ancrage, occidental, de ces disciplines et la nécessité de découper le réel pour pouvoir l'étudier (Dechaux, 1995). Le vrai problème est celui de la réification de l'objet analysé et de la priorité accordée aux divers éléments explicatifs.

On aborde là une question où l'ethnographie et l'ethnologie ont apporté une contribution qui a du mal à passer tant elle va à l'encontre des idées admises ou que l'on croit fondées sur la science. Aucune société, aussi petite ou primitive fut-elle, n'est composée par l'addition de familles ; il y a toujours d'autres instances qui fonctionnent, en l'absence desquelles il n'y aurait ni société ni famille de quelque forme que ce soit. L'effet inattendu produit par la lecture des trois volumes de *Histoire de la famille* va dans le même sens : la mise en œuvre de l'ouvrage aboutit à une déconstruction progressive de l'objet famille puisque chapitre après chapitre, on constate l'impossibilité qu'il y a de penser la famille en dehors de la connaissance de l'organisation sociale et de son histoire. Il faut enfin rappeler que pour l'ethnologue, la parenté et la famille ne sont pas deux termes synonymes recouvrant un même domaine d'étude : le premier, érigé en champ majeur d'investigation par l'ethnologie et l'anthropologie, consiste à étudier des relations de consanguinité et d'alliance et la raison de la récurrence, dans des sociétés très diverses, de certaines combinaisons alors que le second terme, pour lequel n'existe aucune définition universelle (Héritier-Augé, 1991), renvoie à une question de morphologie sociale et demeure un champ d'enquête subalterne. L'origine de la prégnance du modèle familialiste en Afrique et l'effet de miroir et de clichés qui s'y opère est un thème de recherche décisif qui attend encore son historien.

D'autres principes sont toujours à l'œuvre qui concourent à organiser la sphère familiale et à lui donner un aspect plutôt qu'un autre. C'est un vaste sujet sur lequel on se contentera d'évoquer quelques exemples. Partout la composante territoriale est structurante et se lit d'abord au travers du mode de distribution de l'habitat et de la résidence. Dans nombre de sociétés d'Afrique (mais pas dans toutes), le principe d'unifiliation matrilineaire ou patrilineaire, lui-même inscrit comme une conséquence de règles d'alliance, informe les regroupements de type lignage où la (com)position d'une unité domestique dépend de la qualité d'ainé ou cadet du chef de famille et de son rang dans le groupe de descendance. Les groupes de descendance peuvent ne plus fonctionner à l'ancienne mais le principe lignager n'en demeure pas moins au cœur de maintes pratiques : les migrations plus ou moins lointaines et la constitution de réseaux ; l'importance accordée aux rites funéraires ; l'affirmation diversement marquée de la polygynie, des formes d'initiation, d'alliance et des prestations matrimoniales. Ainsi, le fait que la compensation matrimoniale soit souvent devenue illégale ne doit pas empêcher de raisonner sur les effets de son versement ou de son non-versement pour analyser, par exemple, la catégorie des femmes chefs de ménage. Les différences de statut et de rang sont une autre réalité

souvent attestée dans les sociétés africaines. En dépit de la conquête et d'une idéologie égalitariste véhiculée, tant dans les anciennes colonies françaises que dans l'aire anglophone, les anciennes hiérarchies se sont maintenues ou recomposées aux côtés de nouvelles, dans le cadre même de l'État colonial puis de l'État indépendant : inégalités au sein des lignages (aînés/cadets, hommes/femmes), entre les lignages aristocratiques et ceux qui ne le sont pas, entre les descendants d'esclaves et d'hommes libres, chefferies d'importance inégale, corporations artisanales improprement appelées castes, sont autant de critères dont les combinaisons peuvent atteindre des niveaux de complexité rarement atteints ailleurs dans le monde⁵. L'évocation de fortes subordinations dans l'Afrique traditionnelle ne doit pas laisser penser que les principes égalitaristes, voire démocratiques, étaient inexistants ; les obligations de la réciprocité, les institutions villageoises, les classes d'âges formaient des systèmes égalitaires où les individus étaient destinés à suivre un même cursus et où l'état de l'unité domestique était tributaire de la place qu'occupaient les parents et les enfants dans l'échelle de degrés d'âge. On peut à cet égard rappeler les premières théories suscitées par les classes d'âge (Eisenstadt, 1956) qu'il fallut amender et reformuler par la suite mais qui n'en contiennent pas moins une hypothèse intéressante sur l'importance relative de la famille et du lignage par rapport à la classe d'âge dans l'organisation sociale : la catégorie, l'échelon ou la classe d'âge prennent de l'importance là où la famille ou le lignage sont affaiblis, et inversement. L'alternative entre classes d'âge et lignage-famille illustre très concrètement l'idée que la famille ne joue pas partout le même rôle dans l'organisation sociale et la socialisation de l'individu. Elle montre aussi l'intérêt de ne pas négliger dans les analyses la question des dynamiques égalitaires ou inégalitaires à l'œuvre au sein d'une société et dans des unités domestiques : la position des filles et des femmes⁶, le traitement égalitaire ou discriminatoire des germains et des demi-germains s'en trouvent éclairés. C'est aussi dans ce contexte, toutes choses égales par ailleurs, qu'il faut replacer la question des échanges et de la solidarité à géométrie variable entre membres d'une même famille.

On peut aussi évoquer d'autres formes d'organisation qui ont un effet structurant sur l'ordre domestique et qui peuvent, au même titre que les précédentes, se fondre et se transformer en institutions modernes : regroupements à des fins culturelles, initiatiques et thérapeutiques, congrégations, confréries, églises ; entreprises, coopératives, *women groups*, écoles (de la primaire à l'université), institutions de santé (du tradi-praticien à l'hôpital le plus moderne sans oublier tous les niveaux intermédiaires), clubs de sport, syndicats, *Harambee*, partis politiques. Ces derniers exemples ramènent à la question des pouvoirs dans l'État post-colonial. Il pèse de diverses manières sur l'instance domestique par le droit dont il est désormais la source, par le degré d'organisation de l'administration et les diverses

⁵ Les Haalpulaar'en (appelés autrefois Toucouleur) de la vallée du fleuve Sénégal qui combinent l'organisation villageoise, le principe lignager, la différence de rang et la spécialisation artisanale (Kyburtz, 1994) constituent un exemple particulièrement frappant.

⁶ Voir par exemple les travaux de Christine Henry (1994), et d'Odile Journet et A. Juillard (1994).

pratiques de clientélisme et de népotisme (l'État patrimonial des politologues) et par les liens qui s'y tissent avec les institutions internationales.

c) Temps de l'histoire et temps de la transition démographique

Un dernier ordre de différence que le développement précédent amorçait réside dans la question du temps. L'enquête ethnographique et l'analyse ethnologique privilégient la dimension synchronique des faits au sens où elles cherchent à épuiser les logiques à l'œuvre dans un système avant de le combiner avec d'autres paramètres, au point que l'ethnologie et l'anthropologie ont pu paraître comme a-historiques ; jugement qui procède davantage d'affrontements idéologiques propres à une époque, voire d'inclinaisons personnelles que des méthodes effectivement employées car le recours à la synchronie n'a jamais signifié le refus de la diachronie et de l'histoire. Ceci devient patent lorsque l'on tente de comprendre non plus les éléments d'un système mais un système dans son ensemble, objectif qui conduit inévitablement à s'interroger sur sa dimension diachronique et historique.

Au temps endogène du cycle domestique s'ajoute le temps propre à un système socio-politique qui est différent selon que l'on a affaire, entre autres exemples, à un ordre lignager dont le développement temporel est scandé par le principe d'aïnesse, la polygamie et la différence d'âge entre les époux ; à un groupe structuré par une chefferie ou une royauté où le rythme du temps social est donné par les successions qui surviennent à la mort du souverain ou au contraire précipitent celle-ci ; à un système d'âge et de génération qui s'ébranle sous la pression des dérives de survieillessement et de sur-jeunissement, et des modalités de transmission des pouvoirs. Les systèmes peuvent être composites et associer à des degrés variables ces diverses modalités. En amont existent des conceptions du temps qui combinent des cycles plus ou moins longs, un temps linéaire à l'écoulement régulier, suspendu ou au contraire accéléré, toutes formules qui se donnent particulièrement dans l'agencement des rites et les musiques qui les accompagnent.

Le temps inhérent à chaque système interfère avec les modifications ou les bouleversements propres à l'histoire qui apporte des changements tantôt brutaux, tantôt subreptices dont les individus concernés peuvent avoir une perception très décalée. Le cas des Tigania-Igembe offre une combinaison intéressante de divers temps : les temps longs et répétitifs du cycle domestique et du système, et celui de l'événement propre à l'histoire. Le rajeunissement de l'âge au mariage, l'abandon subséquent des coutumes qui limitaient la fécondité et l'adhésion simultanée à d'autres modèles désormais valorisés ont été le fait des hommes et des épouses de la classe (désormais une catégorie) générationnelle *Ratanja* recrutée au début des années 1950. Les *Lubeeta* qui suivirent prolongèrent le mouvement. Les *Miriti* qui constituent la classe fermée dans les années 1988 devraient maintenant s'établir mais

ceux-ci tardent à le faire en raison des difficultés à trouver un travail salarié ou d'accéder à des parcelles cultivables. Dans ce domaine, les changements peuvent être d'autant plus inaperçus ou inattendus qu'une conception largement répandue fait de la famille le lieu par excellence du conservatisme et de la reproduction des schémas établis. De même que l'on sait maintenant que les modalités de la vie familiale ont plusieurs fois changé au cours des siècles en Europe et ailleurs, il faut aussi se faire à l'idée que le modèle familial africain n'est ni unique ni invariable et que certains aspects tenus pour traditionnels sont d'invention ou de redéfinition récentes.

Last, not least la combinaison du temps de la structure des faits familiaux et sociaux, et du temps de l'histoire laisse entière la question de leur compatibilité ou de leur agencement avec la temporalité de la transition démographique. C'est là une question difficile et intrigante du point de vue de l'ethnologie et de l'histoire. Bien qu'elle soit européoctriste, en ce qu'elle est une extrapolation de ce qui s'est passé en Occident, la théorie de la transition démographique n'en rend pas moins compte de certaines grandes transformations ; elle devient cependant souvent inopérante lorsque l'on change d'échelle d'observation. Une autre façon de formuler ce problème est de se demander de quels changements profonds les recensements et les enquêtes représentatives sont le reflet. Tous les progrès de l'analyse démographique proviennent de cette question. N'y a-t-il pas un hiatus en ce sens qu'il manquerait un (ou des) niveau(x) intermédiaire(s) d'investigation et d'analyse, hypothèse qui mène au dernier point du développement.

3. Une convergence est-elle possible ?

a) Le régime démographique : une notion opératoire ?

La notion de régime démographique selon laquelle un rapport existe entre l'état démographique d'une population et son organisation sociale entendue au sens large, a été envisagée sous une forme ou sous une autre depuis longtemps. Un démographe pensera par exemple à Adolphe Landry ; un géographe, au thème de la culture peuplante comme la riziculture inondée ; un ethnologue, aux systèmes politiques dont le souverain occupe la position de donneur de femmes. Cette idée se retrouve en creux dans l'argument de pression démographique qu'évoquent nombre d'auteurs lorsqu'ils cherchent à expliquer un changement de période historique ou une rupture sociale. Le régime démographique désigne l'intrication durable entre une instance sociale et les paramètres démographiques qui concourent à la reproduction de la population, et les effets-retour qu'ils entretiennent entre eux selon que ces derniers sont déterminés ou déterminants. Son imprécision en fait un outil utile en phase

d'investigation et d'approche mais il faut aussi s'interroger sur les raisons pour lesquelles cette notion, maintes fois entrevue, n'a jamais été systématiquement employée, comme si les moyens manquaient pour aller au-delà de ce qui reste une simple intuition. Par exemple, sa version en termes de mode de production domestique qui eut un temps son heure de gloire en anthropologie, a été en réalité d'un faible rendement heuristique dans cette discipline (Godelier, 1973 ; Cordell *et al.*, 1987). C'est là une question bien générale mais qui nous semble pourtant aux fondements de l'analyse démographique et de la réflexion anthropologique.

L'exemple des Meru et, plus largement, des autres sociétés d'Afrique de l'est, peut à nouveau fournir un fil conducteur puisque l'état des unités domestiques est (était) directement lié à la progression des individus sur les échelons et à la position de leur classe dans le système de classes. Cette situation éclaire l'un des paramètres clés de la démographie, la fécondité. Quelques caractéristiques peuvent fournir les éléments d'un modèle destiné à être testé ailleurs. Les Meru constituaient une forme de démocratie archaïque et de société égalitaire ; l'univers des femmes était certes séparé de celui des hommes mais celles-ci n'en détenaient pas moins des positions d'autorité et une marge de manœuvre, situation à mettre au compte du système générationnel et de règles de filiation qui en découlent. Dans cette société à filiation indifférenciée se posaient des questions d'attribution de la progéniture : une tension existait entre un mode matrilineaire et un mode patrilinéaire, tous deux esquissés, et un nouveau-né appartenait autant au frère de la mère qu'à son père. De plus, la vie de famille, certes importante, ne polarisait pas toute l'activité des hommes et des femmes, puisqu'elle concernait principalement un échelon dans le cursus, constat qui pourrait être étendu à l'activité économique. Une bonne partie du temps des hommes et des femmes adultes était consacrée à la gestion de la vie en société. L'activité sexuelle et la reproduction, loin d'être considérées comme naturelles, étaient particulièrement influencées par les représentations, les valeurs et croyances qui se déployaient dans les échelons d'âge et qui étaient mises en œuvre dans maints registres de la vie sociale. Dans ce contexte, la figure du guerrier est particulièrement intéressante. L'initiation conférait au jeune homme le statut d'une personne à qui était reconnue une activité sexuelle mais qui était jugée incapable de paternité. Vivant avec ses compagnons en marge de la société, le guerrier était durablement assimilé à la brousse, au chaud et au sec. Les raids, dont certains étaient quasi-rituels, étaient le moment où les guerriers devaient faire preuve de leur capacité à tuer des ennemis, à ramener des trophées de l'extérieur. Ayant manifesté symboliquement ou réellement cette capacité à infliger la mort à des ennemis, les hommes pouvaient dans le stade suivant devenir des géniteurs patentés, des pères de famille. La figure de la femme à l'échelon des pouvoirs est également riche d'enseignements ; en bref, elle ne faisait plus d'enfants, détenait des emblèmes de la guerre et exerçait, dans sa sphère, le pouvoir politique.

La conscience qu'avaient les populations de leur situation démographique est une autre question importante pour laquelle nous disposons de certains éléments de réponse. La façon dont se remplissaient et se vidaient les maisons de non-initiés et

de guerriers indiquait le moment où il était opportun ou indispensable de recruter une nouvelle classe. L'habitude, très profondément ancrée, qu'avaient les Tigania-Igembe d'accueillir des émigrants des basses terres permettait de compenser les effets d'une fécondité trop basse au regard de la mortalité. Dans certains cas aussi, des règles étaient modifiées ou suspendues. Un exemple attesté dans un groupe kalenjin qui est une population différente des Meru mais dont le système générationnel est assez proche, en est une bonne illustration ; suite au massacre d'une classe entière de guerriers par un ennemi supérieur en nombre, des unions contre-nature eurent lieu entre des *Pères* et leurs *filles* classificatoires pour permettre à la société de redémarrer. Le traumatisme fut tel que pour le dépasser, on décida de ne plus jamais utiliser le nom de la classe de guerriers. De là provient que l'onmastique récurrente des classes n'est plus à huit mais à sept noms. La modification des coutumes ou la transgression des interdits étaient cependant loin d'être générales. Ainsi des rumeurs persistantes dans le district de Meru racontent-elles qu'existaient des populations voisines ou précédentes où, dit-on, les gens se mariaient tellement tard qu'ils avaient des cheveux blancs et ne pouvaient plus avoir d'enfants. La possibilité qu'une population puisse s'éteindre en raison d'un âge très tardif au mariage était donc envisagée.

En somme l'enquête ethnographique approfondie et l'investigation historique des sources orales et écrites permettent d'accéder à des représentations et des pratiques qui ne sont pas saisissables par le schéma classique des variables intermédiaires de la fécondité. Le cas des sociétés est-africaines est aussi intéressant car il sort des situations limites déjà répertoriées comme celles des populations de chasseurs-collecteurs (Eskimos, Hadza, 'Kung) connues pour leur faible fécondité ou leur pratiques abortives et d'infanticide. Ces exemples montrent aussi le rôle important, conjointement avec celui des pouvoirs, des représentations et des valeurs dans les pratiques de fécondité. Le désaccord manifesté dernièrement par certains anthropologues anglo-saxons à l'endroit des récentes thèses de Jack et Pat Caldwell (Ahlberg, 1994 ; Heald, 1995) sur l'existence d'une sexualité spécifiquement africaine relance cette interrogation en s'appuyant précisément sur les situations rencontrées en Afrique orientale où le groupe de descendance et les valeurs conjointes de perpétuation qui caractérisent tant de sociétés ailleurs en Afrique (Verdon, 1983) sont ici inopérants.

b) Enquêtes et analyses conjointes

Un premier thème de recherches communes consisterait à comparer les résultats obtenus au niveau local. C'est là, il est vrai, une échelle d'observation privilégiée pour l'ethnologue alors qu'elle demeure une préoccupation plus rare pour le démographe, mais les dernières orientations de la recherche témoignent d'un inflexionnement en la matière. Les enquêtes micro-démographiques ne sont certes pas une nouveauté puisque les généticiens de la population s'y sont employés dans

les populations isolées et partant endogames, mais elles présentent nombre de différences avec l'enquête ethnographique. Il faudrait réfléchir à titre expérimental aux bases d'une autre micro-démographie. Les enquêtes ethnographique et démographique ne peuvent être menées par une seule personne, au moins pour des raisons de temps mais aussi d'interaction avec les informateurs. L'enquête par sondage vise à mieux cerner les modifications et les dynamiques perçues dans la comparaison des recensements nationaux ou d'autres sources : elle procède par questionnaires, méthode rarement utilisée en ethnographie, et ce n'est pas un hasard car l'ethnographie cherche d'abord à accéder aux questions que se posent les informateurs. Il serait intéressant de rapprocher les données des uns et des autres, notamment sur le thème des représentations et des pratiques mesurées. Les discordances relevées entre modèles et pratiques peuvent être rapportées à des biais propres aux modes d'enquête des uns et des autres dont l'analyse peut conduire à formuler de nouvelles hypothèses. Elles peuvent aussi relever de décalages, riches d'enseignements, entre la perception de la réalité et les modèles qui servent de références aux individus, façon de mieux appréhender l'éventuel effet-retour des pratiques sur les modèles. Le nombre, ou la quantité, et sa représentation pourraient constituer un autre thème d'enquête inter-disciplinaire particulièrement intéressant. Le dénombrement, avant d'être devenu un outil de description et de prévision, fait partie de l'arsenal cognitif de l'*Homo sapiens sapiens*⁷.

À titre d'illustration, on peut se livrer à un exercice d'application sur l'exemple fort intéressant des Bwa du Mali étudié par Véronique Hertrich⁸. La question de la permanence, attestée de 1976 à 1988, de la taille des unités domestiques pourrait être prise autrement. La croissance démographique a été en quelque sorte absorbée par émigration et segmentation sans qu'il y ait une modification sensible de la taille et de la composition de ce qui a été identifié comme des unités domestiques. Ceci nous paraît, du point de vue de la structure sociale, comme un phénomène classique dans un régime lignager qui s'accommode particulièrement bien, par fission ou fusion, des variations démographiques. C'est vraisemblablement une des raisons de sa prévalence dans maintes sociétés en Afrique. Ici la relative permanence des *zû*, unités domestiques qui correspondent à un segment de lignage, signifie que le modèle a continué de fonctionner sans qu'il y ait changement des règles, notamment celles ayant trait à la cohabitation ou à la succession qui semble être adelphique : on épuise le nombre des candidats potentiels en suivant le rang de naissance par génération avant de passer aux représentants de la génération suivante. Le départ de certains se traduit par la fondation de nouvelles unités et libère des places qui

⁷ À titre d'illustration, signalons que dans maintes sociétés d'Afrique de l'Est, l'opération de dénombrement des gens et du troupeau est considérée comme un geste malveillant ; à l'inverse on rencontre des situations où le désir d'être recensé contribue à l'inflation des individus déclarés. Ce rapport contradictoire n'exclut pas le recours à la catégorie du nombre dans d'autres circonstances, notamment dans la mise en place des systèmes de classes d'âges. Des recherches sur l'histoire des dénombrements et de la statistique dans les États coloniaux puis indépendants devraient aussi contribuer à éclairer ce point (Le Pape, 1995).

⁸ Voir le chapitre 6 dans cet ouvrage.

autorisent la promotion plus rapide des cadets. Toutefois la question se pose de ce qu'il advient, dans une communauté dont les densités ont augmenté, de la cohésion villageoise et des relations inter-lignagères, en d'autres termes des rapports de pouvoir au sein du village et entre les lignages qui le composent. On a peut-être atteint ou dépassé un seuil à partir duquel les rivalités entraînent la modification de certaines règles. Les Bwa sont connus pour avoir des classes et des associations d'âges qui sont (ou étaient) un des fondements de la cohésion villageoise. Leur amoindrissement ou leur transformation (hypothèse) a peut-être entraîné, par modification de l'âge au mariage (et partant de la fécondité) un accroissement démographique qui a porté en retour un coup fatal aux anciennes précédences de l'âge, et a favorisé par défaut l'épanouissement des lignages, des stratégies individuelles qui peuvent s'y jouer, et des rivalités entre les lignages. Une accentuation des tendances centrifuges et la disparition des très grandes unités domestiques peuvent en être le signe. Il faut aussi s'interroger sur l'évolution des prestations matrimoniales, l'apparition de nouvelles inégalités et la modification des attentes, et donc des stratégies, vis à vis de l'unité lignagère de référence et de la communauté villageoise.

Une autre façon de procéder à des coopérations interdisciplinaires consisterait à utiliser des simulations sur ordinateur. Celles-ci pourraient s'appliquer à des questions apparues au cours d'enquêtes conjointes de terrain ou d'archives et permettraient de contourner l'impossibilité de disposer de données démographiques précises pour les populations anciennes. Cette technique lourde ne peut cependant être mise en œuvre que pour faire avancer un problème précis à la définition duquel le plus grand soin doit être apporté. Plusieurs types d'hypothèses paraissent se présenter selon que l'on raisonne sur des populations stables (ou stationnaires ou malthusiennes) ou en accroissement, ou encore selon que l'on recherche les effets quantitatifs de règles sociales⁹ ou, à l'inverse, les modifications apportées sur des règles par le changement des paramètres démographiques. Les propositions suivantes, formulées à titre exploratoire, trouvent leur origine dans des questionnements ethnographiques, et le travail avec un démographe amènerait vraisemblablement à les préciser ou les invalider. Un premier grand type de questions est celle de la viabilité démographique de diverses formules de parenté dont l'occurrence est attestée dans les aires culturelles les plus variées. Il peut s'agir de chercher des seuils en-dessous desquels la population ne se reproduit plus ; ou encore d'identifier les valeurs limites à partir desquelles certaines règles ne peuvent plus être appliquées. Une autre façon de procéder est de raisonner sur des systèmes sociaux comme par exemple les systèmes générationnels qui sont très sensibles à l'âge au mariage et à la durée de la période féconde des femmes et des hommes ; ou encore d'apprécier les effets de la polygamie selon que l'on est en filiation patri- ou matrilineaire dans les systèmes lignagers. On peut à l'inverse tenter d'imaginer l'effet de la croissance démographique, ou de son ralentissement, sur certains traits de

⁹ Les recherches de Gilles Pison (1989) sur les jumeaux illustrent, par exemple, les effets quantitatifs, sur leur mortalité et le taux de géméllité, de valeurs culturellement définies.

l'organisation sociale : le chevauchement croissant des générations dans un système générationnel et les modifications qui en résultent dans les unités domestiques ; le devenir des individus en fonction de leur rang de naissance dans une fratrie plus nombreuse selon que l'on est dans un système générationnel ou dans un système lignager ; l'effet de l'allongement de l'espérance de vie sur la définition des catégories d'âge et les générations et le traitement des discordances qui en résultent. C'est peut-être sur les questions de vieillissement de la population, telles que les démographes les ont définies, que se pose avec le plus d'acuité la question de l'effet-retour des changements quantitatifs sur des catégories et des seuils d'âge culturellement appréciés ou politiquement modifiés¹⁰.

En somme, la poursuite de telles recherches est soumise à plusieurs conditions. Il ne s'agit pas de saupoudrer deci-delà un peu de démographie, un peu d'ethnographie et souhaiter que la sauce prenne, il faut examiner s'il est possible de circonscrire des zones d'investigations et des problématiques communes. La difficulté principale réside dans les différences de techniques mises en œuvre et de types de résultats obtenus entre l'approche quantitative et l'approche qualitative des phénomènes, thème dont les démographes ont déjà débattu (Gérard et Loriaux, 1988 ; Duchêne *et al.* 1988) et qui traverse à des degrés divers toute démarche scientifique, quelle que soit la discipline, à commencer par la sociologie depuis l'ouvrage fondateur d'Émile Durkheim sur le suicide. Nous pensons que c'est la recherche de solutions à ces questions qui favorisera l'émergence de nouveaux objets de connaissance, l'autre condition étant que les habitudes acquises dans les institutions d'enseignement et de recherche des uns et des autres ne freinent pas le mouvement mais l'accompagnent. À cela un remède, connu, existe qui consiste à cultiver l'épistémologie pratique et l'histoire des sciences (Dodier, 1996 ; Pelchat, 1996).

Toute discipline se constitue au cours d'une histoire où se forment progressivement des outils spécifiques et s'acquièrent des habitudes intellectuelles en réponse à des interrogations et à des modes d'investigation particuliers. C'est pour cette raison que les résultats obtenus dans un champ de recherche ne sont pas directement transposables à un autre, quand bien même les interrogations fondamentales paraissent proches. Lorsqu'ils se produisent, ce qui n'est pas fréquent, les échanges entre disciplines vont de la collaboration ponctuelle sur un aspect particulier à la confrontation approfondie propice à la construction de nouveaux objets de connaissance. C'est à cette dernière forme d'interdisciplinarité que s'attachait ce chapitre inévitablement exploratoire à ce stade de la réflexion.

¹⁰ Voir par exemple la communication de Jacques Vallin *et al.* (1996) sur des projections, et non des simulations, d'hypothèses de fécondité et d'espérance de vie à l'horizon des deux siècles à venir.

Références bibliographiques

- ABELES Marc et COLLARD Chantal (dir.), 1985. – *Âge, pouvoir et société en Afrique noire*. – Paris/Montréal, Karthala/PUM, 330 p.
- AHLBERG Beth Maina, 1994. – "Is there a distinct african sexuality ? A critical response to Caldwell", *Africa*, vol. 64, n° 2, p. 220-242.
- AUGÉ Marc (dir.), 1975. – *Les domaines de la parenté. Filiation, alliance, résidence*. – Paris, Maspéro, 140 p.
- BAXTER Paul et ALMAGOR Uri (eds.), 1978. – *Age, Generation and Time. Some features of East African Organisations*. – Londres, Hurst & Co, 276 p.
- BURGUIÈRE André, KLAPISCH-ZUBER Christiane, SEGALEN Martine et ZONABEND Françoise (dir.), 1986. – *Histoire de la famille. Vol. 1 : Mondes lointains, vol. 2 : Temps médiévaux : Orient/Occident, vol. 3 : Le Choc des modernités*. – Paris, Armand Colin. (1994, Le Livre de Poche, coll. "Références").
- CAPRON Jean, 1971. – "Association d'âge, économie, pouvoir chez les populations bwa pwesya", in : Denise PAULME, *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest*, p. 24-62. – Paris, Plon, 354 p.
- CORDELL Dennis, GREGORY Joël et PICHÉ Victor, 1987. – "African Historical demography. The search for a theoretical framework", in : CORDELL Dennis et GREGORY Joël (éds.), *African Population and capitalism. Historical Perspectives*, p. 14-32. – Boulder, Westview Press, 302 p.
- de DAMPIERRE Éric, 1967. – *Un ancien royaume Bandia du Haut-Oubangui*. – Paris, Plon, (Recherches en Sciences humaines, n° 24), 600 p.
- DECHAUX Jean-Hugues, 1995. – "Orientations théoriques en sociologie de la famille : autour de cinq ouvrages récents", *Revue française de sociologie*, vol. XXXVI, p. 525-550.
- DODIER Nicolas, 1996. – "Les sciences sociales face à la raison statistique (note critique)", *Annales HSS*, vol. 51, n° 2, p. 409-428.
- DUCHÈNE Josiane, WUNSCH Guillaume et VILQUIN Éric (dir.), 1988. – *L'explication en sciences sociales. La recherche des causes en démographie*. – Louvain-la-Neuve, CIACO-Academia. (CHAIRE DE QUÉTELET 1987).
- EISENSTADT Smel, 1956. – *From Generation to Generation : Age Groups and Social Structure*. – New York, The Free Press. (réédité en 1971).
- FRANCK Odile et MCNICOLL Geoffrey, 1987. – "An Interpretation of fertility and population policy in Kenya", *Population and Development Review*, vol. 13, n° 2, p. 209-243.
- GÉRARD Hubert et LORIAUX Michel (dir.), 1988. – "Au-delà du quantitatif. Espoirs et limites de l'analyse qualitative en démographie". – Louvain-La-Neuve, Academia-Erasme, 670 p. (CHAIRE DE QUÉTELET 1985).
- GODELIER Maurice, 1973. – "Modes de production, rapports de parenté et structures démographiques", *La Pensée*, n° 172, nov-déc., p. 7-31.
- GOLDBERG Howard, MCNEIL Malcom et SPITZ Alison, 1989. – "Contraceptive use and fertility decline in Chogoria, Kenya", *Studies in Family Planning*, vol. 20, n° 1, p. 17-25.

- HEALD Suzette, 1995. – "The power of sex : some reflections on the Caldwells' 'African sexuality' thesis", *Africa*, vol. 65, n° 4, p. 489-505.
- HENRY Christine, 1994. – *Les îles où dansent les enfants défunts. Âge, sexe et pouvoir chez les Bijogo de Guinée Bissau*. – Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 214 p.
- HÉLAN François, 1993. – *Figures et légendes de la parenté*. – Paris, INED.
- HÉRITIER Françoise, 1975. – "L'ordinateur et l'étude du fonctionnement matrimonial d'un système omaha", in : Marc AUGÉ (dir.), *Les domaines de la parenté. Filiation, alliance, résidence*, p. 95-117. – Paris, Maspéro.
- HÉRITIER-AUGÉ Françoise, 1991. – "Famille", in : P. BONTE, M. IZARD et al., *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, p. 273-275. – Paris, PUF.
- HÉRITIER-AUGÉ Françoise et COPET-ROUGIER Élisabeth (dir), 1990. – *Les complexités de l'alliance. Les systèmes semi-complexes*. – Paris, Éditions des archives contemporaines, 263 p.
- HOUSEMAN Michael et WHITE Douglas, 1996. – "Structures réticulaires de la pratique matrimoniale", *L'Homme*, vol. 139, juil-sept 1996, p. 59-85.
- IZARD Françoise et IZARD Michel, 1968. – "L'enquête ethno-démographique", in : Jean POIRIER (dir), *Ethnologie générale. Encyclopédie de la Pléiade*, p. 257-287. – Paris, NRF.
- JOURNET Odile et JUILLARD A. 1994 – "Le van des grands-mères", in : Claudine ATTIAS-DONFUT et Léopold ROSENMAYR (dir.), *Vieillir en Afrique*, p. 191-210. – Paris, PUF, 353 p.
- KYBURZ Olivier, 1994. – *Les hiérarchies sociales et leurs fondements idéologiques chez les Haalpulaar'en (Sénégal)*. – Paris, Université Paris X. (Thèse d'ethnologie et de sociologie comparative).
- LE PAPE Marc, 1995. – *Progrès de la connaissance et milieux experts. Recherches sur les ménages et les familles. Questions de sociologie*. – mimeo 9 p. (Communication présentée au séminaire "Ménage et famille en Afrique : bilan, enjeux et perspectives de la recherche", Lomé, 4-9 décembre 1995).
- MOLNOS Angela, 1973. – *Cultural Sources materials for population planning in East Africa*. – Nairobi, East African Publishing House, 3 vol., 335+396+451 p.
- PAULME Denise (éd.), 1971. – *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest*. – Paris Plon. (Recherches en sciences humaines n° 35), 354 p.
- PEATRIK Anne-Marie, 1994. – "Un système composite : l'organisation d'âge et de génération des Kikuyu pré-coloniaux", *Journal des Africanistes*, vol. 64, n° 1, p. 3-36.
- PEATRIK Anne-Marie, 1995a. – "La Règle et le nombre : les systèmes d'âge et de génération d'Afrique orientale", *L'Homme*, n° 2, p. 13-49.
- PEATRIK Anne-Marie (dir.), 1995b. – "Âges et générations : ordres et désordres (Des sociétés aux rythmes du temps)", numéro thématique de *L'Homme*, vol. 134, n° 2, 247 p.
- PEATRIK Anne-Marie, à paraître. – "Les sociétés anciennes et leur héritage : éclairage anthropologique", in : G. PRUNIER et F. GRIGNON (dir.), *Le Kenya contemporain*. – Paris, Karthala.
- PELCHAT Yolande 1996. – "Réviser les frontières et les partages. Repères pour une anthropologie du savoir scientifique sur la fécondité (note de recherche)", *Anthropologie et Sociétés*, vol. 20, n° 1, p. 149-165.
- PISON Gilles, 1989. – "Les jumeaux : fréquence, statut social et mortalité", in : PISON Gilles, VAN de WALLE Étienne et SALA-DIAKANDA Daniel (dir.), *Mortalité et société en Afrique*, p. 245-269. – Paris, PUF, 445 p. (Travaux et documents de l'INED, Cahier n° 124).

- RADCLIFFE-BROWN A. R. et FORDE Daryll, 1950. – *African systems of kinship and marriage*. – Londres, IAI-Oxford University Press, 399 p.
- STEWART Franck H., 1977. – *Fundamentals of Age-Group Systems*. – New-York, Academic Press, 369 p.
- VALLIN Jacques, CASELLI Graziella et REALE Alessandra, 1996. – "L'avenir de l'humanité à plus long terme : après la transition ?", in : Graziella CASELLI, Jacques VALLIN et Guillaume WUNSCH (dir.), *Démographie : analyse et synthèse. Causes et conséquences des évolutions démographiques*. – Rome/Paris, DSD/CEPED, 408 p. (Matériali di studi e di ricerche, n° spéciale).
- VERDON Michel, 1983. – "Polygyny, Descent and local fission : a comparative hypothesis", *Journal of Comparative Families Studies*, vol. 14, n° 1, p. 1-22.
- ZONABEND Françoise, 1986. – "De la famille. Regard ethnologique sur la parenté et la famille", in : BURGUIÈRE André, KLAPISCH-ZUBER Christiane, SEGALEN Martine et ZONABEND Françoise (dir.), 1986. – *Histoire de la famille*, p. 19-97. – Paris, Armand Colin. (Coll. "Références").

CHAPITRE 3

POUR UNE HISTOIRE DE LA FAMILLE EN AFRIQUE

Dennis CORDELL

*Professeur, département d'histoire,
Southern Methodist University, Dallas, (Texas)*

et

Victor PICHÉ

*Professeur et Directeur du département de démographie,
Université de Montréal, (Canada)*

Introduction

Depuis vingt ans, un nombre croissant de démographes et d'historiens de l'Afrique souhaitent promouvoir les recherches sur la démographie historique africaine (Pool, 1977 ; Cordell et Gregory, 1980 et 1989). De son côté, la démographie anthropologique suscite un très grand intérêt et permet de mieux comprendre l'évolution de la fécondité des sociétés africaines (UIESP, 1988). D'une certaine façon, les deux courants se rejoignent dans leur plaidoyer pour contextualiser les analyses démographiques.

De longue date, les recherches démographiques, quelles que soient leurs orientations théoriques, ont insisté sur l'importance du ménage et de la famille comme lieu de reproduction sociale des régimes démographiques africains. Si cet intérêt suscite l'élaboration d'un nombre important de modèles idéaux de "La" famille africaine, (voir plus loin quelques-uns de ces modèles) il n'a pas pour autant engendré énormément de recherches historiques. Deux questions se posent : d'une part, si la famille est au centre de la reproduction sociale en Afrique, pourquoi la démographie africaine a-t-elle accordé si peu d'attention à l'histoire de la famille ? D'autre part, pourquoi la démographie historique africaine elle-même a-t-elle

négligé ce champ de recherche si crucial ? Ces deux lacunes sont particulièrement curieuses étant donné les recherches impressionnantes menées par les démographes-historiens sur l'histoire de la famille (en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine, et même en Asie) et le rôle qu'elles ont joué dans notre compréhension de l'évolution démographique de ces sociétés.

Les réponses à ces deux questions sont en partie liées à l'idée que faire l'histoire de la famille et du ménage en Afrique est impossible faute de sources. Cet argument selon lequel, faute de données, faire les recherches en Afrique sur une question "X" est impossible, est un refrain familier dans le domaine des études africaines. Comme l'a noté Ian Pool (1977), ce jugement a été porté dès les premières tentatives de recherches sur l'histoire de l'Afrique ; dans les années 1950, les premiers efforts dans le domaine de la démographie africaine ont rencontré un scepticisme identique. Plus récemment, les démographes-historiens qui ont essayé de retracer l'évolution historique des populations africaines ont été témoins de réactions semblables (Cordell et Gregory, 1980 et 1989).

L'objectif principal poursuivi ici est double : d'abord, souligner l'importance "d'historiciser" notre compréhension de la famille et du ménage au sein des sociétés africaines, de montrer ensuite qu'une telle entreprise est possible. Une approche historique révèle une variété inattendue de formes de familles et de ménages en Afrique, et ce faisant, nous libère des modèles souvent homogénéisants et presque toujours ahistoriques. Les processus de changements (notamment démographiques) qui caractérisent les sociétés africaines à l'heure actuelle ne peuvent que gagner à être analysés dans cette perspective.

Après une revue critique des différentes approches utilisées en sciences sociales pour étudier la famille en Afrique, et une discussion des préconceptions et des stéréotypes qui en limitent notre compréhension, nous aborderons la question des sources disponibles qui permettent d'envisager une telle approche historique.

1. Image de la famille "traditionnelle" projetée par les sciences sociales contemporaines

a) Images dichotomiques et stéréotypées (période 1950-1975)

En l'absence de connaissances réelles sur les sociétés, il est bien connu que les sciences sociales ne se sont pas gênées pour construire, voire fabriquer, des modèles ou des types idéaux (à la Weber) de ces sociétés. De plus, cette approche typologique n'a pas échappé à une logique binaire. Deux typologies dichotomiques ont ainsi dominé les travaux sur la famille africaine : l'une directement issue de la

sociologie fonctionnaliste anglo-saxonne présentant la famille sur un axe traditionnel-moderne, l'autre issue de l'anthropologie économique marxiste insistant sur la dichotomie entre mode de production pré-capitaliste, et mode de production capitaliste.

La famille traditionnelle sous le prisme du modernisme

Les premiers travaux de sciences sociales sur la famille africaine ont été réalisés largement sous l'inspiration des modèles occidentaux. Dans les années 1950, au moment où les sciences sociales prennent leur envol, la théorie de la modernisation est à son apogée. Aux États-Unis par exemple, de nombreuses enquêtes tentent de mesurer les diverses composantes de la modernité un peu partout dans le monde sous-développé¹. L'"homme moderne", est celui qui a une conception moderne du temps (regard sur l'avenir), de la politique (attitude positive face au gouvernement légal) et de la famille (intégration moindre à la grande parenté)². L'Afrique n'a pas échappé à cette tentative, comme on le verra plus loin³. Le livre de William Goode, *World Revolution and Family Patterns* (1963), est particulièrement représentatif de cette époque : toutes les sociétés du monde, dont l'Afrique sub-saharienne (chapitre 4), passent par le prisme de la modernisation.

Dans cette tradition de recherche, la famille traditionnelle n'a pas d'existence propre : elle est essentiellement définie par le contraire des qualificatifs de la modernité. Ainsi, la famille africaine traditionnelle se caractériserait comme étant à l'extrémité du pôle traditionnel sur le continuum traditionnel-moderne. L'étude du changement est alors exclusivement centrée sur le passage de la famille traditionnelle à la famille moderne. Ce passage se fait dans les directions suivantes : la famille africaine perd une partie de ses fonctions traditionnelles surtout en milieu urbain (Schapera, 1941 ; Gutkind, 1962) ; comme unité résidentielle, la famille est moins étendue, elle donne moins d'importance au lignage et plus au lien conjugal (Little, 1959 ; Goode, 1963 ; Banton, 1957 ; Izzet, 1961) ; la conception même du mariage se trouve modifiée par la plus grande place laissée aux choix individuels dans la sélection du conjoint, l'abandon du mariage coutumier et la baisse de la polygamie (Feldman, 1967 ; Omari, 1960 et 1963) ; enfin, il se produit des changements importants dans le statut de la femme, changements reliés aux nouvelles possibilités d'emploi (Baker et Bird, 1959 ; Clignet, 1970) et d'éducation (Leith-Ross, 1956 ; Nations Unies, 1967). Ces changements modifient le rôle de la

¹ Les titres de ces travaux sont d'ailleurs fort évocateurs : "*Becoming More Civilized*" (Doob, 1968) ; "*The Modernization of Man*" (Inkeles, 1966) ; "*The Measurement of Modernism*" (Kahl, 1968).

² Dans son étude portant sur cette période, Victor Piché (1974, p. 233-234) avait relevé une trentaine de traits utilisés pour caractériser l'homme moderne.

³ La littérature sur la modernisation pour la période 1950-1975 est résumée et critiquée par Victor Piché (1974). Pour l'Afrique, les auteurs les plus représentatifs de cette tradition de recherche sont : Caldwell (1966 et 1973) ; Clignet (1970) ; Doob (1967) ; Goode (1963) ; Hoffman (1967) ; Jahoda (1961) ; Little (1967) ; Ohadike (1969) ; Olusanya (1971) ; Taylor (1967) ; Wickert (1967).

femme comme épouse (Grandmaison, 1969 ; McCall, 1961 ; Ottenberg, 1959), et instaurent une plus grande égalité dans les relations entre conjoints (Le Vine, Klein et Owen, 1968 ; Caldwell, 1968)⁴.

La théorie de la modernisation a été largement critiquée dans toutes les sciences sociales⁵. Elle a été taxée d'ethnocentrisme ou d'occidentalocentrisme et d'ahistorique en particulier parce qu'elle faisait abstraction des effets du colonialisme⁶. La critique pose surtout la question de la non pertinence de concepts prédéterminés par le modèle et plaqués sur des sociétés pour lesquelles ils n'ont pas de sens. L'hypothèse de la nucléarisation de la famille est l'exemple de ce genre d'approche : tous les travaux de cette époque suggèrent que la famille africaine se nucléarise, que les liens de parenté se distendent et que la polygamie est en déclin. La plupart de ces travaux se sont concentrés sur l'étude des élites urbaines afin justement de trouver des indicateurs de modernité. Ce faisant, leurs conclusions ne pouvaient qu'être simplistes et jusqu'à un certain point à côté de ce qui se passait réellement, à savoir un processus très complexe de restructuration de la vie familiale sous des formes très variées. Une autre critique importante concerne le caractère normatif de ces travaux : la famille moderne nucléaire y est considérée comme une forme supérieure de famille (Simmons, 1958). Cela n'est pas surprenant dans la mesure où la théorie générale de la modernisation est elle-même entachée du même biais idéologique identifiant comme supérieures toutes formes de vie moderne.

La famille africaine pré-capitaliste aux prises avec le mode de production capitaliste

Au cours des années 1970, la critique de la théorie de la modernisation est également venue du marxisme. Selon Jean Copans (1970), à la lumière de la décolonisation, les illusions de l'indépendance apparaissent mieux, le néo-colonialisme et l'impérialisme sont fortement critiqués. La perspective marxiste pénètre alors le champ des études africaines en introduisant le concept des modes de production (Jewsiewicki, 1985). Dans nos travaux antérieurs, nous avons tenté d'appliquer le modèle des modes de production à l'étude de la famille et de la démographie africaine⁷.

⁴ Une revue complète de cette littérature est présentée par Victor Piché (1974, chapitre 4).

⁵ Suite à cette critique, on peut constater qu'il y a eu un véritable changement de paradigme en sociologie et en anthropologie, la théorie de la modernisation ayant été complètement délaissée. On ne peut pas en dire autant de la démographie sociale où la critique s'est faite de façon très timide et où la théorie de la modernisation est restée influente jusqu'à aujourd'hui (voir par exemple Hodgson, 1983 et Piché et Poirier, 1990 et 1995a).

⁶ Pour une critique générale, voir Portes (1973) et Gusfield (1967) ; pour une critique appliquée à l'Afrique, voir Van den Berghe (1965) ; Copans (1970) ; Piché (1974 et 1975) ; Caldwell (1976).

⁷ C'est le modèle de Claude Meillassoux (1975) qui nous a particulièrement influencé : voir entre autres Cordell, Gregory et Piché, 1994 [1987] ; Gregory et Piché, 1985 ; Piché, 1993.

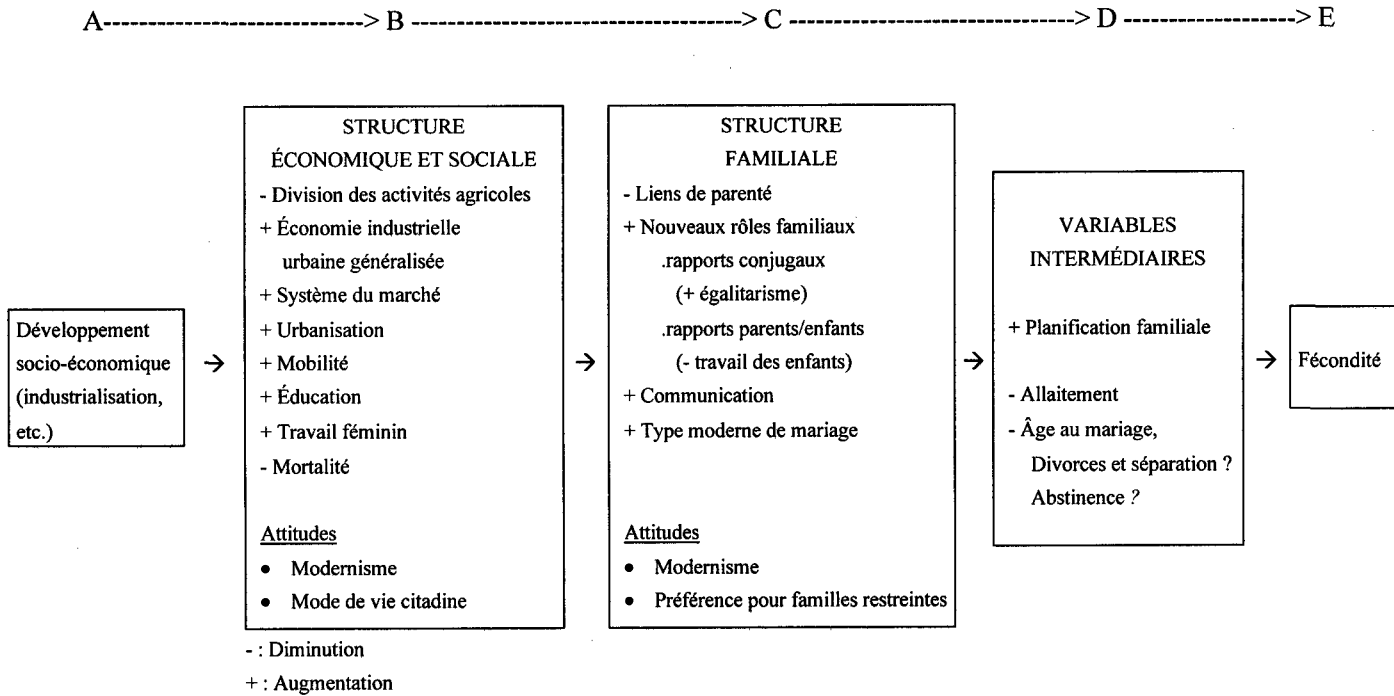


Figure 1. Famille, fécondité et changement social (source : Piché, 1974)

La famille traditionnelle y est remplacée par la famille pré-capitaliste, qui est caractérisée, elle aussi, par des traits non capitalistes comme par exemple l'absence de rapports de production marchands et le rôle de la main d'œuvre familiale (surtout les enfants) dans la production domestique (Gregory et Piché, 1985). Si cette approche a permis une critique valable du culturalisme et la mise en perspective de la famille comme unité de production, elle n'a pas échappé à la dichotomisation outrancière et à la construction idyllique d'une communauté domestique dont les problèmes seraient apparus avec l'avènement du mode de production capitaliste.

La transition ou les transitions familiale(s)

La figure 1 résume les grandes conclusions suggérées par les travaux s'inspirant de la théorie de la modernisation. Malgré les critiques que nous faisons de ce modèle, nous devons souligner deux apports importants qui méritent d'être retenus encore aujourd'hui, le premier concerne le rôle des attitudes et le second la place de la famille dans la séquence causale. Ce modèle implique en effet que la modernisation des structures sociales (les changements structurels) et la modernisation des attitudes (les changements micro-culturels) vont de pair. Autrement dit, il est conforme à la première version de la théorie structuro-fonctionnaliste de la transition démographique qui mettait l'accent sur les changements structurels comme facteurs déterminants de la transition familiale (Hodgson, 1983 ; Piché et Poirier, 1990). Cette version tient pour acquis, que le système culturel (l'univers des valeurs, des normes et attitudes) soit évolue en même temps, soit s'adapte aux changements structurels. Par la suite, pour justifier des pratiques d'intervention, l'approche culturaliste prendra le dessus⁸. En effet, pour ralentir la croissance démographique jugée néfaste, le modèle culturaliste postule qu'il est possible de changer les mentalités avec de bons programmes de planification familiale, même en l'absence de changements structurels importants.

Le deuxième apport du modèle présenté sur la figure 1 est le rôle central qu'y joue la transition familiale. En effet, les travaux de cette période considèrent presque toujours la fécondité dans le cadre familial, tant dans ses aspects structurels que relationnels.

Outre les critiques déjà mentionnées, le modèle de la transition de la société traditionnelle à la société moderne souffre d'une autre lacune importante : il implique une transition unilinéaire et uniforme d'un type de famille à un autre. Le modèle de la transition au mode de production capitaliste ne fait pas mieux sur ce chapitre. En occultant la multiplicité des formes familiales avant comme après la transition, les deux modèles négligent la multiplicité des formes de transition. Par exemple, la différenciation sociale qui existe dans les milieux ruraux impose aux familles des stratégies très diversifiées face aux nombreux changements socio-

⁸ Voir par exemple Cleland et Wilson (1987) ainsi que notre critique dans Piché et Poirier (1995b).

économiques, stratégies qui passent entre autres par la commercialisation des produits agricoles et par la migration de travail souvent circulaire. En milieu urbain, on trouve également une stratification sociale mettant en relation des groupes sociaux fort différents quant à leurs stratégies familiales. Comme nous le verrons plus loin, toutes les recherches actuelles sur les familles africaines contemporaines reconnaissent la diversité des formes familiales et remettent en question le postulat fondamental de la linéarité du changement. Ces travaux constituent un acquis pour la recherche historique sur la famille africaine qui devra partir du postulat de la diversité des formes et des transitions familiales.

b) La disparition puis la ré-émergence de la famille dans les travaux de démographie (période 1975-1990)⁹

Les modèles discutés précédemment ont eu leur heure de gloire dans les décennies 1960 et 1970. Que s'est-il passé depuis ? Le modèle de Davis et Blake (1956) et la version subséquente de John Bongaarts (1978) ont largement contaminé les recherches démographiques sur la famille, celle-ci n'étant plus étudiée en tant que telle mais plutôt comme déterminant proche de la fécondité. Avec l'avènement des grands programmes d'enquêtes de fécondité, surtout les Enquêtes mondiales de fécondité (EMF) et les Enquêtes démographiques et de santé (EDS), la recherche s'est surtout concentrée sur les variables intermédiaires de la fécondité. Dans cette optique, la prise en compte de la famille a été réduite à quelques variables liées à la formation et la dissolution des unions : l'âge au mariage, le célibat et le temps passé hors-union en raison de séparations, divorces et veuvages. De variable dépendante, la famille est devenue une variable indépendante parmi d'autres. De plus, la famille n'a plus été étudiée comme sous-système social ni comme unité où se produisent une série de rapports sociaux. En bref, la fécondité n'est plus comme par le passé étudiée dans son contexte familial¹⁰.

En revanche, un courant inverse s'est peu à peu développé parmi les démographes : la résurgence en démographie de l'étude de la famille en tant que telle et non pas uniquement en lien avec la fécondité. En effet, plusieurs travaux récents insistent sur les transformations dans les structures familiales. En témoignent les efforts de typologie des ménages qui montrent le caractère très complexe et diversifié des formes familiales en Afrique (Locoh, 1983, 1991 et chapitre 1 du présent ouvrage ; Quesnel et Vimard, 1988 ; Sala-Diakanda, 1988 ; Pilon, 1991 ; Antoine et Bocquier, 1992). En outre, ces travaux montrent que les transformations familiales n'ont pas suivi les prédictions de la théorie de la

⁹ Nous présentons dans cette partie quelques réflexions préliminaires puisque le bilan pour cette période fait présentement l'objet d'une recherche en cours.

¹⁰ Voir Ryder (1984) pour un bon plaidoyer de l'importance de restituer la fécondité dans son contexte familial.

modernisation : la famille ne se nucléarise pas, la parenté demeure au cœur des stratégies mêmes nouvelles et la polygamie ne diminue pas automatiquement, pour ne mentionner que ces exemples (Locoh, 1988 ; Marcoux, 1994 ; Ekouevi, 1994). Enfin, de nouvelles réalités familiales africaines ont imposé un renouvellement des thèmes : citons comme exemples la monoparentalité féminine (Locoh, 1988 ; Oppong, 1994), l'augmentation des unions consensuelles (Bledsoe, 1990 ; Agounke, 1991) et les relations sexuelles des jeunes, en particulier la fécondité des adolescentes (Bamikale et Pebley, 1989 ; Diop, 1995)¹¹.

2. Pistes pour une histoire de la famille en Afrique

Après cette revue critique des approches développées pour l'étude de la famille, il faut se demander s'il est possible d'historiciser notre compréhension du ménage et de la famille africaine. Évidemment, la question des sources figure au premier plan. Bien que de telles études soient nombreuses dans d'autres régions du monde, elles restent plutôt rares en Afrique. Dans sa revue magistrale du domaine (un article très dense accompagné de notes bibliographiques de grande envergure), Tamara Hareven ne cite que deux ouvrages sur l'Afrique (1991, p. 101, 104-126)¹². Dans l'ouvrage collectif de plus de mille pages consacré à l'histoire de la famille (Burguière *et al.*, 1986), la famille africaine n'est l'objet que d'un chapitre de 38 pages (Dozon, 1986) ; et l'auteur y suggère que ce ne fut qu'avec la conquête européenne que "la famille africaine" connut une certaine évolution.

Dans le domaine des études africaines, l'étude historique de la famille en tant que telle n'a guère avancé depuis la parution du numéro spécial du *Journal of African History* en 1983. Néanmoins, la publication de nombreuses études traduisent un intérêt croissant pour l'histoire sociale. De tels travaux s'adressent rarement à l'histoire de la famille africaine spécifiquement, mais ils touchent souvent aux champs connexes tels que l'histoire des femmes et l'évolution de relations entre hommes et femmes (White, 1990). Dans le monde anglophone, le lancement de la série "Social History" par la maison d'édition Heinemann a aussi

¹¹ L'intérêt récent pour la famille en démographie s'est également traduit par l'organisation d'un certain nombre de conférences et colloques. Mentionnons entre autres la Conférence "Femme, famille et population" organisée en avril 1991 par l'Union africaine pour l'étude de la population, la Troisième conférence africaine sur la population organisée en décembre 1992 par la CEA et enfin le Séminaire "Ménage et famille en Afrique : bilan, enjeux et perspectives de la recherche" organisé en décembre 1995 à l'Université du Bénin à Lomé.

¹² Tamara Hareven n'a pas cité le numéro thématique du *Journal of African History* consacré à l'histoire de la famille en Afrique (1983). De plus sont sortis à peu près en même temps que son article les deux ouvrages encyclopédiques de Robina Quale qui exposent la littérature scientifique sur le sujet et qui devraient faciliter l'étude historique de l'unité domestique en Afrique : *A History of Marriage Systems* (1988) et *Families in Context: A World History of Population* (1992).

stimulé les recherches sur les sujets centraux pour accroître la compréhension de la famille africaine. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que Megan Vaughan, une des historiennes qui avait publié un article dans le numéro spécial du *Journal of African History* en 1983, a récemment publié une monographie sur les changements agricoles et nutritionnels ainsi que sur l'évolution des formes de travail domestique en Zambie coloniale, un livre qui apporte indirectement les éléments clés pour poursuivre les études sur la famille (Moore et Vaughan, 1994). Les travaux de Christian Thibon, basés en partie sur les documents d'archives ainsi que des registres paroissiaux, sont également une marque de progrès dans notre connaissance de l'histoire de la famille au Burundi (Thibon, 1989 et chapitre 7 de cet ouvrage).

Après une quinzaine d'années de recherche sur la démographie historique africaine, et même si ce petit nombre de citations reflète la maigre production scientifique sur l'histoire de la famille africaine proprement dite, il existe néanmoins bien des sources (scientifiques, littéraires, administratives, religieuses et autres) dont on pourrait se servir pour lancer les recherches dans le domaine et ce, aussi bien pour la période coloniale que précoloniale.

a) *L'époque coloniale*

L'étude de cette période pose deux problèmes. Premièrement, elle a été relativement courte même si les sources sont nombreuses. Une telle situation amène parfois à attacher une importance démesurée à cet épisode pourtant bref dans l'histoire du continent. Les familles africaines ont vécu sans doute de nombreux changements au cours de cette période, mais il faut souligner que des changements énormes ont également caractérisé le siècle précédent (Hart, 1982, p. 43). Vraisemblablement, d'autres siècles ont produit aussi des évolutions rapides et importantes dans l'organisation de l'unité domestique ; il n'y a qu'à penser à la région de la côte occidentale pendant le dix-huitième siècle au cours duquel la traite a atteint son apogée (Manning, 1990). Deuxièmement, la densité des sources est très faible ; le plus souvent, par exemple, nous ne disposons que d'un nombre très restreint d'études qui portent sur une région ou sur un groupe ethnique. Ce manque crée une tendance à se servir des sources d'une façon plutôt ahistorique sans avouer qu'elles ne représentent qu'un moment particulier dans l'histoire de la société ou de la région en question.

Nous ne traitons ici que de trois types de sources (pour une discussion plus élaborée, voir Cordell et Gregory, 1980 et 1989). Citons tout d'abord les premières études ethnographiques telle que celle de Eugène Mangin sur les Mossi (1921) ou celles publiées dans les premières revues ethnographiques telles que le *Bulletin de la société des recherches congolaises*. Dans la mesure où le "projet colonial" s'est donné le devoir de façonner "l'homme moderne" et de recruter la main d'œuvre

nécessaire pour créer une économie moderne (lire *capitaliste*), les régimes coloniaux sont intervenus d'une façon de plus en plus directe dans les relations sociales, et ont volontiers fait appel aux ethnologues. Ces efforts ont produit un corpus d'informations impressionnant sur les unités domestiques des sociétés africaines, lequel pourrait nous servir dans nos recherches sur l'histoire de la famille ; il reste cependant à dresser un inventaire de tous ces ouvrages ethnographiques.

Cela dit, il faut reconnaître que les sources ethnographiques ne sont pas objectives. Le projet colonial, avec ses tentatives de "génie social", a souvent influencé les recherches sur la famille. Parfois cette influence était explicite. Elle s'était exprimée très clairement, par exemple, dans l'ouvrage introductif du *Survey of African Marriage and Family Life*¹³, une enquête ethnographique parrainée par l'administration coloniale en Afrique centrale britannique au cours des années 1950 et 1960 :

"Since the close of the first world war there has been a great intensification of modern influences among African peoples. They have experienced the impact of alien political, religious, and economic organizations and of various other factors which have shaken the foundations of community life.

There has resulted a wide-spread disintegration of the bonds and sanctions of African society before the people have been able to adjust themselves to the new order.

Many factors in this process of culture change have already engaged the attention of sociological enquirers, but there is one particular field of investigation which has not, as yet, received the special study it demands, namely the effect of modern contacts on African marriage customs and the family system.

The family is the most significant feature of African society, and the process of disintegration is nowhere more apparent than in this central institution. The orderly development of African life will depend in large measure upon the successful maintenance of the solidarity of the family unit in the course of the modification of its role under modern conditions.

For an adequate understanding of the urgency and character of practical steps desirable to secure the orderly development of African family life, a comprehensive appraisal of the present position is required. Such appraisal demands, in the first place, an impartial survey of the very considerable body of scattered and largely

¹³ *African Marriage and Social Change*, une monographie de Lucy Mair (1953) qui faisait partie de cette enquête, a traité de l'évolution de la famille africaine très explicitement.

unassimilated material on the sociological, legal, administrative and religious aspects of this problem" (Phillips, 1953, Introduction)¹⁴.

Le lien étroit entre le régime colonial et la recherche apparaît aux résultats attendus du projet : *"...a practical demonstration of the service which a science, such as Social Anthropology, with its disciplines of accurate observation and objective description and analysis, may render institutions which are responsible agents of cultural change among retarded societies"* (Phillips, 1953, Introduction)¹⁵.

Comment donc se servir de cette littérature ? Premièrement, il faut en faire une lecture *"post-moderne"* qui la restitue dans le contexte de sa production et qui essaie de distinguer la description concrète de la famille de l'interprétation sociologique souvent influencée par le postulat de la modernisation. Deuxièmement, il faut la lire d'un œil critique en distinguant les descriptions de qualité des autres plus biaisées, et en évitant surtout de valoriser un ouvrage seulement parce qu'il est le seul sur une région ou sur un groupe ethnique ! Troisièmement, il faut bien sûr éviter dans nos analyses la tentation de lire avec des idées pré-établies. En somme, adopter une méthodologie systématique, pour s'assurer que le corpus de la recherche ethnographique soit bien défini, s'avère d'une importance capitale. Si toutes ces recommandations paraissent évidentes, la lecture d'une sélection d'écrits qui prétendent contextualiser socialement le sida en Afrique illustre bien leur importance¹⁶. La tendance à regrouper les études ethnographiques sans prendre en considération les différentes dates de production et à prétendre qu'elles sont toutes d'une qualité égale y est manifeste.

¹⁴ Traduction : *"Depuis la fin de la première guerre mondiale, il y a eu une intensification considérable des influences modernes sur les populations africaines. Elles ont subi l'impact d'organisations politiques, religieuses et économiques étrangères et de plusieurs autres facteurs qui ont ébranlé les autres fondements de la vie communautaire. Il en a résulté une désintégration généralisée des liens et des sanctions dans la société africaine avant que les populations n'aient pu s'ajuster elles-mêmes au nouvel ordre.*

Plusieurs facteurs dans ce processus de changement culturel ont déjà retenu l'attention des recherches sociologiques, mais il existe un champ particulier d'investigation qui n'a pas encore été l'objet d'une étude spéciale, soit l'effet des contacts modernes sur les coutumes matrimoniales et le système familial africains.

La famille constitue l'élément le plus significatif de la société africaine et le processus de désintégration est nul part plus apparent que dans cette institution centrale. Le développement ordonné de la vie africaine dépendra largement du maintien de la solidarité à l'intérieur de l'unité familiale au cours de la modification de son rôle sous des conditions modernes.

Pour une compréhension adéquate du caractère urgent des mesures pratiques souhaitables en vue d'assurer le développement ordonné de la vie familiale africaine, une appréciation complète de la situation actuelle est nécessaire. Une telle appréciation requiert en premier lieu un bilan impartial du nombre très considérable et largement non assimilé d'études sur les aspects sociologiques, légaux, administratifs et religieux de ce problème."

¹⁵ Traduction : *"Une démonstration pratique du service qu'une science, comme l'Anthropologie Sociale, avec ses disciplines d'observation précise, de description et d'analyse objectives, peut rendre aux institutions qui sont des agents responsables de changement culturel dans les sociétés retardées."*

¹⁶ Voir Caldwell, Caldwell et Quiggin (1989) et les réponses critiques de Le Blanc, Meintel et Piché (1991) et de Ahlberg (1994).

Les archives constituent une deuxième source pour l'étude de la famille africaine pendant l'époque coloniale. Le contenu de ces documents étant décrit en détail ailleurs (*History in Africa* 1974-présent), il suffit de noter que pour l'Afrique francophone les rapports mensuels, trimestriels et annuels existent au niveau des sous-circonscriptions, des circonscriptions et des colonies ainsi qu'au niveau des fédérations de l'AOF et de l'AEF. De tels documents présentent d'une façon systématique des informations sur la population, l'économie et parfois des exposés sur l'organisation sociale des "administrés", ils sont souvent complétés par la documentation sur des décisions de justices qui sont particulièrement révélatrices des dynamiques familiales. Il faut noter enfin les rapports qui émanent, soit des missions d'inspection, soit des experts envoyés pour mener des recherches sur un problème en particulier. De telles sources étaient particulièrement utiles, par exemple, dans l'étude de la sous-fécondité en Afrique centrale, un sujet qui a beaucoup préoccupé l'administration coloniale (Clément, 1957 ; Cordell, 1993). Ce type de documents existe également pour d'autres régimes coloniaux.

Comme troisième type de données pour l'étude historique de la famille, nous aimerions plaider en faveur d'une "résurrection" des enquêtes démographiques, soit de l'époque coloniale soit de l'ère des indépendances en Afrique (Gervais et Marcoux, 1993). Tout récemment, nous nous sommes servi d'une enquête rétrospective sur les migrations au Burkina Faso qui date des années 1970 pour étudier l'histoire sociale de la mobilité depuis 1900 (Cordell, Gregory et Piché, 1996). De nombreuses études démographiques menées en Afrique francophone au cours des années 1950 et 1960, bien qu'analysées surtout au niveau individuel, seraient néanmoins susceptibles de nous informer sur les formes de la famille africaine au crépuscule de l'époque coloniale. Dans ce cas, tout comme celui des recherches ethnographiques, il faudrait resituer la production des données démographiques dans leur contexte institutionnel, politique et culturel (Gervais, 1993).

b) L'époque précoloniale

Les événements de cette période, notamment ceux des siècles qui ont précédé immédiatement la conquête coloniale, ont eu d'importantes conséquences sur l'évolution de la famille. Il suffit de citer les événements de grande envergure – la traite des esclaves (soit vers l'Atlantique, soit vers le monde musulman, soit à l'intérieur du continent), l'expansion de l'Islam ou l'élaboration des réseaux commerciaux – pour que les hypothèses à propos de leur effet sur l'évolution de la famille viennent à l'esprit (sur la famille et la traite, voir Manning, 1990 et Thornton, 1977, 1980 et 1983). Avec des informations plus rares et plus éparpillées, éviter la généralisation facile et la tendance à apercevoir cette longue période comme une époque homogène constitue un énorme défi.

Parmi les sources principales¹⁷, les récits de voyages nous offrent parfois les "photos instantanées" de la famille. Et si la région a été visitée à plusieurs reprises et à des intervalles réguliers, les récits peuvent fournir des informations qualitatives sur l'évolution de la famille (voir, par exemple, les récits de Heinrich Barth (1857-1859 [1965]) et de Gustav Nachtigal (1879-1889 [1967]) qui ont séjourné en Afrique centrale et occidentale au cours des années 1850 et 1870 respectivement).

Les recherches en linguistique historique présentent également un intérêt certain dans la mesure où elles nous informent sur l'évolution conceptuelle de l'image de la famille ou de l'unité domestique. À cet égard, l'étude très originale de Jan Vansina (1993) sur l'évolution de l'organisation politique et sociale des sociétés équatoriales depuis l'an 1000 (1990 ; voir également Giles-Vernick, 1996) est très instructive. De leur côté, les recherches archéologiques peuvent nous éclairer sur l'organisation de l'espace domestique (Phillipson, 1985).

Les sources orales et littéraires sont moins conventionnelles. Les classiques de la littérature orale (l'épopée de Sundiata en Afrique occidentale, celle de Mwindo en Afrique équatoriale ou enfin celle de Chaka en Afrique méridionale) offrent des images de la famille. Plus concrètement, les récits biographiques (soit des biographies proprement dites, soit des informations recueillies auprès d'esclaves ou de visiteurs africains en Europe, aux Amériques ou ailleurs) peuvent être une source d'informations précieuses. De plus, certains personnages africains de l'époque coloniale ont laissé des biographies qui servent de trait d'union entre cette période et la précédente ; c'est le cas, par exemple, des nombreux écrits d'Amadou Hampâté Bâ (1991) et de Boubou Hama (1967). Il reste qu'il faut historiciser les images littéraires et les contextualiser (Julien, 1995).

Conclusion

Nous connaissons peu de choses sur l'histoire de la famille africaine. En l'absence de recherches approfondies, les sciences sociales ont réfléchi à rebours, c'est-à-dire à partir des caractéristiques de la famille dite *moderne* et en appliquant les caractéristiques contraires à la famille "pré-moderne" ou traditionnelle. Il reste que dans cette tradition de recherche, qui marque *grosso modo* la période 1950-1975, la famille a été au centre des préoccupations des démographes. Même l'étude de la fécondité y était conçue dans le contexte de l'organisation familiale. Par la suite (depuis la fin des années 1970 jusqu'à tout récemment), l'étude du contexte familial s'est considérablement réduit ; il a en fait été ramené au rang de déterminant

¹⁷ Pour une discussion des sources susceptibles d'éclairer la démographie historique des sociétés africaines pendant la période précoloniale, voir Cordell et Gregory (1980 et 1989), Gregory, Cordell et Gervais (1984).

proche de la fécondité. Toutefois, un courant récent a de nouveau renouvelé les recherches sur la famille africaine. Elles s'appuient sur l'affirmation que la transition démographique ne se réduit pas à la simple baisse de fécondité.

Les études démographiques contemporaines sur la famille africaine suggèrent une multiplicité de structures et de stratégies familiales. Cette multiplicité provient sans doute de la diversité des expériences historiques des diverses sociétés. Mais alors, comment historiciser notre compréhension du ménage et de la famille en Afrique ? Pour l'époque coloniale, les sources d'informations sont relativement nombreuses : anciennes études ethnographiques, archives coloniales, premières enquêtes démographiques et registres paroissiaux. Toutefois, il faut admettre que dans l'ensemble de l'histoire du continent africain, la période coloniale demeure relativement courte. Le grand défi de l'histoire de la famille africaine concerne l'époque précoloniale. Certes, des sources existent, comme les récits de voyages, les travaux en linguistique historique et les sources orales et littéraires. Mais leur exploitation et leur interprétation sont remplies de pièges que seule la recherche minutieuse et sur plusieurs sources à la fois pourra éviter.

La nécessité de la recherche historique sur la famille africaine doit être réaffirmée. Les simplifications outrancières et les images erronées des familles du passé ont trop souvent conduit à de fausses pistes et à de faux diagnostics sur la famille contemporaine. Dans la mesure où l'essentiel de la vie (et de la survie) se passe à l'intérieur de l'unité familiale, les recherches sur l'histoire de la famille africaine devraient constituer une très haute priorité pour l'avenir.

Même si le domaine des études historiques sur la famille s'est peu développé dans le contexte africain, tous les éléments sont présents pour permettre de progresser dans notre compréhension de cette institution qui a toujours permis aux Africaines et aux Africains de s'adapter aux changements de grande envergure, surtout depuis l'époque de la traite.

Références bibliographiques

- AGOUNKE A., 1991. – "Les nouvelles formes d'unions en Afrique de l'Ouest : aspirations et ruptures", in : *Actes de la Conférence "Femme, famille et population"*. Ouagadougou : Union pour l'Étude de la Population Africaine, vol. 1.
- AHLBERG Beth Maina, 1994. – "Is There a Distinct African Sexuality ? A Critical Response to Caldwell", *Africa* vol. 64, n° 2, p. 220-242.
- ANTOINE Philippe et BOCQUIER Philippe, 1992. – "Une méthode de recueil de la parenté dans les enquêtes démographiques : un compromis avec l'approche anthropologique", *Cahiers québécois de démographie* vol. 21, n° 1, p. 7-27.
- BÂ Amadou Hampâté, 1991. – *Amkoullel L'Enfant peul : Mémoires*. – Paris, Babel.

- BÂ Amadou Hampâté, 1994. – *Oui Mon Commandant : Mémoires II*. – Paris, Actes Sud.
- BAKER T. et BIRD M., 1959. – "Urbanisation and the Position of Women", *Sociological Review New Series* n° 7, p. 99-122.
- BAMIKALE F. et PEBLEY Anne R., 1989. – "Premarital Sexuality in Urban Nigeria", *Studies in Family Planning* vol. 20, n° 6, p. 343-354.
- BANTON T., 1957. – *West African City : A Study of Tribal Life in Freetown*. – London, Oxford University Press.
- BARTH Heinrich, 1857-1859. – *Travels and Discoveries in North and Central Africa*. 3 volumes. – London, Frank Cass, 1965.
- BLEDSOE C., 1990. – "Transformations in Sub-Saharan African Marriage and Fertility", *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, n° 510 (juillet).
- BONGAARTS John, 1978. – "A Framework for Analyzing the Proximate Determinants of Fertility", *Population and Development Review*, vol. 4, n° 1, p. 105-132.
- BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES RECHERCHES CONGOLAISES, 1922-1941. – n° 1-28.
- BRUGUIERE Christiane, KLAPISCH-ZUBER Martine et ZONABEND Françoise (éds), 1986. – *Histoire de la famille* ; Tome 1 : Mondes lointains, mondes anciens, 637 p. ; Tome 2 : Le choix des modernités, 560 p. – Paris, Armand Colin.
- CALDWELL John C., 1966. – "The Erosion of the Family : A Study of the Fate of the Family in Ghana", *Population Studies* vol. 20, n° 1, p. 5-26.
- CALDWELL John C., 1968. – *Population Growth and Family Change in Africa*. – Canberra National, University Press.
- CALDWELL John C., 1973. – "Introduction : quelques questions importantes", in : John C. CALDWELL (éd.), *Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest*. – New York, Population Council.
- CALDWELL John C., 1976. – "Towards a Restatement of Demographic Transition Theory", *Population and Development Review* vol. 2, n° 4, p. 321-366.
- CALDWELL John C., CALDWELL Pat et QUIGGIN Pat, 1989. – "The Social Context of AIDS in Sub-Saharan Africa", *Population and Development Review*, vol. 15, n° 2, p. 185-234.
- CLELAND J. et WILSON C., 1987. – "Demand Theories of the Fertility Transition : An Iconoclastic View", *Population Studies* n° 41, p. 5-30.
- CLÉMENT Pierre, 1957. – *Contribution à l'étude démographique des populations du M'Bomou (Oubangui-Chari, A.E.F.)*. – Paris, ORSTOM.
- CLIGNET Rémi, 1970. – *Many Wives Many Powers*. – Evanston, University Press.
- COPANS Jean, 1970. – "Pour une histoire et une sociologie des études africaines", *Cahiers d'études africaines*, vol. 11, n° 3, p. 442-447.
- CORDELL Dennis D., 1993. – "Où sont tous les enfants ? La faible fécondité en Centrafrique, 1890-1960", in : Dennis D. CORDELL, Danielle GAUVREAU, Raymond R. GERVAIS, Céline LE BOURDAIS (éds.), *Population, Reproduction, Sociétés : perspectives et enjeux de démographie sociale. Mélanges en l'honneur de Joël W. Gregory*. – Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 257-282.
- CORDELL Dennis D. et GREGORY Joël W., 1980. – "Historical Demography or Demographic History in Africa : Theoretical and Methodological Considerations". *Revue canadienne des études africaines/Canadian Journal of African Studies*, n° 14, p. 389-416.
- CORDELL Dennis D. et GREGORY Joël W., 1989. – "Earlier African Historical Demographies". *Revue canadienne des études africaines/Canadian Journal of African Studies* n° 23, p. 5-27.

- CORDELL Dennis D., GREGORY Joël W. et PICHÉ Victor, 1987-1994. – "African Historical Demography : The Search for a Theoretical Framework", in : Dennis D. CORDELL et Joël W. GREGORY (éds.), *African Population and Capitalism. Historical Perspective.* – Boulder : Westview Press, 1987 ; Madison : The University of Wisconsin Press, 1994, p. 14-32.
- CORDELL Dennis D., GREGORY Joël W. et PICHÉ Victor, 1996. – *Hoe and Wage : A Social History of a Circular Migration System in West Africa.* – Boulder et Londres, Westview.
- DAVIS Kingsley et BLAKE Judith, 1956. – "Social Structure and Fertility : An Analytic Framework", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 4, n° 3, p. 211-235.
- DIOP Nafissatou J., 1995. – *La fécondité des adolescentes au Sénégal.* – Dakar, Union pour l'Étude de la Population Africaine, Programme de petites subventions pour la recherche en population et développement. (Rapport de synthèse n° 11).
- DOOB Leonard W., 1967. – "Scales for Assaying Psychological Modernization in Africa", *Public Opinion Quarterly*, n° 31, p. 414-421.
- DOOB Leonard W., 1968. – *Becoming More Civilized.* – New Haven, Yale University Press.
- DOZON Jean-Pierre, 1994. – "En Afrique, la famille à la croisée des chemins," in : André BURGUIÈRE, Christiane KLAPISCH-ZUBER, Martine SEGALÉN et Françoise ZONABEND (éds.), *Histoire de la famille ; tome 2 : Choc des modernités.* – Paris, Armand Colin, p. 301-339.
- EKOUEVI Koffi, 1994. – *Famille et vie reproductive en milieu urbain au Togo.* – Dakar, Union pour l'étude de la population africaine, Programme de petites subventions pour la recherche en population et développement. (Rapport de synthèse n° 7).
- FELDMAN H., 1967. – *The Ghanaian Family in Transition.* – Ithaca, Cornell University.
- GERVAIS Raymond R., 1993. – *Contribution à l'étude de l'évolution de la population de l'Afrique occidentale française, 1904-1960.* – Paris, Centre français sur la population et le développement. (Les Dossiers du CEPED n° 23).
- GERVAIS Raymond et MARCOUX Richard, 1993. – "Saving Francophone Africa's Statistical Past", *History in Africa*, n° 20, p. 385-390.
- GILES-VERNICK Tamara, 1996. – "Na lege ti guiriri (On the Road of History) : Mapping Out the Past and Present in M'Bres Region, Central African Republic, *Ethnohistory*, n° 43, p. 245-275.
- GOODE William J., 1963. – "Sub-Saharan Africa", in : *World Revolution and Family Patterns.* – New York, The Free Press.
- GRANDMAISON C., 1969. – "Activités économiques des femmes dakaroises", *Africa*, vol. 39, n° 2, p. 138-151.
- GREGORY Joël W., D. CORDELL Dennis et GERVAIS Raymond, 1984. – *African Historical Demography : A Multidisciplinary Bibliography.* – Los Angeles, Crossroads Press.
- GREGORY Joël W. et PICHÉ Victor, 1985. – "Mode de production et régime démographique", *Revue canadienne des études africaines/Canadian Journal of African Studies*, vol. 19, n° 1, p. 73-79.
- GUSFIELD J., 1967. – "Tradition and Modernity : Misplaced Polarities in the Study of Social Change", *American Journal of Sociology*, n° 72, p. 351-362.
- GUTKIND Peter C. W., 1962. – "African Urban Family Life : Comment on and Analysis of Some Rural-Urban Differences", *Cahiers d'études africaines*, vol. 3, n° 2, p. 149-217.
- HAMA Boubou, 1967. – *Recherche sur l'histoire des Touareg sahariens et soudanais.* – Paris, Présence africaine.

- HAREVEN Tamara K., 1991. – "The History of the Family and the Complexity of Social Change", *The American Historical Review*, vol. 96, n° 1, p. 95-124.
- HART Keith, 1982. – *The Political Economy of West African Agriculture*. – Cambridge, Cambridge University Press.
- HISTORY IN AFRICA, 1974-présent. – *Rapports sur les archives qui portent sur l'histoire de l'Afrique*, 1974-présent, n° 1-22.
- HODGSON D., 1983. – "Demography as Social Science and Policy Science", *Population and Development Review*, vol. 9, n° 1, 134 p.
- HOFFMAN M., 1967. – "Research on Opinions and Attitudes in West Africa", in : F.R., WICKERT (éd.), *Readings in African Psychology*, p. 169-177. – East Lansing, Michigan State University.
- INKELES A., 1966. – "The Modernization of Man", in : M. WEINER (éd.), *Modernization*, p. 138-150. – New York, Basic Books.
- IZZET A., 1961. – "Family Life Among the Yoruba in Lagos Nigeria", in : A.W. SOUTHAALL (éd.), *Social Change in Modern Africa*. – London, Oxford University Press, p. 305-315.
- JEWSIEWICKI Bogumil, 1985. – *Marx, Afrique et Occident : les pratiques africanistes de l'histoire marxiste*. – Montréal, Centre for Developing Area Studies, Université McGill.
- JOHADA G., 1961. – "Aspects of Westernization : A Study of Adult-Class Students in Ghana : I", *British Journal of Sociology*, n° 12, p. 375-386.
- JOURNAL OF AFRICAN HISTORY, 1983. – Numéro thématique sur "The History of the Family in Africa", n° 24/2.
- JULIEN Eileen, 1995. – Table ronde sur "African Literature between Humanism, Theory, and Ethnic/Area Studies", réunie lors du congrès annuel de l'African Studies Association (USA), Orlando.
- KAHL J. A., 1968. – *The Measurement of Modernism : A Study of Values in Brazil and Mexico*. – Austin, The University of Texas Press.
- LE BLANC Marie-Nathalie, MEINTEL Dierdre et PICHÉ Victor, 1991. – "The African Sexual System : Comment on Caldwell *et al.*", *Population and Development Review*, vol. 17, n° 3, p. 497-505.
- LEITH-ROSS A., 1956. – "The Rise of a New Elite Amongst the Women of Nigeria", *International Social Science Bulletin (UNESCO)* vol. 8, n° 3, p. 481-488.
- LE VINE R. A., KLEIN N. H. et OWEN C. F., 1968. – "Modernization and Father-Child Relationships", in : BELL W. N. and VOGEL E. F., *Introduction to the Modern Family*, p. 558-574.
- LITTLE Kenneth, 1959. – "Some Patterns of Marriage and Domesticity in West Africa", *The Sociological Review*, n° 7, 69 p.
- LITTLE Kenneth et PRICE A., 1967. – "Some Trends in Modern Marriage Among West Africans", *Africa*, vol. 37, n° 4, p. 407-424.
- LOCOH Thérèse, 1983. – *Fécondité et famille en Afrique de l'ouest*. – Paris, INED/PUF.
- LOCOH Thérèse, 1988. – "Structures familiales et changements sociaux", in : Dominique TABUTIN (éd.), *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, p. 441-478. – Paris, L'Harmattan.
- LOCOH Thérèse, 1991. – "Dynamique des structures familiales et évolution des rôles familiaux", in : UPA, *Actes de la conférence "Femmes, famille et population"*, p. 55-63. – Ouagadougou, vol. 1.
- MAIR Lucy, 1953. – "African marriage and social change", in : Survey of African marriage and family life, Arthur PHILLIPS (éd.). – New York et Londres, International African Institute et Oxford University Press.

- MANGIN Eugène, 1921. – *Essai sur les us et coutumes du peuple Mossi au Soudan occidental*. – Paris, Augustin Challamel.
- MANNING Patrick, 1990. – *Slavery and African Life : Occidental, Oriental, and African Slave Trades*. – Cambridge, Cambridge University Press.
- MARCOUX Richard, 1994. *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*. – Bamako, CEPROD, (Études et travaux du CERPOD n° 12).
- MBOUP Gora, 1992. – *Examen de synthèse*. – Montréal, Département de Démographie, Université de Montréal.
- MCCALL Daniel F., 1961. – "Trade and the Role of Wife in a Modern West African Town", in : A.W. SOUTHALL (éd.), *Social Change in Modern Africa*, p. 286-299. – London, Oxford University Press.
- MEILLASSOUX Claude, 1975. – *Femmes, greniers et capitaux*. – Paris, Maspéro.
- MOORE Henrietta L. et VAUGHAN Megan, 1994. – *Cutting Down Trees : Gender, Nutrition, and Agricultural Change in the Northern Province of Zambia, 1890-1990*. – Portsmouth, New Hampshire, HEINEMANN ; London, James CURREY ; Lusaka, University of Zambia Press.
- NACHTIGAL Gustav, 1879-1889. – *Sahara und Sudan : Ergebnisse Sechsjähriger Reisen in Afrika*. 3 volumes. – Graz, Akademische Druk-ü. Verlagsanstalt, 1967.
- NATIONS UNIES, 1967. – *La condition et le rôle de la femme en Afrique de l'Est*. – New York/Services de protection sociale en Afrique, 6, Section du développement social de la commission économique pour l'Afrique.
- OHADIKE P. O., 1969. – "The Possibility of Fertility Change in Modern Africa : a West African Case", *African Social Research*, n° 8, p. 602-614.
- OLUSANYA P. O., 1971. – "Status Differentials in the Fertility Attitudes of Married Women in Two Communities in Western Nigeria", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 19, n° 4, p. 641-651.
- OMARI T. P., 1960. – "Changing Attitudes of Students in West African Society Towards Marriage and Family Relationships", *British Journal of Sociology* n° 9, p. 197-210.
- OMARI T. P., 1963. – "Role Expectations on Courtship in Ghana", *Social Forces*, n° 42, p. 147-156.
- OPPONG Christine, 1994. – "Systèmes familiaux africains dans le contexte du développement socio-économique", in : CEA, *Troisième Conférence Africaine sur la Population (Dakar, 1972), Documents de la Conférence*, vol. 3, 1ère partie, p. 143-160.
- OTTENBERG P. V., 1959. – "The Changing Economic Position of Women among the Afikpo Ibo", in : W. R. BASCOM and Mehville J. HERSKOVITS (éd.), *Continuity and Change in African Cultures*, p. 205-224. – Chicago, University of Chicago Press.
- PHILLIPS Arthur, 1953. – *Survey of African Marriage and Family Life*. – Oxford, Oxford University Press pour l'International African Institute.
- PHILLIPSON David W., 1985. – *African Archaeology*. – Cambridge, Cambridge University Press.
- PICHÉ Victor, 1974. – *Social Change, Family, and Fertility in Sub-Saharan Africa : Theoretical and Methodological Appraisal*. – Thèse de Ph. D. Université Cornell. (Collection de Thèses et mémoires sur le Sahel n° 22).
- PICHÉ Victor, 1975. – "Changement social, famille et fécondité en Afrique tropicale : critique théorique et méthodologique", *Cahiers québécois de démographie*, vol. 4, n° 1, p. 28-41.

- PICHÉ Victor, 1993. – "Mode de production et régime démographique : qu'en est-il aujourd'hui ?", in : Dennis D. CORDELL, Danielle GAUVREAU, Raymond R. GERVAIS et Céline LE BOURDAIS (éds.), *Population, reproduction, sociétés : perspectives et enjeux de démographie sociale. Mélanges en l'honneur de Joël W. GREGORY*, p. 13-18. – Montréal, Les presses de l'Université de Montréal.
- PICHÉ Victor et POIRIER Jean, 1990. – "Les théories de la transition démographique : vers une certaine convergence ?", *Sociologie et sociétés*, vol. 22, n° 1, p. 179-192.
- PICHÉ Victor et POIRIER Jean, 1995a. – "Les approches institutionnelles de la fécondité", in : Hubert GÉRARD et Victor PICHÉ (éds.), *La sociologie des populations*, p. 117-138. – Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, AUPELF/UREF.
- PICHÉ Victor et POIRIER Jean, 1995b. "Divergences et convergences dans les discours et théories de la transition démographique", in : Dominique TABUTIN *et al.* (éd.), *Transitions démographiques et sociétés*, p. 111-132. – Louvain-la-Neuve, Academia et L'Harmattan.
- PILON Marc, 1991. – "De l'intérêt du ménage pour la démographie de la famille", in : UPA, *Actes de la Conférence "Femme, famille et population"*, p. 25-43. – Ouagadougou, vol. 2.
- POOL Ian, 1977. – "A Framework for the Analysis of West African Historical Demography". in : Centre of African Studies (éd.), *African Historical Demography : Proceedings of a Seminar held in the Centre of African Studies, University of Edinburgh, 29th and 30th April 1977*, p. 45-61. – Edimbourg, Centre of African Studies.
- PORTES A., 1973. – "The Factorial Structure of Modernity : Empirical Replications and a Critique", *American Journal of Sociology*, vol. 79, n° 1, p. 15-44.
- QUALE G. Robina, 1988. – *A History of Marriage Systems*. – New York et Westport, Greenwood Press.
- QUALE G. Robina, 1992. – *Families in Context : A World History of Population*. – New York et Westport, Greenwood Press.
- QUESNEL André et VIMARD Patrice, 1988. – *Dynamique de population en économie de plantation : le Plateau de Dayes au Sud-Ouest du Togo*. – Paris, ORSTOM. (Collection Etudes et Thèses).
- RYDER N., 1984. – "Fertility and Family Structure", *Fertility and Family*. – New York, United Nations, p. 279-320.
- SALA DIAKANDA M. V., 1988. – "Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse", in : *African Population Conference/Congrès africain de population, Dakar 1988*, p. 1-16. – Liège/Dakar, UIESP/UEPA, vol. 5, n° 2.
- SHAPERA I., 1941. – *Married Life in an African Tribe*. – New York, Sheridan House.
- SIMMONS H. J., 1958. – "The Status of African Women", in : P. SMITH (éd.), *Africa in Transition*, p. 79-88. – London, Max Reinhardt.
- TAYLOR S. (éd.), 1967. – *The New Africans*. – New York, G. P. Putnam's Sons.
- THIBON Christian, 1989. – "L'expansion du peuplement dans la région des grandes lacs au XIX^e siècle", *Revue canadienne des études africaines/Canadian Journal of African Studies*, vol. 23, n° 1, p. 54-72.
- THORNTON John, 1980. – "The Slave Trade in Eighteenth Century Angola : Effects on Demographic Structures", *revue canadienne des études africaines/Canadian Journal of African Studies*, vol. 14, n° 3, p. 417-427.
- THORNTON John, 1977. – "Demography and History in the Kingdom of Kongo, 1550-1750". *Journal of African History*, vol. 18, n° 4, p. 507-530.
- THORNTON John, 1983. – "Sexual Demography : The Impact of the Slave Trade on Family Structure", in : Claire ROBERTSON et Martin KLEIN (éds.), *Women and Slavery in Africa*, p. 39-48. – Madison, The University of Wisconsin Press.

- UIESP, 1988. – *African Population Conference/Congrès africain de population, Dakar 1988*. – Liège/Dakar, UIESP/UEPA, tome 3.
- VANSINA Jan, 1990. – *Paths in the Rainforests : Toward a History of Political Tradition in Equatorial Africa*. – Madison, The University of Wisconsin Press.
- VAN DEN BERGHE P. L. (éd.), 1965. – *Africa : Social Problems of Change and Conflict*. – San Francisco, Chandler.
- VAUGHAN Megan, 1983. – "Which Family ? Problems in the Reconstruction of the History of the Family as an Economic and Cultural Unit", *Journal of African History*, vol. 24, n° 2, p. 275-83.
- WHITE Louise, 1990. – *The Comforts of Home : Prostitution in Colonial Nairobi*. – Chicago, The University of Chicago Press.
- WICKERT F. R. (éd), 1967. – *Readings in African Psychology*. – East Lansing, Michigan, State University Press.

CHAPITRE 4

EN ÉCONOMIE : L'UNITÉ RETROUVÉE, LA THÉORIE REVISITÉE

Jean-Marc GASTELLU

Économiste à l'ORSTOM

Laboratoire d'études agraires, Montpellier

et

Jean-Luc DUBOIS

Économiste à l'ORSTOM

DIAL, Paris

*"On éprouve d'abord beaucoup de peine à se
figurer que tant de temps ait passé et ensuite
qu'il n'en ait pas passé davantage"*

(Marcel Proust : "Le temps retrouvé")

Introduction

Dans l'histoire de la pensée économique, l'individu et le groupe ont été, tour à tour, au centre de l'analyse. Si les physiocrates ont décrit la circulation des biens entre catégories d'agents, les économistes classiques ont focalisé leur intérêt sur l'individu, "*l'homo œconomicus*"¹. Toutefois, le fondateur de ce courant, Adam Smith, conjugua une approche à partir de l'individu à des préoccupations pour l'intérêt collectif, exposées dans *La théorie des sentiments moraux* : l'être humain ne peut être mû par le seul égoïsme puisqu'il agit sous le regard des autres, en

¹ La "fable des abeilles" de Jean Mandeville, en 1705, a joué un rôle dans ce tournant.

"sympathie" avec eux. Karl Marx, quant à lui, attirera l'attention sur cette agrégation de groupes que sont les classes sociales. La pensée économique est donc traversée par une opposition entre holisme et individualisme, dont des tentatives contemporaines s'efforcent de faire la synthèse.

Les discussions sur le ménage et la famille en Afrique s'inscrivent dans cette dialectique. Mais la particularité des sociétés africaines oblige à un compromis entre les deux termes de l'alternative. Cette contribution est le fruit du rapprochement de démarches divergentes, quoique toutes deux orientées vers l'enquête économique de terrain. D'un côté, une réflexion a été menée sur l'articulation de plusieurs échelles d'observation à partir d'un dispositif d'observatoires implantés dans diverses régions du Cameroun à la fois en milieu rural et en milieu urbain. De l'autre, l'anthropologie économique a servi de méthode pour une investigation sur les formes de l'économie paysanne en Afrique de l'Ouest. Ces deux démarches sont complémentaires puisqu'elles combinent à la fois des approches quantitatives et qualitatives (Couty et Winter, 1983). Les enquêtes quantitatives nationales et régionales ont besoin d'être éclairées par la description de processus à l'échelon micro-social. De leur côté, des études de cas, pour être utiles, doivent tendre à une généralisation par emboîtement dans des statistiques macro-économiques.

Notre apport présente des limites. D'abord, sans ignorer des questions similaires traitées dans d'autres parties du continent, nous parlons seulement de pays d'Afrique francophone². Par ailleurs, les dynamiques de nos travaux respectifs ne sont pas les mêmes. Dans une étude d'anthropologie économique, les définitions de départ peuvent être modifiées en fin d'enquête pour mieux intégrer les faits observés, alors qu'à l'inverse, les économistes statisticiens ont besoin d'une unité homogène et immuable. Les réponses de l'anthropologie économique et de la statistique à une interrogation sur la famille et le ménage ne peuvent être identiques mais leur confrontation fait émerger des thèmes qui sont communs et s'enchevêtrent.

La richesse institutionnelle des sociétés africaines a contraint à repenser les méthodes d'enquête. Les outils d'observation et ont dû s'ajuster à cette spécificité. Ils ont été adaptés selon les objectifs de la recherche, les moyens de travail et les particularités du terrain. Cette réflexion a influencé en retour les théories économiques. Entre un courant néo-classique qui se penche sur l'économie de la famille, et des écoles hétérodoxes qui s'intéressent au ménage et au groupe domestique comme noyaux d'organisation et de coordination des activités économiques, les oppositions sont moins vives. Après une période de tâtonnements et de débats³, un consensus s'est établi entre économistes et statisticiens autour de

² Par exemple, les problèmes que soulève toute enquête quantitative en zone anglophone ont été minutieusement recensés par Poly Hill (1986).

³ Ces débats ont été transcrits dans les notes du réseau AMIRA (Amélioration des méthodes d'investigation en milieu rural africain), fondé par Gérard Winter en 1975. Il facilitait la rencontre entre des statisticiens du service de l'INSEE-Coopération, à Paris, et des chercheurs ayant une expérience de terrain à l'étranger. Il y a été mis fin en 1990.

quelques définitions fondamentales, communes à de nombreux terrains et à plusieurs échelons d'investigation. L'unité des instruments d'observation et d'interprétation a été en partie retrouvée, et les théories revisitées.

1. L'unité retrouvée

L'observation des comportements économiques fait appel à deux démarches qui diffèrent par l'échelle des faits observés et par les moyens mis en œuvre. *L'approche par le haut* caractérise les enquêtes menées à une vaste échelle, sur l'ensemble d'un territoire ou d'une région. Leur finalité est la représentativité statistique, de façon à permettre des comparaisons. Une unité homogène et stable est nécessaire ; elle ne doit pas être remise en cause en cours d'enquête. Les moyens de travail et le financement sont importants. À l'inverse, le but de *l'approche par le bas* est de comprendre les processus économiques dans des sociétés locales, ce qui fait appel à des enquêtes approfondies, à une connaissance intime de la vie quotidienne des habitants des villes et des villages. La définition des unités retenues s'adapte alors à la dynamique de l'enquête. Les moyens de travail sont en général limités et les échantillons réduits.

a) *L'approche par le haut*

L'observation statistique permet de recueillir des informations sur la situation des ménages, notamment leurs caractéristiques démographiques et sociales, leurs niveau et conditions de vie, leurs comportements. En repérant les relations causales, on peut construire des modèles explicatifs des changements de comportement (fonctions de comportement et de choix).

Pour recueillir l'information souhaitée, on doit concevoir des instruments d'enquête qui tiennent compte des spécificités des économies africaines. La mesure des effets des politiques d'ajustement, de la dévaluation du franc CFA, du suivi de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté, des activités des femmes et du travail des enfants a conduit à repenser les instruments d'investigation disponibles, en fonction des besoins d'information requis et de la réalité locale. Un important corpus de connaissances méthodologiques sur les techniques d'observation des ménages et d'analyse des comportements est issu de cette démarche.

Ce que l'on veut connaître

Les besoins d'information sur les ménages, les modes d'investigation possibles, les objectifs d'une enquête et les méthodes d'observation sont inter-dépendants (Dubois, 1992 ; Dubois et Blaizeau, 1990, tome I). Mais il demeure indispensable de revoir cette séquence quand apparaissent de nouveaux objectifs. Or la variété des domaines étudiés et des demandes formulées par les décideurs économiques tend à les multiplier : auto-suffisance et sécurité alimentaires, niveau et conditions de vie, analyse de la pauvreté, changements dans les comportements sociaux et innovation, effet des projets de développement, conséquences des politiques économiques sont autant de domaines qui appellent de nouvelles enquêtes statistiques.

Pour effectuer des enquêtes de marketing ou d'opinion publique, on peut s'adresser à des individus isolés, qui sont repérés en dehors du ménage, dès lors qu'une base de sondage adéquate est disponible et permet de générer les quotas souhaités. Mais c'est à l'échelon du ménage que des variables économiques comme le revenu, les dépenses, la consommation, prennent toute leur signification. Si l'on veut tenir compte des interactions entre les membres d'une même famille, il faut recourir au ménage, seule entité qui articule les divers regroupements de personnes (pour la résidence, le budget, la consommation, la production) et qui permet de calculer avec exactitude les ratios par tête correspondants.

On sera même parfois obligé de faire appel au ménage pour étudier des situations individuelles fortement imbriquées dans les relations familiales. Il s'agit, par exemple, du travail d'enfants qui apportent un revenu complémentaire, de l'emploi des jeunes fortement lié à l'éducation, l'emploi et le revenu des parents, de l'activité des femmes indissociable de leurs tâches familiales et des déplacements de personnes dont les motivations sont plus familiales qu'individuelles.

Définir ce qu'est un ménage, en partant d'une observation minutieuse des habitudes socio-économiques locales, demeure la première et la plus importante étape de toute investigation. Les données qui seront ensuite recueillies pour répondre à la plupart des besoins d'information doivent comporter :

- les caractéristiques démographiques du ménage : sa taille et sa composition ;
- des informations sur le niveau de vie : les sources de revenu (production, emploi, commerce) et les dépenses du ménage (courantes et exceptionnelles) ;
- des informations sur les conditions de vie : satisfaction des besoins essentiels et accès aux services de base comme l'éducation, la santé, le logement, l'alimentation, le transport ;
- des informations sur les comportements : type et choix de comportement, changement de niveau (aspect quantitatif) ou d'état par substitution (aspect

qualitatif), apparition de nouvelles attitudes, innovations économiques et sociales.

Ces informations permettent de décrire la situation des ménages, de construire des modèles de comportement, descriptifs ou prévisionnels, et d'opérer des classifications ou des typologies utiles à la mise en œuvre d'interventions ciblées.

Toutes ces données se répartissent au sein d'une structure d'information, parallèle aux structures d'analyse et de décision, qui intègre les échelles macro-économique, méso-économique, micro-économique (Dubois, 1994).

Des instruments d'observation et de mesure

Il y a un lien étroit entre l'évolution de la pensée économique et l'élaboration des systèmes d'information sur les ménages susceptibles de fournir les données qui sont requises pour discuter les théories et formuler des recommandations opérationnelles de politique économique. Ainsi, aux enquêtes spécifiques des années 1960 qui procuraient des indicateurs essentiellement macro-économiques pour la planification du développement, ont succédé dans les années 1970 des systèmes d'enquêtes articulées, comme, par exemple, celles du PADEM⁴, pour étudier les divers aspects du niveau et des conditions de vie. À la fin des années 1980, des enquêtes intégrées ont été élaborées pour examiner le comportement des ménages, les conséquences sociales de l'ajustement structurel et le niveau de pauvreté (Dubois, 1996 a et b).

Plus récemment, la multiplication des besoins d'information, la nécessité de données spécifiques sur certains groupes sociaux, l'étude des changements de comportement et de l'innovation sociale ont favorisé l'émergence de nouveaux instruments et de nouvelles approches : greffes d'enquête et observatoires combinant les approches quantitative et qualitative.

Des instruments d'analyse

Lors de l'analyse statistique, les outils classiques à savoir les ratios, tableaux, graphiques, courbes, méthodes factorielles et de classification, peuvent apparaître comme neutres par rapport aux objectifs poursuivis. En revanche, la mise au point d'instruments sophistiqués, d'indicateurs spécifiques, de fonctions de comportements, de modèles, ainsi que le choix de variables considérées comme explicatives de certains comportements, ne sont pas parfaitement neutres. Ils visent à infirmer, ou à confirmer, les hypothèses et les principes de la théorie économique.

On peut citer quelques exemples. L'ajustement de fonctions de consommation du ménage se fait dans l'hypothèse d'un comportement de maximisation sous

⁴ Programme africain d'enquête auprès des ménages.

contrainte budgétaire et temporelle. L'introduction d'une contrainte de droits et d'obligations amène à calculer des "taux de pression communautaire". De même, les fonctions de production des ménages d'exploitants agricoles sont estimées sous contraintes techniques. Des fonctions d'offre de travail et des fonctions de salaire sont ajustées pour les différentes catégories de travailleurs. Des indicateurs tels que lignes ou seuils de pauvreté, indices d'incidence ou de profondeur de la pauvreté, peuvent être calculés pour différentes régions.

Au niveau macro-économique, les matrices de comptabilité sociale, les modèles d'équilibre général calculable et les méthodes de ciblage demandent des informations particulières sur la situation des ménages et font appel à une classification des ménages en groupes homogènes.

Plus on cherche à se rapprocher de la réalité socio-économique et à intégrer sa complexité dans les modèles théoriques, plus les outils de mesure et d'analyse deviennent sophistiqués. Par exemple, l'introduction de différents niveaux de décision au sein d'un ménage agricole demande d'articuler plusieurs fonctions d'utilité et différentes contraintes au sein d'un même programme. De même l'introduction, en parallèle aux fonctions de demande usuelles, de fonctions de choix de produits ou de services pose le problème des alternatives pertinentes. C'est le cas du choix d'un type de transport (bus rouge, bus bleu et taxi : McFadden, 1973), ou de l'articulation entre un type d'habitat et son mode d'occupation (locataire et propriétaire : Grootaert et Dubois, 1988). Dans chaque cas, une approche sociologique ou anthropologique permet de repérer les comportements, d'observer les causalités et d'effectuer un lien avec la démarche économique (Bonfiglioli, 1992).

Un travail de synthèse historique demeure encore nécessaire pour montrer comment les instruments d'observation des ménages et d'analyse de leurs comportements se sont efforcés à la fois de répondre aux besoins d'information des décideurs, influencés par les approches théoriques, et de retracer le mieux possible la réalité socio-économique de la vie quotidienne des ménages.

b) L'approche par le bas

Empirique et menée par des praticiens de l'enquête de terrain, *l'approche par le bas* a conduit quelques-uns d'entre eux, dans un premier temps, à substituer aux termes de ménage et de famille un schéma fondé sur la distinction de plusieurs unités économiques ou de catégories d'individus. Cette contestation s'est ensuite élargie grâce à des emprunts explicites à l'anthropologie. Les unités économiques et les catégories d'individus ont été incluses dans le groupe domestique et les réseaux de coopération. Les outils de l'analyse, une fois améliorés, ont été intégrés à des

théories économiques qui s'étaient, de leur côté, renouvelées par une intégration croissante des processus qui se déroulent en dehors des mécanismes du marché.

Les unités économiques et les catégories d'individus

Le vocable de ménage demeure mal adapté aux situations rencontrées en Afrique. On a donc proposé de lui substituer plusieurs unités économiques, ou bien de le décomposer en catégories internes.

Dans la comptabilité nationale française, l'entreprise et le ménage forment deux catégories distinctes. L'entreprise est le cadre d'organisation de la production alors que le ménage regroupe des consommateurs. Ils sont situés aux deux extrémités du circuit économique. Cette distinction, très utile pour étudier des flux nationaux, soulève des difficultés dès qu'on se penche sur le monde rural. Les phénomènes de production et de consommation s'y trouvent moins dissociés que dans l'univers industriel. La notion d'entreprise agricole, conçue comme une combinaison de facteurs de production, a permis d'adapter le concept d'entreprise aux spécificités de l'agriculture (Chombart de Lauwe et Poitevin, 1957). Mais, par sa définition même, elle sert davantage au cas de l'agriculture d'entreprise, où l'on maximise ou optimise les facteurs de production, qu'à celui de l'économie paysanne. Par ailleurs, le concept d'exploitation agricole est trop globalisant pour des situations africaines, car il masque l'existence de noyaux internes. Quant au ménage, même spécifié en ménage agricole, on ne peut l'appliquer en l'état tant il est évident que les tâches de production et de consommation ne sont pas disjointes dans les économies paysannes d'Afrique de l'Ouest. Des jalons avaient été posés pour éviter une approche trop ethnocentrique (Boutillier, 1968 ; Théodore, 1968).

L'exemple des Serer du M'Bayar, au Sénégal, a été l'occasion de proposer un schéma fondé sur les unités économiques. Loin d'être universelle, cette organisation constitue un cas d'école. Elle se définit comme la combinaison de trois unités économiques : les groupes de production, de consommation et d'accumulation. Mais le repérage de ces unités oblige à passer par une unité supplémentaire, dont la solidarité économique est beaucoup plus ténue. Cette unité d'observation (UO) est l'habitation, la résidence, ce qu'on dénomme une concession, un "carré" au Sénégal.

Dans le M'Bayar, une habitation se distingue des autres par une enceinte, construite en tiges de mil. Deux cas se présentent : tantôt l'habitation et l'unité de production se confondent, ce qui constitue la majorité des situations, tantôt une habitation se décompose en noyaux internes, c'est-à-dire en plusieurs unités de production.

L'unité de production (UP) est formée par le groupe de personnes qui contribuent à la création et à la fourniture du produit. Trois critères permettent de la cerner :

- c'est un groupe de personnes qui dépendent d'un même responsable, lequel effectue les choix principaux pour l'organisation des activités quotidiennes, même si chaque individu jouit d'une certaine autonomie dans l'accomplissement de ses tâches ;
- c'est un groupe de personnes qui constitue une équipe de travail permanente, même si cette dernière est affectée de nombreuses variations. Il se distingue de celui, occasionnel, qui se forme lors d'une entraide et qui se remarque par une ambiance de fête ;
- c'est un groupe de personnes qui disposent en propre de leurs outils de travail, dont certains en commun.

L'unité de consommation (UC) est le groupe de personnes dont l'auto-consommation alimentaire est satisfaite par prélèvement dans un même stock de produits. Le terme serere de "cuisine" (*ngak*) dénomme tout aussi bien le groupe de consommation. L'unité d'accumulation (UA) réunit des personnes qui mettent en commun leurs biens pour constituer un héritage. Sa composition diffère des deux unités précédentes (Gastellu, 1980).

L'organisation économique du M'Bayar se résume en quelques formules :

$$\begin{aligned} \text{UO} &\neq \text{UP} \\ \text{UP} &\approx \text{UC} \neq \text{UA} \end{aligned}$$

Toutes les sociétés rurales d'Afrique n'ont pas la complexité institutionnelle des Serer du M'Bayar. Dans la majorité des économies paysannes, on retrouve une homothétie entre unités de production et de consommation (Tchayanov, 1990 ; Terray, 1969), et entre ces deux unités et l'unité d'accumulation, ce qui se traduit par la formule suivante :

$$\text{UP} \approx \text{UC} \approx \text{UA}$$

Les mêmes caractères se retrouvent dans les secteurs informels, ce qui était signalé dès 1924 par Tchayanov (1970).

Mais l'intérêt porté au ménage ou aux unités économiques détourne de l'attention pour les individus qui les composent (Guyer et Peters, 1987). Une illustration en est fournie avec l'exemple des Béti du Cameroun. Le mariage polygynique y a permis l'émergence de chefs puissants, à la tête de vastes entreprises agricoles, entre 1918 et 1929. La colonisation française a joué un rôle dans cette ascension, ne serait-ce que grâce à un régime de non intervention dans le monde rural (Guyer, 1984). Le ménage agricole peut alors être décomposé en catégories d'individus telles que chefs de famille, épouses, frères, fils, neveux... Chacune de ces catégories a des objectifs qui lui sont propres et forme autant de pôles de décision (Ancey, 1975). La construction de matrices par catégories d'individus montre, pour la société mossi du Burkina Faso, comment les réserves

monétaires des cadets, obtenues lors de migrations de travail, sont neutralisées par les aînés et réorientées vers des usages non productifs (Ancey, 1983).

Dans l'*approche par le bas*, c'est-à-dire l'enquête de compréhension, les définitions des unités économiques retenues au début de la recherche ne sont pas immuables. Elles sont remises en question tout au long du processus d'investigation. Les unités économiques sont éventuellement reconstruites au cours de ce processus comme le montrent des études de cas aux Comores, au Congo et à Tahiti (Robineau, 1983).

Des groupes domestiques en réseaux

Le deuxième temps de la contestation porte sur le terme ambigu de famille. Par famille, on entend dans le langage courant autant un groupe d'individus qui résident ensemble que toutes les personnes liées par le sang. Cette contestation emprunte à l'anthropologie, qui s'est réorientée de l'étude des chefferies et de la parenté vers celle du groupe domestique et des communautés (Guyer, 1981). Certains économistes ont intégré ces concepts, notamment celui de groupe domestique (GD), arrivé fort à propos pour se substituer aux termes de ménage et de famille. Par groupe domestique, on entend un ensemble de personnes qui vivent dans un même espace, matérialisé en Europe par un toit commun (Netting, Wilk et Arnould, 1984 ; Gastellu, 1987). Ce groupe se distingue de la parenté, c'est-à-dire de toutes les personnes liées par la consanguinité. Il se caractérise par une mise en commun des ressources et une stratégie collective qui surpasse les objectifs individuels (Laslett, 1984). Il ne se réduit pas à des dimensions économiques. Outre un rôle de reproduction biologique et sociale, il se fonde sur des "flux d'amour" entre les membres qui le composent (Yanagisako, 1984).

Comment s'articulent le groupe domestique, les unités économiques et les catégories d'individus ? Même si la composition en individus permet parfois de conclure à une correspondance totale, les champs diffèrent : social pour le groupe domestique, économique pour les autres unités. Par ailleurs, la notion de toit commun n'est pas transposable à toutes les situations africaines. Dans les pays de savane, le toit, c'est-à-dire la case, n'abrite qu'un individu, par exemple un homme marié, ou une femme avec ses enfants ; il ne recouvre qu'une fraction du groupe domestique. De plus, la localisation de ce groupe, qui est le fondement de sa définition, pose problème. Ses membres, en Afrique, se déplacent fréquemment, pour des mobiles divers. Le groupe localisé doit alors être restitué dans un ensemble plus vaste, constitué de plusieurs pôles et reconstruit à l'issue d'une enquête. Cet ensemble est parcouru de transferts (Pillet-Schwartz, 1982 ; Mahieu, 1990), il repose à la fois sur les régions de départ et d'arrivée des migrants (Lesourd, 1988). Enfin, la coupure entre ville et campagne s'estompe devant la dynamique des paysanneries face à une demande croissante de "vivrier marchand" en milieu urbain (Chaléard, 1994). Le groupe domestique prend place dans un monde rural dont la perception se métamorphose. Il ne se comprend que resitué dans de multiples

réseaux. Une solution consiste à considérer le groupe domestique comme une unité reconstruite (Hertrich) et à l'assimiler aux unités de production et de consommation :

$$GD \approx UP \approx UC$$

Les groupes domestiques sont insérés, en Afrique, dans des réseaux assis sur de multiples affinités, comme le montre l'échange de tabatières entre amis chez les Ndut du Sénégal (Dupire, 1983). Ces réseaux sont les canaux par lesquels passe une coopération entre les individus, mais aussi entre les groupes domestiques. Ils assurent un rôle de régulation car ils garantissent une stabilité et une cohésion nécessaires à la poursuite de l'activité agricole, avec une entraide qui supplée aux défaillances de la force de travail ou des prêts qui compensent les insuffisances en terre ou en équipement. Ils se fondent sur des droits et obligations réciproques (Mahieu, 1990). Dans les secteurs informels, ils permettent d'obtenir un financement en dehors des circuits bancaires (Baumann, 1988 ; Rey, 1992).

Quel est le critère de partage des décisions entre le groupe domestique et ces réseaux ? L'organisation quotidienne de la production relève des décisions du responsable du groupe domestique et de ses membres alors que tout ce qui touche aux ressources collectives est lié aux délibérations de l'assemblée des utilisateurs. Ainsi, *"le nucléaire n'est pas indépendant"* (Segalen, 1984).

Pour les économistes, cette discussion s'insère dans un débat ancien entre holisme et individualisme, avec des compromis récents entre les deux tendances. L'approche interactionniste, qui amène à prendre en compte à la fois les acteurs et les groupes dans lesquels ils s'inscrivent, permet de dépasser cette dichotomie (Chauveau, 1994).

Le groupe domestique s'est peu à peu substitué, dans l'usage de quelques économistes, aux notions de ménage et de famille, car ce concept paraît plus rigoureux et mieux adapté aux sociétés d'Afrique. On peut le décomposer en unités économiques, en catégories d'individus, en individus. Il n'est pas fermé, il s'insère dans des ensembles plus vastes auxquels le lient des relations dialectiques. Et les périodes de crise, d'ajustement ou de dévaluation le font apparaître comme un recours face au désengagement de l'État, face à une désorganisation grandissante. Tous ces enrichissements sont repris dans les divers courants de la théorie économique.

2. La théorie revisitée

L'histoire de l'économie se partage en plusieurs courants : les écoles libérale, néo-classique, keynésienne, marxiste, structuraliste, institutionnaliste et

régulationniste. La spécificité des sociétés africaines a obligé à adapter les outils d'observation, ce qui conduit à un rapprochement des positions théoriques autour d'un même objet, lui-même reformulé en des termes différents : la famille et le ménage.

a) Les fondements de la pensée néo-classique

La pensée néo-classique est issue du courant classique libéral (Smith, Ricardo, Mill) qui insiste sur les initiatives individuelles, sur l'importance des échanges et sur un rôle de l'État limité à la correction des déséquilibres sociaux pour augmenter la richesse d'un pays.

Trois mouvements fondent la pensée néo-classique : l'école de Lausanne avec Auguste Walras et Vilfredo Pareto qui met l'accent sur l'équilibre général, l'école anglaise de Cambridge avec William Jevons, Alfred Marshall et Arthur Pigou qui examine les équilibres partiels, et l'école de Vienne de l'individualisme méthodologique qui, avec Carl Menger, Friedrich Wieser, Friedrich Hayek, explique les faits sociaux à partir des comportements individuels. Toutes ces écoles justifient à leur manière le marché comme le meilleur instrument de gestion économique. L'école de Cambridge est la seule qui s'intéresse aux problèmes de bien-être (Pigou) et aux conséquences sociales des imperfections du marché. Elle admet de ce fait l'intervention de l'État pour en corriger les aspects négatifs. Elle s'inscrit ainsi dans la tradition classique.

Les individus et ménages ne sont considérés que dans leurs actes économiques : production, consommation, épargne. Le marché (pour les biens, l'emploi et la monnaie) est l'unique processus capable de donner une valeur aux échanges (par le système de prix) et d'équilibrer de façon stable l'offre et la demande en quantités. Pour décrire ce processus, de nombreux concepts sont nécessaires : l'utilité (ou satisfaction) et la rareté sont les sources de la valeur d'un bien, la maximisation sous contrainte d'une fonction objectif est à l'origine du processus, la substitution entre facteurs de production ou entre biens de consommation détermine des courbes d'indifférence ou d'iso-coût, les élasticités d'offre et de demande mesurent les variations d'offre ou de demande en fonction des modifications du revenu ou des prix, les coûts d'opportunité évaluent les options alternatives.

Sur le marché des biens, les individus consommateurs maximisent leur utilité sous contrainte budgétaire, et à l'optimum, sous certaines conditions, le prix d'un bien égale son utilité marginale, ce qui permet de déduire les équations de demande. Les individus producteurs maximisent leur profit (résultant de la valeur des ventes dont on retranche les consommations intermédiaires) sous contrainte technique exprimée par des coefficients de production. À l'optimum, et sous certaines conditions, le prix d'un bien égale sa productivité marginale ; on en déduit des

équations de coût. Avec un raisonnement identique, on détermine les taux de salaire et d'intérêt sur les marchés des facteurs de production, travail et capital. L'ensemble de ces équations constituent le modèle de Arrow-Debreu. Il permet de déterminer un système de prix d'équilibre si certaines hypothèses sont vérifiées comme la décentralisation et l'indépendance des décisions des agents, la concurrence pure et parfaite (atomicité des individus, homogénéité des produits, libre entrée sur le marché, transparence des informations), la divisibilité des produits, la convexité des fonctions d'utilité et des espaces de production. Ce modèle ne prétend pas représenter l'économie réelle. Il montre cependant qu'existe un système de valeurs qui optimise les échanges, compte tenu d'un certain nombre d'hypothèses (Debreu, 1984).

Ces hypothèses ne sont pas vérifiées dans les faits : on constate des ententes entre acteurs, une information imparfaite, des rendements croissants, des rentes multiples, une fragmentation des marchés. De plus, lorsqu'on veut intégrer des contraintes autres que budgétaire, temporelle ou technique, comme c'est le cas lors de la prise en compte des aspects inter-générationnels, des obligations communautaires, des croyances, les problèmes méthodologiques s'accroissent. Enfin, le passage du comportement rationnel d'un individu à celui d'un ménage, entité fréquemment observée et analysée, pose problème. Déjà approché par Paul Antony Samuelson avec l'introduction d'un indice de bien-être du ménage, puis par Gary Becker avec son " théorème de l'enfant gâté ", ce passage amène à choisir des approches différentes selon les situations : agrégation des préférences individuelles et des points de rupture, décision dictatoriale ou comportement coopératif, attitude altruiste ou égoïste impliquant une articulation différente des fonctions d'utilité individuelle au sein de la fonction d'utilité collective (Bourguignon et Chiappori, 1994). En Afrique, la forte différenciation des individus et des ménages fondée sur les rôles respectifs dévolus aux hommes et aux femmes, aux aînés et aux cadets sociaux, aux diverses générations, accentue la complexité des situations.

b) Les adaptations du cadre néo-classique

Le cadre néo-classique est cependant suffisamment adaptable pour tenir compte des nombreuses critiques formulées à l'encontre du marché ou même de la rationalité économique des individus. Ses récents développements ont répondu aux critiques keynésiennes et structuralistes et, dans une moindre mesure, marxistes, sur l'imperfection des marchés (fragmentation, information imparfaite, externalités, anticipations), la nécessité d'une intervention de l'État (politique monétaire et budgétaire, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, vision de développement à long terme), le rôle des différentes classes sociales (pauvres et non pauvres, groupes de pression). Un courant de synthèse (Hicks, Samuelson, Patinkin, Clower) est apparu. Il est considéré comme néo-classique par certains, en raison de ses références à la rationalité économique, à la défense du marché et à la recherche de l'équilibre

général. Il est, pour d'autres, d'inspiration néo-keynésienne parce qu'il fait appel au rôle actif de la monnaie, justifie l'intervention de l'État, explique le chômage involontaire par une insuffisance de la demande et tient compte du déséquilibre entre l'épargne, fonction du revenu, et l'investissement, fonction du taux d'intérêt.

Dans les années 1960, Becker, Mincer et Schultz ont développé l'idée que l'on peut réaliser un investissement en capital humain quand on effectue des dépenses destinées à améliorer la productivité future du travail. Les dépenses d'éducation (en formation initiale ou par accumulation d'expériences) et de santé (qui incluent la nutrition et l'accès à l'eau potable) entrent dans cette catégorie. Elles permettent d'établir un lien entre les rémunérations obtenues au cours du cycle de vie et les investissements qui ont été initialement consentis. Cette logique de maximisation sous contrainte d'une satisfaction est étendue aux domaines démographiques (mariage et divorce, fécondité, planification familiale, relations au sein d'un ménage, stratégie des femmes mariées) et sociaux (criminalité, justice). Elle soulève cependant le problème fondamental du réductionnisme économique qui ne considère que des comportements utilitaristes.

Les travaux de Amartya Sen (1987), la reconnaissance des droits et obligations communautaires (Mahieu, 1989), la prise en compte de l'altruisme africain et de l'importance de l'information acquise avec l'âge (Koulibaly, 1995), de l'existence d'un capital social lié au lieu d'habitation et de travail, l'introduction de fonctions de choix qualitatifs dans l'étude de l'accès à la santé, à l'éducation (Banque mondiale, 1990) et à l'habitat (Grootaert et Dubois, 1988 ; Thuillier, 1994), permettent de corriger certains de ces excès.

Les stratégies de conflit entre groupes sociaux, sur lesquelles l'analyse marxiste a mis l'accent, sont reprises dans le cadre néo-classique à travers la théorie du marchandage, de la menace et des compromis (Schelling, 1960) où le bluff, les attitudes irrationnelles, les successions de dialogue et de rupture sont considérés comme l'essence même du jeu social. La théorie des jeux (Von Neumann et Morgenstern, 1944) systématisera cette approche.

c) Les approches actuelles

La remise en cause des hypothèses de l'école néo-classique, par intégration progressive de domaines de la vie sociale autres que ceux de l'économie, permet d'élaborer de nouvelles théories. Ainsi, le paradigme d'un marché à concurrence parfaite est de plus en plus remis en question. Tout d'abord, l'analyse économique retient désormais non seulement les agents, mais aussi les groupes et les organisations. Ces groupes et ces organisations attirent l'attention sur des processus de coordination qui se déroulent en dehors du marché. Finalement, la rationalité que

l'on découvre dans de telles situations, qui n'est pas fondée sur la seule maximisation, est spécifiée.

On accorde maintenant une grande attention aux phénomènes de coordination non marchande. La connivence était toute naturelle avec les économistes du développement (Hugon, 1993 ; Hugon, Pourcet et Quiers-Valette, 1995), pour qui les phénomènes non marchands sont partout présents dans les tiers mondes. C'était aussi un retour aux sources de l'institutionnalisme, puisque le concept de consommation ostentatoire avait été élaboré pour la société américaine de la fin du XIX^e siècle et non pour des économies primitives (Veblen, 1970). Ainsi se sont développées des écoles hétérodoxes qui ont élaboré diverses solutions pour tenir compte des particularités des économies africaines.

La nouvelle micro-économie institutionnelle (Simon, 1991) soutient que l'efficacité des mécanismes concurrentiels, loin d'être la règle, constitue l'exception et que le marché walrasien, institution parmi d'autres, est une fiction qui devrait être remplacée par le concept de contrat : contrats d'achat, de vente et de travail impliquant des coûts de transaction. La théorie des jeux (Myerson, 1991), qui étudie comment se comportent des individus rationnels en situation conflictuelle, devient alors un outil privilégié de l'analyse économique.

Certaines hypothèses de la concurrence pure et parfaite sont ainsi abandonnées, comme l'atomicité et l'autonomie des acteurs, la transparence de l'information. On peut alors étudier le comportement des ménages en situation de non-coordination des décisions individuelles ou d'asymétrie de l'information. L'application de ces approches à l'analyse du marché du travail en terme de salaires d'efficience⁵ ou de négociations collectives et d'évaluation de l'efficacité des politiques d'emploi montre l'inefficacité des transactions marchandes : elles ne conduisent plus à un optimum général, mais à un gaspillage des ressources (Cahuc, 1993).

L'hypothèse d'une rationalité fondée sur un calcul de maximisation est rejetée. L'imperfection des marchés entraîne une mauvaise information des agents économiques qui n'ont plus qu'une rationalité limitée. Cette imperfection induit des coûts supplémentaires, destinés à la maîtriser. Les agents s'efforceront donc de minimiser les *coûts de transaction*. On peut alors remarquer que l'imperfection des marchés ne produit pas que des coûts, mais aussi des avantages pour la collectivité, si ce n'est pour les producteurs. On rejoint ainsi des recherches en anthropologie économique qui avaient montré que certains facteurs de production, et leur reproduction, sont considérés comme gratuits, alors qu'ils ne sont pas dénués de valeur : c'est le cas de la terre et du travail en économie paysanne. Ils sont à la charge du groupe domestique (Meillassoux, 1975).

⁵ Les entreprises fixent de hauts salaires pour inciter les travailleurs à produire à un niveau d'effort élevé, ces hauts salaires entraînant du chômage.

Les années récentes ont été marquées par un regain d'intérêt pour les travaux de Joseph Schumpeter. L'analyse évolutionniste met l'accent sur le rôle central de l'innovation dans les stratégies de compétitivité et dans les possibilités de relance de la croissance interne. On analyse alors l'ensemble des processus d'innovation (technologiques, économiques, sociaux) qui rendent les produits et services de la société plus performants sur les marchés internes ou externes. On s'intéresse à la capacité des acteurs, individus, ménages et groupes sociaux, à générer des initiatives, à les faire accepter socialement et à les diffuser afin qu'elles produisent des effets au niveau macro-économique (Le Bas, 1995). En Afrique, cette tendance débouche sur une analyse des stratégies d'acteurs. Dans le Sahel, ces stratégies, classées en trois types (offensives, défensives et intermédiaires), conduisent à conclure à l'existence d'un esprit d'entreprise chez les agriculteurs de cette région (Bosc *et al.*, 1992). Au Cameroun, la même grille a permis de transcrire le comportement des producteurs de café et de cacao après la baisse des prix (Losch *et al.*, 1991). En Côte-d'Ivoire, cet appareil d'analyse a été affiné, avec une distinction, autant pour les planteurs que pour les manœuvres, entre objectifs, objectifs intermédiaires et sous-objectifs (Fina, 1994).

La théorie de l'information (approche mic-mac de Simon, 1991) et la théorie des organisations fournissent de nouveaux apports. Le groupe domestique est alors considéré comme une organisation, c'est-à-dire un ensemble hiérarchisé d'individus qui sont coordonnés par des règles et qui partagent un ou plusieurs objectifs. Ce groupe est envisagé à la fois comme un nœud de contrats et un nœud de conventions. Nœud de contrats, il se prête à l'étude tant des contrats internes (mariage, contrats de travail, etc.) que des contrats externes (contrats fonciers). Nœud de conventions, il suppose que l'on y confronte les règles en vigueur avec son environnement pour expliquer son adaptation et décrire son comportement. La notion d'*équilibre des règles* est la résultante macro-économique du comportement des acteurs en organisation. On prend alors en compte les démarches adaptatives des agents micro-économiques face aux changements de l'environnement macro-économique, ce qui permet de modéliser les transformations en tenant compte des ajustements progressifs entre aspirations et contraintes (Réquier-Desjardins, 1994).

À cet égard, la socio-économie, avec ses nombreuses applications à l'étude du chômage, des économies en transition et de l'environnement, peut apporter des éléments complémentaires, car elle s'oppose à une vision néo-classique purement utilitariste. Dans ce courant de pensée, le marché est analysé en tant que construction sociale et le ménage n'est pas dissocié de son environnement institutionnel et relationnel. Ce souci de faire converger sociologie et science économique vers un paradigme nouveau permet de mieux expliquer la complexité du comportement humain et de le considérer dans son intégralité (Bürgenmeier, 1994). En Afrique, cette démarche correspond à la prise en compte des liens de solidarité au sein des familles, entre la ville et la campagne. Dans les périodes de crise, les réseaux se déforment et perdent leur fonction de régulation. Aux droits ne

correspondent plus d'obligations. Les transferts communautaires ne font qu'accentuer la crise car les zones rurales renforcent leur pression sur les villes (Mahieu, 1990).

L'école de la régulation est une synthèse de plusieurs courants classés comme hétérodoxes : marxisme, keynésianisme, institutionnalisme. Son projet est de découvrir la configuration d'institutions qui explique la stabilité et la régularité des activités économiques pour une période caractérisée par un rapport salarial donné, qui est au cœur de la théorie (Garnier, 1985). Cette école de pensée s'intéresse essentiellement aux sociétés industrielles du XX^e siècle, celles où le salariat est une forme dominante. La réflexion sur le ménage et la famille en Afrique reste pour le moment limitée à quelques auteurs (Rey, 1992).

Enfin, l'économie des conventions est l'approche la plus généraliste possible de l'organisation économique. La rationalité des agents est considérée comme procédurale, car le jugement porte davantage sur les processus de décision que sur les choix eux-mêmes. Cette rationalité débouche sur une solution satisfaisante, qui n'est peut-être pas la solution optimale (Fina, 1994 ; Réquier-Desjardins, 1994).

Par définition, le salariat est antinomique de l'économie paysanne. Cependant, un responsable peut avoir recours à l'emploi de membres extérieurs à l'unité domestique qu'il rémunère, en cas d'urgence et pour des opérations culturelles déterminées (Tchayanov, 1970). Des discussions ont eu lieu pour savoir si cette rémunération devait ou non être assimilée à un salaire, en économie de plantation au Ghana et en Côte-d'Ivoire (Chauveau et Richard, 1977 ; Affou Yapi, 1986). L'économie des conventions renouvelle ce débat avec le concept de contrat de travail. Le contrat de travail n'est pas une donnée strictement économique. Il est conçu comme le produit d'une négociation dans laquelle interviennent les stratégies des acteurs et des variables de contexte comme les risques agro-climatiques, les risques économiques et les comportements opportunistes. Ce concept est adapté à un champ d'étude qui ne se caractérise ni par la présence d'un marché concurrentiel, ni par l'autonomie de la sphère économique. Il permet de dépasser les dichotomies entre productions pour l'autoconsommation et pour la vente, entre monde domestique et monde extérieur, entre phénomènes marchands et non marchands. Le marchand et le non marchand sont présents aussi bien au sein du monde domestique que dans d'autres mondes. Cette analyse amène plusieurs conclusions. L'interprétation ne se réduit pas à une segmentation du marché du travail. Un système de rémunération caractérise chaque région de Côte-d'Ivoire, ce qui s'explique par l'histoire de l'économie de plantation. Enfin, des contrats de travail lient autant les membres de la cellule domestique que ceux-ci à des étrangers (Fina, 1994). Les théories du métayage, telles qu'elles sont développées par la nouvelle économie institutionnelle (Colin, 1995), auraient pu être appliquées à l'économie de plantation. Mais la question reste posée de savoir si l'on peut parler de métayage quand plusieurs droits se superposent sur une même parcelle et que ces droits font intervenir d'autres responsables que le planteur et le manœuvre. Toutefois, cette

économie de plantation serait ancrée avant tout dans une agriculture familiale (Affou Yapi, 1995), ce qui n'enlève rien à l'importance d'une analyse des relations de travail entre membres des cellules domestique et étrangère en zone forestière.

L'affinement des catégories économiques a permis une approche de la régulation et de la crise en Afrique de l'Ouest telle que les études à l'échelon micro-économique conduisent à reformuler l'appareil conceptuel de la macro-analyse de l'agriculture africaine (Berry, 1984). Dans cette dernière étape, réflexion théorique et recherche de terrain en économie se rejoignent grâce à la prise en considération des institutions, des organisations, d'une coordination qui se produit en dehors de la sphère marchande. Ce rapprochement a été facilité par le fait que chacune de ces approches a évolué de façon parallèle. Et la recherche de terrain ne se contente plus d'une contestation des concepts courants. Elle est de plus en plus entreprise avec un outillage qui se réfère à de nouvelles théories, avec une volonté de participer aux débats contemporains.

Conclusion

Qu'en est-il actuellement de la recherche économique sur le ménage et la famille ? Elle se poursuit dans de nombreuses directions comme l'allocation du temps (travail et loisir, travail familial ou salarial des femmes, coût de la recherche d'information), le bien-être (revenu et épargne, alimentation, habitat, transport), la formation du capital humain (éducation, santé, nutrition), les choix démographiques (cycle de vie, mariage, fécondité), les choix collectifs (justice, sécurité sociale, relations de genre). Dans le contexte africain, des travaux empiriques supplémentaires seraient nécessaires pour confirmer la pertinence de ces recherches.

Dans le même temps, le contexte mondial de globalisation, en accentuant la tendance identitaire des différents groupes sociaux, appelle à mieux prendre en compte les aspects méso-économiques au sein d'une théorie appropriée afin d'apporter une meilleure compréhension des situations et de leurs évolutions : comportements de survie, innovations sociales, réactions aux mesures macro-économiques. Il en est de même pour les situations d'individualisation extrême qui apparaissent souvent liées aux phénomènes de pauvreté et d'exclusion (enfants de la rue, mendiants).

Pour l'instant, l'approche néoclassique est celle qui domine la pensée économique, en particulier pour les aspects micro-économiques du comportement des ménages. Par sa visée d'universalité, elle cherche à intégrer des phénomènes qu'on aurait pu croire hors de sa compétence : réactions à la pauvreté, importance des groupes sociaux, redistribution traditionnelle ou volontaire, blocages du marché du travail, recherche de modes de financement spécifiques.

Le nouveau paradigme du "développement humain" demande de prendre en compte d'autres dimensions que l'économique. Toutes les actions du ménage dans les domaines social, politique, culturel, éthique ou spirituel sont maintenant concernées. Leur intégration au sein d'une théorie unique du comportement impose d'élargir l'approche de la rationalité du ménage à d'autres dimensions. Le passage d'une rationalité économique à une rationalité sociale fait appel à des connaissances issues d'autres domaines scientifiques. Peu à peu, une convergence s'établit entre les recherches fouillées de la théorie néoclassique à propos de l'économie de la famille (Lifran, 1991) et les apports de la socio-économie, de l'anthropologie économique et des courants hétérodoxes.

Dans les études menées en Afrique francophone, la double réflexion sur les concepts de ménage et de groupe domestique a conduit à leur intégration croissante aux théories récentes, fondées sur l'hypothèse d'un marché imparfait et l'existence de formes de coordination non marchande. Ce n'est sans doute pas un hasard. En effet, le ménage et le groupe domestique sont les noyaux économiques au sein desquels s'articulent au mieux les sphères d'échange marchand et non marchand. L'intérêt croissant pour cet échelon d'organisation économique oblige à un rapprochement entre écoles, entre réflexion théorique et recherche de terrain.

Remerciements

Les auteurs remercient G. Winter pour les observations qu'il a faites sur une première version de ce texte.

Références bibliographiques

- AFFOU YAPI Simplicie, 1986. – "La réalité du salariat dans les plantations villageoises du sud-est ivoirien", *Politique Africaine*, Karthala, n° 24, p. 41-53.
- AFFOU YAPI Simplicie, 1995. – *Quel devenir pour les systèmes productifs à base de cacaoyers et de caféiers en Côte-d'Ivoire ?*. – Montpellier, Université de Montpellier I, 220 p., miméo (Thèse de doctorat).
- AMIRA, 1987. – *Les unités d'observation*. – Paris, AMIRA, n° 49, 284 p., 2^e éd., miméo.
- ANCEY Gérard, 1975. – *Niveaux de décision et fonctions objectif en milieu rural africain*. – Paris, AMIRA, 34 p., miméo.
- ANCEY Gérard, 1983. – *Monnaie et structures d'exploitation en pays mossi (Haute Volta)*. – Paris, ORSTOM, 240 p.
- BANQUE MONDIALE, 1990. – *Analysis Plans for Understanding the Social Dimensions Adjustment*. – Washington, World Bank, 8691-AFR, 223 p.
- BAUMANN Évelyne, 1988. – "L'investissement dans les activités informelles", *Cahier Monnaie et Financement*, n° 18, p. 39-60.

- BECKER Gary, 1981. – *A Treatise on the Family*, Harvard. – Cambridge, University Press.
- BERRY Sarra, 1984. – *Macropolicies and Microstudies : issues and implications*. – Boston, Boston University, 30 p., miméo.
- BONFIGLIOLI Angelo Maliki, 1992. – "L'agropastoralisme au Tchad comme stratégie de survie : essai sur la relation entre l'anthropologie et la statistique", *Document de Travail DSA*, n° 11, Banque Mondiale, 57 p.
- BOSC Pierre-Marie, DOLLE Vincent, GARIN Pierre et YUNG Jean-Michel, 1992. – *Le développement agricole au Sahel*. – Montpellier, CIRAD-SAR, tome 1 : 342 p., tome 3 : 296 p.
- BOURGUIGNON François et CHIAPPORI Pierre-André, 1994. – "The Collective Approach to Household Behavior", in : BLUNDELL Richard, PRESTON Ian and WALKER (eds), *The Measurement of Household Welfare*. – Cambridge, Cambridge University Press, 283 p.
- BOUTILLIER Jean-Louis, 1968. – "L'enquête d'ethnologie économique", in : Jean POIRIER (éd.) : *L'ethnologie*, p. 214-256. – Paris, La Pléiade.
- BOUTILLIER Jean-Louis, CANTRELLE Pierre, CAUSSE Jean, LAURENT C. et N'DOYE Thianar, 1962. – *La moyenne vallée du Sénégal : étude socio-économique*. – Paris, PUF, 368 p.
- BRIANT Keith, 1990. – *The Economic Organization of the Household*. – Cambridge, Cambridge University Press, 286 p.
- BRINDON Lynne, 1979. – "Women at work. Some changes in family structure in Amedzofe-Avatime, Ghana", *Africa*, vol. 2, n° 49, p. 97-111.
- BROSSIER Jacques, 1987. – "Système et système de production. Note sur ces concepts", *Cahiers des Sciences Humaines*, ORSTOM, vol. 23, n° 3-4, p. 377-390.
- BÜRGENMEIER Beat, 1994. – *La socio-économie*. – Paris, Economica, Économie Poche, 110 p.
- CAHUC Pierre, 1993. – *La nouvelle microéconomie*. – Paris, La Découverte, collection Repères, 40 p.
- CHALÉARD Jean-Louis, 1994. – *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte-d'Ivoire*. – Paris, Université de Paris X Nanterre, 1041 p., 3 tomes (Thèse de doctorat).
- CHAUMONT Évelyne, 1985. – *La contribution de la femme à l'économie de l'exploitation agricole en milieu sénoufo. Aspects socio-économiques. Étude de cas : N'Golasso I*. – Dijon, ENITA, 114 p., miméo (Mémoire).
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 1994. – *Les stratégies des producteurs. Histoire, usage et utilité d'un concept pluridisciplinaire dans les études francophones de développement*. – Montpellier, ORSTOM, 19 p., miméo.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, RICHARD Jacques, 1977. – "Une périphérie recentrée : à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire", *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 17, n° 68, p. 485-523.
- CHOMBART de LAUWE J. et POITEVIN J., 1957. – *Gestion de l'exploitation agricole*. – Paris, Dunod.
- CIGNO Alessandro, 1991. – *Economics of the Family*. – New-York, Oxford University Press, 212 p.
- COLIN Jean-Philippe, 1995. – "De Turgot à la nouvelle économie institutionnelle. Brève revue des théories économiques du métayage", *Économie Rurale*, n° 228, p. 28-34.
- COURNOT Augustin, 1838. – *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*. – Paris.

- COUTY Philippe et WINTER Gérard, 1983. – *Qualitatif et quantitatif : deux modes d'investigation complémentaires. Réflexions à partir des recherches de l'ORSTOM en milieu rural africain.* – Paris, AMIRA, n° 43, 78 p.
- DEBREU Gérard, 1984. – *Théorie de la valeur.* – Paris, Dunod, 2^e édition, 114 p.
- DEFFONTAINES Jean-Pierre, BENOIT Michel, BROSSIER Jacques, CHIA Eduardo, GRAS F. et ROUX M. (éds), 1993. – *Agriculture et qualité des eaux. Diagnostic et propositions pour un périmètre de protection.* – Paris, INRA, 334 p.
- DUBOIS Jean-Luc, 1992. – "Réfléchir pour mesurer : innovations méthodologiques pour la collecte et l'analyse d'informations statistiques", *Brochure AMIRA*, INSEE, n° 57 et *Documents de travail*, DSA, Banque mondiale, enquêtes et statistiques, n° 7. – Washington, 45 p.
- DUBOIS Jean-Luc, 1994. – "Mesurer la pauvreté : systèmes d'information et cadres d'analyse", *Les Cahiers d'Ocisca*, n° 5, 33 p.
- DUBOIS Jean-Luc, 1996 a. – "L'expérience dimensions sociales de l'ajustement : apports méthodologiques et réflexions d'ensemble", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 32, n° 2, p. 379-402.
- DUBOIS Jean-Luc, 1996 b. – "Quels systèmes d'information pour les politiques de lutte contre la pauvreté ?", *Cahiers des Sciences Humaines*, ORSTOM, vol. 32, n° 4, p. 869-891.
- DUBOIS Jean-Luc et BLAIZEAU Didier, 1990. – *Connaître les conditions de vie des ménages dans les pays en développement* ; tome 1 : Concevoir l'enquête, 165 p. ; tome 2 : Collecter les informations, 312 p. ; tome 3 : Analyser les résultats, 175 p. – Paris, Ministère de la coopération et du développement, la Documentation française.
- DUPIRE Marguerite, 1983. – "La tabatière et les réseaux de l'amitié chez les Sereer", *Objets et mondes*, vol. 23, n° 3-4, p. 143-154.
- EATWELL John, MILGATE Murray et NEWMAN Peter (eds.), 1987. – *Social Economics, from The New Palgrave : A Dictionnary of Economics.* – London, The Mac Millan Press Ltd., 297 p.
- ENGEL Ernst, 1895. – "Die Lebenskosten Belgischer Arbeiter Familien Früher und Jetzt", *International Statistical Institute Bulletin*, vol. 9, p. 174.
- FINA (de) Claire, 1994. – *Le contrat de travail dans un univers complexe. Conventions et contrats en agriculture de plantation ivoirienne.* – Montpellier, ENSA, 439 p., 2 tomes, miméo (Thèse de doctorat).
- GARNIER Olivier, 1985. – *Marchés internes et marché externe du travail : leur rôle dans la formation des salaires.* – Paris, INSEE, 40 p., miméo.
- GASTELLU Jean-Marc, 1969. – *L'organisation du travail agricole en milieu serer ol. – Dakar*, ORSTOM, 178 p., miméo.
- GASTELLU Jean-Marc, 1980. – "... Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ?", *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XVII, n° 1-2, p. 3-11.
- GASTELLU Jean-Marc, 1981. – *L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal.* – Paris, ORSTOM, 808 p.
- GASTELLU Jean-Marc, 1985. – "Petit traité de matrilinearité. L'accumulation dans deux sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest", *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XXI, n° 4, p. 413-432.
- GASTELLU Jean-Marc, 1987. – *L'Homme (comptes-rendus)*, vol. 27, n° 4, p. 138-142.
- GASTELLU Jean-Marc, 1989. – *Riches paysans de Côte-d'Ivoire.* – Paris, L'Harmattan, 178 p.

- GERDAT, 1982. – *L'exploitation agricole en Afrique noire*. – Paris, GERDAT, 158 p., miméo.
- GONZALES de OLARTE Efrain, 1990. – "Familia comunera y comunidad campesina : unidades económicas complementarias", in : ERESUE Michel, GASTELLU Jean-Marc, MALPARTIDA Efrain. *et al.* (eds), *Agricultura andina : unidad y sistema de producción*, p. 95-101. – Lima, Editorial Horizonte.
- GREFFE Xavier, 1981. – *Analyse de la bureaucratie*. – Paris, Economica.
- GROOTAERT Christiaan et DUBOIS Jean-Luc, 1988. – "Tenancy Choice and the Demand for Rental Housing in the Cities of Côte-d'Ivoire", *Journal of Urban Economics*, n° 24, p. 44-63.
- GUYER Jane, 1981. – "Household and Community in African studies", *African Studies Review*, vol. 24, n° 2-3, p. 87-137.
- GUYER Jane, 1984. – *Family and Farm in Southern Cameroon*. – Boston, African Studies Center, African Research Studies, n° 15, 154 p.
- GUYER Jane et PETERS Pauline (eds), 1987. – "Conceptualizing the Household : issues of Theory and Policy in Africa", *Development and Change*, vol. 18, n° 2, numéro spécial.
- HECHT Robert, 1985. – "Immigration, land transfer and tenure changes in Divo, Ivory Coast, 1940-1980", *Africa*, vol. 55, n° 3, p. 319-336.
- HILL Polly, 1986. – *Development economics on trial. The Anthropological Case for a Prosecution*. – Cambridge, Cambridge University Press, 198 p.
- HUGON Philippe, 1993. – *L'économie de l'Afrique*. – Paris, La Découverte.
- HUGON Philippe, POURCET Guy et QUIERS-VALETTE Suzanne, 1995. – *L'Afrique des incertitudes*. – Paris, PUF, 271 p.
- KOULIBALY Mamadou, 1995. – *Une approche des transferts interpersonnels en Afrique noire*. – Lille, 22 p, mimeo.
- KUHN Thomas, 1983. – *La structure des révolutions scientifiques*. – Paris, Flammarion, 284 p.
- LANCASTER K., 1975. – "The Theory of Household Behavior : Some Foundations", *Annals of Economic and Social Measurement*, vol. 4, n° 1, p. 5-21.
- LASLETT Peter, 1984. – "The Family as a Knot of Individual Interests", in : NETTING Robert, WILK Richard and ARNOULD Eric (eds), *Households. Comparative and historical studies of the Domestic Group*, p. 353-383. – Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 480 p.
- LE BAS Christian, 1995. – *Économie de l'innovation*. – Paris, Economica, Économie Poche, 112 p.
- LE ROY Xavier, 1983. – *L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrière sénoufo*. – Paris, ORSTOM, 208 p. + annexes.
- LESOURD Michel, 1988. – "La forêt, la machette et le billet de banque. Problématique du colonat agricole en région d'économie de plantation : l'exemple du système de production baule (Côte-d'Ivoire forestière)", *Cahiers des Sciences Humaines*, ORSTOM, vol. 24, n° 1, p. 73-99.
- LIFRAN Robert, 1991. – *Rapport introductif au colloque : "L'économie de la famille et la modélisation des agricultures familiales"*. – Montpellier, INRA, 30 p.
- LOSCH Bruno, FUSILLIER Jean-Louis et DUPRAZ Pierre, 1991. – *Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du Cameroun. Quelles adaptations à la crise ?*. – Montpellier, CIRAD/SAR, 252 p.
- MAHIEU François-Régis, 1989. – "Principes économiques et société africaine", *Revue Tiers Monde*, tome XXX, n° 120.

- MAHIEU François-Régis, 1990. – *Les fondements de la crise économique en Afrique. Entre la pression communautaire et le marché international*. – Paris, L'Harmattan, 198 p.
- MC FADDEN Daniel, 1973. – "Conditional Logit Analysis of Qualitative Choice Behavior". In *Frontiers in Econometrics*, in : P.Zarembka (ed.). – New York, Academic Press.
- MARCHAL Jean-Yves, 1985. – "La déroute d'un système vivrier au Burkina. Agriculture extensive et baisse de production", *Études Rurales*, n° 99-100, p. 265-280.
- MEILLASSOUX Claude, 1975. – *Femmes, greniers et capitaux*. – Paris, Maspéro, 254 p.
- MENDRAS Henri, 1989. – *Éléments de sociologie*. – Paris, Armand Colin, Collection U, 248 p.
- MILLEVILLE Pierre et SERPANTIÉ Georges, 1994. – "Dynamiques agraires et problématique de l'intensification de l'agriculture en Afrique soudano-sahélienne", *C.R. Académie Agriculture France*, vol. 80, n° 8, p. 149-163.
- MORIN Edgar, 1994. – *La complexité humaine*. – Paris, Flammarion.
- MYERSON R.B., 1991. – *Game Theory*. – Cambridge, Harvard University Press.
- NETTING Robert, WILK Richard and ARNOULD Eric (eds), 1984. – *Households. Comparative and historical studies of the Domestic Group*. – Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 480 p.
- N'GUIMBI Léon, 1995. – *Les systèmes de commercialisation des produits agricoles au Congo*. – Montpellier, Université de Montpellier I, 373 p., miméo, (thèse de Doctorat).
- PILLET-SCHWARTZ Anne-Marie, 1982. – *Aghien, un terroir ébrié. Quinze ans de technostrucure en Côte-d'Ivoire*. – Paris, ORSTOM, 162 p. (Atlas des structures agraires au sud du Sahara, n° 17).
- RÉQUIER-DESJARDINS Denis, 1994. – "L'économie des organisations et l'analyse du comportement des unités domestiques en Afrique sub-saharienne", *Économie appliquée*, vol. 4, p. 105-131.
- REY Hélène, 1992. – *Régulation et secteur informel*. – Montpellier, 17 p. (communication présentée au XIII^e séminaire d'Économie et Sociologie du CIRAD), miméo.
- ROBINEAU Claude, 1983. – "À la recherche des unités économiques. Trois approches : Comores, Congo, Tahiti", *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XIX, n° 1, p. 119-135.
- ROWNTREE S., 1901. – *Poverty : A Study of Town Life*. – London, MacMillan.
- SCHELLING T., 1960. – *The Strategy of Conflict*. – Cambridge, Harvard University Press.
- SEGALEN Martine, 1984. – "Nuclear is not independent : organization of the household in the Pays Bigouden Sud in the nineteenth and twentieth centuries", in : NETTING Robert, WILK Richard and ARNOULD Eric (eds), *Households. Comparative and historical studies of the Domestic Group*, p. 163-187. – Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 480 p.
- SEN Amartya, 1984. – *Resources, Values and Development*. – Cambridge, Harvard University Press.
- SEN Amartya, 1987. – *The Standard of Living*. – Cambridge, Cambridge University Press.
- SIMON Herbert A., 1991. – "Organisations and Markets", *Journal of Economic Perspectives*, vol. 5, p. 25-44.
- TCHAYANOV Alexander, 1970. – *Théorie des systèmes économiques non capitalistes*. – Dakar, ORSTOM, 24 p., miméo (Traduction par P. COUTY).
- TCHAYANOV Alexander, 1990. – *L'organisation de l'économie paysanne*. – Paris, Librairie du Regard, 344 p.

- TERRAY Emmanuel, 1969. – *Le marxisme devant les sociétés primitives*. – Paris, Maspéro, 178 p.
- THÉODORE Gérard, 1968. – *La statistique agricole dans les pays en développement*. – Paris, INSEE, 220 p.
- THIULLIER Denis, 1994. – "La modélisation micro-économique de la demande de logement. Apports d'une analyse appliquée au Maroc", *Revue d'économie du développement*, n° 2/1994, p. 65-96. – Paris, PUF.
- VEBLÉN Thorsten, 1970. – *Théorie de la classe de loisirs*. – Paris, Gallimard, 280 p.
- VENEMA L. B., 1978. – *The Wolof of Saloum : social structure and rural development in Senegal*. – Wageningen, Pudoc, 228 p.
- VON NEUMANN John et MORGENSTERN Oskar, 1944. – *Theory of game and Economic Behavior*. – Princeton, Princeton University Press.
- YANAGISAKO S. J., 1984. – "Explicating residence : a cultural analysis of changing households among Japanese Americans", in : NETTING Robert, WILK Richard and ARNOULD Eric (eds) , *Households. Comparative and historical studies of the Domestic Group*, p. 330-353 – Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 480 p.

DEUXIÈME PARTIE

**L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE
DES MÉNAGES ET DES
GROUPES DOMESTIQUES**

CHAPITRE 5

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES ET DIFFÉRENCIATION DES MODÈLES FAMILIAUX EN CÔTE-D'IVOIRE 1975 - 1993

Patrice VIMARD

Directeur de recherche à l'ORSTOM, ETS¹, LPE²-Marseille

et

Sombo N'CHO

Sous-directeur à l'Institut national de la statistique, Abidjan

Introduction

Pendant longtemps, la théorie fonctionnaliste de la famille a primé. Selon cette théorie, exprimée principalement par Talcott Parsons (1955) à partir de l'exemple des États-Unis, le passage de la famille étendue traditionnelle à la famille nucléaire moderne découlait de la modernisation sociale et des phénomènes d'industrialisation et d'urbanisation qui distendaient les réseaux familiaux et segmentaient les familles étendues d'autrefois en autant d'unités que de couples. Cette théorie considérait la famille nucléaire comme la forme la plus en adéquation avec les éléments constitutifs d'une société moderne : monétarisation des rapports de production et des rapports sociaux, autonomie des agents économiques, mobilité sociale et spatiale des travailleurs.

¹ Équipe de recherche "Transition de la fécondité et santé de la reproduction".

² Laboratoire Population-Environnement.

Depuis, de nombreuses études, ayant une perspective plus relativiste et plus historique, ont permis de nuancer (Goode, 1963) ou d'infirmier cette théorie (Rao, 1973), en insistant davantage sur les capacités d'action et de résistance des familles face aux bouleversements sociaux et économiques, que sur leur inertie. En définitive, pas plus que la famille étendue n'a été le modèle exclusif de la famille ancienne, le ménage nucléaire n'est la forme universelle et définitive de la famille moderne. Et d'autres types familiaux sont apparus dans les pays industriels développés dans la période contemporaine (Shorter, 1977), au moment où différentes formes de famille étendue montraient leurs capacités d'adaptation et d'intégration à des sociétés en voie d'urbanisation et de modernisation, notamment en Afrique (Oke, 1986 ; Osmont, 1981).

Aujourd'hui, deux thèses semblent s'affronter quant à cette suite de transformations des modèles familiaux dans les pays développés. L'une, émise par Edouard Shorter (1977), conclut à une évolution vers un modèle unique de famille : "la famille post-moderne" constituée par un couple, sujet à de fréquentes ruptures et privé de tout satellite à l'exception des tous jeunes enfants et des parents vaguement en retrait. L'autre thèse penche pour l'émergence d'une pluralité de modèles familiaux fondés sur plusieurs formes stables de solidarités conjugales et de relations entre parents et enfants. Elle est défendue notamment par Louis Roussel (1986), à partir d'une analyse de la pluralité des types de ménage dans les sociétés ouest-européennes et nord-américaines, montrant la forte diminution de la fréquence des couples mariés avec enfants mineurs et la croissance d'autres types de ménage : personnes vivant seules, parents uniques avec enfants, couples de cohabitants non mariés.

L'ensemble de ces approches théoriques fournissent les éléments d'un débat sur l'évolution actuelle de la famille et sur son devenir. Ce débat, qui concerne également les pays en voie de modernisation qui subissent de profondes transformations de leurs structures familiales³, prend toute son importance dans les pays d'Afrique sub-saharienne où les systèmes de parenté avaient une fonction structurante particulièrement forte dans les sociétés traditionnelles.

À cet égard les questions suivantes se doivent d'être posées pour apprécier les formes actuelles de la famille et leurs effets sociaux : a) quel est le degré de permanence des formes familiales élargies et, en corollaire, l'importance de la nucléarisation des familles ? Observe-t-on la présence de types de famille exprimant une certaine déstructuration familiale, comme les personnes vivant seules et les familles monoparentales ? Peut-on constater la primauté d'un modèle unique (ou nettement dominant) de famille ou, au contraire, la coexistence d'une pluralité de

³ Pour ce qui concerne les transformations familiales dans les pays en développement on pourra notamment se reporter aux articles de Carmen Bernand et Serge Gruzinski, Jean-Pierre Dozon, Philippe Fargues et Roland Lardinois, qui traitent respectivement de l'Amérique latine, l'Afrique noire, le Monde arabe et l'Inde, dans l'ouvrage de André Burguière *et al.* sur "L'histoire de la famille" (1986).

modèles ? Existe-t-il des différences selon les groupes de population, en fonction de leur appartenance sociale, de leur sphère de production ou de leur situation économique ?

Afin de répondre à ces questions, nous avons privilégié la Côte-d'Ivoire, pays pour lequel nous possédons plusieurs sources de données nationales depuis 1975 qui ont déjà permis de cerner certaines caractéristiques et évolutions de structures familiales comme le noyau familial et le ménage. Ainsi l'analyse des données de l'enquête ivoirienne à passages répétés de 1977-1978 a-t-elle fourni différentes conclusions desquelles nous pouvons tirer les éléments principaux suivants : *"La famille nucléaire se révèle... comme la forme prépondérante qui détermine pour une large part la structure des noyaux familiaux comme le cycle de vie familiale des individus. Elle possède une prééminence différente selon les populations, plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain, et variable selon les caractères démographiques du chef de l'unité, inexistante pour les femmes et affaiblie pour les hommes les plus jeunes et les plus âgés. À côté de cette unité de type nucléaire, on distingue également des formes secondaires largement diffusées, telles par exemple la famille monoparentale dirigée par une femme, les unités non-familiales et on relève l'importance des liens interindividuels qui s'établissent hors du composant nucléaire proprement dit, entre parents ou entre non-parents. Ces structures familiales qui contredisent le caractère exclusif de la famille nucléaire procèdent essentiellement de l'activation des solidarités au sein des familles étendues, du développement de structures de coresidence extra-familiales, de l'autonomie des femmes et de l'émergence de nouvelles formes parentales"* (Vimard et N'Cho, 1988).

Ces conclusions, établies en prenant le noyau familial comme unité statistique, se trouvaient confirmées par des observations considérant des unités collectives plus larges comme les ménages ou les groupes domestiques en milieu urbain (Antoine et Herry, 1983) ou en zone rurale (Vimard, 1987). Elles se trouvent précisées par une analyse de la structure des ménages au recensement général de 1988, qui a également mis en évidence des modes de structuration des ménages relativement distincts selon les groupes socio-économiques, lesquels se trouvent ainsi définis par un mode particulier d'agrégation résidentielle de leur parentèle (Vimard et N'Cho, 1993).

Face à ces différents constats, relativement concordants, il apparaît utile de rechercher une vision plus complète de l'évolution de la structure des ménages afin d'apprécier l'ancienneté et les transformations des différents modèles familiaux et des principes de structuration des ménages à l'œuvre dans les communautés résidant en Côte-d'Ivoire. Par l'analyse qui suit, il s'agit d'estimer, au niveau général et dans les différents groupes de population en présence, le degré d'émergence des différents phénomènes qui participent tous d'un relatif émiettement du tissu démographique de leur société : croissance des ménages d'une seule personne, concentration des

ménages sur le composant nucléaire⁴, et même sur le noyau mère-enfant, instabilité du noyau conjugal ; phénomènes qui s'imposent depuis une vingtaine d'années dans les pays industrialisés, mais qui peuvent être également appréhendés dans une certaine mesure dans les pays en développement. Il s'agit également d'apprécier la pertinence de certaines évolutions caractéristiques du maintien, voire de la réactivation, de solidarités familiales qui s'expriment dans la permanence de structures élargies, telles qu'elles ont pu être notées dans les sociétés africaines (Locoh, 1988 ; Vimard, 1993).

1. L'évolution de la composition des ménages

Trois fichiers de population ont été utilisés pour cette analyse : deux recensements de la Côte-d'Ivoire, le recensement général de la population de 1975, le recensement général de la population et de l'habitat de 1988, et l'enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation de 1993. Pour les recensements, des échantillons ont été constitués à partir des fichiers d'ensemble de la population, par le tirage d'un certain nombre de districts, de manière aléatoire, avec un taux de sondage de 1/30 en 1975 et de 1/35 en 1988. Pour l'enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation, c'est l'échantillon de l'enquête, constitué à partir d'un tirage à deux degrés de districts de recensement délimités en 1988, qui a été utilisé. Il a été analysé en utilisant les coefficients de pondération attribués à chaque district⁵.

Les fichiers sur les ménages comprennent, en 1975, 34 842 ménages, représentant une population de 191 191 résidents de droit ; en 1988, 44 622 ménages, représentant une population de 269 623 résidents de droit ; en 1993, 13 289 ménages observés, représentant une population de 69 902 résidents de droit⁶.

⁴ Dans ce qui suit, le noyau familial et le composant nucléaire désignent aussi bien des unités conjugales monogames que polygames.

⁵ Le recensement de la population de 1975, celui de 1988 et l'enquête de 1993 ont été réalisés par l'Institut national de la statistique de Côte-d'Ivoire (anciennement Direction de la statistique). La présente analyse, qui participe d'une collaboration ancienne entre cet institut et l'ORSTOM, a été développée dans le cadre d'un programme de recherche pluri-institutionnel sur "l'évolution des structures familiales en Afrique" qui bénéficie du soutien financier du Ministère français de la coopération.

⁶ On trouvera en annexe les définitions du ménage dans les différentes opérations. La constitution des fichiers "ménage" a été réalisée à l'aide du logiciel SANDCO "Système pour l'analyse des données collectives" (Chevaugon et Vimard, 1990).

a) Évolution générale de la composition des ménages

Durant la période d'observation, l'évolution de la composition des ménages est marquée par une augmentation de la taille moyenne de ces unités collectives entre 1975 et 1988 (de 5,5 à 6 personnes), puis par une décroissance entre 1988 et 1993 (de 6 à 5,2 personnes). Ces évolutions successives et contradictoires de la taille moyenne de l'ensemble des ménages concernent également les ménages de deux personnes et plus : 6,4 en 1975, 6,8 en 1988 et 6,1 en 1993 (tableau 1). Ces tendances globales semblent correspondre à certaines observations des économistes et des sociologues sur la société ivoirienne. Ceux-ci ont noté le développement de la solidarité familiale, comportant un accueil des plus déshérités dans les ménages plus aisés, dans la première partie de la crise et un affaiblissement de ces solidarités lorsque la crise perdure ou s'intensifie (Vidal et Le Pape, 1986 ; Jarret et Mahieu, 1991). Mais il faut être prudent sur la correspondance dans le temps de tels parallèles : 1988 apparaît dans nos données statistiques comme l'apogée de la fonction d'accueil, bien que des phénomènes "d'expulsion" de personnes accueillies aient pu y être déjà notés dans des ménages abidjanais (Vidal et Le Pape, 1986). De même, 1993 nous indique un reflux statistique de cet accueil bien que l'on ait pu observer à cette période une relative amélioration de la situation économique dans certains secteurs d'activité.

D'autres tendances méritent d'être signalées. Si l'on observe les ménages de deux personnes et plus, éliminant ainsi l'effet de la variation de la part des ménages d'une seule personne, sur laquelle nous reviendrons, le composant familial est stable entre 1975 et 1988 (6,1) mais il décroît légèrement ensuite à 5,9 en 1993. À l'intérieur de ce composant familial, les différentes catégories de parents subissent de faibles évolutions entre 1975 et 1993, parmi lesquelles il faut relever la baisse de l'effectif moyen de conjoints (de 1,2 à 0,9) et d'enfants (2,9 à 2,7) et l'accroissement de celui des autres parents (de 1,0 à 1,3), dénotant une certaine dénucléarisation de ce composant. L'effectif moyen d'individus sans parenté évolue quant à lui fortement de 0,3 en 1975 à 0,7 en 1988 et 0,2 en 1993 et représente une part importante de l'évolution de la taille moyenne des ménages.

Cette stabilité du composant familial s'accompagne de trois évolutions de la population des chefs de ménage. Tout d'abord on note une légère progression de la part des ménages d'une personne (17,1 % en 1993, après une pointe à 17,9 % en 1988, contre 16,6 % en 1975). Ensuite, on relève une augmentation importante de l'âge moyen des chefs de ménage : de 37,9 ans à 42,7 ans ; augmentation qui concerne à la fois les chefs de ménage masculins et féminins. Enfin la troisième évolution, que l'on doit considérer comme la plus marquante, est l'accroissement régulier, bien que plus faible durant la période récente, des ménages dirigés par une femme : 7,4 % en 1975, 15,1 % en 1988 et 16,4 % en 1993. La proportion des ménages de chef féminin a par conséquent plus que doublé en 18 ans. Cette croissance est par ailleurs beaucoup plus nette dans les ménages de deux personnes

et plus (de 6,1 % en 1975 à 15,9 % en 1993), que dans les ménages de personnes seules (de 14 % en 1975 à 19 % en 1993) (tableau A1 en annexe).

Tableau 1. Évolution des grandes caractéristiques des ménages en Côte-d'Ivoire

Indicateur	1975	1988	1993
Taille moyenne (ensemble des ménages)	5,5	6,0	5,2
Proportion (%) des ménages d'une seule personne	16,6	17,9	17,1
Composition des ménages de 2 personnes et plus			
Conjoint	1,2	0,9	0,9
Enfant	2,9	2,7	2,7
Autre parent	1,0	1,5	1,3
Sans parenté	0,3	0,7	0,2
Total	6,4	6,8	6,1
Âge moyen des chefs de ménage :			
Ensemble	37,9	41,0	42,7
Homme	37,9	40,8	42,4
Femme	38,6	42,3	44,2
Proportion (%) de ménages dirigés par une femme	7,4	15,1	16,4
Échantillon analysé :			
Effectif de la population	191 191	269 623	69 902
Effectif des ménages	34 842	44 622	13 289

b) Composition des ménages et sexe du chef de ménage

L'importance croissante des ménages dirigés par une femme justifie un intérêt particulier pour les différences de composition des ménages selon le sexe de leur responsable (tableau 2). En portant notre observation sur les unités de deux personnes ou plus, les ménages de responsable féminin⁷ se caractérisent vis à vis de ceux dirigés par un homme par :

- un effectif total nettement inférieur : 4,7 contre 6,4 en 1993 ;
- la quasi absence de conjoint, dans la mesure où ces femmes chefs de ménage sont le plus souvent veuves ou divorcées ;
- un nombre moyen d'enfants inférieur, autour de 2 enfants environ contre 2,9 pour les ménages de responsable masculin ;

⁷ Les femmes chef de ménage sont légèrement plus âgées que les hommes chefs de ménage (en 1993, 44,2 ans contre 42,4 ans) et sont responsables de ménages depuis moins longtemps que ceux-ci.

- un nombre moyen d'autres parents supérieur : 1,7 contre 1,2 en 1993.

En revanche, l'effectif d'individus non apparentés au chef de ménage est comparable. Les ménages dirigés par une femme se caractérisent ainsi par une cellule biologique plus restreinte, de par l'absence de conjoint et des enfants moins nombreux, et une extension supérieure à la parentèle. L'évolution de la taille moyenne entre 1975 et 1993 est comparable : croissance jusqu'en 1988, décroissance ensuite. Mais sur l'ensemble de la période, la taille moyenne des ménages est stable lorsqu'ils sont dirigés par une femme et elle diminue très légèrement s'ils sont dirigés par un homme (6,5 à 6,4).

Ces évolutions par sexe permettent de constater que la baisse de la taille moyenne de l'ensemble des ménages entre les deux dates d'observation procède davantage de la croissance de la part de ménages dirigés par une femme dans l'ensemble des ménages, que par la diminution des effectifs moyens pour chaque catégorie de chef de ménage.

Tableau 2. Composantes des ménages selon le sexe du chef de ménage (ménages de 2 personnes et plus). Côte-d'Ivoire

Recensement ou enquête	Composantes du ménage				
	Conjoints	Enfants	Autres parents	Non apparentés	Ensemble
Chef de ménage homme					
1975	1,3	2,9	1,0	0,3	6,5
1988	1,1	2,9	1,5	0,7	7,1
1993	1,1	2,9	1,2	0,2	6,4
Chef de ménage femme					
1975	0,1	2,1	1,2	0,3	4,7
1988	0,1	1,8	1,9	0,6	5,4
1993	...	1,9	1,7	0,1	4,7

L'augmentation de la proportion de chefs de ménage féminins entre 1975 et 1993 provoque une croissance entre ces deux dates de la proportion de la population qui vit dans des ménages dirigés par une femme : de 4,8 % à 12,5 % pour l'ensemble des ménages, de 4,5 % à 12,3 % pour les ménages de deux personnes et plus (tableau A1 en annexe). La participation des femmes à la structuration familiale se trouve nettement accrue durant les deux décennies d'observation et a cessé d'être le phénomène marginal qu'elle était en 1975.

2. Évolution de la structure des ménages selon le groupe socio-économique

a) Évolution générale de la structure des ménages

L'analyse de la distribution des types de ménage permet de compléter notre présentation de la structure des ménages considérée selon leur taille, leur composition et leur responsable.

Pour apprécier cette typologie des ménages, nous avons différencié neuf types de ménage en fonction essentiellement de la structure du composant nucléaire et de la présence ou de l'absence des individus de la catégorie "autre parent"⁸ : "individu seul", "couple", "famille monoparentale", "famille nucléaire", "chef de ménage + autre parent", "couple + autre parent", "famille monoparentale + autre parent", "famille nucléaire + autre parent", "chef de ménage + sans parent"⁹ (tableau 3).

Dans l'ensemble de la population, certaines évolutions dans la distribution des différents types de ménage sont révélatrices des tendances suivantes :

- la prédominance de la famille nucléaire tend à s'affaiblir : les types "famille nucléaire" et "famille nucléaire + autre parent" demeurent les plus importants mais ils déclinent au cours de la période d'observation. Ils ne représentent plus que 33 et 20 % des ménages en 1993, contre respectivement 34 et 24 % en 1975 (tableau 3) ;
- la famille monoparentale voit sa proportion presque doublée : de 4 à 7 % pour la "famille monoparentale" comme pour la "famille monoparentale + autre parent" ;
- les individus vivant seuls (de 16 à 17 %), ou avec d'autres parents (de 6 à 8 %) sont en légère augmentation ;
- les couples, vivant seuls ou avec d'autres parents (avec une diminution respective de 7 à 5 % et de 3 à 2 %) sont également en légère régression.

⁸ Dans cette typologie, les "autres parents" comprennent les ascendants, les collatéraux, les petits-enfants et les individus liés par alliance au chef de ménage.

⁹ À l'exception de ce type "chef de ménage + sans parenté", la présence et l'absence d'individus sans relation de parenté avec les autres membres du ménage n'ont pas été distinguées.

Tableau 3. Proportion (%) des différents types de ménages selon le groupe socio-économique du chef de ménage (CM) lors de chaque observation. Côte-d'Ivoire

Recensement ou enquête	Type de ménage										Total	(% de l'ensemble des CM)
	CM seul	Couple	Famille mono-parentale	Famille nucléaire	CM + autre parent	Couple + autre parent	Famille mono-parentale + autre parent	Famille nucléaire + autre parent	CM + non apparenté			
Agriculteur												
1975	7	6	4	41	4	4	4	29	1	100	48	
1988	10	5	4	33	7	4	4	32	1	100	46	
1993	12	5	5	42	5	3	5	23	...	100	44	
Paysan sans terre												
1975	36	9	1	31	8	2	1	8	6	100	5	
1988	25	6	7	26	13	2	5	10	6	100	5	
1993	30	7	6	33	9	2	5	5	3	100	6	
Ouvrier salarié												
1975	22	9	...	33	7	4	1	22	2	100	14	
1988	14	6	2	39	6	3	2	26	2	100	7	
1993	18	8	1	39	5	3	2	22	2	100	7	
Employé ou cadre salarié												
1975	21	6	2	25	7	4	4	29	2	100	13	
1988	12	4	3	28	8	3	6	34	2	100	13	
1993	12	5	4	29	7	3	7	32	1	100	13	
Artisan ou commerçant												
1975	24	7	6	27	9	3	5	17	2	100	9	
1988	19	5	7	28	12	2	7	16	4	100	14	
1993	25	6	10	29	9	1	8	11	1	100	13	
Patron ou profession libérale												
1975	30	5	5	27	6	3	2	20	2	100	4	
1988	22	5	6	28	10	2	4	20	3	100	4	
1993	24	7	7	30	7	2	6	18	1	100	3	
Inactif, ou sans revenu fixe												
1975	36	3	10	11	12	1	10	11	6	100	6	
1988	21	2	16	7	18	2	17	12	4	100	11	
1993	23	3	15	13	15	2	16	11	2	100	14	
Ensemble												
1975	16	7	4	34	6	3	4	24	2	100	100	
1988	14	5	6	29	9	3	6	26	2	100	100	
1993	17	5	7	33	8	2	7	20	1	100	100	

De tout cela se dégage une érosion de la nucléarisation et, au delà, de la conjugalité, comme principe structurant des ménages, au profit de la monoparentalité. En 1975, 68 % des ménages ont un couple comme cellule de base, en 1993 cette proportion n'est plus que de 60 %. Dans le même temps, les ménages à base monoparentale ont vu leur part augmenter de 8 à 14 %. Face à ce glissement révélateur d'un affaiblissement de la stabilité matrimoniale, on constate une stabilité de la fréquence de l'insertion des "autres parents" dans les ménages. La part des ménages concernés par cette insertion est de 37 % en 1993 comme en 1975, après il est vrai une pointe en 1988 (44 %). Ces pourcentages montrent l'importance, depuis au moins deux décennies, de l'élargissement des ménages ivoiriens à des membres de la parentèle du chef de ménage n'appartenant pas à sa famille nucléaire.

b) Structure des ménages et groupes socio-économiques

Pour affiner notre analyse de la typologie des ménages et préciser les structurations différentes selon les groupes socio-économiques, nous distinguerons sept groupes de population, définis en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage : agriculteur, paysan sans terre¹⁰, ouvrier salarié, employé ou cadre salarié, artisan ou commerçant, patron ou profession libérale, inactif ou sans revenu fixe¹¹.

Ces groupes ont des poids différents dans l'ensemble de la population. L'évolution de la répartition des chefs de ménage¹² montre la grande stabilité de la part des paysans sans terre (5-6 %), des employés ou cadres salariés (13 %) et des patrons ou professions libérales (3-4 %). En revanche, on relève quelques tendances significatives :

- tout d'abord, la légère diminution de la part des agriculteurs (de 48 % à 44 %) qui correspond à l'urbanisation progressive du pays ;
- ensuite, la forte diminution de la part des ouvriers salariés entre 1975 et 1988 (de 14 % à 7 %) qui montre les effets d'une décennie de graves difficultés économiques et d'ajustement structurel, se traduisant

¹⁰ Le groupe des agriculteurs concerne les agriculteurs indépendants. Celui des "paysan sans terre" comprend aussi bien les salariés des complexes agro-industriels que les manœuvres salariés ou payés à la tâche sur les plantations villageoises, toutes catégories qui ne possèdent pas en propre les terres qu'elles cultivent.

¹¹ Ce groupe des "inactif ou sans revenu fixe" comprend des individus qui n'exercent pas ou plus d'activité (étudiant, chômeur, retraité...) et des individus qui pratiquent une activité non rémunérée (ménagère, cultivatrice de produits vivriers à des fins d'autoconsommation, aide-familial, apprenti...).

¹² On trouvera en annexe le tableau récapitulatif des effectifs d'individus et de ménages pour chaque groupe socio-économique. Compte tenu de l'effectif non significatif des chefs de ménage dont l'activité est inconnue, les données sur la composition des ménages de cette catégorie n'ont pas été présentées dans le cours du texte.

notamment par une déflation des effectifs industriels et salariés. Ces catégories salariées sont ensuite stabilisées à 7 % ;

- enfin, une croissance significative de deux groupes de population : les artisans et commerçants (croissance de 9 à 13 % entre 1975 et 1993) et les inactifs et sans revenu fixe (hausse entre 1975 et 1993 de 6 à 14 %). L'augmentation de ces catégories est révélatrice des changements intervenus dans une société en crise : expansion du secteur informel qui concerne essentiellement les secteurs de l'artisanat et du commerce et accroissement des individus sans activité et sans revenus fixes qui ne trouvent pas ou plus d'accueil dans des ménages économiquement moins démunis.

Une nucléarisation dominante dans la majorité des groupes

Au delà de la distribution générale qui montre une forte hiérarchie entre les types de ménage, on relève des différences nettes entre les groupes socio-économiques quant au mode de structuration de leur ménage et notamment quant à l'influence de la nucléarisation.

On peut distinguer :

- *les groupes à forte nucléarisation* : ce sont ceux où les ménages fondés sur une famille nucléaire (que celle-ci compose l'ensemble du ménage ou qu'elle soit associée à d'autres parents) sont majoritaires. Dans cette catégorie, on trouve dans l'ordre en 1993 : les agriculteurs (65 %)¹³, les ouvriers salariés et les employés et cadres salariés (61 % pour chacun de ces groupes) et les patrons et professions libérales (48 %). Les agriculteurs se distinguent par une baisse de ces ménages à base nucléaire (de 70 à 65 %). Les autres groupes sont remarquables par la progression de la nucléarisation durant la période d'observation : faible chez les patrons et profession libérales (1 %), cette croissance est plus nette pour les groupes de salariés (6-7 %), ce qui les différencie d'autant plus d'une évolution générale caractérisée par une diminution sensible de ce type de ménage (de 58 à 53 %). Parmi ces quatre groupes, il convient de distinguer les employés et cadres salariés pour lesquels la nucléarisation de la famille est le plus souvent associée à la présence d'autres parents au contraire de ce qui se passe dans les trois autres groupes ;
- *les groupes avec une nucléarisation plus limitée* : il s'agit ici des paysans sans terre et des artisans et commerçants. Pour ceux-ci, la nucléarisation est importante (respectivement 38 et 40 % des ménages y sont fondés sur une famille nucléaire), mais elle a tendance à reculer depuis 1975 :

¹³ Sauf indications contraires, les pourcentages indiqués concernent 1993, soit les données les plus récentes.

faiblement chez les paysans sans terre (- 1 %), plus nettement chez les artisans et commerçants (- 4 %) ;

- *un groupe à faible nucléarisation* : les inactifs et sans revenu fixe. Pour ce groupe, la nucléarisation ne concerne que 24 % des ménages en 1993, mais elle a légèrement progressé depuis 1975 où elle concernait 22 % des ménages.

L'importance inégale des familles monoparentales

La proportion des familles monoparentales (associées ou non avec d'autres parents) est un indicateur important de la structuration des ménages, à la fois d'un point de vue statistique, puisqu'il concerne 14 % de ceux-ci au niveau global en 1993, et d'un point de vue social puisqu'il traduit une rupture ou un relâchement de la cohésion conjugale. C'est un élément de différenciation entre les groupes socio-professionnels.

Ce phénomène, particulièrement lié à la proportion de femmes chef de ménage, est inégalement représenté dans les différents groupes. On peut tout d'abord relever l'importance marquée des familles monoparentales chez les artisans et commerçants et surtout chez les inactifs et sans revenu fixe : respectivement 18 % et 31 % en 1993. Importance d'autant plus remarquable que les familles monoparentales sont en nette progression dans ces deux groupes depuis 1975, où elles représentaient seulement 11 % et 20 % des ménages. Chez les inactifs et sans revenu fixe, ces familles monoparentales, plus fréquentes que les familles nucléaires, constituent le modèle dominant. On note ensuite des groupes modérément concernés par ce phénomène avec une proportion qui atteint ou dépasse 10 % : patrons ou professions libérales (13 %), employés ou cadres salariés (11 %), paysans sans terre (11 %) et agriculteurs (10 %). Pour les trois premiers de ces groupes, les ménages monoparentaux progressent fortement (respectivement 7, 6 et 2 % en 1975) ; pour les agriculteurs la progression est plus faible (8 % en 1975). Enfin les ouvriers salariés sont nettement moins touchés : 3 % des ménages seulement sont monoparentaux.

Une insertion différenciée des autres parents

La fréquence de l'insertion des autres parents dans les ménages est également un facteur de différenciation des groupes socio-économiques. On peut distinguer trois catégories :

- les groupes où les ménages élargis à d'autres parents sont en proportion importante, employés ou cadres salariés (44 % en 1975 et 49 % en 1993) et inactifs et sans revenu fixe (34 % en 1975 et 44 % en 1993) ;

- les groupes où cette insertion concerne environ le tiers des ménages, par ordre croissant, les artisans et commerçants (29 %), les ouvriers salariés (32 %), les patrons et professions libérales (33 %) ainsi que les agriculteurs (36 %). À l'exception des patrons et professions libérales, cette insertion des autres parents tend à diminuer entre 1975 et 1993 ;
- enfin les paysans sans terre, qui se caractérisent par la plus faible insertion d'autres parents (21 %), reste stable depuis 1975.

Les fortes variations de la proportion des ménages d'une seule personne

La proportion des ménages d'isolés (17 % en moyenne nationale) varie fortement selon les groupes socio-économiques. Elle est particulièrement importante chez les paysans sans terre (30 %), et se situe à un niveau élevé dans quatre autres groupes : artisans ou commerçants (25 %), patrons ou professions libérales (24 %), inactifs ou sans revenu fixe (23 %), ouvriers salariés (18 %).

Par contre les agriculteurs et les employés et cadres salariés se caractérisent par une faible proportion (12 %) de ménages d'une seule personne.

La fréquence des ménages d'une seule personne diminue dans tous les groupes durant la période d'observation, sauf chez les artisans et commerçants où elle est stable et chez les agriculteurs où elle a augmenté (de 7 à 12 %). L'augmentation des ménages d'isolés dans ce seul groupe des agriculteurs, qui représente environ 45 % de la population, provoque la légère progression globale de ménages d'une seule personne (16 % en 1975, 17 % en 1993).

c) Les modes différents de structuration des ménages selon les groupes socio-économiques en 1993

L'analyse de la fréquence des différents types de ménage dans les groupes de population considérés met en évidence leur inégale participation aux phénomènes qui contribuent le plus fortement à la structure des ménages : nucléarisation, accueil d'autres parents, individualisation, instabilité résidentielle ou matrimoniale de la cellule conjugale. Ces phénomènes sont d'une certaine manière antagonistes, les uns participant de l'affirmation de principes de cohésion familiale (nucléarisation, accueil d'autres parents), les autres relevant d'une certaine désagrégation familiale (individualisation, instabilité conjugale).

À partir de l'analyse précédente nous pouvons schématiser, pour chacun des groupes socio-économiques, l'intensité de ces quatre phénomènes (tableau 4). La combinaison de ces éléments nous permet de distinguer quatre types de structuration, correspondant chacun à un ou deux groupes socio-économiques.

Le type 1 est celui de la "forte cohésion familiale" avec une nucléarisation et une intégration des autres parents importante. Ce type concerne les agriculteurs et les employés et cadres salariés. Dans ces groupes, les ménages sont de taille élevée (les ménages de grande taille sont répandus et les ménages d'une seule personne peu fréquents). Ils sont assez peu souvent dirigés par une femme et possèdent un nombre moyen d'enfants et d'autres parents plus élevé que la moyenne¹⁴.

Le type 2 est marqué par l'individualisation et la nucléarisation, et se caractérise donc par un relatif émiettement du tissu démographique ; il peut être caractérisé comme celui du "ménage restreint". Ce type est celui des ouvriers salariés et des patrons et professions libérales. Les ménages y ont une taille proche de la moyenne et le composant nucléaire y a une part plus importante que dans les autres groupes. Une autre particularité de la structure des ménages chez les ouvriers salariés réside dans la très faible féminisation des chefs de ménage (moins de 2 %) et en corollaire dans la faible diffusion de la famille monoparentale.

Le type 3 est celui de la "désagrégation familiale", avec une individualisation et une instabilité conjugale sensibles. Ce type concerne deux groupes : les paysans sans terre et les artisans et commerçants. La taille moyenne des ménages y est restreinte, les ménages d'une seule personne sont fréquents et les unités de grande taille sont peu représentées. Les ménages dirigés par une femme et les familles monoparentales sont nombreux, en relation avec l'instabilité matrimoniale, tout particulièrement chez les artisans et commerçants qui pratiquent également davantage l'accueil d'autres parents¹⁵. L'effectif d'enfants et la taille des ménages sont plus restreints que dans les autres groupes, surtout chez les paysans sans terre (1,8 enfants et une taille totale de 4,1 dans leurs ménages de deux personnes et plus). Les chefs de ménage sont plus jeunes et se situent en moyenne à un stade moins avancé de leur cycle de vie familiale que ceux des autres groupes socio-économiques, ce qui explique en partie les spécificités de leurs ménages.

Le type 4 se caractérise par la "dénucléarisation", qui s'accompagne ici d'une forte instabilité conjugale, d'une individualisation et d'un accueil fréquent d'autres parents. Ce type est celui des inactifs et sans revenu fixe, dont les caractéristiques familiales sont influencées par la forte féminisation des chefs de ménage (47 % en 1993). Dans ce type, les ménages sont de taille relativement restreinte, avec une forte représentation des unités d'une seule personne et des unités monoparentales (31 % des ménages), mais aussi avec un élargissement fréquent et important en effectifs à d'autres parents.

¹⁴ On trouvera, dans le tableau A3 en annexe, l'effectif moyen des ménages, l'âge moyen des chefs de ménage et la proportion de femmes chefs de ménage dans les différents groupes socio-économiques.

¹⁵ Cet accueil de parents chez les artisans et commerçants, fréquent bien qu'il n'atteigne pas l'importance qui le caractérise dans les groupes de "forte cohésion familiale", peut participer également de logiques complémentaires à celle de la solidarité familiale. Il peut correspondre à des objectifs économiques et procéder d'une volonté d'intégration de main-d'œuvre familiale, pour les activités commerciales ou artisanales (communication personnelle de Marc Le Pape).

Tableau 4. Éléments de structuration des ménages selon le groupe socio-économique. Côte-d'Ivoire, 1993

Groupe socio-économique du CM	Principes de cohésion familiale		Principes de déstructuration familiale	
	Nucléarisation	Accueil d'autres parents	Individualisation	Instabilité conjugale
Agriculteur	++	+	+	+
Paysan sans terre	+	0	++	+
Ouvrier salarié	++	+	++	0
Employé ou cadre salarié	++	++	+	+
Artisan ou commerçant	+	+	++	++
Patron ou profession libérale	++	+	++	+
Inactif ou sans revenu fixe	0	++	++	++

Intensité des phénomènes : ++ forte ; + assez forte ; 0 faible.

À travers la différenciation précédente en quatre types, on constate l'existence de modes bien distincts d'agrégation résidentielle de la parentèle dans les groupes socio-économiques que nous avons distingués. Ces structurations familiales correspondent, pour chacune d'entre elles, à une articulation particulière des différents phénomènes de cohésion et de désagrégation familiales. Il est intéressant de remarquer que des groupes socio-économiques peuvent être proches par la structure des ménages qu'ils privilégient sans pour autant appartenir à la même sphère d'activité ni entretenir la même relation avec leur outil de production. Cette similitude de structure familiale semble davantage provenir d'une situation économique comparable quant au niveau relatif et à la sécurité des revenus.

Ainsi les agriculteurs et les employés et cadres salariés, qui se caractérisent par une forte cohésion familiale, sont dans des secteurs d'activité et ont des statuts différents : les uns sont propriétaires, à un titre ou à un autre, de leur moyen de production et ils exercent une activité de manière indépendante alors que les autres sont de simples salariés. Ces deux groupes apparaissent en revanche être dotés dans les circonstances des années 1990, d'une relative stabilité économique avec l'assurance d'un minimum de revenu, même si celui-ci peut être en diminution du fait de la crise. Cette stabilité économique, grâce à la possession d'une exploitation agricole ou du statut de salarié, leur permet d'assurer une certaine cohérence à la cellule conjugale et leur assure les moyens d'accueillir des parents au sein de leur ménage.

À l'opposé, les paysans sans terre et les artisans et commerçants sont marqués par une déstructuration familiale de même nature, alors qu'ils exercent leur activité dans des sphères différentes. Mais ces deux groupes semblent affectés d'une précarité comparable de leur situation économique : les paysans ne possèdent pas leur moyen de production, les artisans et commerçants sont le plus souvent insérés

dans le secteur informel précaire. Leurs difficultés financières et cette incertitude quant au devenir de leur activité expliquent en partie leur propension plus forte à vivre seul, c'est-à-dire à ne pouvoir constituer une famille, la fréquence de l'instabilité conjugale et le faible accueil d'apparentés qui les caractérisent.

On peut remarquer des évolutions révélatrices dans certains groupes socio-économiques entre 1975 et 1993 :

- la nucléarisation, en baisse au niveau global, se renforce chez les ouvriers salariés, les employés et cadres salariés et les patrons et professions libérales, c'est-à-dire globalement dans l'ensemble du secteur moderne ;
- l'accroissement de la monoparentalité est particulièrement accusée chez les paysans sans terre, les artisans et commerçants, les inactifs et sans revenu fixe, qui sont les couches dominées de la population, mais elle est sensible également chez les employés et cadres salariés et chez les patrons et professions libérales. On peut en déduire que le développement de l'instabilité conjugale est lié à un état de précarité économique mais qu'elle est également un phénomène de nature sociale, qui transcende les situations économiques des différents groupes de population ;
- l'accroissement de l'accueil d'autres parents est plus forte chez les inactifs et sans revenu fixe que dans les autres groupes ;
- on peut enfin souligner à nouveau la forte croissance des ménages d'une seule personne chez les agriculteurs, ce qui contraste avec la situation dans les autres groupes.

d) Les évolutions divergentes de la structuration familiale dans les grands groupes socio-économiques

Les situations particulières, qui viennent d'être énoncées, suggèrent qu'au delà des tendances générales, des transformations divergentes peuvent affecter les groupes socio-économiques. Une vision synthétique de ces transformations peut être obtenue en regroupant, d'une part, les sept groupes socio-économiques définis précédemment en trois ensembles : les agriculteurs, les catégories dominées, les catégories modernes¹⁶, et, d'autre part, les types de ménage en quatre types : isolé,

¹⁶ Le groupe des agriculteurs concerne uniquement les agriculteurs indépendants. Les catégories dominées comprennent les paysans sans terre, les artisans et commerçants et les inactifs et sans revenu fixe. Les catégories modernes réunissent les ouvriers salariés, les employés et cadres salariés et les patrons et professions libérales.

monoparental, nucléaire, apparenté¹⁷. La présence d'autres parents que les membres de la famille nucléaire dans le ménage peut également être appréciée. Afin d'éliminer, dans notre comparaison, les effets de l'accroissement inégal des ménages dirigés par une femme dans les différentes catégories de la population, nous porterons l'attention sur les seuls ménages dirigés par un homme (tableau 5).

Tableau 5. Évolution de la proportion (%) de chaque grand type de ménage et des ménages accueillant des apparentés pour 100 chefs de ménages masculins, selon trois grandes catégories socio-économiques. Côte-d'Ivoire

Type de ménage	1975	1988	1993
Agriculteurs indépendants			
Isolé	7	10	12
Monoparental	5	4	5
Nucléaire	84	80	79
Apparenté	4	6	4
Présence d'autres parents	40,4	41,1	31,0
Catégories dominées			
Isolé	33	27	29
Monoparental	3	3	4
Nucléaire	56	57	58
Apparenté	8	13	9
Présence d'autres parents	28,8	23,2	18,8
Catégories du secteur moderne			
Isolé	24	16	17
Monoparental	2	4	4
Nucléaire	67	73	74
Apparenté	7	7	5
Présence d'autres parents	38,1	37,1	33,9
Ensemble			
Isolé	17	15	18
Monoparental	4	4	4
Nucléaire	73	73	72
Apparenté	6	8	6
Présence d'autres parents	37,5	35,7	28,6

L'évolution des ménages de responsable masculin montre une stabilité remarquable de la répartition des grands types de ménage pour l'ensemble de la population. Cette stabilité recouvre une opposition entre les agriculteurs, qui se caractérisent par un recul du type nucléaire et une croissance des isolés, et les catégories dominées et modernes affectées des phénomènes inverses. Quant à la

¹⁷ Le type "isolé" comprend les chefs de ménage seuls ou vivant avec des personnes non apparentées ; les types "monoparental" et "nucléaire" regroupent les familles monoparentales et nucléaires associées ou non avec d'autres parents ou avec des non apparentés ; le type "apparenté" concerne les chefs de ménage vivant avec d'autres parents. La présence d'autres parents correspond à la fréquence des ménages où au moins l'un d'entre eux est présent.

fréquence des ménages d'apparentés, elle demeure relativement stable durant la période d'observation.

Par contre, la baisse de la présence des "autres parents" dans les ménages est très nette au niveau général comme dans les trois groupes socio-économiques, même si elle apparaît plus faible dans les catégories modernes.

En limitant l'observation aux ménages dirigés par un homme, on comprend mieux qu'une grande partie des évolutions constatées pour l'ensemble des ménages : affaiblissement de la nucléarisation des ménages, progrès de la famille monoparentale, stabilité de la présence des autres parents, sont dues à la croissance des ménages dirigés par une femme qui se caractérisent par la monoparentalité et l'accueil fréquent de membres de leur parentèle.

Conclusion

L'analyse de la structure des ménages a permis de mettre en évidence quatre modes de structuration familiale, définis par les dénominations suivantes : "forte cohésion familiale", "ménage restreint", "désagrégation familiale", "dénucléarisation". Ces types reposent sur les articulations des différents principes de cohésion et de désagrégation familiales : nucléarisation, accueil d'autres parents, individualisation, instabilité conjugale.

Chacun des types de structuration familiale correspond à un ou plusieurs groupes socio-économiques. Ainsi, les différents groupes que nous avons distingués se trouvent définis par un mode particulier d'agrégation résidentielle de leur parentèle¹⁸. Deux groupes caractérisés par un même type de structuration familiale peuvent ne pas appartenir à la même sphère d'activité ni occuper la même position dans les rapports de production. En revanche, on a pu constater que ces groupes réunis par leur modèle familial ont une situation économique assez comparable. Les groupes à la plus forte assise économique sont dotés de la cohésion familiale la plus affirmée. Au contraire, les groupes frappés le plus durement par les effets d'une situation économique précaire sont marqués par une certaine désagrégation familiale. Pour ces derniers groupes, le relâchement des liens familiaux est davantage subi que choisi comme modèle social et correspond à une déstructuration de pauvreté et de crise, très différente de ce que l'on a pu rencontrer dans les pays industriels dans les décennies 1970 et 1980 (Roussel, 1986).

¹⁸ Le mode dominant de structuration des ménages qui caractérise chaque groupe a des conséquences sur leur cohérence sociale et familiale : la comparaison de différents indicateurs montre combien les distinctions de modes de structuration familiale correspondent à des différences importantes de cohésion familiale et sociale entre les groupes socio-économiques (Vimard et N'Cho, 1993).

En définitive, cette analyse de l'évolution de la structure des ménages du milieu des années 1970 au début de la décennie 1990 en Côte-d'Ivoire permet de montrer qu'il n'existe pas un mode unique de structuration familiale mais une relative hétérogénéité entre les groupes socio-économiques. Quant aux formes dominantes des ménages, elles sont déterminées en partie par les capacités économiques et financières qu'ont les différents groupes à résister et à s'adapter aux contraintes de la crise économique, mais sont aussi liées aux caractéristiques démographiques (le sexe et l'âge) des chefs de ménage. La structure du ménage se révèle ainsi être le produit d'une position économique et sociale du chef de ménage mais aussi du moment du cycle de vie familiale dans lequel il se situe.

Si l'on se réfère aux diverses théories de l'évolution familiale, on peut constater une certaine multiplicité des modèles familiaux des populations ivoiriennes. Cette diversité familiale ne semble pas devoir reposer sur un antagonisme entre la nucléarisation de la famille et son élargissement à une parentèle extra-nucléaire, mis en exergue par beaucoup d'analyses sur les modèles familiaux dans les pays en développement, mais davantage par une opposition entre, d'une part, des principes de cohérence familiale et de stabilité conjugale, et, d'autre part, des phénomènes de déstructuration, d'individualisation et d'instabilité matrimoniale. Et l'évolution globale des familles ivoiriennes depuis 1975 s'est caractérisée tout autant par la permanence de l'élargissement à une parentèle extra-nucléaire que par l'accroissement de la famille monoparentale, c'est-à-dire au total par un recul important de la nucléarisation des ménages qui va de pair avec le rôle croissant des femmes dans la structuration familiale et sociale. Mais cette tendance générale ne doit cependant pas masquer la grande stabilité de la distribution nationale des grands types de ménage lorsque ces ménages sont dirigés par un homme.

En somme, nous avons assisté depuis vingt ans en Côte-d'Ivoire à des évolutions, variables selon les groupes socio-économiques, du modèle familial, c'est-à-dire de la manière de vivre ensemble de façon plus ou moins stable, sous l'effet des transformations des solidarités conjugales et parentales. Les femmes ont accru leur rôle dans les ménages et corrélativement, la famille monoparentale s'est diffusée surtout dans les catégories dominées de la population ; la famille nucléaire a gagné du terrain dans les catégories modernes, urbanisées le plus souvent, mais en a perdu chez les agriculteurs. Ainsi, se développe peu à peu une différenciation des modèles familiaux selon les couches sociales.

Références bibliographiques

ANTOINE Philippe et HERRY Claude, 1983. – "Urbanisation et dimension du ménage", *Cahiers de l'ORSTOM, Série Sciences Humaines*, Vol. XIX, n° 3, p. 295-310.

- BURGUIÈRE André, KLAPISH-ZUBER Christiane, SEGALIN Martine et ZONABEND Françoise (éds), 1986. – *Histoire de la famille. Tome II : le choc des modernités*. – Paris Armand Colin.
- CHEVAUGEON Pierre et VIMARD Patrice, 1990. – *SANDCO, système pour l'analyse des données collectives*, Logiciel et manuel d'utilisation, version provisoire, ORSTOM-CEPED. – Paris, octobre 1990, 107 p.
- GOODE William, 1963. – *World revolution and family patterns*. – New-York, Free Press.
- JARRET Marie-Françoise et MAHIEU François-Régis, 1991. – "Ajustement structurel en Côte-d'Ivoire", *Revue Tiers-Monde*, Tome XXXII, n° 125, p. 39-62.
- LOCOH Thérèse, 1988. – "L'évolution de la famille en Afrique", in : *État de la démographie africaine*. – Liège, UIESP.
- OKE Adewale E., 1986. – "Kinship interaction in Nigeria in relation to societal modernization : a pragmatic approach", *Journal of comparative family studies*, Special issue "Kinship and development", vol. XVII, n° 2, p. 185-196.
- OSMONT Annick, 1981. – "Stratégies familiales, stratégies résidentielles en milieu urbain", *Cahier d'Études Africaines*, vol. XI, p. 175-195.
- PARSONS Talcott, 1955. – "The kinship system of the contemporary United States", in : François BOURRICAUD (éd.), *Éléments pour une sociologie de l'action*. – Paris, Plon.
- RAO L. J., 1973. – "Industrialization and the family : a world view" *International Journal of Sociology of the Family*, vol. 3, n° 2, p. 179-189.
- ROUSSEL Louis, 1986. – "Évolution récente de la structure des ménages dans quelques pays industriels", *Population*, n° 41, vol. 6, p. 913-933.
- SHORTER Edward, 1977. – *Naissance de la famille moderne*. – Paris, Seuil.
- VIDAL Claude et LE PAPE Marc, 1986. – *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan (1979-1985)*. – Abidjan, ORSTOM-CNRS.
- VIMARD Patrice, 1987. – *Diversité des structures familiales en Côte-d'Ivoire, une approche à partir d'études de cas en milieu rural akan*. – Abidjan, ORSTOM.
- VIMARD Patrice et N'CHO Sombo, 1988. – "Les noyaux familiaux en Côte-d'Ivoire, structures et probabilités de transition", in : *Congrès Africain de Population*, Dakar, UIESP. – Liège, vol. 2, p. 5.2, p. 59-75
- VIMARD Patrice et N'CHO Sombo, 1993. – *Conséquences sociales de la structure des ménages selon les groupes socio-économiques en Côte-d'Ivoire*. – Paris, ORSTOM, 13 p. (Communication au XXII^e Congrès général de la population, UIESP, Montréal).
- VIMARD Patrice, 1993. – "Modernité et pluralités familiales en Afrique de l'Ouest", *Revue Tiers Monde*, tome XXXIV, n° 133, janvier-mars 1993, p. 89-115

ANNEXE

Définition du ménage dans les différentes sources de données

En 1975 et en 1988 la définition du ménage a été *l'ensemble des personnes parentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé "chef de ménage" et dont les ressources sont communes en partie. Elles habitent le même bâtiment.*

En 1993, la définition du ménage était *l'ensemble des personnes parentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé "chef de ménage" et dont les ressources sont communes en totalité ou en partie.*

Tableau A1. Évolution de la proportion (%) des ménages dirigés par une femme et proportion (%) de la population vivant dans ces ménages. Côte-d'Ivoire

Caractéristiques des ménages dirigés par une femme	Recensement ou enquête		
	1975	1988	1993
Femmes chefs de ménage d'une seule personne (isolés)	14,0	19,0	19,0
Femmes chefs de ménage de deux personnes et plus	6,1	14,5	15,9
Population dans les ménages dirigés par une femme	4,8	11,5	12,5
Population dans les ménages de deux personnes et plus dirigés par une femme	4,5	11,3	12,3
Membres du composant familial dans les ménages de deux personnes et plus dirigés par une femme	4,4	11,1	12,2

Tableau A2. Effectifs de population et effectifs des ménages dans l'échantillon selon le groupe socio-économique du chef de ménage. Côte-d'Ivoire

Recensement ou enquête	Effectifs de population	Effectifs des ménages
Agriculteur		
1975	110 528	16 877
1988	141 543	20 492
1993 (1)	24 574	4 025
Paysan sans terre		
1975	5 918	1 860
1988	8 695	2 276
1993	1 922	581
Ouvrier salarié		
1975	20 604	4 718
1988	17 189	3 199
1993	6 588	1 269
Employé ou cadre salariés		
1975	23 600	4 521
1988	37 421	5 931
1993	13 960	2 435
Artisan ou commerçant		
1975	14 741	3 287
1988	32 231	6 664
1993	9 886	2 240
Patron ou profession libérale		
1975	6 163	1 271
1988	6 084	1 031
1993	2 602	555
Inactif		
1975	8 204	1 995
1988	25 103	4 786
1993	10 311	2 175
Non précisé		
1975	1 433	313
1988	1 357	243
1993	59	9
Ensemble		
1975	191 191	34 842
1988	269 623	44 622
1993	69 902	13 289
(1) Effectifs observés avant pondération en 1993.		

Tableau A3. Âge moyen des chefs de ménage, proportion de femmes parmi les chefs de ménage et taille moyenne des ménages selon le groupe socio-économique du chef de ménage. Côte-d'Ivoire

Recensement ou enquête	Âge moyen	Femmes chef de ménage (% de l'ensemble des CM)	Taille moyenne*
Agriculteur			
1975	36,2	4,8	7,0
1988	44,9	7,3	7,5
1993	46,2	8,1	6,6
Paysan sans terre			
1975	39,7	2,2	4,4
1988	33,8	16,3	4,8
1993	34,2	12,1	4,1
Ouvrier salarié			
1975	38,9	0,6	5,3
1988	36,7	0,4	6,3
1993	37,4	1,5	5,9
Employé ou cadre salarié			
1975	40,6	5,0	6,3
1988	35,2	8,2	7,1
1993	37,7	11,4	6,6
Artisan ou commerçant			
1975	38,0	15,8	5,6
1988	37,0	18,7	5,9
1993	38,5	27,4	5,3
Patron ou profession libérale			
1975	36,3	23,6	6,5
1988	37,5	15,6	6,4
1993	39,9	14,6	5,7
Inactif ou sans revenu fixe			
1975	42,4	31,7	5,9
1988	44,0	58,2	6,2
1993	47	46,9	5,6
Ensemble			
1975	37,9	7,4	6,4
1988	41,0	15,1	6,8
1993	42,7	16,4	6,1
* Pour les ménages de deux personnes et plus.			

CHAPITRE 6

ÉVOLUTION ET DYNAMIQUE DES GROUPES DOMESTIQUES EN PAYS BOO, AU MALI

Véronique HERTRICH

Démographe à l'INED, Paris

Fortement critiqué, le schéma de la nucléarisation familiale sert cependant de référence à la plupart des analyses statistiques consacrées à l'évolution des structures familiales en Afrique. Le passage par cette grille de lecture amène à souligner les écarts par rapport au modèle nucléaire et finalement à mettre l'accent sur les permanences des arrangements familiaux. En contraste avec le resserrement attendu de l'espace familial, la stabilité ou l'augmentation de la taille moyenne des ménages observées dans la plupart des pays (Locoh, 1988a, 1988b) confortent ainsi l'impression d'une certaine inertie, notamment en milieu rural.

La prise en considération du contexte démographique dans lequel se trouve l'Afrique peut conduire à une autre appréciation. En effet, la plupart des populations africaines connaissent une croissance naturelle particulièrement importante qui, en l'absence de mécanismes compensateurs, conduirait à une augmentation de la taille des unités familiales. Dès lors, la stabilité ou l'augmentation modérée de la taille des unités familiales peuvent être révélatrices de changements dans les phénomènes régulateurs de la croissance des groupes domestiques face au mouvement naturel, à savoir les migrations et les segmentations.

C'est en tenant compte de ces paramètres que nous aborderons l'évolution et la dynamique des groupes domestiques sur la période 1976-1988 dans une population rurale du Mali¹.

¹ Pour plus de détails, voir Véronique Hertrich, 1996.

1. La recherche socio-démographique chez les Bwa

a) Une population rurale, en première phase de transition

La recherche porte sur un ensemble de 8 villages du Mali, localisés dans le cercle de Tominian et appartenant à l'aire ethnique des Bwa (sing. *boo*). Il s'agit d'une population peu intégrée à un processus de développement socio-économique : la scolarisation y est marginale² et l'économie reste dominée par une agriculture vivrière prioritairement orientée vers l'autosubsistance. L'islam n'y est quasiment pas représenté ; la moitié environ de la population est chrétienne, l'autre moitié pratique la religion traditionnelle.

Du point de vue démographique, cette population se situe en première phase de transition. La mortalité dans l'enfance, encore élevée, a cependant connu une baisse importante depuis les années 1950 : le risque de décéder avant l'âge de 5 ans a été divisé par deux ; il est de 230 % aujourd'hui (générations 1983-1987). En revanche, la fécondité ne marque aucune tendance à la baisse et se maintient à un niveau élevé, de l'ordre de 8 à 8,5 enfants par femme. La croissance naturelle atteint 3,2 % par an sur la période 1976-1988 ; la correction établie par les migrations ramène l'accroissement annuel moyen à 2,6 % par an.

b) La saisie des groupes domestiques par l'enquête

L'évolution et la dynamique des groupes domestiques ont principalement été abordées au travers d'une enquête renouvelée menée, exhaustivement, sur les 8 villages en 1988 (soit environ 3 100 résidents). Elle a consisté en l'appariement des données nominatives individuelles issues de trois recensements : les recensements nationaux de 1976 et 1987 et le recensement local de 1988.

Ces données, qui fournissent un classement de la population par ménage (unité résidentielle), ne permettent pas l'observation directe du groupe domestique (unité

² Le taux de scolarisation primaire est inférieur à 10 %.

économique³, dénommée *zû*), retenu comme unité d'analyse. En effet, il n'y a pas de correspondance entre les unités résidentielle et économique chez les Bwa. Le modèle de la concession est absent de l'habitat traditionnel. De plus, les membres de l'exploitation familiale se répartissent généralement en plusieurs logements, souvent éloignés les uns des autres et fondus dans la masse villageoise⁴. Pour rattacher chaque résident à son groupe domestique, le recensement local de 1988 a enregistré l'identité nominative de son responsable économique⁵ (*zûso*). C'est à partir de cette information et d'une liste⁶ des responsables établie au préalable par lignage que les groupes domestiques ont pu être reconstitués en 1988.

Pour le recensement national de 1976⁷, on ne disposait pas, bien évidemment, d'une information similaire. Pour reconstituer en 1988 les groupes domestiques de 1976, on s'est appuyé sur l'identification du responsable économique de 1976 dont dépendait alors chacune des unités actuelles : c'est le nom de ce responsable qui a été affecté aux individus qui apparaissaient, dans les données de 1976, dans un réseau familial similaire à celui de 1988. L'information a été demandée précisément pour les individus apparaissant dans un contexte familial différent en 1976 et, bien sûr, pour tous ceux que les informations censitaires de 1976 ne permettaient pas de rattacher directement à des unités domestiques repérées en 1988.

Pour analyser la dynamique du groupe domestique sur la période 1976-1988, on s'intéressera plus particulièrement à la taille de l'une de ses composantes, que l'on nommera "groupe de production agricole" (GPA). En effet, la probabilité d'être affecté par la migration ou la segmentation est probablement davantage

³ Différents auteurs (Gastellu, 1980 ; Gruenais, 1981 ; Amira, 1987) ont montré combien il pouvait être artificiel de parler d'une unité économique, alors que les critères de consommation et de production peuvent délimiter des groupes distincts et que ces activités peuvent connaître différents niveaux de réalisation au sein d'une même société. Si l'on s'en tient à la prise en charge des besoins alimentaires, on identifie cependant en pays boo une communauté qui centralise les activités de production et de consommation. En effet, les besoins alimentaires sont couverts, pour l'essentiel, par les produits vivriers tirés de l'exploitation de champs collectifs et stockés dans des greniers collectifs. Sauf cas particulier, chaque individu appartient à un groupe pour le compte duquel il cultive, en fonction des tâches dévolues à son sexe et à son âge, et qui pourvoit à sa subsistance ainsi qu'à celle de ses dépendants inactifs. Ce groupe, nous le nommons ici indifféremment groupe domestique, exploitation, unité familiale ou *zû*. Il correspond, en toute rigueur, à une communauté de consommation.

⁴ Seuls les groupes domestiques composés de moins de 5 individus sont majoritairement regroupés en une cellule d'habitation (84 % contre respectivement 32 % et 6 % des groupes de 5-9 et 10-14 membres, aucun cas n'étant enregistré pour les tailles plus importantes). Ainsi, 5 individus sur 6 appartiennent à des groupes domestiques localisés dans plusieurs logements et on compte en moyenne 2,6 ménages par *zû*.

⁵ La question était formulée de la manière suivante : "Avec qui tu manges, avec qui tu travailles : qui est ton *zûso* ?"

⁶ Cette liste est destinée à contrôler le rattachement des individus et, en particulier, à prévenir le dédoublement factice de certaines unités. En effet, il peut arriver que deux personnes soient citées au titre de responsable : d'une part le représentant "légal", c'est-à-dire l'ainé des hommes du groupe, d'autre part son successeur qui assume la direction du groupe quand, très âgé, le doyen se contente d'assurer les responsabilités religieuses. Par convention, le statut de responsable a toujours été attribué à l'ainé des hommes.

⁷ On n'a pas reconstitué les groupes domestiques pour le recensement national de 1987.

conditionnée par la force de travail dont dispose le groupe domestique que par sa taille globale. Les contours à donner au GPA ont été appréciés en analysant la participation⁸, selon le sexe et l'âge, à l'activité que l'on considère être la plus décisive dans le calendrier agricole, celle du désherbage du mil. Le groupe des hommes âgés de 15-59 ans a ainsi été retenu comme indicateur de la capacité de production du groupe domestique.

2. Évolution des groupes domestiques sur la période 1976-1988

L'impression d'une assez grande stabilité de la taille et de la structure des groupes domestiques prédomine quand on compare les données des recensements de 1976 et de 1988 (tableau 1). Les grandes unités sont, certes, un peu plus nombreuses en 1988 mais l'augmentation de la taille moyenne, de l'ordre de 6 %, paraît dérisoire comparativement à l'augmentation de la population, de l'ordre de 34 % sur la période. La proximité est plus importante encore quand on s'intéresse au nombre de couples par groupe domestique : en 1988 comme en 1976, 6 sur 10 ont une structure mononucléaire et 55 % des individus appartiennent à une unité polynucléaire. Le nombre de générations représentées n'a pas davantage évolué : il est de 3 au moins pour 4 groupes domestiques sur 10 et pour un peu plus de la moitié de la population. Pas de bouleversements enfin du côté des GPA, mais la tendance est ici plutôt au resserrement de leur taille (plus précisément à l'affirmation des unités regroupant au plus un homme adulte)⁹.

En définitive, aucune tendance univoque et significative ne se dégage, ni dans le sens d'une nucléarisation, ni dans celui d'une extension des groupes domestiques. En 1988 comme en 1976, la vie familiale se déroule dans des unités d'assez grande taille (9 membres en moyenne) et souvent de structure étendue.

⁸ Information enregistrée individuellement pour différents types de travaux dans l'un des villages étudiés.

⁹ Ce resserrement traduit en partie, mais pas exclusivement, l'incidence des migrations saisonnières au moment du recensement de 1988. En effet, en prenant un critère plus large pour définir la population résidente (6 mois au lieu de 3 mois comme durée limite pour classer un absent parmi les résidents), la tendance persiste mais est atténuée : la taille moyenne du GPA reste inchangée (2,0) en 1976 et passe à 1,9 en 1988.

Tableau 1. Taille et structure des groupes domestiques en 1976 et 1988
(8 villages, enquête renouvelée)

Indicateur	1976		1988	
	Proportion de zû (%)	Proportion de résidents (%)	Proportion de zû (%)	Proportion de résidents (%)
Taille de la zû :				
1 - 4	21	8	20	7
5 - 9	49	38	45	34
10 et plus	30	54	35	59
Total	100	100	100	100
Moyenne	8,6	12,4	9,1	13,5
Médiane	6,5	10,0	7,0	10,6
Nombre d'hommes mariés :				
0	6	2	7	3
1	59	44	58	42
2	23	27	20	24
3	9	19	9	17
4 et plus	3	8	5	14
Total	100	100	100	100
Moyenne	1,4	1,9	1,5	2,1
Nombre de générations représentées* :				
1	6	2	6	1
2	50	42	52	42
3	39	46	37	47
4	5	10	5	9
Total	100	100	100	100
Taille du groupe de production agricole (nombre d'hommes de 15-59 ans) :				
0	7	3	11	4
1	36	24	42	30
2	30	28	24	24
3	15	20	13	19
4 et plus	12	24	10	22
Total	100	100	100	100
Moyenne	2,0	2,6	1,8	2,5
Effectifs (8 villages)	267	2 302	341	3 089

* Cet indicateur est établi sur deux villages, soit 116 zû et 886 résidents en 1976, 160 zû et 1 234 résidents en 1988.

3. La régulation de la taille des groupes domestiques : l'émigration et la segmentation face à l'accroissement naturel

La stabilité des indicateurs décrivant les groupes domestiques en 1976 et 1988 semble remarquable, compte tenu de la croissance naturelle que connaît cette population : rappelons qu'elle est de 3,2 % par an en moyenne, soit une augmentation potentielle de 43 % en l'absence de correction migratoire. Elle invite à s'interroger sur l'incidence potentielle du croît naturel sur la taille des unités familiales et sur les modalités de sa neutralisation. Ce dernier point renvoie lui-même au rôle tenu par les deux facteurs susceptibles d'exercer un effet compensateur : l'émigration et la segmentation.

a) Démarche

Pour analyser la dynamique qui a conduit à l'absence d'augmentation de la taille des GPA, on comparera, non plus la taille observée en 1988 à celle de 1976, mais à celles, fictives, qu'on aurait observées sous différentes hypothèses : en l'absence de tout mouvement intercensitaire, puis en faisant intervenir progressivement les différents phénomènes modifiant l'effectif des GPA, à savoir la mortalité, l'émigration, la segmentation, l'immigration. De proche en proche, le passage du groupe potentiel au groupe effectif peut être suivi et la contribution des différents phénomènes à la neutralisation de l'écart entre leurs tailles peut être évaluée. La méthode de reconstitution de ces unités fictives est décrite en annexe 1.

L'analyse sera menée sur le GPA qui, rappelons-le, réunit les hommes du groupe domestique âgés de 15-59 ans. Outre son intérêt analytique, en tant qu'indicateur de la capacité de production de l'exploitation, cette catégorie présente un double intérêt méthodologique. Elle permet de reconstituer aisément les GPA que l'on observerait en 1988 en l'absence de migrations¹⁰ et de segmentation depuis 1976 : les membres de cette classe d'âges (15-59 ans) étaient en effet déjà tous nés en 1976 et aucune hypothèse n'est donc nécessaire quant à la mesure et l'affectation des naissances inter-censitaires. Par ailleurs, l'attention portée aux seuls hommes permet de neutraliser la mobilité féminine qui, d'une autre nature que celle des hommes, aurait perturbé l'interprétation du rôle de l'émigration dans la régulation de la taille des unités familiales.

¹⁰ Plus exactement, en l'absence de migrations ayant débuté au cours de la période intercensitaire et toujours en cours en 1988. En revanche, les événements doubles (entrée suivie de sortie ou sortie suivie d'entrée sur l'intervalle intercensitaire) n'affectent pas les indicateurs.

Les indicateurs ne peuvent être calculés que sur les unités représentées aux deux dates, 1976 et 1988¹¹, lesquelles présentent en moyenne une taille plus importante. Toutefois les tendances observées sur les unités traitées sont les mêmes que celles de l'ensemble (annexe 2).

b) Des tailles potentielles aux tailles observées : un contraste affirmé

Un groupe domestique qui s'organise autour d'une unité de production réunissant 3 hommes adultes en moyenne, 5 ou davantage une fois sur cinq : telle serait la situation observée en 1988 dans les villages étudiés en l'absence de segmentation et de mouvement migratoire depuis 1976. Ce modèle de *statu quo* correspond, dans l'absolu, à celui qui est valorisé dans cette société où segmentation et émigration n'apparaissent pas comme des phénomènes gérés institutionnellement¹², mais sont davantage perçus comme des événements d'initiative individuelle "subis" par le groupe.

Avec ce scénario, la répartition des unités familiales selon la taille du GPA se serait nettement modifiée entre 1976 et 1988, dans le sens d'un plus grand étalement, avec une représentation croissante des GPA réunissant au moins 4 hommes et l'apparition de GPA de 7 à 11 membres (figure 1). La taille moyenne du GPA, passant de 2,2 à 3,1, aurait ainsi augmenté de 43 %. Cette augmentation mesure l'impact de la croissance démographique : elle correspond au simple décalage des effectifs (à âge égal) entre les générations appartenant au GPA en 1976 et en 1988.

En contraste de cette évolution possible, la comparaison des répartitions des groupes domestiques selon la taille attendue du GPA et celle qui a été observée en 1988 révèle l'importance de la correction faite par les segmentations et les migrations. Le poids des GPA de 4 membres ou plus est divisé par trois ; la taille moyenne du GPA est inférieure de 40 % à la taille attendue.

¹¹ Les groupes domestiques de 1976 qui ne sont plus représentés en 1988, de même que ceux de 1988 qui ne l'étaient pas en 1976, ont ainsi été exclus. Les premiers regroupaient 17 % des unités et 12 % des individus en 1976, les seconds 16 % des *zû* et 9 % de la population en 1988.

¹² Il n'y a pas, en particulier, de règle définissant le "moment" légal d'accès à l'autonomie économique en correspondance avec la biographie de l'individu. Le mariage, en l'occurrence, ne coïncide pas avec le moment reconnu de constitution d'une unité économique autonome. Il existe d'ailleurs un net décalage entre l'âge d'entrée en union (22 ans en moyenne) et l'âge d'accès au statut de responsable économique (37 ans en moyenne d'après les données du moment de 1988). Dans le modèle "de référence", l'accès au statut de responsable se fait par héritage, en fonction de l'ordre des générations et de l'âge ; le groupe domestique correspond ainsi à une unité stable.

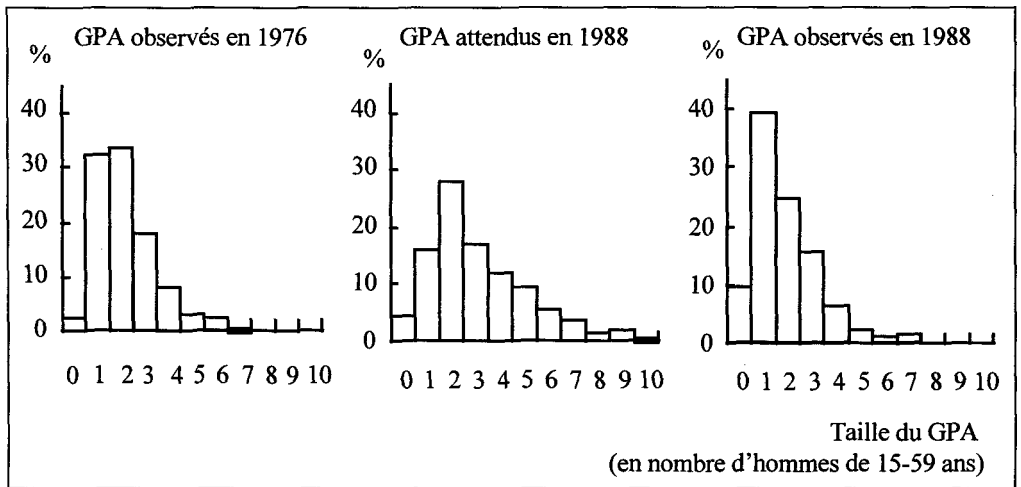


Figure 1. Comparaison de la répartition des groupes domestiques selon la taille des groupes de production agricole (GPA) en 1976 et 1988 à leur répartition selon la taille attendue
(groupes domestiques représentés aux deux recensements, enquête renouvelée, 8 villages)

c) Les corrections opérées par la segmentation et l'émigration

Pour apprécier les mécanismes de neutralisation de l'augmentation de la taille des GPA, la figure 2 décrit les modifications de la répartition des unités familiales associées à l'intervention progressive des phénomènes régulateurs de la taille des GPA : émigrations, segmentations puis immigrations.

L'émigration seule opère un remodelage majeur de la distribution des groupes domestiques correspondant à un recentrage sur les GPA de petite taille. Alors que le poids des GPA de 4 hommes et plus est quasiment divisé par deux, celui des GPA comprenant au plus un homme connaît presque un doublement.

La tendance ne fait que se renforcer avec l'introduction de la segmentation. Les GPA d'un seul homme l'emportent cette fois très clairement (40 %), ceci au détriment des GPA comportant au moins 3 membres et surtout de ceux de 4 hommes au moins (1 cas sur 10 contre 3 en situation potentielle et 2 en faisant intervenir la seule émigration).

La structure observée en 1988 diffère peu de cette dernière répartition exprimant les effets de l'émigration et de la segmentation. La prise en compte de l'immigration, qui assure le passage de l'une à l'autre, ne produit en effet qu'un léger

redressement (au profit surtout des GPA de 3 membres) mais ne remet pas en question la prédominance des groupes domestiques dont l'unité de production comprend un seul homme. Celle-ci constitue sans aucun doute un trait des plus caractéristiques de la structuration familiale en 1988.

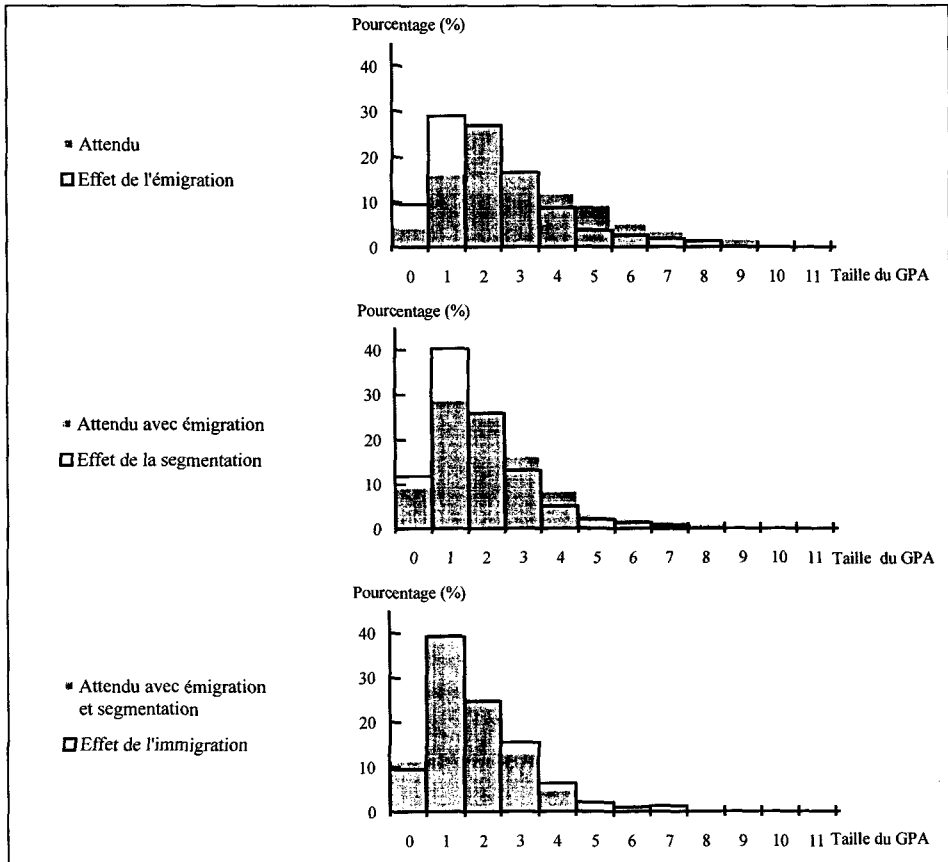


Figure 2. Groupes de production agricole : des tailles attendues aux tailles observées. Comparaison des répartitions des groupes domestiques selon la taille du GPA, sous différentes hypothèses (groupes domestiques représentés aux deux recensements, enquête renouvelée, 8 villages)

Loin d'être l'expression d'une inertie, la stabilité apparente des structures familiales en 1976 et 1988 résulte ainsi d'une dynamique importante, qui a permis d'absorber¹³ l'accroissement du GPA qu'aurait produit la croissance naturelle. L'émigration et la segmentation ont chacune une contribution importante, à cette régulation (tableau 2). L'émigration seule fait passer le GPA potentiel de 3,1 à 2,2 membres, soit une diminution de 28 %. La segmentation seule opère, quant à elle, une diminution de 22 %. L'effet conjoint de ces deux phénomènes s'établit à 44 %. Comparativement à ces facteurs de baisse, l'effet de l'immigration sur la taille du GPA apparaît très faible, de l'ordre de 5 %.

Tableau 2. Contribution de l'émigration et de la segmentation à la dynamique intercentenaire du GPA.
Évaluation de la taille moyenne du GPA sous différentes hypothèses
 (groupes domestiques représentés aux deux recensements, enquête renouvelée, 8 villages)

Situation traitée	Indicateurs	Éléments du calcul : Nb. ho. du GPA / nb. zû
Situation A : en l'absence de mouvement migratoire et de segmentation, sous le seul effet de la mortalité intercentenaire (Situation attendue)	Moy. (A) = 3,12	696 / 223
Situation E : en faisant intervenir l'Émigration intercentenaire (en plus de la mortalité) (situation A + émigration)	Moy. (E) = 2,24 Moy. (A) - Moy. (E) = 0,88 Moy. (E) / Moy. (A) = 0,72	500 / 223
Situation S : en faisant intervenir la Segmentation intercentenaire (en plus de la mortalité) (situation A + segmentation)	Moy. (S) = 2,44 Moy. (A) - Moy. (S) = 0,68 Moy. (S) / Moy. (A) = 0,78	691* / 283
Situation ES : en faisant intervenir l'Émigration et la Segmentation intercentenaires (en plus de la mortalité) (situation A + émigration + segmentation)	Moy. (ES) = 1,75 Moy. (A) - Moy. (ES) = 1,37 Moy. (ES) / Moy. (A) = 0,56	495* / 283
Situation O : situation ES + intervention de l'immigration intercentenaire (situation observée en 1988)	Moy. (O) = 1,88 Moy. (A) - Moy. (O) = 1,24 Moy. (O) / Moy. (A) = 0,60	531* / 283
Situation O' : situation observée en 1976	Moy. GPA : 2,18	486 / 223
* Par rapport aux situations A et E, il y a exclusion de 5 individus appartenant en 1988 à des unités qui n'étaient pas représentées en 1976.		

¹³ L'effet de l'émigration et de la segmentation dépasse d'ailleurs la neutralisation des seules répercussions du mouvement démographique sur la taille moyenne du GPA, comme en rend compte la comparaison d'une part de l'écart entre la taille attendue du GPA et celle observée en 1976 ($30\% = 1 - 2,18/3,12$) avec d'autre part l'écart entre la taille attendue du GPA et celle résultant de l'effet de l'émigration et de la segmentation (44 %).

d) Incidence de l'émigration et de la segmentation selon la taille attendue du GPA

L'incidence de l'émigration et de la segmentation varie bien évidemment avec le potentiel d'accroissement du GPA (tableau 3). La fréquence des groupes domestiques touchés par l'émigration ou la segmentation entre 1976 et 1988 augmente logiquement¹⁴ avec la taille attendue du GPA. Remarquons cependant que l'émigration concerne très rapidement une majorité d'unités familiales : la moitié déjà pour les GPA attendus de taille 2 et les trois quarts quand cette taille atteint 4 et plus. L'incidence de la segmentation est plus faible : même parmi les GPA atteignant une taille potentielle particulièrement élevée (6 et plus), elle est loin d'être systématique et concerne la moitié seulement des unités familiales. Globalement, deux tiers des groupes domestiques ont connu émigration ou segmentation et, parmi ceux-ci, un sur cinq a connu les deux entre 1976 et 1988.

Tableau 3. Proportion de groupes domestiques touchés par l'émigration (d'un membre du GPA) ou la segmentation, selon la taille potentielle du groupe de production agricole, pour 100 unités de la taille potentielle considérée (groupes domestiques représentés aux deux recensements, enquête renouvelée, 8 villages)

Indicateurs	Taille potentielle du GPA							Ens.
	0	1	2	3	4	5	6 et plus	
Proportion (%) des groupe domestique de 1976 ayant connu :								
- une émigration (au moins)	0	19	50	61	78	86	83	56
- une segmentation (au moins)	0	3	18	26	22	29	48	22
- émigration et segmentation	0	0	5	16	15	24	41	13
- émigration ou segmentation	0	22	63	71	85	90	90	64
Proportion (%) des GPA avec émigration parmi les unités :								
- avec segmentation	-	0	27	60	67	83	86	63
- sans segmentation	0	20	55	61	81	87	80	54
Proportion (%) des GPA avec segmentation parmi les unités :								
- avec émigration	-	0	10	26	19	28	50	24
- sans émigration	0	3	26	27	33	33	40	18
<i>Effectif</i>	10	36	62	38	27	21	29	223

¹⁴ Le nombre de personnes soumises au risque d'émigrer augmentant, on doit, en effet, s'attendre à enregistrer une proportion croissante d'unités familiales touchées par l'émigration avec la taille potentielle du GPA. De même, l'augmentation de la taille potentielle du GPA signifie aussi un accroissement du nombre des personnes susceptibles de revendiquer l'indépendance économique et un allègement des contraintes pesant sur la viabilité de l'unité familiale, toutes choses qui favorisent une augmentation de la probabilité de segmentation.

Il n'apparaît pas de liaison entre l'expérience des deux phénomènes. Les groupes domestiques qui ont connu une segmentation sont aussi nombreux à avoir été touchés par l'émigration que ceux qui sont restés stables. Réciproquement, l'expérience de la segmentation apparaît aussi fréquente parmi les groupes affectés par l'émigration que parmi les autres. L'hypothèse selon laquelle émigration et segmentation pourraient fonctionner comme des modes de régulation alternatifs de la croissance des unités familiales (le recours à l'une empêchant ou permettant d'éviter l'autre) n'est donc pas vérifiée.

Si l'on calcule la correction opérée par l'émigration et la segmentation sur l'effectif du GPA (tableau 4), on note, là aussi, qu'elle augmente avec la taille potentielle de celui-ci. Mais cette relation est avant tout imputable à l'effet croissant de la segmentation. En revanche, la correction due à l'émigration¹⁵ ne présente pas de mouvement comparable : elle varie entre 20 % et 35 % sans qu'une tendance ne se précise. Ainsi, si les unités familiales de taille potentielle importante sont plus souvent affectées par le phénomène de l'émigration (tableau 3), elles ne comptent cependant pas une proportion de migrants plus importante (tableau 4). La taille potentielle du GPA ne joue pas sur la probabilité d'émigrer de ses membres. Les données ne soutiennent donc pas l'hypothèse considérant l'émigration comme un élément d'une stratégie de gestion de la croissance de l'unité familiale et de diversification des ressources, élément auquel les unités familiales importantes auraient plus aisément et donc plus fréquemment recours.

Tableau 4. Dynamique intercentenaire du groupe de production agricole selon sa taille potentielle. Taille moyenne sous différentes hypothèses
(groupes domestiques représentés aux deux recensements, enquête renouvelée, 8 villages)

Indicateurs	Taille potentielle du GPA							
	0	1	2	3	4	5	6 et plus	Ens.
Taille moyenne du GPA sous l'effet :								
- de l'émigration (Situation E)	0,0	0,8	1,5	2,2	2,7	3,4	5,3	2,2
- de la segmentation (Situation S)	0,0	1,0	1,7	2,4	2,9	3,6	4,1	2,4
- de l'émigration et de la segmentation (Situation SE)	0,0	0,8	1,3	1,8	1,9	2,4	3,0	1,7
- observée en 1988	0,1	0,9	1,5	2,0	1,9	2,5	3,1	1,9
- observée en 1976	0,7	1,3	1,8	1,8	2,3	3,1	4,2	2,2
Réduction (%) de la taille attendue, due à :								
- l'émigration	-	19	27	26	33	31	27	28
- la segmentation	-	3	14	19	28	28	43	22
- l'émigration et la segmentation	-	22	37	40	53	51	58	44

¹⁵ Cette correction correspond aussi à la probabilité d'émigrer d'un homme (résidant en 1976 et susceptible d'appartenir au GPA en 1988) selon la capacité de production potentielle de son groupe domestique.

4. Émigration et segmentation : un nouveau rythme dans les itinéraires des hommes ?

Ayant apprécié le rôle déterminant de l'émigration et de la segmentation dans la dynamique familiale intercensitaire, et plus particulièrement dans la neutralisation des effets de la croissance naturelle sur la taille des unités familiales, on peut s'interroger sur la place de ces deux phénomènes dans les biographies individuelles et sur leur évolution au fil des générations. La relative stabilité de la taille et de la structure des groupes domestiques d'un recensement à l'autre serait-elle concomitante d'une évolution (en terme d'intensité ou de calendrier) du recours à l'émigration et de l'accès au statut de responsable économique ? Stabilité et dynamique des structures familiales sont-elles significatives de changements dans les parcours individuels ?

a) *L'essor des migrations*

Du point de vue migratoire, on observe effectivement un développement considérable de la mobilité masculine. L'accès à la migration se développe et devient de plus en plus précoce (figure 3) : ainsi tous les hommes résidents âgés de 25-29 ans avaient réalisé une migration au moins avant leur 25^e anniversaire, contre un tiers seulement des hommes des générations âgées de 65 ans et plus au moment de l'enquête. En outre, le nombre moyen de migrations réalisées par les premiers est cinq fois plus élevé que celui des seconds.

L'intensification de la pratique migratoire s'effectue surtout aux jeunes âges adultes, entre 15 et 30-34 ans, comme en atteste l'évolution du nombre de migrations par classe d'âges. Elle correspond essentiellement au développement de deux types de migrations : d'une part, les migrations de travail à destination des centres urbains ou des zones de plantation, qui visent la recherche de numéraire et qui ont connu un essor continu au cours des trente dernières années (figure 4) ; d'autre part, les séjours de gardiennage effectués par les jeunes hommes chez les Peuls afin d'accéder, pour le compte de leur famille, à une bête de labour sans échange monétaire. Inexistantes chez les hommes âgés de 50 ans et plus à l'enquête, elles sont quasi-généralisées aujourd'hui (figure 4). Réalisées entre 15 et 35 ans par la plupart des hommes, ces deux types de migration s'affirment comme des pratiques constitutives des itinéraires des hommes des jeunes générations. Ce développement de la mobilité masculine signifie aussi une extension de l'espace de vie des hommes et une confrontation plus fréquente avec d'autres milieux socio-

culturels. Ainsi sur 10 résidents, on en comptait 3 qui avaient réalisé une migration hors de l'aire ethnique des Bwa avant l'année de leur 25^e anniversaire parmi les générations âgées de 65 ans et plus à l'enquête, 4 parmi les 40-49 ans, 8 parmi les 30-34 ans et 9 parmi les 25-29 ans.

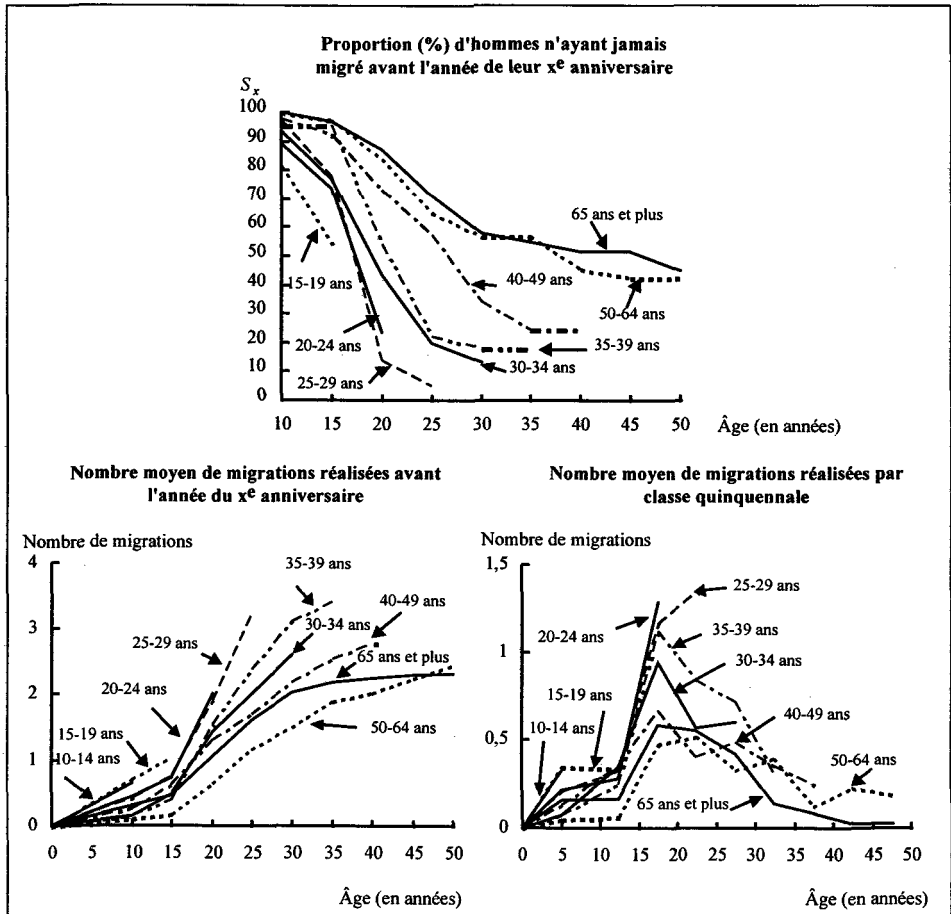


Figure 3. Indicateurs de migration masculine selon le groupe d'âges au moment de l'enquête (résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

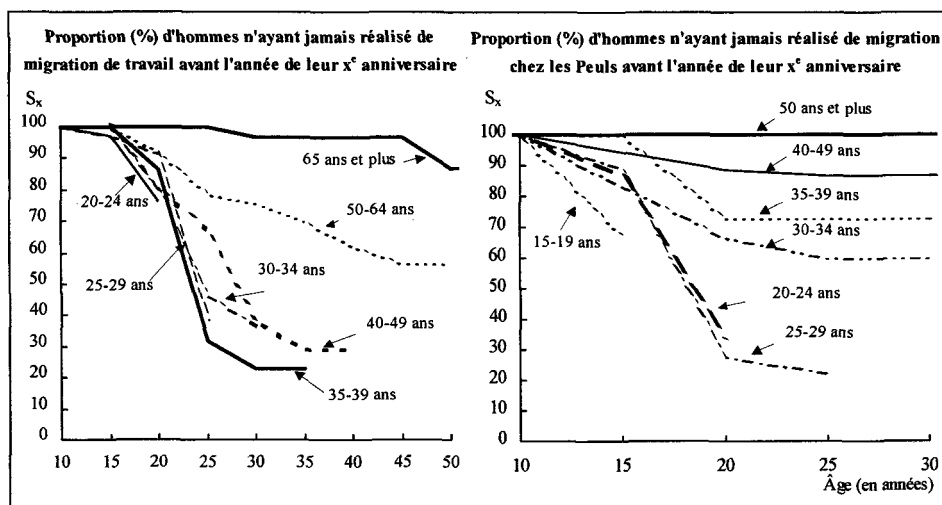


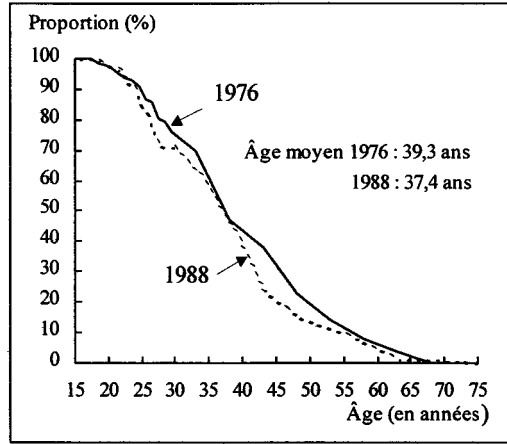
Figure 4. Migration de travail et migration chez les Peuls, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête. Sexe masculin
(résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

b) Un rajeunissement du calendrier d'accès aux responsabilités familiales ?

Du côté des responsabilités familiales, on a l'impression, là aussi, d'une évolution, encore timide, de l'âge auquel on accède au statut de *zûso*. Les données du moment présentent un décalage entre les proportions de *zûso* par âge observées en 1976 et 1988, qui conduit à une baisse de 2 ans de l'âge moyen (figure 5). Les indicateurs par groupe de générations suggèrent également une tendance au rajeunissement de l'accès aux responsabilités familiales, si l'on fait abstraction du cas particulier des générations âgées de 35-39 ans à l'enquête (figure 6). Elle résulte d'un recours plus fréquent à la segmentation à partir de 35 ans. Elle se traduit aussi par une baisse de l'âge d'accès aux responsabilités par "héritage"¹⁶.

Cette tendance, plus surprenante en apparence dans un contexte de baisse de la mortalité, est à rapporter au développement des segmentations : le départ d'un homme pour constituer une unité autonome a pour effet non seulement d'accélérer son propre accès au statut de *zûso* (comparativement à un accès par héritage), mais aussi celui de son cadet qui succédera ainsi directement à son *zûso*, sans avoir à attendre en outre le décès de l'aîné qui s'est séparé.

¹⁶ L'homme prend la succession du *zûso* défunt.



**Figure 5. Accès au statut du *zûso* selon les données du moment : 1976 et 1988.
Proportion (%) d'individus qui ne sont pas *zûso* selon l'âge
(enquête renouvelée, 8 villages, séries lissées)**

Les changements relatifs aux migrations et à la segmentation opèrent ainsi sur deux périodes de temps successives qui s'articulent aux alentours de 35 ans. On a ainsi le sentiment que ces deux phénomènes se relayent et introduisent un autre équilibre ainsi que de nouvelles temporalités dans les biographies des hommes, avec peut-être une redéfinition ou une qualification accrue de certaines étapes ou de certains "âges" de la vie. Ils contribuent probablement aussi à une redéfinition des rapports à la famille et à une modulation de l'espace familial.

Pour conclure

L'analyse de leur dynamique conduit à nuancer l'impression de stabilité des groupes domestiques en pays boou au Mali. Certes aucun changement majeur ne ressort quand on compare leur taille et leur structure de 1988 à celles de 1976. Mais cette absence de changement apparaît remarquable quand on la confronte au potentiel d'accroissement des unités familiales dû au mouvement naturel. Elle révèle, en creux, l'importance et l'efficacité des mécanismes qui l'ont absorbée : l'émigration et la segmentation. L'un et l'autre ont été d'un poids décisif dans cette régulation.

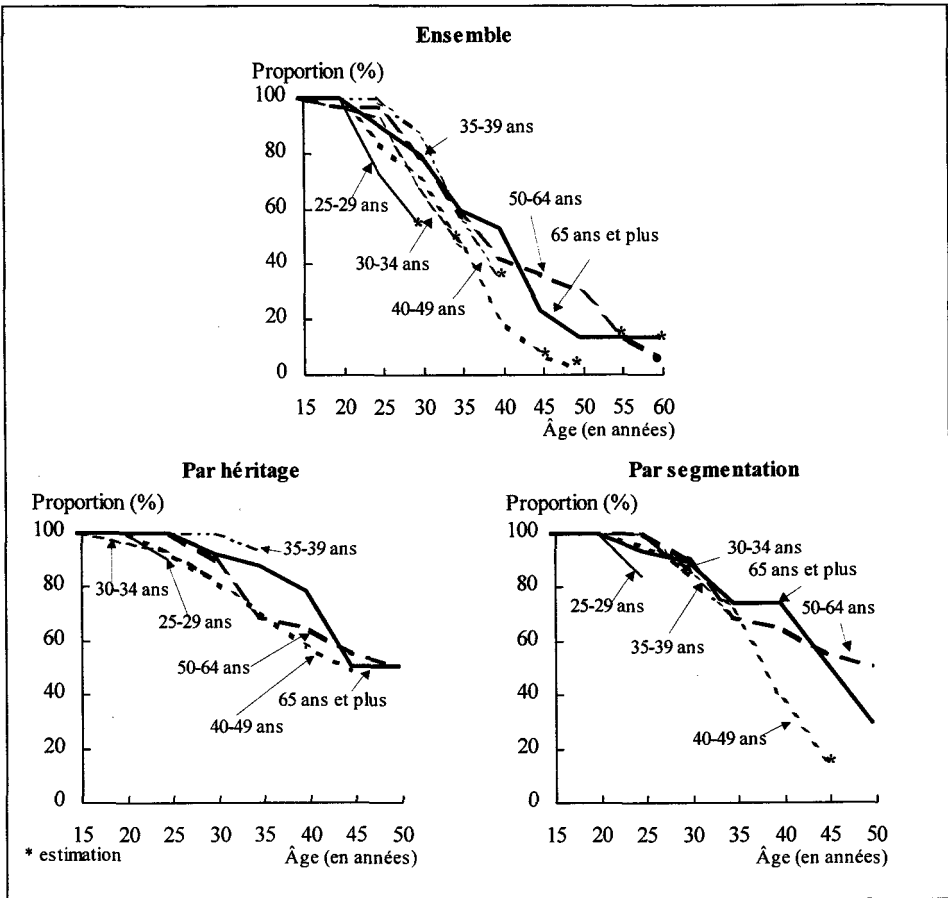


Figure 6. Accès au statut de *zuso* selon le groupe d'âges au moment de l'enquête et le mode d'accès. Proportion (%) d'individus qui n'ont pas accédé au statut de *zuso* avant l'âge x (sexe masculin, enquête biographique, Sirao et Kwara)

La stabilité formelle des unités familiales se réalise au prix d'une évolution des phénomènes qui animent leur dynamique. La mobilité masculine a en effet connu un développement considérable ; de plus, une tendance au rajeunissement dans le calendrier d'accès aux responsabilités familiales semble également amorcée. Émigration et segmentation révèlent et favorisent des changements dans les biographies individuelles et sans doute aussi dans leur expérience de la vie familiale. En effet, avec l'élargissement de l'espace de vie dû à la migration et l'accès plus précoce à l'autonomie décisionnelle en matière économique, ce sont aussi les rapports des individus à leur espace familial qui se modifient.

Références bibliographiques

- AMIRA, 1987. – *Les unités d'observation*. – Paris, Groupe de recherche pour l'amélioration des méthodes d'investigation en milieu rural africain, 283 p., (brochure n° 49)
- GASTELLU Jean-Marc, 1980. – "... Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique?", *Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XVII, n° 1-2, p. 3-110.
- GRUENAIIS Marc-Éric, 1981. – *Famille et démographie de la famille en Afrique*. – Paris, ORSTOM, 52 p. (Collectif de travail sur la famille, Document de travail n° 1).
- HERTRICH Véronique, 1996. – *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*. – Paris, CEPED, 548 p. (Étude du CEPED n° 14).
- LOCOH Thérèse, 1988a. – "L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages", in : *Congrès africain de la population. Dakar 1988*, tome 2, p. 2.14-5.2.42. – Liège, UIESP.
- LOCOH Thérèse 1988b. – "Structures familiales et changements sociaux", in : Dominique TABUTIN (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 441-478. – Paris, L'Harmattan, 551 p.
- MUSHAM H.V., 1976. – "On the demography of families", *Journal of comparative family studies*, vol. VII, n° 2, p. 133-146.
- PILON Marc, 1989. – *Enquête socio-démographique chez les Moba-Gurma (Nord-Togo). Vol. 2. Caractéristiques et évolution des ménages*. – Lomé, ORSTOM, 125 p.
- SAINT-PIERRE Marie-Hélène, GREGORY Joël et SIMMONS Alan, 1986. – "Structure démographique des ménages et comportement migratoire en Haute-Volta", in : Danielle GAUVREAU et al. (éds), *Démographie et sous-développement dans le Tiers Monde*, p. 111-141. – McGill University, Centre for Developing-Area Studies, 316 p. (Monograph Series n° 21).
- TRAORE Sékou, 1991. – "Stratégie migratoire et structures des ménages dans la vallée du fleuve Sénégal", in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éds), *Transformations of african marriage*, p. 93-109. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).
- VIMARD Patrice et N'CHO Sombo, 1988. – "Les noyaux familiaux en Côte-d'Ivoire : structures et probabilités de transition", in : *Congrès africain de la population. Dakar 1988*, tome 2, p. 5.2.59-5.2.75. – Liège, UIESP, 23 p.
- VIMARD Patrice et N'CHO Sombo, 1991. – "Une approche des cycles familiaux en Côte-d'Ivoire", in : *Conférence Femmes, Famille et Population, Ouagadougou, Burkina-Faso*, vol. 1, p. 143-159. – Dakar, UEPA (24-29 avril 1991), 647 p.

ANNEXE 1

Méthode¹⁷ de reconstitution des GPA selon différentes hypothèses relatives au mouvement naturel, aux migrations et aux segmentations

Concrètement, la méthode revient à retenir les hommes résidents de 1976 alors âgés de 4-48 ans (c'est-à-dire les générations composant les groupes de production agricole en 1988), à les soumettre à une nouvelle sélection en fonction des phénomènes pris en considération et, en les ventilant selon leur groupe domestique, à reconstituer les groupes de production correspondants.

Le groupe de production "attendu", qui serait celui du groupe domestique en l'absence de mouvement migratoire¹⁸ et de segmentation sur la période intercensitaire, correspond ainsi aux hommes de ces générations recensés au titre de résidents en 1976, déduction faite de ceux qui sont décédés avant le recensement de 1988. Ce groupe reconstitué traduit, pour l'essentiel, l'histoire démographique antérieure à 1976. L'écart entre ce GPA potentiel et celui observé en 1988 (qui résulte avant tout de la confrontation des effectifs de deux groupes de générations) est, en particulier, l'expression du mouvement naturel¹⁹.

La prise en compte de l'émigration amène à soustraire de la population constituant ces groupes potentiels les hommes qui ne résidaient plus au village en 1988. En d'autres termes, la reconstitution des groupes de production consiste ici à distribuer les hommes âgés de 15 à 59 ans en 1988 et qui étaient résidents en 1976, en fonction de leur unité d'appartenance en 1976.

L'introduction de l'effet de la segmentation conduit à opérer cette distribution, non plus en fonction des unités distinguées en 1976, mais de celles de 1988. Notons que la distribution des GPA en fonction du seul effet de la segmentation (abstraction

¹⁷ Sans y être réductible, cette démarche peut être rapprochée de la méthode des "ménages reconstitués" mise en œuvre sur les données de l'enquête migratoire en Haute-Volta de 1974-1975 (Saint-Pierre, Gregory et Simmons, 1986) et sur celle de l'enquête sur la migration dans la vallée du fleuve Sénégal menée en 1982 (Traore, 1991). La méthode adoptée par ces auteurs s'applique à des données du moment et consiste "à comparer les structures des ménages observés aux structures des mêmes ménages lorsqu'on leur ajoute les émigrés (ménages reconstitués ou effectifs)" (Traore, 1991, p. 120).

¹⁸ Ou, plus exactement, en l'absence de migrations survenues pendant l'intervalle et toujours en cours au recensement de 1988. Les événements doubles (entrée suivie de sortie ou sortie suivie d'entrée sur l'intervalle intercensitaire) ne sont, en revanche, pas pris en considération.

¹⁹ Et plus précisément du mouvement naturel antérieur à 1976. Compte tenu de sa délimitation, la natalité intercensitaire n'a pas de répercussion sur la taille du GPA ; seule la mortalité s'y exprime.

faite de l'émigration) ne peut être faite, le rattachement des émigrés à l'unité domestique qui serait la leur en 1988 ne pouvant être établi. En revanche, la taille moyenne du GPA sous l'effet de la segmentation seule peut être évaluée si l'on suppose que les émigrés auraient fait partie, s'ils étaient restés, des *zû* représentées en 1988. Par ce moyen, et sous couvert de cette hypothèse, la contribution de la segmentation à l'évolution de la taille du GPA peut être évaluée indépendamment de celle de l'émigration.

Dernière étape, la prise en compte de l'immigration fait passer la distribution des unités familiales selon la taille du GPA résultant de l'émigration et de la segmentation intercensitaires, à celle que l'on observe effectivement en 1988.

Pour mener à bien ces calculs, on est amené à poser l'hypothèse d'une indépendance entre l'émigration et la segmentation, à savoir qu'en l'absence de segmentation, l'émigration au sein du GPA aurait été d'une intensité similaire, et réciproquement que l'intensité de l'émigration ne modifie pas la probabilité de segmentation. Cette hypothèse est forte et on peut douter qu'elle soit strictement respectée dans la réalité.

ANNEXE 2

Tableau A1. Comparaison des caractéristiques des groupes domestiques traités à celles de l'ensemble des groupes domestiques (enquête renouvelée, 8 villages)

Caractéristiques	<i>Zû</i> traitées	Ensemble des <i>zû</i>
Taille moyenne de la <i>zû</i> :		
- 1976	9,4	8,6
- 1988	9,6	9,1
Taille moyenne du GPA :		
- 1976	2,2	2,0
- 1988	1,9	1,8
Nombre de <i>zû</i> :		
- 1976	223	267
- 1988	283	341
Effectif de population :		
- 1976	2 105	2 302
- 1988	2 728	3 089
Note : les groupes domestiques traités sont ceux qui sont représentés aux deux recensements (1976 et 1988).		

CHAPITRE 7

L'ÉVOLUTION DES MÉNAGES AU BURUNDI

Christian THIBON

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Au-delà de l'évolution des ménages, c'est la reconstitution de la vie privée qui intéresse les historiens car c'est à ce niveau, trop souvent oublié ou esquivé, que se trament les changements voire les crises, que s'expérimentent et se socialisent les innovations comme les blocages et pesanteurs sociaux. Ceci est d'autant plus pertinent dans la région des Grands Lacs, où la culture, avec ses fixations sur les identités héritées, l'économie dominée par une paysannerie parcellaire et l'écologie des collines et de l'habitat dispersé surdéterminent la place de la famille, de la parenté et des systèmes familiaux, comme des représentations inspirées par la vie domestique.

1. Contraintes et opportunités d'une recherche sur les structures familiales

Devant un tel sujet, la recherche apparaît délicate, peut-être plus en raison d'un excès d'analyses que d'une carence ou d'une imperfection des sources ou des observations quantitatives. En effet, si la question de la parenté a été souvent abordée (Thibon, 1995), les problématiques soulevées présentent de nombreux travers ; elles ont tendance à figer ou à idéaliser par le haut les contours d'un système familial "traditionnel". Ainsi les premières descriptions ethnographiques puis juridiques ne soulignèrent, autant pour des raisons idéologiques que pour des raisons pratiques corporatives, que certaines dimensions "patriarcales" des coutumes. Il en est de même pour la socio-théologie, présente dès les années 1950, qui a donné naissance à une anthropologie culturelle active. Prise entre deux

ambitions de moralisation de la vie sociale et de valorisation nationale, celle-ci ne s'est penchée que sur certaines pratiques matrimoniales et n'a privilégié que certains termes de références ou valeurs familiales. Quant aux travaux plus récents d'anthropologie de la parenté, ils ont peut-être sacrifié à la mode structuraliste du moment et préféré le décodage des langages et des significations symboliques à l'observation des pratiques. Ainsi, ces diverses approches ont occulté les questions concernant les structures familiales, la diversité et l'évolution des unités domestiques, mais également les stratégies et modèles de reproduction qui les animaient. Or, l'intérêt d'une exploitation des premiers sondages et enquêtes démographiques, puis des recensements menés depuis l'indépendance, réside précisément dans l'observation et la mesure de la distribution et de la composition des ménages au sein de populations ou d'échantillons représentatifs, que l'on pourra ensuite confronter à des lectures qualitatives.

Une telle approche est facilitée par le mode d'existence dominant des groupements domestiques. Car s'il est vrai que de telles démarches soulèvent des problèmes méthodologiques en Afrique, dans le cas du Burundi ces derniers sont surmontables si l'observation prend en considération l'unité domestique de base qu'est le *rugo* (également appelé *krall*). Or, à l'exception du dernier recensement de 1990 qui a retenu comme base d'observation le ménage biologique, ce qui témoigne autant de l'importation d'une illusion statistique que des difficultés pour saisir une réalité domestique devenue complexe et fluctuante, la majorité des observations menées jusqu'à cette date a retenu comme unité de base le *rugo*. Cette appellation que l'on pourrait traduire par l'exploitation-maisonnée renvoie à trois réalités interdépendantes (l'habitat, le groupe de résidence et l'exploitation) et à trois fonctions : la reproduction, la production et l'accumulation, la consommation. De plus les *ingo*¹ rappellent trois entités auxquelles elles sont associées d'une façon parfois symbolique : le chef de famille de l'unité domestique résidente (*l'umugabo* régit sur le *rugo* qui porte généralement son nom, même si ses fils résidant dans l'enclos ont des enfants) ; le *muryango*² c'est-à-dire la famille parentèle ; enfin *l'itongo*, la propriété.

Au demeurant, les formes conventionnelles de l'habitat dispersé (un enclos de forme circulaire qui enserre – selon un plan qui se rapproche plus d'une maisonnée que d'une concession – soit la case paternelle soit, tel un ensemble d'atomes soudés, la case paternelle et plusieurs huttes secondaires : celles de l'héritier marié, des cadets en âge de se marier, etc.), facilitent l'observation et la saisie des données. Par ailleurs, l'existence de sources quantitatives, du moins si l'on retrouve les fiches ou bordereaux de saisie pour les plus anciennes, autorise une plongée historique de plus de soixante ans.

¹ Pluriel de *rugo*.

² Parfois, le terme de *d'inzu* est également utilisé. Mais il faut distinguer le *muryango* des lignages majeurs, parfois traduit par clans.

2. Structures familiales et modèles familiaux au cours de la colonisation (1890-1950)

Bien que les données puissent être quelque peu déformées par des environnements régionaux et des contextes historiques telles que les famines des années 1920 ou les migrations internationales dans les années 1930³, elles attestent de dimensions moyennes élevées (entre 6,9 et 8,5 résidents par *ruغو*), ainsi que de fortes disparités entre des ménages multiples (correspondant à des *ingo* des *kralls* pluri-cases) et des *ingo* réduits à des ménages nucléaires⁴.

Tableau 1. Distribution des *ingo* selon le type de ménage, leur part dans la population et leur taille moyenne (hors migrants)

Type de ménages	Rutana (1927-1928)			Muhinga (1935-1937)		
	Proportion (%) des ménages	Proportion (%) de la population	Taille moyenne	Proportion (%) des ménages	Proportion (%) de la population	Taille moyenne
Ménages nucléaires	38	30	5,7	40	25	5,4
Ménages polygames	19	14	5,2	17	14	7,2
Ménages élargis/ frérèches	15	18	7,3	7	9	10,7
Ménages multiples	27	37	9,8	36	52	12,3
Total	100	100	-	100	100	-

Source : inventaire des *kralls* en chefferie Bagiriye, territoire de Kayogolo, colline Rutana lors de l'édification d'un poste administratif en 1927-1928 (effectif recensé : 599 habitants) et enquête démographique en chefferie Nyawanka, territoire Muhinga en 1935-1937 (effectif recensé : 6 851 habitants), Archives nationales du Burundi AH 13/2.

Deux observations des années 1927-1928 et 1935-1937 (tableau 1) confirment la forte présence des ménages multiples. Ils correspondent à plus du quart des unités domestiques et regroupent le tiers, voire la moitié de la population. À Rutana ces ménages, tant dans les lignages hutu que tutsi, ont à leur tête les plus âgés, souvent des polygames ayant une certaine richesse économique (bétail) et sociale (présence de dépendants). Leur structure multiple traduit une capitalisation de nature démographique (des actifs familiaux et des dépendants, voire des épouses dans le cas où le ménage multiple est couplé avec un ménage polygame), mais aussi de

³ On possède des données à compter des années 1920 sur des échantillons circonstanciés qui vont s'étoffer dans la décennie suivante grâce aux premières enquêtes démographiques.

⁴ Voir la typologie de Peter Laslett (1972) à laquelle ont été ajoutés les ménages polygames.

nature sociale et économique, si ce n'est politique par l'accès au foncier et à son usage. Cette accumulation suppose aussi une longue espérance de vie du chef de *rugo* et le maintien de son autorité sur la maisonnée, en particulier vis à vis des jeunes dont il peut retarder l'âge au mariage. Ce modèle de grande famille suggère un cycle familial accompli qui, compte tenu des circonstances, passait par différentes étapes de l'évolution des unités démographiques (nucléaire, élargie éventuellement frêrèche, enfin multiple).

La reproduction d'un tel modèle familial supposait donc un fonctionnement vertical autoritaire. Ses attributs classiques ont fait l'objet, au tournant du siècle, de descriptions d'ethnographes et de juristes séduits par un tel régime perçu comme patriarcal ; il s'agit de la patrilinéarité, de la préférence précipitaire, du contrôle et de la soumission des jeunes générations aux stratégies et orientations matrimoniales, voire du renforcement d'alliance incluant, par endroit, l'encouragement à un mariage entre cousins croisés (De Sousberghe, 1968), enfin de l'importance de la dot comme indice du statut familial. Mais dans la pratique, comme le signalent les travaux récents sur les langages et les termes de la parenté ou les biographies familiales (Ngarambe et Vincke, 1981), ce système familial relevait également d'un fonctionnement lignager horizontal. Pour éviter les conflits, une succession plus égalitaire était souhaitable et pratiquée. Les liens horizontaux d'alliance et de voisinage étaient par ailleurs valorisés car, si l'accès à des terres ou à d'autres biens était la contrepartie de la puissance d'une maisonnée féconde et nombreuse, il dépendait aussi d'une parentèle enracinée et confirmée par des références honorables au lignage et aux alliances, voire au territoire ou au clan.

À l'opposé des ménages multiples, les ménages nucléaires illustraient l'échec de la reproduction des *grandes familles*, soit pour des raisons conjoncturelles comme les crises démographiques et les déchéances politiques et sociales, soit pour des raisons individuelles liées aux destinées particulières des chefs de *rugo* qui pouvaient entraîner la fragmentation des familles, soit enfin pour des raisons collectives liées aux pesanteurs sociales et identitaires. Toutefois, même lorsqu'il y avait fission du ménage, cela n'entamait pas le réseau familial : dans la mesure où la terre était disponible et exploitable, les *ingo*-ménages nucléaires se regroupaient en grappes d'habitat, à proximité de ceux des aînés. On maintenait ainsi les liens des parentèles, voire ceux des lignages élargis aux voisins de la colline qui se ressourçaient à leur contact, quitte à prendre des formes quasi familiales à la suite de pactes de sang. La protection politique autour des cours royales et princières agissait de la même manière : elle favorisait, au travers de la promotion d'individus, des ménages de forme restreinte en leur accordant des terres et des biens et autorisait des regroupements familiaux. Notons enfin l'absence de ménages d'isolés dans les données statistiques coloniales, qui existaient pourtant. C'était le sort des *kinege*, assimilés à une errance qui correspondait à la mort sociale. Seule la mise en dépendance et la recherche de protection, comme pour les *bashuba* (serveurs célibataires qui pouvaient être assimilés à des fils adoptifs) pouvaient conjurer une telle déchéance en donnant l'espoir d'être, le cas échéant, intégré dans la parenté.

La réussite, ou du moins la reproduction idéale de l'institution familiale, résidaient donc dans la réalisation d'un cycle familial dont un moment correspondait à une accumulation optimale du type ménage multiple, et dans l'équilibre entre deux tendances, plus complémentaires qu'antagonistes : une tendance verticale réalisée par la famille-ménage, le *ruغو*, et une tendance horizontale mise en œuvre par les réseaux de la parenté, les *muryango*. Un tel système reflétait les critères d'un ancien régime démographique et économique car, compte tenu des perturbations conjoncturelles et structurelles, la croissance démographique n'était possible que par une stratégie conjuguée de reproduction (une fécondité élevée) et de cooptation par absorption d'apparentés, alliés, voisins et dépendants. Il en était de même du système économique qui imposait l'entretien et la stabilité des exploitations familiales, mais également une multiplication et une dispersion des terroirs familiaux pour réduire les risques de pénuries alimentaires locales ou d'épizooties. Enfin, reposant sur une cohabitation inter-générationnelle et des logiques parfois concurrentes, le bon fonctionnement de l'institution familiale supposait une armature normative familiale et sociale particulièrement prégnante. La multiplication des interdits et des tabous, la répression des déviances, la codification et la ritualisation des attitudes, des comportements, des rôles et de la place de chacun dans le cycle de vie (qui confinait à un "quasi-totalitarisme familial"⁵), en étaient le témoignage.

3. La fin des grandes unités domestiques, 1950-1990 : des tendances à la réduction, mais différenciées

À compter des années 1950, les données gagnent en fiabilité, même si elles perdent en précision socio-économique. Elles nous permettent de dégager des tendances qui s'affichent au fur et à mesure que les changements socio-économiques et le décollage démographique s'accroissent (tableau 2).

On observe une réduction de la taille moyenne des *ingo*-unités domestiques, alors que celle des ménages augmente légèrement, ce qui laisse supposer une réduction du nombre comme de la taille des grandes unités domestiques. Le *ruغو* s'identifie de plus en plus souvent à un ménage.

⁵ Ceci est perceptible autant dans les relations à l'extérieur de l'enclos que dans les attitudes à l'intérieur de celui-ci (position vis à vis du chef de ménage, position dans l'enclos, ordre dans la consommation du repas, etc.).

Tableau 2. Taille moyenne du *rugo* (ensemble du pays), maximum et minimum régionaux, nombre moyen de personnes par ménage

Année	1920-1930	1952	1965-1966	1970-1971	1979	1983	1984-1987	1990
Taille moyenne du <i>rugo</i>	-	7,3	6,6	5,7	6,3	6,1	5,9	-
Maximum	8,5	8,1	7,8	6,3	7,4	8,2	8,1	-
Minimum	6,9	5,6	5,2	5,4	5,1	5,1	4,5	-
Taille moyenne des ménages	-	-	4,0	4,4	4,6	-	-	4,7

Sources :

1920-1930 : Archives nationales, Burundi 12/2, 13/14.

1952 : enquête démographique stratifiée par régions naturelles données (Neesen, 1953).

1965-1966 : enquête démographique nationale et premières enquêtes agricoles régionales ISTEUBU⁶.

1970-1971 : enquête démographique nationale.

1979 : premier recensement national.

1983 : enquêtes ISABU "Études et documents", n° 19-1.

1984-1987 : enquêtes agricoles régionales ISTEUBU/SNES⁷.

1990 : deuxième recensement national.

Toutefois, cette évolution se différencie selon les régions naturelles (tableau 3). Les régions périphériques (*), qui correspondent aux dépressions et aux zones de peuplement, se distinguent des hautes terres agro-pastorales de la crête Zaïre-Nil (***) et des plateaux centraux les plus densément peuplés (***) par la tendance à la réduction de nombre de résidents par *rugo*, par la plus forte proportion d'*ingo* comprenant un seul ménage et par la plus faible proportion d'*ingo* comprenant trois ménages ou plus (tableau 4).

Tableau 3. Nombre moyen d'habitants par *rugo* selon la région

Années	1952	1965-1966	1970-1971	1979	1983-1986
Régions périphériques					
Kumoso/Ruyigi*	6,30	-	5,40	5,89	-
Buyogoma*	5,60	-	5,40	5,89	-
Muyinga*	7,48	5,22	5,70	5,17	4,70
Bururi/Tanganyika*	-	6,01	6,00	6,32	6,10
Bubanza*	-	6,50	5,30	6,18	6,00
Bujumbura rural*	-	-	-	7,42	6,50
Crête Zaïre-Nil					
Muramvya**	8,14	7,80	7,70	8,07	-
Bururi/Bututsi**	-	6,01	6,00	6,32	8,20
Plateaux centraux					
Ngozi***	-	5,64	5,70	5,94	-
Kirimiro***	7,04	6,35	6,30	6,54	-

⁶ ISTEUBU : Institut statistique du Burundi (dépôt d'archives).

⁷ ISTEUBU/SNES : Service national des études statistiques, Ministère du plan.

Tableau 4. Proportion (%) d'ingo abritant un seul ménage ou au moins trois ménages

Région/province	Années					
	Un seul ménage			Au moins trois ménages		
	1971	1979	1985	1971	1979	1985
Bubanza/Cibitoke*	77	79	83	5,5	5,5	4
Bururi/Tanganyika*	83			3		
Muyinga*	75	81	83 ⁽¹⁾	5	6	3 ⁽¹⁾
Kirundo*	71	81	83 ⁽¹⁾	6	5,5	6 ⁽¹⁾
Bururi/Bututsi**	72			9		
Gitega**/***	71	67		10	10	
Ngozi***	77	75		6	5,5	

(1) année 1983.

De plus, ces différences régionales se vérifient par d'autres indicateurs, notamment le pourcentage de ménages isolés (de 15 à 22 % dans les régions périphériques contre 7 à 9 % sur les hautes terres) ou le pourcentage d'ingo dont les effectifs dépassent 6 membres (de 33 % à 47 % dans les régions périphériques contre 53 % à 62 % sur les hautes terres).

Ce double mouvement de repliement des ménages et de maintien des grandes familles peut-il être perçu uniquement comme une sortie, linéaire mais décalée selon les régions, d'un mode domestique traditionnel pour un mode dominant nucléaire ? On peut en douter car, derrière les situations nucléaires, se profilent des scénarios que nous serions tentés de qualifier de néotraditionnels, tandis que la permanence résiduelle de ménages multiples témoignerait de la résistance du modèle familial traditionnel.

Ainsi, comme le suggère l'importance croissante des femmes chefs de ménages ou d'exploitation (16,6 % en 1970, puis 23,1 % en 1980), une partie des ménages recensés comme nucléaires correspond à une situation de polygamie. Bien que le tableau 5 donne une évaluation de la polygamie inférieure à la fréquence réelle, celle-ci, loin de disparaître, se maintient malgré les efforts, passés et présents, des Églises chrétiennes et de l'administration. Elle tendrait à se renforcer sous des formes clandestines ou déclarées, presque toujours sans corésidence, même si certaines formes traditionnelles dont le lévirat sont en cours d'abandon.

Là également, les variations régionales sont importantes (données non présentées). En 1986, alors que dans les régions centrales les taux varient de 4 à 9 %, dans les régions périphériques ils sont de l'ordre de 19 à 23 % et dépassent même les 25 % lorsque les enquêtes locales prennent en considération les formes clandestines. Une telle distribution est confirmée par les statistiques paroissiales qui notent la fréquence plus importante des unions libres et des couples *concubinaires* dans les provinces périphériques.

Tableau 5. Pourcentage des mariés polygames

Années	Proportion (%)
1931	7,5
1945	7,9
1949	6,2
1953	11,4
1971	8,3
1986	10,4

Sources :
1931,1945,1949,1953 : rapports administratifs, enquêtes 1953 AIMO AN/13/14, 13/2.
1971 : enquête démographique nationale.
1986 : enquête EDS.

Enfin, l'évolution dégagée d'après les moyennes régionales recouvre une réalité plus complexe qu'elle ne paraît au premier abord. Bien qu'on ne possède à l'échelle nationale aucune source qui nous permettrait de mesurer la distribution des différents types de ménage, il nous a été possible de vérifier lors d'une enquête régionale une telle évolution différentielle entre deux zones moyennes, l'une centrale sur les hautes terres, l'autre périphérique dans la dépression orientale. Ainsi ces deux zones avaient, au début des années 1990, une taille moyenne de 5,93 habitants par *rugo* et un rapport ménage/*rugo* de 1,36, légèrement supérieur à la moyenne nationale. On y observait une cohabitation de grands et petits *ingo* : 40 % d'entre eux avaient au plus 4 résidents, 19 % de 5 à 6 résidents et enfin 41 % 7 résidents au moins (Thibon, 1994). Or ces deux zones se distinguent quant à la distribution des ménages selon leur structure. Les hautes terres, dont la taille moyenne des *ingo* est généralement plus élevée, abritent des "grandes familles", des ménages multiples qui renferment plus de la moitié de la population, mais aussi des ménages nucléaires. La dépression présente une situation plus diversifiée : elle abrite une minorité des "grandes familles" des ménages multiples ou des ménages polygames corésidents et une majorité des ménages nucléaires qui regroupent 75 % de la population réduits à la triade père-mère-enfants ou à un ménage matricentrique polygame (cellule mère-enfants).

Au demeurant, ces modifications structurelles ne sont que la partie visible de changements qui affectent plus profondément le système familial et ses repères culturels. En effet, l'évolution des ménages accompagne et révèle celle de l'ensemble du système familial, tant des valeurs et des modes relationnels qu'il sous-tend que de la partie immergée en amont des ménages : l'architecture familiale et lignagère. Ces changements résultent autant de pressions et de conditionnements d'origine externe déjà perceptibles sous la colonisation, que l'on pourrait qualifier de modernisation imposée, que d'une implosion interne des structures familiales sous l'effet de logiques démo-économiques.

Tableau 6. Type de *ruغو*, taille moyenne des *ingo*, répartition de la population selon le type de *ruغو* selon la zone

Type de ménages	Hautes terres			Dépression		
	Type de <i>ruغو</i>	Taille moyenne des <i>ingo</i>	Proportion de la population selon le <i>ruغو</i>	Type de <i>ruغو</i>	Taille moyenne des <i>ingo</i>	Proportion de la population selon le <i>ruغو</i>
Ménage nucléaire	57	4,35	40	65	5,36	36
Ménage multiple	41	7,85	58	12	7,54	15
Ménage élargi	2	5,40	2	3	5,40	2
Ménages polygames corésidents				5	7,16	6
Ménage polygame séparé				17	5,80	17
Ménages frêches				3	6,20	4

Source : Joseph Gahama et Christian Thibon, 1994.

4. Les nouvelles valeurs familiales : modernisation sociale et implosion des cadres familiaux

Illustrations de cette modernisation du système familial, les *nouvelles valeurs familiales* sont, dès les années 1950, dénoncées par les Églises puis décrites, dix ans plus tard, par les juristes qui avaient en charge la rédaction d'un Code des familles. Le clergé expatrié relayé par le clergé africain s'inquiète, en premier, de l'essor de l'individualisme qui se traduirait par un déclin significatif des valeurs familiales et communautaires, dont on découvre alors certaines vertus morales, par un relâchement des moeurs et par la perte du sens moral⁸. Quant aux juristes, ils observent le déclin des *clans*, l'affaiblissement de l'autorité de la *famille parentèle* au profit de la *famille ménage*⁹. Ces deux observations privilégient essentiellement les changements dans les pratiques matrimoniales et les coutumes successorales. Dès cette période, la libéralisation des pratiques matrimoniales est manifeste : en témoignent le recul de pratiques marginales (mariages d'enfants, interdits endogamiques), la plus grande liberté de manoeuvre des jeunes vis-à-vis de leurs parents (révélée par la généralisation des *rapt de séduction* avec versement de la dot *a posteriori*, pratique que le Tribunal d'Appel du Ruanda-Urundi entérine), enfin le rajeunissement du mariage, d'autant que les jeunes générations peuvent alors accumuler, grâce aux migrations ou aux activités salariées, un pécule qui les libère de la tutelle parentale. Cette restriction du rôle de la parenté et l'individualisation des

⁸ Voir *L'enquête sur les moeurs et coutumes* menée en 1951 par le Vicariat apostolique du Burundi, 51 p., dactyl., Dépôt, Grand séminaire de Bujumbura, ainsi que les travaux de J.B. Nterere, C. Ntampaka et J.B. Bigangara dans les revues *Que vous en semble ?* et *Au cœur de l'Afrique*.

⁹ Voir les différents arrêts et notes explicatives dans le *Bulletin de jurisprudence du Ruanda-Urundi* et L. De Clerck *Introduction à l'étude du droit coutumier*, photocopié, Université Officielle du Burundi, 1966, 60 p.

comportements se vérifient également dans la libéralisation des droits de succession (droit à la vocation successorale et droit à l'usufruit) accordés à la fille et à l'enfant adoptif, qu'officialise le Tribunal du roi *Mwami*, et au travers des modifications apportées aux pratiques testamentaires devenues de plus en plus autoritaires et autonomes. Cette dernière évolution est entretenue par la part croissante des biens acquis ou valorisés (les plantations), des revenus monétaires et du patrimoine individuel, au détriment des patrimoines collectifs et d'usage qui étaient sous le regard de la parentèle.

Toutefois, ces lectures, bien que lucides, restaient influencées par des jugements moraux ou par des approches prisonnières de conceptions dualistes et linéaires (de la tradition à la modernité, de la communauté à l'individu, de la famille patriarcale au ménage nucléaire) qu'elles vérifiaient particulièrement dans les comportements des *évolués*¹⁰. Aussi n'ont-elles entrevu et théorisé qu'une partie des changements. La reconstitution de l'histoire récente de la dot, et en particulier son renchérissement monétaire et la surenchère matérielle qu'elle suscitait au détriment de la dimension sociale des rituels, dévoile une double évolution contradictoire qui nuance les observations juridico-cléricales : d'un côté, une trajectoire d'inspiration occidentale au bénéfice du couple, d'un autre, un rôle accru des parents géniteurs, c'est-à-dire une individualisation au profit des époux et des parents.

De plus, le glissement des valeurs familiales, entrevu dès la période coloniale et dénoncé par une partie des institutions coloniales, découle peu de la diffusion d'un modèle normatif et culturel de type occidental auquel seul le groupe des *évolués*, les élites en nombre limité, pouvait s'identifier. Il semble plutôt redevable d'une mutation socio-économique et d'une érosion culturelle due à la scolarisation. Ainsi, la mobilité des populations s'est accrue, selon un mode atomisé, pour répondre aux besoins de main-d'oeuvre des mises en valeur coloniales et a résulté d'un jeu associé de facteurs structurels et conjoncturels comme les crises alimentaires, l'attraction salariale ou l'intégration dans le marché liées à l'importance des patrimoines et revenus monétaires. Par ailleurs, l'évangélisation et une scolarisation de masse ont multiplié les ruptures au sein des familles¹¹. Il en est de même des nouvelles formes de socialisation, que l'habitat associé au ménage chrétien généralise et qui contribuent à l'expérimentation de pratiques en rupture avec les coutumes, ce que les juristes tentent tant bien que mal de réglementer au bénéfice de l'individu.

Les décennies de l'indépendance verront se poursuivre et s'accélérer une telle dynamique sociale. C'est ainsi que l'évolution politique et économique multiplie, souvent par à-coups, les opportunités d'ascension et de redistribution. La suppression des formes traditionnelles de dépendance (dépendance personnelle ou foncière du type métayage, clientélisme pastoral) accentue la mobilité sociale et

¹⁰ Terme en vigueur dans les années 1950 pour désigner les élites indigènes.

¹¹ Rivalités entre les générations scolarisées ou non, ainsi qu'entre les ménages chrétiens et leur famille, attisées dans un premier temps par les missions qui accueillaient les exclus d'un système familial traditionnel.

inter-générationnelle. De leur côté, les mutations socio-culturelles, par le biais d'une scolarisation aux dysfonctionnements multiples¹², désarticulent les rythmes traditionnels de passage à l'âge adulte.

À compter des années 1980, cette mutation des modes de vie familiale est bien visible. Bien que l'urbanisation soit restée limitée, la péri-urbanisation et les migrations de peuplement vers les régions périphériques accroissent la fréquence des situations "marginales". La multiplication des unions libres, des mariages sans dot, de l'instabilité matrimoniale qui est le lot commun des migrants et des situations conjugales dégradées, des ménages d'une personne (isolés ou sans assise parentale dans leur voisinage), enfin des déséquilibres structurels portant sur le rapport de masculinité, la mobilité et un pourcentage élevé d'absents en sont l'expression.

Or ces dernières années, le fait majeur réside dans la concomitance de cette dynamique sociale et d'une érosion des cadres familiaux. Les structures familiales sont minées à la fois de l'extérieur par une dynamique sociale porteuse de nouvelles aspirations, et de l'intérieur par une érosion-implosion des cadres familiaux tant matériels que psychologiques. La croissance démographique, en modifiant les conditions d'existence et de reproduction des familles et en fragilisant l'exploitation domestique, a renforcé la propension à vivre en ménages nucléaires et déstabilisé le tissu familial. Au cours des quarante dernières années et plus particulièrement dans les années 1980, des gains notables de l'espérance de vie, la réduction de la mortalité infanto-juvénile, l'augmentation de la fécondité et enfin le possible rajeunissement de l'âge au mariage¹³ ont sensiblement modifié les équilibres entre générations. Les incidences sur la vie domestique sont plus évidentes. Le renouvellement des générations est aujourd'hui plus rapide alors même que le temps de cohabitation s'est allongé du fait de la dépendance accrue des jeunes à l'égard des adultes, en raison de la crise économique.

Une telle croissance interne des *ingo*, qui faisait hier la force des familles et des exploitations, butte aujourd'hui sur une contrainte physique incontournable. La réduction des marges de croissance tant foncières que productives des exploitations, notoire dans certaines régions dès les années 1980, dévoile un scénario régressif. Il est caractérisé par la division du patrimoine familial qui passe sous la barre d'un hectare par exploitation, voire sous le demi-hectare et aboutit à des expulsions ou à une marginalisation des actifs. Les familles qui jusque là n'avaient pas connu de faim de terre, se trouvent acculées à gérer la pénurie, soit en privilégiant le détenteur ou l'héritier potentiel et en retardant quasi définitivement l'accès des cadets à la terre, soit en partageant, voire en décapitalisant l'exploitation, dans la mesure où la

¹² En particulier l'importance numérique des sortants du système primaire, des déscolarisés ou des redoublants adultes du système secondaire qui contestent ou bouleversent les hiérarchies d'autorité au sein des familles.

¹³ Cette tendance est discutée : les mesures tirées du recensement à partir des déclarations des individus eux-mêmes font état d'une stabilité de l'âge au mariage tandis que les données tirées des registres paroissiaux indiqueraient un rajeunissement dans le monde rural et un retard dans les villes.

souape des migrations internationales ou vers les villes, compensation temporelle classique à cette surcharge des ménages, atteint ses limites. Rien d'étonnant alors que se multiplient les conflits familiaux. On assiste à des rivalités père-fils au sujet de l'*icibare*, un usage traditionnel qui assurait aux cadets en âge de se marier l'exploitation d'une part du foncier afin de leur permettre de dégager des revenus propres et qui disparaît peu à peu. Des rivalités ouvertes entre frères éclatent pour l'accès, dès le mariage, à l'usufruit de la terre et donc à une certaine primauté dans la succession tandis que les mariages échappent au contrôle des aînés... Tous ces litiges ne peuvent plus être gérés, comme dans le passé, par les conseils de famille. La parentèle, voire le lignage mineur, font désormais appel à une procédure judiciaire souvent traumatisante pour les familles (Ndimurukundo, 1978 ; Musongera, 1986 et Sindayikengera, 1985). Enfin, la pression démographique rogne le capital de sympathie du voisinage en multipliant les problèmes fonciers de mitoyenneté. Les propriétaires en viennent à vendre, pour survivre, une partie ou la totalité de leurs terres, bien qu'aux yeux de leur entourage familial et selon la conception coutumière ils n'en soient que les dépositaires.

De tels scénarios mènent inexorablement à des situations familiales de rupture. Le rejet ou la fuite, le déracinement qui rapproche le migrant actuel de l'errant d'hier, ramené au rang de serviteur sans parenté, le dépendant qui n'a plus que le recours d'une protection salariale, au demeurant illusoire, ont des résonances psychosociologiques importantes. Cette impossibilité de perpétuer les groupes domestiques et d'assurer la cohésion familiale selon les modèles hérités ouvre donc une crise familiale qui se noue au niveau des *ingo*. Ces derniers, faute de réserves foncières, peuvent de moins en moins négocier les nouvelles modalités de succession, d'alliance et d'héritage, ni même les réguler en jouant sur des pratiques anciennes comme le retard au mariage et le contrôle des alliances.

Il est probable que cette crise familiale contribue à une crise plus générale de la paysannerie, plus particulièrement à une crise d'autorité des aînés qui, ne disposant plus d'un ressort suffisant, sont en train de perdre leur légitimité, à moins de se replier sur un ordre rural conservateur que plusieurs observateurs agronomes, économistes et sociologues ont diagnostiqué. Une crise qui, par contre coup, expliquerait un refus de reproduction "à l'identique" (Guichaoua, 1989) de la nouvelle génération, du moins de ses membres exclus. Aussi dans un tel environnement, en particulier dans les villes et les zones de migrations, les individus et les ménages exclus sont tentés de compenser cette carence des cadres rassurants de la filiation et de la famille par des parentés fictives, de nouveaux *muryango*. Il s'agit des mouvements religieux aux prétentions communalistes, des organisations corporatives ou des classes d'âge et de promotion scolaire, des associations d'appartenance territoriale, des parentés fictives qui se sont multipliées dans les

années 1980¹⁴. Cependant cette involution familiale ne touche pas tout le monde de la même façon ni avec la même intensité.

5. Des stratégies familiales et des logiques de survie

Même si la transition démographique et la modernisation profilent à l'horizon le passage d'un mode de fonctionnement lignager à un mode individualisé, et bien que les contraintes socio-économiques et les défis socio-culturels pèsent sur l'environnement et les structures des familles, celles-ci n'en subissent pas, passivement, les effets. Elles apportent des réponses, tentent de s'adapter ; certaines d'entre elles façonnent des stratégies. C'est donc à leur niveau, dans les itinéraires qu'elles suivent et au travers des cycles familiaux que se joue leur avenir, leur reproduction ou leur disparition. En schématisant quelque peu ces efforts d'adaptation, on peut distinguer d'une part des stratégies néotraditionnelles visant à perpétuer les grandes unités domestiques en modernisant les cycles d'accumulation domestique traditionnel, d'autre part des logiques nucléaires de survie.

a) La reproduction des grandes unités domestiques : des stratégies néotraditionnelles

Compte tenu des contextes économiques de l'exploitation agricole et de l'environnement socio-culturel, il est devenu quasi impossible pour une exploitation-maisonnée et pour sa parentèle de suivre un cycle traditionnel d'émergence de ménages multiples, avec fixation auprès de l'exploitation initiale des nouvelles unités domestiques apparentées lorsque survenait un *dédoublé* ou une fission, un peu à l'image des familles-souches. Certes, c'est encore le cas dans certaines régions périphériques de peuplement comme le Kumoso, une dépression frontalière avec la Tanzanie, mais pour combien de temps ? En revanche, sur les hautes terres et dans la majorité du pays où les densités dépassent la moyenne nationale des 227 hab./km², la perpétuation ou du moins la reproduction des grandes unités domestiques suppose une stratégie plus subtile, de double insertion dans la sphère économique domestique et dans la sphère moderne salariale ou commerciale, le maintien de l'exploitation étant alors couplé avec des revenus tirés d'une activité tertiaire.

¹⁴ On peut citer entre autres l'essor du mouvement charismatique, marial, des cercles de prière des Églises chrétiennes, des sectes et des associations d'originaires ou de promus des principales écoles secondaires.

La réussite de l'intégration à la sphère moderne est alors déterminante ; elle conditionne la survie et la cohésion de l'exploitation en lui apportant des revenus et en repoussant l'échéance de la division, dans la mesure où les sortants, promus de la sphère moderne, ne réclament pas leur part d'héritage. Les ressorts traditionnels, verticaux et horizontaux, des grandes unités domestiques sont alors exploités de deux façons en jouant sur les potentiels d'actifs par *rugo* et en exploitant le relais de la parentèle. D'une part, les *ingos* les plus peuplés du type *ménage multiple* qui ont suffisamment d'actifs domestiques peuvent dégager des absents temporaires ou quasi permanents résidant en ville et des absents scolaires en voie de formation, mais ceci suppose, à l'échelle des unités domestiques, que les sortants ou les futurs promus reconnaissent l'autorité parentale et le respect des normes familiales entre frères et générations. D'autre part, les relations parentales, lignagères voire claniques, sont mobilisées pour accéder à des emplois et activités salariales, en particulier à la fonction publique qui, outre la stabilité de l'emploi, garantit aux apparentés des prestations sociales.

Ce modèle familial néo-traditionnel qui suit un cycle traditionnel (ménage multiple, nucléaire puis multiple) et qui combine les absences temporaires ou structurelles, atteint plus ou moins ses objectifs à partir des destinées individuelles des promus et migrants, tantôt selon un mode de simple reproduction paysanne, tantôt selon un mode dynamique d'accumulation, si une partie des revenus et des valeurs honorifiques est rétrocédée aux aînés ou à l'exploitation au moyen d'achat de terres, de biens et de services. De telles stratégies sont variées. Elles combinent soit des migrations temporaires et saisonnières non spécialisées, soit des activités commerciales, mais c'est surtout l'obtention d'un poste à la fonction publique, et plus particulièrement l'accession à l'élite politico-administrative suivant des spécialisations professionnelles et des filières de cooptation territoriales, qui permettent de mener de front, avec le plus de chance, une activité salariée urbaine et l'entretien d'une exploitation agro-pastorale. Ainsi les *grandes familles* rattachées à une parentèle influente peuvent-elles investir, quitte à gaspiller une partie des ressources accumulées dans les activités sociales et cérémonielles de représentation familiale, dans des stratégies matrimoniales qui contribuent à renforcer leur image prestigieuse et à confirmer leur rang. En contrepartie, cette économie domestique leur apportera des bénéfices, des aides difficilement mesurables mais essentielles dans le maintien de leur statut. La surcharge accrue des inactifs et dépendants y est d'ailleurs compensée en partie par l'apport de la main-d'œuvre féminine et enfantine.

De plus, cette stratégie utilitaire se double d'une dimension affective et culturelle vitale. Elle concilie les désirs de promotion que la scolarisation peut engendrer chez les descendants et le besoin de protection des ascendants (Clay et Vander, 1993) ; aussi respecte-t-elle à la fois les statuts traditionnels associés aux ascendants et aux aînés restés sur la colline et les statuts modernes acquis des cadets. En outre, elle réactualise les valeurs natalistes traditionnelles car une descendance nombreuse est devenue pour la mère le gage d'un support d'activité domestique et multiplie pour le ménage, tant pour les descendants que pour les

ânés, les occasions de promotion scolaire et d'honorabilité. L'attachement au modèle familial néo-traditionnel décrit ci-dessus est donc toujours présent, si ce n'est partout du moins dans la majorité des *ingo* des hautes terres et de la crête Zaïre-Nil, qui misent sur les stratégies migratoires et si possible l'ascension sociale de leur descendance. Une telle stratégie est facilitée par deux héritages historiques : un bon niveau de scolarisation et des liaisons rapides avec la capitale dans les régions centrales d'une part, une quasi emprise sur les filières de nomination à la fonction publique par ces populations de la crête Zaïre-Nil d'autre part.

On comprend dès lors que l'enjeu d'accès aux pouvoirs politico-administratifs ne se limite pas uniquement à une aventure individuelle, mais relève d'un défi familial. Dès lors, la concurrence acerbe au sein des élites en raison de l'étroitesse numérique des postes offerts résonne aussi en termes de rivalités, de frustrations sociales et identitaires au sein d'une paysannerie prise au piège d'une évolution économique régressive, qui met en cause l'existence de l'exploitation et la pérennité de la famille.

b) Des stratégies polygames modernes

Le deuxième recours pour échapper au cycle de fragmentation du ménage puis de la famille est plus d'ordre individuel que collectif, mais il puise ses références dans le modèle ancien d'une accumulation polygame.

Une telle réponse, attractive et moderne, associée à tort par l'opinion publique à certaines populations rurales périphériques et à certains comportements culturels archaïques, se généralise autant chez les migrants que chez les autochtones, qu'ils soient descendants de familles monogames ou polygames. Au demeurant, les formes actuelles de la polygamie diffèrent sensiblement des pratiques anciennes. On l'observe aujourd'hui, sous une forme ouverte ou clandestine, aussi bien dans les régions et zones de peuplement que dans les villes. Généralement, elle garde la pratique traditionnelle de la résidence séparée (une épouse par *rugo*) et répond toujours à une même volonté d'occupation foncière ; mais elle présente deux situations bien tranchées qui dépendent de l'éloignement des épouses et des exploitations. Il s'agit soit d'une polygamie "de voisinage inter-collinaire" traditionnelle, souvent associée à une présence familiale, soit d'une polygamie éloignée avec des distances importantes entre les deux ménages, qui suppose des allées et venues de l'époux et une mobilité pendulaire entre les marges des hautes terres et les dépressions. Le premier cas s'apparente à un plan d'occupation et de dédoublement des exploitations qui répond à des logiques de complémentarité économique ; le second cas est lié aux migrations inter-régionales de peuplement de la périphérie. Cette situation de double résidence peut être transitoire, le temps de l'installation, ou se stabiliser ; elle peut alors servir de base à des activités commerciales ou agro-pastorales parfois transfrontalières, à une activité

professionnelle du mari qui *bourdonne* alors de *ruغو* en *ruغو*, de ménage en ménage.

Mais le fait original réside dans la présence d'une polygamie de corésidence ou de voisinage. Ce regroupement des épouses (soit dans un même *ruغو* soit dans deux *ingo* voisins, l'entente ou la mésentente entre les épouses expliquant la corésidence ou le voisinage) traduit les besoins croissants des ménages ruraux en main-d'œuvre domestique et féminine, soit lors des travaux d'installation des migrants, soit parce que l'exploitation s'oriente vers des productions spéculatives, des plantations grosses consommatrices de main-d'œuvre (comme le coton) ou des cultures vivrières imposant une commercialisation et de nombreux déplacements.

Ainsi, qu'elle soit séparée ou regroupée, la polygamie ne correspond pas ou peu à sa définition traditionnelle (lévirat, deuxième épouse en cas de stérilité de la première, etc.). Elle se généralise d'autant plus facilement dans les zones de migrations rurales et péri-urbaines où l'instabilité matrimoniale et les déséquilibres entre classes d'âge sont élevés ; elle contribue en retour à entretenir cette instabilité matrimoniale.

Mais les stratégies néotraditionnelles, conduisant à de grandes unités domestiques ou à des ménages polygames, ne peuvent se généraliser à l'ensemble des ménages en raison des conditions socio-économiques. Seule une minorité d'entre eux peut y prétendre et leur réussite se fait, le plus souvent, au prix de l'exclusion d'un grand nombre d'unités domestiques et de cadets, à la fois de l'accès à la terre et aux femmes, expression d'un monde rural cadenassé par les aînés.

c) Des logiques de survie qui contraignent à la nucléarisation

Ainsi, la seule logique de reproduction qui s'offre aux ménages qui ne peuvent accéder à des stratégies d'accumulation domestique passe par une mobilité sociale et l'adoption de nouveaux modes de vie familiaux qui engendrent toute une série de ruptures relationnelles et identitaires. Y compris dans les modes d'habitat et d'existence, ce sont des initiations psychologiquement douloureuses qui se réalisent sur fond de pauvreté ou de faibles possibilités de promotion sociale. Ces mutations et contraintes qu'expérimente une fraction importante des populations africaines apparaissent particulièrement douloureuses au Burundi, en raison du coût de la vie urbaine, des limites du secteur informel ou artisanal, des risques de l'exode ou des migrations rurales comme de la quasi absence de débouchés migratoires internationaux. De plus, l'érosion des cadres communautaires de la parenté n'est pas compensée ou ne l'est que faiblement par les opportunités limitées d'ascension sociale ; dans ces conditions, la violence symbolique, née de l'impossible reproduction d'un modèle familial, s'additionne à la violence des agressions et

frustrations quotidiennes liées à l'entrée dans une culture urbaine et une économie monétaire peu maîtrisées.

On peut se demander quels modèles familiaux en gestation vont pouvoir prendre à leur compte les nouveaux défis de la modernité et les surmonter. La préoccupation obsédante de bien des ménages est la survie au jour le jour, dans laquelle on ne voit pas émerger de nouveaux modèles socialement valorisés. Il convient toutefois de distinguer, d'une part les tendances extrêmes de rupture avec les comportements anciens, soit par la fuite dans des comportements anoniques, soit par l'identification à un modèle occidental ; d'autre part les comportements, encore marginaux, qui suggèrent si ce n'est des stratégies, du moins de nouvelles logiques et de nouveaux modèles familiaux.

Le premier itinéraire apparaît exceptionnel car, bien qu'on observât dans la capitale au début des années 1990 des bandes et des groupes de jeunes dont l'existence témoignait d'une façon anecdotique de failles dans les valeurs autoritaires familiales, les normes culturelles familiales demeurent des repères efficaces. Quant à la minorité de ménages urbains qui, par leur niveau de vie et culturel pourraient s'identifier à un modèle occidental, ils ne le font qu'en partie et qu'au travers de leur consommation, car bien souvent leur promotion est redevable de leur intégration dans une stratégie familiale néotraditionnelle, et non pas dans le rejet des valeurs familiales anciennes.

En revanche, on observe au tournant des années 1980-1990 des opinions, des attitudes et des comportements démographiques encore minoritaires et parfois marginaux, expérimentés par des ménages nucléaires aussi bien dans le monde urbain et péri-urbain que dans certaines provinces à forte densité. Qu'il s'agisse de comportements prémalthusiens (contraception d'arrêt, espacement des naissances) observés dans des ménages urbains et certains ménages ruraux, ou de comportements en rupture avec la tradition qui associent des écarts réduits d'âges au mariage, des maternités rapprochées et une régulation des naissances, on a l'impression que cette volonté de planification ou d'ajustement relève de difficultés rencontrées (coût de la vie, coût de l'enfant scolarisé, etc.), aussi bien par les ménages ruraux qui ne peuvent plus compter sur une solidarité lignagère que par les ménages urbains qui investissent dans la formation de leur progéniture. Dans ces cas, le ménage nucléaire, encore marginal, deviendrait le cadre et l'agent d'un resserrement des liens de la cellule parents-couple-enfants, de moins en moins soumise au regard et à l'autorité des aînés. Une telle hypothèse entrevue lors de deux enquêtes ponctuelles mériterait d'être approfondie. Toutefois, la crise socio-politique en cours a considérablement modifié les conditions des évolutions étudiées.

6. Les ménages dans la crise politico-ethnique (1993-1996)

Aux origines de la crise actuelle, on peut lire en filigrane une situation démographique intenable pour les familles, et plus insidieusement une lutte de plus en plus dure pour leur survie. Son prolongement exacerbé en une guerre civile sourde a des effets directs et indirects sur l'évolution des ménages, leurs structures comme leurs superstructures. Les massacres, les migrations forcées, les regroupements précaires dans des camps de réfugiés et de déplacés, la dégradation des conditions d'existence accélèrent le mouvement d'atomisation des individus et des ménages, l'instabilité et la mobilité matrimoniale. Ces bouleversements et ces traumatismes sapent les repères et les échelles de valeurs attachés aux différents âges et approfondissent les tendances de dislocation de la famille, tandis que les fixations ethniques génèrent des rejets de l'architecture familiale horizontale, de l'alliance et du voisinage. Dans les camps, la situation est bien pire ; les "arrangements" familiaux reproduisent difficilement la structure de base nucléaire et suivent une voie régressive proche de l'anomie.

Mais le contexte de peur et la dilution, si ce n'est la destruction, des liens familiaux aiguissent *a contrario* le besoin de sécurité et de solidarité d'un groupe primaire. Plus que jamais, le besoin de solidarité et d'identité familiale est présent, moins que jamais la société est en mesure d'y répondre. Aussi est-il compensé par une parenté ethnique légitimée par une recherche de protection qu'elle est censée apporter, ainsi que par des regroupements communautaires qui s'adressent essentiellement à une jeunesse désorientée, devenue un des principaux acteurs de la crise.

Références bibliographiques

- CLAY Daniel C. et VANDER-HAAR Jane E., 1993. – "Pattern of intergenerational support and childbearing in the third world", *Population studies*, vol. 47, n° 1, p. 67-83.
- GAHAMA Joseph et THIBON Christian (éds), 1994. – "Exploitations et structures ménagères dans le Kumoso, contribution à l'étude des stratégies paysannes", in : *Les régions orientales du Burundi, une périphérie à l'épreuve du développement*, p. 317-335. – Paris, Karthala, 638 p.
- GUICHAOUA André, 1989. – "Ordre social et régression ethnique, la crise de la société paysanne", in : *La crise d'août 1988 au Burundi*, p. 59-77. – Paris (Cahiers du centre de recherche Africains).

- LASLETT Peter, 1972. – "La famille et le ménage : approches historiques", *Revue annales, économies, sociétés, civilisations*, vol. 27, n° 4-5, p. 847-872.
- MUSONGERA Daniel, 1986. – *Approche psychosociologique de la perception de la rivalité fraternelle*. – Bujumbura, UB, FPSE, 398 p. (dactyl.).
- NDIMURUNKUNDO Nicephore, 1978. – "Rôle de la fratrie dans l'organisation de la personnalité du jeune burundais", *Revue de l'Université*, UB, p. 109-142.
- NEESEN Victor, 1953. – "Quelques données démographiques sur la population du Ruanda Urundi", in : *Zaïre 1953*, 7, p. 1011-1025.
- NGARAMBE Paul et VINCKE Jacques, 1981. – "Pragmatique de la terminologie de la parenté rundi", in : *La civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs*, p. 360-369. – Paris, Centre de civilisation burundaise-Karthala.
- SINDAYIKENGERA S., 1985. – *Une approche des dimensions et des limites du concept d'Umuryango à travers quelques proverbes kirundi*. – Bujumbura, Université de Bujumbura, 220 p. (Mémoire de maîtrise, dactyl.).
- SOUSBERGHE (DE) Léon, 1968. – "Les cousins croisés", in : *Travaux de l'Université du Burundi*. – UOB, série B, 12, 120 p.
- THIBON Christian, 1994. – "Évolution des systèmes familiaux et tempéraments politiques, le cas du Burundi du tournant du siècle à nos jours", *Hier et aujourd'hui*, Université d'Antanarivo *Omaly sy anio*, p. 33-36. – Tananarive, p. 535-558.

TROISIÈME PARTIE

**STATUTS ET CYCLES
DE VIE FAMILIAUX**

CHAPITRE 8

LES FEMMES CHEFS DE MÉNAGE : APERÇU GÉNÉRAL ET ÉTUDES DE CAS

Marc PILON

Démographe de l'ORSTOM, chercheur au CEPED, Paris

Mouhamadou SEIDOU MAMA

Ingénieur-statisticien, démographe à l'INSAE, Bénin

et

Christine TICHIT

Doctorante en démographie au CEPED, Paris

La féminisation croissante des taux de chefs de ménages, observée depuis les années 1960 en Afrique sub-saharienne, a constitué la catégorie des *femmes chefs de ménage* en objet de recherche. De nombreuses hypothèses ont été faites sur les causes et les conséquences de l'expansion de ces taux. Les femmes chefs de ménage constitueraient de nouveaux types de ménages dont l'émergence traduirait le glissement des structures familiales actuelles vers un autre modèle d'organisation familiale. Pour certains, leur progression révélerait la paupérisation des femmes dans une Afrique en crise. Pour d'autres, le phénomène témoignerait de *l'empowerment* et de l'autonomisation croissante de femmes se dégageant des *gender roles* qui les confinent dans des positions sociales et familiales infériorisantes. Cet article n'ambitionne pas de tester ces hypothèses mais propose différentes lectures du phénomène des femmes chefs de ménages, de manière à identifier des clés d'interprétation et de préciser le cadre dans lequel ces hypothèses doivent être élaborées.

Nous proposons ici trois approches complémentaires du phénomène. Une approche globale permettant de comprendre son ampleur à l'échelle du continent africain et deux études de cas ciblées sur le Bénin, en Afrique de l'Ouest, et le Cameroun, en Afrique centrale. Ces études de cas présentent l'intérêt de mettre en

oeuvre des méthodes d'observation et d'analyse différentes dans le cadre d'une problématique commune, et montrent que les apports de chaque méthode sont spécifiques et complémentaires. Au Bénin, une analyse descriptive du phénomène a été menée à partir de données de recensement (Seidou Mama, 1993), tant du point de vue des caractéristiques des femmes qui dirigent des ménages que des membres de ces ménages. Mais cette information du moment ne donne qu'une vision "instantanée" et statique du phénomène. Une approche longitudinale est nécessaire pour comprendre sa dynamique. Les résultats présentés dans la quatrième partie montrent qu'une enquête biographique qualitative, réalisée à Yaoundé au Cameroun, permet déjà d'appréhender au niveau individuel des éléments qui échappent à l'observation macro-démographique.

Pour commencer, nous proposons de faire le point sur les critères à retenir pour définir ce qu'est une femme chef de ménage. Doit-on privilégier des critères d'autorité et de pouvoir de décision, de mode de résidence, de contribution économique... de chacun des conjoints ? Faut-il considérer les situations de fait ou de droit ? Etc.

1. Le concept de femme chef de ménage

Il n'existe pas de définition standard de la notion de "femme chef de ménage". Ce terme peut recouvrir des réalités matérielles, sociales et culturelles très variées. Considérons dans un premier temps ce qu'est le ménage pour en venir aux notions de "chef de ménage" puis de "femme chef de ménage".

Le ménage est généralement défini comme une unité collective ou un groupe social, formé d'individus apparentés ou non, vivant sous le même toit, et qui partagent leurs ressources et dépenses. L'unité d'habitation est la caractéristique la plus souvent citée dans les définitions, avant le lien de parenté et les conditions de vie (ressources et dépenses communes, partage des repas). Cette unité résidentielle est l'unité d'observation privilégiée du statisticien pour un repérage fidèle d'une population, sans double compte ni omission. Mais cette définition opérationnelle sur le terrain pose un problème d'interprétation en Afrique où l'unité résidentielle ne peut pas toujours être identifiée à l'unité familiale. Cependant, elle reste significative si l'on considère que la cohabitation des individus ne se fait jamais au hasard (Pilon, 1991).

Le "chef de ménage" est la personne de référence à partir de laquelle l'enquêteur identifie les autres membres du ménage. C'est une notion déclarative qui implique l'existence d'une relation de dépendance entre le chef et ses cohabitants.

Selon les recommandations officielles des grandes opérations de collecte démographique, une femme mariée ne peut être chef d'un ménage qu'en cas de non résidence de son mari. "*Dans un couple c'est toujours l'homme qui est chef de ménage*", tranche un document de la Commission économique pour l'Afrique (CEA, 1986). Les situations de polygamie sans cohabitation des conjoints induisent donc automatiquement (x-1) ménages dirigés par une femme dans le cas d'un homme ayant x épouses, alors qu'il n'y aurait qu'un seul ménage (dirigé par un homme) en cas de cohabitation. Les ménages où le mari est présent quelles que soient les déclarations, responsabilités ou fonctions (matérielles et familiales) de chacun des conjoints, sont exclus de fait de la catégorie des ménages dirigés par des femmes. Dans ce cas de figure, les cohabitants masculins ne peuvent être que des dépendants ascendants, descendants, collatéraux ou alliés de la femme chef de ménage mais en aucun cas un mari.

La femme qui habite seule ou qui dirige un noyau monoparental est donc considérée comme chef de ménage quel que soit son statut matrimonial (célibataire, divorcée, séparée, veuve, mariée). L'autonomie résidentielle est ici déterminante. Quant au critère d'"autonomie matérielle", qui stimule la polémique sur la désignation surfaite de "chef de ménage" tant que la femme bénéficie de l'assistance matérielle d'un conjoint ou d'un parent, il manque de pertinence dans la mesure où les ménages dirigés par des hommes s'inscrivent aussi dans des réseaux d'entraide.

La revue de la littérature concernant les femmes chefs de ménage met à jour une palette de cas hétérogènes. La typologie que dresse Farida Shaheed présente bien cette diversité, en distinguant les femmes temporairement chefs de ménage, celles qui le sont de fait en permanence et celles qui sont officiellement déclarées comme telles (Shaheed, 1990).

- Les femmes temporairement chefs de ménage en l'absence de leur mari. La définition opérationnelle du ménage désigne les membres corésidents, et exclut les personnes physiquement absentes au moment du recensement, même si elles contribuent au soutien du ménage. Or rien n'interdit de penser qu'un époux migrant continue à prendre les principales décisions ou à assumer la prise en charge économique du ménage. Comment identifier la nature de l'absence d'un conjoint ? Une femme devient-elle chef de ménage à partir d'une semaine, d'un mois ou d'un an d'absence ? Quel est le degré de son isolement par rapport à son mari ? Quelle est sa marge d'autonomie ?
- Les femmes chefs de ménage permanentes de fait. Il s'agit des femmes qui supportent réellement la charge du ménage, sans se déclarer officiellement chef de ménage. Ce peut être une jeune femme célibataire très active qui assure la principale source de revenu d'un ménage comprenant des membres masculins plus âgés, son père par exemple. Ce peut être une femme encore mariée mais séparée et/ou abandonnée par son époux. La famille d'origine s'arrange généralement pour recueillir les divorcées ou les filles-mères. Ainsi un grand nombre d'unités domestiques menées par des femmes corésident avec d'autres

- branches familiales tout en gardant leur autonomie financière. Elles restent invisibles dans la plupart des statistiques de recensement ;
- les femmes officiellement chefs de ménage. Elles sont célibataires, veuves ou divorcées. En Afrique, les femmes mariées à des polygames mais qui ne cohabitent pas avec eux sont aussi enregistrées comme chefs de ménage (notamment pour éviter un double compte du mari dans le recensement). Mais là encore, une femme peut se déclarer chef de ménage et contribuer à moins de 50% du revenu domestique et bénéficier d'apports extérieurs (de son mari, son frère, ses parents...).

2. Un aperçu général¹

Constater et dénoncer le manque de statistiques fiables sur la situation des femmes en Afrique est un discours récurrent. Les nombreuses valeurs manquantes pour les pays africains, dans la récente publication du rapport des Nations Unies (1994) "*Les femmes dans le monde. 1970-1990. Des chiffres et des idées*", en sont une manifestation claire. Les femmes chefs de ménage cumulent en outre le même constat d'indigence relatif aux données sur les ménages (voir le texte de Thérèse Locoh dans cet ouvrage). En dépit d'efforts récents, la connaissance statistique de leurs caractéristiques individuelles et de celles de leurs ménages reste très pauvre. Les problèmes de concepts évoqués ci-dessus ne suffisent pas à expliquer un tel déficit ; c'est avant tout une affaire de reconnaissance, par les sociétés elles-mêmes et par les institutions qui produisent la connaissance statistique, de la réalité, certes très diverse, de cette situation des femmes chefs de ménage.

Au vu des chiffres du rapport sus-cité (Nations Unies, 1994, p. 18), "*l'Afrique occupe une position intermédiaire : c'est en Amérique latine et dans les Caraïbes que la proportion des ménages féminins² est la plus élevée - approchant les 30 % - ; elle avoisine les 25 % dans les régions développées et dépasse 20 % en Afrique, alors qu'elle n'atteint pas 15 % en Asie et dans le Pacifique*". Mais les situations sont en fait très diverses, à la fois entre les pays et au sein de chacun d'eux.

¹ Pour une large part, cette partie reprend des éléments de précédents travaux de synthèse de Christine Tichit (1994) et de Marc Pilon (1996) sur les femmes chefs de ménage en Afrique.

² Cette expression, "*ménage féminin*", est parfois utilisée pour désigner également ces ménages ayant une femme à leur tête.

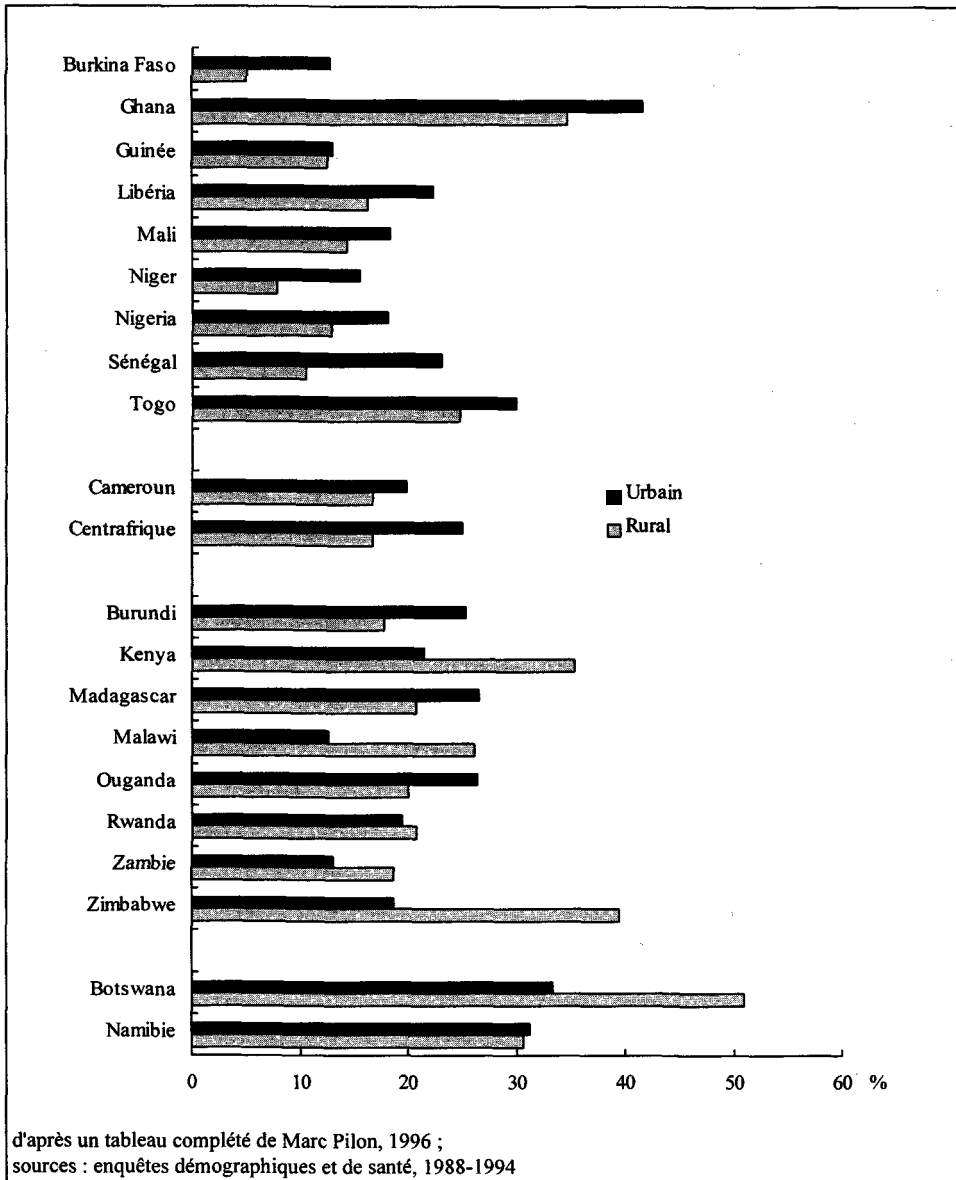


Figure 1. Proportion (%) des ménages dont le chef est une femme selon le milieu d'habitat en Afrique

Selon les derniers chiffres disponibles issus des enquêtes nationales démographiques de santé et des recensements (figure 1), les proportions de chefs de ménage féminins varient en Afrique entre deux extrêmes : 6,5 % au Burkina Faso et 45,9 % au Botswana. C'est en Afrique de l'Est et australe qu'elles sont les plus

élevées : à quelques exceptions près (Burundi, Tanzanie et Zambie entre 16 et 19 %), les pourcentages y sont toujours supérieurs à 20 % et dépassent 30 % dans quatre pays (Kenya, Zimbabwe, Botswana, Namibie). Dans le reste du continent, les valeurs se situent presque partout au-dessous de 20 %, sauf au Congo (21,1 %), et surtout au Togo (26,4 %) et au Ghana (32,2 %). À l'instar du Burkina Faso, les pays de la zone sahélienne (et du Maghreb) présentent les proportions les plus faibles (avec un maximum de 15,8 % au Sénégal). L'importance de la religion musulmane, le caractère fortement patriarcal de ces sociétés et une polygynie traditionnellement plutôt cohabitationniste constituent autant de facteurs explicatifs de cette situation.

La distinction, au sein de chaque pays, entre milieux rural et urbain révèle d'autres différences. Alors que dans la majorité des pays, la proportion des ménages ayant une femme à leur tête est plus élevée dans les villes, en Afrique de l'Est et australe, elle est en revanche nettement plus forte en milieu rural (sauf au Burundi, en Ouganda et en Namibie), en raison de l'importance des migrations d'hommes mariés. À noter que, *"dans les deux cas (rural et urbain), l'écart est parfois très marqué, allant du simple au double. Ainsi, au Malawi, les proportions sont respectivement de 26,1 % en milieu rural contre 12,6 % en ville, et au Zimbabwe de 39,8 % contre 19 %, tandis qu'au Burkina-Faso les valeurs sont de 5 % et 12,8 %, au Niger de 7,9 % et 15,5 %, au Sénégal de 10,5 % et 23,1 %"* (Pilon, 1996, p. 242).

Les tentatives d'une mise en relation avec des indicateurs de développement – niveau de scolarisation (des filles), d'urbanisation, du revenu national, ou encore des indicateurs de développement humain – conduisent à des résultats peu probants. Comme le souligne Christine Tichit (1994, p. 52), *"les pays qui ont beaucoup de femmes chefs de ménage ne sont pas toujours les plus développés..."*.

Les causes qui conduisent des femmes à être chefs de ménage étant multiples, les caractéristiques démographiques et socio-économiques de celles-ci sont très variables. Dégager un profil moyen serait pour le moins hasardeux, d'autant plus que les données existantes font largement défaut. Les statistiques disponibles révèlent une prédominance des femmes âgées ; l'âge moyen est rarement inférieur à 40 ans, il est presque toujours supérieur à celui des hommes chefs de ménage. Cela renvoie en fait aux structures matrimoniales qui prévalent au sein des sociétés : une faible fréquence des célibataires là où demeurent précocité et intensité du mariage. Le profil matrimonial des femmes chefs de ménage varie fortement selon les pays et les milieux de résidence, comme l'illustrent les quelques données du tableau 1 (mais qui n'autorisent aucune généralisation) : le pourcentage des célibataires varie ainsi de 1,8 % au Rwanda à 26,4 % au Congo, celui des femmes mariées de 17,2 % au Congo à 67,9 % en milieu rural guinéen, celui des divorcées de 2,5 % dans ce même milieu à 37,7 % en Éthiopie, celui des veuves de 23,4 % dans les villes togolaises à 50,3 % au Rwanda. La fréquence souvent élevée, et somme toute étonnante *a priori*, des femmes chefs de ménage tient à deux facteurs : la non cohabitation des conjoints et les migrations masculines. En apprécier la part respective reste très difficile en l'absence d'informations supplémentaires.

Tableau 1. Répartition (%) par état matrimonial des femmes chefs de ménage, d'après les recensements de quelques pays africains

Pays (date)	Célibataire	Mariée	Divorcée	Veuve	Total
Burkina Faso (1985)					
Ensemble	5,6	42,0	4,8	47,6	100
Rural	3,3	43,0	4,1	49,5	100
Urbain	16,2	36,9	7,9	39,0	100
Guinée (1983)					
Ensemble	4,1	66,0	2,9	27,0	100
Rural	3,6	67,9	2,5	26,0	100
Urbain	5,6	59,4	4,6	30,4	100
Togo (1981)					
Ensemble	10,6	43,1	10,9	35,4	100
Rural	8,4	37,9	11,4	42,3	100
Urbain	14,3	52,1	10,2	23,4	100
Rwanda (1978)	1,8	39,7	8,0	50,3	100
Éthiopie (1984)	6,5	25,5	37,7	30,3	100
Congo (1984)	26,4	17,2	23,9	31,2	100
Centrafrique (1988)	20,5	20,6	21,1	37,3	100

Si la composition des ménages féminins demeure très mal connue, on sait qu'ils sont généralement de plus petite taille que ceux dirigés par un homme, avec environ deux personnes en moins.

Les quelques pays pour lesquels on dispose de plusieurs observations dans le temps présentent une tendance globale à la hausse, à la fois de la taille moyenne des ménages et de la proportion des chefs de ménage féminins. Si, sur ce dernier point, l'interprétation doit rester prudente afin d'éviter le piège de l'artefact statistique (probable amélioration de la prise en compte du phénomène au cours du temps, manque de recul historique et de données sur le passé), la forte convergence des données disponibles, confortée par une connaissance plus qualitative, plaide en faveur de la réalité de la tendance observée (ce qui n'exclut pas, ici et là, des évolutions divergentes).

L'évolution des comportements matrimoniaux (montée du célibat féminin – surtout en ville³ – et de la mobilité conjugale), l'accentuation des migrations de travail (masculines mais aussi féminines, plutôt individuelles que familiales) sous l'effet de la crise économique, le développement des conflits armés et du phénomène

³ Voir, entre autres, Antoine et Nanitelamio (1990).

corollaire des réfugiés, une pratique croissante de la non cohabitation des conjoints dans les villes, mais aussi un processus général d'émancipation féminine constituent autant de facteurs qui concourent à cette féminisation croissante des chefs de ménage et traduisent ainsi des réalités familiales et économiques extrêmement diverses. Pour une femme, devenir chef de ménage peut se faire par choix ou par circonstance (Ono-Osaki, 1991), cela peut aussi bien refléter une stratégie d'autonomie qu'être signe de précarisation (familiale et économique) (Lloyd et Brandon, 1991 ; Locoh, 1988). Dans l'état actuel des connaissances, il demeure très difficile d'apprécier la part respective des stratégies matrimoniales et résidentielles féminines visant à obtenir davantage d'autonomie et des processus de dégradation de la condition des femmes africaines de plus en plus contraintes à assurer seules la charge d'un ménage (qu'elles soient d'ailleurs chef du ménage ou simplement épouse).

La situation de "femme chef de ménage" est assurément placée sous le double signe de la diversité et de l'ambivalence. Si globalement on observe une "*féminisation de la pauvreté*" (Bessis, 1996), une plus grande précarité et vulnérabilité économiques des ménages féminins, des études montrent qu'être membre de tels ménages n'est pas forcément une mauvaise chose (Lloyd et Brandon, 1991, p. 115), qu'en matière de santé et d'éducation les femmes chefs de ménage investissent davantage dans leurs enfants en terme de ressources, de temps et de support émotionnel que ne le font les hommes (Bruce et Lloyd, 1996 ; Bruce *et al.*, 1995 ; Pilon, 1995 et 1996). Aussi, au-delà des effets de la crise, "*la situation des femmes chefs de ménage et l'accroissement de leur nombre constituent d'abord un fait social en soi, porteur de changements au sein des sociétés, dans les relations de genre et dans la définition des rôles familiaux, dont il convient de rechercher les fondements et de mesurer la portée*" (Pilon, 1996, p. 254).

3. Les femmes chefs de ménage au Bénin

Un récent travail de recherche effectué à partir d'une exploitation exhaustive du recensement béninois de 1979 (ce qui constitue là une véritable "première" !) permet d'illustrer, à travers quelques résultats, l'apport des analyses statistiques plus précises pour une meilleure connaissance des femmes chefs de ménage (Seidou Mama, 1993).

Selon ce recensement, est considéré comme "ménage", "*un ensemble de personnes, apparentées ou non, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "chef de ménage", vivant sous le même toit et prenant en général leurs repas en commun. Il peut être composé d'une seule personne*" (INSAE, 1987).

Comme dans les autres pays, on note une augmentation de la proportion des ménages ayant une femme à leur tête : de 14,2 % en 1961 à 20,6 % en 1979. Ce dernier chiffre, qui est une moyenne nationale, cache des disparités importantes, tant spatiales que socio-culturelles. Les résultats par département et par ethnie appellent deux remarques. D'une part, ils traduisent *grosso modo* un clivage géographique nord-sud, avec les proportions les plus faibles dans les départements les plus septentrionaux (l'Atacora et le Borgou) ; d'autre part, les disparités régionales renvoient largement au mode de vie des ethnies dominantes dans les zones concernées. Ainsi, les deux départements de l'Atacora et de Borgou sont majoritairement peuplés des ethnies peulh, bariba, djougou, dendi et otamari, alors que le Zou, par exemple, est surtout peuplé de Fon et de Yoruba. On note le même type de différenciation spatiale par rapport à la taille moyenne des ménages, plus grands dans le nord du pays. À l'instar de ce qui s'observe dans d'autres pays, agriculture vivrière, principe fort de patrilinéarité et religion musulmane sont autant de facteurs (pas les seuls) pouvant se conjuguer, qui apparaissent associés à de faibles proportions de chefs de ménage féminins. Il faudrait évidemment se garder de tout déterminisme, les variations inter-individuelles demeurant fortes.

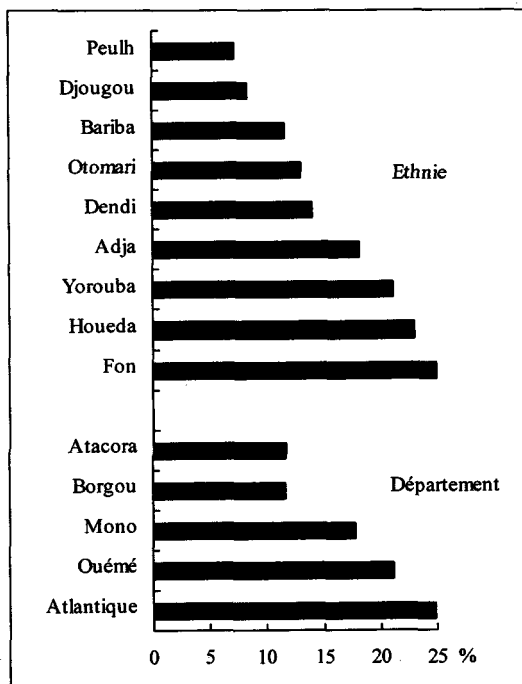


Figure 2. Proportion (%) des ménages dont le chef est une femme selon le département et l'ethnie (Bénin, 1979)

Comme on l'a constaté ailleurs, les ménages béninois dirigés par une femme sont de plus petite taille (3,6 en moyenne) que ceux dirigés par un homme (5,9 en moyenne). L'évolution de cette taille moyenne des ménages selon l'âge et le sexe de leur responsable (figure 3) témoigne à la fois des traits communs et des différences dans les cycles de vie des ménages masculins et féminins (dans la limite du caractère transversal des données). La même allure des deux courbes (forme ascendante puis descendante) traduit en partie l'effet des divers événements affectant la taille des ménages : naissances/décès, accueils/départs de parents (ou de non parents), mariages/ruptures d'union. En revanche, le décalage des âges auxquels la taille moyenne atteint son maximum (30-39 ans pour les femmes et 40-59 ans pour les hommes) ainsi que l'écart croissant avec l'âge, selon le sexe du chef de ménage, suggèrent des différences dans les circonstances (ou les causes) de l'accès à ce statut et dans les dynamiques familiales. Pour les ménages masculins, la polygynie et le mariage de fils (ou de frères cadets) contribuent à accroître progressivement la taille du ménage avant que celle-ci ne diminue à nouveau sous l'effet des départs (notamment par séparation). La répartition des ménages selon leur taille montre très clairement, pour les ménages féminins, la part croissante avec l'âge des femmes vivant seules (qui représentent plus du quart à partir de 50 ans). Cette situation, qui ne s'observe pas pour les hommes, renvoie ici non pas à la dynamique des ménages féminins mais plutôt aux circonstances amenant les femmes plus âgées à se retrouver seules (et devenir ainsi chef de ménage). Les raisons pour lesquelles les hommes et les femmes deviennent à un moment donné chef de ménage et leurs trajectoires dans ce statut apparaissent très différentes. C'est entre 20 et 50 ans que la proportion de chefs de ménages féminins est la plus faible, période de vie au cours de laquelle les femmes ont essentiellement le statut d'épouse.

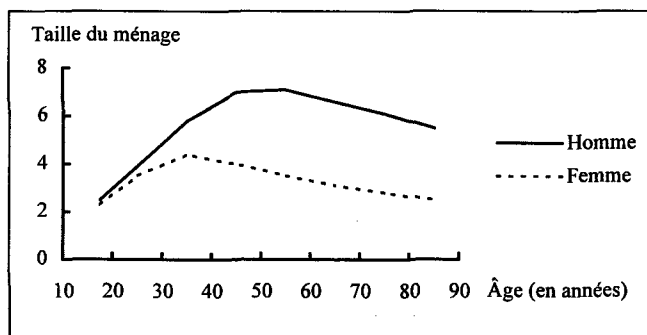


Figure 3. Taille moyenne des ménages selon l'âge et le sexe du chef de ménage (Bénin, 1979)

Tous âges confondus, la structure familiale des ménages présente des profils évidemment distincts selon le sexe du chef de ménage (tableau 2). Les femmes vivent seules deux fois plus fréquemment que les hommes (respectivement 22,6 et 11,3 %) ; très rares (1,4 %) sont les ménages où la femme est déclarée chef de

ménage en dépit de la présence du mari⁴ ; les structures monoparentales caractérisent fortement les ménages féminins (76 % contre seulement 12,2% pour les hommes) et y sont marquées par la prédominance de la situation des femmes résidant avec leur(s) seul(s) enfant(s) (32 % contre 2,9 % avec un homme chef de ménage).

Tableau 2. Répartition (%) des ménages selon leur composition et le sexe du chef de ménage (Bénin, 1979)

Type de ménage	Sexe du chef de ménage	
	Homme	Femme
1. Chef de Ménage (CM) seul	11,3	22,6
2. CM + enfants	2,9	32,0
3. CM + enfants + autres personnes	2,7	24,8
4. CM + autres personnes	6,6	19,2
5. CM + conjoint + enfants + autres personnes	56,4	1,4
6. CM + conjoints + enfants + autres personnes	20,1	-
Total	100,0	100,0
Note :		
Les catégories 2 et 3 constituent des ménages de type monoparental.		
La catégorie 4 représente les ménages "non familiaux" (sans lien de filiation parent-enfant).		
La catégorie 5 repose sur un noyau familial du chef de ménage de type monogame.		
La catégorie 6 repose sur un noyau familial du chef de ménage de type polygyne.		

La prise en compte de l'état matrimonial des femmes chefs de ménage introduit des différences dans la composition de leur ménage (tableau 3). Notons tout d'abord la prépondérance des femmes mariées (54,4 %) et des veuves (35,5 %). Les femmes mariées vivant seules sont peu nombreuses, le cas le plus courant étant pour elles de résider avec leur(s) propre(s) enfant(s) et éventuellement d'autres personnes. Le profil des ménages de veuves apparaît assez semblable à celui des divorcées, avec dans chaque cas environ un tiers de ces femmes vivant seules. Les célibataires, enfin, vivent plus fréquemment seules et, si les situations de mères célibataires sont les moins souvent rencontrées, elles concernent cependant un quart de l'ensemble des femmes célibataires chefs de ménage.

Globalement, les enfants sont bien les co-résidents privilégiés des femmes chef de ménage. Trois sur cinq vivent avec au moins un de leurs enfants, cohabitant en moyenne avec 2,3 enfants (contre 3,4 pour leurs homologues masculins). Il s'agit essentiellement d'enfants en bas âge (les moins de dix ans) ; la présence d'enfants adultes concerne surtout des filles mariées résidant de manière temporaire auprès de leur mère (donc relativement âgée : 50 ans et plus).

⁴ Dont on peut penser qu'il s'agit en (grande) partie d'erreurs au moment de la collecte.

Tableau 3. Répartition (%) des ménages ayant une femme à leur tête, selon leur composition et l'état matrimonial de la femme (Bénin, 1979)

Type de ménage	État matrimonial de la femme			
	Célibataire	Mariée	Divorcée	Veuve
1. Chef de Ménage (CM) seul	38,8	13,1	32,3	33,8
2. CM + enfants du CM	12,6	43,3	22,0	18,4
3. CM + enfants + autres personnes	12,8	29,6	20,3	20,1
4. CM + autres personnes	35,8	11,8	25,4	27,7
5. CM + conjoint + enfants + autres personnes	-	2,2	-	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Proportion (%) de l'ensemble des femmes	4,3	54,8	5,4	35,5
Taille moyenne des ménages	2,7	4,0	3,0	3,1

Parmi les autres co-résidents, les personnes non apparentées restent rares. Le nombre moyen des "autres parents" vivant avec une femme chef de ménage est de 2,5, presque autant que pour les hommes (2,6). Il s'agit majoritairement de parentes (1,5 en moyenne).

Ces quelques résultats, bien que très partiels, montrent cependant des possibilités d'analyse de la situation des femmes chefs de ménage à partir des données de recensements, pour peu qu'on les exploite de manière plus appropriée. Mais le pouvoir explicatif reste faible. Le recours à des approches plus qualitatives est indispensable pour véritablement rendre compte de la diversité et de la complexité du vécu par ces femmes.

4. Les femmes chefs de ménage en milieu urbain camerounais⁵

Nous présentons ici quelques résultats d'une enquête biographique⁶ menée en 1995 à Yaoundé (Cameroun) auprès de catégories spécifiques de femmes chefs de ménage : des veuves, mariées, divorcées, célibataires, avec ou sans enfants, avec ou sans dépendants, des salariées du secteur moderne, comme des commerçantes et autres actives du secteur informel... (Tichit, 1996a). Il s'agissait d'étudier les conditions d'accès et de maintien des femmes au statut de chef de ménage, ainsi que de saisir les conditions de vie de leur maisonnée. L'étude de ces biographies a

⁵ Pour une large part, cette partie reprend des éléments de précédents travaux de Christine Tichit (1996a) sur la dynamique individuelle du phénomène des femmes chefs de ménage à Yaoundé.

⁶ 35 femmes ont été interviewées et 38 expériences recueillies (certaines femmes ont été chefs de ménage à plusieurs reprises), soit 20 femmes célibataires, 4 divorcées, 9 mariées et 5 veuves qui se répartissent sur tous les groupes d'âges. La plupart des femmes interrogées étaient déjà recensées comme chefs de ménage au recensement de 1987.

permis de croiser des itinéraires familiaux, professionnels et sociaux, afin d'identifier les circonstances qui amènent une femme à devenir chef de ménage et d'en comprendre la signification sociale et familiale.

À Yaoundé, d'après les données du recensement de 1987, les femmes chefs de ménage sont jeunes (35 ans en moyenne) et majoritairement célibataires (51 %). Les veuves y sont beaucoup moins représentées que dans les autres villes du pays et qu'en milieu rural. Par rapport à Douala, ville dominée par le secteur privé, Yaoundé, capitale administrative du pays, est le siège du secteur public. Les étudiantes, mais aussi les jeunes fonctionnaires, sont concentrées dans cette ville et alimentent largement la catégorie des femmes chefs de ménage. Phénomène que l'on ne retrouve pas dans d'autres pays d'Afrique francophone, où pour des raisons historiques, la fonction publique par exemple est beaucoup moins féminisée qu'au Cameroun (Coquery-Vidrovitch, 1994).

Tableau 4. Proportion (%) de ménages dirigés par une femme dans les villes camerounaises et répartition (%) selon leur composition familiale

Villes camerounaises	Yaoundé	Douala	Autres villes
1. Femme chef de ménage (FCM) seule	24,0	24,0	24,7
2. FCM + enfants du CM	20,5	26,6	23,2
3. FCM + enfants + autres personnes	31,6	29,3	26,2
4. FCM + autres personnes	21,0	17,0	22,7
5. FCM + conjoint + enfants + autres personnes	2,9	3,1	3,3
Total	100,0	100,0	100,0

Proportion de ménages dirigés par une femme à Yaoundé : 26 %.
 Source : Recensement Général de la Population et l'Habitat, 1987.
 Note :
 La catégorie 1 représente les personnes qui habitent seules.
 Les catégories 2 et 3 constituent des ménages de type monoparental.
 La catégorie 4 représente les ménages "non familiaux" (sans filiation parent-enfant).
 La catégorie 5 repose sur le noyau familial complet du chef de ménage (couple avec ou sans enfants), avec ou sans autres dépendants.

La plupart des femmes chefs de ménage dirigent des structures monoparentales. En plus de leurs propres enfants, elles accueillent aussi des dépendants extérieurs à leur noyau familial. La proportion de ces ménages monoparentaux est supérieure dans les grandes villes comme Douala (56 %) et Yaoundé (52 %), tandis que dans les petites villes, moins d'une femme chef de ménage sur deux dirige ce type de ménage. Les chefs de ces "ménages éclatés" que sont les familles monoparentales demeurent néanmoins, pour plus des trois quarts, des femmes.

a) La durabilité de l'expérience

L'expérience de chef de ménage est-elle temporaire ou durable pour une femme ? En particulier, les situations de monoparentalité illustrent-elles des expériences transitoires qui se définissent par le manque, ou constituent-elles un "genre indéfinissable muni d'une logique interne susceptible d'équilibre durable" (Gauléjac et Aubert, 1990) ? En d'autres termes, avons-nous affaire à des structures incomplètes qui apparaissent à des stades biographiques intermédiaires, ou au contraire à de nouvelles structures familiales qui se structurent dans la durée ?

Les femmes enquêtées à Yaoundé sont chefs de ménage depuis 9 ans en moyenne et près d'une sur deux a plus de dix ans d'expérience.

Parmi les femmes chefs de ménage qui ont le moins d'ancienneté (moins de cinq ans d'expérience), seules les plus jeunes (4 femmes de moins de 25 ans) pensent qu'elles vivent une situation passagère. C'est parmi les célibataires que l'on observe les expériences les plus récentes et les plus courtes. Or au recensement de 1987, à Yaoundé, une femme chef de ménage sur deux est célibataire, et 57 % de ces célibataires ont moins de 30 ans. La plupart présentent donc le profil de celles qui pensent que leur situation est passagère. Par contre, si les jeunes divorcées (moins de 45 ans) ne s'opposent pas à de nouvelles rencontres, elles manifestent peu le désir de reprendre une vie de couple. Méfiance et désir prononcé d'autonomie sont ici à l'oeuvre.

Pour les femmes chefs de ménage qui ont dépassé la trentaine (53 % de notre échantillon) et quelle que soit leur situation matrimoniale, l'expérience se présente davantage sous l'angle de la durabilité, moins par choix que par contrainte. Elles se sentent soit trop âgées, soit trop déçues (après un divorce ou une séparation) pour reprendre ou commencer une vie de couple. Elles considèrent que leur situation est durable et n'ont d'autre perspective que de rester chef de ménage. Elles entrent alors dans un cycle de vie spécifique, qui les entraîne vers des stades successifs de leur expérience, rythmée par l'évolution de la composition de leur ménage. Elles cumulent des expériences différentes mais reliées.

Olive a vécu trois types d'expériences successives. Sa première expérience de chef de ménage a coïncidé avec la mutation de son mari à Douala en 1979. En tant que première épouse, elle a pris sous sa responsabilité la maisonnée de Yaoundé, c'est-à-dire les coépouses ainsi que toute la descendance du mari qui envoyait régulièrement de l'argent. Cette cohabitation entre coépouses s'est poursuivie pendant quelques années, jusqu'à ce que le mari perde l'habitude d'envoyer la ration alimentaire⁷ et commence une autre union consensuelle à Douala. Après le départ

⁷ Par ration ou ration alimentaire, les femmes interrogées entendent l'argent que le mari confie en principe à sa femme pour qu'elle fasse les courses, et réponde au besoins domestiques. Dans le texte nous distinguons ce transfert de type informel, de la pension alimentaire à caractère officiel que peut recevoir une divorcée (de son mari) ou une veuve (de l'État).

des co-épouses, dont Olive a gardé les enfants, le ménage n'a vécu que sur les revenus de couturière de celle-ci. Cette situation s'est prolongée jusqu'à ce que les enfants grandissent et secondent matériellement leur mère malade. La troisième expérience a commencé avec le décès du mari. En tant qu'épouse légitime, elle touche depuis 10 ans une pension de veuvage qui, même minime, a permis de compenser sa perte d'activité. Au cours de cette troisième expérience, ses enfants sont peu à peu tous partis de chez elle, mais depuis 6 ans elle a pris en charge un, puis deux petits-fils que leurs parents, célibataires ou sans travail, ne peuvent entretenir.

À la cohabitation d'épouses où les responsabilités étaient partagées entre épouses et avec le mari, a succédé un noyau monoparental autosubsistant sans soutien du père, qui s'est lui-même érodé avec la décohabitation progressive des enfants devenus grands, et s'est depuis mué en ménage étendu aux petits-enfants. Ces expériences apparaissent comme les phases successives d'un itinéraire biographique spécifique, où la femme chef de ménage passe d'une autonomie relative à une indépendance totale, mais solitaire et précaire, dans la gestion des décisions et des ressources domestiques.

Les femmes peuvent expérimenter la fonction de chef de ménage dans d'autres circonstances. Temporaires, ces expériences se déroulent indépendamment les unes des autres, parfois en alternance avec des périodes d'intégration à d'autres ménages.

Agnès a vécu deux expériences très distinctes. Issue d'un milieu aisé, elle a fait des études supérieures à Douala puis à Londres, alors que ses parents, fonctionnaires, habitaient dans une autre ville camerounaise. Elle a ainsi vécu célibataire et sans enfants à charge pendant 6 ans. Matériellement indépendante dès cette période (elle est boursière), elle reste très liée à la sphère décisionnelle de ses parents. À Londres, elle tombe enceinte. Fille unique, elle remet, dès la naissance, l'enfant à sa mère, conformément à ce qu'elle présente comme la "tradition" de céder le premier né d'une fille unique à sa mère (c'est donc un don et non un confiage), entraînant par là la rupture avec le père de cet enfant. À la fin de ses études, elle rentre au Cameroun et commence à travailler dans la fonction publique. Les mutations régulières que sa fonction implique rendent impossible la mise en place d'une union durable. Commence alors un autre type d'expérience, avec un puis deux enfants à charge.

Dans la première expérience, la jeune femme célibataire et sans enfant jouit d'une certaine autonomie pendant ses études ou au début de sa vie active tout en préparant son entrée en union. Dans tous les cas de ce type, un lien encore très vif unit la jeune femme à un autre ménage (celui de ses parents ou de son ami) aussi bien sur le plan matériel que décisionnel. Dans l'exemple cité, le don (obligatoire) de l'enfant à la mère d'Agnès marque bien la dépendance et la soumission à la sphère parentale et lignagère. Avec la seconde expérience, Agnès entre dans un autre processus, où les échecs successifs dans la mise en place d'unions stables

crystallisent la situation de monoparentalité et éclipsent progressivement tout espoir de mariage. Ce changement de perspective s'articule avec une autonomisation croissante, aussi bien sur le plan matériel que décisionnel. Au caractère transitoire de la première expérience s'oppose une monoparentalité durable. Ces deux types d'expériences peuvent être plus éloignés dans le temps, lorsque la seconde expérience intervient, indépendamment de la première, après une rupture d'union, volontaire ou non (divorce ou veuvage), ou la décohabitation d'un ménage d'accueil (qui a temporairement recueilli la jeune migrante).

Le phénomène évolue sur deux registres parallèles. D'une part, des jeunes femmes vivent une expérience transitoire et formatrice. De l'autre, des femmes s'engagent (généralement malgré elles) dans un processus d'isolement durable. Un lien logique peut néanmoins apparaître entre les deux types de situations ; le fait d'avoir été une fois chef de ménage pouvant favoriser le renouvellement de l'expérience.

b) Le regard des autres : des perceptions largement négatives

"Les gens qui ne vous connaissent pas vous prennent pour une prostituée si vous sortez seule, dans certains milieux. Je ne sors plus, je ne vais plus au ciné, ni danser, parce que "ce serait mal vu". Au travail, au quotidien, il faut affronter le mépris des femmes mariées qui "vous regardent d'en haut", les remarques des hommes qui vous comparent à leurs femmes, ou qui vous font des propositions. Mais de la part des gens qui vous connaissent bien, ce qui est le plus à craindre c'est "la pitié" " (Christine, veuve, 38 ans, 2 enfants à charge).

La femme qui se déclare chef de ménage et est reconnue comme telle par ses cohabitants occupe une position particulière, à rebours des représentations dominantes. C'est en principe l'homme adulte, et non la femme, qui est tôt ou tard destiné à devenir chef de famille. La position féminine complémentaire attendue dans le ménage est celle de "mère-épouse", l'un des attributs lié à ce statut étant la fécondité. Génitrice, nourricière, gestionnaire de l'économie domestique et vivrière, elle assiste le chef de ménage dans ses responsabilités. En dehors de certaines exceptions et contrairement aux hommes, le prestige et le pouvoir féminin au sein de la famille dépendent donc d'abord de ce statut imposé et non de celui qui peut être acquis par l'instruction, l'activité professionnelle ou les revenus (Tichit, 1996a). La femme chef de ménage exerce ainsi une responsabilité considérée comme masculine et ce transfert de rôle est, semble-t-il, mal vécu. Associé au célibat ou au divorce, il est ressenti comme un échec dans le projet conjugal. La femme célibataire se considère comme inachevée surtout tant qu'elle n'a pas d'enfants. La réaction de la famille est déterminante dans ce cas, et la décohabitation marque aussi bien le rejet familial que le désir d'assumer le statut de femme libre.

"Dans ma famille, c'était (le célibat) un sérieux problème. Mes soeurs se sont toutes mariées. Ma famille n'appréciait pas mon état de célibataire (...), surtout que j'habitais des quartiers où il n'y avait que des "demoiselles"... Pendant qu'elles marchaient à longueur de nuit pour chercher peut-être 20 000 F, je me disais que j'attends mon petit salaire, et je ne peux pas me salir parce que quelqu'un va me donner 1 000 F, et me laisser 1 000 maladies. C'était des problèmes sérieux... Et elles se moquaient de moi, elles disaient que quand je vais me marier je ne sais pas arrêter la fourchette, je ne sais pas maquiller ma peau, me mettre du rouge à lèvres, parce que je reste tout le temps enfermée" (Pierrette, célibataire, 33 ans, un enfant décédé).

Cette incapacité à trouver un mari et cette difficulté à assumer le statut de femme libre devient moins préoccupante pour la femme divorcée ou plus expérimentée, qui sait retourner cette situation peu valorisante à son avantage, et pour qui l'on tolère plus d'écarts.

"Je savais qu'il (mon amant) était marié. Ma famille l'a accepté parce que j'avais déjà été mariée. Avant, mon père ne l'aurait pas toléré. Mon père n'aimait pas le libertinage, c'est-à-dire toute jeune là, tu vis avec un homme qui s'en va te mettre dans une maison quelque part pour venir te rencontrer... Mon père n'aimait pas les choses comme ça. Même maintenant il ne serait pas tellement d'accord. Mon père a toujours voulu que ses enfants soient mariés... Ça fait quand même la dignité d'être marié" (Alima, célibataire, 44 ans, 3 enfants).

Mais ces perceptions optimistes se heurtent à celles que la société civile leur renvoient. Quelle que soit sa conduite et ses marges d'action, la femme célibataire ou divorcée est associée à la femme libre et perçoit dans son entourage des réactions dans l'ensemble négatives.

"Ici en Afrique, et ici au camp SIC d'ailleurs (zone pavillonnaire de la Société Immobilière du Cameroun), on se méfie beaucoup des femmes divorcées on les prend un peu comme... des femmes... un peu à part, c'est-à-dire qu'on n'est pas bien vues, quoi... par les autres maris et surtout les femmes... Et même les hommes ne nous voient pas d'un bon oeil, surtout quand nous sommes les amies de leur femmes, ils pensent qu'on va aussi dire à leur femme de divorcer. Les femmes ont peur de nous, parce qu'elles se disent que nous sommes seules, que nous pouvons... Oh vraiment c'est pas facile" (Marie-Josée, divorcée, 41 ans, 4 enfants).

"Ils (les gens) me trouvent trop orgueilleuse. Parce que je ne vais chez personne... Parce que d'abord les femmes du quartier, il faut voir déjà au niveau de l'éducation. Si je me mets à les fréquenter, maintenant que je suis (comme une) célibataire, ça ne va pas faire un mois que déjà elles vont dire que je viens chez elle pour leur mari. Ce sera collé derrière mon dos. Je vais enlever ça comment ? Pour laver ça de mon corps, il va falloir que l'on se

tienne l'une en face de l'autre pour discuter. Je suis très loin de ce stade-là !" (Berthe, 54 ans, divorcée).

Ce sentiment mitigé de rejet (dans le quartier) et d'échec (par rapport au projet conjugal ou familial) les pousse aux marges d'une société dans laquelle elles ont du mal à construire des repères. Ces représentations négatives les confinent la plupart du temps dans un isolement physique, moral et affectif, qui les conduit à s'exclure d'elles-mêmes des réseaux de solidarités traditionnels, en particulier la famille. En outre l'expérience individuelle et autonome de chef de ménage, même difficile, les prépare à une certaine indépendance. Les femmes qui ont migré, par exemple, hésitent à faire appel à certaines formes de solidarité familiale, même lorsqu'elles ont maintenu des liens avec le "village", pour préserver leur autonomie, et par là la dignité qu'elles ont pu acquérir.

"Si je quitte ici pour rentrer à Douala, je vais habiter chez qui, chez mon frère ? Et la femme de mon frère, au bout de deux semaines, elle ne sera plus contente de me voir, ou encore je vais devenir la bonne à tout faire, et même là, il y aura un jour où mon frère va me dire que je déränge sa femme. Et ça va commencer à faire des petites histoires dans la famille... Maintenant ma famille est ici. Je ne peux pas retourner à Douala, parce que ça fait longtemps que je suis partie, je ne connais plus personne là-bas. Et je me dis même que si on m'enlève ma maison, je peux même louer un studio. Je préfère habiter là-bas que chez mes frères, non ? Notre papa ne vit plus. Quand le mariage est fini, chez nous la fille rentre chez son père. Quand tu n'as plus de père, tu rentres chez qui ? Tu te débrouilles !" (Berthe, 54 ans, divorcée).

Plusieurs femmes évoquent, à propos des problèmes liés à leur position de chef de ménage, les difficultés matérielles et les problèmes d'éducation des enfants. Pour elles, l'éducation d'un garçon par une femme et son corollaire, l'éducation exclusivement masculine des filles, est incomplète voire inadaptée. En tant que mères, elles considèrent que leurs fonctions éducatrices trouvent leurs limites lorsque les fils grandissent et adoptent un modèle de représentation masculin, qu'ils opposent à l'autorité maternelle. La relation mère-enfant se mue alors en relation femme-homme et une rivalité s'instaure. Ces représentations se réfèrent à un modèle de répartition des fonctions éducatives entre les sexes, que le code de la famille entérine au Cameroun, dans la mesure où en cas de divorce, le père obtient systématiquement la garde des enfants de plus de 7 ans.

"Une femme ne peut pas apprendre certaines choses aux garçons... Les enfants sont plus turbulents en grandissant. Ils pensent que c'est un homme qui commande" (Christine, veuve, 38 ans, 2 fils à charge).

Christine insiste sur la nécessité de partager ces rôles et considère que de supporter seule toutes les responsabilités du ménage est le plus difficile à assumer.

Face à ces perceptions globalement négatives, les femmes chefs de ménage interrogées développent des stratégies de revalorisation intimement liées à celles qu'elles mettent en place pour subvenir à leurs besoins et ceux de leurs enfants. Cette revalorisation sociale passe par le travail ou le milieu associatif et s'accompagne souvent au sein de la famille par l'accueil de dépendants.

c) Les stratégies de revalorisation sociale

Les stratégies professionnelles

Pour faire face à leurs responsabilités de mères, la plupart des femmes enquêtées travaillaient, bien avant de devenir chefs de ménage. Leur autonomie matérielle a d'ailleurs souvent provoqué et ensuite permis d'assumer leur situation. Les trois quarts des femmes observées travaillent. Une large majorité d'entre elles (les deux tiers) mènent une activité commerciale indépendante et généralement informelle. Elles font du commerce vivrier ou interviennent dans le secteur des services ("secrétaires publiques"⁸, coiffeuses, domestiques...). Les autres sont fonctionnaires ou assimilées, souvent dans l'enseignement, l'administration et les professions de santé et du droit. La plupart des femmes interrogées mènent plusieurs activités de front depuis qu'elles sont chefs de ménage et qu'elles sont certaines de ne pas ou plus toucher de ration alimentaire du père des enfants. Quel que soit le niveau de revenu, que ce soit au marché ou au bureau, elles accèdent sur leur lieu de travail à un statut valorisant, où elles peuvent reconquérir des espaces de reconnaissance sociale.

Caroline, 41 ans, célibataire sans enfant, a depuis vingt ans une relation suivie avec un homme d'affaire marié, sans jamais avoir vécu avec lui. Elle entre dans la catégorie des "deuxièmes bureaux" et à ses propres revenus viennent s'ajouter les cadeaux de son ami. Mais la présence et le soutien de celui-ci ne sont pas indispensables à la survie de la maisonnée, même s'ils permettent de rehausser son train de vie. Sur son lieu de travail, personne ne considère Caroline comme célibataire. Tout le monde sait qu'elle a beaucoup d'enfants à charge et qu'elle est riche. Elle se sait respectée : "On m'appelle Madame".

(Au travail), "les gens pensent, selon ce qu'on me dit, que je me débrouille, que je me bats très bien, vraiment... ils me trouvent très courageuse parce qu'ils savent que je suis seule avec les enfants. Mais il y a aussi ceux qui se moquent de moi, qui disent que j'ai fait chaque enfant avec un père différent, surtout les femmes" (Marie, 38 ans, célibataire, 4 enfants à charge).

⁸ Les femmes qui se désignent comme "secrétaire publique", en référence au terme "d'écrivain public", sont installées dans la rue avec une machine à écrire, et mettent leur savoir-faire à la disposition des passants.

Dans notre échantillon, un quart des femmes sont inactives. On trouve parmi elles des étudiantes, célibataires généralement sans enfant à charge (si elles en ont, elles les confient à une personne de la famille) et soutenues par leurs parents ou un ami. Mais il s'agit plus généralement de veuves de fonctionnaires qui bénéficient d'une pension. Avoir résisté à la belle-famille et réussi à conserver une partie des biens du ménage (en particulier la maison) après le veuvage leur permet de subvenir à leurs besoins, malgré la faiblesse du montant de la pension. À Yaoundé, les veuves de fonctionnaires sont plus nombreuses qu'ailleurs en raison de la fonction administrative de la ville. L'irrégularité avec laquelle l'État paye ces pensions constitue, pour elles comme pour l'ensemble des fonctionnaires et des retraités, un problème majeur qui les pousse, comme les autres veuves, à travailler la terre ou à continuer le commerce jusqu'à un âge avancé, âge où elles espèrent qu'un de leurs enfants les prendra en charge !

Dans l'exemple d'Olive présenté plus haut, il s'avère que la pension de veuvage, qu'elle touche irrégulièrement depuis que son mari est mort, dépasse de loin la "ration" que ce dernier ne lui versait plus de son vivant et compense l'arrêt des activités les plus pénibles que son âge (62 ans) ne lui permet plus d'effectuer.

Les stratégies associatives

Avec l'avènement puis la persistance de l'expérience de chef de ménage, les femmes tendent à intensifier puis diversifier leurs activités associatives (Tichit, 1996b). La participation active aux associations peut traduire une disponibilité plus grande, mais aussi un isolement affectif et social. La plupart des femmes interrogées, et surtout celles qui vivent seules, avouent trouver dans le milieu associatif un palliatif à cette solitude.

Elles fréquentent diverses tontines, associations de quartier, de métier, de veuves, ainsi que des organisations religieuses, ethniques, professionnelles... Au-delà de la tontine classique, elles adhèrent aussi souvent à une "association des familles" qui regroupe des migrants originaires de la même région. La fréquentation de telles associations marque leur attachement à leur région d'origine, bien qu'elles n'envisagent généralement pas de retour définitif au pays, ni à court ni à long terme. Il s'agit plutôt de rencontrer des gens qui parlent leur langue natale, observent les mêmes règles, ont des valeurs communes... Constituée sur une base ethnique, "l'association des familles" organise entre autres des réunions à cotisation dont l'objectif est d'assurer un soutien en cas de maladie ou de problème grave (deuil, opération...). Cette fonction d'emprunt, de secours ou d'assurance est à la base de la plupart des associations.

Mais il ne s'agit pas seulement d'échapper à un isolement affectif ou de répondre aux nécessités matérielles (assurance sociale, argent). Ces stratégies associatives permettent aussi de reconstruire des rapports sociaux dans le quartier, dans la profession ou dans la famille au sens large. L'association leur permet de

s'approprier une identité partagée entre la référence masculine de la fonction de chef de ménage et les représentations négatives de l'image de la femme libre. Nombre de femmes interrogées ont réussi par l'association à acquérir un statut reconnu et valorisant (la trésorière, la secrétaire, etc.). Par rapport aux critiques dont elles sont la cible au travail, dans le quartier ou la famille, l'association devient un lieu privilégié, neutre, réglementé par des lois strictes et protectrices, dans lequel peuvent s'instaurer des rapports sociaux plus équilibrés.

"Quand je quitte et que je vais à la réunion... dans la réunion, si une femme me dit quelque chose, je réponds du tac au tac, ça se termine là... Il y a les lois de la réunion. Tu dis ça à ton amie, on te pénalise et tu payes. Dans le quartier par contre, il n'y a pas de loi, comme ça. Je me méfie des racontars" (Berthe, 54 ans, divorcée, 4 enfants retirés).

Ce mode d'intégration sociale et cette aspiration à une vie associative sont freinés par le manque de moyens ou par la méfiance des réunions à cotisation, surtout parmi les moins instruites et les plus pauvres : beaucoup se méfient des tontines et se plaignent qu'on leur y a volé leur argent... Mais la plupart du temps, elles ne cotisent pas, tout simplement parce qu'elles n'ont pas assez d'argent.

Les stratégies d'accueil

Certaines femmes développent enfin des stratégies d'accueil très spécifiques. Elles acquièrent une reconnaissance sociale par les services "d'utilité publique" ou tout au moins "familiale", qu'elles rendent en accueillant et en entretenant des dépendants, tout en gardant le contrôle de l'autorité. Plusieurs études ont déjà montré que dans les villes africaines, le nombre de dépendants augmente avec le niveau de richesse du chef de ménage (Locoh, 1988a ; Wakam, 1994). Avoir des dépendants, c'est affirmer son statut d'ainé social, de père. Qu'en est-il pour les femmes ? Cette stratégie semble surtout développée par les femmes qui n'ont pas eu d'enfants ou qui en ont eu peu, et les mères d'enfants naturels. Deux exemples évocateurs : après son veuvage, Salomé, directrice d'école, qui n'a eu qu'une fille, a élevé une vingtaine d'enfants. Elle dirige par ailleurs une association de veuves et appartient à plusieurs tontines et associations religieuses. Ou encore Corinne, femme célibataire sans enfant qui a une relation suivie avec un homme marié, héberge un grand nombre de neveux. Elle fait partie des fameux "deuxièmes bureaux", pour qui les "cadeaux" des amis viennent améliorer l'ordinaire, en s'ajoutant à leurs propres revenus (elles sont souvent elles-mêmes employées de bureau ou femmes d'affaires et savent faire jouer leurs relations masculines) (Antoine et Nanitelamio, 1990). L'accueil de leur parentèle a le mérite de rehausser un statut peu valorisant (la maîtresse et non l'épouse) en leur donnant une fonction nourricière qui, en Afrique, reste prédominante dans la construction d'une identité féminine.

L'accueil de parents évolue au cours du cycle de vie : la mère et les enfants vieillissent et la famille s'élargit aux petits-enfants. Actuellement, les enfants restent plus longtemps dépendants, en raison du recul de l'entrée en union et dans la vie active, lié au prolongement de la scolarité et au chômage (Pilon et Vignikin, 1996). Ce recul du départ génère des ménages à noyaux multiples (un jeune couple qui reste chez la mère...) et retarde le moment de la décohabitation.

Nous avons par ailleurs rencontré plusieurs femmes qui ont recueilli les épouses et enfants d'un frère décédé, surtout quand elles sont aînées. Pour d'autres, ce type de solidarité s'exerce envers une mère malade ou de jeunes frères et soeurs du mari décédé (devoir moral envers une belle mère veuve et démunie qui ne peut assumer la scolarisation de ses enfants). Les femmes chefs de ménage remplissent alors un rôle de chef de famille et démontrent que la fonction de chef ou de responsable n'est pas exclusivement masculine. En particulier, lorsque la survie du groupe en dépend, les rapports de genre au sein des ménages se dégagent des modèles dominants.

d) Perspectives

Insertion professionnelle, ancrage associatif et accueil de dépendants sont trois stratégies par lesquelles les femmes consolident leur légitimité sociale. L'échec de ces stratégies peut mettre fin à l'expérience et se conclure par le retour au village ou l'intégration à un autre ménage, le plus souvent lui-même dirigé par une femme. Leur réussite peut conforter l'expérience de chef de ménage ou comme dans le cas d'Alima, 44 ans, favoriser le remariage.

Après un divorce précoce, Alima a su profiter très tôt des relations qu'elle a pu développer avec quelques hommes importants. Elle est devenue femme d'affaire, a accueilli nombre de parents, puis s'est lancée dans des solidarités plus larges en créant une association féminine. Ses fonctions dans cette dernière lui ont permis de devenir un personnage important dans la communauté musulmane de son quartier, puis de sa région. À ce stade, elle a éprouvé le besoin de se remarier pour poursuivre son ascension sociale. En devenant l'épouse légitime d'un imam reconnu et polygame, elle a acquis la reconnaissance incontestée de l'association, qu'elle n'aurait jamais pu fonder si elle avait été mariée.

Dans la plupart des cas, la réussite professionnelle ou associative va plutôt renforcer le désir d'autonomie. Bien que nombre de femmes rencontrées restent en quête d'un partenaire masculin, plus elles avancent dans le cycle de vie, plus il leur est difficile d'en trouver un qui puisse à la fois les aider à assumer leurs charges familiales et respecter l'autonomie à laquelle elles se sont habituées. La rencontre de l'homme idéal se heurte aux exigences de plus en plus affirmées de ces femmes endurcies et déjà reconnues.

"J'espère toujours trouver un homme bien. Je trouve que c'est pénible de rester seule... La charge est lourde, je n'ai pas suffisamment les moyens. Mais s'il n'accepte pas mes enfants, ça ne peut pas marcher. Mes enfants et mon travail, je n'y renoncerai jamais. Quitter les associations maintenant ? C'est moi qui y perdrais le plus" (Marie, 38 ans, célibataire, 4 enfants à charge).

Conclusion

En Afrique comme ailleurs, on observe une proportion croissante de ménages placés sous la responsabilité d'une femme. La définition à la fois de la notion de *ménage* et du statut de *chef de ménage*, fortement marquée par la vision patriarcale de la famille, n'est pas sans poser de problèmes au regard de la réalité des situations et peut ainsi entacher la fiabilité de la mesure statistique. Clarifier ce qu'il faut entendre par chef de ménage (ou de famille) s'avérerait indispensable pour lever les nombreuses ambiguïtés existantes.

En dépit de ces réserves, des indices suffisamment convergents attestent la proportion croissante des femmes chefs de ménage. Un aperçu général effectué à partir des données statistiques publiées sur les ménages révèle la sous-exploitation persistante des recensements et des enquêtes démographiques. Les résultats qui fournissent des informations sur les caractéristiques de ces femmes chefs de ménage et de leur ménage lui-même sont particulièrement rares (qui sont-elles, avec qui vivent-elles, dans quelles conditions... ?). Or, aussi imparfaites que soient ces données, des exploitations appropriées permettent d'apporter des réponses riches d'enseignement.

L'étude des femmes chefs de ménage au Bénin, à partir des données du recensement de 1979, offre une illustration de ces possibilités d'analyse. Les quelques résultats présentés traduisent la grande diversité des situations et des facteurs qui peuvent l'expliquer. Ce sont autant d'incitations à mieux comprendre les mécanismes, les logiques, les représentations, les stratégies afférant à cette situation de femme chef de ménage.

Le recours à des approches plus qualitatives est à ce propos indispensable, comme en témoigne l'étude menée sur ces femmes à Yaoundé. L'hétérogénéité des situations individuelles se manifeste par des expériences de nature et de durée variables et génère des stratégies différenciées. Insertion professionnelle, ancrage associatif et accueil de dépendants sont trois stratégies par lesquelles les femmes reconstituent une identité et valorisent leur position sociale et familiale. Le cycle de vie et les conditions de l'avènement de l'expérience de chef de ménage sont déterminants dans le choix de ces stratégies de revalorisation d'un statut mal perçu,

aussi bien par les femmes elles-mêmes que par leur environnement social et familial.

Pour les femmes, être chef de ménage constitue une expérience souvent temporaire, qui peut se produire plusieurs fois et dans des conditions différentes. Par-delà les problèmes de définition, il s'est avéré que cette situation concerne de plus en plus de ménages, sous l'effet de facteurs divers : le développement des migrations de travail masculines, une instabilité matrimoniale accrue, une pratique croissante de la non cohabitation des conjoints dans les villes, un processus général d'émancipation féminine. L'extrême diversité des réalités familiales et économiques vécues par ces femmes doit inviter à la prudence dans les interprétations. L'ampleur et la complexité d'un phénomène porteur de changements profonds au sein des sociétés nécessitent des études renouvelées.

Références bibliographiques

- ANTOINE Philippe et NANITELAMIO Jeanne, 1990. – "Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique", *Genus*, vol. XLVI, n° 3-4, p. 17-29.
- BESSIS Sophie, 1996. – "La féminisation de la pauvreté", in : BISILLIAT Jeanne (éd.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, p. 50-57. – Paris, Karthala, 410 p.
- BRUCE Judith et LLOYD Cynthia B., 1996. – "Finding the ties that bind : Beyond headship and household", in : HADDAD Lawrence, HODDWITT John et ALDERMAN Harold (éds), *Intrahousehold Resource Allocation in Developing countries : Methods, Models and Policy*. – Baltimore, John Hopkins University Press.
- BRUCE Judith, LLOYD Cynthia B. et LEONARD Ann, 1995. – *Families in Focus : New perspectives on Mothers, Fathers, and Children*. – New York, The Population Council.
- CEA, 1986. – "Évaluation des résultats de la série des recensements de la population et de l'habitat de 1980 en Afrique", in : *4^e session de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains*. – Addis-Abeba, Nations Unies (3-12 mars 1986), 29 p.
- COQUERY-VIDROVITCH, 1994. – *Les africaines*. – Éditions Desjonquières, 395 p.
- GAULÉJAC Vincent et AUBERT Nicole, 1991. – *Femme au singulier ou la parenté solitaire*. – Éditions Klincksieck, (Collection Rencontres dialectiques), 260 p.
- INSAE, 1987. – *Recensement général de la population et de l'habitat : volume national, tome 2, analyse des résultats*. – Cotonou, 168 p.
- LLOYD Cynthia B. et BRANDON Anastasia J., 1991. – "Women's role in the maintenance of households ; poverty and gender inequality in Ghana", in : *Conférence sur "Femme, famille et population"*, Ouagadougou, vol. 1, p. 109-142. – Dakar, UEPA (24-29 avril 1991), 647 p.
- LOCOH Thérèse, 1988a. – "L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages en Afrique", *Congrès Africain de Population*, vol. 2, p. 5.2.17-5.2.40. – Dakar, UIESP.
- LOCOH Thérèse, 1988b. – "L'évolution de la famille en Afrique", in : VAN DE WALLE Étienne, SALA-DIAKANDA Mpembele Daniel et OHADIKE Patrick O. (éds), *L'état de la population africaine*, p. 45-66. – Liège, UIESP, 156 p.

- NATIONS UNIES, 1994. – *Les femmes dans le monde. 1970-1990. Des chiffres et des idées.* – New York, Nations Unies, 122 p.
- ONO-OSAKI K., 1991. – "Female headed households in developing countries : by choice or by circumstances ?", in : *Demographic and Health Surveys World Conference*, vol. III, p. 1603-1621. – Columbia (august 5-7, 1991), p. 1547-2185.
- PILON Marc, 1996. – "Les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances", in : BISILLIAT Jeanne (éd.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, p. 235-256. – Paris, Karthala, 410 p.
- PILON Marc et VIGNIKIN Kokou, 1996. – "Stratégies face à la crise, changement dans les structures familiales", in : COUSSY Jean et VALLIN Jacques (éds), *Crise et population en Afrique*, p. 471-493. – Paris, CEPED, 580 p. (Les Études du CEPED n°13).
- SEIDOU MAMA Mouhamadou, 1993. – *Les femmes chefs de ménage au Bénin.* – Université Catholique de Louvain-la-Neuve.
- SHAHEED Farida, 1990. – *Female headed household.* – 42 p. (Expert group meeting on vulnerable women).
- TICHIT Christine, 1994. – *La montée des femmes chefs de ménage en Afrique au Sud du Sahara : examen à partir des données publiées sur les ménages.* – Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 73 p. + annexes (Mémoire de DEA).
- TICHIT Christine, 1996a. – *Femmes, prise de décision et dynamique individuelle d'un phénomène en expansion : les femmes chefs de ménage.* – Yaoundé, 17 p. (Séminaire international de l'IFORD "Femmes et gestion des ressources", 5-7 février 1996).
- TICHIT Christine, 1996b. – *Pratiques et besoins associatifs des femmes chefs de ménage à Yaoundé.* – Yaoundé, 20 p. (Rapport de recherche élaboré pour la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle de Yaoundé).
- WAKAM, 1994. – *De la pertinence des théories "économistes" de fécondité dans le contexte socio-culturel camerounais et negro-africain.* – Yaoundé, IFORD, 527 p. (Cahiers de l'IFORD, série Travaux et documents).

CHAPITRE 9

LES ENFANTS CONFIÉS

Danielle JONCKERS

Chargée de recherche CNRS au URA 2041

Introduction

En Afrique sub-saharienne, nombreux sont les enfants qui, temporairement ou dans le long terme, sont placés par leurs parents d'origine dans une autre famille, le plus souvent apparentée. Les anthropologues, mais aussi les démographes et les sociologues accordent un intérêt croissant à la question des enfants confiés (Lallemand, 1993, p. 207-215). Les travaux les plus anciens sur ce sujet ont été menés par des anthropologues américains et britanniques. L'intérêt des anthropologues français pour l'étude des transferts d'enfants est relativement récent, pourtant, l'un des premiers d'entre eux (Mauss, 1969, III, p. 343) avait mentionné cet usage sous le vieux terme normand de *fosterage*. Cette pratique n'est pas généralisée dans toutes les sociétés africaines et le pourcentage d'enfants confiés varie d'une région à l'autre, voire au sein de la même société, d'une famille à l'autre. Voici quelques chiffres : au Ghana d'après Ester Goody (1982, p. 39), les Tallensi ne cèdent pas leurs enfants alors que 22 % des Gonja le font ; Uch Isiugo-Abanihe (1985, p. 53) rapporte que 20 % des enfants ghanéens de moins de 10 ans ne vivent pas avec leurs géniteurs et qu'au Liberia, 40 % des mères font élever un de leurs enfants à l'extérieur ; chez les Mende de Sierra Leone, 44 % des enfants présents n'étaient pas élevés par leurs géniteurs et 29 % des enfants nés sur les lieux d'investigation étaient hébergés ailleurs (Isaac et Conrad, 1982) ; chez les Kotokoli du Togo, un nouveau-né sur six est destiné à séjourner une partie de son enfance dans une autre famille que celle où il est né (Lallemand, 1994).

Les publications issues des plus récentes enquêtes démographiques et de santé (EDS) fournissent également quelques indications statistiques de l'ampleur du phénomène des enfants confiés, à travers la proportion des ménages accueillant au moins un enfant âgé de moins de 15 ans et dont ni le père ni la mère ne sont

présents. S'il ne s'agit que des moyennes nationales qui peuvent occulter des disparités régionales, elles n'en sont pas moins éloquentes. On voit que l'accueil d'enfants hors du foyer de leurs parents biologiques est une pratique courante, avec des différences qui peuvent être importantes d'un pays à un autre. Selon les pays, c'est tantôt en ville tantôt en milieu rural que les plus forts taux d'accueil sont observés (tableau 1).

Tableau 1. Proportion (%) des ménages qui accueillent un ou des enfants confiés de moins de 15 ans. Afrique sub-saharienne, enquêtes démographiques et de santé (1991-1995)

Pays	Capitale	Autres villes	Ensemble urbain	Rural	Ensemble
<i>Afrique australe</i>					
Namibie 1992			20,3	46,4	37,0
<i>Afrique centrale</i>					
Cameroun 1991	18,5	24,6	22,3	20,2	21,0
République centrafricaine 1994-1995	28,3	26,4	27,2	19,7	22,4
<i>Afrique de l'Est</i>					
Kenya 1993			10,8	18,9	17,4
Madagascar 1992			17,4	19,6	19,2
Malawi 1992			24,0	19,2	19,8
Zambie 1992			26,0	23,3	24,5
Zimbabwe 1994			10,8	27,5	22,1
<i>Afrique de l'Ouest</i>					
Burkina Faso 1993	26,3	27,6	26,8	19,7	21,1
Côte-d'Ivoire 1994			25,7	26,4	26,1
Ghana 1993			16,0	13,9	14,5
Niger 1992	24,8	24,2	24,4	25,3	25,2
Sénégal 1992-1993			28,1	35,0	32,1
Nigeria 1990			7,1	6,8	6,9

Sources : EDS II et III.

Il faut reconnaître que les enquêtes quantitatives ne peuvent pas toujours saisir avec précision les statuts réels des enfants. Il arrive que les parents nourriciers n'évoquent pas spontanément la présence d'enfants confiés. Le plus souvent, ils ne font pas de distinction d'attitudes ou de terminologies entre les enfants qu'ils accueillent et les leurs. Les systèmes d'appellations classificatoires traduisent bien cette appartenance collective des enfants. Contrairement à l'idée admise en

Occident, le placement d'enfants ne sert que rarement à adopter des orphelins ou à donner des enfants aux couples stériles. Les raisons invoquées pour accueillir ou confier un enfant varient selon les sociétés et les époques, elles vont de la nécessité à la commodité en passant par la convention sociale (Lallemand, 1993). La mobilité enfantine n'est jamais automatique, il faut qu'on ait envie ou besoin de cette présence enfantine pour la demander.

Le même enfant peut être confié plusieurs fois pour des motivations différentes, mais toujours par sa famille d'origine. Les différents types de placement relèvent avant tout de la volonté de resserrer les relations de parenté et d'alliance ce qui explique qu'on les observe dans des sociétés ou des milieux très différents (Lallemand, 1993 ; Jonckers, 1994).

Le motif le plus souvent énoncé est la volonté de renforcer les liens familiaux entre proches parents devenus lointains par le fait du mariage ou de l'émigration. Cette préoccupation est telle que dans nombre de sociétés une femme se dessaisira volontiers de sa première fille pour que celle-ci la remplace auprès de sa mère. Frères et sœurs se confient mutuellement la garde de leurs enfants. Ces échanges d'enfants entre germains sont très répandus et peuvent revêtir une haute valeur symbolique. C'est le cas dans plusieurs sociétés ouest africaines où ils évoquent la quête mythique du mariage originel entre frères et sœurs (Dieterlen, 1980 ; Héritier, 1977 ; Jespers, 1976 ; Jonckers, 1986).

Le caractère symbolique du placement d'enfants apparaît également lorsqu'on donne un petit à un jeune couple pour favoriser l'arrivée de sa descendance. Il en va de même lorsqu'on confie un bébé pour déjouer le destin, si sa mère a perdu beaucoup d'enfants avant lui (Jonckers, 1979 ; 1987 ; 1991) ou le protéger, si l'on considère qu'il est menacé par des forces occultes néfastes. Certains transferts relèvent directement de l'alliance en ce sens que l'enfant représente la compensation matrimoniale cédée en échange de sa mère ou une future épouse confiée à ses beaux-parents. D'autres placements sont motivés par l'apprentissage d'un métier ou d'un art qui nécessite un séjour dans un atelier ou chez une famille de spécialistes.

Les filles circulent plus que les garçons car on leur confie très tôt les travaux domestiques et la garde des nourrissons. Même s'il semble que le besoin de main-d'œuvre puisse intervenir, la nécessité est loin d'épuiser les motivations des transferts de progéniture. Ces dons se pratiquent jusqu'à présent, y compris chez des citadins, en dépit des différences entre leur niveau de vie et celui de leurs parents villageois dont ils élèvent des enfants et chez lesquels ils envoient une partie de leur progéniture.

Le placement d'enfants est, au même titre que le mariage, un mode d'alliance entre groupes et respecte donc certaines règles. Ainsi, un premier enfant et plus particulièrement une fille a une probabilité plus élevée d'être confiée. Les "champions" des transferts sont les frères et sœurs des géniteurs, particulièrement dans les systèmes d'alliance où ils ne peuvent marier leurs rejetons. Les tantes

paternelles, sœurs réelles ou classificatoires du géniteur, sont de grandes caprices dans les systèmes patrilineaires. Aussi, pour comprendre la circulation des enfants dans une société donnée, une incursion dans le système de parenté, d'alliance et de résidence s'impose.

1. Notions de parenté

Les anthropologues distinguent la famille, basée sur des relations de parenté et le groupe domestique ou ménage selon la terminologie des démographes, qui renvoie au partage de l'habitation et de la résidence en général. Ils préfèrent à la notion de ménage celle de groupe domestique qui désigne tout ensemble d'individus, apparentés ou non, accomplissant en commun les tâches de production et consommant ensemble les produits de leur travail. Le groupe domestique peut se limiter à une mère et à ses enfants ou rassembler une ou plusieurs unités familiales variant de la famille nucléaire à la famille élargie. Il peut s'adjoindre des membres par adoption. Tantôt il se maintient, tantôt il se scinde pour former de nouvelles unités. Le mariage est un moment crucial dans le cycle de développement du groupe domestique, il se traduit par de nouveaux arrangements de la résidence, de la production et de la consommation. En cas de crise grave, le groupe domestique se fractionne, chacun essayant d'assurer sa subsistance. La famille, le ménage ou la maisonnée et le groupe domestique sont des unités sociales de composition différente selon les sociétés voire au sein d'une même société. La coïncidence entre la famille restreinte et le ménage est particulière à certaines sociétés et notamment propre à la société occidentale, mais ces institutions ne sont pas synonymes.

La famille occidentale, composée idéalement d'un couple et de ses enfants vivant en commun et veillant conjointement aux charges du ménage ainsi qu'à l'éducation des enfants, n'est pas un modèle universel, au point que certaines sociétés n'ont pas de terme pour désigner le couple. Celui-ci ne cohabite pas toujours et ceux qui exercent une fonction parentale (père et mère désignés) ne sont pas nécessairement les géniteurs de leurs enfants. Parfois même, ceux qui sont reconnus comme parents étaient morts avant la conception des enfants qu'on leur attribue. Dans nombre de civilisations, l'on considère comme parents les ascendants et les collatéraux du père et de la mère socialement reconnus ainsi que leurs enfants, mais également les alliés matrimoniaux, voire des relations politiques ou économiques. Le vocabulaire de la parenté a une valeur symbolique. Par exemple, considérer quelqu'un comme père, même s'il n'entretient avec vous aucun lien de parenté, fait référence au rapport social qu'institue la relation au père, au père social, qui repose sur le respect et la dépendance.

Il existe dans les sociétés humaines différents modèles familiaux et résidentiels. Des systèmes unilinéaires de filiation sont couramment en vigueur. Dans les systèmes patrilinéaires, l'enfant fait partie de la famille de son père tandis que dans les systèmes matrilineaires, la parenté se transmet par la mère. Il existe également des systèmes bilinéaires où certaines questions relèvent du groupe de la mère et d'autres de celui du père. Le système de parenté européen est indifférencié.

La résidence revêt différentes formes. Elle peut-être matrilocale, dans ce cas le mari habite chez les parents de son épouse, ou patrilocale lorsqu'une femme réside chez les parents de son mari, ou encore avunculocale si le couple s'établit chez l'oncle maternel de l'épouse, etc. Ainsi, il existe des sociétés matrilineaires où les enfants ne vivent pas avec leur père - sans qu'il s'agisse de placement - mais avec leur oncle maternel qui exerce l'autorité parentale sur eux tandis que leur père éduque les enfants de ses sœurs avec lesquels il cohabite. L'enfant peut aussi naître dans une société matrilineaire virilocale ; dans ce cas, il séjourne auprès de son père tout en relevant de la famille de sa mère du point de vue juridique. Ailleurs encore, il peut grandir aux côtés de son père, pour ensuite aller travailler chez son oncle maternel et s'y établir ou non. Ces types de filiation ou de résidence ne relèvent pas du libre choix mais de la conformité aux normes de la société dans laquelle on vit. À ces règles s'ajoute celle du changement de résidence des enfants confiés. Ainsi dans une société patrilinéaire et patrilocale, un garçonnet peut éventuellement être confié aux parents de sa mère et travailler chez son oncle maternel, mais il devra impérativement rejoindre le toit paternel pour ne pas perturber les règles de filiation patrilinéaires.

Les enfants apprennent les complexités des règles de parenté et d'alliance en se référant à l'attitude de leur mère. Par exemple, si celle-ci considère une personne comme son père, l'enfant saura qu'il doit entretenir avec lui des rapports à un grand-père. L'homme que la mère évite soigneusement de côtoyer le jour, au point de ne pas lui parler ni manger avec lui et qu'elle appelle respectueusement, "père de mon enfant" est comme son nom l'indique le père de l'enfant ! Les enfants reconnaissent comme père celui qui en a le statut, qu'il soit leur géniteur ou non. Lorsque la règle veut que les parents ne résident pas ensemble, l'enfant n'ignore pas qui sont ses géniteurs. Ainsi, par exemple, l'enfant est chargé d'apporter à son père le repas que son épouse a préparé et découvre ainsi les alliés de la famille de sa mère. La façon dont la nourriture circule, l'organisation des repas sont des mises en scène des relations de parenté, d'alliance et de voisinage qui permettent la socialisation de l'enfant. Dans les villes et les villages africains, océaniques ou asiatiques on voit fréquemment les enfants se déplacer avec des plats de nourriture d'une maison à une autre. Cette habitude perdure dans certaines villes européennes à forte densité d'immigrés notamment lors des fêtes de circoncision, de mariage ou de baptême.

Dans l'ensemble, les unités de résidence sont plus restreintes en ville qu'à la campagne, mais dans un cas comme dans l'autre, leur composition varie selon leur croissance démographique propre, la présence de visiteurs, d'enfants confiés, de

personnes démunies, malades, etc. La notion de ménage voire de budget pose question (Journet et Lecarme, 1986), car elle fait plus souvent référence aux modèles occidentaux ou citadins qu'aux habitudes rurales. La gestion habituelle d'une famille de type occidental est celle de la communauté des biens, les parents contribuant tous deux au budget du ménage. Actuellement, la multiplication des divorces transforme ce modèle qui se réduit parfois à une cellule monoparentale ou prend, au contraire, de l'extension sous forme de familles recomposées. Le parent qui ne partage plus la résidence de ses enfants paie, en principe, une pension alimentaire à celui qui en assume la garde.

La gestion du budget et de l'approvisionnement est très différente dans les sociétés non occidentales où la séparation des responsabilités et des biens est nettement marquée entre les hommes et les femmes ainsi que selon l'âge. Les enfants contribuent très tôt aux travaux domestiques, aux soins aux nourrissons et au gardiennage du petit bétail. En milieu rural comme en ville, les femmes sont le plus souvent chargées de la subsistance. En ville, elles achètent en général chaque jour au micro-détail. Le mari donne parfois l'argent nécessaire à cet approvisionnement quotidien mais ce n'est guère une obligation. Si l'observateur est souvent frappé par l'accroissement démographique du groupe qu'il étudie, il ne remarque peut-être pas toujours que les personnes supplémentaires représentent les antennes de réseaux de parenté et d'alliance élargis voire de voisinage. Ces réseaux peuvent être des sources potentielles d'approvisionnement en denrées alimentaires pour les citadins et en revenus ou services pour les villageois. La consommation alimentaire quotidienne et domestique ne varie pas nécessairement en fonction de la fluctuation du nombre de rations car d'une part, il est courant à la campagne comme à la ville, de cuisiner pour plus de convives que de personnes habituellement présentes et d'autre part on peut "allonger la sauce".

2. Le don d'enfants chez les Minyanka du Mali

Les Minyanka du Mali disent à propos des enfants confiés qu'ils leur font "manger le *to* réchauffé" (plat principal à base de mil). Nous verrons qu'à cette expression s'ajoute toute une terminologie qui permet de rendre compte des différentes formes de placement.

Alors que je mène des recherches dans cette société depuis 1971 et que l'étude du système de parenté m'avait permis de mettre en évidence la circulation de fillettes dans le cadre des échanges matrimoniaux (Jonckers, 1983), ce n'est qu'en 1993, à la suite d'une nouvelle enquête impulsée par les travaux de Suzanne Lallemand que j'ai découvert les autres formes de déplacements d'enfants. Or ceux-ci sont relativement importants : plus de la moitié des adultes interrogés au hasard

ont confié leurs enfants et près d'un quart ont élevés les enfants d'autrui (Jonckers, 1994).

a) L'importance du langage : la dénomination des liens de parenté et celle des différents types de placement

Les enfants minyanka appellent père et mère tous les collatéraux de leurs parents (Jonckers, 1994), qu'il s'agisse de leurs géniteurs ou de leurs parents nourriciers, sauf si ceux-ci sont des alliés matrimoniaux. Mais ils considèrent ceux qui les élèvent comme les plus importants. Ainsi, l'âge conférant de l'importance, on qualifiera la tutrice de "vieille mère" (*nu lè* : mère, vieille) et la génitrice de "petite mère" (*nu pré* : mère, petite). Néanmoins, les tuteurs disent clairement n'avoir aucun droit sur l'enfant qu'ils élèvent et qui ne leur "appartient pas". Les enfants conservent la filiation à leur patrilignage d'origine et leur père peut à tout moment les reprendre. Il n'en est pas de même des enfants donnés en adoption pour pallier la défaillance d'un lien de parenté : la mort de la mère ou l'extinction d'une lignée. On les appelle *lama kan* "donnés pour être élevés" (*lama* : élever, *kan* : couper, en bambara ou donner, en minyanka) et ils sont intégrés au patrilignage du tuteur. *Lamo* (prononcé *lama* par les Minyanka) signifie en bambara s'occuper d'enfants, éduquer ou nourrir. La nuance entre *lama bo* et *lama kan* ne nous paraît pas flagrante, néanmoins les Minyanka n'emploient pas ces deux termes l'un pour l'autre. Ce terme *lama kan* s'utilise également lorsqu'une femme, en cas de grossesse rapprochée, donne en nourrice à sa sœur ou à sa mère, le bébé qu'elle a au sein. Les enfants confiés sont traités sur le même pied que les enfants de la maison mais ils ne deviennent par pour autant membres du patrilignage ni héritiers des biens de ce lignage d'accueil. Seuls ceux qui, exceptionnellement, sont adoptés, les *la ma kan* acquièrent les mêmes droits que les enfants de leurs tuteurs.

On distingue les enfants que l'on prend pour les élever (*lama bo* : élever, arracher) des fillettes que l'on demande pour s'occuper des bébés (*pi ntcho ngo* : enfant, prendre, celle qui). Tous deux s'inscrivent dans le vocabulaire de la parenté proche ce qui n'est pas le cas de la petite fiancée (*ya fara*) élevée par ses futurs beaux-parents ou de la nièce utérine (*yalo* ou *nalo*) donnée en échange différé de sa mère à son oncle maternel. Ces dernières sont appelées par des termes propres à l'alliance et elles utilisent également cette terminologie ainsi que les attitudes y afférant. La plupart des petites nourrices *pi ntcho ngo* sont des filles captées par leur tante paternelle ou leur grand-mère maternelle. Elles sont placées vers l'âge de 4-5 ans et on considère qu'à 7-8 ans elles sont déjà trop âgées pour ce type de travail. Toute fillette est une gardienne d'enfant potentielle. La *lama bo* élevée par sa tante paternelle gardera bien entendu les bébés de sa famille d'accueil. De même que la petite fiancée *ya fara*, si elle grandit dans le patrilignage de son futur mari, s'occupera des nourrissons présents, la nièce utérine (*yalo*) élèvera éventuellement

un petit chez son oncle maternel. La plupart des fillettes exercent donc les fonctions de nourrice. Lorsqu'on souhaite un enfant pour élever les bébés on demande à l'emprunter (*singa*) et celui qui accepte la confie (*kalifa*). On sollicite son aide pour s'occuper d'un bébé déterminé et si l'on désire conserver la collaboration d'une fillette pour veiller sur un autre poupon, on doit introduire une nouvelle demande à ses parents. Plusieurs accords successifs peuvent maintenir une fillette dans une famille qui restera attentive à la renvoyer chez ses parents avant qu'elle ne devienne une jeune fille.

b) La gestion de la circulation des enfants

La circulation des enfants est essentiellement déterminée par les candidats tuteurs mais une famille démographiquement démunie ou une femme stérile ne se risqueraient pas à demander qu'on leur confie des enfants. Cette réticence se rencontre dans d'autres sociétés, notamment en Papouasie Nouvelle-Guinée où la stérilité présumée de l'adoptante est une des rares causes de refus de céder un enfant (Jeudy-Ballini, 1992). Toutefois, chez les *Minyanka*, le frère d'une femme stérile peut prendre l'initiative de donner un enfant à sa sœur pour atténuer sa peine. Ce sont les familles les plus nombreuses et les plus aisées qui captent le plus d'enfants. Rappelons que, dans les sociétés où le travail agricole est essentiellement manuel, la prospérité des communautés familiales est proportionnelle au nombre d'actifs dans l'unité de production (Jonckers, 1987). Il semble cependant que la nécessité n'épuise pas le don d'enfants puisqu'autrefois, la plupart des familles de grande taille accueillaient des enfants tout en cédant leurs jeunes membres. En fait les *Minyanka*, comme beaucoup de sociétés rurales africaines, souhaitent s'entourer d'un grand nombre d'enfants tout en organisant leur circulation. Suzanne Lallemand, (1993) décrit le même processus chez les *Kotokoli* du Togo et donne l'exemple d'une famille classique de cultivateurs, composée d'un homme et de ses trois épouses, qui élève 20 enfants biologiques et adoptés. 14 ont été mis au monde par ces femmes, 5 ont été donnés en adoption à l'extérieur et 11 ont été reçus. Ce qui représente un total de 30 enfants nés, donnés et reçus. On est bien loin de la conception occidentale de la planification démographique.

La gestion de ces progénitures abondantes est rarement laissée aux seuls géniteurs. Chez les *Minyanka*, ce sont les femmes les plus âgées qui veillaient (et qui veillent encore dans les familles unies) à l'éducation des jeunes enfants et de leurs petites gardiennes. Le développement de l'économie de marché a entraîné la division des familles étendues et actuellement nombre de jeunes femmes vivent dans de petites unités domestiques indépendantes. Elles y maîtrisent peut-être plus le destin de leur progéniture mais elles sont souvent écrasées par le travail agricole et sont moins disponibles pour le maternage. Dans certaines familles où le modèle ancien subsiste, ce sont les femmes âgées qui élèvent les enfants et qui organisent leur circulation entre différents parents ou alliés. Il est considéré comme normal

qu'une femme accepte de céder son jeune enfant dès qu'elle en a un autre au sein. Elle peut, au même moment, demander une fillette qui l'aidera à pouponner. Chaque enfant est restituée à sa génitrice dès qu'elle a une cadette pour la remplacer dans le gardiennage des bébés. Bien que les hommes détiennent l'autorité et que les femmes leur doivent obéissance, les femmes, surtout les plus âgées, interviennent dans la circulation des enfants au niveau de la parenté voire de l'alliance. Le plus souvent les femmes placent et demandent des filles et les hommes des garçons. Chez les *Minyanka* les couples se consultent avant de placer l'un de leurs rejetons et ne le font qu'en consentement mutuel.

Les *Minyanka* se soucient de distinguer le circuit des prêts d'enfants de celui de l'alliance qui combine les prohibitions *omaha*¹, le mariage par échange et une forte endogamie locale (Jonckers, 1983). Néanmoins, à l'analyse des généalogies, il apparaît que ces prêts interviennent entre anciens alliés qui ne peuvent nouer de nouvelles unions matrimoniales pendant deux générations (Jonckers, 1994). Ainsi, il est courant que les enfants des membres féminins du patrilignage, interdits d'alliance dans la famille de leur mère, y résident pendant leur enfance pour y être éduqués et y travailler. Les réseaux de relations entre parents et alliés sont particulièrement étroits, car non seulement on répète les alliances au plus près mais on prête des enfants aux alliés avec lesquels on ne se marie pas. Les relations de parenté et d'alliance préexistent aux transferts d'enfants mais ceux-ci se perpétuent également par une sorte de filiation adoptive. Celui ou celle qui garde un bon souvenir de sa tutrice lui confiera sa propre fille et un gendre a à cœur d'envoyer une fille à celle qui a élevé son épouse. Cette pratique est également mentionnée chez les *Agni* de Côte-d'Ivoire (Eschlimann, 1982).

c) Échange des femmes et circulation des enfants

L'analogie entre la circulation des femmes et celle des enfants est grande, voire complète, dans les cas où ceux-ci sont cédés en mariage et on peut observer des structures préférentielles du transfert de progéniture. Mais les prêts d'enfants n'ont pas un caractère aussi systématique que les échanges de femmes. La situation de donateur ou de tuteur peut aussi bien s'inverser que se perpétuer car (contrairement aux mariages) les dons ou les captations d'enfants relèvent bien souvent de décisions individuelles.

¹ Ces prohibitions interdisent, pendant deux générations, de se marier dans les familles ayant déjà donné un conjoint à un proche.

d) Des pratiques en mutation chez les Minyanka

Les enfants circulaient plus autrefois. Aujourd'hui, l'enfant peut refuser de venir, s'enfuir ou critiquer ses parents nourriciers. Il arrive aussi que la mère refuse de céder son enfant ; le père, dans ce cas, ne peut passer outre à la décision de son épouse. Les conversions religieuses qui s'accompagnent d'un changement des règles de parenté ou d'alliance et d'une conception différente de la personne entraînent une diminution des placements d'enfants. Mais si certaines formes de dons diminuent, d'autres apparaissent. Ainsi, l'enfant sevré en bas âge suite à la grossesse de sa mère est confié à la sœur aînée ou à la mère de celle-ci. Ces sevrages précoces sont liés à la diminution du temps d'abstinence sexuelle pendant l'allaitement. Théoriquement interdits pendant deux ans, les rapports peuvent reprendre après 40 jours selon les prescriptions de l'Islam ou quatre mois en aménagement de ce principe. Autre phénomène nouveau : les migrants installés en Côte-d'Ivoire réclament des gamines pour les travaux domestiques. Par contre certains cultivateurs prospères préfèrent engager des manœuvres plutôt que de demander l'aide des enfants proches, d'autant que certains parents revendiquent parfois un dédommagement pour le travail fourni par leurs enfants alors que celui des adultes apparentés n'est jamais rémunéré. Ceci nous ramène à une problématique plus générale de l'évolution des conditions de la circulation des enfants.

3. Évolution de la pratique des enfants confiés

Dans les sociétés africaines, comme dans les sociétés océaniques et asiatiques où elle a cours, la pratique du don d'enfants ne revêt pas un caractère exceptionnel. C'est une manifestation de solidarité ou d'obligation qui peut prendre diverses formes. Lorsque le don d'enfants représente une norme sociale, les parents confient volontiers leur progéniture et les enfants semblent considérer comme allant de soi d'être élevés par d'autres parents que leurs géniteurs. Les enfants déplacés vivent cette double, voire triple parenté sans problèmes apparents. Le mal de vivre fréquent chez les enfants adoptés en Occident (Penot, 1992) semble peu fréquent dans les milieux où l'on valorise le fait de donner et non de posséder. Ces comportements s'apprennent non seulement par le modèle ambiant mais aussi par l'intervention des aînés qui encouragent le jeune individu à donner ce qu'il a eu la chance d'acquérir. Ainsi, par exemple, lorsqu'un bambin ramène fièrement un produit de chasse ou de cueillette à sa mère, celle-ci le donne aux cadets du chanceux, plaçant ce dernier en position valorisante d'ainé donateur. J'ai observé cette attitude au Mali et Bernard Saladin d'Anglure (1988) chez les *Inuits* du Grand Nord. Les enfants scolarisés en ville sont moins sensibilisés à de telles valeurs et peuvent éprouver des difficultés à les vivre. Il n'est pas rare aujourd'hui de rencontrer, dans les villages, d'anciens

élèves inactifs qui se démarquent ostensiblement des paysans en s'habillant différemment d'eux, en fumant ou en consommant des boissons importées. Certains quittent le milieu familial sans perspective de retour.

Dans les sociétés où le placement d'enfants est courant, les parents ne s'approprient pas les enfants et les remettent volontiers aux soins de proches qui les éduquent temporairement. Ceux-ci sont entièrement responsables pendant les années de garde sans que pour autant les parents donateurs se soustraient à leurs devoirs ou perdent leurs droits. Les enfants conservent leurs droits à l'héritage dans leur famille d'origine qui veille à leur mariage. Ce qui n'empêche pas tuteurs et tutrices de doter les enfants qu'ils ont élevés ou de leur donner éventuellement une part d'héritage. Cela se fait de façon informelle. Par contre, la promesse d'une terre ou d'une épouse à un enfant confié serait interprétée comme une volonté d'intégration définitive à la famille d'accueil. Les placements sont de durée limitée et ne débouchent pas sur l'adoption plénière de type occidental. L'absence d'intervention des parents dans les relations entre leur progéniture et le tuteur ou, par extension, l'enseignant ou le médecin, est un acte de confiance, souvent interprété à tort par les services sociaux comme un abandon qui, en Europe, peut mener à la suspension des droits parentaux.

Ainsi que différents auteurs l'ont montré (Goody, 1966, 1982 ; Jonckers, 1994 ; Lallemand, 1993 ; Massard, 1983 ; 1988), les transferts juvéniles s'articulent au mariage, ils complètent l'alliance et interviennent notamment lorsqu'on ne peut pas réaliser le mariage préférentiel avec la fille de l'oncle maternel ou lorsqu'on ne peut pas, provisoirement, renouveler une alliance antérieure comme dans les systèmes omaha. Les formes de circulation des enfants sont comparables aux formes de circulation des femmes. Comme dans celles-ci les échanges antérieurs peuvent conditionner les transferts futurs mais les échanges d'enfants ne sont pas toujours réciproques et il n'y a pas de comptabilité entre les bénéficiaires, preneurs d'enfants, et les donneurs. Un tuteur, ou une tutrice, peut perpétuer son statut de capteur d'enfants ou non et inversement un enfant confié peut, devenu adulte, élever des descendants de son ancien tuteur. Ainsi ce n'est pas toujours la relation de parenté ou d'alliance qui impulse le placement d'enfants mais la relation de transfert antérieur créant parfois une véritable lignée. Une fois établis, les liens adoptifs peuvent éventuellement se reproduire. Ces renouvellements de captation d'une génération à l'autre permettent d'établir des prédictions. Mais il ne faut pas perdre de vue que la mobilité des enfants n'est jamais automatique. Pour cerner au plus près les probabilités de placements on doit également tenir compte des règles en matière de filiation, d'alliance et de résidence. En filiation unilinéaire, on constate une volonté de céder temporairement des enfants à la parenté complémentaire. Ainsi, en système patrilinéaire ils peuvent être confiés à leur oncle maternel et inversement, dans un système matrilinéaire laissés à la garde de leur père. Le risque de transformer les règles de filiation par la résidence est atténué dans la mesure où les placements d'enfants sont temporaires.

Actuellement, nombre de familles citadines hébergent de jeunes villageois (Antoine et Guillaume, 1986 ; Goody, 1982) qui leur sont confiés dans l'espoir d'accéder à l'éducation scolaire ou à l'apprentissage professionnel. Mais ces enfants sont malheureusement parfois confrontés à l'exploitation comme main-d'œuvre gratuite, voire à la prostitution. Les parents de milieux ruraux n'imaginent pas, ou ne veulent pas envisager, le sort réservé aux enfants qu'ils envoient en ville. Précisons que celui qui prend un enfant en charge est respecté comme un parent proche et une plainte à son encontre est difficilement recevable. Mais dans le contexte urbain, les équilibres entre les enfants d'origine rurale et les citadins peuvent se rompre lorsque les premiers sont plus sollicités pour travailler que les seconds. S'il est fréquent, dans les sociétés non occidentales, que les enfants participent activement à la production, il faut distinguer les activités domestiques, traditionnellement menées par les jeunes dans le cadre de leur socialisation, du travail des enfants orienté vers la recherche d'un revenu monétaire et impliquant une exploitation qui peut aller jusqu'à l'esclavage (Verlet, 1994). En milieu rural, les petites nourrices, rarement âgées de plus de 8 ans, sont éduquées avec les enfants de la famille et participent comme eux à la vie domestique. Par contre, en milieu urbain, les villageoises employées comme bonnes sont plus âgées. Salariées à très vil prix, elles sont presque toujours privées de scolarité et maintenues en service jusqu'à leur mariage (Delaunay, 1994).

Dans nombre de pays, confrontés aux politiques d'ajustement structurel, les familles et les unités domestiques vivent une crise grave : à la dérégulation de l'économie et notamment du marché du travail correspond une dérégulation sociale. Les femmes pallient par le commerce la perte de leur revenu ou de celui d'un mari en attente de salaire, voire même licencié. Lorsque leurs activités ne suffisent plus à faire vivre la famille, les enfants sont mis au travail comme domestiques, apprentis ou encore vendeurs au détail. Dans une étude menée à Brazzaville au Congo, Jean-Paul Toto (1994) note que dans la plupart des cas, l'enfant confié est tenu de contribuer aux dépenses alimentaires, voire domestiques du ménage et que les gains qu'il obtient sont sollicités par sa famille d'accueil en fonction du degré de proximité qui le lie à celle-ci. Cette contribution obligatoire est perçue comme un droit d'habitation et de protection. Dans les cas extrêmes, les enfants assument l'essentiel des charges.

La présence d'enfants confiés peut être souhaitée pour qu'ils contribuent au revenu de leur famille d'accueil ou au contraire crainte car la crise s'avère trop grave. À Madagascar, où les enfants "cadeaux du ciel" sont devenus des fardeaux, lorsque les parents ne peuvent plus confier leurs enfants à des proches parents ils les placent chez des amis ou des gens de leur connaissance pour y accomplir divers travaux domestiques (Ravololomanga et Schlemmer, 1994). Leurs conditions de vie varient selon les familles. Le fait que celles-ci soient connues limite le degré d'exploitation de la main-d'œuvre infantile. Les personnes qui servent d'intermédiaires entre les parents et les employeurs peuvent prélever un pourcentage mais il n'existe pas de filières de recruteurs comme au Nigeria par exemple. Selon

une étude de Léon Bio-Bigou (1994), dans le Bas-Bénin, les enfants quittent les villages à la morte saison agricole pour rendre visite à un parent citadin. En ville, les garçons se lancent dans le petit commerce ou l'apprentissage d'un métier et les filles s'engagent comme bonnes. Ces enfants exploités par leurs employeurs, remettent leurs maigres revenus à leurs parents démunis. L'aventure de certains d'entre eux ne s'arrête pas là et ils peuvent être envoyés en émigration au Nigeria par des réseaux spécialisés en recherche de main-d'œuvre bon marché. Ces situations dramatiques ne sont pas sans rappeler la triste pratique de mise en gage très répandue autrefois sur le continent africain. On trouve encore des témoins de ces enfances trop laborieuses, notamment au Sénégal (Lallemand, 1994). Les enfants prennent parfois la décision de quitter leurs parents ou leurs tuteurs pour tenter d'assurer leur autonomie ou simplement leur survie.

Dans les villes du Mali, j'ai pu observer différents cas de figures : une enseignante consacre une partie de son salaire à engager une petite bonne étrangère et paie les frais scolaires d'une fillette qu'un parent lui a confié. Une autre peut au contraire diminuer ses charges en ne mettant pas l'enfant à l'école mais au travail domestique, ou encore se procurer un revenu supplémentaire en chargeant un ou plusieurs enfants d'un petit commerce. Celui-ci est intensifié en cas de nécessité, par exemple, lorsque les salaires des fonctionnaires ne sont plus payés pendant des mois. Il peut également permettre l'ascension féminine à une relative prospérité.

Dans la plupart des pays africains, la crise des revenus amène les citadins à limiter leurs charges et notamment à modérer les transferts en argent ou en nature accordés à des parents non résidents. Par contre, la politique d'accueil des enfants et notamment des élèves peut se maintenir de même que leur placement, ainsi que l'a observé Pascal Labazee (1994) à Korhogo, dans le nord de la Côte-d'Ivoire, région habituée aux transferts d'enfants. Cet exemple montre bien que la logique de ces circulations d'enfants ne relève pas seulement de la sphère économique.

Conclusion

Bien qu'elle soit assez répandue de par le monde, l'habitude de confier des enfants n'existe que dans certaines sociétés et n'est pas systématique. Contrairement à ce qui se passe en Occident, l'adoption ne vise pas à donner des enfants à ceux qui n'en ont pas. La stérilité peut même exclure la possibilité d'adoption. Ce sont les familles les plus nombreuses qui captent le plus d'enfants. Le modèle du couple occidental veillant conjointement aux charges du ménage et à l'éducation des enfants n'est pas une norme universelle. Pour appréhender la multiplicité des modèles familiaux et de résidence, les anthropologues préfèrent à la notion de ménage celle de groupe domestique qui désigne tout ensemble d'individus, apparentés ou non, formant une unité de production et de consommation. Il s'agit

d'un groupe fluctuant de composition variable. La séparation des responsabilités et des biens y est nettement marquée entre hommes et femmes ainsi que selon l'âge. Les enfants participent activement à la production et les femmes sont responsables de la subsistance. Les filles circulent plus que les garçons du fait qu'on leur confie très tôt les travaux domestiques et la garde des nourrissons.

Là où le don d'enfants se pratique, il s'agit d'une norme sociale qui ne revêt pas un caractère exceptionnel. Il est signe de solidarité ou d'obligation et peut prendre diverses formes. L'enfant n'est pas un fardeau et l'enfant confié n'est pas nécessairement exploité. Nombre de sociétés non occidentales valorisent la présence de nombreux enfants et ce, jusqu'à présent. Habituellement, les parents n'opèrent pas de distinction entre leurs progénitures et les enfants confiés, mais les situations urbaines, dans un contexte de crise économique, peuvent éventuellement voir se rompre cet équilibre au détriment des ruraux. Les risques de dérives sont toutefois limités car les enfants sont généralement confiés à des parents ou alliés connus, avec lesquels existent des relations de solidarité et d'échanges réciproques.

Bien qu'il arrive qu'un tuteur profite du travail de l'enfant dont il a la garde, cette situation est loin d'être la règle. Les enfants confiés sont en général très jeunes et rejoignent, normalement, leur famille d'origine au plus tard à l'adolescence. S'ils effectuent des tâches domestiques, leur sort n'est pas comparable à celui des enfants exploités comme manœuvres ou comme domestiques. Ces derniers sont plus âgés et perçoivent un maigre salaire, ce qui n'est pas le cas des enfants confiés qui s'inscrivent dans un système de relations où les prestations, y compris celles des adultes, ne sont pas rémunérées. Il ne faut pas non plus confondre les migrations économiques et les placements d'enfants, même si parfois les unes peuvent être dans la continuité des autres. Les réseaux contemporains d'exploitation des enfants répondent à une toute autre logique et sont un phénomène grave qui rappelle celui de l'esclavage ou de mis en gage d'autrefois. Ils se mettent en place que l'habitude de confier des enfants existe ou non. Mais il y a peut-être un risque que l'existence de cette pratique ne facilite la tâche des pourvoyeurs de main-d'œuvre.

Enfin, le placement d'enfants n'occasionne pas en lui-même d'accroissement démographique (quoique celui-ci soit souhaité) dans la mesure où les familles d'accueil cèdent également certains de leurs enfants. La circulation des enfants confiés met en œuvre des réseaux de parenté et d'alliance, sources de solidarité susceptibles de contribuer à l'approvisionnement des citadins en denrées alimentaires ou en services (accès à la scolarité, aux soins de santé, à un travail salarié, etc.) pour les ruraux. Mais si le phénomène du don d'enfants perdure, en milieu urbain et dans des contextes de crise économique, c'est que la nécessité n'en est pas le motif unique ni même principal. Cette pratique relève avant tout de la volonté de resserrer des relations de parenté et d'alliance. Elle est, au même titre que le mariage, un mode d'alliance entre groupes, plus flexible et moins contraignant que celui des unions matrimoniales.

Bien qu'il corresponde à une norme sociale, là où il se pratique, il est impossible d'établir une catégorie unique de placement des enfants. D'une part, une même population peut pratiquer plusieurs formes combinées de circulation juvénile, d'autre part, des motivations différentes président à ces placements. Nous avons voulu illustrer la complexité de cette institution par l'exemple *minyanka*. Si on ne peut établir de modèles de placements on peut cependant déterminer des axes de probabilité de leur réalisation en prenant en compte les transferts antérieurs. Ceux-ci, comme les relations de filiation ou d'alliance et les règles de résidence, peuvent induire les dons d'enfants. Mais ils n'interviennent pas systématiquement. De plus, tout enfant qui ne partage pas la résidence de ses géniteurs ou qui change de foyer n'est pas pour autant un enfant confié. Ainsi, la résidence avunculocale implique que l'enfant vive chez son oncle maternel. Par contre, si la résidence est patrilocale, l'enfant élevé par son oncle maternel est bel et bien déplacé. On ne peut donc faire abstraction des systèmes de parenté et de résidence, au risque de confondre des situations apparemment semblables.

Références bibliographiques

- ANTHROPOLOGIE ET SOCIÉTÉ, 1988. – *Les enfants nomades*, vol. 12, n° 2. – Québec, 196 p.
- ANTOINE Philippe et GUILLAUME Agnès, 1986. – "Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : Enfants de couples et enfants confiés", in : *Les familles d'aujourd'hui*. – Paris, INED, PUF, ORSTOM.
- BIO-BIGOU Léon, 1994. – "Émigration et emploi des mineurs en pays agonlin (département du Zou, Moyen-Bénin)", *Bulletin de liaison n° 6 du colloque international L'enfant exploité - mise au travail et prolétarianisation*. p. 15-18. – Paris.
- DELAUNAY Valérie, 1994. – *L'entrée en vie féconde*. – Paris CEPED, 327 p. (Les Études du Ceped n° 7).
- DIETERLEN Germaine, 1980. – "Afrique occidentale. La mythologie du mandé" *Dictionnaire des mythologies*. – Paris, Flammarion.
- ESCHLIMANN Jean-Pierre, 1982. – *Naître sur la terre africaine*, INADES (113, 124). – Abidjan.
- GOODY Ester, 1982. – *Parenthood and Social Reproduction. Fostering and Occupational Roles in West Africa*. – Cambridge, Cambridge University Press, 348 p.
- GOODY John et Ester, 1966. – "Cross-Cousins Marriage in Northern Ghana", *Man*, n° 1, p. 343-355.
- HERITIER Françoise, 1977. – "L'identité samo" in : *l'Identité*, séminaire dirigé par Claude LÉVI-STRAUSS. – Paris, Grasset, p. 51-71.
- ISIUGO-ABANIHE Uch, 1985. – "Child fosterage in West Africa", *Population and Development Review*, vol. 11, n° 1, p. 53-73.
- ISAAC B.L., CONRAD S.R., 1982. – "Child Fosterage among the Mende of Upper Bambara Chiefdom, Sierra Leone : Rural-Urban and Occupational Comparisons", *Ethnology*, vol. 21, n° 3, p. 243-57.
- JEUDY-BALLINI M., 1992. – "De la filiation en plus : l'adoption chez les Sulka de Nouvelle-Bretagne", *Droit et Cultures*, n° 23, p. 109-135.

- JESPERS Philippe, 1976. – "Contribution à l'étude des autels sacrificiels de Nya chez les Minyanka du Mali", *Systèmes de pensée en Afrique noire*, cahier n° 2, p. 111-140.
- JONCKERS Danielle, 1979. – "Forgeron, forge et métaux en pays minyanka", *Journal de la Société des Africanistes*, vol. 49, n° 1, p. 103-124.
- JONCKERS Danielle, 1983. – "Le système de parenté minianka est-il de type omaha ?", *L'homme*, vol. 23, n° 2, p. 79-96.
- JONCKERS Danielle, 1986. – "Les faiseurs d'enfants. Réflexions sur le statut des femmes dans le système religieux minyanka", *Journal des Africanistes*, vol. 56, n° 1, p. 51-66.
- JONCKERS Danielle, 1987. – *La société minyanka du Mali*. – Paris, L'Harmattan, 233 p. (Connaissances des Hommes).
- JONCKERS Danielle, 1991. – "Petite enfance et religion", in : *Grossesse et petite enfance en Afrique noire et à Madagascar*, p. 118-136. – Paris, l'harmattan, 136 p. (Coll. connaissance des hommes).
- JONCKERS Danielle, 1994. – "Adoption et alliance chez les Minyanka-Bamana du Mali", *Droit et Cultures*, n° 27, p. 105-134.
- JOURNET Odile et LECARME Mireille, 1986. – "À propos des 'stratégies budgétaires' au quotidien", in : *Anthropologie des activités économiques de la vie citadine*, dossier n° 1, p. 117-124, GLYSI, Département ORSTOM, IRMAC.
- LABAZEE Pascal, 1994. – "L'emploi des enfants en période de crise économique. L'exemple de la pluri-activité des ménages dans le nord ivoirien", in : *Bulletin de liaison n° 7 du colloque L'enfant exploité, mise au travail et prolétarisation*, p. 19-28.
- LALLEMAND Suzanne, 1993. – *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*. – Paris, l'Harmattan, 223 p. (Coll. connaissance des Hommes).
- LALLEMAND Suzanne, 1994. – *Adoption et mariage. Les Kotokoli du Centre du Togo*. – Paris, l'Harmattan, 287 p. (Coll. connaissance des Hommes).
- MASSARD Josiane, 1983. – "Le don d'enfants dans la société malaise", *L'Homme*, vol. 23, n° 3, p. 101-114.
- MASSARD Josiane, 1988. – "Engendrer ou adopter : deux visions concurrentes de la parenté chez les Malais péninsulaires", *Anthropologie et Société*, vol. 12, n° 2, p. 41-62.
- MAUSS Marcel, 1969. – *Oeuvres complètes, Tome 3 : Cohésion sociale et divisions de la sociologie*. – Paris, édition de Minuit, 737 p.
- Penot B., 1992. – "Condition narcissique originaire et émergence du sujet, à propos de la pathologie adolescente de certains adoptés", *Droit et Cultures*, n° 23, p. 147-163.
- RAVOLOLOMANGA Bodo et SCHLEMMER Bernard, 1994. – "De l'enfant richesse à l'enfant fardeau. L'enfant au travail à Madagascar et sa place dans l'imaginaire social", *Bulletin de liaison n° 7 du colloque L'enfant exploité, mise au travail et prolétarisation*, p. 45-51.
- REVUE SEMESTRIELLE D'ANTHROPOLOGIE ET D'HISTOIRE. DROIT ET CULTURES, 1992. – *Adoption et transfert d'enfants*, n° 23. – Paris, l'Harmattan, 253 p.
- SALADIN D'ANGLURE Bernard, 1988a. – "Placés, adoptés, déplacés", *Anthropologie et Société*, vol. 12, n° 2, p. 1-6.
- SALADIN D'ANGLURE Bernard, 1988b. – "Enfants nomades au pays des Inuits Iglulik", *Anthropologie et Société*, vol. 12, n° 2, p. 125-166.
- TOTO Jean-Paul, 1994. – "Travail des enfants et transition démographique en Afrique. Vers des stratégies nouvelles au Congo", *Bulletin de liaison n° 6 du colloque L'enfant exploité, mise au travail et prolétarisation*, p. 20-28.
- VERLET Martin, 1994. – "Grandir à Nima, dérégulation domestique et mise au travail des enfants", *Bulletin de liaison n° 6 du colloque L'enfant exploité, mise au travail et prolétarisation*, p. 65-74.

CHAPITRE 10

LE TRAVAIL, UN JEU D'ENFANT ? À propos de la contribution des enfants à la subsistance des ménages au Mali

Richard MARCOUX

*Professeur à l'Université Laval, Québec,
Département de sociologie*

Introduction

La plupart des travaux de démographes sur les enfants donnent généralement une image passive de ces derniers : les enfants y sont habituellement présentés comme entièrement dépendants de leur environnement social, principalement familial. Les concepts utilisés pour mesurer l'activité économique ne sont sûrement pas étrangers à ce phénomène puisqu'ils sont bien souvent inappropriés pour saisir la contribution directe ou indirecte des enfants aux activités de subsistance et conduisent ainsi à leur donner l'image d'un fardeau pour leur ménage d'appartenance (Marcoux, 1994b). Ainsi, dans le dernier *"Rapport sur le développement dans le monde"*, de la Banque mondiale qui portait, en 1995, sur le travail dans le monde (Banque mondiale, 1995), le chapitre sur l'offre de travail ne s'intéresse guère qu'à la population de 15 à 64 ans, ce qui signifie que les moins de 15 ans sont exclus de ce secteur.

Je tenterai ici de lever le voile sur la contribution des enfants aux activités de subsistance des ménages en Afrique, à partir des résultats d'une recherche antérieure sur les activités des enfants en milieu urbain au Mali (Marcoux, 1994a et 1995). C'est en cherchant à comprendre les raisons de la sous-scolarisation observée au Mali que j'ai été conduit à m'intéresser davantage au rôle des enfants dans les

activités de subsistance des ménages maliens. Nous examinerons d'abord les concepts retenus pour circonscrire la période de l'enfance dans le cadre des réalités maliennes, en prenant appui sur les travaux d'anthropologues et d'ethnologues. Nous verrons ensuite quels outils de collecte ont été développés pour saisir le travail des enfants maliens et avec quels résultats. Je tenterai enfin de tirer quelques conclusions et de suggérer certaines orientations pour les recherches futures.

1. L'enfance au Mali

Les diverses études sur le travail des enfants offrent un très large éventail de définitions de l'enfance, ce qui ne va pas sans causer certaines difficultés (Bekombo, 1981 ; Morice, 1981 ; Myers, 1989). Dans une excellente étude portant sur les femmes et les enfants au Mali, l'UNICEF (1989) distingue trois étapes majeures à travers lesquelles s'inscrit l'apprentissage technique et éthique de l'enfant au Mali. La première phase s'étend de la naissance à l'âge de trois ans. Durant cette période, l'enfant évolue essentiellement dans la sphère maternelle. Avec une durée moyenne d'allaitement de près de deux années (Traore *et al.*, 1989), il est constamment à proximité de sa mère. Même après le sevrage, l'espace de l'enfant se limite à celui de la concession, jusqu'à l'âge de 3 ou 4 ans. Comme le souligne Michèle Fellous (1981), la séparation d'avec la mère se fait progressivement après le sevrage. À partir de cinq ans débute la deuxième phase de l'enfance qui s'étend jusqu'à 7 ou 8 ans. L'enfant évolue alors dans un milieu familial plus large. On assiste, dans les jeux pratiqués, à une certaine séparation entre garçons et filles (Fellous, 1981). Les garçons pourront suivre leurs aînés alors que les filles demeureront davantage près de leur mère. Les enfants des deux sexes commenceront cependant à prendre progressivement part à certains des travaux de subsistance. La troisième phase s'étendrait de 7 ou 8 ans jusqu'à la puberté et dès lors, "*l'intervention du milieu est plus explicite : on insiste, on conseille, on stimule, on défend, on sanctionne, on propose des modèles*" (UNICEF, 1989, p. 118). Tout en demeurant dans la sphère familiale, l'enfant contribue alors directement aux activités de subsistance de son ménage.

Il est intéressant de noter que la borne inférieure de 7 ans, qui permet de définir le début de la troisième phase de l'enfance, correspond approximativement à l'âge auquel l'enfant peut être séparé de sa mère, selon la jurisprudence malienne en matière de divorce. L'application, par la magistrature malienne, du Code du mariage et de la tutelle "*s'inspire des traditions coutumières qui considèrent qu'*[avant sept

ans], l'intérêt de l'enfant exige qu'il soit confié à la mère, celle-ci étant la mieux indiquée pour s'en occuper convenablement" (Boye, 1987, p. 27)¹.

Par ailleurs, il semble que cette troisième et dernière phase de l'enfance correspond assez bien au groupe qui précéderait la catégorie des jeunes, selon la classification des statuts familiaux des individus chez les Mandenka (gens du Mandé)². Shaka Bagayogo (1990) souligne qu'on ne retrouve, dans cette classification, aucun enfant de moins de 8 ans, ce qu'il attribue au fait que les enfants de ce groupe d'âges ne bénéficient d'aucun statut ni d'aucune fonction sociale dans la société mandingue-bambara. D'autres travaux portant sur le Mali, notamment ceux de Michèle Fellous (1981) et de l'UNICEF (1989), le confirment.

En Europe, cette troisième phase correspond à ce que Louis Henry (1981) appelle l'âge scolaire. Théoriquement, au Mali, l'enfant peut être admis dès l'âge de six ans dans le système scolaire public, mais la plupart d'entre eux n'entrent à l'école qu'à 7 ou 8 ans (UNICEF, 1989, p. 130). La scolarisation débute avec l'enseignement fondamental, qui est en principe obligatoire. Elle comporte neuf années réparties en deux cycles. Le premier, d'une durée de six ans, est sanctionné par le certificat d'études primaires (CEP) ; le second s'étend sur trois années et si la dernière est réussie, l'enfant peut obtenir le diplôme d'enseignement fondamental (DEF). L'enseignement fondamental s'étend donc généralement jusqu'à l'âge de 15 à 16 ans (Diakité, 1988). Toutefois, compte tenu des forts taux de redoublement et d'abandon³ et de l'âge relativement tardif à l'entrée dans le système éducatif, on estime que 98 % des effectifs scolaires de moins de 15 ans sont en fait, au Mali, concentrés sur le premier cycle (Mali, 1991, p. 60)⁴.

Le système scolaire n'est toutefois qu'une des nombreuses portes d'entrée nous permettant de définir le groupe des enfants Terence Hull (1981) propose d'apporter une attention particulière aux pratiques nuptiales afin de mieux définir le groupe des

¹ Dans son autobiographie, Hampaté Ba souligne que "[...] la loi musulmane aussi bien que la coutume donnaient alors plus de droits à la famille paternelle qu'à la famille maternelle sur un garçon âgé de plus de sept ans" (1991, p. 177).

² Le groupe Mandé serait formé, notamment, des groupes ethniques Kassonké, Malinké, Bambara, Dioula, Soninké, Bozo, Djallonké et Samogo (Diakité, 1990, p. 28). Selon les données du recensement malien de 1987, l'une ou l'autre des langues parlées par ces groupes ethniques représentait la langue maternelle de plus des deux tiers de la population urbaine au Mali (Mali, 1990).

³ L'analyse des statistiques scolaires du milieu des années 1980 a permis aux responsables du Ministère du plan d'évaluer que pour une cohorte fictive de 1 000 élèves inscrits en première année, seulement 263 se rendront jusqu'à la sixième année du premier cycle et que parmi eux, 154 obtiendront leur CEP. On calcule également que 4 854 années/élève auront été nécessaires pour former ces 154 diplômés, soit un coefficient d'efficacité de 19 % (Mali, 1991, p. 70-71).

⁴ Depuis 1982, le Ministère de l'éducation autorise l'ouverture de *médersas*. Contrairement au système public, la langue d'enseignement y est l'arabe. Le français n'y est introduit qu'à partir de la deuxième année. Elles fonctionnent comme les écoles fondamentales publiques puisqu'elles offrent une formation de neuf années, réparties sur deux cycles. Les effectifs scolaires dans les *médersas* auraient augmenté rapidement au cours des dernières années et représentent près de 20 % des enfants inscrits au niveau fondamental à la fin des années 1980 (UNICEF, 1989 ; Gérard, 1992).

enfants et ce, plus particulièrement pour les sociétés où l'on observe une relative précocité de l'âge au mariage. En somme, c'est l'idée socialement admise de l'autonomie individuelle qui semble déterminer les tranches d'âges à partir desquelles il est possible de distinguer les enfants des jeunes. Cette distinction est généralement assez floue et c'est le statut des individus, dans leur groupe d'appartenance, la famille, qui permet le mieux d'opérer cette distinction.

La définition du groupe des enfants à retenir ici doit nécessairement s'inscrire dans la réalité de la société étudiée. Ceci conduit non seulement à s'intéresser à la place que les enfants occupent à l'intérieur de l'unité familiale, mais également à définir les différents groupes à l'intérieur du ménage. En somme, en tentant de définir les enfants, on est conduit à définir également les autres groupes qui composent le ménage.

Dans la classification de Shaka Bagayogo (1990) (tableau 1), le statut familial d'un individu est étroitement lié à son statut matrimonial. En effet, dans la société malienne, comme dans de nombreuses autres sociétés, le mariage marque généralement le changement de statut familial. Ainsi, le passage du statut de jeune producteur célibataire à celui de producteur marié se produit beaucoup plus tôt pour les filles que pour les garçons, la différence correspondant sensiblement à l'écart d'âge au mariage entre les conjoints⁵.

Tableau 1. Classification du statut familial traduite en langage fonctionnel chez les Mandenka selon Shaka Bagayogo (1990)

Hommes				
Âge	Chef de lignage	Producteur marié	Producteur célibataire	Adolescent (ou enfant)
60 ans et plus	<i>guatigiw</i>	<i>cèbakorow</i>	<i>kamalenw</i>	<i>bilakorow</i>
25 - 59 ans				
16 - 24 ans				
8 - 15 ans				
Femmes				
Âge	Maîtresse de concession	Ménagère	Fille nubile	Fille en bas âge
55 ans et plus	<i>musokorow</i>	<i>gwadaw ou musomisew</i>	<i>kolokanw</i>	<i>npogotiginiw</i>
16 - 54 ans				
13 - 15 ans				
8 - 12 ans				
Source : tiré de Bagayogo, 1990, p. 3.				

Des changements importants ont toutefois été observés en matière de nuptialité au cours des trois dernières décennies. Ces changements ont conduit à une

⁵ Le Mali est l'un des rares pays du monde où l'écart d'âge entre les conjoints d'une même union dépasse dix années (United Nations, 1988, p. 67).

augmentation de l'âge au premier mariage et ce, de façon encore plus marquée en milieu urbain malien (Marcoux *et al.*, 1995). En effet, l'âge moyen des femmes au premier mariage est passé de 16,6 ans en 1960 à 21,3 ans en 1985 en milieu urbain, alors qu'en zone rurale, il est passé dans le même temps, de 16,2 ans à 17,5 ans. Les hommes ont également connu, en ville, une élévation de l'âge moyen au premier mariage mais moins prononcée, de 27,4 ans à 29,7 ans. En zone rurale, l'âge moyen des hommes au premier mariage est demeuré stable, à 26 ans.

Si l'on s'appuie sur la classification suggérée par Shaka Bagayogo (1990), on peut croire que ce retard relatif de l'âge au premier mariage des jeunes filles en milieu urbain a dû conduire à un report dans l'acquisition du statut familial de ménagère productrice ou, en langage fonctionnel, à un retard de l'entrée dans le statut de *gwadaw* ou *musomisew*. Dans les sociétés patrilineaires virilocalles comme celles du Mali, cette prolongation a des conséquences importantes pour la famille d'origine des futures épouses qui voit s'allonger la période où elle peut compter sur ces célibataires économiquement productives. Ce report de l'âge au mariage qui a entraîné une prolongation du statut de fille nubile (*kolokanw*) pourrait également avoir conduit à un allongement du statut d'enfant (*npogotigimiw*) chez les filles. En fait, la borne utilisée par Shaka Bagayogo pour distinguer le groupe nubile s'appuie sur l'âge présumé de l'apparition des règles, or des études récentes fixent à un âge relativement tardif la puberté des femmes sahéennes (Population Reports, 1986 ; Diop, 1993). Une enquête réalisée en 1988 auprès des adolescentes du milieu urbain au Mali révélait que seulement 13 % des filles déclaraient avoir eu leurs premières règles avant l'âge de 13 ans, alors que le tiers des filles déclaraient les avoir eues après leur quinzième anniversaire (ISFRA, 1988, p. 38).

À la lumière de ces différentes études, j'ai considéré comme enfants les individus âgés de 8 ans ou plus qui n'ont pas encore atteint leur quinzième anniversaire, ce qui correspond sensiblement aux définitions utilisées dans d'autres études sur les activités des enfants. Cette définition semble également conforme à la réalité sociale malienne. Elle recoupe, d'une part, la classification des statuts familiaux en vigueur et correspond, d'autre part, à la clientèle visée par l'enseignement primaire. Une telle définition devrait permettre de rendre assez bien compte de la réalité observée en milieu urbain malien.

2. Les activités des enfants

L'enquête démographique de 1985, réalisée par la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) du Ministère du plan du Mali, donne de précieuses indications sur les activités des enfants. Partie prenante du Programme africain d'enquête auprès des ménages (PADEM), dirigé et coordonné par le Bureau

de la statistique de l'ONU, elle a permis de recueillir des informations sur près de 9 000 ménages et environ 45 000 individus.

Un des modules du questionnaire portait sur les travaux effectués par les jeunes qui ne fréquentaient pas l'école. Les premiers résultats obtenus ont ainsi indiqué que, parmi les enfants de 8 à 14 ans du milieu urbain malien, 45 % fréquentaient l'école, 46 % effectuaient différents travaux qui conduisaient à les considérer comme étant des actifs, seuls 9 % étaient déclarés inactifs et non scolarisés. Comparativement à d'autres sources, les résultats ainsi obtenus ont permis de mieux rendre compte de l'importante participation des enfants aux activités de subsistance. Par exemple, lors du recensement qui a précédé cette enquête seulement 11,6 % des enfants du même groupe d'âges étaient déclarés actifs en milieu urbain malien. Les écarts sont particulièrement importants pour la population féminine puisque les données du recensement évaluaient à 5 % la proportion d'actives chez les 8-14 ans alors que l'enquête de 1985 l'évaluait à 49 %, soit dix fois plus.

Avant d'examiner la nature du travail effectué par les enfants actifs, attardons-nous sur quelques caractéristiques individuelles des enfants selon qu'ils sont scolarisés, actifs ou ni l'un ni l'autre⁶. Deux caractéristiques ont ici été retenues. Le tableau 2 donne la répartition des enfants selon leur activité en fonction du sexe et de l'âge. Rien de très marqué n'apparaît dans ce profil, si non que les enfants des deux sexes âgés de 8 ans sont les moins scolarisés. La différence de 12 points de pourcentage observée entre 11 et 12 ans s'explique probablement par un biais dans les déclarations d'âge. La loi sur le travail au Mali fixe, en effet, à 12 ans l'âge minimum pour les travaux légers (Bequele, 1992, p. 102). Il est donc possible que les enquêtés aient eu tendance à déclarer cet âge pour les enfants actifs. C'est d'autant plus probable que l'effectif retrouve son niveau antérieur à 13 ans.

En ce qui concerne les filles, outre la plus faible scolarisation à 8 ans, on n'observe aucune relation entre l'âge et la fréquentation scolaire. La proportion de celles qui vont à l'école se situe autour de 41 % et ce, à tous les âges. Néanmoins, on observe une proportion relativement forte d'inactives qui ne fréquentent pas l'école à 8 et 9 ans. Il est probable que les plus jeunes contribuent dans des proportions moindres aux travaux de subsistance de leur ménage, ce qui expliquerait l'importance de la catégorie "ni l'un ni l'autre" chez les plus jeunes filles. Il peut toutefois s'agir d'un biais lié à la perception que les répondants se font du travail d'une fillette de cet âge. Il est en effet fort probable que les parents, qui répondaient lors de cette enquête, ont eu tendance à sous-évaluer le travail des enfants et probablement davantage celui des filles ; les travaux domestiques effectués par les petites filles n'étant pas toujours perçus comme un véritable travail.

⁶ Évidemment, certains enfants peuvent être écoliers et actifs en même temps, mais l'enquête de 1985 ne peut permettre d'identifier ce double statut. Précisons toutefois qu'en accaparant l'enfant pour plus d'une trentaine d'heures par semaine, l'école a pour effet de restreindre passablement la disponibilité des enfants pour des activités de production ou pour des tâches domestiques.

Tableau 2. Répartition des enfants de 8 à 14 ans selon leur activité par sexe et année d'âge. Milieu urbain au Mali, 1985

Activité	Âge							
	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	Total
Garçons								
À l'école	38,0	48,2	50,2	57,2	44,9	58,9	45,6	48,0
Actifs	48,4	42,2	39,7	35,6	44,5	35,8	49,2	42,8
Ni l'un ni l'autre	13,5	9,6	10,0	7,1	10,7	5,3	5,3	9,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Effectifs</i>	239	189	234	173	219	142	181	1 377
Filles								
À l'école	32,1	41,6	44,5	43,2	39,6	43,6	43,1	40,8
Actives	51,9	40,6	45,7	51,3	54,5	48,2	51,7	49,0
Ni l'un ni l'autre	15,9	17,8	9,8	5,5	6,0	8,3	5,2	10,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Effectifs</i>	206	194	209	147	181	163	161	1 261

Source : Traitement des données de l'enquête démographique de 1985.

Trois modalités ont été retenues pour distinguer les enfants selon le lien de parenté avec le chef de ménage (tableau 3). Le premier groupe, les enfants du chef de ménage, rassemble 75 % des enfants en milieu urbain au Mali. Le deuxième groupe, les enfants qui ne sont pas ceux du chef de ménage, mais qui ont un lien de parenté avec lui (neveu, nièce, etc.) représente 22 %. Enfin, les enfants qui n'ont aucun lien de parenté avec le chef de ménage comptent pour moins de 3 %.

Tableau 3. Répartition des enfants de 8 à 14 ans selon la situation de l'activité par le lien de parenté avec le chef de ménage et par sexe. Milieu urbain au Mali, 1985

Statut d'occupation	Sexe et lien de parenté avec le chef de ménage					
	Garçons			Filles		
	Enfant	Autre parent	Non parent	Enfant	Autre parent	Non parent
À l'école	48,4	47,3	42,1	42,7	36,8	18,3
Actifs	42,2	44,3	50,1	47,3	52,6	66,6
Ni l'un ni l'autre	9,5	8,4	7,8	9,9	10,5	15,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Effectifs</i>	1 055	257	65	941	296	24

Source : Traitement des données de l'enquête démographique de 1985.

Pour les garçons qui ont un lien de parenté avec le chef de ménage, la proximité biologique ne semble avoir aucun effet sur la nature de l'activité de l'enfant ; les garçons qui n'ont aucun lien de parenté sont en revanche moins scolarisés que les autres. Les filles sont plus fréquemment scolarisées lorsqu'elles sont les propres filles du chef. Celles qui ne sont pas les enfants du chef de ménage, mais qui ont un lien de parenté avec lui, voient leur taux de fréquentation scolaire diminuer de 7 % par rapport aux premières. Enfin, ce taux de fréquentation tombe en dessous des 20 % pour les filles qui n'ont aucun lien de parenté avec le chef. Une proportion importante de ces filles non apparentées sont sans doute, en fait, des bonnes. Soulignons toutefois que ce résultat repose sur un nombre de cas beaucoup trop faible (24 filles) pour que l'on puisse se permettre de tirer des conclusions très fermes à ce sujet. Ils suggèrent cependant que le lien de parenté avec le chef de ménage n'est pas neutre pour l'occupation principale des enfants en milieu urbain malien.

Un module de l'enquête dressait l'inventaire des travaux effectués par les enfants au cours d'une journée. Son exploitation (tableau 4) permet de mieux saisir le type de contribution des enfants aux activités de subsistance. Le travail des enfants est multiple : 2,5 types de travaux différents en moyenne. On sait en outre que la catégorie des travaux dits ménagers correspond déjà elle-même à une multitude d'activités (entretien des lieux, préparation des repas, collecte de l'eau et du bois, etc.) et de ce fait, la diversité de travaux pratiqués est dans la réalité encore plus élevée qu'il ne paraît, surtout pour les filles.

Tableau 4. Proportion (%) d'enfants actifs de 8 à 14 ans déclarant effectuer différents types de travaux et nombre moyen de types de travaux déclarés selon le sexe. Milieu urbain au Mali, 1985

Type de travaux	Sexe	
	Garçons	Filles
Travaux ménagers	24,7	96,8
Agriculture	50,1	22,6
Forêt	35,8	20,4
Élevage	28,6	14,5
Pêche	17,5	10,9
Commerce	34,5	33,6
Artisanat	28,8	21,0
Activités du secteur informel	36,1	23,4
Ensemble	100,0	100,0
<i>Effectifs</i>	282	350
Nombre moyen de type de travaux :		
- tous types	2,6	2,4
- autres que travaux ménagers	2,3	1,5

Source : Traitement des données de l'enquête démographique de 1985.

La part des travaux ménagers est d'ailleurs ce qui distingue le plus les activités des garçons et celles des filles. En effet, la presque totalité des jeunes filles actives (97 %) déclarent effectuer des travaux ménagers alors que ce n'est le cas que du quart des garçons actifs du même âge. Les jeunes filles ne sont pourtant pas absentes dans les autres sphères d'activité : une jeune active sur trois participe aux activités commerciales, un quart se retrouvent dans le secteur informel autre que le petit commerce et une sur cinq déclare une activité artisanale.

Enfin, il importe de souligner que plus de 85 % des enfants actifs remplissent ces tâches à l'intérieur de la sphère familiale, sans rémunération. Quant aux enfants qui reçoivent une rémunération (15 %), on peut raisonnablement supposer qu'une partie importante de ces sommes sont réintroduites, directement ou indirectement, à l'intérieur du revenu familial. En Amérique latine, les études sur le travail rémunéré des enfants indiquent qu'entre 60 % et 80 % des gains sont versés au pot commun du revenu familial (Myers, 1989, p. 328-329). En d'autres termes, le travail des enfants, rémunéré ou non, ne se distingue pas de l'ensemble des activités de subsistance de leur groupe d'appartenance.

Conclusion

En 1994, soit plus de 20 ans après son adoption par l'Organisation internationale du travail, la Convention 138 sur l'âge minimum au travail n'avait été ratifiée que par 40 pays dont seulement cinq pays d'Afrique (Banque mondiale, 1995, p. 170). Il est vrai que les outils législatifs élaborés pour intervenir dans ce domaine sont parfois peu appropriés pour cerner la réalité de nombreux pays. Dans le manuel d'informations du BIT sur le travail des enfants, on précise que ces derniers participent "*aux travaux dès leur plus tendre enfance ; ils apportent aussi leur aide aux champs, au magasin, etc. Mais là n'est pas notre propos*" (BIT, 1987, p. 11). En fait, comme le souligne si justement Michel Bonnet, "*autant dire que ces législations ne nous parlent guère des activités que mènent réellement les enfants africains d'aujourd'hui*" (1993, p. 411).

La démarche utilisée ici permet de mieux saisir l'importance du travail des enfants. L'objectif de cette recherche ne se limitait toutefois pas à la seule mesure du travail des enfants, mais consistait également à cerner le rôle de ce travail dans l'ensemble des activités de subsistance des ménages urbains. On peut en retenir trois types d'enseignements ou de recommandations pour les recherches futures.

Premièrement, il importe de sortir le travail domestique de l'ombre du travail dit économique (Marcoux, 1994). Les travaux féministes ont certes permis d'élargir le concept de travail afin de reconnaître l'importance des activités domestiques, mais trop souvent encore, on ne s'intéresse qu'aux activités conduisant à la production de

biens et de services, repérés par les statistiques nationales (Anker, 1983). Si ce genre de définition répond aux besoins de certains gestionnaires, elle ne peut sûrement pas satisfaire les exigences des spécialistes des sciences sociales qui s'intéressent à la famille. Comme on a pu le voir au début de la deuxième section de ce texte, une définition mieux adaptée au contexte du travail des enfants conduit à une évaluation du taux d'activité des enfants quatre fois plus élevée que ce que révélait le recensement de la population.

Deuxièmement, après avoir favorisé l'élargissement de la notion de travail il importe également d'élargir vers le bas la tranche d'âges des individus susceptibles de participer aux différents types de travaux. Comme le souligne Barrie Thorne (1987), les études récentes sur le changement social ont fait apparaître plus nettement le rôle des femmes, mais on s'est encore très peu intéressé à celui des enfants. Les concepts utilisés sont bien souvent inappropriés et il faut développer des outils de collecte plus adaptés à la réalité des enfants et de leurs activités.

Troisièmement, pour comprendre le travail des enfants il importe de situer leurs activités à l'intérieur de l'ensemble des activités de subsistance de leur groupe d'appartenance. L'approche développée par Marie-Agnès Barrère-Maurisson (1992) semble particulièrement intéressante. Cet auteur propose de réconcilier sociologie du travail et sociologie de la famille à travers l'étude d'un processus social qu'elle nomme la division familiale du travail. Ce processus consiste "*à répartir le travail en fonction du statut familial des individus [...] cette division du travail [portant] à la fois sur le domestique et le professionnel*" (p. 243).

Dans le cas qui nous intéresse plus particulièrement, il s'agit d'examiner le rôle de l'enfant dans le cadre de la double division du travail : entre hommes et femmes et entre adultes et plus jeunes. Cette division du travail doit également tenir compte d'une troisième dimension qui distingue le travail domestique et le travail dit économiquement productif (que Marie-Agnès Barrère-Maurisson qualifie de professionnel). Évidemment, le concept de division familiale du travail ne signifie pas que les activités sont complètement séparées. Marie-Agnès Barrère-Maurisson, comme bien d'autres, insiste sur le principe d'articulation entre les différentes sphères du travail et entre les différents agents. La plupart des activités s'articulent, s'imbriquent et se chevauchent. Si certaines activités sont spécifiquement exécutées par l'un des membres (la cuisine dans le cas des femmes, par exemple), elles restent néanmoins interdépendantes des activités exécutées par les autres membres (telles les corvées d'eau exécutées par les enfants).

Ce concept d'articulation des activités a notamment été mis en évidence pour les activités domestiques des enfants. Par exemple, on a largement fait état du processus de prise en charge de certaines tâches ménagères par les enfants, processus qui permet alors à d'autres membres du ménage d'exercer certaines activités à l'extérieur de la sphère domestique (Bazin-Tardieu, 1975 ; Cain, 1977 ; Aghajanian, 1979 ; De Tray, 1983 ; Oppong, 1988). Dans son étude sur les

restauratrices de la nuit à Bamako, Chantal Rondeau (1989) observe ainsi que l'une des conditions essentielles à l'exercice de cette activité est de pouvoir compter sur d'autres personnes pour se décharger de nombreuses tâches domestiques. Ce qui est intéressant ici, c'est bien l'articulation et le transfert de certaines activités entre les membres d'un même ménage. Dans un contexte où ce sont les femmes qui, en raison de la division sexuelle du travail, assument la responsabilité des tâches ménagères, on peut présumer en effet qu'elles ne pourront en être dégagées que dans la mesure où elles seront à même de transférer une partie de ces travaux auprès de certains membres du ménage. Ce type de transfert aura alors tendance à s'effectuer de façon verticale et en fonction du statut familial auquel renvoie Marie-Agnès Barrère-Maurisson (1992). Les enfants sont au cœur de ces transferts, ce qui explique les liens étroits entre les activités des femmes et celles de leurs enfants (Scott et Tilly, 1975 ; Schildkrout, 1979 ; UNICEF, 1989).

Alors que l'on prétend souvent qu'il y a inadéquation entre le rôle de mère et la participation des femmes aux activités de production, cette perspective de recherche suppose plutôt qu'il existe une articulation entre les sphères économique et domestique à l'intérieur de la cellule familiale, articulation qui repose précisément sur le rôle et la place des enfants dans la famille. On doit alors s'attendre à ce que les difficultés auxquelles sont confrontées les sociétés africaines aient d'importantes répercussions sur l'évolution des structures familiales. Pour les familles pauvres, qui risquent de devenir de plus en plus nombreuses, la participation de tous les membres aux activités de subsistance devient une nécessité. Allons-nous assister à une augmentation de la mise au travail des enfants ? On a déjà observé une baisse de la scolarisation (ou du moins une stagnation des taux de fréquentation scolaire) dans de nombreux pays africains. Les systèmes scolaires en place ont fait l'objet de nombreuses critiques (programmes, contenu des cours, qualité des infrastructures et des services, etc.). On s'est toutefois rarement préoccupé du rôle joué par l'environnement familial dans la définition des activités quotidiennes de ces enfants que l'on veut scolariser. La non-fréquentation de l'école, les abandons et les échecs scolaires, la sous-scolarisation des filles, sont autant d'éléments qui caractérisent les pays sahéliens et ne peuvent pourtant s'expliquer pleinement sans en tenir compte.

Références bibliographiques

- AGHAJANIAN Akbor, 1979. – "Family Economy and Economic Contribution of Children in Iran : an Overview", *Journal of South Asian and the Middle Eastern Studies*, vol. III, n° 1, p. 20-31.
- ANKER Richard, 1983. – "L'activité de la main-d'œuvre féminine dans les pays en développement : examen critique des définitions et des méthodes de collecte des données", *Revue internationale du travail*, vol. 122, n° 6, p. 761-777.

- ARIES Philippe, 1973. – *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. – Paris, Seuil, 316 p.
- BA Amadou Hampâté, 1991. – *Amkoullel l'enfant peul. Mémoires*. – Paris, Actes Sud, 403 p.
- BAGAYOGO Shaka, 1990. – *Les jeunes et l'État au Mali ou les revers d'une désarticulation*. – ronéo, 37 p. (Communication présentée lors de la conférence "Jeunes et sociétés sahéliennes", Centre Sahel, Université Laval, septembre 1990).
- BANQUE MONDIALE 1995. – *Le monde du travail dans une économie sans frontières. Rapport sur le développement dans le monde 1995*. – Washington, Banque Mondiale, 275 p.
- BARRÈRE-MAURISSON Marie-Agnès, 1992. – *La division familiale du travail*. – Paris, Presses Universitaires de France, 251 p.
- BAZIN-TARDIEU Danielle, 1975. – *Femmes du Mali*. – Ottawa, Leméac, 259 p.
- BEKOMBO Manga, 1981. – "The child in Africa : Socialisation, Education and Work", in : G. RODGERS et G. STANDING (éds.), *Child Work, Poverty and Underdevelopment*, p. 113-129. – Genève, Bureau international du travail, 310 p.
- BEQUELE Assefa, 1992. – "La lutte contre le travail des enfants : perspectives naissantes", in : William E. MYERS (éd.), *Protéger les enfants au travail*, p. 97-116. – New York, UNICEF, 219 p.
- BIT, 1987. – *Le travail des enfants : manuel d'information*. – Genève, Bureau international du travail, 81 p.
- BONNET Michel, 1993. – "Le travail des enfants en Afrique", *Revue internationale du travail*, vol. 132, n° 3, p. 411-430.
- BOYE Abdel Kader, 1987. – *Condition juridique et sociale de la femme dans quatre pays du Sahel*. – Bamako, Institut du Sahel, 455 p. (Études et travaux de l'USED, n° 9).
- CAIN Mead T., 1977. – "The Economic Activities of Children in a Village in Bangladesh", *Population and Development Review*, vol. 3, n° 3, p. 201-227.
- CHERNICHOVSKY Dov, 1985. – "Socioeconomic and Demographic Aspects of School Enrollment and Attendance in Rural Botswana", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 33, p. 319-332.
- DE TRAY Dennis, 1983. – "Children's Work Activities in Malaysia", *Population and Development Review*, vol. 9, n° 3, p. 437-455.
- DIAKITE S., 1988. – "Mali", *The Encyclopedia of Comparative Education and National Systems of Education*, p. 470-472. – Pergamon Press.
- DIOP Nafissatou, 1993. – *La fécondité des adolescentes au Sénégal*. – Montréal, Université de Montréal, 227 p. (Ph.D en démographie, coll. "Thèses et mémoires pour le Sahel, n° 34).
- FELLOUS Michèle, 1981. – "Socialisation de l'enfant bambara", *Journal de la société des africanistes*, vol. 51, n° 1-2, p. 201-215.
- GÉRARD Étienne, 1992. – "Entre État et populations : l'école et l'éducation en devenir", *Politique africaine*, n° 47, p. 59-69.
- HENRY Louis, 1981. – *Dictionnaire démographique multilingue (Volume français)*. – Liège, Éditions Ordina, 179 p.
- HULL Terence, 1981. – "Perspectives and Data Requirements for the Study of Children's Work", in : G. RODGERS et G. STANDING (éds.), *Child Work, Poverty and Underdevelopment*, p. 47-80. – Genève, Bureau international du travail, 310 p.

- ISFRA, 1988. – *Fécondité et comportements psycho-sociologiques des adolescents en milieu urbain au Mali*, Rapport provisoire. – Bamako, Institut supérieur de formation en recherche appliquée, 97 p.
- MALI (République du), 1990a. – *Recensement général de la population et de l'habitat, 1987. Résultats définitifs*. – Bamako, Bureau central de recensement, tome 1, vol. 0 à 8.
- MALI (République du), 1990b. – *Recensement général de la population et de l'habitat, 1987. Analyse : Activité économique*. – Bamako, Bureau central de recensement, Tome 3, 90 p.
- MARCOUX Richard, 1994a. – *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*. – Bamako, CERPOD, 200 p. ("Études et travaux", n° 12).
- MARCOUX Richard, 1994b. – "Des inactifs qui ne chôment pas : une réflexion sur le travail des enfants en milieu urbain au Mali", *Travail, capital et société*, vol. 27, n° 2, p. 296-319.
- MARCOUX Richard, 1995. – "Fréquentation scolaire et structure démographique des ménages en milieu urbain au Mali", *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 31, n° 3, p. 655-674.
- MARCOUX Richard, GUEYE Mouhamadou et KONATÉ Mamadou Kani, 1995. – "La nuptialité : entrée en union et types de célébration à Bamako", in : Dieudonné OUEDRAOGO et Victor PICHÉ (dir.), *L'insertion urbaine à Bamako*, p. 117-144. – Paris, Karthala, 202 p.
- MORICE Alain, 1981. – "The Exploitation of Children in the 'Informal Sector': Proposals for Research", in : G. RODGERS et G. STANDING (éds.), *Child Work, Poverty and Underdevelopment*, p. 131-158. – Genève, Bureau international du travail, 310 p.
- MYERS William E., 1989. – "Urban Working Children : A Comparison of Four Surveys from South America", *International labour review*, vol. 128, n° 3.
- OPPONG Christine, 1988. – "Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses", in : Dominique TABUTIN, *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 421-440. – Paris, L'Harmattan, 551 p.
- POPULATION REPORT, 1986. – *La jeunesse des années 1980 : Problèmes sociaux et sanitaires*. – Baltimore, Population Information Program, , 47 p. (Série "M", n° 2).
- RONDEAU Chantal, 1989. – "Les restauratrices de la nuit à Bamako (Mali)", *Travail, capital et société*, vol. 22, n° 2, p. 262-287.
- SCHILDKROUT Enid, 1979. – "Women's Work and Children's Work : Variation among Moslems in Kano", in : S. WALLMAN (éd.), *Social Anthropology of Work*, p. 69-85. – London, Academic Press, (A.S.A. Monograph 19).
- SCOTT Joan W. et TILLY Louise A., 1975. – "Women's Work and the Family in Nineteenth-Century Europe", *Comparative Studies in Society and History*, vol. 17, n° 1, p. 36-64.
- THORNE Barrie, 1987. – "Re-Visioning Women and Social Change : Where Are The Children ?", *Gender and Society*, vol. 1, n° 1, p. 85-109.
- TRAORE Baba, KONATÉ Mamadou et STANTON Cynthia, 1989. – *Enquête démographique et de santé au Mali, 1987*. – Columbia, Institute for resource development/Westinghouse, 187 p.
- UNICEF, 1989. – *Enfants et femmes au Mali. Une analyse de la situation*. – Paris, UNICEF/L'Harmattan, 251 p.
- UNITED NATIONS, 1988. – *First Marriage : Patterns and Determinants*. – New York, ONU, 110 p.

CHAPITRE 11

LE CYCLE DE VIE INDIVIDUEL AU SEIN DES MÉNAGES : différenciation selon les catégories socio-professionnelles en Côte-d'Ivoire

Raïmi FASSASSI

Démo-économiste à l'ENSEA¹, Abidjan

Dans les sociétés traditionnelles africaines, le cycle de vie individuel est lié non seulement à l'âge des individus mais aussi aux normes d'accès à différentes étapes que les hommes et les femmes sont censés traverser tout au long de leur vie. Dans certaines sociétés à classes d'âges ces étapes sont très ritualisées, dans d'autres ces passages se font de façon plus souple. Aujourd'hui, l'Afrique se retrouve dans un tourbillon culturel et social marqué par un décalage brutal entre des normes traditionnelles encore profondément ancrées dans les zones rurales et une influence occidentale qui entraîne une évolution rapide dans les idées et dans les faits. Cette double influence, surtout perceptible dans les milieux urbains et semi-urbains, engendre une dynamique complexe, dont l'évolution du cycle de vie individuel dans les entités familiales est une expression.

D'une manière générale, les solidarités familiales et sociales alimentées par un réseau permanent d'entraide communautaire affectent les comportements socio-démographiques des populations africaines (Adjamagbo et Fassassi, 1995 ; Koffi *et al.*, 1994). Elles interfèrent en particulier sur les mouvements inter-familiaux des différents membres de la communauté. L'ampleur de cette dynamique familiale et son analyse peuvent être approchées par une meilleure connaissance des unités domestiques que l'on peut maintenant mieux étudier à partir de recensements et

¹ École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée, Abidjan, Côte-d'Ivoire.

d'enquêtes. Dans cette étude, la notion de ménage qui est la base de notre analyse est celle généralement admise dans la plupart des enquêtes en Afrique : c'est un *"ensemble constitué par un petit groupe de personnes, apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, vivent dans un même logement, prennent souvent leur repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes"* (Sala-Diakanda, 1988).

Le cycle de vie individuel au sein des ménages en Côte-d'Ivoire sera étudié à travers la comparaison des résultats d'un recensement effectué à Boundiali en 1987 par l'ENSEA et de deux enquêtes réalisées conjointement par l'ORSTOM et l'ENSEA, dans le cadre de l'observatoire de la population de la sous-préfecture de Sassandra sur la dynamique socio-démographique de cette sous-préfecture (1988 et 1993).

La commune de Boundiali se situe dans la partie septentrionale de la Côte-d'Ivoire, en plein coeur de la savane herbeuse. L'économie de cette commune repose sur deux activités principales, l'agriculture et l'élevage, qui occupent une large partie de la population active surtout en zone rurale. L'installation d'une modeste unité industrielle d'emballage du coton ainsi que les infrastructures scolaires ont fait de la commune une zone d'immigration dans cette région septentrionale, qui est généralement pourvoyeuse de main-d'œuvre pour la zone forestière plus nantie économiquement.

La sous-préfecture de Sassandra se situe quant à elle en pleine zone forestière, dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire. Elle constitue l'un des derniers fronts pionniers pour la culture du café et du cacao. Son économie a été longtemps dominée par les activités portuaires, mais l'essor de l'économie de plantation à l'époque de la colonisation et surtout la construction d'un port dans la ville voisine de San Pedro ont progressivement permis une reconversion totale des activités dans la région. La rencontre, assez précoce à Sassandra, de cette société avec celle des colonisateurs, va engendrer de profondes mutations dans la vie économique des populations locales (Pillet-Schwartz, 1989). La monétarisation et l'urbanisation vont en particulier bouleverser les normes traditionnelles et provoquer très tôt dans la population autochtone une dynamique démographique nouvelle et une transformation des modes de vie domestique. Ces mutations se sont produites dans un contexte social marqué par une dégradation de la vie économique. La crise a atteint son paroxysme à la fin des années 1980 lorsque les prix des produits de rente se sont effondrés, entraînant une crise grave pour les producteurs. On assiste alors à une diversification des productions agricoles au profit de nouveaux produits (agrumes et palmiers à huile), notamment à Sassandra où d'autres fronts pionniers se sont ouverts.

La comparaison de ces deux milieux très contrastés est donc un moyen d'appréhender les effets spécifiques de transformations économiques sur les cycles de vie familiaux.

1. Le cycle de vie des membres du composant nucléaire

a) Devenir du chef de ménage

Pour étudier l'évolution du statut d'un individu dans les unités domestiques selon son âge, il faudrait disposer du suivi d'une cohorte sur une période suffisamment longue. Mais en l'absence de telles données, une approche transversale à deux dates successives donnera une idée assez précise du processus d'accès au statut de chef d'un ménage. Ce passage, pour la première fois, d'une position quelconque au sein d'un ménage à celle de responsable d'une unité familiale sera étudié selon une méthode qui s'apparente à celle de Hajnal pour la détermination de l'âge moyen au premier mariage. Cette analyse nous permettra de mesurer l'intensité du phénomène dans les divers groupes d'âges et de décrire les différentes phases qui le caractérisent.

À Sassandra comme à Boundiali, les chefs de ménage masculins sont principalement des agriculteurs. À Sassandra, les deux tiers d'entre eux tirent leur revenu directement des activités agricoles. À Boundiali, les activités sont moins concentrées autour de la terre : 37 % des chefs de ménage travaillent dans le domaine de l'agriculture, la quasi totalité de ces derniers étant des travailleurs indépendants (tableau 1).

Tableau 1. Répartition (%) des hommes chefs de ménage selon leur catégorie socio-professionnelle, pour chaque région d'enquête

Catégorie socio-professionnelle	Région	
	Boundiali	Sassandra
	1987	1988
	%	%
Agriculteurs indépendants	34,1	48,8
Salariés agricoles	2,9	16,9
Salariés non agricoles	31,8	22,3
Autres	31,2	12,0
Total	100,0	100,0
<i>Effectif</i>	<i>3310</i>	<i>1503</i>
Source : Enquêtes Boundiali 1987, Sassandra 1988 ENSEA-ORSTOM.		

Le passage de simple membre d'un ménage au statut de chef d'une unité familiale est sans doute l'un des événements les plus importants de la vie d'un individu. Bien souvent, ce changement de statut familial n'a lieu qu'une seule fois dans la vie des individus, en particulier lorsqu'ils sont de sexe masculin. Ce passage d'une situation de dépendance à la responsabilité d'un ménage est alors incontestablement une valorisation du statut du jeune adulte. Mais plus qu'un simple changement de statut, il implique pour la société tout entière un ensemble de choix qui prend toute sa signification dans le rythme de cette transition.

Chez les hommes, on voit apparaître quelques chefs de ménage dès le groupe d'âges 15-19 ans. Il s'agit probablement de jeunes hommes vivant seuls ou dans un ménage de jeunes migrants regroupés sous un même toit. La probabilité pour un jeune homme d'être encore dépendant du ménage de ses parents ou de tiers après trente ans est assez faible (moins de 0,2 aussi bien à Boundiali qu'à Sassandra dans toutes les catégories socio-professionnelles) (tableau 2). Après 35 ans, presque tous les hommes sont chefs d'un ménage. Ce sont les agriculteurs indépendants qui arrivent le plus tard à la direction d'un ménage : 26,5 ans en moyenne à Boundiali et 27,1 ans à Sassandra.

Tableau 2. Probabilité pour les hommes d'être chefs de ménage (CM) selon leur groupe d'âges, leur groupe socio-économique et la zone de résidence

Groupe d'âges	Régions							
	Boundiali 1987				Sassandra 1988			
	Agriculteur indépendant	Salarié agricole	Salarié non agricole	Autres	Agriculteur indépendant	Salarié agricole	Salarié non agricole	Autres
12-14	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,05
15-19	0,00	0,00	0,02	0,08	0,02	0,41	0,08	0,12
20-24	0,21	0,31	0,29	0,28	0,23	0,72	0,46	0,30
25-29	0,62	0,78	0,80	0,66	0,55	0,92	0,82	0,67
30-34	0,88	0,99	0,99	0,93	0,83	0,99	0,98	0,92
35-39	0,99	1,00	1,00	0,99	0,96	1,00	1,00	0,99
40-44	1,00	1,00	1,00	1,00	0,99	1,00	1,00	1,00
45-49	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Âge moyen pour devenir CM	26,5	24,6	24,5	25,1	27,1	19,8	23,3	24,9

Source : Enquêtes Boundiali 1987, Sassandra 1988, ENSEA-ORSTOM.

Ces similitudes entre les deux zones se limitent à ces constats généraux mais on observe des différences significatives d'une catégorie professionnelle à l'autre et entre les deux régions, notamment dans le rythme de changement de statut. La différenciation, selon l'activité professionnelle, de l'accès à la direction d'un ménage est beaucoup moins nette à Boundiali qu'à Sassandra. Prenons le groupe des 25-29 ans, période charnière pour les hommes : la probabilité d'être chef de ménage à cet âge a pour valeurs extrêmes 0,62 pour les agriculteurs indépendants et 0,80 pour

les salariés agricoles à Boundiali. À Sassandra, les écarts sont beaucoup plus prononcés : 0,55 pour les agriculteurs indépendants et 0,92 pour les salariés agricoles.

Globalement, à l'exception des agriculteurs indépendants, les hommes deviennent plus rapidement chefs de ménage dans la zone forestière de Sassandra que dans les savanes de Boundiali. La période passée dans un ménage de tiers par une cohorte de mille individus pris à 12 ans est généralement plus importante dans la seconde région. La différence la plus importante entre les deux régions concerne les ménages des salariés-agricoles ; ces derniers restent dépendants beaucoup plus longtemps à Boundiali. À Sassandra, l'âge exceptionnellement précoce des salariés agricoles (19,8 ans) est probablement dû au fait qu'il s'agit de jeunes migrants venus seuls s'installer dans cette région.

La propension des individus à devenir chef de ménage est mesurée dans chaque groupe d'âges par le rapport de Newton $(\frac{\Delta Y}{\Delta X})_i$ où ΔY désigne la variation de l'effectif et ΔX l'amplitude du groupe d'âges d'indice i . La propension à devenir chef de ménage est élevée à partir de 20 ans (tableau 3). C'est à 25-29 ans que cette tendance est maximale. Ce groupe d'âges est celui, par excellence, où se produit la transition vers l'état de chef de ménage (figure 1).

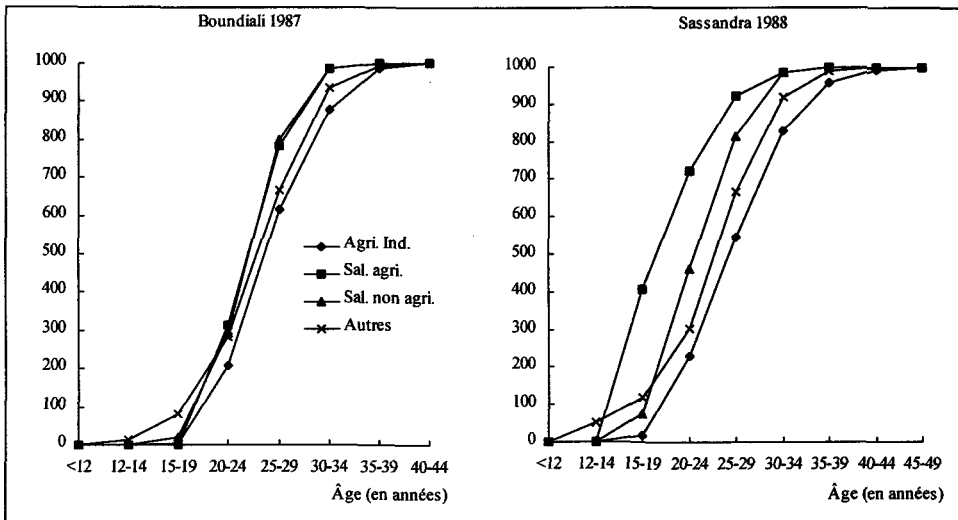


Figure 1. Probabilité pour les hommes d'être chefs de ménage selon la région de résidence, l'âge et la catégorie socio-professionnelle

Tableau 3. Propension des hommes, dans chaque groupe d'âges, à créer leur propre ménage (Rapport de Newton)

Groupe d'âges (en années)	Régions							
	Catégorie socio-professionnelle							
	Boundiali 1987				Sassandra 1988			
	Agriculteur indépendant	Salarié agricole	Salarié non agricole	Autres	Agriculteur indépendant	Salarié agricole	Salarié non agricole	Autres
12-14	0	0	0	5	0	0	0	17
15-19	1	0	4	13	3	81	16	13
20-24	41	63	54	40	43	63	77	37
25-29	82	94	101	76	63	40	71	73
30-34	53	41	37	54	57	13	33	51
35-39	21	2	3	12	26	2	3	14
40-44	2	0	0	1	7	0	0	2
45-49	0	0	0	0	1	0	0	0

Source : Enquêtes Boundiali 1987, Sassandra 1988, ENSEA-ORSTOM.

Pour les femmes, l'accès au statut de chef de ménage suit un schéma bien différent. Le plus souvent, elles vont devenir, à l'âge adulte, épouses d'un chef de ménage². Leur poids économique croissant conduit néanmoins une proportion non négligeable d'entre elles à assumer la responsabilité d'un ménage. Cette situation est plus fréquente aux âges élevés et pour les agricultrices indépendantes que pour les salariées, et cela tout particulièrement à Sassandra. Cependant, c'est dans la catégorie regroupant les autres professions que la probabilité pour une femme de devenir chef de ménage est la plus élevée, à Boundiali comme à Sassandra. De manière générale, les différences entre les catégories socio-professionnelles sont légèrement plus accusées à Sassandra qu'à Boundiali, qui est un milieu culturellement plus homogène (figure 2).

² À Boundiali comme à Sassandra, c'est entre 20 et 24 ans que le passage à l'état d'épouse d'un chef de ménage est le plus fréquent. Alors qu'à Boundiali les différences selon la catégorie professionnelle sont minimes, à Sassandra on voit se dessiner une différenciation selon le groupe socio-économique : les femmes des catégories non agricoles ont une propension à quitter plus tardivement le célibat (données non publiées).

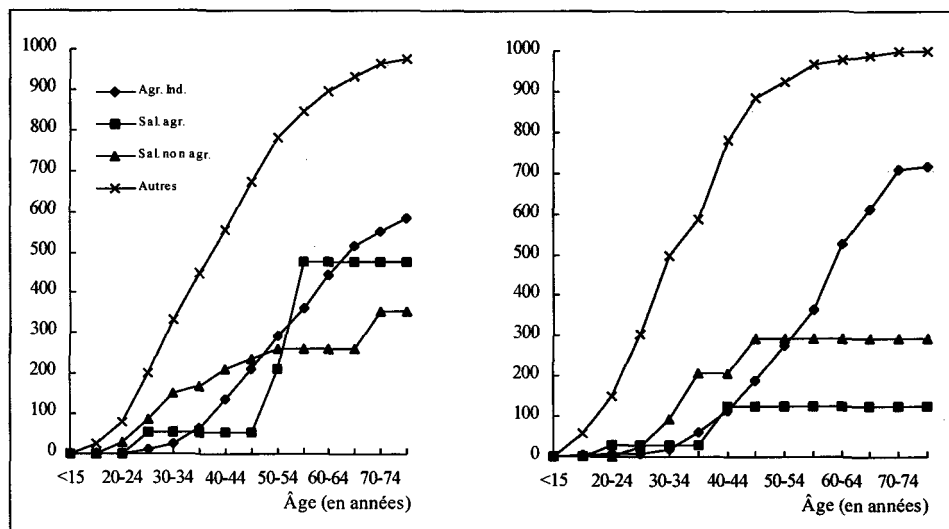


Figure 2. Probabilité pour les femmes d'être chefs de ménage selon la région de résidence, l'âge et la catégorie socio-professionnelle

b) L'insertion des enfants et leur départ du noyau familial

Les enfants du chef de ménage ou de leurs conjoints sont numériquement les composants les plus importants dans les ménages, mais la proportion d'enfants est plus considérable à Boundiali où ils représentent près de 50 % de la population des ménages et ce, dans toutes les catégories socio-professionnelles (tableau 4).

Tableau 4. Proportion (%) d'enfants dans la population des ménages selon la catégorie socio-professionnelle des hommes chefs de ménage et la région de résidence

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Régions	
	Boundiali 1987	Sassandra 1988
Agriculteur indépendant	51	41
Salarié agricole	48	34
Salarié non agricole	47	44
Autres professions	47	36

Source : Enquêtes Boundiali 1987, Sassandra 1988, ENSEA-ORSTOM.

Au sein des catégories socio-professionnelles, il apparaît que 51 % des membres des ménages de Boundiali ayant à leur tête un agriculteur indépendant sont les descendants directs du chef ou ceux de sa (de ses) conjointe(s) ; 41 % seulement à Sassandra. Dans cette région, ce sont les ménages dont le chef est salarié non agricole qui ont la plus forte proportion de descendants directs (44 % des membres du ménage).

La séparation des enfants d'avec leurs deux parents biologiques peut être assez précoce, qu'il s'agisse de filles ou de garçons. Un fait marquant de cette pratique est qu'elle existe même pour les jeunes enfants et dans toutes les catégories socio-professionnelles. Les écarts entre garçons et filles ne sont toutefois pas considérables, bien que les motifs de départ ne soient pas les mêmes selon le sexe. Des études faites en Côte-d'Ivoire sur le placement des enfants ont montré en effet que le départ des jeunes filles est souvent motivé par la précocité de leurs unions, mais aussi par leur placement comme aides familiales ou comme domestiques dans d'autres familles. La scolarisation, l'apprentissage d'un métier et la recherche d'un emploi expliquent plus souvent l'insertion des jeunes garçons dans des ménages de tiers (Antoine et Guillaume, 1986 ; Vimard et Guillaume, 1991).

On peut approcher ce phénomène par la probabilité qu'un enfant d'âge déterminé ait déjà une fois au moins résidé dans un ménage sans aucun de ses deux parents biologiques³.

Ces probabilités sont relativement élevées pour les garçons (tableau 5). Chez les agriculteurs indépendants, les enfants de sexe masculin ont très tôt une plus forte propension à être séparés de leurs parents biologiques. Cette observation est particulièrement vérifiée à Sassandra. On y observe les plus fortes proportions d'enfants qui, à un âge donné, ont quitté au moins une fois le ménage de leurs parents biologiques. Entre 5 et 9 ans, cette probabilité est déjà de 0,39 pour les enfants d'agriculteurs indépendants et de 0,41 pour les enfants issus d'un ménage dirigé par un chef de la catégorie "autres actifs".

³ Lorsqu'un enfant réside dans un ménage sans aucun de ses deux parents biologiques, c'est soit parce qu'il a lui-même quitté le ménage de ses parents, soit parce que ses deux parents ont quitté son ménage de résidence. Un enfant peut aussi quitter le ménage de ses parents puis y revenir ; on n'a donc qu'une approximation du "départ" des enfants par la méthode retenue ici.

Tableau 5. Probabilité pour un garçon de vivre ailleurs que dans le ménage de ses parents biologiques selon l'âge, la région de résidence et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

Groupe d'âges (en années)	Régions							
	Boundiali 1987				Sassandra 1988			
	Agriculteur indépendant	Salarié agricole	Salarié non agricole	Autres	Agriculteur indépendant	Salarié agricole	Salarié non agricole	Autres
0-4	0,14	0,06	0,08	0,07	0,23	0,08	0,10	0,19
5-9	0,26	0,16	0,22	0,23	0,39	0,12	0,29	0,41
10-14	0,41	0,40	0,55	0,50	0,60	0,31	0,62	0,70
15-19	0,60	0,70	0,84	0,73	0,81	0,92	0,89	0,92
20-24	0,79	0,91	0,96	0,91	0,95	0,10	0,98	0,98
25-29	0,94	0,99	1,00	1,00	0,99	1,00	1,00	1,00

Source : Enquêtes Boundiali 1987, Sassandra 1988, ENSEA-ORSTOM.

Tableau 6. Probabilité pour une fille de vivre ailleurs que dans le ménage de ses parents biologiques, selon l'âge, la région de résidence et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

Groupe d'âges (en années)	Régions							
	Boundiali 1987				Sassandra 1988			
	Agriculteur indépendant	Salarié agricole	Salarié non agricole	Autres	Agriculteur indépendant	Salarié agricole	Salarié non agricole	Autres
0-4	0,17	0,06	0,08	0,11	0,24	0,04	0,09	0,25
5-9	0,27	0,18	0,25	0,25	0,43	0,18	0,26	0,49
10-14	0,47	0,37	0,53	0,43	0,60	0,52	0,57	0,76
15-19	0,72	0,80	0,85	0,80	0,89	0,88	0,86	0,93
20-24	0,93	1,00	0,99	0,97	0,98	1,00	0,99	0,98
25-29	0,99	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
30-34	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Source : Enquêtes Boundiali 1987, Sassandra 1988, ENSEA-ORSTOM.

Après 15 ans, on observe une accentuation plus prononcée du rythme de départ chez les jeunes filles. Le groupe d'âges de 15 à 19 ans est le plus affecté par cette propension accrue des "départs" du foyer parental. C'est aussi dans cette classe d'âges que la majorité des filles entrent en union. Les "départs" à ces âges sont essentiellement motivés par la nuptialité, assez précoce dans les deux régions. Mais dès le groupe d'âges 25-29 ans, l'ensemble des jeunes adultes, hommes et femmes, ont quitté le ménage de leurs parents, à l'exception des jeunes dépendants d'un agriculteur à Boundiali.

Les séries représentatives du comportement des hommes traduisent une évolution moins rapide du processus de départ, surtout dans la région de Boundiali et dans les ménages d'agriculteurs indépendants à Sassandra.

2. Le cycle de vie des apparentés

Les collatéraux du chef de ménage ou de son conjoint sont les composants périphériques les plus présents dans les ménages, les non apparentés étant peu nombreux. À Boundiali en 1987, on comptait au sein de la population résidente, 12 % de collatéraux parmi les hommes et 9 % parmi les femmes. À Sassandra en 1988, comme d'ailleurs en 1993, 14 % des résidents de sexe masculin et 7 % de la population résidente féminine étaient des collatéraux du chef de ménage (Fassassi, 1993a). Cette forte présence de collatéraux dans les ménages est directement liée à la permanence des liens entre les individus, mais s'explique aussi par les diverses formes de solidarité qui incluent l'accueil de parents. Ces échanges inter-familiaux se font à tous les âges et dans la plupart des sociétés africaines, mais en Côte-d'Ivoire, la mise en oeuvre de cette solidarité est plus fréquente compte tenu de la politique d'orientation des jeunes scolarisés. Certains sont parfois obligés de poursuivre leurs études loin de leurs parents biologiques ; la seule alternative est alors de trouver un tuteur, le plus souvent un collatéral, mais parfois un non apparenté. Dans ce dernier cas, c'est la solidarité ethnique ou régionale qui joue. L'immigration est aussi un facteur important de l'entretien des rapports sociaux car des études ont montré que la forte présence de collatéraux à Boundiali dans les ménages pouvait s'expliquer par ces mouvements essentiellement masculins (Fassassi, 1993b). Quoi qu'il en soit, l'importance numérique des collatéraux du chef de ménage ou de son conjoint s'explique par une vision très large de la famille elle-même qui renvoie à une conception particulière du système de parenté et du rôle social de l'enfant.

Le cycle de vie des collatéraux est marqué par une double opposition, perceptible dans les deux régions. Une première divergence se situe dans les comportements des hommes et des femmes quant aux processus d'insertion dans un ménage à titre de collatéral. Les hommes ont généralement une très forte propension à se trouver comme dépendants collatéraux d'un ménage lorsqu'ils sont adolescents. C'est la période où certains jeunes élèves migrent pour des raisons de scolarisation, soit par manque d'infrastructures appropriées dans leur village d'origine, soit par décision administrative. L'adolescence est aussi le temps de l'apprentissage d'un métier, ce qui peut également contraindre à un changement de résidence et de ménage. Les femmes occupent la position de collatéral à des périodes plus différenciées de leur cycle de vie. Pour les filles, la scolarité et l'apprentissage peuvent également être l'occasion de quitter leur famille d'origine. Mais plus

souvent encore, elles se déplacent pour des raisons d'ordre économique (petits emplois, aide à la famille qui accueille, etc.). À Boundiali comme à Sassandra, les ménages d'agriculteurs indépendants ou de salariés agricoles sont ceux qui abritent le moins souvent des collatéraux.

3. Crise et évolution des cycles de vie entre 1988 et 1993 : l'exemple de Sassandra

Entre 1988 et 1993, la sous-préfecture de Sassandra a vécu dans un contexte de crise économique généralisée. Pour s'adapter à cette situation nouvelle, un certain nombre de recentrages de l'activité économique se sont opérés dans la région. Éric Léonard (1995) relève par exemple que le choc provoqué par la chute des prix garantis aux producteurs a eu des répercussions importantes sur l'organisation des systèmes de production cacaoyère. Des stratégies différenciées visant à maintenir voire à accroître l'utilisation de la main-d'œuvre familiale ont été développées. D'autres réadaptations se sont également produites dans la production, notamment un intérêt croissant pour d'autres cultures de rente telles que le palmier, les agrumes, etc. Ces différentes reconversions se sont accompagnées de changements dans les modalités de la vie domestique et les statuts liés au sexe avec des différences selon les catégories socio-professionnelles, mais aussi selon le sexe (tableaux 7 et 8).

Tableau 7. Répartition (%) des hommes selon leur statut individuel dans le ménage et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, 1988 et 1993, Sassandra

Statut dans le ménage	Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage							
	Agriculteur indépendant		Salarié agricole		Salarié non agricole		Autres actifs	
	1988	1993	1988	1993	1988	1993	1988	1993
Chef de ménage	30,1	25,9	49,2	51,2	33,6	30,6	33,6	27,8
Conjoint	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,6	0,0
Enfant	41,1	44,6	27,1	34,7	40,9	43,8	35,8	39,1
Collatéral	15,2	17,1	11,2	8,4	18,5	18,8	22,1	19,1
Autres composants	13,4	12,4	12,5	5,7	6,9	6,7	7,9	14,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge moyen auquel un homme devient chef de ménage	27,1	32,3	19,8	21,6	23,3	24,9	24,9	28,0

Source : Enquêtes Sassandra 1988, 1993, ENSEA-ORSTOM.

Tableau 8. Répartition (%) des femmes selon leur statut individuel dans le ménage et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, 1988 et 1993, Sassandra

Statut dans le ménage	Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage							
	Agriculteur indépendant		Salarié agricole		Salarié non agricole		Autres actifs	
	1988	1993	1988	1993	1988	1993	1988	1993
Chef de ménage	1,8	1,6	0,7	0,0	1,5	1,2	11,9	12,2
Conjoint	34,6	29,9	45,7	47,1	32,6	30,4	25,0	20,6
Enfant	41,0	42,3	45,0	42,0	46,9	45,7	36,6	37,3
Collatéral	11,2	12,5	5,0	7,2	14,7	16,5	13,3	15,5
Autres composants	11,4	13,7	3,6	3,7	4,3	6,2	13,2	14,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquêtes Sassandra 1988, 1993 ENSEA-ORSTOM.

Du côté des hommes, à l'exception de ceux qui vivent chez un chef de ménage salarié agricole, on observe à la fin des cinq années pendant lesquelles la crise a frappé durement un net tassement de la proportion de ceux qui sont chefs de ménage avec une augmentation parallèle des dépendants, enfants du chef de ménage essentiellement et, dans une moindre mesure, collatéraux chez les agriculteurs indépendants uniquement. On a l'impression que l'accès aux responsabilités familiales pourrait être retardé par la conjoncture difficile, phénomène que l'on a observé également dans les villes (Antoine *et al.*, 1995). Dans les ménages dirigés par un salarié agricole, les hommes ayant le statut de collatéral ou de non apparenté sont en nette diminution (23,7 % en 1988 ; 14,1 % en 1993). Les ménages ayant un homme à leur tête auraient tendance à se resserrer sur le noyau familial restreint à sa dimension biologique. Dans les ménages dirigés par des actifs qui ne sont ni salariés ni occupés dans l'agriculture (commerçants, artisans, travailleurs de divers secteurs informels), on observe le même tassement de la proportion de ceux qui sont chefs de ménage, mais parallèlement une nette augmentation des non apparentés qui passent de 7,9 % à 14 %. Serait-ce le signe d'une prolongation des situations d'apprentis et autres statuts précaires des jeunes hommes ? Il est difficile de trancher.

Du côté des femmes, il est très rare que des ménages dont le chef exerce une profession agricole ou est salarié aient une femme pour chef. C'est donc sans étonnement que l'on voit seulement dans les ménages de la catégorie "autres actifs" une proportion notable (de l'ordre de 12 %) de chefs de ménage parmi les femmes qui y résident, alors que dans les autres catégories socio-professionnelles seules 1 à 2 % sont chefs de ménage. Ces proportions restent stables entre 1988 et 1993. Par contre, la proportion des femmes ayant le statut de conjoint diminue, sauf dans les ménages de salariés agricoles et, tendance très nette, les statuts qu'on pourrait qualifier de périphériques (collatéral et autres composants) sont en augmentation dans toutes les catégories socio-professionnelles. Elles passent de 22,6 à 26,2 %

dans les ménages d'agriculteurs indépendants, de 9,6 à 10,9 % dans ceux des salariés agricoles, de 19 à 22,7 % pour les ménages de salariés non agricoles, et de 26,5 à 29,9 % dans la catégorie des autres actifs. On pourrait bien voir là le signe d'une précarisation du statut des femmes dans leurs unités domestiques, s'il ne s'agit pas d'un artefact lié à la structure par âge de cette population. Des analyses plus poussées seraient nécessaires.

Conclusion

Sassandra se distingue essentiellement par l'existence d'un salariat agricole (17 % en 1988) qui reste pratiquement inconnu à Boundiali (2,9 % en 1987). Les statuts individuels au sein des ménages diffèrent certainement en raison de ces caractéristiques socio-économiques contrastées, mais ils varient également en fonction du sexe et des activités socio-économiques des ménages auquel chacun appartient. Un nombre croissant de femmes crée leur propre ménage aussi bien dans les savanes du nord que dans la zone forestière du sud.

À Sassandra, un homme devient plus tôt chef de ménage qu'à Boundiali. De plus, on y voit apparaître des signes de différenciation sociale ; c'est dans les ménages de salariés (agricoles et non agricoles) que l'accès au statut de chef de ménage semble le plus précoce. Le fait qu'il s'agit d'une zone de forêt entrée beaucoup plus tôt en contact avec l'extérieur et qui a connu plus tôt le phénomène de la monétarisation de la vie économique peut être invoqué. En revanche, dans les ménages dont le chef est agriculteur comme dans les ménages dirigés par un "autre actif" (petits commerçants et actifs du secteur informel), les différences entre Sassandra et Boundiali sont très ténues. Dans cette région, la différenciation sociale d'accès au statut de chef de ménage est, pour les hommes, moins évidente qu'à Sassandra.

D'une façon générale, la présence de collatéraux dans tous les ménages atteste du rôle important encore joué par les systèmes d'entraide communautaire qui semblent se renforcer dans leurs aspects de mouvements inter-familiaux. C'est l'importance de ces transferts dans la sous-région ouest-africaine et aussi leur rôle dans la dynamique familiale qui ont suscité cette réflexion de Patrice Vimard (1993) : *"La famille de cette seconde moitié du XX^e siècle est en Afrique de l'Ouest, multiforme et fragile de par les nouvelles relations et interprétations des solidarités traditionnelles, sous l'effet de la privatisation des rapports sociaux et aussi parce qu'au-delà de l'autonomie du groupe domestique et de la cellule nucléaire, c'est l'indépendance de l'individu qui se dessine, mais en s'inscrivant dans des réseaux de relations multiformes et encore imprécises, suscitées par des conditions économiques et sociales plus contraignantes et surtout plus changeantes"*.

Bien qu'il soit trop tôt pour conclure à des changements irréversibles dans les cycles de vie individuels, l'exemple de Sassandra (zone durement touchée par l'érosion des revenus des planteurs entre 1988 et 1993), montre que des adaptations d'ordre familial semblent se dessiner : retard probable de l'accès aux responsabilités d'un ménage et légère diminution du statut de dépendant nucléaire (enfants du chef de ménage) pour les hommes, augmentation au contraire des mêmes statuts pour les femmes. Ainsi, à Sassandra comme dans d'autres régions de Côte-d'Ivoire, la crise économique a entraîné des adaptations dans l'organisation des modes de vie familiaux, notamment un recul de l'âge auquel on accède aux responsabilités familiales (Vimard et N'cho, chapitre 5 de cet ouvrage).

Références bibliographiques

- ADJAMAGBO Agnès et FASSASSI Raïmi, 1995. – *Organisation sociale et solidarités communautaires*. – Abidjan, ORSTOM, 16 p. (multigr.) (Communication au séminaire ENSEA-ORSTOM-GIDIS-CI sur "Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra", Côte-d'Ivoire, 14-16 juin 1995).
- ANTOINE Philippe et GUILLAUME Agnès, 1986. – "Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés", in : *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, p. 289-297. – Paris, AIDELF, 600 p. (Colloque de Genève n° 2, 17-20 septembre 1984).
- ANTOINE Philippe *et al.*, 1995. – *Les familles dakaraises face à la crise*. – Paris, Dakar, ORSTOM-CÉPED-IFAN, 209 p.
- FASSASSI Raïmi, 1993a. – *Dynamique familiale et reproduction des ménages à Sassandra*. – Abidjan, ENSEA, 120 p. (multigr.).
- FASSASSI Raïmi, 1993b. – *Structure des ménages à Boundiali*. – Abidjan, ENSEA, 110 p. (multigr.).
- KOFFI N'Guessan, KOUYE Pauline et SIKA Lazare, 1994. – *La planification familiale dans le département d'Aboisso (Sud-Est de la Côte-d'Ivoire), Rapport d'enquête*. – Abidjan, ENSEA.
- LÉONARD Éric, 1995. – *La reproduction de la société agraire dans la région de Sassandra : intensification ou décapitalisation*. – Abidjan, ORSTOM (Communication au séminaire ENSEA-ORSTOM-GIDIS-CI sur "Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra", Côte-d'Ivoire, 14-16 juin 1995).
- PILLET-SCHWARTZ Anne-Marie, 1989. – "Chronique d'une région en mal de décolonisation. La basse vallée du Sassandra", in : *Tropiques, lieux et liens*, p. 565-577. – Paris, ORSTOM, 620 p. (Coll. Didactiques).
- SALA-DIAKANDA Daniel Mpenbele, 1988. – "Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse", *Actes du Congrès africain de population, Dakar 1988*, p. 1-16, vol. II. – Liège, UIESP (novembre 1988).
- VIMARD Patrice, 1993. – "Modernité et pluralité familiale en Afrique de l'Ouest", *Revue Tiers Monde*, tome XXXIV, n° 133, p. 89-116.
- VIMARD Patrice et GUILLAUME Agnès, 1991. – "Mobilités familiale et spatiale des enfants en Côte-d'Ivoire", in : QUESNEL André et VIMARD Patrice (éds), *Migration, changements sociaux et développement*, p. 243-260. – Paris, ORSTOM, 388 p. (coll. Colloques et Séminaires) (III^{es} Journées démographiques de l'ORSTOM).

QUATRIÈME PARTIE

**DYNAMIQUES FAMILIALES ET
TRANSFORMATIONS SOCIALES**

CHAPITRE 12

LÉGISLATIONS ET CHANGEMENTS FAMILIAUX EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE FRANCOPHONE

Brigitte ADJAMAGBO-JOHNSON

Assistante en droit privé à l'Université du Bénin, Lomé, Togo

Les années qui ont suivi les indépendances ont été pour les États africains celles d'une intense activité législative. Cependant, ceux-ci n'ont pas été aussi hardis à légiférer en matière familiale que dans les autres domaines du droit. L'expérience du législateur colonial français ou belge en ce qui concerne les pays d'Afrique noire francophone n'est sans doute pas étrangère à cette prudence des nouveaux législateurs. La résistance des coutumes aux législations coloniales avait en effet amené les législateurs coloniaux à tempérer leur volonté d'abolir des règles coutumières matrimoniales jugées incompatibles avec la civilisation occidentale. Néanmoins, des innovations substantielles par rapport à l'ordre juridique coutumier avaient déjà été apportées à cette époque par la fixation d'un âge minimum au premier mariage, l'exigence du consentement des futurs époux au mariage, la réglementation de la dot, l'institution d'une option de monogamie. L'objectif poursuivi était de protéger la femme pour assurer son consentement au mariage et de provoquer l'avènement progressif des unions monogames.

On trouvera les mêmes préoccupations chez les législateurs des États africains indépendants dont le premier réflexe a d'ailleurs été de conserver l'ordre juridique colonial (Lavroff, 1976)¹. Les voies empruntées par les nouveaux législateurs ne sont certes pas les mêmes. Certains, effrayés par les échecs des innovations de

¹ C'est le cas du Bénin et du Niger qui n'ont pas encore adopté l'avant-projet du Code de la famille pourtant prêt depuis des années, du Burkina Faso qui a fini par se doter d'un Code des personnes et de la famille en 1989, du Congo, de la Mauritanie, du Rwanda et du Zaïre.

l'époque coloniale, montrent une certaine inertie législative (Kouassigan, 1974), d'autres adoptent une stratégie de modification des règles coutumières en légiférant sur une partie des rapports familiaux ou en reprenant avec plus ou moins de précisions les législations coloniales². Quant aux autres, plus audacieux, ils adoptent une législation qui se veut la réplique relativement fidèle du code napoléonien (Lampué, 1979)³.

Quelle que soit la stratégie adoptée par les législateurs, les législations familiales de ces pays tendent à imposer un modèle familial plus restreint que la famille étendue lignagère issue de la tradition. Quels sont les points essentiels de cette réglementation de la famille ? Dans quelles mesures ces législations induisent-elles des changements familiaux ? C'est autour de ces deux questions que nous développerons notre analyse des nouvelles législations familiales en Afrique subsaharienne francophone.

1. La famille dans les législations africaines

La notion de famille qui sous-tend les législations africaines est celle que partagent les droits des colonisateurs français et belge. La doctrine française définit la famille comme "un groupement formé par les personnes qui, en raison de leurs liens de parenté ou de leur qualité d'époux, sont soumises à la même communauté de vie, et dont les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle" (Mazeaud, 1976). Mais cette définition, même en droit français, paraît restreinte. Car en réalité le code civil, par certaines de ses dispositions, déborde le cadre de la famille nucléaire ou conjugale ainsi définie et suggère une conception plus étendue de la famille.

Les législateurs africains ont cependant cette singularité d'avoir été relativement tolérants vis-à-vis de la famille étendue, pour tenir compte de la réalité sociologique de leur pays, marquée par l'existence des formes traditionnelles de la famille lignagère. Leurs positions révèlent sur différents points la manière dont ils consacrent la famille nucléaire conjugale ou débordent ce cadre familial restreint.

² C'est le cas du Gabon et de la Guinée par exemple qui, entre 1961 et 1972, ont adopté une série de lois sur l'obligation alimentaire à l'égard des enfants naturels, la dot, le mariage, la polygamie et le divorce.

³ On peut citer l'exemple de la Côte d'Ivoire.

a) La consécration de la famille nucléaire conjugale

La famille nucléaire promue par les législations africaines a essentiellement pour fondement le mariage. Ceci transparaît dans les dispositions législatives relatives à la formation et à la dissolution du lien matrimonial où sont affirmés les principes de liberté et d'égalité, traduits à des degrés divers.

La famille nucléaire à travers la naissance et la dissolution du lien matrimonial

Les législations africaines confèrent à l'État le monopole de la célébration et de la dissolution des unions légales. Par ailleurs, les principes d'égalité et de liberté dominant les règles présidant aux conditions de formation du lien matrimonial. La volonté de contrôle par l'État se manifeste dans les règles qui désignent l'autorité devant procéder à la célébration des unions : seuls les mariages célébrés par l'État produisent des effets légaux. Une atténuation est cependant apportée à cette exigence par certains législateurs. Elle consiste par exemple à tolérer la constatation d'un mariage musulman par l'officier d'état civil ou à investir les chefs traditionnels de la qualité d'officier d'état civil en matière de mariage⁴. Ces dispositions tiennent compte avec réalisme de la difficulté d'installer des services d'état civil à proximité des populations, notamment rurales, de la réticence que ces dernières peuvent avoir à collaborer avec des autorités tout compte fait étrangères à leur groupe, et de leur attachement à faire sceller le lien matrimonial par des autorités coutumières ou religieuses.

Si en dehors des pouvoirs publics, aucune autre autorité n'est habilitée à célébrer le mariage, il en est de même pour sa dissolution. Les textes consacrent le divorce comme une dissolution judiciaire prononcée du vivant des époux et l'appréhendent dans une double perspective de stabilité des liens du mariage et de protection de la famille conjugale (Sawadogo-Filiga, 1990 ; Abitbol, 1966). Ils écartent le divorce par la volonté unilatérale qui s'apparente à une répudiation et traduit une inégalité profonde entre l'homme et la femme (N'Diaye, 1982). Le divorce par consentement mutuel qui requiert la volonté des époux est également évité autant que possible⁵. Toutes les législations se rallient par contre à l'idée du divorce contentieux, prononcé par une décision judiciaire et pour l'une des causes établies par la loi.

Au delà des spécificités, l'État exerce en définitive en monopole sur le contrôle de la formation et de la dissolution du mariage dont il a le monopole. L'idée de la protection de la famille conjugale qui est souvent avancée pour justifier son intervention se retrouve également dans les règles gouvernant les conditions exigées

⁴ Il s'agit dans le premier cas du Sénégal, dans le second du Togo.

⁵ Il est cependant admis dans les législations comme celles du Sénégal, de la Guinée, du Zaïre, de la Mauritanie et du Burkina Faso.

pour la formation du mariage. À cela s'ajoute la volonté de protéger les libertés individuelles, notamment celles des femmes.

En effet, afin de réagir contre les règles de formation du mariage coutumier qui laissent peu de place à la liberté de la femme, les législations promeuvent les principes essentiels de liberté individuelle et d'égalité comme conditions du mariage ; principes qui sont plutôt favorables à l'éclosion de la famille nucléaire. Dans cette logique, seul le consentement des futurs époux majeurs est expressément exigé à travers des formules variables. D'autres mesures sont par ailleurs destinées à renforcer la liberté des conjoints : exigence d'un âge minimum au mariage, réglementation de la dot et de la polygamie.

Pour garantir le sérieux du consentement et par souci de protéger les jeunes filles impubères contre des mariages décidés pour elles, toutes les législations fixent un âge minimum au premier mariage. Il est variable selon les pays et se situe en général entre dix sept et dix huit ans pour la femme, dix huit et vingt ans pour l'homme⁶. La dot, institution d'origine coutumière, est maintenue par la plupart des législations comme condition de formation du mariage. De nombreux auteurs ont dénoncé la perversion dont elle a été l'objet avec l'introduction de la monnaie dans le circuit matrimonial et fait observer qu'elle constitue "*un frein au mariage car elle avait pour résultat sinon pour objet de faire dépendre le mariage de la volonté des anciens*" (Solus, cité par Pougoué, 1950). Aussi, des législations comme celles de la Côte-d'Ivoire, du Burkina Faso et du Gabon l'ont-elles tout simplement interdite et prévu des sanctions pénales très sévères en cas de transgression. Là où elle est admise, la dot est ramenée à un symbole : un taux maximum a été fixé ainsi que la possibilité quelquefois laissée aux parents de la femme d'y renoncer⁷.

Enfin, il ressort des diverses dispositions relatives à la polygamie que seule une minorité de législations l'ont supprimée, même si l'institution semble critiquée (Sawadogo-Filiga 1990). La plupart l'admettent comme un pis-aller et favorisent plutôt la monogamie. L'objectif visé est d'arriver progressivement à la disparition de la polygamie, d'où la limitation du nombre de femmes dans certaines législations⁸. D'autres prévoient une option, généralement irréversible, en faveur de la polygamie ou de la monogamie lors de la célébration de l'union⁹.

En définitive, la famille conjugale, de préférence monogame (la polygamie n'étant que tolérée), se profile derrière ces différentes règles présidant à la formation

⁶ Par exemple, au Burundi, en Côte-d'Ivoire et au Togo cet âge est de vingt ans pour l'homme et de dix sept ans pour la femme. Il est respectivement de dix-huit et dix-sept ans au Cameroun, au Gabon et au Mali.

⁷ C'est la solution adoptée par le Sénégal et le Togo.

⁸ Le Mali et le Sénégal par exemple limitent à quatre le nombre de femmes qu'un polygame est autorisé à épouser.

⁹ Au Mali cependant, l'homme ayant opté pour le mariage monogamique aura la faculté de réviser son contrat avec le consentement de son épouse.

du mariage. Cette option des législateurs africains en faveur de la famille conjugale se confirme dans la réglementation des effets du mariage.

L'affirmation du modèle de la famille nucléaire dans les effets du lien matrimonial

Les effets du lien matrimonial sont essentiellement organisés entre membres de la famille nucléaire, c'est-à-dire d'une part entre les époux, d'autre part entre les parents et les enfants. Dans les rapports entre époux, les législations prônent à l'unanimité l'égalité, en instituant une réciprocité des droits et des devoirs et en réduisant au maximum les rapports d'autorité. Un auteur a pu parler à ce sujet de la tendance générale à "*la substitution progressive de la famille conjugale à la grande famille de type traditionnel*" (Pougoué, 1982). Par ailleurs, les devoirs réciproques des époux, et particulièrement celui de cohabitation, vont dans le sens de l'avènement d'une famille conjugale ayant une unité résidentielle. Dans les rapports d'ordre personnel, les devoirs attachés au mariage sont généralement ceux de fidélité, de secours et d'assistance qui instaurent une solidarité entre époux. La réciprocité existe aussi dans les rapports pécuniaires. En effet, l'obligation de contribuer aux charges du ménage repose indifféremment sur les deux époux, chacun devant apporter cette contribution proportionnellement à ses capacités¹⁰. La plupart des législations ne maintiennent cependant pas une égalité stricte de ce point de vue : elles font peser à titre principal l'obligation sur le mari, auquel une prépondérance est ainsi reconnue¹¹.

Enfin, le devoir de cohabitation est affirmé sous des formules variées par les législations. Du point de vue de la communauté de vie qu'il implique, il s'analyse en des rôles différenciés pour la femme qui a l'obligation d'habiter avec le mari, de le suivre partout où il juge à propos de résider, et pour le mari qui est obligé de la recevoir. L'égalité de traitement prônée entre époux coexiste ainsi avec des rapports d'autorité en faveur du mari. La tendance générale dans les nouveaux droits africains est de confier au mari la direction de la famille. Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas de la reconnaissance d'une puissance maritale, mais d'une simple prééminence du mari. Les dispositions précisent d'ailleurs qu'il exerce sa fonction dans l'intérêt commun du ménage et des enfants¹². Mais c'est dans la logique de cette prééminence que se situent le droit accordé au mari de fixer la résidence commune¹³ et l'obligation qui lui est faite de contribuer à titre principal aux charges du ménage.

¹⁰ Parmi les législations admettant la stricte réciprocité, on peut citer celle du Burkina Faso.

¹¹ C'est le cas du Burundi, du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Sénégal et du Togo pour ne citer que ces exemples.

¹² Cependant, certaines législations, comme celles du Mali et du Rwanda, reconnaissent en quelque sorte la puissance maritale lorsqu'elles affirment que la femme doit obéissance à son mari et le mari protection à sa femme.

¹³ Excepté le Togo et le Burkina Faso, la plupart des législations accordent au mari le droit de fixer la résidence de la famille. En droit togolais, en cas de désaccord entre époux sur le choix de cette résidence, la prééminence du mari réapparaît.

Des limites à l'autorité du chef de la famille existent cependant puisque les législations prévoient que la femme concourt avec lui à assurer la direction morale et matérielle de la famille, peut recourir au juge afin d'être autorisée par exception à avoir pour elle et ses enfants un domicile autre que celui choisi par le mari, et peut remplacer ce dernier dans ses fonctions de chef de famille s'il est hors d'état de les exercer.

En définitive, si la réglementation des rapports entre époux confirme le choix de la famille conjugale fait par les législations africaines, en ce que ces dernières n'autorisent aucune interférence des membres de la famille étendue dans les relations tant personnelles que patrimoniales, elle laisse apparaître à certains égards des inégalités que l'on retrouve également dans les rapports entre parents et enfants.

Ces rapports, qui sont d'autorité, sont organisés uniquement entre le père et la mère d'une part et les enfants de l'autre : là réside encore une fois l'aspect nucléaire de la famille issue des nouvelles législations africaines. Dans ce domaine cependant, l'idéal d'égalité est encore une fois loin d'être atteint par toutes les législations et deux attitudes s'observent chez les législateurs. Un premier groupe, d'orientation nettement égalitaire, accorde l'autorité parentale conjointement au père et à la mère. Si ces derniers ne s'accordent pas sur l'intérêt de l'enfant, le juge peut être saisi en dernier recours¹⁴. Un second groupe, tout en imposant comme partout ailleurs aux deux époux l'obligation de nourrir, d'entretenir, d'élever et d'éduquer leurs enfants, confère cependant l'exercice de la puissance parentale durant le mariage au père en qualité de chef de famille¹⁵. Dans tous les cas, les membres de la famille étendue ne se voient pas confier de prérogative et d'obligation envers les enfants issus de l'union. Ceux-ci ne doivent honneur et respect qu'à leurs père et mère. Toutefois, les législations africaines ont dû tenir compte également, dans bon nombre de leurs aspects, de l'existence de la famille étendue. Sans la reconnaître expressément, elles dépassent ainsi le cadre de la famille conjugale dans leur réglementation des rapports familiaux.

b) Le dépassement du cadre de la famille nucléaire

La reconnaissance d'une obligation alimentaire entre parents et l'organisation de la transmission successorale des biens au delà de la famille conjugale illustrent cette idée.

¹⁴ Ainsi les législations du Burkina Faso, du Burundi, du Gabon et du Togo instituent cette autorité parentale.

¹⁵ C'est le cas au Sénégal par exemple où la mère ne peut exercer cette puissance parentale que dans des cas limités.

L'obligation alimentaire entre parents

La loi institue une obligation alimentaire à laquelle on reconnaît un caractère subsidiaire, en ce sens que les aliments ne sont accordés que dans la proportion des besoins de celui qui les réclame et des ressources de celui qui les doit. Imposée entre membres de la famille conjugale, cette obligation s'étend également à d'autres parents dans la famille étendue. Ainsi, l'obligation alimentaire est instaurée de manière réciproque dans la parenté par le sang, entre descendants et ascendants de même qu'entre collatéraux. Elle s'étend également à la parenté par alliance.

D'aucuns ont pu voir dans cette conception très large du domaine de l'obligation alimentaire une consécration de la grande famille africaine et de la très large solidarité qui la caractérise (Ndiaye, 1978)¹⁶. En tout état de cause, l'institution de cette obligation alimentaire ne peut être interprétée comme une reconnaissance à proprement parler de la famille étendue. Tout d'abord, elle n'est ni automatique ni absolue. Elle n'est due que pour les parents qui sont dans le besoin et on ne peut la comparer à la contribution aux charges du ménage ou à l'obligation d'entretenir et de nourrir les enfants, qui profitent aux membres de la famille nucléaire, qu'ils soient dans le besoin ou non. Au contraire, l'obligation cesse lorsque celui qui reçoit les aliments n'en a plus besoin ou lorsque celui qui les fournit n'est plus en mesure de le faire. Ensuite, elle est limitée à la parenté par le sang ou par alliance en ligne directe et exclut totalement ou partiellement, selon les législations, la parenté en ligne collatérale, puisque seuls les frères et soeurs sont tolérés, leurs descendants étant eux-mêmes exclus.

L'institution de l'obligation alimentaire au-delà de la famille nucléaire est donc une simple tolérance de la famille traditionnelle lignagère, dont les législateurs ne peuvent ignorer l'existence tout en en réduisant la portée.

La transmission des biens au sein de la famille

L'analyse de la transmission des biens par succession est intéressante dans la mesure où cette dernière est, plus que les autres questions relevant du droit familial, liée à l'organisation sociale, à la culture et aux conceptions religieuses des différentes communautés. La réglementation de la transmission des biens par succession traduit ainsi la conception qu'ont les législateurs de la famille et de la parenté. Elle n'est pas uniforme en Afrique et on peut classer les pays africains francophones en trois groupes, selon la manière dont ils ont résolu ce problème.

¹⁶ Le droit ivoirien n'a cependant pas cru devoir s'inscrire dans cette vision des choses : l'obligation alimentaire entre collatéraux n'existe pas dans la loi ivoirienne. En la restreignant à la parenté en ligne directe, le code ivoirien s'inspire du code civil français qui n'y soumet pas non plus les collatéraux. Mais le droit français paraît plus solidaire que le droit ivoirien, puisque la jurisprudence reconnaît l'existence d'une obligation alimentaire naturelle entre proches collatéraux, frères et soeurs notamment (Roué, 1971).

Le premier groupe a adopté au nom du modernisme une législation inspirée du droit français, ignorant les successions coutumières ou musulmanes auxquelles se conformaient les populations¹⁷. Le second groupe, tout en élaborant une législation moderne également inspirée du droit occidental, laisse encore une place aux successions coutumières ou musulmanes régies aussi par la loi¹⁸ ou tout simplement reconnues sans que le législateur ait cherché à les régler¹⁹. Enfin, un troisième groupe plus important de pays a préféré ne pas légiférer en la matière et laisse s'appliquer "*une diversité de coutumes plus ou moins mélangée à des bribes du code civil français*" (Tjouen, 1982). Globalement, les nouvelles législations successorales édictées favorisent la transmission des biens d'abord au sein de la famille conjugale et ne l'autorisent qu'accessoirement dans le cadre d'une parenté plus large. C'est la conclusion qui se dégage de l'analyse des règles déterminant les droits successoraux des héritiers, la place qui est faite au conjoint survivant, et l'institution d'une réserve héréditaire dont le but est de protéger la famille contre des libéralités préjudiciables aux intérêts des individus qui la composent.

Ne peuvent succéder au défunt et donc hériter de ses biens que les personnes ayant un lien de parenté avec lui et sont reconnus comme successibles les parents en ligne directe et en ligne collatérale du défunt. Le premier ordre d'héritiers est celui des descendants qui excluent tous les parents d'un autre ordre. Le second ordre est constitué par les ascendants privilégiés et les collatéraux privilégiés²⁰. Ils ne recueillent la succession qu'à défaut de descendants du défunt et écartent eux-mêmes les ordres suivants qui sont ceux des ascendants ordinaires et ceux que forment les collatéraux des lignes paternelles et maternelles.

L'analyse des règles sur la dévolution successorale montre donc que les descendants priment tous les autres héritiers qu'ils éliminent, y compris les ascendants au premier degré et les collatéraux privilégiés. On retrouve ainsi une fois encore la préférence du législateur pour la famille nucléaire, conclusion que corrobore la place accordée au conjoint survivant par la majorité des législations.

Ce dernier n'est classé dans aucun ordre d'héritier. Mais le sort que lui réservent les nouvelles réglementations sur les successions lui est globalement plus favorable que dans les successions coutumières où, étant considéré comme un membre externe au groupe lignager de son mari, il n'a pas de droit successoral. Les législations africaines tiennent compte au contraire du conjoint en tant que membre de la famille conjugale. Il vient dans toutes les législations, sauf en droits ivoirien et malgache, en concours avec les enfants du défunt ou leurs descendants : dans cette hypothèse, il a des droits en pleine propriété sur une partie des biens du défunt, dont

¹⁷ On peut citer le Burkina Faso et la Côte-d'Ivoire en exemple.

¹⁸ C'est le cas du code sénégalais qui réglemente également les successions musulmanes.

¹⁹ C'est une originalité du code togolais des personnes et de la famille qui donne le choix aux individus entre faire régir leur succession par la coutume ou appliquer les dispositions modernes du code en renonçant à leur coutume.

²⁰ Il s'agit des père et mère du défunt, des frères et soeurs de celui-ci ou de leurs descendants.

la proportion est variable selon les pays. Ces droits peuvent porter sur la totalité de la succession s'il n'y a pas d'autres parents au degré successible reconnu par la loi.

En définitive, les législations africaines sont globalement porteuses d'un modèle de famille nucléaire et de principes novateurs différents de ceux auxquels étaient habituées les populations. Elles n'ont pas vraiment craint les résistances des valeurs coutumières préexistantes et celles de la famille traditionnelle lignagère en particulier. Au contraire, la part qui est faite à cette dernière dans les différents codes et lois montre qu'elle est à peine tolérée. Les plus prudents et modérés à entreprendre une réforme du droit le sont dans la certitude que le modèle nucléaire qui a leurs faveurs et la logique qui le sous-tend finiront par s'imposer.

Le choix en faveur d'une législation que certains auteurs reconnaissent inadaptée aux données de leur société serait justifié par la mission qui est assignée au droit : prévoir plutôt que prescrire, orienter plutôt que régir. Il s'agirait plus précisément pour le droit de forger les données de la société de demain et de faire évoluer la société. Mais dans quelle mesure le droit de la famille s'impose-t-il au point de provoquer des changements familiaux ?

2. L'effet des législations sur les dynamiques familiales

Les effets attendus par les législateurs ne font pas l'ombre d'un doute. René Decottignies les résume bien lorsqu'il chante "*le requiem de la famille africaine*". Mais cette famille africaine est-elle vraiment morte ? Le même auteur répond en partie à la question en affirmant qu'en vérité elle ne l'est point. La famille sortie de la tourmente législative de l'indépendance est une famille de transition où ni le droit de la colonisation ni le droit coutumier ne peuvent se reconnaître tout à fait (Decottignies, 1965). Ne peut-on arriver à la même conclusion lorsqu'on interroge les pratiques familiales ? Il n'est pas sûr en effet que ces lois, qui indiquent aux citoyens ce vers quoi il faut tendre (Sawadogo-Filiga, 1990), en l'occurrence une famille de type nucléaire obéissant à une logique qui lui est propre, aient l'impact attendu. En effet, d'un côté la famille nucléaire a beaucoup de mal à s'affirmer, telle qu'elle est projetée par les promoteurs des législations familiales africaines, de l'autre la famille lignagère résiste et se manifeste toujours sous des formes diverses.

a) La difficile affirmation de la famille nucléaire conjugale

La réalité ne reflète pas tout à fait la conception de la famille qui ressort des législations familiales. Elle est marquée par l'existence d'unions non conformes aux

exigences légales, de rapports encore très inégalitaires et de dysfonctionnements au sein du couple, alors que les nouvelles responsabilités parentales au sein du ménage ne sont pas non plus totalement assumées telles que le préconise la loi.

Des formations d'union en marge des exigences légales

Malgré les exigences légales, une majorité d'unions échappe au contrôle de l'État dans leur formation comme dans leur dissolution. En dépit de la suppression ou de la réglementation de la polygamie, les lois sont ignorées ou contournées et cette persistance de la polygamie ne facilite pas le développement d'unités de résidence correspondant à des familles nucléaires.

De nombreux travaux montrent en Afrique la prévalence d'unions formées selon des règles coutumières et religieuses sans l'intervention de l'État (Lauras-Locoh, 1990). Le mariage est considéré avant tout comme une affaire privée entre deux familles impliquant essentiellement les chefs de famille dont l'accord seul est indispensable. On pourrait penser que cette conception demeure l'apanage des populations rurales mais, bien au contraire, elles est de mise également en milieu urbain, dans toutes les couches socioprofessionnelles. Et les salariés ne se voient souvent contraints de régulariser leur situation matrimoniale selon les lois en vigueur que pour les avantages sociaux qu'ils peuvent en retirer (Mignot, 1986)²¹. Tout porte à croire que le mariage coutumier a, aux yeux des populations, plus de valeur qu'un mariage célébré à l'état civil. Et de fait, les femmes se considèrent comme mariées dès l'instant où les échanges entre les deux familles se sont soldés par une remise de dot (Locoh, 1990). De la même manière, la pratique n'a pas intégré l'exigence que la rupture du lien conjugal relève nécessairement de la compétence d'une autorité judiciaire. Les ruptures se font pour une large part encore par répudiation unilatérale de la femme par l'homme.

En corollaire, les femmes au Togo quittent souvent le domicile conjugal, en réaction contre le traitement infligé par leur conjoint, ce qui peut entraîner une rupture définitive du lien conjugal, avec ou sans l'intervention des membres des deux familles. Et comme le révèle une enquête auprès des femmes de Lomé, les séparations aboutissent rarement à des divorces en bonne et due forme (Locoh, 1990). Une autre enquête menée dans le Sud Bénin en 1989 illustre l'importance des ruptures consécutives au départ de la femme du foyer conjugal, qui est la première cause de rupture de mariage en marge de l'intervention d'une autorité judiciaire (Donadjè, 1992). Ainsi donc, il apparaît clairement que la majorité des unions échappent encore en Afrique au contrôle de l'État. Ceci recouvre une augmentation des unions consensuelles, conforme avec le principe de la liberté du mariage (Locoh, 1995), mais également la persistance de mariages ne respectant pas le libre

²¹ Au Togo, dans la région Maritime à vocation essentiellement agricole, 83,5 % des mariages à l'état civil sont contractés par des salariés et 1 % seulement par des agriculteurs chez qui la natalité est cependant très forte (Mignot, 1986).

consentement des femmes. Ainsi, on relève chez les Moba et les Gourma du Togo l'existence de toute une gamme de mariages dont l'essence même est incompatible avec le consentement de la promise (Pilon, 1990).

La précocité de l'âge au premier mariage chez la femme n'est justement pas de nature à garantir la liberté de se marier. Selon une étude des Nations Unies, cette précocité est remarquable surtout en Afrique centrale et de l'Ouest, où l'âge moyen est de 18,2 et 18,3 ans pour les femmes et de 26,6 et 24,7 ans pour les hommes. Ces chiffres marquent le caractère prononcé du phénomène dans certains pays, comme le Niger où l'âge de la première union est nettement en deçà de l'âge nuptial prévu par la loi : 47 % des femmes âgées de 20 à 24 ans étaient entrées en union avant 15 ans et 83 % avant 18 ans selon l'Enquête démographique et de santé menée en 1992 (Locoh, 1995). Cependant que la scolarisation des filles et la résidence en milieu urbain à une augmentation de l'âge au premier mariage des filles, qui a tendance dans certains milieux à s'établir au-dessus de l'âge minimum autorisé par les codes.

Enfin, en dépit de l'interdiction de la dot ou de sa réglementation, celle-ci continue de prendre des proportions telles qu'elle influe sur la formation des mariages. Elle retarde, voire empêche, les premiers mariages et incite les familles à passer outre le consentement de leurs filles qu'elles veulent donner en mariage. Il semble de ce point de vue que la politique de la réglementation donne de meilleurs résultats car elle permet d'arriver à des arrangements qui satisfont à la fois les tenants de l'institution et ceux qui voudraient la voir disparaître, ou à défaut la faire évoluer pour l'adapter au contexte socio-économique actuel. En effet, il n'est pas rare au Togo que la future mariée négocie avec ses parents la renonciation à la dot ou l'acceptation d'une dot symbolique conforme à l'esprit de la loi. Et s'il faut absolument sacrifier à la tradition, le poids de la dot est officiellement réduit grâce à une complicité entre les futurs époux : la femme contribue à la dot en acceptant de payer les biens qui la composent ou en prêtant pour la circonstance ses effets personnels neufs. Dans les pays comme la Côte-d'Ivoire où la dot est supprimée, elle continue par contre de prendre des proportions qui la rendent lourde à supporter pour les jeunes hommes en âge de se marier.

La polygamie est aussi l'un des points au sujet desquels la politique de l'interdiction ne semble pas avoir une influence sur les dynamiques familiales, dans le sens où l'auraient souhaité les législateurs. Dans les pays où elle est interdite, notamment en Côte-d'Ivoire, la polygamie *"est remplacée par un système de maîtresses et de deuxième, troisième bureaux"* (Diop, 1988). La polygamie ainsi dénoncée sous sa forme déguisée a une importance réelle au sein des sociétés africaines, même si des travaux concluent parfois à sa stabilisation ou à sa régression en milieu urbain. Au Togo, 31 % des hommes mariés sont polygames selon les données du recensement de 1981, le nombre moyen d'épouses par polygame étant de 2,4 femmes (Boukpassi, 1988). À Lomé, en 1983, 57 % des maris dont les femmes ont 40 ans et plus sont polygames (Locoh, 1990). Si l'on considère la tranche d'âge de 40-49 ans, 45 % des hommes sont polygames au Togo,

28 % au Cameroun et 11 % seulement au Rwanda (Lauras-Locoh, 1990). Au Togo, on signale également entre le mariage traditionnel polygamique et celui légal soumis à l'option de monogamie ou de polygamie, une situation intermédiaire de polygamie tolérée avec une épouse "légitime" et des maîtresses résidant ailleurs (Locoh, 1990). Malgré l'existence de l'option polygamique, certains hommes qui avaient opté pour la monogamie contractent néanmoins de nouvelles unions et deviennent ainsi polygames. En raison de la mauvaise organisation et la non informatisation de l'état civil²² ils ne sont pas répertoriés. On n'a cependant pas encore enregistré d'actions en nullité des mariages ainsi irrégulièrement formés, de la part des épouses légitimes qui en ont cependant le droit.

Eu égard à la persistance de la polygamie, il n'est pas étonnant que la correspondance entre la famille nucléaire et l'unité de résidence ait du mal à entrer dans la réalité. Deux idées méritent d'être relevées ici. D'une part en Afrique, les unités domestiques qui regroupent un grand nombre de personnes coïncident rarement avec la seule famille nucléaire. En Côte-d'Ivoire, en pays Baoulé par exemple, un ménage se compose en moyenne de 6,4 personnes dont 4,1 forment une famille nucléaire, 0,8 sont des petits enfants du chef de ménage et 1,5 constituent un groupe périphérique (cousins, neveux, personnes de parenté plus lointaine) (Vimard, 1987). Au Congo, 42 % des ménages sont élargis (Lauras-Locoh, 1990).

D'autre part, il est fréquent que les membres de la famille conjugale soient répartis entre plusieurs unités de résidence, la corésidence que suggèrent les lois familiales n'étant pas le seul mode de "cohabitation" au sein du couple. C'est surtout en cas de polygamie que chaque femme peut avoir une résidence séparée de celle de son mari. Ainsi, à Lomé par exemple, 23 % des femmes en union en 1983 ayant entre 20 et 24 ans ne résident pas avec leur mari. La non corésidence est plus importante en cas d'union polygame : pour la même tranche d'âge, 39 % de femmes qui sont dans ce cas ne résident pas avec leurs maris (Locoh, 1990). La cohabitation existe juridiquement dès l'instant où le mari a affecté une résidence à la femme. Une épouse qui s'est vu fixer une résidence autre que celle de son mari ne peut en principe saisir le juge pour la modifier que si elle prouve que celle-ci présente pour elle et ses enfants un danger. Dans la pratique, ce genre d'action n'existe presque pas, les femmes s'accommodant assez bien d'une résidence séparée qui leur laisse une certaine autonomie.

Comme on le constate avec ces quelques données, la famille monogame que veulent promouvoir les législateurs est également loin de se généraliser en raison de la persistance de la polygamie, éventuellement déguisée lorsque la loi l'interdit. La famille nucléaire dotée d'une unité de résidence demeure pour l'instant un phénomène minoritaire même en milieu urbain.

²² Le phénomène a été relevé et dénoncé par un forum de 59 organisations et groupements de femmes du Togo réuni du 28 au 31 juillet 1995 à Lomé, dont les travaux vont être publiés par le Centre de recherche d'information et de formation pour la femme, (CRIFF) sous l'intitulé "Femmes togolaises aujourd'hui et demain".

Les rapports d'inégalité et les dysfonctionnements au sein du couple

L'institution du mari comme chef de famille, renforcée par la tradition coutumière qui réserve à celui-ci un rôle prépondérant dans le ménage, crée un déséquilibre certain en défaveur des femmes. On peut se demander d'ailleurs si des législations, comme celle du Burkina Faso, qui consacrant le principe de la direction collégiale comme en droit français, permettent aux femmes de participer davantage aux prises de décisions familiales. Michel Sawadogo-Filiga (1990) ne le pense pas : *"... la société burkinabè même si elle reconnaît une certaine place à la femme accorde une prééminence au mari. Il n'est pas rare que des parents, venant du village, soient choqués par l'apparente égalité entre l'homme et la femme qui est perçue comme une déchéance de l'homme, un abaissement dans sa condition d'homme... Il est à penser que pendant longtemps, la résistance sera forte, face aux règles égalitaires"*. Odile Frank et Thérèse Locoh (1993) constatent par ailleurs que les femmes sont maintenues à l'écart des prises de décision, sauf pour la subsistance de la famille. En effet, si les hommes tiennent à leur prédominance dans les prises de décisions, en revanche ils n'assument pas avec la même spontanéité les charges relatives à leur fonction. Alors qu'ils sont censés assurer à titre principal les charges du ménage, les femmes contribuent énormément, tant matériellement que financièrement, à celles-ci (Agouké, 1990). Être chef de ménage, et par conséquent assumer des responsabilités de chef de famille, n'est donc pas dans la réalité une responsabilité exclusivement masculine en Afrique (Lauras-Locoh, 1990). Dans les familles nucléaires au Togo, il y a une démission de la part des hommes qui laissent les femmes assumer seules les charges d'entretien et d'éducation des enfants. Le phénomène est remarquable notamment en milieu urbain et commence à être ressenti également en milieu rural. Aussi, sensibilisées par les mouvements féminins sur les possibilités légales d'obliger les maris à assumer leurs responsabilités, de plus en plus de femmes saisissent-elles les tribunaux qui délivrent des ordonnances de retenues sur les salaires des maris²³.

Inégalité et dysfonctionnement au sein du couple caractérisent donc les rapports entre mari et femme, rapports qui ne se présentent pas toujours dans la réalité comme ils ont été prévus par les législations. D'une part, l'idée d'égalité paraît encore trop neuve. D'autre part, les femmes, de plus en plus impliquées dans le système de production, ont un revenu monétaire qu'elles se font un devoir de consacrer aux charges du ménage, alors que les hommes, pourtant jaloux de leur prééminence, sont souvent tentés de démissionner face à leurs responsabilités dans un contexte socio-économique de plus en plus difficile. Les "vieux" chefs de ménage ne sont pas toujours ceux qui en ont officiellement le titre (Lloyd et Brandon, 1991).

²³ C'est ce qui ressort notamment de l'expérience du CRIFF, mis en place à Lomé pour apporter des conseils juridiques aux femmes.

La réalité des rapports entre parents et enfants

Les législations familiales circonscrivent désormais les rapports entre parents et enfants dans le cadre restreint de la famille nucléaire. Aucune autorité n'est donc reconnue aux membres de la famille traditionnelle africaine. Mais dans la pratique, il arrive encore souvent que les enfants soient placés sous l'autorité d'un membre de la famille étendue à qui ils sont confiés. Ainsi, Thérèse Locoeh relève en Afrique la circulation fréquente des enfants et des jeunes adultes entre différentes unités résidentielles d'un groupe familial et y voit une manifestation de la solidarité lignagère (Lauras-Loceh, 1990). Il est intéressant de remarquer que ces enfants sont confiés à d'autres personnes que leurs parents, sans même que l'on ne pense à faire une délégation d'autorité parentale en bonne et due forme. Au Togo, on sacrifie éventuellement à cette formalité seulement lorsque la personne investie de la responsabilité de l'enfant mineur, souvent pour une ou plusieurs années scolaires, réside hors du pays et a besoin de prouver la régularité de l'autorité qu'elle va exercer sur l'enfant.

Faut-il considérer comme un échec de l'autorité parentale l'érosion du pouvoir des parents sur leurs enfants au sein de la famille nucléaire ? C'est dans tous les cas la preuve des déficiences dans l'éducation des enfants qui incombe désormais aux seuls père et mère et des insuffisances de la solidarité lignagère en la matière qui, dans ses formes nouvelles, n'arrive pas non plus à prendre en charge efficacement l'éducation des enfants du lignage. On peut se demander si ceux-ci, écartelés entre l'autorité de leurs parents et des membres de la famille lignagère, n'en arrivent pas à ressentir une absence d'autorité effective. Quoi qu'il en soit, il nous apparaît que la famille lignagère traditionnelle, avec sa forme d'organisation hiérarchique et sa solidarité, est présente là où les législateurs n'ont voulu faire de la place qu'à la famille nucléaire et qu'elle résiste dans des domaines où la législation n'a voulu que la tolérer.

b) La résistance de la famille lignagère

La résistance de la famille lignagère se traduit d'abord par la persistance d'une solidarité familiale qui va au-delà du droit aux aliments, que les lois sur la famille en Afrique ont concédé à certains membres de cette famille lignagère. Elle se manifeste également par une difficile acceptation de la marginalisation de ces membres dans la transmission successorale des biens.

Les solidarités familiales au-delà du droit aux aliments

Les législateurs africains préconisent une solidarité prioritaire entre membres de la famille nucléaire. Ceux de la famille étendue ne sont pris en considération qu'accessoirement. Contrairement à cette logique, les pratiques familiales en

Afrique développent des solidarités qui débordent largement le cadre de la famille restreinte et vont au-delà du simple droit aux aliments. La solidarité prend plusieurs formes, qui vont de l'accueil d'enfants de la famille au soutien aux anciens du lignage, en passant par l'accueil des parents migrants en milieu urbain. Bien plus que le droit aux aliments, d'autres droits tels ceux d'être hébergé, de pouvoir être soigné, d'être entretenu sont ainsi garantis au sein de la famille étendue, sans qu'ils n'aient été prévus par aucune législation. Le devoir de solidarité est une obligation morale dont se sent redevable l'individu de par son éducation. Il faut néanmoins souligner que cette solidarité est mise à rude épreuve par le contexte économique de plus en plus difficile. Elle coexiste également parfois mal avec la solidarité au sein de la famille nucléaire (Lauras-Locoh, 1990) et la logique qui la sous-tend. C'est aussi au nom de cette solidarité que la famille élargie peut venir à tout moment s'immiscer dans la vie du couple, au risque d'amplifier parfois les conflits (Diop, 1988).

La difficile acceptation de la marginalisation de la famille élargie dans la transmission successorale

La présence de la famille élargie se ressent également dans la transmission successorale des biens. On constate dans la pratique une résistance des membres de la famille de type lignager à la marginalisation et à la mise à l'écart de la circulation des biens qui résulterait de l'application des nouvelles lois successorales favorables à la famille nucléaire. Cette résistance multiforme se manifeste par des prétentions sur les biens de la succession d'un des leurs, ou par des manœuvres visant à contrôler la transmission des biens aux nouveaux héritiers désignés, de manière à en jouir ou à se les approprier. Même en présence des descendants du défunt, des ascendants ou de collatéraux prétendent souvent à une partie de ses biens. Si ces revendications sont justifiées et admises par les tribunaux lorsque le patrimoine du défunt était composé en partie de biens qu'il gérait au nom de sa famille lignagère²⁴ (Guinchard, 1978), elles sont plus discutables lorsqu'il s'agit de richesse produite par le défunt lui-même. Mais les héritiers qui revendiquent des droits sur les biens de la succession au nom des coutumes lignagères ne font pas toujours cette distinction entre biens lignagers et biens propres au défunt.

Au contraire, ils entendent toujours revendiquer leurs droits, même dans le second cas. Cependant, on peut estimer que l'évolution se poursuivra dans le sens de la reconnaissance des droits aux seuls héritiers désignés par les lois nouvelles. C'est la tendance qui ressort des décisions de juridictions relatives à ces litiges successoraux, même dans les pays comme le Togo où les nouvelles lois autorisent l'application des coutumes successorales : les juges, statuant en matière coutumière

²⁴ L'auteur relève la réalité de ces litiges opposant au Sénégal les héritiers, appelés à succéder au défunt selon le nouveau système légal, aux membres de la famille qui n'ont pas cette qualité mais qui, en vertu de l'ancienne coutume, peuvent prétendre à une partie des biens du défunt puisque celui-ci les gérait au nom de toute la famille.

sous couvert de l'évolution des coutumes successorales, admettent, comme dans les lois modernes que seuls les descendants du défunt héritent des biens laissés par ce dernier²⁵. Mais, même dans ce cadre de dévolution au sein de la famille nucléaire, les membres du lignage sont fortement impliqués dans le processus de règlement de la succession. Ainsi, au Togo comme dans d'autres pays d'Afrique noire francophone, ils doivent, au décès du défunt, réunir un conseil de famille qui fait le point des héritiers et nomme un administrateur des biens de la succession en même temps qu'un tuteur des enfants mineurs.

L'importance du rôle joué par les membres de la famille lignagère tient également à ce qu'un collatéral du défunt est souvent nommé administrateur des biens de la succession. Il n'est pas rare que ce dernier outre passe son mandat d'administration et jouisse des biens ou en dispose au détriment des héritiers. La persistance du mode lignager de transmission des biens apparaît également dans l'importance que prend l'indivision dans les pratiques successorales. À Lomé, ces biens laissés à la descendance sont conservés, ne serait-ce que partiellement, dans l'indivision et ce sur plusieurs générations. Les maisons indivises sont ainsi habitées par un nombre important d'enfants et de descendants du défunt auxquels se joignent parfois des membres du lignage. Lorsqu'intervient un partage des biens successoraux, il n'est souvent que partiel, "la maison familiale" étant gardée indivise pour la famille.

Le sort réservé aux femmes et au conjoint survivant est enfin révélateur de la persistance de la logique qui sous-tend le système traditionnel de transmission des biens : la tendance demeure toujours en milieu rural, dans tous les pays d'Afrique noire francophone, à exclure les descendants de sexe féminin de l'accès aux biens immobiliers, notamment à la terre. Quant au conjoint survivant, sa situation n'est guère meilleure. Au Togo, en milieu rural comme en milieu urbain, il n'est pas admis comme héritier (Agbekponou, 1988). Le raisonnement qui le considère comme étant membre d'une autre famille que celle du défunt continue de prévaloir et justifie l'exclusion dont il est l'objet. C'est en particulier la veuve qui est touchée par cette marginalisation des conjoints survivants.

Conclusion

Au total, il est difficile de nier l'impact des législations sur les changements familiaux observés en Afrique. L'évolution de la famille traditionnelle lignagère vers une unité familiale nucléaire escomptée par les législateurs est cependant lente. Par ailleurs, les transformations que subit la famille lignagère montrent qu'elle est

²⁵ Voir les arrêts n° 4 du 7 Janvier 1965 et n° 21 du 1^{er} juillet 1974, de la chambre d'annulation du Tribunal coutumier d'Appel de Lomé.

loin d'être dissoute et qu'elle s'adapte, au contraire, aux nouvelles conditions économiques. Cependant, les valeurs sur lesquelles sont fondées la famille conjugale de type nucléaire ne sont pas pour autant rejetées. Ainsi peut-on noter, par exemple, l'avènement de l'individu pris comme entité autonome et responsable.

En revanche, l'égalité entre les individus n'est pas encore acquise dans les relations au sein du couple et de la famille. Ces relations, loin de se cantonner à ce cadre restreint, le débordent et impliquent les membres de la famille lignagère. Tout porte à croire que les nouvelles valeurs promues sont réappropriées par les acteurs familiaux, qui s'y réfèrent de manière sélective ou les contournent au gré de leurs intérêts. Les mécanismes par lesquels s'opère cette réappropriation ne sont cependant pas encore connus. Les formes de famille en transition auxquelles elles donnent naissance sont, elles aussi, à peine étudiées, bien qu'elle aient retenu l'attention des démographes ces dernières années et, sur ces questions, il y a certainement matière à des analyses comparatives portant sur différents pays africains.

Références bibliographiques

- ABITBOL Eliette, 1966. – "La famille conjugale et le droit nouveau du mariage en Côte-d'Ivoire", *Penant*, 303 p.
- AGBEKPONOU K., 1988. – "La vocation héréditaire de la femme dans le droit positif togolais des successions", *Penant*, EDIENA. – Paris, p. 421-452.
- AGOUNKÉ Akoua, 1990. – *L'emploi féminin et la répartition des charges familiales : le cas du Togo*. – Lomé, URD, 23 p. (multigr.).
- BOUKPESSI BASSANTÉ I., 1988. – "État matrimonial et nuptialité", in : *Analyses des données du recensement général de la population et de l'habitat*. – Lomé, Direction de la statistique/Division de la démographie (Document-analyse n° 6).
- DECOTTIGNIES René, 1965. – "Requiem pour la famille africaine", *Annales africaines*, p. 251-286.
- DIOP Christine, 1988. – "La femme et la famille", in : *Actes du colloque sur les réalités socio-économiques de la femme africaine*. – AFEA-CEDDEA-Université de Laval.
- DONADJÉ Florentin, 1992. – *Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin. Pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*. – Louvain-La-Neuve, Académia, 222 p. (Thèse de Démographie, Université Catholique de Louvain-la-Neuve).
- FRANK Odile et LOCOH Thérèse, 1993. – "La femme dans le secteur rural et la production vivrière en Afrique : la transition démographique dans l'impasse et les femmes au bord de la route", in : GÉRARD H. (éd.), *Intégrer population et développement-Chaire Quetelet 1990*, p. 527-541. – Louvain-la-Neuve, Académia-L'Harmattan.
- GUINCHARD Serge, 1978. – "Les grandes orientations du code sénégalais de la famille" *Penant*, revue de droit des pays d'Afrique. – Paris, p. 175-204.
- KOUASSIGAN Guy, 1974. – *Quelle est ma loi ? Tradition et modernisme dans le droit privé de la famille en Afrique Noire Francophone*. – Paris, Pédone.

- LAMPUÉ Pierre, 1979. – "Droit écrit et droit coutumier en Afrique francophone", *Penant*, Revue de droit des pays d'Afrique, n° 765, EDIENA. – Paris, p. 245-285.
- LAURAS-LOCOH Thérèse, 1990. – "Évolution de la famille et transition démographique en Afrique", *Revue internationale des Sciences Sociales*, novembre 1990, UNESCO-ERES, n° 126, p. 525-544.
- LAVROFF D. G., 1976. – *Les systèmes constitutionnels en Afrique Noire*. – Paris, Pédone.
- LLOYD Cynthia et BRANDON Anastasia, 1991. – *Women's roles on the maintenance (?) of households ; poverty and gender inequality in Ghana* (Communication présentée à la Conférence "Femme, famille et population", Ouagadougou, Burkina-Faso, 24-29 avril 1991).
- LOCOH Thérèse, 1990. – "Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé", *Études Togolaises de population*, n° 15, URD-UB, Lomé.
- LOCOH Thérèse, 1995. – *Familles africaines, population et qualité de la vie*. – Paris, CEPED, 48 p. (Dossiers du CEPED n° 31).
- MAZEAUD Henri et MAZEAUD Jean, 1976. – *Leçons de Droit civil, tome premier, Vol. 3, Les personnes par de Juglart don chrétien 1976*.
- MIGNOT Alain, 1986. – *Le droit de la famille au Togo*. – Lomé, Université du Bénin (Textes et documents).
- N'DIAYE Youssoupha, 1978. – "Le nouveau droit africain de la famille", *Éthiopiennes*, n° 14, p. 18-28.
- PILON Marc, 1990. – "Nuptialité et système matrimonial chez les Moba-Gurma du Nord-Togo", *Études Togolaises de population n° 15*, URD-Université du Bénin, Lomé.
- POUGOUÉ Paul-Gérard, 1982. – "Les effets du mariage dans l'ordre des rapports personnels", in : *Encyclopédie Juridique de l'Afrique, tome 6, Droit des Personnes et de la Famille*. – Abidjan, Dakar, Lomé, Nouvelles Éditions Africaines, 207 p.
- ROUÈ Maurice, 1971. – "Les effets de la parenté et de l'alliance en ligne collatérale", *Revue trimestrielle de droit civil*, p. 250-?.
- SAWADOGO FILIGA Michel, 1990. – "Le nouveau code burkinabè de la famille : principes essentiels et perspectives d'application", *Revue juridique et politique*, p. 373-406 (Indépendance et coopération n° 3, organe de l'Institut international de droit d'expression française (ODEF), EDIENA).
- TJOUEN Dieudonné Alexandre, 1982. – "Les successions", in : *Encyclopédie juridique de l'Afrique, tome 6, Droit des Personnes et de la Famille, 4^e partie*, p. 431-475. – Abidjan, Dakar, Lomé, Nouvelles Éditions Africaines, 207 p.
- VIMARD Patrice, 1987. – "Structure des ménages en pays Baoulé", *Études et recherches* n° 14, ENSEA. – Abidjan.

CHAPITRE 13

DIFFÉRENCIATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET STRUCTURES FAMILIALES AU CAMEROUN

Jean WAKAM

Enseignant-chercheur à l'IFORD, Yaoundé, Cameroun

Introduction

Nombreux sont ceux qui, en référence aux théories développées notamment par Talcott Parsons (1955) et William Goode (1963), continuent encore à penser à une convergence inéluctable et universelle des structures familiales vers le modèle nucléaire occidental sous l'effet de la "modernisation" (urbanisation, industrialisation, monétarisation de l'économie, scolarisation, émancipation de la femme, etc.). Certains sont même allés plus loin en voyant dans cette nucléarisation une exigence voire un moteur du développement. Ainsi, dans beaucoup de pays africains, les codes de la famille, tout comme les plans de développement, semblent généralement se fonder sur l'hypothèse d'une salubre nucléarisation. Comme l'écrit en effet Patrice Vimard (1991, p. 8), *"certains dirigeants des États ayant accédé à l'indépendance dans les années 1960 ont pensé faire de la nucléarisation de la famille et de l'affaiblissement des formes familiales traditionnelles un des moyens de la modernisation de leur pays. Ceci s'est traduit par la promulgation de législations familiales favorables à la famille nucléaire proches de celles en vigueur dans les pays d'Europe ou d'Amérique du Nord"*. Mais la réalité africaine apparaît, en fait, beaucoup plus complexe. Comme l'ont relevé de nombreux chercheurs (Joseph Houyoux (1974), W. Weekes-Vagliani (1976), Philippe Antoine et Claude Herry (1983), Thérèse Locoh (1988), Patrice Vimard (1993), Jean Wakam (1992), entre autres), les structures familiales africaines sont loin d'évoluer inexorablement vers le

modèle nucléaire, y compris dans les secteurs les plus "modernisés" et dans les couches sociales les plus "évoluées".

Il faut mener des recherches approfondies pour mieux appréhender les interactions entre le développement économique et les structures familiales africaines. Cette étude s'inscrit dans cette perspective et voudrait plus précisément essayer d'évaluer l'influence du développement socio-économique sur les structures familiales au Cameroun¹. Notre hypothèse de travail est que le développement socio-économique (l'urbanisation, la scolarisation, le travail salarié, l'amélioration des conditions de vie, etc.) n'entraîne pas nécessairement la nucléarisation familiale et que, bien au contraire, celle-ci concernerait davantage les couches sociales les plus défavorisées.

Les données utilisées sont celles de l'échantillon du dixième du dernier recensement du Cameroun (RGPH, 1987). L'étude se fera par le biais de la structure des ménages et des ménages familiaux notamment. La famille africaine est certes distincte du ménage, mais nous présumons que la nucléarisation familiales, si elle a lieu passe nécessairement par celle des ménages. Nous distinguerons quatre strates : les deux métropoles (Yaoundé, capitale politique, et Douala, capitale économique, dont les niveaux de développement socio-économique sont quasi identiques, mais dont les populations se comportent souvent très différemment), l'ensemble des autres villes du pays dénommé "autres villes" et le milieu rural. Nous centrerons notre analyse sur le milieu urbain et plus particulièrement sur les deux métropoles. C'est en effet dans les strates les plus urbanisées et dans les couches sociales les plus modernisées qu'il doit être possible d'apprécier le mieux l'influence du changement socio-économique sur les structures familiales. La structure des ménages prise ici comme reflet des structures familiales, faute de données plus adéquates, sera appréhendée à travers quatre variables : la taille et le type de ménages, l'incidence et l'intensité de l'accueil d'étrangers au noyau familial ; pour le développement socio-économique ce sera à travers l'urbanisation, l'instruction, l'emploi, le niveau de vie, le statut d'occupation et l'espace disponible.

1. Structure des ménages et indicateurs du développement socio-économique

Compte tenu des données disponibles et de l'objectif de notre recherche nous avons élaboré la typologie suivante, comprenant, sous sa forme condensée, quatre

¹ Cette étude relève d'une recherche plus vaste sur les structures familiales en Afrique subsaharienne portant sur le Sénégal, la Côte-d'Ivoire et le Cameroun, en cours de réalisation à l'IFORD et qui bénéficie du concours financier de la Coopération française et de l'Agence francophone pour l'enseignement et la recherche (AUPELF-UREF).

catégories de ménages et, sous sa forme détaillée, douze catégories rendant compte de l'état de nucléarisation des ménages (tableau 1).

Tableau 1. Typologie des ménages

Type de ménage et définition	Typologie détaillée
<i>Ménage non familial</i>	
Ménage comprenant le chef de ménage et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de tout autre membre de son noyau familial (conjoint et enfant)	01 "non familial isolé" 02 "non familial étendu à parenté" 03 "non familial étendu à sans parenté"
<i>Ménage familial</i>	
Ménage conjugal Ménage comprenant le chef de ménage ainsi que son ou ses conjoints et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de ses enfants	04 "conjugal nucléaire" 05 "conjugal étendu à parenté" 06 "conjugal étendu à sans parenté"
Ménage monoparental Ménage comprenant le chef de ménage, ses enfants et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de son ou ses conjoints	07 "monoparental nucléaire" 08 "monoparental étendu à parenté" 09 "monoparental étendu à sans parenté"
Ménages parental Ménage comprenant le chef de ménage, son ou ses conjoints, ses enfants et éventuellement d'autres personnes	10 "parental nucléaire" 11 "parental étendu à parenté" 12 "parental étendu à sans parenté"

Un ménage non familial est dit "*isolé*" s'il ne comprend que le chef de ménage seul. Il est "*étendu*" dans le cas contraire ; "*étendu à parenté*" si tous les autres membres du ménage sont apparentés au chef de ménage ; "*étendu à sans parenté*" si l'un au moins des autres membres du ménage n'a aucun lien de parenté avec lui². Un ménage conjugal, monoparental ou parental est dit nucléaire s'il ne comprend aucun membre étranger au noyau familial du chef de ménage. Il est dit étendu dans le cas contraire. Un ménage de type conjugal, monoparental ou parental sera dit familial.

² Ce faisant, nous sous-estimons la proportion des ménages comprenant d'autres parents du chef de ménage. Mais nous avons adopté cette démarche en faisant l'hypothèse que la nucléarisation, si elle a lieu, pourrait se faire davantage par l'exclusion successive des non apparentés et des parents éloignés (et selon le degré d'éloignement). De plus, la proportion des ménages "*étendus à des non apparentés*" demeure très faible (tableau 3).

a) Variation selon le lieu de résidence

Type de ménage

Si l'on considère l'ensemble des ménages, quel que soit le sexe de leur responsable, les ménages parentaux sont les plus nombreux dans toutes les strates et dépassent 50 % à Douala et dans le secteur rural (tableau 2). Ils sont suivis par les ménages non familiaux dont la proportion est relativement élevée (au moins 20 %).

Viennent ensuite les ménages monoparentaux et les ménages conjugaux, ces derniers étant plus fréquents en zone rurale. Il existe, cependant, une très grande disparité selon le sexe du chef de ménage³ : les ménages dirigés par les femmes sont essentiellement (à plus de 95 %) de type monoparental ou non familial alors que ceux dirigés par les hommes sont de type parental (pour la plupart), non familial ou conjugal, mais rarement (moins de 5 %) monoparental.

Tableau 2. Typologie des ménages (en %) selon la strate de résidence et le sexe du chef de ménage au recensement de 1987

Sexe du chef de ménage et type de ménage	Strate de résidence				
	Yaoundé	Douala	Autres ville	Rural	Ensemble
<i>Sexe masculin</i>					
Non familial	29,9	21,1	24,9	14,0	18,1
Conjugal	10,2	12,1	12,4	16,9	15,0
. monogame*	10,1	11,9	11,6	15,0	13,7
. polygame*	0,1	0,2	0,8	1,9	1,4
Monoparental	2,8	2,9	2,9	3,3	3,2
Parental	57,1	64,0	59,8	65,8	63,7
. monogame	52,3	58,9	48,3	47,3	48,8
. polygame	4,8	5,1	11,5	18,4	14,9
<i>Sexe féminin</i>					
Non familial	45,0	41,0	47,3	49,3	47,9
Conjugal	1,1	0,9	0,8	1,2	1,1
Monoparental	52,1	55,9	49,4	46,1	48,2
Parental	2,0	2,2	2,5	3,4	2,9
<i>Ensemble</i>					
Non familial	33,1	24,6	29,6	20,2	23,6
Conjugal	8,3	10,2	10,0	14,2	12,5
. monogame	8,2	10,0	9,3	12,6	11,3
. polygame	0,1	0,2	0,7	1,6	1,2
Monoparental	13,1	12,1	12,6	10,8	11,5
Parental	45,6	53,2	47,8	54,8	52,4
. monogame	41,8	49,0	38,7	39,6	40,3
. polygame	3,8	4,2	9,1	15,2	12,1

* ne se rapporte pas à l'état matrimonial déclaré du chef de ménage ; monogame si le chef de ménage vit avec un seul conjoint et polygame s'il vit avec deux conjoints ou plus.

³ Signalons que la proportion des femmes chefs de ménage est de 21 % à Yaoundé et dans "Autres villes", contre 17 % à Douala et en milieu rural.

Dans l'ensemble, la proportion des ménages de type non familial est plus faible en zone rurale que dans le secteur urbain. Mais elle tend plutôt à décroître dans les ménages dirigés par les femmes alors que l'inverse se produit dans les ménages dirigés par les hommes. Les ménages de type monoparental, essentiellement dirigés par les femmes, sont relativement plus nombreux à Douala (56 %) et à Yaoundé (52 %) qu'en zone rurale (46 %). Les proportions des ménages de types conjugal et parental, essentiellement dirigés par les hommes, tendent plutôt à décroître avec l'urbanisation.

Comme on a pu le remarquer, des différences importantes s'observent entre les deux métropoles (Douala et Yaoundé) : les ménages non familiaux sont plus fréquents à Yaoundé qu'à Douala, et ceci quel que soit le sexe du chef de ménage. En revanche, les ménages monoparentaux, dirigés essentiellement par les femmes et les ménages parentaux dirigés principalement par les hommes, sont relativement plus nombreux à Douala qu'à Yaoundé.

La typologie plus détaillée permet d'apprécier l'état de nucléarisation des ménages (tableau 3). Alors que les ménages d'une personne et les ménages nucléaires représentent respectivement la majorité des ménages non familiaux et des ménages conjugaux, les ménages monoparentaux et parentaux sont pour la plupart étendus, sauf dans le secteur rural. Il apparaît également que les ménages étendus accueillent essentiellement des personnes apparentées. Ces observations sont valables quel que soit le sexe du chef de ménage.

Tableau 3. Répartition des ménages selon leur type (%) et la strate de résidence du chef de ménage

Type de ménage	Strate de résidence				
	Yaoundé	Douala	Autre villes	Rural	Ensemble
Non familial					
- isolé	17,8	14,6	17,2	12,7	14,3
- étendu à des parents	13,3	7,9	9,2	6,2	7,5
- étendu à des non apparentés	1,9	2,1	3,2	1,3	1,9
Conjugal					
- nucléaire	4,4	5,7	5,6	8,5	7,3
- étendu à des parents	3,6	3,4	3,3	4,6	4,2
- étendu à des non apparentés	0,2	1,0	1,0	1,0	1,0
Monoparental					
- nucléaire	5,1	5,7	6,0	6,1	6,0
- étendu à des parents	7,1	5,0	5,3	4,0	4,6
- étendu à des non apparentés	0,9	1,3	1,3	0,7	0,9
Parental					
- nucléaire	16,8	24,0	22,8	32,5	28,5
- étendu à des parents	26,1	22,4	19,4	18,6	19,6
- étendu à des non apparentés	2,8	6,9	5,7	3,8	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement de 1987.

b) Taille moyenne des ménages

La taille moyenne de l'ensemble des ménages (familiaux et non familiaux) baisse légèrement avec l'urbanisation, passant de 5,3 dans le secteur rural à 5,0 dans la strate *autres villes* et à 4,9 à Douala et à Yaoundé. Mais cette situation tend à s'inverser, ou devient plus contrastée dans certains cas, lorsqu'on se limite aux ménages familiaux (tableau 4). Il apparaît notamment que : a) les ménages de la strate *autres villes* ont une taille moyenne au moins aussi élevée qu'en milieu rural, tant pour l'ensemble que pour la quasi totalité des modalités considérées ; b) les chefs de ménage de 40 ans et plus, les divorcés, les veufs et les monogames ont des ménages de taille plus élevée dans les milieux urbains qu'en zone rurale ; il en est d'ailleurs de même pour l'ensemble de leurs ménages (familiaux et non familiaux confondus). Une étude différentielle par province de résidence (résultats non présentés) montre que la taille des ménages familiaux croît avec l'urbanisation dans 7 provinces sur 10 (Adamaoua, Centre, Est, Extrême-Nord, Littoral, Nord et Sud), décroît dans deux (Nord-Ouest et Sud-Ouest) et demeure constante dans une (Ouest).

Tableau 4. Taille moyenne des ménages (ménages familiaux) selon la strate de résidence, le sexe, l'état matrimonial et le groupe d'âges du chef de ménage au recensement de 1987

Sexe, état matrimonial et le groupe d'âges du chef de ménage	Strate de résidence				
	Yaoundé	Douala	Autres villes	Rural	Ensemble
Sexe					
Masculin	6,5	6,0	6,5	6,3	6,3
Féminin	5,5	5,0	5,3	5,1	5,1
État matrimonial					
Célibataire	4,4	4,1	4,5	4,7	4,5
Marié monogame	6,2	5,7	5,7	5,2	5,4
Marié polygame	9,2	8,3	9,5	9,4	9,3
Veuf	7,0	5,8	5,5	4,9	5,1
Divorcé	5,3	4,4	4,4	4,1	4,3
Groupe d'âges					
Moins de 40 ans	5,5	5,1	5,6	5,5	5,5
40 ans et plus	7,9	6,9	7,1	6,5	6,7
Ensemble	6,4	5,8	6,3	6,1	6,2

c) Accueil des membres extérieurs au noyau familial

L'incidence et l'intensité de l'accueil des membres extérieurs au noyau familial sont plutôt positivement associées à l'urbanisation au Cameroun et atteignent leurs maxima à Yaoundé (tableau 5). La proportion des ménages étendus passe ainsi de 41 % en milieu rural à 51 % dans les villes secondaires, 53 % à Douala et 61 % à Yaoundé, tandis que la proportion des personnes extérieures au noyau familial varie de 16 % en zone rurale à 20 % à Douala et dans les villes secondaires et à 24 % à Yaoundé. Il en est quasiment ainsi (à quelques rares exceptions près) quels que soient le sexe, l'état matrimonial, le groupe d'âges et le lieu de naissance⁴ du chef de ménage.

D'autres relations méritent d'être relevées. Ainsi, quelle que soit la strate de résidence, les femmes accueillent proportionnellement plus de personnes étrangères à leur noyau familial que les hommes : 25 % contre 19 % à Douala, 31 % contre 24 % à Yaoundé, 27 % contre 19 % dans d'autres villes et 23 % contre 15 % dans le rural. De plus, chez les natifs du Grand-Nord (provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord), région pourtant très peu occidentalisée et particulièrement en retard dans son développement socio-économique, les ménages sont les plus nucléarisés, notamment en milieu rural. En revanche, chez les natifs de la région du Centre-Sud (comprenant Yaoundé et les provinces du Centre et du Sud), région pourtant des plus christianisées et des plus scolarisées, les ménages sont parmi les plus étendus, tant en zone rurale qu'en zone urbaine.

Quand on compare les différentes provinces, on constate, que les ménages de Yaoundé et de Douala ont des comportements très proches de ceux des autres ménages urbains de leur province d'appartenance. Les proportions des ménages étendus⁵ et en leur sein d'étrangers au noyau familial sont ainsi respectivement de 61 % et 24 %⁶ à Yaoundé contre 61 % et 25 % pour les autres villes du Centre, sa province d'appartenance ; et de 53 % et 20 % à Douala contre 53 % et 19 % pour les autres villes du Littoral.

⁴ Le lieu de naissance est retenu ici comme indicateur de l'appartenance culturelle et idéologique d'origine, l'ethnie et la religion n'ayant pas été saisies.

⁵ Catégories 02,03,05,06,08,09,11,12 (tableau 1).

⁶ Se lit de la façon suivante : 61 % des ménages, à Yaoundé sont étendus et 24 % des membres de ces ménages ne font pas partie du noyau familial de chef de ménage.

Tableau 5. Proportion (en %) de ménages étendus et proportion (en %) d'individus étrangers au noyau familial selon la strate de résidence et les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage.
Recensement de 1987 (Ménages familiaux uniquement)

Sexe, état matrimonial groupe d'âges et lieu de naissance du chef de ménage	Proportion (%) de ménages étendus					Proportion (%) d'individus étrangers au noyau familial				
	Yaoundé	Douala	Autre urbain	Rural	Ensemble	Yaoundé	Douala	Autre urbain	Rural	Ensemble
Sexe										
Masculin	61	53	51	41	45	24	19	19	15	17
Féminin	61	53	53	44	49	31	25	27	23	25
État matrimonial										
Célibataire	58	46	54	47	51	31	24	28	25	27
Marié monogame	60	53	49	38	43	24	20	20	16	18
Marié polygame	65	57	58	47	50	21	18	17	13	14
Veuf	66	61	53	46	49	32	28	30	25	27
Divorcé	58	47	44	37	41	28	24	24	20	22
Groupe d'âges										
Moins de 30 ans	52	48	47	36	41	26	22	23	18	20
30-39 ans	63	54	52	39	46	24	20	19	14	17
40-49 ans	64	52	51	40	45	21	17	17	13	15
50-59 ans	67	57	51	45	47	26	20	19	17	18
60 ans et plus	67	61	54	46	48	31	26	25	20	21
Lieu de naissance										
Yaoundé	60	53	54	58	57	29	21	24	25	26
Douala	63	55	56	45	56	25	26	22	19	25
Adamaoua	50	33	45	33	37	23	14	18	13	15
Centre	62	54	61	54	56	26	21	26	24	25
Est	67	55	58	41	45	27	22	25	17	19
Extrême-Nord	40	31	40	33	35	15	12	15	11	12
Littoral	67	58	60	51	57	25	22	23	21	22
Nord	40	30	44	35	37	15	19	17	12	13
Nord-Ouest	63	47	52	44	46	23	17	19	16	17
Ouest	63	53	55	42	49	22	18	19	14	17
Sud	63	61	68	56	59	26	24	29	27	27
Sud-Ouest	63	50	58	49	52	27	19	22	18	19
Étranger	31	31	35	34	34	14	14	14	13	14
Ensemble	61	53	51	41	45	24	20	20	16	17

La différence de comportement dans ces deux villes semble donc grandement liée à l'environnement socio-culturel compte tenu par ailleurs de leur composition ethnique différente (population majoritairement *béti* à Yaoundé et dans le Centre urbain et population très largement *bamiléké* à Douala et dans le Littoral urbain, mais plus cosmopolite) ; mais elle serait également d'ordre socio-économique car les facilités de logement (accès à la propriété et probablement coût du loyer) semblent nettement plus grandes à Douala où 50 % des chefs de ménages (ménages familiaux) sont propriétaires de leur maison, contre 30 % à Yaoundé, et 43 % locataires, contre 60 % à Yaoundé.

d) Variation selon les caractéristiques socio-économiques⁷ du chef de ménage, du ménage et la strate de résidence

Quelle que soit la strate considérée, la fréquence des ménages étendus est de loin plus élevée dans les groupes sociaux les plus "modernisés" et les plus aisés économiquement (tableau 6). À Yaoundé, par exemple, 70 % au moins des ménages dirigés par les diplômés de l'enseignement supérieur ou simplement par les chefs de ménage de niveau supérieur, les cadres des professions scientifiques libérales et assimilées, les membres des corps législatif et exécutif, les propriétaires (avec ou sans titre foncier) sont étendus alors que cette proportion n'est que de 56 % chez les "sans diplôme", 48 % chez les "sans niveau ou maternelle", 49 % chez les agriculteurs, 53 % chez les locataires et 46 % chez ceux qui sont logés gratuitement par un bienfaiteur. De plus, la nucléarisation est plus fréquente en milieu rural qu'en milieu urbain et atteint son minimum à Yaoundé pour plus des trois quarts des catégories socio-économiques considérées.

L'étude de la proportion d'étrangers au noyau familial conduit pratiquement au même constat (tableau 7) : l'extension des ménages aux personnes étrangères au noyau familial est plus intense chez les plus aisés, quel que soit l'environnement socio-économique. À Douala, par exemple, les chefs de ménage dont le degré de confort de l'habitat est très élevé abritent 24 % de membres étrangers au noyau familial contre 16 % chez ceux dont le degré de confort est très bas. Et cette proportion est plus grande en milieu urbain qu'en milieu rural, là encore pour plus des trois quarts des catégories socio-économiques considérées.

⁷ L'indicateur du degré de confort de l'habitat a été construit à partir des variables suivantes : matériaux du mur, matériaux du sol, mode d'éclairage, mode d'approvisionnement en eau, type d'aisance et le type d'énergie utilisée pour la cuisine.

Tableau 6. Proportion des ménages étendus (en %) au recensement de 1987 selon la strate de résidence et quelques indicateurs socio-économiques des ménages familiaux

Indicateurs socio-économiques	Yaoundé	Douala	Autres villes	Rural	Ensemble
Niveau d'étude du chef de ménage (CM)					
Supérieur	71	57	72	62	67
Secondaire 2 nd cycle	66	60	67	60	64
Secondaire 1 ^{er} cycle	61	54	59	53	56
Primaire	59	51	51	46	49
Sans niveau ou maternelle	48	50	44	38	39
Diplôme le plus élevé du CM					
Diplôme de l'enseignement supérieur	72	56	71	61	67
Baccalauréat et équivalents	68	60	71	66	67
Probatoire et équivalents	70	63	67	73	67
BEPC et équivalents	65	58	66	58	62
CEPE et équivalents	59	52	55	50	53
Néant	56	51	47	43	45
Catégorie socio-professionnelle du CM					
Cadres prof. scientifique, libérales & assimilés	70	61	66	51	63
Corps législatif et exécutif & Directeurs	71	55	70	57	64
Cadres commerce et hommes d'affaires	60	58	54	48	54
Personnel administratif et technique	66	59	63	55	61
Armée, Police & agents des service de protection	63	54	51	49	54
Vendeurs et petits commerçants	57	53	50	43	50
Personnel hôtellerie/restaurant/services	49	46	45	45	46
Ouvriers et manœuvres non agricoles	56	50	48	44	48
Agriculteurs/éleveurs/pêcheurs	49	57	45	40	40
Confort de l'habitat					
Très élevé	69	55	69	71	64
Élevé	71	62	68	55	66
Moyen	65	54	57	54	57
Bas	56	52	55	50	53
Très bas	52	45	47	44	45
Statut d'occupation du logement					
Propriétaire avec titre foncier	73	65	62	52	61
Propriétaire sans titre foncier	71	59	50	41	44
Location	53	44	48	38	47
Logé par l'employeur	66	47	57	38	49
Logé gratuitement	46	41	42	36	39
Ensemble	61	53	51	41	45

Tableau 7. Proportion des membres étrangers au noyau familial (en %) au recensement de 1987 selon la strate de résidence et quelques indicateurs socio-économiques ménages familiaux

Indicateurs du développement socio-économique	Yaoundé	Douala	Autres villes	Rural	Ensemble
Niveau d'étude du chef de ménage (CM)					
Supérieur	27	24	28	25	27
Secondaire 2 nd Cycle	27	23	25	22	24
Secondaire 1 ^{er} Cycle	23	20	22	21	21
Primaire	23	19	19	18	19
Sans niveau ou maternelle	22	20	18	14	15
Diplôme le plus élevé du CM					
Diplôme de l'enseignement supérieur	28	25	29	24	27
Baccalauréat et équivalents	26	24	26	21	25
Probatoire et équivalents	28	23	25	25	25
BEPC et équivalents	24	22	23	23	23
CEPE et équivalents	24	19	20	19	20
Néant	23	19	18	17	18
Categorie socio-professionnelle du CM					
Cadres prof. scientifique, libérales & assimilés	26	23	25	20	24
Corps législatif et exécutif & Directeurs	27	23	25	20	24
Cadres commerce et hommes d'affaires	26	23	20	17	21
Personnel administratif et technique	27	21	22	19	22
Armée, Police & agents des service de protection	21	20	17	16	18
Vendeurs et petits commerçants	24	21	19	16	19
Personnel hôtellerie/restaurant/services	20	17	17	16	17
Ouvriers et manoeuvres non agricoles	22	18	18	16	18
Agriculteurs/éleveurs/pêcheurs	27	22	18	15	15
Confort de l'habitat					
Très élevé	27	24	27	31#	26
Élevé	26	23	24	19	24
Moyen	26	20	21	20	21
Bas	23	19	20	19	20
Très bas	20	16	19	17	18
Statut d'occupation du logement					
Propriétaire avec titre foncier	28	25	22	20	23
Propriétaire sans titre foncier	27	20	19	16	17
Location	22	18	19	14	19
Logé par l'employeur	24	20	21	13	18
Logé gratuitement	20	17	18	15	16
Ensemble	24	20	20	16	17

Porte sur 63 ménages.

2. Essai d'évaluation du pouvoir prédictif et explicatif des facteurs socio-économiques sur la taille et la nucléarisation des ménages familiaux

La structure des ménages (variable dépendante) sera appréhendée ici à travers la taille, la présence ou non d'un membre étranger au noyau familial et la proportion des membres étrangers au noyau familial. Les indicateurs retenus pour le développement socio-économique sont : le niveau d'étude et l'emploi ou la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, le degré de confort de l'habitat, le statut d'occupation du logement et le nombre de pièces que possède le ménage⁸. L'ethnie, tout comme la religion, n'ayant pas été saisie lors de la collecte des données, le lieu de naissance du chef de ménage sera utilisé comme indicateur de l'appartenance culturelle et idéologique d'origine. Cet indicateur servira de variable de contrôle. Il en sera de même de l'état matrimonial⁹, du groupe d'âges, du type de ménage (avec les distinctions étendu/nucléaire ou conjugal/monoparental/parental) et de la taille du ménage selon le cas.

La méthode statistique que nous allons utiliser ici est l'analyse de classification multiple, plus connue sous son abréviation anglaise MCA ("*Multiple Classification Analysis*"). Il s'agit, comme on le sait, d'une technique d'analyse prédictive et explicative permettant d'utiliser, dans le cadre d'un modèle linéaire et additif, des variables catégorielles comme variables indépendantes ; l'unique contrainte imposée sur les variables porte en effet sur la variable dépendante qui doit être quantitative ou dichotomique¹⁰, comme c'est le cas dans notre étude.

a) Les déterminants de la taille des ménages

Pour chacune des quatre strates, plusieurs modèles, ayant tous pour covariable l'âge du chef de ménage, ont été générés par l'inclusion successive et cumulative des cinq indicateurs du développement socio-économique (niveau d'instruction, catégorie socio-professionnelle, degré de confort de l'habitat, statut d'occupation du

⁸ Les pièces concernées comprennent, d'après le manuel de l'agent recenseur (p. 37), les chambres à coucher, les salles à manger, les salons, les chambres pour domestiques et les cuisines.

⁹ "Polygame" désigne ici l'état d'un homme ayant deux femmes ou plus, ou d'une femme dont le mari est polygame.

¹⁰ Il ne faut pas cependant que le degré d'asymétrie soit trop élevé entre les deux états de la dichotomie, c'est à dire que la méthode n'est pas appropriée si la probabilité d'occurrence de l'événement étudié est inférieure à 20 % ou supérieure à 80 % (Cox, 1970 ; Hanushek et Jackson, 1977 ; Blalock, 1979, cités par O.Tambashe, 1984 p. 153). La variable dichotomique considérée ici respecte bien cette condition. Nous avons par ailleurs contrôlé les résultats trouvés par l'analyse de classification multiple avec ceux obtenus par la régression logistique qui aurait pu être également utilisée ici.

logement et nombre de pièces disponibles) et de trois variables de contrôle : le lieu de naissance, l'état matrimonial et le type de ménage (avec la distinction entre ménage nucléaire et ménage étendu).

On peut relever d'emblée que, quelle que soit la strate considérée, les résultats sont partout statistiquement très significatifs et soutiennent, tant au niveau brut qu'après les divers ajustements, tout à fait l'hypothèse d'une association robuste mais plutôt positive des facteurs socio-économiques avec la taille des ménages. Ils confirment et renforcent ainsi les résultats que nous avons mis en évidence avec les données sur les ménages de l'Enquête mondiale sur la fécondité de 1978 et les données publiées des recensements de 1976 et 1987 (Wakam, 1992, chapitres 10 et 13).

Il ressort des résultats les points principaux suivants¹¹ :

- l'espace vital, mesuré par le nombre de pièces disponibles, se révèle comme la variable socio-économique dont le pouvoir prédictif (coefficient η) et le pouvoir explicatif (coefficient β) sont de loin les plus grands. Le statut d'occupation du logement vient en seconde position en milieu urbain. Cependant, non seulement son pouvoir prédictif demeure très faible en milieu rural, mais son pouvoir explicatif baisse considérablement dès que l'on introduit le nombre de pièces que possède le ménage, ce qui indique que le statut d'occupation agit essentiellement à travers le nombre de pièces disponibles dont disposent davantage les chefs de ménage propriétaires de leur logement. L'emploi occupe la seconde place en zone rurale ainsi que la troisième place à Douala et dans les villes secondaires. À Yaoundé, par contre, c'est le confort de l'habitat et l'instruction qui viennent en troisième position ;
- dans toutes les strates considérées, et après standardisation pour l'âge du chef de ménage, les ménages de plus grande taille ne sont ni les ménages dont le niveau de confort est "*bas*" ou "*très bas*", ni ceux dirigés par des illettrés, des paysans ou des ouvriers, mais plutôt les ménages dirigés par les gens du "*niveau élevé*". Ainsi par exemple, à âge égal, les chefs de ménage de niveau d'instruction supérieur ont 1,5, 0,5, 1,5 et 0,9 personnes de plus que les non-scolarisés respectivement à Yaoundé, Douala, dans les villes secondaires et en zone rurale ;
- l'effet positif du niveau d'instruction sur la taille passe largement par le pouvoir économique du ménage mesuré notamment à travers la profession du chef de ménage, le confort de l'habitat et, surtout, le nombre de pièces que possède le ménage. C'est ainsi que l'introduction du nombre de pièces dans le modèle tend à faire du niveau d'instruction un facteur plutôt négativement associé à la taille ; il en est d'ailleurs de même du confort de

¹¹ On trouvera (tableau A en annexe) une illustration pour Yaoundé des résultats de cette analyse de classification multiple relative à la taille des ménages.

- l'habitat. Mais, dans tous les cas, les cadres supérieurs ont une taille supérieure ou égale à celle des paysans et des "prolétaires" ;
- dans le modèle comprenant les cinq variables socio-économiques retenues, l'emploi apparaît, après le nombre de pièces disponibles, comme le facteur le plus déterminant à Douala ainsi que dans les "autres villes" et en milieu rural, contrairement à Yaoundé où ce sont plutôt le niveau d'instruction et le confort de l'habitat. Ces variables conservent la seconde place (parmi les facteurs socio-économiques) même après l'introduction des trois variables de contrôle que sont le lieu de naissance, l'état matrimonial et le type de ménage (modèle final à 8 variables), sauf à Douala où l'emploi est relayé par le statut d'occupation du logement ;
 - le pouvoir explicatif des différents modèles considérés, mesuré par la proportion de la variance expliquée (R^2), croît avec le degré d'urbanisation. Il en est ainsi tout particulièrement des modèles plus économiques : dans le modèle comportant les cinq variables relatives au développement socio-économique, R^2 augmente de 21 % en milieu rural, 27 % dans les villes secondaires, 29 % à Douala et 38 % à Yaoundé. Les facteurs de type plus socio-culturel (lieu de naissance, état matrimonial) agissent plutôt dans le sens contraire et tendent à réduire grandement ces écarts, notamment entre Douala, les "autres villes" et le milieu rural : le coefficient de corrélation (R^2) varie ainsi dans le modèle final à huit variables, de 48 % à Yaoundé à 42 % à Douala, 41 % dans les villes secondaires et 39 % dans le secteur rural.

b) Les déterminants de la nucléarisation des ménages

Nous avons généré plusieurs modèles par l'inclusion successive et cumulative des cinq indicateurs du développement socio-économique et des trois variables de contrôle. Cette analyse fait également apparaître une association robuste mais plutôt négative des facteurs socio-économiques avec la nucléarisation des ménages¹². Il apparaît entre autres que :

- le nombre de pièces disponibles se révèle être le facteur le plus discriminant, tant au niveau brut qu'après tous les ajustements. Au niveau brut, le statut d'occupation du logement vient en deuxième position à Yaoundé et à Douala alors que dans les "autres villes" et le milieu rural c'est plutôt l'instruction. Par contre, le confort de l'habitat occupe partout la troisième place, parmi les cinq indicateurs retenus pour le développement socio-économique. L'instruction, l'emploi, le confort et le

¹² On trouvera (tableau B en annexe) une illustration pour Yaoundé des résultats de cette analyse de classification multiple concernant la nucléarisation des ménages.

- nombre de pièces ont des pouvoirs prédictifs plus grands à Yaoundé et dans les autres villes qu'à Douala et dans le secteur rural. Celui du statut d'occupation, quant à lui, croît avec l'urbanisation et atteint le maximum à Yaoundé ;
- mis en concurrence avec l'instruction, l'emploi a un pouvoir explicatif plus grand à Yaoundé et Douala et un pouvoir plus faible dans la catégorie "Autres villes" et en zone rurale. Lorsqu'on ajoute le confort de l'habitat dans ce modèle, il s'avère plus déterminant à Yaoundé et à Douala. En revanche, l'instruction demeure plus déterminante dans le milieu rural et est à égalité avec le confort de l'habitat dans les "autres villes", alors qu'elle n'est même plus significative à Douala. L'introduction du statut d'occupation du logement améliore grandement le pouvoir explicatif du modèle en milieu urbain et notamment à Douala et à Yaoundé ; il y devient d'ailleurs le facteur le plus déterminant contrairement au milieu rural où c'est plutôt l'instruction qui domine. Dans ce modèle à cinq variables socio-économiques, le nombre de pièces s'impose de loin comme le facteur le plus déterminant suivi du confort et de l'instruction à Yaoundé, du confort à Douala et de l'instruction dans les autres villes et dans le milieu rural;
 - dans les derniers modèles comprenant des variables socio-culturelles, le lieu de naissance, retenu précisément, faute de mieux, comme indicateur de l'appartenance culturelle, s'avère comme le facteur le plus déterminant après le nombre de pièces, tant en milieu rural et dans l'ensemble des villes secondaires¹³ qu'à Douala et à Yaoundé. De plus, c'est dans l'une des deux métropoles, en l'occurrence Yaoundé, que son pouvoir explicatif s'avère le plus grand et le plus résistant. Il est à noter également que les ménages des natifs des trois provinces du Grand-Nord (l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord), pourtant très islamisées et très défavorisées économiquement, sont de loin plus nucléarisés, non seulement par rapport à ceux des autres provinces, mais également par rapport aux natifs des deux métropoles (Douala et Yaoundé). Il en est ainsi dans toutes les strates, y compris à Douala et à Yaoundé. Le poids des facteurs culturels demeure donc des plus déterminants.

Conclusion

Différentes conclusions ressortent des analyses bivariée et multivariée que nous avons faites. La thèse selon laquelle les ménages d'Afrique noire sont traditionnellement étendus n'est que partiellement fondée. Au Cameroun, en tout

¹³ Dans cette strate, il est en concurrence avec le niveau d'instruction.

cas, la plupart des ménages ruraux sont plutôt nucléaires. Il en est ainsi non seulement au niveau national où 55 % des ménages familiaux sont nucléaires, mais également dans huit des dix provinces que compte le pays. Seules deux provinces, le Centre et le Sud, pourtant très christianisées et très scolarisées ont la majorité de leurs ménages ruraux étendus (54 % et 55 % respectivement). En outre, c'est dans la partie septentrionale du pays (le Grand-Nord), islamisée et en retard économiquement, que les ménages ruraux sont de loin les plus nucléarisés (67 % dans chacune des trois provinces concernées : l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord). Le poids des traditions socio-culturelles apparaît des plus déterminants, tant dans le secteur rural que dans les métropoles où les populations tendent à reproduire le modèle de ménage dominant dans leur ethnie ou leur région d'origine.

L'urbanisation est, tant au plan national qu'à l'intérieur de chaque province, négativement liée à la nucléarisation des ménages. C'est à Yaoundé, capitale politique et siège des principales institutions universitaires, que les ménages sont de loin les plus étendus. La situation est plus contrastée à Douala, capitale économique : ses ménages, bien que nettement moins nucléarisés dans l'ensemble que les ménages ruraux, se comportent tantôt comme ceux du secteur rural, tantôt comme ceux de Yaoundé ou des villes secondaires. La différence de comportement entre les deux métropoles, qui persiste même dans des modèles multivariés, est probablement liée à un environnement socio-culturel (dont la composition ethnique) et socio-économique (dont les facilités d'accès à la propriété et le coût du logement) différent.

Quel que soit l'environnement économique et quelle que soit l'appartenance culturelle (saisie ici, faute de mieux, à travers la province de résidence et de naissance), les facteurs socio-économiques sont dans l'ensemble, tant au niveau brut qu'au niveau net, positivement associés à la taille et négativement à la nucléarisation des ménages. Bref, ce sont les ménages les moins aisés économiquement qui ont généralement les tailles les plus petites et qui sont les plus nucléarisés. Et le nombre de pièces dont dispose le ménage se révèle être, nettement et dans toutes les strates, le facteur socio-économique le plus déterminant.

L'impact des facteurs socio-économiques sur la taille et la nucléarisation des ménages est quasi identique quel que soit le sexe du chef de ménage. En outre, non seulement les ménages étendus sont au moins aussi fréquents chez les femmes que chez les hommes mais, dans toutes les strates, ce sont les ménages féminins qui accueillent proportionnellement plus d'étrangers au noyau familial. L'autonomie relative des femmes liée à leur l'accession au statut de chef de ménage n'implique donc pas nécessairement le rejet des traditions familiales et ne semble pas les soustraire à l'obligation de solidarité à l'égard des autres membres de la famille étendue.

La nucléarisation familiale passant nécessairement par celle des ménages, nous pouvons affirmer que ces résultats vont totalement à l'encontre des thèses

évolutionnistes sur la convergence universelle et quasi inéluctable des modèles familiaux vers le modèle nucléaire occidental, sous l'effet du développement économique ou de la modernisation. Il conviendrait de bien en tenir compte et de cesser de fonder des espoirs sur l'avènement hypothétique de la famille nucléaire pour promouvoir le développement en Afrique. Ne serait-il pas plus judicieux, bien au contraire, d'identifier et de promouvoir ce que la conception africaine de la famille a de meilleur pour en faire le moteur d'un développement économique humain et solidaire ?

Références bibliographiques

- ANTOINE Philippe et HERRY Claude, 1983. – "Urbanisation et dimension du ménage. Le cas d'Abidjan", *Cahiers ORSTOM*, Série Sciences Humaines, Vol. XIX, n° 3, p. 295-310.
- GOODE William, 1963. – *World revolution and family pattern*. – New-York, New-York Free Press, 432 p.
- HOUYOUX Joseph, 1974. – "Urbanisation et rôle de la famille au Zaïre. Réflexions sur neuf années de recherches", in : *Population et famille*, n° 32, 1974 vol. 4-2, p. 145-155.
- LOCOH Thérèse, 1988. – "Structures familiales et changements sociaux", in : Dominique. TABUTIN, *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, p. 441-478. – Paris, l'Harmattan, 551 p.
- PARSONS Talcott, 1955. – "The kinship system of the contemporary United states, in : F.BOURRICAUD (éd.), *Éléments pour une sociologie de l'action*. – Paris, Plon.
- TAMBASHE Oleko, 1984. – *Niveau et corrélats de la fécondité des mariages à Kinshasa*. – Cabay, Louvain-La-Neuve.
- VIMARD Patrice, 1991. – *Analyse démographique des structures et des dynamiques familiales*. – Abidjan, ENSEA, 69 p.
- VIMARD Patrice, 1993. – "Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest", *Revue Tiers Monde*, tome XXXIV, n° 133, p. 89-115.
- WAKAM Jean, 1992. – *De la pertinence des théories "économistes" de fécondité dans le contexte socio-culturel camerounais et négro-africain*. – Louvain-la-Neuve, UCL. (Thèse de doctorat en démographie, Institut de Démographie de l'UCL), 527 p.
- WEEKES-VAGLIANI Winifred et al., 1976. – *Vie et structures familiales dans le sud du Cameroun*. – Paris, OCDE, 97 p. multig.

Tableau A. Analyse de classification multiple de la taille des ménages familiaux de la ville de Yaoundé au recensement de 1987 avec l'âge du chef de ménage comme covariable

Variables indépendantes	Effectif (total =7513)	Déviations par rapport à la moyenne générale mg = 6,35								
		Brutes	Nettes par rapport à la covariable et par rapport aux autres variables indépendantes considérées							
			COV + Vi	COV + A à B	COV + A à C	COV + A à D	COV + A à E	COV + A à F	COV + A à G	COV + A à H
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A. Niveau d'étude du CM										
Supérieur	850	0,08	0,11	-0,13	-0,34	-0,11	-0,56	-0,49	-0,48	-0,53
2 nd cycle secondaire	1070	-0,21	0,31	0,09	-0,05	-0,01	-0,20	-0,19	-0,20	-0,21
1 ^{er} cycle secondaire	2031	-0,11	0,26	0,19	0,17	0,16	0,12	0,07	0,05	0,07
Primaire	2899	0,17	-0,01	0,12	0,22	0,13	0,28	0,26	0,27	0,26
Néant ou maternel	632	-0,16	-1,39	-1,10	-0,96	-0,86	-0,55	-0,41	-0,41	-0,31
Résidu	31	0,46	-1,40	-1,17	-0,98	-1,08	-0,63	-0,64	-0,62	-0,72
Statistiques (η) & (β)		(0,05)	(0,13)	(0,10)	(0,10)	(0,08)	(0,09)	(0,08)	(0,08)	(0,08)
Niveau de signification		***	***	***	***	***	***	***	***	***
B. Emploi du CM										
Cadres prof scient, libé	594	0,42	0,39	0,41	0,33	0,32	0,24	0,23	0,23	0,19
Corps lég/exé & directr	430	0,58	0,33	0,34	0,29	0,37	0,01	-0,02	-0,05	-0,08
Cadr commerce, hom d'aff	259	0,17	0,21	0,23	0,17	0,09	-0,05	0,01	-0,04	0,00
Pers administ & techniq	1465	0,33	0,44	0,34	0,28	0,31	0,26	0,20	0,28	0,25
Armées/police/protection	572	0,14	0,49	0,40	0,33	0,63	0,59	0,52	0,42	0,35
Vendeurs/pts commerçts	750	-0,22	-0,28	-0,12	-0,10	-0,22	-0,19	-0,10	-0,12	-0,12
Personnel hôst/rest/serv	358	-0,66	-0,84	-0,70	-0,60	-0,37	-0,05	0,07	0,15	0,13
Ouvriers/manœuvres	2086	-0,22	-0,11	-0,16	-0,10	-0,17	-0,15	-0,13	-0,20	-0,16
Agriculteurs/élev/péçh	70	-0,05	-0,86	-0,71	-0,58	-0,78	-0,89	-0,89	-0,85	-0,61
Résidu	929	-0,26	-0,58	-0,49	-0,47	-0,52	-0,34	-0,36	-0,25	-0,23
Statistiques (η) & (β)		(0,09)	(0,12)	(0,10)	(0,09)	(0,10)	(0,08)	(0,07)	(0,07)	(0,06)
Niveau de signification		***	***	***	***	***	***	***	***	***
C. Confort de l'habitat										
Très élevé	599	0,44	0,17		0,10	0,10	-0,82	-0,67	-0,54	-0,49
Élevé	1349	0,89	0,81		0,72	0,66	0,24	0,23	0,22	0,18
Moyen	1209	0,01	0,12		0,09	0,15	0,19	0,15	0,14	0,06
Bas	2934	-0,32	-0,18		-0,16	-0,12	0,11	0,10	0,09	0,09
Très bas	927	-0,41	-0,60		-0,49	-0,57	-0,21	-0,23	-0,24	-0,16
Résidu	495	-0,31	-0,54		-0,48	-0,48	-0,36	-0,34	-0,32	-0,28
Statistiques (η) & (β)		(0,14)	(0,13)		(0,11)	(0,11)	(0,09)	(0,08)	(0,07)	(0,06)
Niveau de signification		***	***		***	***	***	***	***	***
D. Statut d'occupation										
Propriét avec TF	960	1,93	1,47			1,33	0,39	0,38	0,38	0,36
Propriét sans TF	1887	1,39	1,04			1,20	0,22	0,24	0,25	0,22
Locataire	3756	-1,18	-0,87			-0,85	-0,16	-0,18	-0,18	-0,19
Logé par l'employeur	483	0,53	0,31			-0,31	-0,15	-0,04	-0,03	0,03
Logé par un bienfaiteur	312	-1,05	-0,93			-0,81	-0,45	-0,47	-0,46	-0,29
Résidu	115	0,29	0,17			0,55	0,18	0,11	0,09	0,15
Statistiques (η) & (β)		(0,39)	(0,29)			(0,29)	(0,07)	(0,07)	(0,07)	(0,07)
Niveau de signification		***	***			***	***	***	***	***

Tableau A (suite)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
E. Espace vital										
1 pièce	459	-3,22	-2,85				-2,62	-2,63	-2,46	-1,64
2 pièces	1493	-2,24	-1,96				-1,92	-1,93	-1,83	-1,36
3 pièces	1261	-0,92	-0,82				-0,85	-0,84	-0,79	-0,70
4 pièces	1388	0,17	0,12				0,10	0,11	0,13	0,00
5 pièces	1327	1,04	0,93				0,88	0,90	0,83	0,55
6 ou 7 pièces	1093	2,08	1,82				1,79	1,77	1,66	1,30
8 pièces et plus	451	4,51	4,06				4,04	4,03	3,77	3,27
Résidu	41	1,33	1,23				1,30	1,30	1,23	0,96
Statistiques (η) & (β)		(0,57)	(0,51)				(0,50)	(0,50)	(0,47)	(0,37)
Niveau de signification		***	***				***	***	***	***
F. Lieu de naissance										
Yaoundé	606	0,50	0,34					-0,07	-0,03	0,05
Douala	195	-0,68	-0,44					-0,51	-0,38	-0,33
Adamaoua	70	-0,35	-0,30					0,34	0,22	0,24
Centre	2422	0,19	0,13					0,25	0,27	0,20
Est	168	-0,12	0,03					0,41	0,47	0,28
Extrême-Nord	167	-1,55	-1,11					-0,11	-0,30	-0,16
Littoral	592	0,28	0,20					0,08	0,15	0,08
Nord	77	-1,35	-1,20					-0,39	-0,47	-0,28
Nord-Ouest	238	-0,95	-0,44					-0,07	-0,09	-0,25
Ouest	2051	0,23	0,21					-0,18	-0,23	-0,20
Sud	469	-0,05	0,04					0,28	0,35	0,30
Sud-Ouest	153	-0,25	0,26					0,36	0,35	0,30
Étranger	305	-1,88	-2,05					-1,24	-1,28	-0,77
Statistiques (η) & (β)		(0,16)	(0,15)					(0,10)	(0,11)	(0,07)
Niveau de signification		***	***					***	***	***
G. État matrimonial										
Célibataire	650	-1,92	-1,31						-0,81	-0,93
Monogame	5701	-0,15	-0,08						-0,06	-0,06
Polygame	726	2,84	2,20						1,54	1,63
Veuf	302	0,61	-0,35						-0,34	-0,39
Divorcé	134	-1,01	-1,18						-0,95	-0,91
Statistiques (η) & (β)		(0,32)	(0,24)						(0,16)	(0,17)
Niveau de signification		***	***						***	***
H. Type de ménage										
Étendu	4561	1,22	1,14							0,80
Nucléaire	2952	-1,88	-1,76							-1,23
Statistiques (η) & (β)		(0,44)	(0,42)							(0,29)
Niveau de signification		***	***							***
Statistique R ² (%)				16,0	17,1	24,4	38,0	38,9	41,2	48,4
Accroissement (%)					1,1	7,3	13,6	0,9	2,3	7,2
Légende du seuil de signification des résultats : *** pour 0,001 ; ** pour 0,01 ; * pour 0,05 ; (+) pour 0,10 ; (-) au-delà.										

Tableau B. Analyse de classification multiple des chances de nucléarisation des ménages familiaux de la ville de Yaoundé au recensement de 1987

Variables indépendantes	Effectif (total =7513)	Déviations par rapport à la moyenne générale $mg= 0,39$									
		Brutes	Nettes par rapport aux variables indépendantes considérées et par rapport à la covariable "taille du ménage" pour le dernier modèle								
			A à B	A à C	A à D	A à E	A à F	A à G	A à H	COV + A à H	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
A. Niveau d'étude du CM											
Supérieur	850	-0,10	-0,05	-0,02	-0,06	-0,02	-0,03	-0,03	-0,03	-0,02	-0,05
2 nd cycle secondaire	1070	-0,05	-0,02	0,00	-0,02	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02
1 ^{er} cycle secondaire	2031	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01
Primaire	2899	0,02	0,00	-0,02	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,01
Néant ou maternelle	632	0,13	0,09	0,08	0,10	0,10	0,07	0,06	0,06	0,05	0,03
Résidu	31	-0,04	-0,06	-0,08	-0,02	-0,03	-0,02	-0,03	-0,03	-0,04	-0,07
Statistiques (η) & (β)		(0,11)	(0,07)	(0,05)	(0,07)	(0,06)	(0,05)	(0,05)	(0,05)	(0,04)	(0,05)
Niveau de signification		***	***	***	***	***	*	*	*	+	*
B. Emploi du CM											
Cadres prof scient, libé	594	-0,10	-0,07	-0,06	-0,05	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,03	-0,01
Corps lég/exé & directr	430	-0,10	-0,07	-0,06	-0,06	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	-0,02
Cadr commerce, hom d'aff	259	0,01	0,00	0,01	0,02	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01
Pers administ & techniq	1465	-0,06	-0,05	-0,04	-0,04	-0,02	-0,02	-0,01	-0,01	-0,02	0,00
Armée/police/protection	572	-0,02	-0,02	-0,01	-0,05	-0,04	-0,03	-0,04	-0,04	-0,03	-0,01
Vendeurs/pts commerçts	750	0,04	0,02	0,02	0,02	0,01	-0,01	0,00	0,00	0,00	-0,01
Personnel hôt/rest/serv	358	0,12	0,10	0,08	0,06	0,01	-0,02	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01
Ouvriers/manœuvres	2086	0,04	0,04	0,03	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01
Agriculteurs/élev/péch	70	0,12	0,10	0,09	0,11	0,13	0,12	0,12	0,12	0,12	0,08
Résidu	929	0,02	0,02	0,01	0,02	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01
Statistiques (η) & (β)		(0,12)	(0,10)	(0,08)	(0,08)	(0,05)	(0,04)	(0,04)	(0,04)	(0,05)	(0,03)
Niveau de signification		***	***	***	***	*	+	-	-	+	-
C. Confort de l'habitat											
Très élevé	599	-0,08		-0,04	-0,04	0,05	0,02	0,03	0,03	0,03	-0,01
Élevé	1349	-0,10		-0,08	-0,07	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	0,00
Moyen	1209	-0,04		-0,04	-0,04	-0,04	-0,04	-0,04	-0,04	-0,04	-0,03
Bas	2934	0,04		0,03	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
Très bas	927	0,08		0,06	0,07	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,03
Résidu	495	0,05		0,04	0,04	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01
Statistiques (η) & (β)		(0,14)		(0,10)	(10)	(0,06)	(0,05)	(0,05)	(0,05)	(0,05)	(0,03)
Niveau de signification		***		***	***	***	**	**	**	**	+
D. Statut d'occupation											
Propriétaire avec TF	960	-0,12			-0,11	-0,01	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	0,02
Propriétaire sans TF	1887	-0,10			-0,14	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	0,00
Locataire	3756	0,08			0,08	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01
Logé par l'employeur	483	-0,05			0,06	0,06	0,03	0,03	0,03	0,03	0,02
Logé par un bienfaiteur	312	0,15			0,13	0,08	0,09	0,09	0,09	0,09	0,06
Résidu	115	0,02			-0,01	0,02	0,03	0,03	0,03	0,02	0,02
Statistiques (η) & (β)		(0,19)			(0,20)	(0,05)	(0,04)	(0,04)	(0,04)	(0,04)	(0,03)
Niveau de signification		***			***	**	*	*	*	*	+

Tableau B (suite)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
E. Espace vital											
1 pièce	459	0,40				0,38	0,38	0,39	0,40	0,26	
2 pièces	1493	0,21				0,21	0,21	0,22	0,23	0,12	
3 pièces	1261	0,03				0,04	0,04	0,04	0,05	0,00	
4 pièces	1388	-0,06				-0,06	-0,06	-0,06	-0,06	-0,06	
5 pièces	1327	-0,13				-0,13	-0,13	-0,14	-0,14	-0,09	
6 ou 7 pièces	1093	-0,17				-0,17	-0,16	-0,17	-0,18	-0,08	
8 pièces et plus	451	-0,22				-0,23	-0,23	-0,24	-0,25	-0,01	
Résidu	41	-0,10				-0,13	-0,12	-0,13	-0,13	-0,04	
Statistiques (η) & (β)		(0,36)				(0,35)	(0,35)	(0,36)	(0,37)	(0,21)	
Niveau de signification		***				***	***	***	***	***	
F. Lieu de naissance											
Yaoundé	606	0,01					0,03	0,04	0,04	0,04	
Douala	195	-0,02					0,02	0,02	0,03	0,00	
Adamaoua	70	0,11					0,01	0,01	0,01	0,02	
Centre	2422	-0,02					-0,03	-0,03	-0,04	-0,02	
Est	168	-0,06					-0,09	-0,09	-0,10	-0,07	
Extrême-Nord	167	0,21					0,07	0,06	0,07	0,04	
Littoral	592	-0,07					-0,03	-0,03	-0,03	-0,02	
Nord	77	0,20					0,10	0,09	0,10	0,07	
Nord-Ouest	238	-0,03					-0,08	-0,08	-0,08	-0,08	
Ouest	2051	-0,02					0,01	0,01	0,01	0,00	
Sud	469	-0,02					-0,02	-0,02	-0,02	0,00	
Sud-Ouest	153	-0,02					-0,03	-0,03	-0,02	0,00	
Étranger	305	0,30					0,26	0,25	0,25	0,18	
Statistiques (η) & (β)		(0,16)					(0,13)	(0,13)	(0,13)	(0,09)	
Niveau de signification		***					***	***	***	***	
G. État matrimonial											
Célibataire	650	0,03						-0,07	-0,06	-0,11	
Monogame	5701	0,00						0,00	0,00	0,00	
Polygame	726	-0,04						0,05	0,04	0,13	
Veuf	302	-0,06						-0,02	-0,03	-0,05	
Divorcé	134	0,02						0,02	0,01	-0,05	
Statistiques (η) & (β)		(0,04)						(0,05)	(0,05)	(0,11)	
Niveau de signification		***						***	**	***	
H. Groupe d'âges											
Moins de 30 ans	1750	0,09							-0,02	-0,08	
30-39 ans	3158	-0,02							-0,01	-0,01	
40-49 ans	1700	-0,03							0,04	0,08	
50-59 ans	678	-0,06							0,02	0,05	
60 ans et plus	227	-0,07							0,01	0,02	
Statistiques (η) & (β)		(0,11)							(0,05)	(0,12)	
Niveau de signification		***							***	***	
Statistique R ² (%)				1,9	2,8	6,7	14,1	15,6	15,8	16,0	26,5
Accroissement (%)					0,9	3,9	7,4	1,5	0,7	0,2	10,5
Légende du seuil de signification des résultats : *** pour 0,001 ; ** pour 0,01 ; * pour 0,05 ; (+) pour 0,10 ; (-) au-delà.											

CHAPITRE 14

LES STRUCTURES FAMILIALES À L'ÉPREUVE DE L'INDIVIDUALISATION CITADINE

Alain MARIE
*Maître de conférences à l'IEDES,
Université de Paris I*

Introduction

Sur l'évolution des structures familiales, la sociologie africaniste a pris ses distances par rapport à une ethnologie volontiers archaïsante, à partir du moment où elle s'est mise à prendre en compte la réalité du changement social et culturel, notamment avec les travaux de l'école de Manchester¹ ; l'un de ses lieux communs dès lors a longtemps tenu en quelques propositions générales qui avaient pour elles l'avantage de la logique, de la simplicité et de l'apparente évidence :

- la modernisation des sociétés africaines, opérant sous l'égide de leur colonisation par l'Occident, va dans le sens de leur inévitable

¹ En Rhodésie du Nord (actuelle Zambie), la création, en 1937, du *Rhodes Livingstone Institute* manifeste l'intérêt de l'administration coloniale britannique pour les études centrées sur les processus de changement social engendrés par la modernisation des sociétés africaines, notamment ceux qui sont spécifiquement liés à l'urbanisation. Dès lors, l'anthropologie sociale britannique multiplie les monographies de villes et l'analyse des situations urbaines. D'abord très influencés par les thèses évolutionnistes de l'École de Chicago (qui induisent une analyse de l'urbanisation africaine en termes de déstructuration, de "détribalisation" et d'occidentalisation), à partir des années 1950, les anthropologues britanniques, souvent formés à l'université de Manchester, adopteront une problématique dynamiste, plus dialectique, insistant sur les phénomènes de restructuration composite et de va-et-vient entre traditions "tribales" et modernité urbaine sous influence occidentale, en fonction des situations concrètes et des conjonctures sociales. Pour un rappel de l'évolution, analogue mais plus tardive, de l'anthropologie française dans le domaine des études urbaines (Marie, 1996).

- occidentalisation, c'est-à-dire de leur restructuration en fonction des formes d'organisations et des modèles caractéristiques de la civilisation occidentale ;
- les migrations de travail, l'urbanisation, l'industrialisation, le développement du salariat, la généralisation de l'économie monétaire et la socialisation par l'école imposent à terme, en Afrique comme en Occident, l'individualisation des modes de vie et des conceptions du monde, l'émergence de l'individu en tant qu'acteur de plus en plus indépendant et de plus en plus autonome par rapport à sa communauté "tribale" d'origine ;
 - cette occidentalisation progressive va donc de pair avec une détribalisation elle-même progressive mais inéluctable. Les modalités tribales (aujourd'hui l'on dirait communautaires) de la vie sociale sont logiquement incompatibles avec la modernité urbaine, marchande, industrielle, étatico-bureaucratique et juridique, telle qu'elle est organisée par les lois universalistes et anonymes du marché, de la rentabilité économique et du profit, du droit écrit, de la propriété privée et des modes de transmission du savoir privilégiant eux-mêmes l'acquisition de compétences à vocation universelle et la performance individuelle, indépendantes l'une et l'autre de toute référence à une tradition communautaire particulière². Ainsi, les impératifs de la concurrence, de la compétitivité, de l'appropriation privée des biens et des richesses et de la mobilité sociale et spatiale s'opposent aux anciennes valeurs de solidarité communautaire, de redistribution, de partage et de maintien d'identités territoriales fortes, liées aux religions des ancêtres et des divinités du terroir ;
 - s'agissant, en particulier, des structures communautaires de la parenté (famille étendue, lignage, clan), ce processus d'occidentalisation et d'individualisation ne peut donc qu'entraîner, à plus ou moins brève échéance, au moins en milieu urbain, leur déclin au profit de l'émergence et de la généralisation de la famille élémentaire conjugale sur le modèle européen. Vouée ici aussi aux seules fonctions de reproduction démographique et de reproduction sociale de base (l'élevage et l'éducation des enfants), la famille se trouve dépossédée des anciennes fonctions productives, politiques et religieuses que remplissaient les structures traditionnelles de parenté. Désormais, ces fonctions sont monopolisées par des institutions extra-communautaires et extra-coutumières - l'école, l'entreprise, l'État et l'Église - qui ont en commun de fonctionner sur un mode bureaucratique et, parce qu'elles ne reconnaissent en droit que lui,

² Remarquons que l'œuvre missionnaire va dans le même sens : en imposant une religion universaliste privilégiant un rapport personnel entre le Dieu unique et le croyant, elle participe puissamment de cette œuvre d'individualisation de la personne ; en d'autres termes, elle contribue à détacher celle-ci de son entourage communautaire et religieux particulier pour l'inscrire comme individu au sein d'une nouvelle communauté transcendant tous les particularismes, celle de l'Église universelle.

d'imposer la promotion de l'individu, donc de la famille conjugale, cette structure minimale irréductible et nécessaire...

Ainsi, dans cette perspective, sur la base de données recueillies dans les années 1950 à Kampala, Peter Gutkind (1962) constatait une tendance à la déstructuration des institutions familiales traditionnelles (instabilité conjugale, affaiblissement du rôle paternel, importance croissante du rôle de la femme, critiques adressées au système traditionnel face aux demandes de la famille étendue) et au développement de la famille restreinte : "*dans la plupart des quartiers situés autour de Kampala, on commence à voir se développer le système de la famille naturelle qui constitue le groupe le mieux adapté à la vie urbaine. Réduite aux deux époux et à leurs enfants, cette famille fait contraste avec les vastes groupes familiaux que l'on trouve communément dans les campagnes*" (Gutkind, 1962, p. 107).

Cependant, un tel évolutionnisme linéaire, directement influencé par la théorie culturaliste du "*folk-urban continuum*" de l'École de Chicago, allait se trouver battu en brèche par une perception plus dialectique des évolutions en milieu citadin. En effet, en même temps que l'on mettait de plus en plus en avant le poids des déterminants économiques³, qui imposent ou permettent par eux-mêmes des adaptations différentes selon les situations sociales, ce qui rend souvent abusive toute conclusion relative à une évolution générale, l'on constatait que la ville moderne est aussi un milieu de réinterprétations fonctionnelles des institutions traditionnelles⁴. Ainsi, dans certaines catégories sociales de statut professionnel stabilisé et d'urbanisation ancienne (par exemple les cols blancs d'East London⁵, les enseignants de Kinshasa⁶, les citadins abidjanais de seconde génération⁷), une nette tendance à l'autonomie de la famille conjugale pouvait être mise en évidence. Au contraire, dans d'autres catégories (les milieux populaires en général), le maintien de liens suivis avec la parentèle étendue (urbaine ou villageoise) apparaissait certes comme l'effet de pesanteurs culturelles restées fort prégnantes, mais aussi comme une réponse adaptative aux nouvelles conditions de vie en milieu urbain. *Grosso modo*, la solidarité familiale élargie, en tant que système informel de sécurité sociale et de crédit mutuel, permettait de faire face aux nouveaux aléas et aux nouveaux impératifs de l'existence citadine.

³ Ce que rappelle avec bonheur la fameuse formule de Max Gluckman (1961) : "*un citadin africain est un citadin, un mineur africain est un mineur*".

⁴ Ainsi A.L. Epstein (1964) souligne l'intérêt de prendre en compte les dynamiques externes (migrations, mobilités, hétérogénéité ethnique, différenciations socio-professionnelles, stratification sociale moderne, action des pouvoirs publics) tout en se concentrant sur l'analyse des dynamiques internes propres aux communautés : maintien des relations villes-campagnes, contrôle matrimonial, monopolisation ethnique de certaines activités économiques, filières ethniques de cooptation en matière d'emplois modernes, associations d'originaires à fonction rituelle, récréative ou d'aide au développement du village. La conclusion s'impose donc selon laquelle le schéma d'une évolution unilinéaire vers la détribalisation ne se vérifie guère dans les villes africaines.

⁵ Paw, 1963 (enquêtes menées entre 1956 et 1959).

⁶ Bernard, 1968 (enquête de 1961).

⁷ Gibbal, 1974 (enquêtes entre 1965 et 1967).

À partir du rappel de quelques études de cas (Abidjan, fin des années 1960 ; Dakar et Lomé, années 1980 ; Abidjan, début des années 1990), on peut cependant montrer que le présupposé évolutionniste des premiers temps est à la fois vrai et faux. Vrai, parce qu'il apparaît effectivement que la modernité urbaine est bien porteuse d'une évolution à long terme qui promeut la famille conjugale et l'individu en tant qu'acteurs de plus en plus autonomes des pratiques et des stratégies de reproduction et de promotion sociales. Faux, parce que cette évolution se heurte à des pesanteurs psycho-sociales (la force des *habitus* culturels), qui procèdent de l'intériorisation d'une éthique de la solidarité communautaire érigée en principe sacré et, au besoin, puissamment protégée par l'arsenal "terroriste" d'une répression magico-religieuse sanctionnant toute déviance individualiste. Vrai, parce que la crise économique endémique, en tarissant les ressources nécessaires à la solidarité communautaire, rend de plus en plus aléatoires, de plus en plus sélectives et de plus en plus problématiques les réciprocitys indispensables à la reproduction cyclique de celle-ci. Faux, parce que, en l'absence d'autres systèmes de protection sociale (publique ou privée), la nécessité d'une solidarité familiale élargie continue de s'imposer comme un recours plus que jamais indispensable en temps de crise économique, de retrait de l'État et de remise en cause des modes prébendiers et clientélistes de la redistribution sociale et politique. Vrai parce que, dans cette contradiction, se développent des formes de conscience de plus en plus critiques vis-à-vis des impératifs traditionnels d'une solidarité conçue comme l'envers d'une dette massive, inconditionnelle et infinie des individus à l'égard de leurs communautés d'origine. Faux, parce que cette conscience critique ne débouche pas sur le rejet individualiste de toute solidarité communautaire (la revendication d'une indépendance individuelle quasi autarcique, du type occidental post-moderne), mais sur le désir d'en renégocier les termes dans un sens contractualiste, conditionnel et personnel.

À l'arbitraire d'une solidarité communautaire anti-individualiste et à la réalité d'une société globale qui tend à réduire chacun au statut d'individu anonyme de la foule solitaire, les citoyens africains opposent aujourd'hui leurs propres exigences de sujets : récusant à la fois la soumission inconditionnelle à la solidarité communautaire en tant que principe catégorique et la déréliction de l'individu anonyme en mal de sociabilité et d'identité sociale, ils s'individualisent tout en s'efforçant de maintenir des solidarités agissantes avec leur entourage communautaire. Mais ils entendent faire dorénavant prévaloir leurs arbitrages rationnels et une réciprocité sélective vis-à-vis de celles-ci, comme cela est depuis longtemps le cas dans les formes de vie associative spécifiquement urbaines où ils sont impliqués. En bref, entre individualisme post-moderne et assujettissement communautaire traditionnel, ils travaillent dans les faits à une formule de compromis : celle de l'individu autonome assumant délibérément ses devoirs de solidarité communautaires à la mesure de ceux qu'il reconnaît comme tels et des ressources qu'il sait pouvoir raisonnablement leur consacrer sans mettre en péril ses projets personnels et l'avenir de ses propres enfants. S'agissant en particulier de l'évolution des structures familiales, un tel compromis se traduit à la fois par une

nouvelle conjugalité (fondée sur le compagnonnage et une valorisation tendancielle du couple monogame), par une nouvelle parentalité (fondée sur le souci nouveau du devoir envers les enfants, ce qui implique une limitation des naissances) et par une ouverture plus sélective de la famille conjugale sur son environnement communautaire. Ceci se traduit, en matière d'accueil, d'hébergement et d'assistance et, plus généralement, de participation aux rassemblements cérémoniels ou aux projets de développement communautaires, par une autonomie plus grande impliquant des choix plus rigoureux, plus raisonnés et plus conditionnels, somme toute, plus stratégiques.

1. Abidjan des années 1960 : modernisation et occidentalisation (vers la famille conjugale dans une société de classes ?)

Avec des nuances, c'est la problématique classique (celle d'une modernisation assimilée à l'occidentalisation) qui a longtemps prévalu : elle avait pour elle le mérite d'être logique *a priori* et d'être apparemment confortée par les données empiriques. Ainsi, à la fin des années 1960, dans son étude sur Abidjan, Jean-Marie Gibbal (1974) montre que le maintien de réseaux de parenté étendus est inversement corrélé au degré d'intégration dans la société urbaine. Les "*citadins*" proprement dits, ceux de seconde génération, nés en ville et issus de parents ayant émigré à Abidjan, ont tendance à former des familles conjugales de taille restreinte, souvent monogamiques, et résidant dans des logements mono-familiaux, maison individuelle ou appartement des zones d'habitat loti, à usage locatif ou en accession à la propriété. Le nombre de collatéraux accueillis en leur sein, est très réduit. En outre, les relations avec la parentèle villageoise sont très espacées, souvent distendues à l'extrême. Inversement, les relations d'affinité élective indépendantes des identités communautaires mais socialement déterminées par le statut professionnel et géographiquement circonscrites dans la ville se multiplient, tout en se distendant sur l'ensemble du territoire citadin. De même, l'endogamie de classe tend à devenir la norme. Le mariage par affinité sociale se développe sur la base du choix individuel du conjoint, dans une relative indifférence au critère ethnique, au détriment de l'alliance intra-communautaire contrôlée par les aînés du lignage.

Par comparaison, les "*néo-citadins*" de première génération, nés et grandis au village, offrent un tableau contrasté point par point. Les familles élargies y restent la norme, le nombre de collatéraux des deux conjoints y est nettement plus élevé, la polygamie reste largement représentée (l'une des épouses pouvant être en résidence au village) et le choix du conjoint reste soumis aux normes traditionnelles : le premier mariage est arrangé par les parents, le second est le produit d'un choix personnel mais dans le cadre communautaire ; le réseau social reste circonscrit dans la sphère des relations de parenté, incluant en permanence parenté urbaine, souvent

localisée dans le quartier, et parenté rurale. Avec le village, les relations sont continues dans les deux sens, les néo-citadins hébergeant fréquemment des visiteurs du village et, inversement, faisant de fréquentes visites au village où ils ne manquent pas, en particulier, de participer aux cérémonies ou aux réunions d'intérêt général.

Ainsi les "néo-citadins" sont-ils doublement enracinés : dans la ville où ils résident, travaillent et ont conquis un statut socio-professionnel stable et valorisé (ils sont employés, ouvriers, petits commerçants ou artisans) et dans la société villageoise où ils ont conservé leur statut social avec tous ses droits et prérogatives (fonciers notamment), où ils ont également conquis des positions de prestige (ils y représentent une catégorie de néo-notables modernistes) et où ils entendent revenir au moment de leur retraite. Quant aux citadins de deuxième génération, leurs racines sont en ville et, vis-à-vis du village, ils ne conservent plus guère que des attaches symboliques peu contraignantes, quand ils n'ont pas rompu tout à fait avec lui. Cadres moyens, enseignants du secondaire, techniciens ou ouvriers qualifiés, ils ont tendance à ne plus percevoir la parenté villageoise que sous l'aspect du "*parasitisme familial*". Leurs revenus salariaux suffisent à leurs besoins, leurs objectifs les tournent vers l'investissement dans l'immobilier et dans la scolarisation de leurs enfants et leurs aspirations les fait regarder du côté de la bourgeoisie des cadres supérieurs, des hauts fonctionnaires et des gros propriétaires.

Par contraste, les ruraux prolétariés, immigrants de première génération eux aussi, mais issus des sociétés paysannes périphériques plus pauvres et moins scolarisées des savanes du nord du pays et des pays sahéliens voisins (le Burkina surtout, le Mali et le Niger également), apparaissent comme doublement déracinés : par rapport à la ville et par rapport au village. En ville, ils sont le plus souvent cantonnés dans des logements locatifs rudimentaires qu'ils partagent par petites cohortes de célibataires regroupés par affinité ethnique et régionale, ils n'ont accès qu'aux emplois les plus précaires et les plus mal payés (ils sont manœuvres, ouvriers manutentionnaires, porteurs, travailleurs à la tâche) et leur réseau social, pauvre en effectif, est limité à leur espace de résidence et de travail. Avec le village, ils n'entretiennent que des relations très espacées et très épisodiques car la faiblesse de leurs revenus leur interdit les longs trajets à faire pour y retourner et les empêche également d'y aller pour participer aux cérémonies, faute de moyens suffisants pour y tenir honorablement leur rang.

Cependant cette description, qui pouvait se prêter à une analyse d'inspiration marxiste (à peine esquissée dans la conclusion de l'ouvrage où l'auteur faisait l'hypothèse de la transformation de la société abidjanaise en société de classes fermées sur elles-mêmes), demeurerait principalement tributaire d'une interprétation globalement évolutionniste : le facteur principal invoqué restait le degré d'urbanisation, celui-ci étant essentiellement rapporté à l'ancienneté plus ou moins grande de l'insertion en milieu urbain et, implicitement, aux conditions économiques prévalant dans les sociétés d'origine. Aussi la typologie retenue faisait-elle

apparaître comme plus ou moins attendue une évolution allant dans le sens d'une urbanisation de plus en plus intense de l'ensemble des couches sociales abidjanaises, dans lesquelles les modèles censément bourgeois et tendanciellement individualistes (repli sur la famille élémentaire, montée de l'individualisme et déclin des solidarités communautaires au profit des solidarités de classes en gestation) étaient censés se diffuser progressivement mais inéluctablement ; les citadins, pleinement intégrés à la ville, préfiguraient le devenir, sous ce rapport du moins, des néo-citadins et, à plus longue échéance, le devenir de ceux des ruraux prolétarisés qui, vaille que vaille, finiraient eux aussi par constituer une couche de prolétaires stabilisés.

En fin de compte, l'urbanisation pensée sous le mode d'une modernisation elle-même conçue sur le modèle occidental ne pourrait qu'accoucher d'une société de classes, peut-être de plus en plus fermées sur elles-mêmes, mais n'en diffusant pas moins, du haut en bas de l'échelle sociale, les mêmes modes dominants (ceux de la classe dominante) d'organisation familiale, les mêmes principes du "*chacun pour soi*" et les mêmes valeurs d'ascension sociale impliquant le déclin des sociabilités et solidarités communautaires. En bref, en extrapolant à peine à partir des conclusions de l'ouvrage, c'est bien à une "*société des individus*" enfermés dans leurs statuts de classes différenciées mais tous rivés à leur famille restreinte que devait conduire l'évolution de la société urbaine africaine.

Soyons juste : ce résumé, qui ne peut rendre compte de la finesse des descriptions et des analyses anthropologiques dont fourmille un ouvrage qui mérite encore la relecture, s'appuie sur les commodités permises par le recul historique aujourd'hui possible. À l'époque, volontiers considérée il est vrai, comme celle du "*miracle ivoirien*", la croissance économique accompagnait alors si étroitement une urbanisation que l'on ne percevait pas encore comme une hyper-urbanisation⁸, qu'une vision évolutionniste linéaire n'était pas sans fondement. À partir des années 1960, Abidjan put voir doubler sa population tous les six ans sans blocage excessif, dans la mesure où la prospérité générale, si artificielle et fragile fût-elle, permettait alors à l'ensemble des nouveaux arrivants de trouver à s'employer dans les secteurs moderne et informel de l'économie urbaine. La prospérité du premier appelait et soutenait organiquement le développement du second, lequel, réciproquement, permettait au premier, en produisant pour lui biens, services et main d'œuvre à faible coût, de réaliser des profits élevés tout en tolérant une politique de salaires relativement généreuse, d'autant plus favorable aux salariés que ceux-ci trouvaient, sur le marché de l'informel, des produits à bas prix et pouvaient de ce fait accumuler de quoi scolariser leurs enfants, investir dans les activités informelles et redistribuer dans leur entourage communautaire.

Ainsi, paraissait s'être mis durablement en place un cercle vertueux de modernisation entraînant la croissance, augmentant sans heurt les capacités d'accueil

⁸ Celle d'une croissance urbaine excédant largement la croissance des secteurs modernes de l'économie mais alimentée continûment par l'écart grandissant entre les niveaux de vie citadins et les niveaux de vie paysans.

de la société urbaine et ménageant pour chacun des possibilités d'intégration, processus transcendant en quelque sorte la progressive cristallisation en classes sociales séparées et assurant la diffusion, dans l'ensemble du corps social, des modèles occidentaux déjà adoptés par les élites au pouvoir et par les couches sociales totalement enracinées en milieu urbain.

2. Dakar et Lomé, années 1980 : prégnance des spécificités africaines (familles élargies et systèmes résidentiels)

Au début des années 1980, une étude comparative menée dans quelques métropoles africaines (Dakar et Lomé, notamment) permettait, au contraire, de faire des constats beaucoup plus nuancés. S'intéressant principalement aux citadins de deuxième génération ou plus, donc à des milieux sociaux pleinement intégrés dans la société urbaine (par l'ancienneté de leur installation, par leur statut professionnel et résidentiel⁹), cette recherche débouchait sur des conclusions infirmant assez généralement la thèse évolutionniste d'une modernisation à l'occidentale (Le Bris *et al.*, 1987).

L'unité de résidence était le plus généralement constituée d'un groupe composite que, faute de terminologie consacrée, l'on proposait de qualifier comme "*famille élargie*", de manière à mettre en évidence le fait qu'entre la famille élémentaire conjugale, de type occidental, et la famille étendue de type traditionnel-villageois (l'ensemble des familles élémentaires correspondant à un segment de lignage), la dite famille élargie pouvait être considérée comme une structure de compromis souple, variable dans sa composition et dans sa taille, mais spécifique des situations d'urbanisation pleinement accomplie : autour d'une famille élémentaire en position dominante (celle du propriétaire) s'agrégeaient en effet, selon les cas, un ou plusieurs individus, ou même une ou plusieurs familles conjugales, les uns et les autres étant apparentés à la famille du propriétaire par l'un ou l'autre des conjoints. Selon les cas, ces parents pouvaient avoir un statut d'hébergés à titre gratuit et plus ou moins temporaire¹⁰ ; ou bien être installés à

⁹ Les chefs de famille étaient ouvriers qualifiés ou employés dans le secteur moderne ou bien commerçants ou artisans indépendants dans le secteur informel ; ils étaient propriétaires de leur parcelle, certains possédant d'autres parcelles à usage partiellement ou entièrement locatif.

¹⁰ Neveu ou frère classificatoire accueilli le temps de ses études ; petite sœur villageoise de l'épouse, faisant office de bonne ; jeune frère direct ou classificatoire du chef de famille, venu à la ville chercher un emploi ; apprenti du maître de maison, hébergé par celui-ci ; parent du village venu faire des démarches en ville ou rendre visite aux siens, etc.

demeure avec un statut de quasi-proprétaire de leur logement permanent mais sans avoir de droit sur la parcelle elle-même¹¹.

En outre, quand on observait l'existence de familles élémentaires restreintes occupant en exclusivité une parcelle, il apparaissait qu'il s'agissait là, dans une perspective dynamique, d'un moment dans un processus conduisant à moyen terme à un élargissement de l'unité résidentielle (adjonctions à venir d'autres membres du réseau de parenté dans le cas d'unités familiales en début de parcours) ou à une recomposition temporaire (rétrécissement provisoire de l'unité résidentielle du fait d'une délocalisation de certains de ses segments adjacents dans le cas d'unités familiales en fin de parcours, notamment par suite du départ des fils adultes, départ que venaient souvent compenser de nouvelles arrivées).

L'organisation spatiale correspondant à cette structure composite était par excellence constituée par un habitat du type concession, regroupement sur une même parcelle, en principe autour d'une cour commune (parfois réduite à une sorte de couloir dans les cas de densification extrême), les diverses unités de logement affectées à chacun des éléments distincts de la famille élargie. À Lomé, ce modèle pouvait même être assez rigoureusement défini par les pratiques en vigueur : le chef de famille disposait de la plus grande maison, en position de contrôle sur l'ensemble de la parcelle (par sa position à l'entrée ou en face de l'entrée ; par l'adjonction d'une terrasse faisant office de première pièce de réception et de poste d'observation panoramique) et comportant une ou plusieurs chambres supplémentaires ; son ou ses épouses disposaient chacune d'un logement de deux pièces de type entrée-coucher (ou salon-chambre) ; le fils marié occupait, avec son épouse et ses jeunes enfants, le même module de base ; les jeunes enfants et les adolescentes partageaient le logement de leur mère ; les garçons rejoignaient celui de leur père ou, adolescents, se voyaient attribuer une pièce indépendante. En outre, chez les propriétaires les plus modestes ou disposant de parcelles suffisamment étendues, une partie du bâti pouvait être construite en logements de type "wagon" (succession de "une-pièce" ouvrant directement sur la cour commune et reléguées en position excentrée sur la parcelle) affectés à un usage locatif pour des étrangers à la famille.

Une telle structure de l'espace paraissait si nécessairement accordée aux usages et aux pratiques qu'on pouvait la voir se reproduire, au prix d'aménagements de compromis, jusque dans les zones d'habitat loti non conçues à cet effet. À Dakar, des maisonnettes construites selon un modèle pavillonnaire avaient subi des aménagements ultérieurs permettant l'élargissement de l'unité familiale (remplissage de la courette, montée en étage, fermeture de la terrasse, débordements du bâti sur la rue). À Lomé, un vieux quartier loti pour fonctionnaires de l'administration

¹¹ Mère installée chez son fils à son veuvage ; fille revenue avec ses enfants vivre chez son père après un divorce ou un abandon ; fille célibataire restée sur place après avoir eu un enfant d'un concubin de passage ; fils ayant construit sa maison sur la parcelle pour y installer sa propre famille conjugale ; adulte célibataire logé par son père dans un des logements de la parcelle, etc.

coloniale, avait été partiellement remodelé en fonction d'exigences analogues : construction d'un second niveau avec galerie préservant l'indépendance des modules d'habitation de l'étage, chacun ayant son entrée indépendante par la galerie ; densification de l'espace intérieur non bâti, la cour commune fonctionnant en l'occurrence, ici aussi, comme réserve foncière ; aménagement de nouvelles entrées sur la rue avec emprise sur le bas-côté, permettant la localisation de petites activités commerciales ou artisanales.

De plus, l'observation des pratiques, notamment les va-et-vient résidentiels accompagnant le cours ordinaire des choses mais aussi les grandes concentrations cérémonielles (à l'occasion des mariages, des baptêmes ou des funérailles), faisait apparaître à l'évidence que chacune de ces unités résidentielles composites (chacune de ces familles élargies) constituait elle-même une composante d'un réseau social et spatial beaucoup plus large, que l'on a proposé de caractériser comme "*système résidentiel*", soulignant ainsi que les différentes unités résidentielles d'un même réseau entretenaient des relations continues d'interdépendance et de complémentarité.

Ainsi à Dakar, tel système résidentiel incluait non seulement plusieurs maisonnées dispersées dans l'agglomération, mais également d'autres maisonnées à Rufisque et à Saint-Louis, cette dernière faisant office de lieu de repli en cas de revers de fortune pour les membres du réseau lignager, tandis que ses membres les plus actifs et les mieux intégrés dans la société et dans l'économie urbaines résidaient de manière préférentielle à Dakar où ils pouvaient développer des stratégies d'accumulation collective, animées par le noyau le plus compétent du réseau (un chef de famille entrepreneur en bâtiment, un oncle douanier, un fils étudiant en architecture, un parent comptable).

De manière analogue, dans un vieux quartier de Lomé, peuplé par les descendants d'anciens villages autochtones, les membres du lignage fondateur avaient reconstitué en ville un système résidentiel composé de concessions pour une part contiguës, pour une part voisines, sur un mode villageois, en ce sens que les rapports de voisinage y coïncidaient avec les rapports de parenté ; mais aussi sur un mode citadin, en ce sens que le parcellaire avait été aligné le long d'une voirie orthogonale, que la propriété du sol, commune à l'origine, avait fait l'objet à la troisième génération descendante d'une répartition privative entre les différentes familles élémentaires du lignage et qu'une part du bâti de la parcelle, pour certaines la parcelle tout entière, était souvent affectée à des constructions à usage locatif destinées à des néo-citadins étrangers à l'ethnie des propriétaires. De plus, la détention d'un capital foncier et immobilier étant devenue un élément central des stratégies de reproduction ou d'accumulation, chaque chef de famille, pour peu qu'il en eût la possibilité financière, menait une politique d'acquisition tous azimuts de

parcelles à bâtir sur l'ensemble du territoire loméen¹². Mais certaines d'entre elles pouvaient être affectées aussi à la résidence de leurs fils parce qu'ils ne trouvaient pas sur place d'espace suffisant où s'installer à leur mariage (effet de la densité urbaine) ou parce qu'ils éprouvaient le besoin de prendre leur distance vis-à-vis d'une structure communautaire trop pesante (effet des aspirations citadines). Le système résidentiel avait donc tendance à se distendre à l'échelle de l'ensemble du territoire urbain, à ses marges en particulier (effet spécifiquement urbain de la délocalisation liée à la pression foncière et aux lois du marché).

Ainsi était mise en évidence une tendance à l'autonomisation grandissante des familles élémentaires d'un même réseau : d'une part, en tant que noyaux d'unités résidentielles et de vie quotidienne de plus en plus dispersées ; d'autre part, en tant que titulaires de droits de propriété privée et gestionnaires indépendants des stratégies de reproduction et d'accumulation : sous ce rapport, chaque chef de famille élémentaire investissait, pour son propre compte et celui de sa progéniture, dans la promotion immobilière (si modeste fût-elle) et dans la scolarisation de ses enfants.

Cependant, les familles élémentaires ne tendaient pas pour autant à l'indépendance autarcique de type occidental (l'idéal de ne dépendre de personne et de n'avoir personne à charge en dehors de la famille conjugale). D'une part, en tant que titulaires d'une parcelle, elles continuaient d'agréger autour d'elles d'autres résidents, membres de la famille étendue ou du réseau lignager plus extensif (celui-ci pouvant inclure des parents du village ou des citadins d'autres villes) et elles constituaient donc bien, sous le rapport de la résidence et de la vie quotidienne, des unités familiales élargies, dont la taille variable et évolutive (entre cinq et une trentaine de personnes dans l'échantillon étudié) était en elle-même un indice de la souplesse et de l'adaptation constante à la conjoncture du modèle ainsi mis en pratique. D'autre part, d'une résidence à l'autre, les va-et-vient permanents (visites ponctuelles, accueils et départs d'hébergés de plus longue durée au gré des scolarités, des parcours professionnels et des migrations intra-urbaines) entretenaient un courant continu d'échanges et de services réciproques¹³, tandis qu'à l'occasion de cérémonies engageant l'ensemble de la parentèle (et de ses alliés), toutes les familles allaient se regrouper soit dans la concession de la maison-mère (celle des parents, de l'aîné ou du patriarche), soit dans la maison du notable organisateur, où se tenait la cérémonie, où confluaient même les parents émigrés hors de la ville (à Lomé, c'est le cas pour les funérailles) et où se mettait en scène la pérennité d'un système résidentiel et de la structure lignagère, dont il est le support matériel concret.

¹² Cette stratégie ayant encore pour objectif de prendre des gages fonciers un peu partout de manière à anticiper sur la progression du front d'urbanisation et aussi à se prémunir contre un déguerpissement administratif toujours possible.

¹³ On peut héberger chez soi l'enfant d'un parent tout en ayant placé chez un autre parent l'un de ses propres enfants, par exemple pour des raisons de proximité de l'employeur d'un apprenti ou de l'établissement où l'on a trouvé de la place pour un écolier.

Ainsi il apparaissait que l'incontestable individualisation des conditions matérielles d'existence, partant des pratiques et des stratégies que celles-ci déterminent (l'autonomisation des familles élémentaires en étant le résultat le plus évident), n'est nullement incompatible avec le maintien de solidarités communautaires qui se matérialisent quant à elles dans les familles élargies en tant que groupes de résidence et dans les systèmes résidentiels en tant que réseaux spatiaux et sociaux au sein desquels circulent de manière privilégiée l'entraide, les services mutuels et les formes directes (assistance matérielle, hébergement, entretien quotidien, aide à trouver du travail) ou indirectes de la redistribution (participation aux dépenses cérémonielles pour lesquelles les plus riches cotisent à proportion de leur réussite et de leur rang).

Deux ordres principaux de détermination se contrarient et conjuguent à la fois leurs effets. D'un côté, les déterminants économiques universels poussent inexorablement à l'individualisation des stratégies de reproduction et d'accumulation puisque, dans un contexte de rareté, de compétition, de monétarisation achevée et d'appropriation privative des différentes espèces du capital (économique, foncier, immobilier, scolaire, professionnel), chacun doit jouer ses propres cartes et ne peut considérer toute sollicitation extérieure que comme une entrave dont il faudrait pouvoir se libérer. Mais d'un autre côté, l'absence, l'insuffisance ou l'inaccessibilité des modes institutionnels bureaucratiques (privés ou publics) de protection sociale et de redistribution des richesses poussent au maintien des formes d'assurance mutuelle, de protection et d'entraide communautaires et viennent renforcer, en leur apportant en quelque sorte une validité accrue, la toute puissance de déterminants d'ordre plus spécifiquement culturels façonnant les visions du monde et les *habitus* : les valeurs de solidarité inculquées par les processus de socialisation communautaires ; les croyances relatives à la sorcellerie qui font planer la menace du mauvais sort, de la malédiction ou de l'attaque magique sur quiconque se conduirait en individualiste contrevenant à la loi de la solidarité ; l'assimilation opérée par l'idéo-logique lignagère entre individualisme et sorcellerie, opérant comme une représentation refoulante, intériorisée depuis la plus tendre enfance, des pulsions individualistes¹⁴.

Appréhendée à la lumière de cette analyse, la famille élargie apparaît au bout du compte comme une sorte de compromis très souple et adaptatif entre ces deux logiques contradictoires, qui se déploient sur fond de cultures apportant une caution particulièrement puissante aux valeurs de solidarité communautaire. Cette structure ménage en effet l'essentiel, la mobilisation des efforts pour la poursuite de ses

¹⁴ Ce qui revient à souligner que celles-ci sont bien présentes, puisqu'il y faut tout l'arsenal répressif de la représentation pour les contenir. Remarquons à ce propos que les déterminants d'ordre culturel ne sont donc pas irréductibles : ils travaillent sur l'universel de la condition humaine. Quand les circonstances s'y prêtent ou quand certaines personnalités plus fortes que les autres se manifestent, dans l'univers de la tradition comme dans l'univers de la modernité contemporaine, les individualités individualistes ne sont pas moins présentes en Afrique qu'en Occident. Mais en Occident, même si c'est aussi une contrainte ou un fardeau lourd à porter, l'individualisme est une valeur à laquelle on encourage chacun d'adhérer.

intérêts personnels (ceux-ci passant par la conjugalité de type occidental), mais tout en donnant les gages inévitables aux impératifs de solidarité élargie. En un sens, on peut même dire que de tels gages sont eux aussi au service des intérêts particuliers des individus, puisqu'ils leur permettent de s'y consacrer sans craindre de tomber sous le châtiment de mise à mort sociale par proscription ou de malheurs magiquement programmés par les sorts. En quelque sorte, ils peuvent s'autoriser un individualisme tempéré qui leur garantisse d'échapper à la fois à la solitude anonyme des sociétés de masse et à la ruine subite de leurs tentatives visant à conquérir une position et un confort individuels. On tiendrait donc là, pour l'Afrique, une formule durable : la famille élémentaire élargie aurait encore de beaux jours devant elle, les systèmes résidentiels et les réseaux de structure lignagère également.

3. Abidjan au début des années 1990 : la famille élargie et la solidarité communautaire à l'épreuve de la crise

Cependant, de tels compromis sont eux aussi inscrits dans l'histoire, celle des événements, des conjonctures, des réévaluations qui s'ensuivent et des évolutions de long terme qu'elles impliquent. Ils sont donc sujets à de constantes réinterprétations qui peuvent les pousser dans un sens ou dans l'autre. Une étude plus récente, conduite à Abidjan dans un contexte de crise plus marqué et dans des milieux très directement affectés par la montée de la précarité (salariés déclassés comme contractuels sous-payés et travailleurs licenciés sous l'effet des plans d'ajustement structurel, jeunes diplômés au chômage, déscolarisés sans emploi) permet d'illustrer ce propos¹⁵.

Il y apparaît en effet que les mécanismes de la solidarité sont objectivement remis en cause par le déclin des ressources mobilisables et subjectivement remis en question par ceux qui constatent ses dysfonctionnements à leur détriment. Cela n'est pas sans incidence sur l'évolution des représentations et des aspirations relatives à la conjugalité et à la famille.

Pour comprendre cela, il convient d'apporter un autre éclairage, complémentaire, à la fameuse question de la solidarité communautaire. En effet, reconsidérée à la lumière crue de la crise, la solidarité n'apparaît plus seulement comme une valeur objectivement fondée sur des conditions d'existence l'impliquant comme un impératif vital intangible (valeur centrale dans les sociétés où il n'est d'assurance contre le risque que son prochain), mais elle se révèle également en tant

¹⁵ Alain Marie, 1994 (enquête de 1992).

que stratégie délibérée de placement et d'investissement. Deux cas de figure permettent d'illustrer ce propos.

C'est d'abord la situation du jeune diplômé sachant que sa réussite, long et coûteux parcours d'obstacles (obstacles financiers mais aussi obstacles magiques qu'ont pu lui opposer des parents ou des rivaux jaloux de sa réussite), n'a pu être menée à son terme que parce qu'il a bénéficié du concours actif de ses parents et d'autres membres de son entourage familial¹⁶ et que, s'ils ont tout fait pour qu'il réussisse, c'est qu'ils ont mis en lui tous leurs espoirs : le voir devenir un jour un "grand type" qui leur manifesterà sa reconnaissance en les faisant bénéficier en retour de ses faveurs, de sa générosité et de ses aides matérielles¹⁷.

La logique de la solidarité est ici une logique de la dette : quiconque a réussi, dans ces conditions, est un débiteur très lourdement endetté auprès de créanciers qui ont misé et investi sur sa réussite ; une réussite qui n'est donc pas vraiment la sienne et qui ne lui appartient pas puisque, pour des raisons tant matérielles que religieuses, il la leur doit. Or certains diplômés, *a fortiori* certains déscolarisés tardifs (ceux qui ont échoué sans diplôme malgré un long cursus, souvent émaillé de redoublements ou d'interruptions pour cause de maladie suspecte ou de défaillance financière des "investisseurs"), en raison de leur chômage prolongé, se retrouvent dans la situation de débiteurs insolvable face à des créanciers qui, se sentant eux-mêmes floués, risquent de nourrir à leur égard de sourdes rancunes, dont chacun sait qu'elles prédisposent à la malchance ceux qui en sont l'objet (Marie, 1995). Au nom de la loi de la dette, chacun éprouve naturellement (car cette loi est incorporée comme une évidence tout au long du procès de socialisation des individus) de la "reconnaissance" envers ses aînés (ils lui ont donné la vie, l'ont nourri et élevé, l'ont protégé contre les maléfices, l'ont scolarisé au prix de grands sacrifices) et réciproquement, les aînés attendent évidemment que le capital investi sur leurs cadets leur rapporte à terme les dividendes attendus (il constitue, en quelque sorte leur retraite par capitalisation). Cette loi qui est la vis sans fin de la solidarité communautaire, dès lors que les débiteurs, faute de moyens, ne peuvent plus payer leur dette, en vient donc simultanément à s'énoncer sans plus d'euphémisation moraliste tautologique (la "solidarité" comme valeur, la "reconnaissance" comme sentiment naturel) et à se trouver d'autant plus nettement remise en question que sa dimension instrumentale, utilitariste, dès lors dépouillée de ses atours enchantés, apparaît sous un jour cru. Ce sont en effet des discours littéralement désenchantés qui s'affrontent en miroir dans un climat de grande tension et de récriminations

¹⁶ Ils se sont cotisés pour payer de longues études ; ils l'ont hébergé ; ils lui ont assuré les protections magiques destinées à le prémunir contre les menaces permanentes des sorciers jaloux ; ils ont éventuellement payé les consultations auprès d'un devin ou les soins nécessaires à la suite d'une maladie provoquée...

¹⁷ Envoyer de l'argent à la famille villageoise ; assurer une retraite tranquille aux parents ; faire construire une belle maison pour l'honneur de la famille ; cotiser pour l'organisation de belles funéraires ; aider à son tour à scolariser des enfants de la communauté ; héberger à son tour de jeunes "frères" venus à la ville chercher un emploi ; participer à des projets de modernisation du village ; faire face aux sollicitations diverses et ne pas humilier le visiteur d'un refus ; etc.

réciroques. Les aînés reprochent aux cadets leur " *paresse* ", leur "*avarice*", leur "*méchanceté*", ou d'être des "*bons à rien*" ; les cadets reprochent à leurs aînés de ne pas les avoir "*soutenus*" suffisamment, de les "*insulter*", de les marginaliser en les tenant à l'écart des cérémonies familiales, et parfois, nourrissent en plus de sombres soupçons contre certains d'entre eux plus ou moins mal identifiés : si l'on a échoué à mener ses études à leur terme, si l'on ne trouve toujours pas de travail, n'est-ce pas que des sorciers de la famille ou du village s'acharnent dans l'ombre à travailler contre vous ? Et tel "*grand frère*" qui vous héberge de mauvaise grâce mais ne vous aide pas vraiment à trouver une place malgré ses relations, ne serait-il pas secrètement de connivence avec les sorciers qui vous en veulent ?

Ces discours du désenchantement, on les entend dans l'autre cas typique, celui des anciens salariés *compressés* (licenciés) ou *conjoncturés* (déclassés comme contractuels temporaires, tour à tour embauchés et débauchés, contraints de ce fait d'accepter des rémunérations faibles et intermittentes, les privant de leurs anciens droits sociaux). Ces anciens salariés évoquent tous le temps où, disposant de revenus relativement importants, ils en avaient consacré une part, beaucoup trop grande disent-ils aujourd'hui, à aider les membres de leur entourage communautaire. Ainsi, tel ancien employé de commerce évoque les quelques "*quinze personnes*" qu'il avait alors "*sur son dos*" et qui l'ont "*empêché d'investir*", pour lui et pour sa "*petite famille*", dans la construction d'une maison et dans la création d'un petit commerce. Ainsi, tel ancien technicien d'une société de raffinage rappelle la "*grande vie*" qu'il menait à l'époque et toutes les libéralités qu'il avait faites en pure perte (il les chiffre aujourd'hui à plus d'une dizaine de millions de francs CFA, en faisant l'addition très précise des différentes sommes données aux uns et aux autres). Ainsi, tel ancien ouvrier, évoquant lui aussi toutes les dépenses consenties pour aider les gens de sa parentèle et pour faire face aux diverses obligations cérémonielles, affirme aujourd'hui : "*la solidarité m'a tué*".

Tous ces citadins qui ont eu un sort meilleur connaissent aujourd'hui la gêne de la nouvelle pauvreté et souvent l'humiliation, à leur âge, de devoir compter sur des aides chichement, ou de mauvaise grâce, accordées. Ils soulignent à quel point ils se retrouvent aujourd'hui floués : ceux qu'ils avaient aidés autrefois les évitent maintenant ; ceux qui venaient fréquemment leur rendre visite ne viennent plus maintenant et parfois ne connaissent même pas le nouveau logement où ils ont dû venir se réfugier après avoir été obligés de quitter la maison plus chère qu'ils occupaient auparavant. "*Personne ne sait même où j'habite*" dit l'un, qui doit dorénavant se contenter d'une une-pièce dans un quartier périphérique où les loyers sont moins chers qu'ailleurs.

Ainsi, de jeunes "*débiteurs*" dont le processus d'endettement n'a pu être mené à son terme ou couronné par la conquête d'un emploi rémunérateur, se trouvent dès lors dans la position difficile de débiteurs insolvables, de ce fait exposés à la rancune de leurs créanciers (lesquels refusent de continuer à les aider à fonds perdus ou ne le peuvent plus). Par ailleurs, des "*créanciers*" plus âgés constatent

aujourd'hui que leur générosité d'antan et les investissements sociaux souvent coûteux réalisés du temps où ils travaillaient, non seulement les avaient empêchés alors de faire les investissements économiques (fonciers, immobiliers, professionnels) qui auraient pu aujourd'hui leur procurer des revenus de recours, mais en outre, en tant que placements "*assurantiels*", se révèlent aussi n'avoir été qu'une escroquerie (soit parce que les débiteurs sont aujourd'hui, eux aussi, insolvable, soit parce que, pressés par d'autres priorités et portés par l'air du temps, ils se refusent à reconnaître leurs dettes). Au bout du compte, de plus en plus de citadins, en ces temps de rareté et de compétition accrues, se rejoignent dans la même mise en cause des formes élargies d'une solidarité devenue dysfonctionnelle et contradictoire (demandes exacerbées par la dureté des temps qui rend de plus en plus improbables leur satisfaction et la réciprocité nécessaire au renouvellement du cycle).

Or, en même temps que l'on constate la faillite d'une certaine forme de solidarité (celle qui est culturellement posée comme un devoir sacré, comme inconditionnelle et comme extensible en droit à tout membre de la communauté d'origine), on observe aussi une meilleure résistance des solidarités de proximité existentielle, celles qui engagent les individus dans des rapports sociaux qui sont aussi des liens amicaux noués par l'intimité, par l'expérience partagée et par l'affinité élective. Les mêmes qui mettent en accusation les formes élargies, communautaires de la solidarité, soulignent en revanche qu'ils ont souvent reçu soutien affectif et aide matérielle, si modeste soit celle-ci, de leurs propres père et mère (la mère, surtout, le père pouvant être plus distant et indifférent, dans les familles polygamiques en particulier, et ne pas s'être particulièrement occupé de tel ou tel de ses nombreux enfants), de leurs frères et sœurs directs (dans une famille polygamique, ceux de "*même mère*"), et, peut-être surtout, de tel ou tel condisciple connu à l'école ou à l'université, de tel ou tel collègue de travail ou voisin devenus des "*amis*", de tel compagnon "*de galère*" connu dans le quartier, et aussi d'une compagne ou d'une épouse demeurée fidèle à leur côté et qui les aide de manière déterminante en faisant un petit commerce, ou encore de tel ou tel "*frère*" ou "*sœur en Christ*", rencontrés dans l'une ou l'autre des innombrables églises qui viennent prospérer sur les brisées d'une solidarité communautaire défaillante.

Aussi voit-on monter en puissance, sur la base d'expériences dont on tire aujourd'hui une leçon pour l'avenir, de nouveaux modèles d'inspiration individualiste et contractualiste : individualiste en ce sens que l'on se promet, désormais, de mettre l'accent prioritaire sur sa "*petite famille*" (l'épouse et les enfants), et de ne plus tout dépenser en d'illusoires et coûteux investissements sociaux dans l'environnement communautaire ; contractualiste en ce sens que sont déjà valorisées les relations ménageant le libre arbitre des individus, celles qui sont fondées sur l'accord commun entre des partenaires égaux de ce point de vue.

À cet égard, on ne peut qu'être frappé par le changement d'attitudes vis-à-vis de l'épouse ou de la compagne. Dans les situations de grande précarité, c'est souvent

elle qui, par un combat quotidien, généralement une petite activité commerciale ou artisanale, réussit à préserver la cohésion de la famille conjugale, quand bien des hommes, moins habitués aux difficultés, renoncent et disparaissent un jour, abandonnant femme et enfants. Mais il y a aussi tous ceux qui restent et qui, tout en tentant de s'en sortir à coups d'expédients et de combines plus ou moins infructueuses, peuvent subsister grâce aux modestes mais réguliers revenus de leur compagne et qui, le constatant simplement ("*je ne travaille pas, c'est ma femme qui m'aide*"¹⁸), voient leur compagne comme une partenaire à part entière, ainsi qu'ils le remarquent fréquemment : "*avec ma femme, nous parlons beaucoup, elle me donne des conseils*".

Cette conjugalité vécue comme une alliance entre deux partenaires qui font front ensemble et s'écoutent l'un l'autre, est congruente avec la nouvelle importance que prennent les enfants du couple : la plupart des jeunes adultes affirment bien haut que la priorité des priorités, à leurs yeux, ce sont dorénavant les enfants. Comme le martelait l'un d'eux, "*pour moi, c'est tout pour mes enfants*", formule qu'il faut entendre dans toute sa force, quand elle fait suite aux griefs adressés à des pères qu'on juge maintenant avoir été plus attentifs à soigner leur prestige à coup de dépenses cérémonielles et plus soucieux d'accumuler les épouses et les enfants que de penser à l'avenir de ceux-ci. Aussi annonce-t-on souvent une préférence pour la famille mono-conjugale qui permet d'établir un véritable partenariat avec l'épouse et facilite un meilleur contrôle des naissances quand, d'un commun accord, les deux conjoints sont décidés à ne pas avoir trop d'enfants de manière à pouvoir les scolariser jusqu'au bout, "*comme vous, les Européens*" ajoutent parfois certains¹⁹.

Il est ainsi particulièrement frappant de constater qu'ils entrent de plain-pied dans une temporalité vécue sur le mode prospectif, celle des projets qu'il faut valloir que valloir envisager si l'on ne veut pas sombrer dans le désespoir ou l'abandon de soi, celle des initiatives qu'il faut prendre à tout prix si l'on veut s'en sortir malgré tout, celle du souci premier pour sa famille de procréation et pour sa progéniture, cette dernière n'étant plus conçue comme un capital destiné à produire des dividendes pour tous ceux qui de près ou de loin auraient investi sur lui, mais comme des individus envers lesquels les géniteurs ont des devoirs.

Ainsi, la temporalité rétrospective de la dette et de l'obligation envers les aînés et la grande famille d'origine tend à céder le pas devant la temporalité prospective du projet personnel et du devoir envers la progéniture. Il y a bien là un procès général d'individualisation qui passe, ici comme ailleurs, par l'affaiblissement des liens de solidarité communautaire, par une prise de distance vis-à-vis de la parentèle

¹⁸ Un jeune chômeur solitaire, en rupture de ban avec sa parentèle, a même eu ce raccourci saisissant : "*ma femme, c'est mon père et ma mère*".

¹⁹ Tous ces citadins, passant des heures à l'écoute des radios, notamment des radios internationales et se passionnant pour les "*soap opéras*" télévisés avec leurs histoires de couples et d'amour toujours négociées, n'ignorent plus grand chose des modernités planétaires.

étendue et par l'émergence de la famille conjugale en tant qu'unité autonome de vie et de projet.

Conclusion : entre individualisme et solidarité, les compromis cyclothy-miques de l'individualisation

Par rapport à la situation que l'on avait pu observer à Lomé et ailleurs, près d'une dizaine d'années auparavant, la situation abidjanaise des années 1990 marquerait donc une nette évolution, sans doute accélérée par les effets de la crise : la famille conjugale tendrait à y prendre le pas sur la famille élargie ; les cellules matri-centriques isolées y seraient de plus en plus nombreuses ; le logement mono-familial y supplanterait la cour commune²⁰ ; les systèmes résidentiels, mode d'inscription spatiale des réseaux lignagers, tendraient à se disjoindre pour laisser place à des unités résidentielles indépendantes.

À la réserve près que l'on verrait moins dans ce processus l'effet d'une occidentalisation, d'une modernisation ou d'une urbanisation - notions beaucoup trop abstraites et générales pour avoir une réelle valeur explicative - que l'effet plus concret de l'évolution de conditions matérielles d'existence impliquant nécessairement l'individualisation et la privatisation des modes de vie, des sensibilités et des représentations, et, en particulier l'effet du durcissement des rapports sociaux dans un contexte de rareté et de concurrence amplifiées par la crise économique (et par les politiques d'austérité et de libéralisation), les transformations actuelles sembleraient néanmoins vérifier les hypothèses évolutionnistes.

Cependant, les mêmes faits invitent à des conclusions plus nuancées et plus dialectiques. Ainsi les mêmes Abidjanais, aujourd'hui touchés de plein fouet par le chômage et par les licenciements et qui, au constat de ses défaillances, remettent en question la solidarité communautaire et la loi de la dette qui en est au principe, ne rejettent pas pour autant toute espèce de solidarité élargie. Même s'il vont aussi la chercher ailleurs (dans les églises, les nouveaux mouvements religieux, les prophétismes, mais également dans les mouvements politiques d'opposition), ils

²⁰ Une étude récente menée par Christelle Soumahoro (1994) dans des quartiers populaires d'Abidjan montre une nette tendance à la privatisation de l'habitat collectif. D'une part, les concessions tendent à être subdivisées en logements indépendants de petite taille, la cour commune se réduisant à un simple couloir de desserte et les équipements, autrefois partagés (points d'eau, douchières, w.c.), se démultipliant pour chaque cellule d'habitation, ce qui correspond à un rejet de la promiscuité et à des aspirations à être "*chacun dans son chacun*" (chacun chez soi) ; d'autre part, les propriétaires, qu'ils résident ou non sur place, s'arrangent pour louer les logements disponibles à des ménages sans lien de parenté avec eux ni entre eux. Aussi leur est-il plus facile de refuser d'éventuelles demandes d'hébergement et d'expulser les locataires mauvais payeurs.

continuent de trouver leur identité dans leurs appartenances communautaires. C'est dans leur communauté qu'ils ont leurs racines ; c'est en elle qu'ils retrouvent un statut social qui leur permet de ne pas être réduits à leur seul statut professionnel, surtout quand celui-ci est dévalorisant ; c'est d'elle, des funérailles qu'elle saura leur rendre, qu'ils attendent une vie après la mort ; c'est par elle, aussi, qu'ils peuvent parfois prétendre à quelque intervention ou aide, si aléatoire soit devenu ce recours. Ils n'entendent donc ni rompre avec elle ni rompre avec l'impératif de solidarité qui en constitue l'une des raisons d'être et la condition d'appartenance essentielle.

Mais ce qu'ils rejettent de plus en plus, désormais, c'est l'impératif catégorique *a priori* de la dette infinie (celle qui est sans limite et que l'on n'a jamais fini de payer), indéfinie (quiconque est membre de la communauté est en droit de réclamer de l'aide, soit en tant que créancier lui-même, soit en tant que parent d'un créancier) et inconditionnelle (elle n'a pas à se justifier d'une réciprocité précise : dès sa naissance, chacun est ontologiquement le débiteur de ses ancêtres, de sa lignée, de ses parents et de ses aînés).

Ils entendent au contraire lui substituer dorénavant des principes de réciprocité, de conditionnalité, de finitude et de contractualité rationnellement définis. Désormais, la plupart affirment que, si leur situation présente s'améliore, ils aideront leurs deux parents, leurs frères et sœurs directs, ou quiconque les aura réellement et efficacement aidés, mais non plus n'importe qui se réclamant d'une parenté commune ni ces beaux-parents trop enclins à pressurer un gendre considéré comme perpétuel débiteur (et, dans cette perspective, il importe que l'épouse-partenaire soit bien d'accord avec son mari sur ce point) ; qu'il est temps d'en finir avec les dépenses ostentatoires entraînées par les cérémonies familiales et qu'il faut en la matière revenir à la raison modératrice ; que s'ils en ont les moyens un jour, ils pourront bien héberger et entretenir un frère du village venu chez eux poursuivre ses études, mais sous réserve qu'ils en décident eux-mêmes au vu de son intelligence et de ses résultats et non pas pour céder aux demandes de n'importe qui en faveur de n'importe qui. Mais tous répètent que leurs efforts iront en priorité à leur propre "*petite famille*" et à leurs propres enfants.

Aussi donnent-ils à penser que l'évolution des pratiques, des structures et des mentalités, si elle obéit nécessairement à des déterminations planétaires de long terme poussant inexorablement dans le sens de l'individualisation et de la privatisation, n'en est pas pour autant unilinéaire ni nécessairement transculturelle. D'autres déterminations interviennent dans la longue durée, notamment les cultures et les processus de socialisation qu'elles impliquent, et celles-ci peuvent opposer leur propre pesanteur mais aussi leur propre fonctionnalité aux précédentes. Ce qui engendre des formules de compromis : la famille élémentaire élargie en est une. Mais il y a aussi la courte durée de l'urgence et des conjonctures économiques : en période de crise, elles affaiblissent les solidarités communautaires et peuvent entraîner des individualisations à relent d'individualisme. L'autonomisation de la famille conjugale à tendance autarcique en est une des manifestations. Cependant,

les agents sociaux eux-mêmes soulignent à leur manière que leurs pratiques et leurs structures sont constamment adaptatives : que la conjoncture s'améliore et voici que l'on pourra renouer avec des pratiques, certes rénovées et repensées, de solidarité agissante au delà de la cellule conjugale, celle-ci pouvant à nouveau s'élargir, mais de manière plus limitée et plus sélective qu'auparavant. Quant aux systèmes résidentiels, ils retrouveront dès lors, à une échelle plus restreinte, la fonctionnalité qui rappellera à l'existence ceux d'entre eux qui sont tombés en léthargie.

C'est donc plus un mouvement cyclothymique qu'une évolution linéaire qui caractérise le devenir des structures familiales, les courants profonds poussant néanmoins dans le sens d'une individualisation ; mais une individualisation que l'on ne saurait envisager sous la forme de l'individualisme à l'occidentale. N'oublions pas que celui-ci a été rendu pleinement possible, soit par le développement de l'État-providence qui a pris en charge la solidarité sociétale, soit par une croissance économique en régime libéral ouvrant de plus en plus l'accès aux formes marchandes de la sécurité sociale. En Afrique, aucune de ces deux conditions n'est près d'être remplie pour le plus grand nombre. La solidarité communautaire y continuera donc d'y être matériellement nécessaire. Elle perdurera également pour des raisons d'ordre plus spécifiquement culturel. Il n'empêche : comme le montrent les situations évoquées, elle est de plus en plus repensée et recomposée par des individus qui, individualisés en tant que sujets autonomes, sauront de mieux en mieux lui imposer leurs compromis contractualistes. Autant dire qu'en l'occurrence, l'individualisme n'est pas l'horizon obligé des individualisations africaines.

Références bibliographiques

- BERNARD Guy, 1968. – *Ville africaine, famille urbaine. Les enseignants de Kinshasa*. – Paris, La Haye, Mouton, 173 p.
- EPSTEIN A. L., 1964. – "Urban communities in Africa", in : Max GLUCKMAN (ed.), *Closed systems and open minds*. – Edinburgh and London, Oliver and Boyd.
- GIBBAL Jean-Marie, 1974. – *Citadins et villageois dans la ville africaine. L'exemple d'Abidjan*. – Paris, PUG, Maspéro, 398 p. (coll. "Bibliothèque d'anthropologie").
- GLUCKMAN Max, 1961. – "Anthropological Problems Arising from the African Industrial Revolution", in : A. W. SOUTHALL (éd.), *Social Change in Modern Africa*, p. 67-82. – London, Oxford U.P.
- GUTKIND Peter C.W., 1962. – "La famille africaine et son adaptation à la vie urbaine : quelques aspects du problème d'après une étude effectuée à Kampala, Ouganda, Afrique orientale britannique", *Diogenes*, n° 37, p. 93-112.
- LE BRIS Émile, MARIE Alain, OSMONT Annik et SINOU Alain, 1987. – *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*. – Paris, L'Harmattan, 268 p. (collection "Villes et entreprises").

- MARIE Alain, 1994. – "Du sujet communautaire au sujet individuel. Crise des solidarités, sorcellerie et procès d'individualisation en Afrique (itinéraires abidjanais)", in : Alain MARIE *et al.*, *Processus d'individualisation dans les villes ouest-africaines*, p. 271-408. – Paris, 442 p. (Rapport de fin d'études du Gremovia, IEDES, Université de Paris I, Ministère de la coopération, CNRS, ORSTOM, à paraître chez Karthala : *Une Afrique des individus ?*, 1997).
- MARIE Alain, 1995. – "Y a pas l'argent : l'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise", *Revue Tiers Monde*, tome XXXVI, n° 142, p. 303-324.
- MARIE Alain, 1996. – "De l'ethnologie classique à l'anthropologie urbaine. Itinéraires franco-africanistes", in : Sylvia OSTROWETSKY (éd.), *Sociologues en ville*, p. 115-135. – Paris, L'Harmattan, 278 p. (coll. "Géographies en liberté").
- PAW B. A., 1963. – *The Second Generation. A study of the family among urbanised Bantu in East London*. – Cape Town, London, New-York, Oxford University Press.
- SOUMAHORO Christelle, 1994. – "Modèles et types d'habitat à loyers modérés à Abidjan : l'État propose, les habitants et les constructeurs disposent...", in : GIDIS-CI (Groupement interdisciplinaire en sciences sociales-Côte-d'Ivoire), *Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, p. 447-456. – Abidjan, 717 p. (Colloque international, 28 novembre-2 décembre 1994, Centre ORSTOM de Petit-Bassam).

CHAPITRE 15

LES SOLIDARITÉS FAMILIALES DANS LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE DE PLANTATION

Le cas de la région de Sassandra en Côte-d'Ivoire

Agnès ADJAMAGBO

Chercheur à l'ORSTOM

CEPED, Paris

L'exercice des solidarités familiales en Afrique se trouve confronté à la crise économique qui sévit sur le continent. L'exemple de la région d'économie de plantation de Sassandra dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire, secouée depuis près de deux décennies par une crise économique qui la conduit aux limites de ses capacités de reproduction, permet d'apprécier les effets de cette crise sur le fonctionnement des pratiques sociales d'entraide. La question des solidarités sera abordée sous deux angles : celui de l'évolution des structures familiales entre 1988 et 1993, en tant que révélatrice des effets de la crise sur les modèles familiaux ; celui des pratiques de transferts intra-communautaires et, de façon générale, des stratégies déployées pour pallier les incertitudes et les difficultés qu'engendre la crise. Mais tout d'abord une première partie expose un cadre théorique général permettant d'approcher la question des solidarités en Afrique sub-saharienne.

1. De l'importance des solidarités dans la compréhension des familles africaines

Entendons par solidarités, les formes particulières de pratiques sociales tels les transferts de biens, de services et de personnes entre membres d'un même lignage, dont la fonction majeure est avant tout d'ordre social, mais dont certains aspects

peuvent être considérés sous l'angle des intérêts économiques pour les différents protagonistes. Aussi, loin de considérer les transferts inter-familiaux (appelés ici solidarité) comme l'expression d'une rationalité mue par des principes exclusivement économiques, ou à l'autre extrême, par des logiques altruistes, ils doivent être perçus comme des éléments constitutifs de stratégies sociales, le plus souvent de pouvoir, dont les prolongements économiques, quoique non négligeables, ne doivent pas être perçus trop hâtivement comme une finalité première pour les acteurs sociaux. C'est dans cette perspective fondamentale qu'est abordée ici la question des solidarités communautaires, sous l'angle partiel de leur composante économique.

Le devenir des formes dites traditionnelles de solidarité est d'un intérêt crucial pour la démographie. Les systèmes de solidarité s'inscrivent en effet dans une dynamique globale d'évolution de l'organisation familiale et l'étude des facteurs qui les affectent est incontournable pour la compréhension de l'émergence de nouveaux modèles familiaux. Il est aujourd'hui communément admis qu'en Afrique subsaharienne, la famille étendue exerce, par le jeu des solidarités, une fonction de redistribution des richesses, mais aussi un rôle de partage des charges d'une descendance nombreuse (Lesthaeghe, 1989 ; Mahieu, 1989 ; Eloundou, 1992). C'est ainsi qu'on établit souvent un lien entre le passage d'un régime de forte fécondité à un régime de faible fécondité et l'effritement des solidarités familiales. Les différents épisodes économiques que traversent les États africains depuis l'indépendance : baisse du prix des produits d'exportation sur les marchés mondiaux, imposition aux nations africaines des plans d'ajustement structurel (auxquels il faut désormais ajouter la toute récente dévaluation de la monnaie des pays de la zone franc) sont autant de phénomènes historiques qui auraient finalement raison des solidarités et de leur rôle d'amortissement des effets de la crise et susciteraient alors chez les individus une prise de conscience de la charge des enfants et, par conséquent, de la nécessité de limiter les naissances.

Les éléments constitutifs de ce postulat sont présents dans l'hypothèse d'Ester Boserup (1985) qui pose la baisse de la fécondité en Afrique sub-saharienne comme le produit de la crise économique commune à toute de cette région du monde. Le contenu de cette hypothèse, que Ron Lesthaeghe (1989) appellera par la suite la "transition par la crise" (*crisis-led transition*), repose sur les deux arguments suivants : en premier lieu, la crise économique augmenterait pour les familles le coût relatif d'éducation des enfants, en raison de la baisse générale des revenus qu'elle génère, tout en réduisant les profits attendus de la scolarisation (l'obtention d'un diplôme ne garantissant plus l'entrée dans le secteur moderne de l'économie).

En second lieu, l'anticipation de conditions économiques peu favorables à l'entretien d'une famille nombreuse inciterait les populations à retarder la naissance du prochain enfant ou à limiter leur descendance en pratiquant la contraception¹.

Partant de cette interprétation de l'évolution des comportements reproducteurs, fondée sur le principe du déterminisme économique, Ron Lesthaeghe (1989) pose le problème de l'évaluation de l'incidence des facteurs culturels et institutionnels sur l'avenir de la fécondité. Il rappelle que les effets de l'accroissement indiscutable des coûts d'éducation des enfants sur la fécondité sont fonction de la capacité du groupe familial à prendre en charge un tel accroissement. Le placement d'enfants de citadins chez des parents en zone rurale, à la suite de graves difficultés économiques telles que la perte d'un emploi, peut constituer l'une des formes de cette répartition des coûts d'éducation (au sens large) des enfants entre les différents membres d'un même lignage. Seule, peut-être, une crise du système de solidarité familiale ferait perdre au lignage sa fonction de répartition des coûts et d'amortissement plus général des risques (maladies, perte d'emploi, etc.) et pourrait entraîner l'adoption du principe de limitation des naissances. Aussi, Ron Lesthaeghe souligne-t-il l'importance des études sur l'évolution des formes traditionnelles de solidarité familiale, mais aussi sur celle des nouvelles formes d'entraide communautaire qui font leur apparition, dans les villes en particulier.

a) Solidarités et ordre social

Dans les sociétés africaines, la reconnaissance d'un individu à l'intérieur de son groupe de parenté se fait par rapport à un ancêtre commun, réel ou parfois mythique. Le lignage, ou le clan, devient alors un espace où se trouve définie la position sociale de l'individu, à l'intérieur de son propre groupe de filiation, comme par rapport à ceux qui n'en font pas partie (Segalen, 1981). L'appartenance à un groupe de parenté, d'ordre biologique mais aussi social, entraîne un ensemble de relations et d'obligations entre les différents membres qui le composent. Elle correspond à un système de classement des individus qui désigne des conduites particulières en fonction des liens de parenté entre les personnes. Des rapports précis sont ainsi imposés entre aînés et cadets, oncles et neveux, ou entre pairs de sexe et d'âge. Le groupe de parenté impose également un ensemble de droits, de devoirs et d'interdits dans les divers domaines de la vie sociale, comme par exemple le mariage. Du respect de ces règles, fondées sur le principe de l'intérêt collectif, dépend la survie du lignage.

¹ L'hypothèse d'une transition de crise est incontestablement fort éloignée de l'interprétation dominante de la transition démographique (celle de Norbert Notestein notamment) qui envisage la chute de la fécondité comme le produit d'un processus de modernisation économique. On retrouve cependant cette idée dans les travaux récents de Maria Cosío-Zavala (1994) sur l'Amérique Latine qui met en évidence l'émergence d'un "malthusianisme de pauvreté" dans les couches les plus démunies de la population.

L'entraide familiale, ou solidarité, est l'une des composantes essentielles du maintien de la cohésion des sociétés d'Afrique sub-saharienne. Elle peut prendre des formes multiples et diverses, parmi lesquelles on peut citer les transferts d'argent, de vivres, de crédits, qui sont des pratiques courantes (Eloundou, 1992). Figurent aussi, les transferts de droits parentaux, qui recouvrent l'accueil en ville d'un migrant, le placement d'un enfant chez des parents vivant en ville ou, au contraire, la prise en charge par un ménage rural d'un enfant dont les parents citadins traversent une phase difficile (Antoine et Guillaume, 1986 ; Vimard et Guillaume, 1991 ; Guillaume et Vimard, 1995).

Au lendemain des indépendances, sous l'effet catalyseur de l'urbanisation, des formes nouvelles d'organisations émergent, fondées sur un accord motivé d'individus, hors du cadre strict de la parenté et rassemblant de ce fait des populations plus hétérogènes socialement. Ces groupes, de type associatif, développent des liens qui découlent non pas de principes imposés, mais plutôt d'un choix raisonné des différents membres ; choix qui repose sur un partage de normes et d'intérêts communs (Balandier, 1985). Témoin de l'incapacité des formes traditionnelles de sociabilité à répondre aux besoins spécifiques de la vie citadine, cette évolution pose également la question du devenir des systèmes familiaux de solidarité affaiblis par l'aggravation de la récession économique. Depuis quelques années, on voit ainsi se développer un intérêt particulier pour les formes nouvelles de solidarités (Delpech, 1983 ; O'Deye, 1985 ; Hugon, 1990 ; Hammerslough, 1994 ; Antoine *et al.*, 1995).

b) Nouvelles solidarités citadines : substitut aux familles ou élément d'un même système ?

La ville constitue un lieu privilégié d'étude des nouvelles formes de sociabilité. Georges Balandier (1985) remarque ainsi que, dès les années 1940, le foisonnement de la vie associative, observable alors à Brazzaville, manifeste avec éclat le besoin de nouveaux cadres de vie sociale, mieux adaptés au contexte de la ville. Les liens ethniques et de parenté ne suffisent plus, dans les centres urbains, à assurer la cohésion sociale qu'ils maintiennent dans les sociétés rurales. Ils fournissent plutôt des modèles de comportement qu'un ensemble cohérent de valeurs parfaitement adaptées aux nouvelles conditions d'existence qu'offre le milieu urbain. Pour Georges Balandier, la ville est le théâtre d'une transformation majeure : les rapports que crée la parenté ne sont plus subis dans leur totalité. En permettant de se dérober à certaines contraintes de l'ordre coutumier, la ville offre à la famille restreinte et à l'individu une plus grande marge de liberté. Les relations électives se développent soit en aménageant les relations imposées par la coutume, soit en se substituant à elles. Le formidable déploiement des groupements associatifs dans les grandes villes est certainement l'un des signes les plus marquants de cette évolution.

Cependant, si les relations familiales se distendent en milieu urbain, elles ne sont pas pour autant rompues. C'est encore par le biais du réseau familial que l'individu peut espérer s'élever socialement. L'insertion des migrants en ville est par ailleurs fortement dépendante du jeu de relation du réseau familial ; les membres d'un même lignage en ville et en milieu rural participent à un réseau commun d'intérêts et d'obligations. Ainsi, lieu privilégié d'expression du changement social, la ville est, elle aussi, le lieu où semblent se pérenniser les anciennes solidarités familiales et ethniques.

On trouve une interprétation tout à fait différente du développement du phénomène associatif à travers les travaux de Michèle O'Deye (1985). L'auteur voit dans les groupes de solidarités de type associatif des formes rivales et substitutives des solidarités familiales. Elle décrit les groupes religieux, les associations de femmes ou les tontines de Brazzaville et Dakar comme autant de sphères de sociabilité où règnent, à l'inverse de ce qui prévaut dans les familles, des relations égalitaires qui permettent aux individus d'échapper aux relations de dépendance cadet-aîné de l'organisation sociale traditionnelle. S'associer est alors un acte volontaire, l'expression d'un choix individuel sur lequel il est possible de revenir. Les solidarités extra-familiales s'opposent donc aux solidarités familiales en garantissant de nouvelles marges de manœuvre aux individus, hors de tout lien de dépendance.

Cette opposition renvoie au postulat selon lequel la ville et la campagne seraient deux sphères hermétiquement fermées ; la première offrant des opportunités totalement détachées des intérêts de la seconde. Pourtant, les observations de Georges Balandier semblent, près de cinquante ans plus tard, encore d'actualité. Dans un ouvrage consacré à l'insertion urbaine des migrants en Afrique (Antoine et Coulibaly, 1989), le même constat est fait du rôle prédominant des réseaux d'entraide fondés sur la parenté et sur l'ethnie dans l'accueil des nouveaux citadins. Loin d'être l'expression de projets d'individus isolés, les migrations vers les villes s'élaborent fréquemment dans le cadre de stratégies familiales. En outre, les nouveaux citadins tirent souvent leur prospérité des réseaux qu'ils entretiennent avec leur milieu d'origine (Étienne, 1987). Les stratégies urbaines peuvent ainsi avoir de fortes composantes rurales et inversement (Chaléard et Dubresson, 1989). Dans le même ordre d'idée, d'autres études montrent comment la ville est en fait le théâtre d'une recomposition du réseau de parenté et non pas un lieu d'acculturation et de déperdition des prérogatives lignagères. En effet, si les familles se trouvent dispersées du fait des contraintes résidentielles, elles ne perdent pas pour autant l'une de leurs fonctions traditionnelles de gestion et de défense d'intérêts communs (Marie, 1987). Enfin, certains voient dans le déploiement des réseaux de sociabilité en ville, notamment dans les réseaux de voisinage, l'expression d'une permanence culturelle de la famille à travers la dynamisation de relais sociaux spécifiques à la culture urbaine (Antoine *et al.*, 1995).

L'émergence de ces nouvelles structures sociales traduit davantage la nécessité de répondre à des besoins liés à l'insertion en milieu urbain qu'une totale remise en cause des réseaux traditionnels de solidarité familiale². À l'inverse de la thèse soutenue par Michèle O'Deye, François-Régis Mahieu (1989) ne conçoit pas la solidarité familiale et la solidarité associative comme deux formes radicalement différentes et potentiellement rivales, mais plutôt comme deux pôles d'un même système de droits et d'obligations. En d'autres termes, les solidarités se maintiennent sous une forme recomposée, où le lignage, tout en demeurant une référence, n'apparaît plus comme l'élément central. Un tel processus renvoie en définitive moins à une réelle remise en cause de l'organisation sociale traditionnelle qu'à un changement d'équilibre à l'intérieur de celle-ci.

Mais qu'en est-il des systèmes de solidarités face aux effets conjugués de la crise et de la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel, et plus récemment encore de la dévaluation du franc CFA ? Les ressources du système d'entraide familiale ne sont pas intarissables. Les évolutions en cours ne conduisent-elles pas tout bonnement à leur disparition ? On ne dispose aujourd'hui que d'un faible recul pour répondre à ces questions. Tout au plus peut-on émettre des hypothèses en s'appuyant sur les études dont on dispose actuellement.

c) Vers la fin des systèmes de solidarité communautaire ?

Cet aspect particulier des effets de la crise sur le système de solidarité communautaire est étudié, entre autres, par François-Régis Mahieu (1989). Ses travaux sur la Côte-d'Ivoire ont pour principal objet d'étude la façon dont ces solidarités opèrent une redistribution des revenus entre les individus, mais aussi entre les milieux rural et urbain. L'une des principales questions posées par l'auteur est celle de l'effet des plans d'ajustement structurel sur les transferts intra-communautaires. François-Régis Mahieu définit les transferts communautaires (ou obligations communautaires) sous l'angle de leur forme (temps, produits, travail, monnaie) et de leurs agents émetteurs (individu ou ménage). Ces agents peuvent effectuer des transferts directs, auprès d'autres individus ou ménages, ou indirects, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'une association. La forme la plus classique des transferts est représentée par les envois d'argent effectués entre un individu ayant migré et son ménage d'origine, mais aussi par l'envoi de produits vivriers à des parents citadins. D'autres formes de transfert, d'une grande importance dans les sociétés africaines, sont pris en compte dans son analyse : celles liées aux cérémonies, tout particulièrement aux funérailles, ou encore celles liées au placement des enfants.

² On trouvera un développement fort intéressant de la question de l'émergence de nouveaux rapports sociaux, inspirés des modèles traditionnels mais définis dans des cadres plus larges que la parenté, dans les travaux de Mona Étienne (1979, 1987).

François-Régis Mahieu observe que le revenu réel de nombreux ménages leur permet tout juste d'assurer les charges de la famille restreinte et celles liées aux obligations communautaires. De 1980 à 1988, le revenu des ménages a diminué de 30 %. Si cette baisse se poursuit, un certain nombre de ménages se trouveront dans la situation où il ne pourront plus faire face à leurs obligations d'entraide familiale. D'autre part, les plans d'ajustement structurel mis en œuvre par les gouvernements pourraient, selon François-Régis Mahieu, contribuer au déclenchement de la crise du système de solidarité. En réduisant les budgets des États, ils ont en effet provoqué une réduction des investissements publics dans les secteurs clés du développement économique dont la charge est retombée en partie sur le réseau associatif. Or l'auteur montre que déjà certains membres de mutuelles ou d'associations ont vu diminuer le niveau de leur capacité à faire face aux obligations communautaires. La question se pose alors de savoir pendant combien de temps encore les réseaux spontanés de solidarité pourront assurer leur fonction.

Partant d'une même interrogation, Parfait Eloundou (1992) étudie l'évolution des solidarités communautaires depuis le début officiel de la crise camerounaise, 1986, jusqu'en 1990. Ses travaux s'appuient sur l'exemple d'un village de l'ouest du Cameroun, le village de Bafou, en étroite relation avec les villes par le biais notamment d'importants flux migratoires, donnant lieu à des transferts inter-familiaux variés : transferts alimentaires, transferts financiers (dons d'argent sans contrepartie, prêts avec intérêts ou crédits, de plus en plus fréquents) et enfin, accueil de scolaires.

En marge des schémas classiques des ménages citadins pourvoyeurs d'argent et de biens manufacturés et des ménages ruraux pourvoyeurs de vivres, de nouvelles tendances émergent. La baisse généralisée du pouvoir d'achat implique une plus grande réciprocité des pratiques et une diminution de l'aide à titre gracieux. Les ménages ruraux deviennent ainsi pourvoyeurs de biens et de services jusque là distribués par les citadins (tel l'argent ou l'accueil des scolaires), de même que le phénomène inverse se produit (la ville envoie également des vivres à des parents ruraux). Par ailleurs, la réduction sensible des prêts financiers non remboursables au profit de crédits avec intérêt entre apparentés est une autre conséquence majeure de la crise. Mais la dégradation des revenus implique également une plus grande sélection entre pourvoyeurs et destinataires de l'aide. De façon générale, l'aide offerte est conditionnée par la capacité du destinataire à renvoyer l'ascenseur. Cette tendance conduit, d'une part, à l'isolement des plus pauvres qui disposent d'une faible solvabilité et, d'autre part, à l'intensification de la pression qui pèse sur les plus riches, aptes à rendre la pareille.

Néanmoins, deux observations tempèrent ces tendances : tout d'abord, l'analyse ne révèle pas d'accroissement préférentiel des échanges en direction des membres de la famille nucléaire. Pour l'auteur, ceci suggère, notamment, que si les citadins peuvent compter sur la famille restée au village en cas de coup dur, ils ne peuvent guère en attendre plus qu'une aide à la survie élémentaire, "*les parents au*

village préféreraient canaliser les ressources supplémentaires vers des partenariats plus rentables, indépendamment des relations de parenté" (p. 34). Enfin, l'aide en provenance des campagnes se trouve prioritairement destinée aux catégories citadines les plus vulnérables : les chômeurs et les scolaires et, par conséquent, les moins solvables. Cette tendance témoigne clairement de la persistance d'un investissement villageois dans des stratégies urbaines avec, en toile de fond, l'espoir d'une amélioration prochaine et d'un retour de l'aide.

Ainsi, les conséquences de la crise économique touchent à tous les aspects des échanges (nature, modalités, partenaires, intensité) et contribuent par là-même à les rendre plus complexes. En appauvrissant un éventail de plus en plus large de ménages, la crise réduit aussi considérablement le nombre d'acteurs potentiels sur la scène des solidarités. Face à ce déséquilibre, les capacités matérielles des partenaires supplantent le lien de parenté, même si ce dernier justifie des transferts minimaux afin d'assurer la survie des plus démunis. Au-delà des changements perceptibles au niveau des pratiques, les logiques à l'origine de ces conduites évoluent donc également ; mais la marge de manœuvre se fait de plus en plus étroite et l'on ne peut savoir encore quel scénario s'imposera.

2. Les solidarités dans le contexte de la région de Sassandra

C'est globalement dans ce cadre théorique que se situe l'étude entreprise dans la région de Sassandra. La crise que traversent actuellement les sociétés agraires, plus particulièrement en terme de diminution des réserves foncières, vient modifier les systèmes de régulation sociale. Je voudrais ici rendre compte de certaines pratiques d'entraide familiale à l'œuvre dans le contexte particulier d'un milieu d'économie de plantation frappé par la crise et de leur signification en termes de changement social.

Les résultats présentés ici sont issus d'une étude réalisée à partir des données des trois enquêtes menées dans la région en 1988, 1991 et 1993³. La question de l'entraide familiale est traitée à partir de l'enquête de 1993, à maintenir mes interprétations s'inspirent également de constats réalisés à partir d'un premier travail d'analyse de contenu des entretiens semi-directifs et des récits de vie recueillis en 1994 et 1995⁴.

³ Enquêtes réalisées conjointement par l'ORSTOM et l'ENSEA d'Abidjan, dans le cadre des travaux du Laboratoire de population de Sassandra développés avec le soutien du Ministère de la coopération et du FNUAP.

⁴ Les travaux de terrain ont été effectués entre mai 1994 et juillet 1995 en Côte-d'Ivoire, dans le cadre d'un accueil au centre ORSTOM de Petit-Bassam.

La zone étudiée abrite une population hétérogène ; d'une part, des populations autochtones, Néyo sur le littoral puis Godié et Bakwé dans l'arrière pays forestier ; d'autre part, des populations allochtones, notamment Baoulé, en quête de terres cultivables et des populations étrangères, Burkinabè pour l'essentiel⁵, attirées par les contrats de métayage offrant une rémunération en cession de terre, de même que par les opportunités d'embauche dans les complexes agro-industriels.

a) Le renforcement des solidarités comme conséquence sociale de la crise

Comme toutes les communautés rurales d'Afrique sub-saharienne, la région de Sassandra a été durement, bien que plus tardivement que d'autres, frappée par la crise. Jusqu'au début des années 1980, les conditions sociales et techniques d'une économie de plantation en plein essor (forte disponibilité de terre et de main-d'œuvre, mesures incitatives de l'État pour favoriser l'accès à la terre) se sont maintenues dans la zone, garantissant ainsi la progression rapide du front pionnier (Léonard et Oswald, 1993). Par la suite, l'épuisement inéluctable des réserves foncières, la chute vertigineuse des prix du café et du cacao à l'exportation, due à la surproduction mondiale, sont venus frapper de plein fouet ce système jusque là florissant. Pour les paysans, cette crise s'est soldée par une baisse importante du pouvoir d'achat, qui entraîne un repli vers des stratégies de survie ; stratégies qui consistent à assurer d'abord l'autosuffisance alimentaire, en privilégiant parfois les cultures vivrières au détriment des cultures de rente. Mais la crise a également provoqué une remise en cause des rapports sociaux en général et des rapports de production en particulier.

En économie de plantation, le travail de la terre s'organise sous le contrôle du chef de ménage qui gère son exploitation en s'appuyant sur la force de travail domestique (Vimard, 1993, p. 91). La migration des jeunes vers la ville a permis pendant longtemps d'éviter de trop fortes tensions entre aînés et cadets dans la recherche de l'accès aux ressources. En l'absence de recours aux techniques culturelles modernes, l'accès à la main-d'œuvre est un facteur crucial du développement des sociétés agraires. En période d'essor économique, le recrutement de manœuvres permet de compenser le départ des jeunes en ville. Mais la crise économique, qui marque la fin de l'exutoire urbain, entraîne le retour (ou le maintien) au village des jeunes qui doivent désormais faire face au problème de leur insertion. La pénurie foncière qui frappe cette région, où l'exploitation des terres se fait sur un mode extensif, exacerbe les rivalités entre aînés et cadets. Sans pour autant conduire à des pratiques individualistes, elle renforce plutôt les situations de

⁵ Bien d'autres populations allochtones (Gouro, Yacouba, Sénoufo, etc.) et étrangères (Maliens, Guinéens, Ghanéens, Libériens, etc.) sont comprises dans l'échantillon ; les Baoulé et les Burkinabè constituent néanmoins les deux groupes les plus importants de la région.

dépendance autrefois contournées et retarde les possibilités pour les jeunes d'accéder à leur autonomie.

Cette perte d'autonomie des jeunes générations trouve certainement son expression la plus probante dans la diminution sensible du nombre des ménages individuels (une personne seule) observée entre 1988 et 1993. En effet, la proportion d'individus vivant seuls est passée de 18 % en 1988 à 13 % en 1993 et ce phénomène atteint aussi bien les hommes que les femmes. Si la période faste de l'économie de plantation ivoirienne dans la décennie 1970 a permis à certains membres des jeunes générations de constituer leur propre ménage et de vivre un peu en marge de la tutelle lignagère, les conditions d'une telle autonomie sont aujourd'hui fortement compromises par la dégradation de l'économie.

La raréfaction des ménages individuels, liée à la détérioration des conditions d'accès aux ressources et au ralentissement des rythmes de mobilité sociale qui en découle, va de pair avec une augmentation de la taille des ménages. Celle-ci passe de 5,9 à 6,7 personnes en moyenne (tableau 1). Lorsqu'on tient compte de la catégorie socio-économique des chefs de ménage, on s'aperçoit que la progression s'avère plus forte parmi les agriculteurs indépendants ivoiriens ou étrangers. Cette évolution correspond à des regroupements familiaux : des familles initialement composées du mari, de sa ou ses épouses et de leurs enfants (modèle nucléaire le plus répandu) cohabitent désormais avec d'autres parents (frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce), et avec parfois également les enfants de ceux-ci.

La part des collatéraux, individus périphériques⁶ les plus présents dans les ménages, a sensiblement augmenté ainsi que le nombre moyen de noyaux familiaux présents dans les ménages⁷. En d'autres termes, l'augmentation de la taille des ménages s'accompagne d'une complexification de leur structure autour du noyau familial central. En définitive, le gonflement de la taille moyenne des ménages et le recul des ménages individuels renvoient à des processus de recomposition des cellules familiales : la crise s'accroissant, les individus qui s'étaient isolés auraient rejoint le ménage de leurs géniteurs ou, plus probablement, celui d'un collatéral.

Une typologie des ménages qui distingue ceux qui intègrent des individus périphériques, apparentés ou non, de ceux qui n'en accueillent pas (ménages nucléaires simples) permet d'apprécier ce degré de transfert intrafamilial (tableau 2). On constate ainsi que depuis 1988, quel que soit le sexe du responsable du ménage, les ménages qui accueillent des individus périphériques ont plus progressé que ceux qui n'en accueillent pas. Le ménage monoparental nucléaire, masculin ou féminin,

⁶ Ce terme désignera, dans ce texte, les personnes qui ne font pas partie du noyau biologique du chef de ménage et qui y sont ou non apparentés.

⁷ Le noyau familial définit tous les individus d'une même famille biologique présents dans le ménage. Il peut être complet, c'est-à-dire qu'il comprend le père, la mère et leurs enfants. Il peut être incomplet, comprenant, par exemple, un seul parent avec son (ou ses) enfant(s). Il peut s'agir également d'individus seuls, mariés, divorcés ou veufs. Les individus célibataires ont été rattachés au noyau de leur parent le plus proche dans le ménage, et au chef de ménage s'ils n'ont aucun autre parent dans le ménage.

ne varie pas au cours des deux périodes. En revanche, les ménages monoparentaux dirigés par une femme, dont on pourrait croire qu'ils sont particulièrement vulnérables, accueillent de plus en plus d'individus périphériques, parents ou amis.

Tableau 1. Évolution de la taille et de la structure des ménages de deux personnes ou plus selon le statut du chef de ménage

Années d'observation	Statut du chef de ménage					Ensemble
	Agriculteur indépendant ivoirien	Autre actif ivoirien	Agriculteur indépendant étranger	Autre actif étranger	Salarié agricole	
<i>Taille moyenne du ménage</i>						
1988	6,5	6,3	6,3	5,2	4,2	5,9
1991	7,5	7,0	6,8	5,8	4,3	6,7
1993	7,8	6,7	7,2	5,8	4,2	6,7
<i>Nombre moyen de noyaux familiaux par ménage</i>						
1991	1,7	1,4	1,3	1,4	1,3	1,4
1993	2,5	2,1	1,9	1,8	1,4	2,1
<i>Nombre moyen de collatéraux par ménage</i>						
1988	0,8	1,2	0,9	0,8	0,4	0,8
1991	1,1	1,3	1,0	0,6	0,4	1,0
1993	1,2	1,3	1,0	0,9	0,4	1,0
Source : Fassassi, 1994.						

En 1993, près de la moitié des ménages dirigés par une femme sont de ce type. Leur part relative connaît par ailleurs une progression sensible depuis 1988 : 34 % en 1988, 45 % en 1993. Cette spécificité renvoie au statut des femmes chefs de ménage qui correspond à des situations particulières (souvent de crise conjugale) dans leur cycle de vie. En milieu rural, tout particulièrement, une femme à la tête d'un ménage est le plus souvent veuve, divorcée ou séparée de son époux, avec à sa charge ses propres enfants, parfois jeunes, mais aussi plus âgés (jeunes adultes scolarisés de retour au village). En outre, la prise en charge des petits enfants est une pratique courante pour les femmes lorsqu'elles sont plus âgées (Guillaume et Vimard, 1995). Chez les hommes, le modèle le plus répandu est celui de la famille nucléaire. Sa forme élargie à d'autres personnes connaît une augmentation notable : 24 % en 1988, 29 % en 1993. La progression générale des types de ménage intégrant des parents ou amis témoigne donc bien d'une tendance au regroupement familial comme conséquence de la crise et non à un repli sur la cellule nucléaire. Cette constatation atteste par ailleurs de la persistance des solidarités familiales de type résidentiel.

Tableau 2. Évolution de la répartition (%) des ménages par type de structure, selon le sexe du chef de ménage

Type de structure	Sexe du chef de ménage					
	Masculins			Féminins		
	1988	1991	1993	1988	1991	1993
Chef de Ménage seul	18	14	13	21	23	14
CM+Apparentés ou autre	9	8	7	21	18	20
Famille monoparentale	2	1	1	21	19	20
Famille monoparentale + Apparentés ou autre	1	2	2	34	39	45
Famille monogame	30	30	30	1	-	-
Famille monogame + Apparentés ou autre	24	27	29	2	1	-
Famille polygame	8	8	7	-	1	-
Famille polygame + Apparentés ou autre	8	10	11	-	-	1
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Fassassi, 1994.

b) Des évolutions globales qui renvoient à des situations diverses

Vue sous dans un contexte de pénurie de terres, la solidarité peut être considérée davantage comme une contrainte, pour l'unité d'accueil comme pour le parent accueilli, que comme le résultat d'un acte désintéressé. Au-delà du constat de l'existence de cette forme particulière d'entraide familiale, se pose en fait la question de sa signification pour les différents protagonistes. Certes, pour le chef de ménage exploitant agricole, les parents et amis accueillis sont souvent une lourde responsabilité. Mais ces dépendants présents sous son toit sont aussi autant de redevables qui, à défaut de pouvoir participer financièrement aux dépenses courantes, offrent une contrepartie sous forme de participation aux travaux agricoles. Le chef de ménage dispose ainsi d'une main-d'œuvre bon marché qui lui permet de contourner, dans une certaine mesure, les difficultés d'accès aux travailleurs salariés et de réaliser également un certain rééquilibrage à l'intérieur de son ménage entre producteurs et consommateurs. On ne saurait par ailleurs occulter l'intérêt non économique de la présence de nombreux dépendants chez soi. En effet, le nombre de dépendants peut contribuer à asseoir le statut social d'un agriculteur, puisque, dans l'imagerie populaire, être sollicité constitue une marque de réussite. Aussi, le gain du chef de ménage pourra-t-il être à la fois économique et social.

En revanche, les avantages ne se présentent vraisemblablement pas dans les mêmes termes pour les parents accueillis. En réalité, si ceux-ci nourrissent souvent l'espoir de recevoir un jour un lopin de terre, pratique habituelle en économie de plantation, la crise foncière risque de décevoir leurs attentes, en les maintenant plus longtemps que prévu en situation de dépendance totale. Pour eux, les gains risquent de se réduire à la simple survie alimentaire. Concernant les jeunes tout particulièrement, cette situation d'immobilisme forcé peut être lourde de conséquences : elle retarde notamment l'entrée dans la vie matrimoniale⁸.

Les mêmes évolutions ne signifient donc pas nécessairement la même chose pour tous les individus, si l'on considère la place de chacun dans le mode de production, l'âge, mais aussi le sexe. Pour les femmes chefs de ménages qui accueillent sous leur toit des dépendants, la répartition des charges et des bénéfices n'est probablement pas la même que chez leurs homologues masculins. Les femmes sont en effet souvent sollicitées pour l'accueil d'individus non productifs. De plus, la valorisation des dépendants s'avère pour elles plus difficile par le simple fait qu'elles ne maîtrisent pas l'accès aux facteurs de production.

L'existence d'une forme de solidarité résidentielle, mise en lumière à travers l'évolution des structures familiales, correspond donc à des réalités sociales et économiques précises dont les enjeux sont divers. Ainsi, quel que soit le type de ménage considéré, l'entraide résidentielle répond à des logiques étroitement liées aux rapports de production, de sexe, d'âge, etc.

Un autre signe de la diversité des situations peut-être appréhendé à travers les perceptions qu'ont les populations de la dégradation du contexte économique. Là encore, des distinctions apparaissent entre hommes et femmes, quel que soit le type de ménage considéré. En ce qui concerne les femmes, chefs de ménage ou non, c'est dans la catégorie des ménages monoparentaux que se trouve la plus forte proportion de celles qui se sentent en situation de précarité (66 %).

Les autres femmes, mariées à des chefs de ménage monogames, vivant en couple ou en ménage nucléaire n'incluant pas de parents ou d'amis, éprouvent moins de difficultés que celles qui vivent dans ce même type d'union mais en présence d'autres personnes apparentées ou non. De même, celles qui vivent en ménage polygame se ressentent plus en position de vulnérabilité. En d'autres termes, pour les femmes, vivre en ménage simple et réduit semble poser moins de problème que de vivre en ménage élargi et de surcroît polygame.

⁸ Des analyses menées par ailleurs, d'après ces mêmes données d'enquête, ont révélé un retard de l'âge au premier mariage entre 1988 et 1993.

Tableau 3. Proportion parmi 100 hommes chefs de ménage ou 100 femmes de 15-49 ans de ceux qui éprouvent des difficultés à joindre les deux bouts, selon le type de ménage

Type de ménage	Femmes (15-49 ans)	Hommes chef de ménage (20-69 ans)
Chef de ménage seul	44	51
Couple	51	65
Ménage monoparental	66	67
Ménage nucléaire monogame	51	67
Ménage nucléaire polygame	60	57
Ménage nucléaire monogame avec autres parents et/ou non apparentés	58	69
Ménage nucléaire polygame avec autres parents et/ou non apparenté	57	56
Ensemble	56	63
<i>Effectif concerné</i>	<i>955</i>	<i>760</i>

En revanche, en ce qui concerne les hommes, les chefs de ménage nucléaire monogame, qui intègrent ou non des apparentés ou des amis, sont de loin ceux qui se déclarent les plus concernés par la dégradation des conditions de vie (plus de deux tiers des hommes chefs de ménage). La proportion de ceux qui rencontrent des difficultés à assurer leurs dépenses courantes est au contraire plus faible pour les ménages polygames élargis ou non (entre 56 et 57 %). Ainsi, à l'inverse des femmes, les hommes ne semblent pas percevoir la vie en ménage complexe ou avec plusieurs épouses, comme une source de difficultés.

c) Des stratégies axées sur la réduction du train de vie et la diversification des activités

La principale activité de secours pour les femmes est le commerce (49 % d'entre elles) (tableau 4). Dans la région étudiée, le travail des femmes consiste essentiellement à cultiver sur la terre du mari ou à seconder celui-ci dans l'exercice des travaux agricoles⁹. Elles s'occupent de la culture des tubercules et autres produits vivriers, souvent cultivés en association avec le cacao, ainsi que généralement du désherbage, du semage et de la récolte. Cette production vivrière est destinée à la consommation du ménage, mais il arrive aussi que les femmes

⁹ En 1993, 94 % des femmes agricultrices ont un statut d'aide familiale.

revendent le surplus sur les marchés, ce qui comble en partie le manque de liquidités engendré par la mévente des cultures de rente. Aussi la baisse des revenus a-t-elle certainement contribué à rendre cette commercialisation des produits vivriers plus systématique.

De plus, si la participation des femmes aux revenus du ménage, grâce au petit commerce, est une activité antérieure à la crise, il est probable qu'en ces temps de dégradation des conditions de vie, cette contribution augmente de façon non négligeable, élargissant peut-être même son rôle au delà de la simple assurance de la sécurité alimentaire du ménage. Cependant, la capacité des femmes à mettre en œuvre des stratégies agraires génératrices de revenus complémentaires dépend avant tout des moyens auxquels elles peuvent accéder. Or, le déséquilibre entre hommes et femmes dans l'accès aux facteurs de production, et notamment à la terre, restreint les marges de manœuvre des femmes qui doivent essayer de faire plus avec le peu qu'on leur octroie. Hommes et femmes ne disposent pas du même éventail de choix pour lutter contre les difficultés qu'engendre la crise. On notera que, de façon générale, les femmes font plus souvent appel à leurs parents ou à des amis pour s'en sortir : 26 % d'entre elles contre 8 % des hommes chefs de ménage.

Chez ces derniers, le premier réflexe pour amortir les effets de la crise consiste à réduire leur train de vie : 38 % d'entre eux prennent cette initiative. Le thème de la réduction des dépenses alimentaires revient en effet souvent dans les témoignages que nous avons recueillis auprès des citadins, ainsi qu'auprès des planteurs. La dégradation des conditions de vie conduit certaines catégories d'agriculteurs à ne consommer que les produits de leurs champs. Mais les citadins, qui n'ont le plus souvent guère d'autres possibilités que de se ravitailler sur les marchés, sont sur ce point désavantagés par rapport aux ménages ruraux. C'est d'ailleurs parmi les autres actifs, qui regroupent les petits métiers de l'artisanat et du commerce, ainsi que les autres travailleurs de statut précaire (notamment des agents du secteur tertiaire sans emploi fixe), que l'on rencontre la proportion la plus importante de chefs de ménage qui prétendent devoir restreindre leur train de vie (50 %).

La seconde solution, la plus répandue parmi les hommes, consiste à faire un emprunt à la banque ou à l'employeur (36 %), afin d'entreprendre une autre activité en plus de l'activité principale. Les activités auxquelles il est fait référence ici sont, pour l'essentiel, le commerce (ouverture d'une petite boutique), l'entretien d'une petite plantation de produits vivriers pour la consommation du ménage et la revente des surplus.

Tableau 4. Répartition de 100 femmes âgées de 15 à 49 ans et de 100 hommes chefs de ménage de 20 à 69 ans, selon le secteur d'activité et la stratégie adoptée pour faire face à la crise

Femmes de 15 à 49 ans					Hommes chef de ménage (20-69 ans)					
Secteur d'activité	Fait appel aux parents ou amis	Fait du commerce	Autre	Ensemble	Secteur d'activité	Fait appel aux parents ou amis	Réduit le train de vie	Emprunte pour autre activité	Autre	Ensemble
Agricultrice	16	54	30	100	Agriculteur	12	43	26	20	100
Artisanat, commerce	17	59	24	100	Salarié agricole	6	28	53	14	100
Ménagère	30	47	23	100	Autre salarié	4	30	54	12	100
Autre	62	24	13	100	Autre actif	8	50	22	20	100
Ensemble	26	49	25	100	Ensemble	8	38	36	17	100
<i>Effectif</i>	<i>246</i>	<i>468</i>	<i>236</i>	<i>950</i>	<i>Effectif</i>	<i>62</i>	<i>282</i>	<i>268</i>	<i>124</i>	<i>736</i>

Les salariés sont ici les plus concernés (entre 53 et 54 %). Rappelons que ce groupe est composé en majorité des employés de l'un des principaux complexes agro-industriels de la région, la Palmindustrie de Bolo, qui octroie des prêts aux travailleurs¹⁰.

Un homme agriculteur sur cinq a recours à une autre solution dont notamment la constitution d'un groupe d'entraide. Il est intéressant de noter que de telles initiatives, que l'on pourrait s'attendre à voir se développer sous l'effet du contexte économique difficile, restent souvent à l'état de projet ou se soldent fréquemment par un échec lorsqu'elles sont lancées. Les populations allochtones sont celles qui semblent les plus portées sur l'entraide collective. Mais, là encore, en dépit d'une volonté affirmée, ces formes particulières d'organisation restent marginales¹¹. À propos de la constitution de groupes de production tout particulièrement, circulent des rumeurs assez répandues, faisant obstacle à leur développement, selon lesquelles faire entrer un "étranger"¹² dans son champ, c'est donner libre cours aux mauvaises intentions que suscitent jalousies et rivalités. On relate ainsi des cas de récoltes saccagées (au moyen présumé des pouvoirs occultes) par des individus mal intentionnés ou encore des cas de personnes empoisonnées dans le but de les rendre inaptes aux travaux agricoles.

d) Des solidarités encore prégnantes

En dépit du fait qu'une majorité de personnes interrogées, hommes et femmes, ait déclaré avoir des difficultés à assurer le poids des dépenses courantes, les comportements d'entraide familiale semblent toujours à l'œuvre (même s'il est probable qu'ils contribuent également à creuser douloureusement le budget des ménages). Le propos de ce jeune planteur de cacao du village de Sago est révélateur de l'importance accordée aux solidarités familiales : *"Il ne faut pas oublier les parents qui sont un peu éloignés. En les oubliant, la vie n'a plus de sens, parce que, à un moment ou à un autre, vous aurez besoin d'eux."*

Parmi les femmes, les artisanes-commerçantes sont celles qui déclarent venir le plus souvent en aide à leur famille (56 %) (tableau 5). Il est vrai que cette catégorie renferme probablement le plus de femmes disposant d'un revenu autonome. À Sassandra tout particulièrement, il existe une catégorie de commerçantes dont l'installation en ville marque souvent une rupture avec le mari,

¹⁰ Précisons toutefois que les octrois de prêts sont soumis à des conditions de plus en plus sévères. À l'heure actuelle, il semble que ce soient les salariés occupant des postes d'encadrement qui en bénéficient le plus facilement.

¹¹ À l'exclusion des Groupes de vente en coopératives (GVC), qui rassemblent les producteurs de café et de cacao et dont la finalité est avant tout commerciale.

¹² Le terme d'étranger étant entendu ici dans le sens d'extérieur à l'unité de production, mais pouvant désigner une personne de la parenté étendue.

au profit d'un rapprochement avec leur lignage d'origine à qui elles destinent une partie de leurs revenus.

Tableau 5. Proportion (%) de femmes de 15 à 49 ans ou d'hommes chefs de ménages de 20 à 69 ans qui affirment recevoir ou offrir de l'aide, selon l'activité

Femmes de 15-49 ans			Hommes chefs de ménage de 20-69 ans		
Activité	Reçoit de l'aide	Offre de l'aide	Activité	Reçoit de l'aide	Offre de l'aide
Agricultrice	15	46	Agriculteur indépendant	12	67
Artisane, commerçante	18	56	Salarié agricole	5	86
Ménagère	14	46	Autre salarié	10	85
Autre active	30	28	Autre actif	10	67
Ensemble	16	46	Ensemble	10	74
<i>Effectif</i>	<i>277</i>	<i>778</i>	<i>Effectif</i>	<i>125</i>	<i>889</i>
Aucune aide	84	54	Aucune aide	90	26

Une forte majorité d'hommes appartenant au groupe des salariés, agricoles ou non, déclare venir en aide à sa famille (86%). Une telle situation illustre clairement comment la crise expose les salariés, qui ont le privilège de bénéficier de revenus réguliers, à de nombreuses sollicitations familiales. Il convient par ailleurs de préciser que cette catégorie renferme une forte proportion de migrants travaillant dans les complexes agro-industriels, et dont l'installation dans la région se trouve au cœur même d'un projet familial de solidarité. En effet, de nationalité burkinabè pour la plupart, ils viennent travailler temporairement en Côte-d'Ivoire dans le but de fournir une aide à la famille restée au pays.

Bien qu'on ne puisse pas établir de comparaison en terme de valeur réelle, on note un relatif déséquilibre dans les flux. De manière générale, les personnes interrogées prétendent plus souvent offrir de l'aide à leur famille qu'elles n'en reçoivent : 16 % des femmes bénéficient de l'aide de leur famille alors que 46 % en donnent. Le déséquilibre entre aide reçue et aide offerte s'exprime avec encore plus d'acuité chez les hommes : 74 % viennent en aide à leur famille vivant au village ou ailleurs alors que 10 % seulement prétendent en recevoir. Du côté des hommes, ce déséquilibre est lié à leur statut de chef de ménage¹³. Dans les entretiens menés auprès des exploitants agricoles, la prise en charge des jeunes frères est souvent évoquée. Les données de l'enquête de 1993 corroborent cette observation puisque

¹³ Les proportions de ceux qui aident ne permettent pas de comparer situations féminines et masculines, puisque l'échantillon des femmes compte aussi bien des épouses ou d'autres dépendants que des chefs de ménages.

90,5 % des hommes chefs de ménage affirment venir en aide à leur famille sous forme de dons d'argent et de produits de consommation courante (produits alimentaires locaux ou importés, médicaments) (tableau 6).

Bien que ces échantillons ne soient pas comparables terme à terme, on peut inférer du tableau 6 que les femmes participent plus que les hommes aux cérémonies (funérailles pour l'essentiel) (39 % contre 9,5 %). Notons que sous la rubrique "autre" se trouvent également, mais dans d'infimes proportions, l'aide sous forme d'achat de pagnes et de vêtements. Une majorité d'entre elles (58 %) reçoivent de l'aide de leur famille sous cette forme également. Cette particularité souligne l'importance que peut accorder une femme à l'entretien de liens plus ou moins étroits avec sa famille d'origine ; liens qui constituent une garantie pour elle dans le cas où elle serait amenée à rejoindre son village à la suite d'un veuvage ou d'un conflit avec sa famille d'alliance.

Tableau 6. Répartition de l'aide reçue des parents et de l'aide offerte, selon le type de prestation pour les femmes de 15 à 49 ans et pour les hommes chefs de ménage de 20 à 69 ans

Aide reçue			Aide offerte		
Type de prestations	Homme	Femme	Type de prestations	Homme	Femme
Produits de consommation courante	57	41,5	Argent, produits de consommation courante	90,5	61
Cérémonie, autre	43	58,5	Cérémonie, autre	9,5	39
Ensemble	100	100	Ensemble	100	100
<i>Effectif concerné</i>	<i>115</i>	<i>287</i>	<i>Effectif concerné</i>	<i>891</i>	<i>786</i>

3. Pratiques de solidarité et changements socio-économiques actuels

a) Les jeunes et les femmes, des solidarités remises en question

En dépit des changements à l'œuvre dans les structures familiales, les relations inter-familiales continuent d'intégrer les pratiques d'entraide. La solidarité demeure toujours une valeur en soi, même si les contraintes économiques qui pèsent sur les ménages se font de plus en plus lourdes. L'apparent décalage entre, d'une part, la rationalisation économique des comportements qui fait que l'on s'attend à une généralisation des réflexes de repli des ménages sur eux-mêmes et, d'autre part, les

conduites réelles qui semblent s'éloigner de ce modèle, rappelle sans cesse à l'observateur l'importance de la dimension sociale des solidarités.

La fonction de redistribution des richesses assurée par la famille, telle que nous l'évoquons dans la première partie de ce texte, reste donc en partie tributaire de logiques économiques et sociales intimement liées. Les pratiques de solidarité démontrent bien l'importance pour les communautés de garantir leur reproduction sociale, par delà la nécessité de servir les intérêts économiques individuels ou collectifs. Mais l'équilibre entre les deux principes est de plus en plus difficile à assurer. Lorsque les préoccupations quotidiennes se réduisent à la simple survie, les logiques économiques tendent à prendre le pas sur les impératifs sociaux. Néanmoins, les formes de distinction sociale définies par le sexe, l'âge, l'ethnie des individus, mais aussi leur place dans le mode de production et dans le ménage, conduisent à des situations variables, qui rendent hasardeuses les généralisations.

En économie de plantation, l'accès des jeunes garçons au statut d'exploitant autonome se fait généralement en parallèle avec l'entrée en union et la constitution d'une famille. La terre représente donc l'élément clé des relations interindividuelles, et joue un rôle fondamental dans le processus de régulation sociale. Aussi, si l'on convient du fait que traditionnellement *"les rapports de production entre aînés et cadets n'admettent pas l'appropriation systématique de la productivité de ceux-ci par ceux-là, mais posent comme principe que les cadets doivent partager la prospérité de leurs aînés et donc accéder à leur tour au statut d'aîné"* (Étienne, 1987, p. 89), force est de constater qu'aujourd'hui la crise foncière qui frappe les sociétés d'économie de plantation ne permet plus ce partage ou, tout au moins, le rend inéquitable. En définitive, la diminution des réserves foncières entraîne un déséquilibre sévère au niveau des rapports sociaux et tend à intensifier les clivages intra-familiaux, en renforçant les rapports de dépendance des cadets envers les aînés.

Les modifications des rapports de production rejaillissent à l'évidence sur la vie sociale. On ne saurait trop souligner les effets du ralentissement de la mobilité sociale et économique des jeunes (que traduit le gonflement de la taille des ménages observé dans la région de Sassandra) sur les formes d'organisation familiale. Les retombées importantes de la crise foncière sur l'accès des jeunes à la maturité sociale et économique vont entraîner de lourdes conséquences sur la constitution des familles. Le retard de l'âge au premier mariage, déjà observé, en est un premier signe. Des effets sur la fécondité sont également prévisibles.

Pour les femmes, la crise économique a des effets négatifs, mais certaines savent imaginer des stratégies nouvelles pour sauvegarder leurs intérêts. On a vu que les femmes chefs de ménages contribuent largement à l'accueil de parents. Nos observations sur le terrain ont par la suite révélé que ces ménages concernaient souvent des femmes veuves ou divorcées, d'âge relativement élevé et qui subvenaient aux besoins de leurs petits-enfants, parfois en bas âge, mais aussi de

leurs propres enfants. Ces derniers, scolarisés en ville, ayant échoué dans leur tentative d'insertion dans le marché du travail urbain, tentent difficilement un retour à la terre. Pour ces femmes, l'effort de solidarité à l'égard des jeunes est d'autant plus lourd à assumer qu'elles ne contrôlent pas l'accès aux moyens de production et peuvent par conséquent difficilement les enrôler dans une activité économique profitable. Ces ménages sont d'ailleurs ceux où la dégradation des conditions de vie se fait sentir avec le plus d'acuité.

Par ailleurs, la crise tend à alourdir les charges des femmes qui vivent dans la cellule domestique de leur mari, dans la mesure où elles doivent désormais contribuer aux dépenses que les hommes, dont les revenus se sont effondrés, se trouvent dans l'incapacité d'assumer seuls. Leur capacité de production prend donc une importance capitale pour la survie des ménages. Toutefois, la revalorisation du travail féminin se heurte à bien des obstacles liés aux structures économiques (faiblesse des marchés urbains environnants, faible développement des transports routiers, absence d'organisation) mais aussi d'ordre psychosociologique (valorisation excessive des cultures de rente en dépit des difficultés, résistance à la diversification des cultures). En outre, en même temps qu'on leur demande une participation accrue aux dépenses du ménage, les femmes se voient dessaisies d'une partie de leurs prérogatives, déjà faibles, en matière de gestion foncière puisque les hommes, en quête de revenus supplémentaires, tendent à établir des contrats de location sur des terres qu'on leur réservait autrefois (Léonard, 1995). Ainsi, là où l'évolution des rapports de production à l'intérieur de la cellule domestique pourrait conduire les femmes à exercer un contrôle accru sur les ressources, dans le domaine vivrier notamment, on assiste au contraire à l'heure actuelle à un renforcement de leur dépendance par rapport aux hommes, au prix d'une exploitation croissante de leur force de travail.

Dans de pareilles circonstances, l'autonomie des femmes peut difficilement se produire à l'intérieur de la cellule maritale. En milieu rural, le maintien des liens avec la famille d'origine peut devenir en ces temps de crise la seule planche de salut pour celles qui aspirent à une certaine reconnaissance sociale. Mais les conséquences seront là encore d'une importance cruciale en terme de reproduction des modèles familiaux. Si le renforcement des liens avec la famille d'origine est un passage parfois nécessaire pour une femme qui souhaite améliorer ses conditions de vie, il s'accompagne souvent d'une dégradation des relations avec le groupe d'alliance ; c'est notamment le cas de nombreuses femmes commerçantes installées dans la ville de Sassandra.

b) Une différenciation croissante des solidarités en proportion des activités productives

Enfin, les pratiques des solidarités évoluent différemment selon les groupes d'appartenance socio-économiques.

La dislocation des lignages qui accompagne la mise en place de l'économie de plantation rend difficile une reproduction des rapports sociaux sur le modèle traditionnel. Avec la crise, cette tendance se renforce et les individus doivent parfois faire de gros efforts pour assurer leur fonction de redistribution des richesses à l'intérieur du groupe de parenté. Le cas des salariés burkinabè des complexes agro-industriels montre bien à quel point le rôle que leur assigne la communauté peut relever du défi. Les difficultés économiques auxquelles ces travailleurs sont confrontés sur le lieu de leur migration accentuent le poids des sollicitations de la famille d'origine. Ne parvenant pas à accéder à la prospérité économique qui leur permettrait d'assurer avec aisance leurs obligations communautaires, beaucoup sont contraints de développer une activité secondaire. Mais dans le contexte actuel, les opportunités de diversification sont rares et pour les salariés des postes subalternes, les plus nombreux, l'accès au crédit est de plus en plus restreint.

Les autres catégories d'actifs des petits métiers du commerce et de l'artisanat, dont beaucoup se trouvent être également des migrants (guinéens et maliens notamment) subissent eux aussi à leur manière les effets de la crise. Pour ces derniers, la baisse générale du pouvoir d'achat des populations se solde par une diminution de la demande de services et, par conséquent, par une précarisation de leur situation. En outre, ces populations, majoritairement localisées en ville, n'ont guère la possibilité d'assurer leur autosuffisance alimentaire, au même titre que les exploitants agricoles. La solution qui consiste tout simplement à réduire les dépenses du ménage s'impose à eux de façon très nette. C'est peut-être surtout pour ces actifs, que le fait de venir en aide à la famille constitue la contrainte la plus forte. Ceci est d'autant plus vrai qu'il leur est difficile de demander de l'aide à leur famille qui se trouve souvent en situation encore plus précaire. Leur départ du pays d'origine participe d'ailleurs le plus souvent d'un projet familial de recherche d'amélioration des conditions de vie. Il y a donc pour eux une impossibilité à la fois matérielle (on ne demande pas à ceux qui ont moins que soi) mais aussi psychologique à se mettre en situation de demandeur. Pour ces migrants, c'est davantage sur place, grâce à l'entraide entre originaires, au delà des limites de la parenté, que la solidarité peut fonctionner. La survie des ménages de populations migrantes dépendra probablement en grande partie de leur capacité à maintenir ces réseaux de solidarité sur leur lieu d'implantation, sachant que l'assurance d'une réciprocité des transferts, entre membres d'un même lignage ou non, demeure en effet plus hypothétique lorsque les conditions de vie sont difficiles.

Si les agriculteurs ont été les premiers touchés par la crise, à travers la chute des prix du café et du cacao, avec toutes les conséquences que cela a pu entraîner pour eux en termes de dégradation du niveau de vie, ils forment néanmoins la catégorie qui possède le plus d'atouts pour s'en sortir. En effet, moins sollicités que les salariés ou les autres actifs par les obligations familiales, ils sont aussi ceux pour qui les mesures de réduction du train de vie sont indéniablement les moins contraignantes puisqu'ils ont la possibilité de pouvoir recentrer leur consommation autour des produits de leur exploitation. Cependant, derrière ce schéma d'ensemble, se cachent des distinctions qu'imposent les modalités d'accès aux ressources. Nul doute que l'agriculteur qui dispose de vastes surfaces cultivables pourra plus facilement opérer une diversification agricole tout en assurant à son ménage la satisfaction des besoins alimentaires minimaux, en accroissant ses surfaces de cultures vivrières. En revanche, pour les petits exploitants disposant de faibles surfaces, la diversification se fera plus difficilement, de même que l'augmentation des cultures vivrières demandera de plus grands sacrifices, rabaissant un peu plus encore les revenus déjà faibles des cultures de rente. Ainsi, l'intégration des populations à différents mode de production est-elle un facteur important de différenciation des effets de la crise, mais aussi des marges de manœuvre dont chacun dispose pour les amortir.

* *

*

À travers ce qu'elle permet de révéler sur les formes d'organisation des sociétés, la question du devenir des solidarités, minées par la crise, se révèle être un thème complexe où interfèrent de multiples facteurs. De cette imbrication de facteurs, dont les conséquences ne peuvent manquer d'influer sur les modes d'organisation des familles, il ne peut résulter qu'une variété de schémas. D'ores et déjà, il semble que le relatif immobilisme social et économique des femmes, l'instabilité des unions et l'affaiblissement croissant des liens conjugaux, la redéfinition des rapports inter-générationnels et l'émergence de nouvelles formes de négociation entre groupes socio-économiques, de même qu'entre segments familiaux à l'intérieur du lignage, constituent autant de facettes d'un mouvement social d'ensemble dont l'avenir nous dira s'il mène à des changements profonds et durables.

Références bibliographiques

ANTOINE Philippe et COULIBALY Sidiki, 1989. – *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*. – Paris, ORSTOM, 242 p.

- ANTOINE Philippe, BOCQUIER Philippe, FALL Abdou Salam, GUISSÉ Youssouf M. et NANITELAMIO Jeanne, 1995. – *Les familles dakaraises face à la crise*. – Dakar, IFAN/ORSTOM/CEPED, 209 p.
- ANTOINE Philippe et GUILLAUME Agnès, 1986. – "Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés", in : *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, p. 289-297. – Paris, AIDELF, n° 2, 600 p. (Colloque de Genève, 17-20 septembre 1984).
- BALANDIER Georges, 1985. – *Sociologie des Brazzavilles noires*. – Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 306 p.
- BOSERUP Ester, 1985. – "Economic and demographic interrelationship in Sub-Saharan Africa", *Population and Development Review*, vol. 11, n° 3, p. 383-397.
- CHALÉARD Jean-Louis et DUBRESSON Claude, 1989. – "Un pied dedans, un pied dehors : à propos du rural et de l'urbain en Côte-d'Ivoire", *Tropiques Lieux et Liens*, p. 277-290. – Paris, ORSTOM, (coll. Didactiques).
- COSIO-ZAVALA Maria, 1994. – *Singularités et modalités des transitions de la fécondité en Amérique Latine*. – Paris, Université de Paris X, 18 p. (Communication aux Journées Démographiques de l'ORSTOM sur "Maîtrise de la fécondité et planification familiale", Paris, 28-30 septembre 1994).
- DELPECH Bernard, 1983. – "La solidarité populaire abidjanaise en chiffres et en dire", *Cahiers de l'ORSTOM*, Série Sciences Humaines, vol. XIX, n° 4, p. 551-566.
- ELOUNDOU-ENYEGUE Parfait, 1992. – *Solidarités dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ?*. – Paris, CEPED, 40 p. (Les dossiers du CEPED, n° 22).
- ÉTIENNE Mona, 1987. – "Rapport de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire)", *Anthropologie et Sociétés*, vol. 11, n° 1, p. 71-93.
- ÉTIENNE Mona, 1979. – "Maternité sociale, rapport d'adoption et pouvoir des femmes chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire)", *L'homme*, juil.-déc. 1979, vol. XIX, n° 3-4, p. 63-107.
- FASSASSI Raïmi, 1994. – *Rapport sur les dynamiques familiales et la reproduction des ménages à Sassandra*. – Abidjan, ENSEA, mimeo, 65 p.
- GUILLAUME Agnès et VIMARD Patrice, 1995. – *La circulation et l'activité des enfants à Sassandra*. – Abidjan, ORSTOM, 12 p. (Communication au "Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra", Sassandra, Côte-d'Ivoire, 14-16 juin 1995).
- HAMMER SLOUGH Charles, 1994. – "Women's groups and contraceptive use in rural Kenya", in : Thérèse LOCOH and Véronique HERTRICH (éds.), *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, p. 267-287. – Liège, Derouaux Ordina Éditions, IUESP, 308 p.
- HUGON Philippe, 1990. – "L'impact des politiques d'ajustement sur les circuits financiers informels africains", *Revue Tiers Monde*, Tome XXXI, n° 122, Avril-juin 1990.
- LÉONARD Éric, 1995. – *La reproduction de la société agraire dans la région de Sassandra : intensification ou décapitalisation*. – Abidjan, ORSTOM, 13 p. (Communication au séminaire ENSEA-ORSTOM sur "Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra", Sassandra Côte-d'Ivoire, 14-16 juin 1995).
- LÉONARD Éric et OSWALD Marc, 1993. – *Les planteurs de cacao ivoiriens face à un double ajustement structurel : réponses sociales et techniques à une crise annoncée*. – Paris, ORSTOM, 17 p. (Communication à la Conférence Internationale sur l'économie du Cacao, Bali, octobre 1993).
- LESTHAEGHE Ron, 1989. – "Social organization, economic crises, and the future of fertility control in Africa", in : LESTHAEGHE Ron (éd.), *Reproduction and social organization in sub-saharan Africa*, p. 475-505. – Berkeley, University of California press, 556 p.

- MAHIEU François-Régis, 1989. – "Transferts et communauté africaine", *Statéco*, n° 58-59, Juin-sept. 1989, p. 107-136.
- MARIE Alain, 1987. – "Espace, structures et pratiques sociales à Lomé. Étude de cas", in : Émile LEBRIS *et al.* (éd.), *Famille et résidence dans les villes africaines*, p. 177-240. – Paris, l'Harmattan, 268 p.
- O'DEYE Michèle, 1985. – *Les associations en villes africaines. Dakar-Brazzaville*. – Paris, l'Harmattan, 125 p. (coll. "Villes et entreprises").
- SEGALEN Martine, 1981. – *Sociologie de la famille*. – Paris, Armand Colin, 283 p.
- VIMARD Patrice et GUILLAUME Agnès, 1991. – "Mobilités familiales et spatiales des enfants en Côte-d'Ivoire", in : André QUESNEL et Patrice VIMARD (éds), *Migration, changements sociaux et développement*, p. 243-261. – Paris, ORSTOM, 388 p. (Coll. Colloques et Séminaires, III^e Journées démographiques de l'ORSTOM, 1988).
- VIMARD Patrice, 1993. – "Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest", *Revue Tiers Monde*, tome XXXIV, n° 133.

CHAPITRE 16

FACE À LA PAUVRETÉ : STRATÉGIES UNIVERSELLES ET RECOMPOSITIONS AFRICAINES

François-Régis MAHIEU

Professeur à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Introduction

Une personne qui subit une forte contrainte sur son revenu et son bien-être tend à réagir. Elle peut, dans un cadre formel, travailler plus et augmenter son revenu individuel ou faire appel à une subvention institutionnelle. Elle peut encore jouer hors du contrôle de l'État, sur son réseau social, en développant une ou plusieurs activités informelles ou encore en faisant appel à des transferts privés émanant de ses relations familiales ou autres (de sa communauté).

En Afrique, les revenus informels prennent des modalités particulières selon les sociétés et leur niveau de revenu. Ainsi certaines sociétés contemporaines, caractérisées par un dualisme important rural/urbain, connaissent des transferts conséquents qui s'appuient sur une communauté "transgroupes". À l'inverse, d'autres sociétés plus rurales et sans grand développement urbain, pratiquent une pluriactivité fondée sur un réseau social traditionnel, comme celui des collines au Burundi. Cette problématique sera appliquée à l'évaluation de la pauvreté dans deux sociétés africaines contrastées : la Côte-d'Ivoire et le Burundi.

En Côte-d'Ivoire, les réactions individuelles ont lieu dans un système communautaire de transferts. Ces derniers créent des mouvements paradoxaux du revenu et de la consommation entre les espaces urbains et ruraux, qui remettent en cause les analyses effectuées dans ce pays sur la pauvreté qualifiée de "relative".

Ces réactions micro-économiques ont lieu dans une macro-économie à revenu intermédiaire, très ouverte sur l'extérieur.

Au Burundi, les stratégies individuelles se définissent dans un système réputé individualiste ; elles portent sur les allocations individuelles du temps et se matérialisent par une pluriactivité croissante. Celle-ci stabilise une population très nombreuse sur des parcelles extrêmement réduites, contrairement à toutes les normes démo-agronomiques, et en dépit d'une pauvreté "absolue" manifeste. Ces stratégies micro-économiques s'inscrivent dans le contexte macro-économique d'une économie enclavée très pauvre, dont la mise sous ajustement structurel a été très tardive.

Dans les deux cas, des enquêtes nationales ont permis de démontrer statistiquement l'"instabilité" de la pauvreté, soit sous sa forme relative (Côte-d'Ivoire), soit sous sa forme absolue (Burundi). Les méthodes statistiques utilisées sont fondées sur une représentation individuelle des déterminations sociales, qui est en fait une méthode de représentation des effets du social sur le comportement individuel.

1. Implications de la stratégie de transferts communautaires

Le transfert social dépend de la "carte individuelle des droits et obligations". Celle-ci est potentielle (situation sociale) et devient effective par suite de choix personnels. Cette carte définit une communauté qui dépasse la structure familiale, elle est "transgroupe" et ne saurait être opposée à la famille¹. Une assimilation de la communauté à la famille élargie serait réductrice. Les transferts communautaires se traduisent par des allocations ciblées autour de la ligne de pauvreté.

a) L'expression individuelle des contraintes communautaires

Avec la notion de "cartes de dotation"² de Amartya Sen (1981), on a mieux compris que les situations de famine ne résultent plus seulement de forces macro-économiques (agro-démographiques) mais aussi d'allocations de droits individuels ; d'où le paradoxe de famines liées à des greniers pleins. En généralisant, on peut

¹ Voir Guillaume, Vimard, Fassassi et Koffi, 1994.

² Ces cartes montrent la possibilité qu'a une personne située en deçà de la ligne de pauvreté de jouer sur sa double dotation en alimentaire/non alimentaire ; elles peuvent être étendues à des dotations formel/informel ou encore à des droits/obligations.

estimer que les droits d'un individu sont des obligations réciproques, réparties entre plus jeunes et plus vieux.

La situation des individus en matière de droits et obligations intergénérationnels (ROM³) peut être représentée par un graphe situant les droits et obligations, en abscisse selon leur intensité et en ordonnée selon leur répartition dans le temps, du passé au futur. Plusieurs configurations sont possibles en fonction du niveau de développement de la société et surtout de la génération en cause. Dans tous les cas, la somme à long terme des situations individuelles en termes de droits et obligations intergénérationnels (ROM) devrait aboutir à un équilibre. La situation générale d'une communauté en termes de droits et obligations sera matérialisée par une figure dont O sera le centre de symétrie, dans la mesure où, par définition, droits et obligations sont réciproques.

On peut ainsi concevoir que les droits et les obligations soient équilibrés selon le graphe suivant (figure 1).

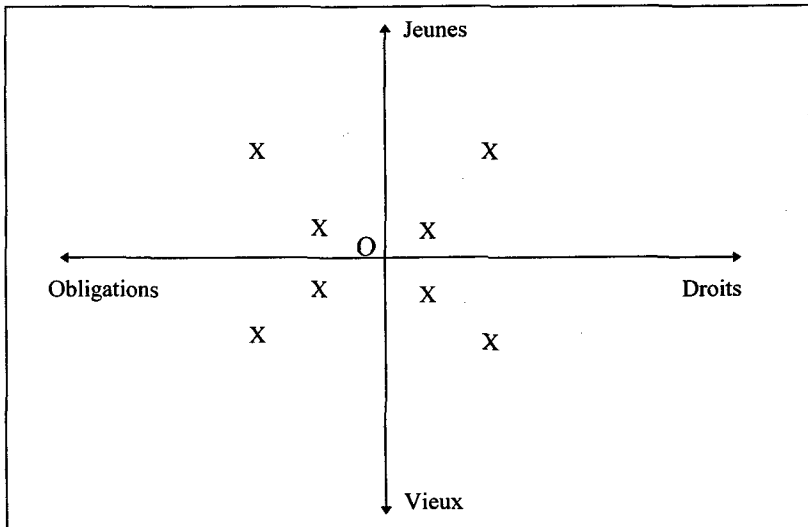


Figure 1. Carte des droits et obligations équilibrés

Cette configuration équilibrée définit un stock de droits et obligations pour une communauté donnée. Cette notion est théorique et doit être affinée dans le court et le moyen terme par l'observation des flux effectifs. Les enquêtes sur les ménages, quand elles comportent des modules individuels ayant trait aux transferts, permettent de calculer la relation au revenu des transferts communautaires, directs et indirects, c'est-à-dire, le "taux de pression communautaire". La pression communautaire au sens strict peut être étudiée uniquement par les transferts directs

³ *Rights and obligations map.*

aux bénéficiaires (en nature ou en valeur). Mais il faut aussi tenir compte de ces éléments importants de la solidarité que sont le tutorat, l'hébergement et les prestations funéraires et associatives (transferts indirects). Selon la méthode choisie la différence est importante. En Côte-d'Ivoire, les enquêtes répétées et individualisées trouvent des taux de pression communautaire de 100 % pour certains agents urbains ; de leur côté, les enquêtes standards sur les ménages évaluent les transferts directs à une proportion de l'ordre de 5 à 10 % du revenu ; ce qui est comparable à la situation dans les économies développées.

Les communautés au sein desquelles se produisent les transferts sont potentielles : chaque individu, en fonction de ses contraintes, de ses normes et des situations qu'il rencontre, consulte sa communauté et choisit parmi les actions communautaires possibles ; ainsi devient-il ordonnateur ou bénéficiaire de transferts. À ce stade, des déséquilibres se créent parce que certains reçoivent plus qu'ils ne donnent, et réciproquement. La position créditrice ou débitrice vis à vis de la communauté dépend largement de la situation de chacun dans l'histoire de sa communauté.

La perception qu'a une communauté du statut socio-familial d'un individu peut aggraver les tendances au déséquilibre. Le grand frère écrasé par les obligations ne retrouvera pas sa mise avec ses obligés, même avec des funérailles grandioses ! À l'inverse, certains assistés ne pourront jamais, sinon à leur échelle, rétrocéder les prestations qu'ils ont obtenues. De la même façon, les flux de la campagne à la ville, sans protection sociale formelle, seront déséquilibrés :

- structurellement, l'absence de droits de propriété certains et de protection sociale en zone rurale amène les planteurs à investir dans la formation de "grands types" envoyés à la ville. Leur retour est garanti par la solidité des liens communautaires ;
- conjoncturellement, le village assure des droits fonciers potentiels, garde les enfants et envoie des produits vivriers quand les récoltes sont bonnes. Mais cette aide en retour ne peut rembourser les prestations que la communauté exige de ses ressortissants urbains.

Dans certaines sociétés africaines contemporaines, certaines générations de ressortissants urbains ont une configuration de leurs droits et obligations telle que leurs droits sur le futur sont très faibles alors qu'ils doivent honorer des obligations écrasantes vis à vis du passé. Une déformation du réseau de droits et obligations de cette nature est représentée sur la figure 2 (zone inférieure gauche) ; une remise en cause des obligations envers les vieux pourrait créer un déséquilibre à l'avantage des jeunes (zone supérieure droite, figure 2).

Il existe ainsi des flux d'obligations à court et moyen terme qui, tout en engendrant des droits, ne se matérialisent pas au cours de la période par des flux. Les droits deviennent des créances intergénérationnelles dont le contenu et les

personnes obligées peuvent varier. Il existe donc une très grande souplesse dans le report des droits : par exemple, un droit sur un cousin permettra d'acquitter une obligation initialement conçue comme une prestation monétaire par une prestation en nature (hébergement ou tutorat par exemple).

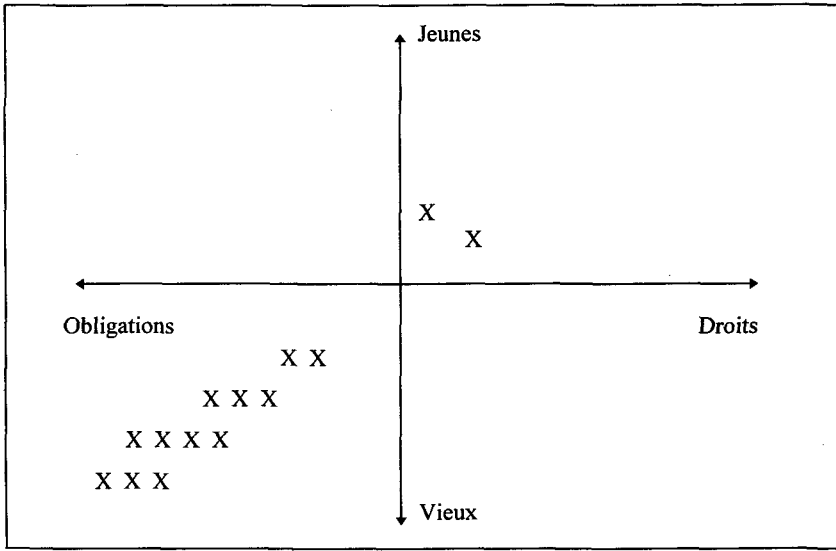


Figure 2. Carte des droits et obligations déséquilibrés

Les transferts associés aux droits et obligations posent plusieurs types de problèmes :

- ils suscitent des déséquilibres en chaîne sur les différents marchés. Par exemple, le fait de recourir massivement à des redistributions communautaires rend l'épargne non attractive, dans la mesure où elle se traduirait par un prélèvement supplémentaire. Plus généralement, ces transferts provoquent des déséquilibres sur le marché du travail, des biens et services, de la monnaie et du crédit ;
- la contrainte de transfert communautaire est relativement insensible aux modifications des instruments de la politique économique (Éboué et Mahieu, 1995), notamment de la politique fiscale. Les flux intergénérationnels et plus généralement intra-communautaires, se situent dans des "jardins secrets" sur lesquels la macro-économie ne peut définir des politiques efficaces ;

- dans le cas de certains pays exemplaires⁴, tels la Côte-d'Ivoire, ces problèmes se traduisent par des paradoxes.

Les résultats de l'enquête de la Banque mondiale sur les standards de vie (désormais LSMS⁵) en 1985-1986 montrent qu'à Abidjan au cours de cette période, le revenu a augmenté de 7,5 % et que la consommation a diminué de 4,5 %. Pour la même période, dans les zones rurales, le revenu a diminué de 3 % tandis que la consommation a augmenté de 2 %. En zone urbaine, la baisse de consommation n'a que peu de sens compte tenu de la faiblesse du revenu moyen et de l'importance des besoins. Dans les zones rurales, le déséquilibre entre évolution du revenu et évolution de la consommation ne peut pas être expliqué par une désépargne ; des transferts ville-campagne ont dû intervenir.

Dans un autre ordre d'idée, les enquêtes effectuées par l'Université d'Abidjan (1989, 1990) et l'enquête sur la dimension sociale de l'ajustement en 1991 soulignent l'importance de la pression communautaire sur le comportement économique. Cette pression crée un tel déséquilibre que l'on peut se demander si elle n'est pas surévaluée. En effet, comment admettre que des individus se plient à de telles obligations auprès de leurs relations tout en étant, *a priori*, des agents économiques rationnels, connaissant en milieu urbain une relative autonomie ?

Ces paradoxes soulignent les difficultés de la politique économique face à des rigidités ou à des "surréactions" (*overshootings*)⁶ sur lesquelles elle n'a pas de prise. En d'autres termes, elle ne peut contrôler que très faiblement les réactions des individus.

b) Aménagement économique de la communauté

En fonction de la situation, chaque agent économique peut aménager ses contraintes communautaires dans le cadre ROM. On sait, depuis la théorie des clubs (Buchanan, 1965), que la communauté n'a pas de valeur en soi et que les jugements de valeur que l'on peut porter sur elle dépendent de sa configuration (taille, nombre de normes, qualité du corps de normes et efficacité). Il se peut qu'elle traduise l'existence d'une "génération critique" (à l'image de ce qui apparaissait pour Abidjan en 1989), déformation aboutissant à des tensions sociales très fortes (émeutes des employés urbains en 1990-1991).

⁴ Très souvent l'analyse statistique semble éclairer une exception aux lois universelles. Ainsi l'ampleur des transferts communautaires nous a amené à amplifier la "particularité africaine". Depuis 1990, des découvertes successives, sur les pays développés (Attias-Donfut, 1995) ont souligné le côté universel de la redistribution intergénérationnelle et réaffirmé les problèmes de politique économique.

⁵ Living standard measurement surveys.

⁶ Une analyse alternative à l'analyse de la famine par les dotations s'appuie sur des paniques de marché non contrôlées (Ravallion, 1987), analogues à des paniques boursières.

Les générations critiques

Des déformations maximales pourront survenir pour certaines générations et les mettre en situation de pauvreté ; or, en apparence, leur niveau de revenu et leurs dépenses visant à satisfaire des besoins essentiels (en fait au profit de la communauté !) les mettent largement à l'abri des privations. Tout dépend à court terme de la situation individuelle nette en termes de droits et obligations intergénérationnels (ROM). Les taux de pression communautaire que les enquêtes (cf. *infra*) ont mis en valeur, révèlent une ROM fortement déficitaire. Il est ainsi possible de définir des générations critiques ; celles qui présentent un excès des obligations effectives sur les droits effectifs et qui, à la limite, ont des obligations sans capitaliser de droits. Ces générations sont aussi, dans les années 1980, les cibles favorites d'un ajustement économique qui deviendra, malgré lui, politique. Ces générations critiques correspondent le plus souvent à la classe moyenne productive en milieu urbain. Toute politique d'ajustement dont elle serait la cible, aurait des effets dévastateurs. En effet, les individus concernés fluctuent, en fonction de leur ROM, autour du seuil de pauvreté. Il existe ainsi, dans les générations critiques, une redistribution interactive dont l'optimum dépend du respect des préférences des individus et des contraintes imposées par la communauté.

La pression communautaire amène à des recompositions, par exemple à des segmentations de la communauté, entre ressortissants centraux (*insiders*) et périphériques⁷ (*outsiders*). Les *insiders* forment un noyau stable face à des cercles d'*outsiders* qu'il s'agit de satisfaire. On retrouve cette idée dans le fait que l'on peut distinguer un taux de pression directe et un taux de pression indirecte dont on peut aménager certaines des formes (par exemple les hébergements provisoires et les tutorats). Cette segmentation peut encore être illustrée par la distinction entre obligations fortes et obligations faibles. Ainsi, certaines déformations sociales peuvent perdurer, tel le déséquilibre entre jeunes et vieux, avec un risque croissant de marginalisation des enfants en cas d'obligations fortes en faveur des vieux.

La configuration de la communauté et la segmentation associée prennent une valeur donnée par rapport aux objectifs assignés : information, liberté, équité et efficacité. Le rôle de l'information est important dans une telle configuration. Un principe premier d'ignorance favorisera l'équité (Rawls, 1971) et peut être l'efficacité, mais il est à craindre qu'il soit antinomique de la liberté. Un principe premier d'efficacité favorisera l'information, mais risque d'être antinomique à l'équité.

Certaines variables, en particulier l'instauration de droits de propriété, peuvent influencer l'évolution de la configuration des droits et obligations d'une communauté. Mais la complexité de cet ordre économique interindividuel incite à

⁷ La sociologie et l'économie contemporaines ont tendance à analyser les crises sociales comme un "don/contre don" entre *insiders* à l'intérieur de l'entreprise, de la famille ou encore de la classe politique au détriments des *outsiders* (travailleurs précaires, cousins, immigrés).

être prudent en matière de politique économique. Si l'analyse positive, en particulier l'enquête sur le terrain, permet de reconstituer l'existence de communautés, rien ne permet d'affirmer qu'une politique de développement communautaire se traduira par des configurations positives. Si le système communautaire permet, en théorie, une redistribution "ciblée" optimale, il ne faut pas oublier que la communauté n'est jamais bonne en soi. On peut imaginer une communauté d'autant plus inefficace que sa taille et le nombre de normes qui en résultent augmentent. La communauté peut devenir ainsi totalitaire, tout en étant peu efficace et économiquement invalidante.

c) La redistribution communautaire, une stratégie optimale

Le cadre de réflexion est celui d'un double revenu possible, fait du revenu individuel et du "revenu social", défini en référence à Gary Becker (1974) comme le revenu tiré de l'environnement (figure 3).

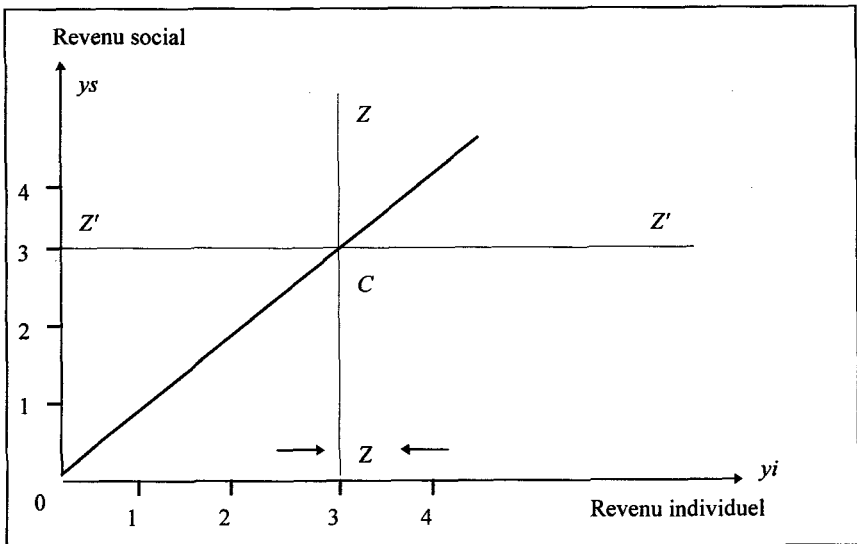


Figure 3. Allocation ciblée

Les individus possèdent des dotations en revenu individuel et en revenu social. Admettons qu'ils se classent selon leur revenu individuel de 0 à 4 et que la ligne de pauvreté ZZ passe en 3. Une telle ligne de pauvreté peut être tracée également pour le revenu social, soit $Z'Z'$. La diagonale OC indique les modalités de la redistribution possible. Par exemple le coût de la redistribution, tel que chaque pauvre devienne non pauvre, serait égal au triangle OCZ .

Une politique efficace (au sens du maximum de résultat pour un minimum de coût) de lutte contre la pauvreté consistera à faire passer un individu ayant un

revenu de 2 au-delà de la ligne de pauvreté. Si cette redistribution est effectuée par la taxation, celle-ci sera contrainte, définitive et sans contrepartie. Elle comprendra des coûts d'identification de la pauvreté qui risquent de transformer une dimension "sociale" en dimension "statistique" de la pauvreté. L'échec du programme de la Banque mondiale intitulé "Dimension sociale de l'ajustement structurel" (fermé en 1992, après cinq années d'existence coûteuse) montre, à la limite, qu'il aurait mieux valu transformer les crédits correspondants en allocation universelle. Une telle démarche ne soulagera, enfin, que les plus riches des pauvres. En effet, l'offre de développement peut être assimilée au dollar marginal d'aide. Un tel dollar ne sera efficace que pour les catégories les plus proches de la ligne de pauvreté. Mais si la redistribution s'effectue dans la classe moyenne, c'est-à-dire dans l'ensemble flou autour de la ligne de pauvreté, mieux vaut laisser jouer la classe moyenne elle-même. Le transfert volontaire, dans le cadre communautaire, des droits et obligations corrige les effets de la taxation. En admettant que l'individu 4 soit taxé, il "prête" un transfert à 2 et acquiert un droit intergénérationnel sur 2. Si l'on intègre les stratégies différenciées des acteurs, des marchandages sont possibles. L'effet de transfert est ainsi d'autant mieux ciblé ("*perfect targeting*", Besley et Kanbur, 1988) qu'il résulte de la volonté des acteurs. Ce type de redistribution peut être conçu comme "optimal" s'il respecte les préférences de chaque acteur ; en ayant conscience que cette optimalité ne règle pas le problème des plus pauvres des pauvres. Aussi, d'autres formes de stratégies optimales peuvent-elles être mises en place, par exemple celles qui induisent par les marchés liés à la pluriactivité informelle.

2. Implications de la stratégie de pluriactivité

Faisons l'hypothèse d'une société africaine, individualiste⁸ et particulièrement pauvre. Les stratégies ne peuvent pas être fondées sur un revenu formel ou sur des transferts privés. Il en résulte un individualisme apparent qui contraste avec la solidarité altruiste que nous avons examinée. La pluriactivité comporte généralement une part prédominante d'informel. Ce qui compte c'est autant la structure (imbriquée et donc fragile) de l'allocation de temps que la nature du micro-marché social. On illustrera cette stratégie, alternative à la précédente, par la problématique et les résultats d'une enquête nationale menée au Burundi en 1991-1992⁹ (Mahieu *et al.*, 1992).

⁸ Dans le cadre de la pluriactivité burundaise, en cas de difficultés, l'aide est demandée en priorité aux clients, sous forme d'avances (72 %) ; la famille n'est invoquée que pour 15 % des cas. Par rapport à d'autres régions d'Afrique où la famille élargie joue un rôle clef, la solidarité familiale joue un rôle quasi nul.

⁹ L'enquête a porté en 1991 sur la saison sèche (dite en kirundi, *ici*) et en 1992 sur la saison très pluvieuse (dite en kirundi, *urushana*).

Pluriactivité, cartes individuelles d'allocation du temps, optimum de pauvreté

La pluriactivité rurale informelle

La production est informelle au sens où elle n'est pas localisée dans un endroit spécialement affecté à une activité spécialisée. Elle est donc effectuée principalement sur commande. Les différentes activités de production sont imbriquées au sein de chaque allocation de temps. Elles ne donnent pas lieu à des créations d'emplois et à une comptabilité et n'utilisent pas de façon statistiquement significative des matières premières et de l'outillage. La demande est effectuée par les pluriactifs eux-mêmes. Le marché est donc interne et étroit. Cette étroitesse constitue la principale contrainte pesant sur cette stratégie, plus que les problèmes classiques de disponibilité en capital et de maîtrise des connaissances. Les échanges sont principalement monétaires, le but de la pluriactivité étant de compléter le revenu monétaire. La pluriactivité rurale échappe à l'État. Ses activités ne sont pas comptabilisées et échappent à l'impôt. Curieusement, les collines du Burundi sont tapissées d'innombrables bananiers et la vie courante est très marquée par la bière de banane dont la production échappe à toute statistique.

Les rapports entre l'agriculture et les autres activités saisonnières s'expriment au sein de l'allocation de temps. La pluriactivité est donc un édifice fragile, qui permet de comprendre pourquoi une population aussi nombreuse et pauvre arrive à se maintenir sur les collines de cette région. À travers les allocations de temps, se dessine un taux de change réel entre formel et informel. Les allocations de temps permettent ainsi d'intégrer l'informel et de voir les conséquences d'une politique délibérée de surévaluation du formel. L'enquête montre les imbrications complexes d'activités, complexité aggravée par la pauvreté. Dans ces activités, l'activité sociale joue le rôle d'un bien de premier ordre. Son accomplissement est la condition de l'existence des activités informelles et du marché.

Les allocations individuelles du temps

Il est évident qu'une pluriactivité saisonnière, ne se traduit pas par la création d'emplois permanents mais que la répartition du temps disponible entre activités successives, ce que l'on dénomme les "schémas individuels d'allocation du temps".

Dans le cas du Burundi, en 1991-1992, les schémas d'allocation du temps montrent que les agents, face à la pauvreté, augmentent le nombre de leurs activités. Tous les enquêtés, par définition, développent une activité en plus de l'activité principale ; mais près du quart d'entre eux développent au moins une troisième activité. Certaines activités, faiblement auto-déclarées, prennent une importance beaucoup plus grande au niveau de l'allocation du temps. Tel est le cas de la fabrication et de la commercialisation des boissons traditionnelles, en particulier de

la bière de banane. L'allocation du temps montre le rôle des activités liées à l'intégration sociale : conversations, boissons traditionnelles. Elle souligne l'imbrication fragile des activités et le lien entre pauvreté et nombre potentiel d'activités. La pluriactivité est la stratégie privilégiée par les agents afin de réagir aux contraintes démo-économiques. Une activité complémentaire à l'activité agricole ne peut se développer isolément. L'intérêt de l'enquête est de fournir des tableaux d'allocation du temps par activité et par produit. Ces tableaux permettent de simuler les effets de politiques économiques alternatives sur la complémentarité des activités et le bien-être des personnes concernées. La part de chaque activité est approchée par la répartition du temps consacré à chacune d'elles. Les activités de la veille sont appréciées plus précisément par la répartition des activités par unité de la journée. Les schémas d'allocation du temps soulignent l'imbrication des activités des agents économiques concernés. La pluriactivité est mise en évidence par la méthode d'enquête, notamment en confrontant les activités déclarées au début du questionnaire, l'allocation du temps déclarée dans le questionnaire détaillé et celle qui apparaît dans la question de contrôle sur les activités de la veille. En croisant cette activité complémentaire avec les activités productives, on s'aperçoit que 77 % des enquêtés ont au moins deux activités complémentaires, près de 5 % d'entre eux en ont au moins trois. Les plus concernés sont les maçons (31,1 %), les menuisiers (12,3 %), les fabricants de nattes (12,3 %). Les maçons pratiquent pour une large part (55 %) un minimum de trois activités.

L'optimum de pauvreté

Le paradoxe de la surpopulation rurale au Burundi¹⁰ est analysé au moyen d'un concept d'optimum de pauvreté, lequel est stabilisé par l'allocation du temps. La situation d'optimum de pauvreté signifie qu'il existe une coïncidence entre une situation d'optimum, en tant qu'équilibre réalisable préféré à tous les autres, et une situation "classique" de pauvreté relative (mesurée par rapport à la ligne de pauvreté). Elle demande à être comprise par la manifestation empirique (indices) des préférences des individus. Pour ce faire, une analyse purement micro-économique doit être entreprise. Elle doit mettre en lumière les schémas individuels et les situations interindividuelles, en particulier les équilibres de marché interindividuels associés à cet optimum.

En situation de pauvreté, l'allocation du temps joue un rôle fondamental : l'individu tente d'accroître le nombre de ses activités. Dans un contexte de pauvreté généralisée, le marché est étroit et très saisonnier. De ce fait, le revenu tiré par un individu de ses activités et sa situation relative de pauvreté sont d'autant plus

¹⁰ Une enquête nationale sur les activités complémentaires à l'activité agricole a été effectuée en 1991-1992 au Burundi par François-Régis Mahieu *et al.* à la demande du Ministère du travail ; cette enquête sur 600 individus a été établie par tirage aléatoire sur un recensement préalable des individus pratiquant ces activités. L'enquête réalisée par Jean-Pierre Hubert en 1992 portait sur 400 exploitants agricoles. Ces enquêtes ont porté principalement sur les hommes : 86 % de l'échantillon pour la première ; 99,5 % pour la seconde.

difficiles à déterminer. Cette situation de pluriactivité misérable se traduit par un équilibre dans l'allocation du temps. Cet équilibre peut être préféré à un moment donné du temps à tous les autres et traduire ainsi un "optimum de pauvreté" (ce qui justifierait l'hypothèse de "non survivance" de Gérard Debreu, 1960). Les stratégies sur les allocations de temps permettent de compléter l'analyse de la pauvreté par les droits effectuée par Amartya Sen (1983), où la dotation non monétarisée d'un individu en biens alimentaires et en biens non alimentaires lui permet de rester dans une zone de survie, et d'éviter une migration forcée. Cette dotation peut être complétée par un équilibre monétarisé portant sur des biens complémentaires à l'auto-subsistance. Dans ce cas interviendra un marché fermé, réservé aux seuls producteurs percevant un revenu monétaire. Cette dotation complémentaire est mal connue car elle est, par nature, informelle et échappe à l'enregistrement statistique et au contrôle légal. Mais elle peut doubler le revenu d'auto-subsistance et renforcer le bien-être.

Considérons qu'une situation est optimale si elle est préférée par un ensemble d'individus à toutes les autres ; de sorte que toute modification de cette situation se traduit par la diminution de l'utilité d'au moins un agent. La préférence peut être indiquée par un "vote par les pieds", que peut exprimer une stabilité démographique. Dans le cas des pluriactifs burundais, plus de la moitié des enquêtés se sont déplacés dans le passé, mais moins de 0,5 % déclarent vouloir migrer. Le taux de reproduction sociale (artisans dont le père ou la mère est artisan) est de 33 % en zone rurale (20 % en milieu urbain). Elle est d'autant plus forte que les individus préfèrent cette situation, alors même qu'elle est très difficile et que des solutions alternatives (migrer) peuvent être librement choisies ; on peut ainsi opposer l'affirmation de grandes difficultés à l'envie de rester sur la colline et de vouloir s'en sortir au prix d'une utilisation forcenée du temps. Pauvreté et nombre d'activités seront alors étroitement corrélés : ainsi, au Burundi, la colline de Kayanza, détient le record de la densité (526 habitants au km²). Elle est réputée pour son activité artisanale (Mahieu *et al.*, 1992) et connaît un des taux les plus élevés de pluriactivité (27 % des enquêtés ont au moins trois activités).

Ainsi, un certain nombre d'indicateurs révèlent, à travers les recensements et les enquêtes, jusqu'à quel point des agents économiques préfèrent s'adapter stratégiquement à une situation plutôt que d'en choisir une autre. Les indicateurs sociaux soulignent la volonté d'intégration, la préférence pour un type de vie sociale, la volonté de conserver un rang et un prestige social durement acquis. Ces préférences se traduisent également en allocations individuelles de temps, et peuvent être estimées, grâce aux enquêtes, par les flux correspondants (transferts, dépenses ostentatoires, prestations réciproques, etc.). Elles montrent l'adhésion à un système social de reconnaissance et de solidarité. L'adhésion est d'autant plus significative que ce choix s'effectue dans un contexte de difficultés croissantes (pression démographique de plus en plus forte, baisse des rendements, avantages comparatifs importants de la vie urbaine).

Tableau 1. Comparaison des principales répartitions du temps dans la pluriactivité au Burundi (1991-1992)

(Premier type de produits cités par les enquêtés ; en % des réponses)

Associations significatives	Passage 1(*)	Passage 2(**)
	En proportion (%) des observations	
1	5,5	ns(***)
12	11,4	12,2
123	47,9	53,1
1234	7,7	ns
124	3,9	8,3
34	7,3	8,7
14	2,6	ns
4	4,5	4,5

Les unités significatives de temps sont 1 : Mu Gitondo, le matin ; 2 : Ku murango, le midi ; 3 : Ku muhingamo, l'après-midi ; 4 : Ku mugoroba, le soir. Pour ne pas alourdir les commentaires, on parlera d'activités effectuées en "1" ou "1 et 2" ou encore "1234" et toutes combinaisons pertinentes, selon les cas.

* en saison sèche (Ici) en 1991.
 ** en saison des pluies (Urushana) en 1992.
 *** ns : Non significative.
 Source : Mahieu *et al.*, 1992.

Aménagement du marché social

Cette stratégie de pluriactivité se maintient, à condition de garantir l'intégration sociale. De ce point de vue, les activités qui tournent autour de la bière de banane jouent un rôle fondamental. Ce type de produit s'inscrit d'abord dans une logique sociale, puis dans un schéma individuel d'allocation du temps. Ainsi, le rythme de la journée est ponctué par la recherche et la consommation de ce produit au sein d'un groupe social. Le mode de consommation positionne l'individu dans le groupe social (à quel niveau est-il invité, quelle est la qualité du produit ?). Le marché correspondant est un pur marché. Les producteurs sont en même temps les consommateurs. L'argent gagné à vendre la bière est réservé pour en racheter. Il n'existe pas de rente de situation : l'incertitude sur la qualité du produit est telle que la qualité du produit réalisé par chacun est toujours aléatoire. Enfin, ce marché concerne un produit élaboré (avec plusieurs stades de fabrication : germination, trempage, fermentation). Ce marché social¹¹ ne peut perdurer que si le temps d'activité sociale est maintenu ; ce que nous avons retrouvé avec l'expression en kirundi *Gutembere*, se promener. Ce temps est fragile, particulièrement en cas

¹¹ Les partenaires du marché social à savoir les voisins de la colline posent de sérieux problèmes anthropologiques d'appellation, ces voisins pouvant être des membres de la famille par subdivision du *Rugo*. Ce problème d'appellation des membres de la famille est bien connu des démographes, tel le problème dans la famille burundaise de la "roue de secours" ; ce type de problème est aussi sérieux que celui des enfants dans les sociétés à classes d'âges.

d'accélération des projets de développement de type "échangeable" ou à haute intensité du travail. Il existe une contrainte forte sur le temps de l'activité sociale et plus généralement sur une pluriactivité pouvant impliquer des navettes entre les différents lieux d'activité.

Près de 50 % des produits (qui sont au moins issus d'une seconde activité) sont élaborés en 123, ce qui dénote à la fois une forte pression sur le temps et une certaine faiblesse de cette utilisation du temps. Le fait que 50 % des produits soient fabriqués autrement que par la séquence 123 souligne une très forte imbrication des activités.

L'imbrication des types d'activité : comparaison des activités selon les saisons

La comparaison des allocations de temps par activité souligne le recentrage des activités en saison des pluies (*Urushana*) sur le matin associé au midi (12) et sur la journée standard (123). Il en résulte une intense compétition entre les principales activités (agricole, autres productions, domestique, sociale) du matin et du milieu de la journée (midi). La concurrence la plus vive a lieu entre les activités sociales, les activités agricoles et les activités domestiques.

En saison sèche (*Ici*), les premières activités sont les activités sociales (535 Unités de temps) et les activités agricoles (534 U), suivies par l'activité domestique (410 U) et la production complémentaire (254 U). En saison pluvieuse, l'agriculture (295 U) et les activités sociales (291 U) sont encore conjointement les activités les plus conséquentes, contre 201 U pour les activités domestiques et 123 U pour les activités complémentaires. Les activités sont rythmées par les saisons avec une légère réduction, de la saison sèche à la saison pluvieuse, du poids relatif des activités domestiques et complémentaires (qui passent de 39 à 36 % des unités de temps) et un recentrage, sur la journée, des activités agricoles et sociales. L'augmentation de la production agricole peut être obtenue par une réduction du temps consacré aux activités domestiques ou, en l'absence de celles-ci, par une diminution des activités sociales (discussions, activités collectives...).

Si les activités complémentaires occupent une place plus modeste, elles dépendent des activités sociales, notamment par la discussion et le rôle des relations avec les clients. Les coûts de la pluriactivité en travail sont inséparables des coûts d'information, de transaction, de négociation qui se mesurent en temps d'activité sociale. On peut ainsi imaginer qu'une augmentation accélérée d'une production agricole très exigeante en temps (le café arabica ou le thé par exemple) n'aurait pas d'effet immédiat sur les activités complémentaires. Ce sont les activités sociales qui seraient les plus atteintes, dans la compétition sur les unités de temps composites 12 et 123.

Mais les activités complémentaires seraient atteintes ensuite ; ainsi, la bière de banane implique de se promener (*Gutembere*), ce qui veut dire, entre autre, chercher l'enclos où s'achève la fermentation de la bonne bière, puis marchander. Il en est ainsi de la plupart des produits de l'activité informelle dont le marché se confond avec l'activité sociale. Par contre, l'aménagement du réseau des partenaires est possible pour certaines activités, en fonction de contraintes saisonnières, par exemple les activités liées aux marchés de l'habitation ou de l'alimentation ; notamment si la pression démographique est forte. Ainsi en saison des pluies, l'activité agricole dégageant moins de revenus, la concurrence entre "offreur" vis à vis d'une demande réduite par ce peu de revenu est d'autant plus forte.

La marge de manœuvre sur les marchés segmentés est un point mal connu. D'un côté, ils ont certaines particularités de la concurrence (liberté), de l'autre ils se révèlent très imparfaits (taille réduite avec peu de participants, rigidité des comportements). Les micro marchés segmentés jouent donc un rôle de régulation sociale, notamment en zone de pression démographique extrême. Un déficit de l'informel (suite à une politique suboptimale de développement) provoque, soit un recours au formel (difficile dans une économie misérable et enclavée), soit une recomposition démo-économique.

Quel type de recomposition ?

La situation paradoxale d'un optimum de pauvreté ne tient plus : pression démographique et rareté des terres obligent à partir ou à mourir. Sous une forte pression démographique, le rapport homme/sol est critique en agriculture de montagne. D'un côté une agriculture en terrasses exige un rapport hommes/sol élevé, de l'autre la pression foncière ne doit pas dépasser un certain seuil sous peine de "recréation ethnique" et donc d'exode forcé. On peut éviter le "préjugé agro-démographique" du rapport homme/sol (Boserup, 1987), en prenant en compte non seulement le travail des femmes et la rotation des cultures, mais aussi la pluriactivité au sein de laquelle les femmes et les hommes assurent leur cohésion sociale. À la rigidité de la relation homme/sol, la pluriactivité apporte un élément de flexibilité économique et de cohésion sociale. La pluriactivité double le revenu des habitants en zone rurale au Burundi (Mahieu *et al.*, 1992) ; cette activité fournit le supplément d'argent liquide (le dernier billet de 1 000 francs burundais (FBU) vient à 70 % de cette activité). Elle permet ainsi de couvrir les petits besoins alimentaires, ménagers et familiaux (Hubert, 1994). La famille joue un rôle critique dans la mesure où l'enquête révèle que les problèmes familiaux constituent la troisième contrainte pesant sur la pluri-activité (après l'étroitesse du marché et le manque d'outillage).

Du fait que les pays de la sous-région connaissent une surpopulation similaire, l'exode accentue les instabilités et accélère l'ethnocide par massacres ou pandémies. Un déséquilibre en chaîne s'opère sur les micro marchés. Mais à chaque interruption de ce processus, s'opère une recomposition des marchés, même dans le dénuement le plus extrême. Si les premières enquêtes sur la pluriactivité en milieu rural

(Mahieu *et al.*, 1992 ; Hubert, 1994) ébauchent les modes de vie en situation de stabilité, les recompositions en situation instable restent inconnues. Jean-Pierre Hubert évoque l'idée d'une segmentation en milieu rural entre un noyau de pluriactifs et une frange prolétarisée ; ce mouvement interne au milieu rural contredirait le fatalisme des modèles d'exode rural. Néanmoins, André Guichaoua insiste (1989) sur la faible différenciation de la société rurale burundaise : la pluriactivité misérable maintient des standards de vie assez similaires parmi l'ensemble des ménages ruraux. La pluriactivité misérable entretient donc une colline ou une sous-colline dans un cadre solidaire et donc, en reprenant le cadre de la figure 3, l'allocation de pluriactivité tend à assurer un "revenu universel" ; tous les agents reçoivent, par l'élargissement du marché, un revenu supplémentaire sans taxation. En admettant que la ligne de pauvreté corresponde à un niveau de survie, le nouveau revenu apporté par la pluriactivité permet de translater le revenu individuel au-dessus de Z' . La redistribution qui correspond alors à la figure 4, est de type "universel". Plus globalement, l'allocation universelle est fournie ici par le marché résultant des activités informelles des individus.

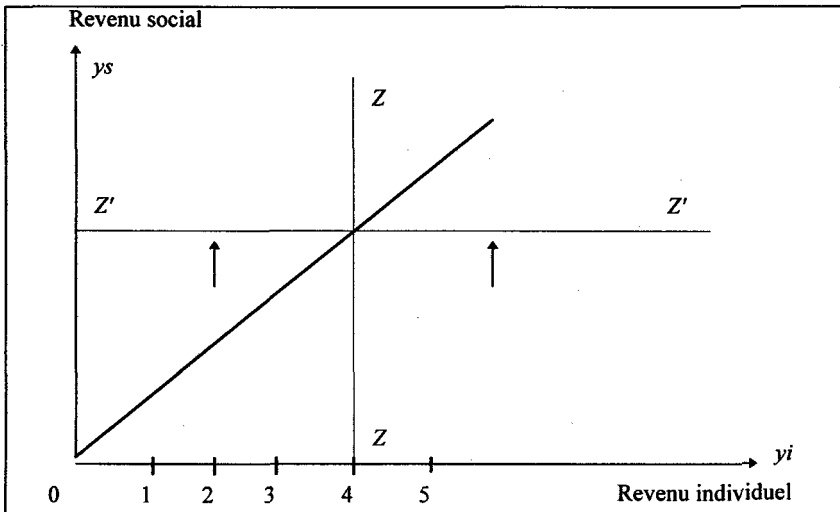


Figure 4. Allocation universelle

Elle ne résulte donc pas d'un développement décrété, où la lutte contre la pauvreté dépend des paris macro-économiques des experts de l'État ou des agences internationales ; encore moins de la création artificielle d'une "entreprise sociale" analogue aux entreprises de réinsertion des pays riches. Cette allocation est optimale si elle respecte les allocations individuelles de temps et donc un équilibre naturel entre activités formelles et informelles. Toute gestion artificielle, hors de ces normes, risque de mettre en péril cet équilibre social, notamment en favorisant une migration intrarurale dans des régions surpeuplées.

Conclusion

Les contraintes de pauvreté appellent deux types de stratégies informelles : des transferts intra-communautaires et de la pluriactivité misérable. Les chocs externes sur ces édifices provoquent des recompositions qui échappent à la politique économique. Cette inefficacité de la politique économique, aussi bien pour les transferts intra-communautaires que pour les micro-marchés, se traduit par une incapacité à maîtriser les recompositions et à en prévoir les effets : segmentations de la communauté, ethnocide cumulatif par effondrement de la régulation marchande. La pauvreté, telle qu'elle résulte de la distribution des biens, dépend des stratégies interindividuelles, dans le cadre de déterminations sociétales. La distribution des revenus est perturbée par des transferts (effet *T*) et la pluriactivité (effet *P*). Ces deux effets, une fois combinés, illustrent l'instabilité des situations de pauvreté autour des lignes *ZZ* et *Z'Z'*. Dans de nombreuses économies sous-développées, la réaction à la pauvreté comblera un effet de transfert (effet *T*) et un effet d'accumulation d'activités (effet *P*) qui tous les deux permettent de compléter l'ensemble de la redistribution informelle. Cet ensemble ne désigne pas uniquement la production urbaine non structurée ou les micro-entreprises, mais l'ensemble des activités (production, services, finance) et des transferts (familiaux, communautaires) dont peut bénéficier une personne, compte tenu de son environnement social.

Ces deux effets relèvent de comportements volontaires et sont à réinterpréter dans le cadre de la redistribution optimale. Les cartes du "tendre" (transferts) et du "temps" (pluriactivité) résultent du choix des personnes sous leurs contraintes, fussent-elles exorbitantes. Ces deux effets illustrent la complexité des situations redistributives, en Afrique comme ailleurs, dans un ensemble socio-économique généralement discontinu où interviennent des priorités et des seuils.

Références bibliographiques

- ATTIAS DONFUT Claudine (éd.), 1995. – *Les solidarités entre générations*. – Paris, Nathan.
- BECKER Gary, 1974. – "A Theory of Social Interaction", *Journal of political economy*, vol. 82, n° 6, nov-déc., p. 1062-1096.
- BESLEY Timothy et KANBUR Ravi, 1988. – "Food Subsidies and Poverty Alleviation", *The Economic Journal*, vol. 98, p. 701-719.

- BOSERUP Ester, 1987. – *Agricultural Growth and Population Change*. – London, New palgrave, Mc Millan.
- BUCHANAN J.M., 1965. – "An economic theory of clubs", *Economica*, february 1965, n° 32, p. 1-14.
- DEBREU Gérard, 1960. – *Theory of Value, an Axiomatic Analysis of Economic Equilibrium*. – New York, J. Wiley. (Traduction française : Paris, Dunod, 1966).
- ÉBOUÉ Chico et MAHIEU François-Régis, 1995. – *Ménages dynastiques, fonctions de consommation et politiques de stabilisation en Afrique*. – UREF/AUPELF, miméo. (Communication présentée au Colloque de Rabat, Janvier 1995).
- GUICHAOUA André, 1989. – *Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale. Tome 1 : l'ordre paysan des hautes terres centrales du Burundi et du Rwanda*. – Paris, L'Harmattan, 208 p.
- GUILLAUME Agnès, VIMARD Patrice, FASSASSI Raïmi et KOFFI N'GUESSAN, 1994. – *La circulation des enfants en Côte-d'Ivoire : solidarité familiale et redistribution de la main d'œuvre*, p. 11-22. – Abidjan, ORSTOM. (Communication présentée au Colloque International "Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle", ORSTOM-GIDIS-CI, 28 nov.-2 déc. 1994, Abidjan).
- HUBERT Jean-Pierre, 1994. – *Les activités extra-agricoles comme source de revenu et comme dynamique de diversification dans les exploitations agricoles traditionnelles au Burundi*. – Bujumbura, ISABU. (Publication, n° 176).
- MAHIEU François-Régis, SINDANO Kidasi et MBAZUMUTIM Martin, 1992. – *Le secteur non structuré rural au Burundi. Enquête nationale sur les activités complémentaires à l'activité agricole*. – Bujumbura, BIT/Ministère du travail, miméo.
- RAVALLION Martin, 1987. – *Markets and famines*. – Oxford, Clarendon Press.
- RAWLS John, 1971. – *A Theory of Justice*. – Oxford, Clarendon Press.
- SEN Amartya, 1981. – *Poverty and famines*. – Oxford, Clarendon Press.
- SEN Amartya, 1983. – "Economics and the Family", *Asian Development Review*, vol. 1, n° 2.

CHAPITRE 17

LE DEVENIR DE FAMILLES AFFECTÉES PAR LE SIDA : UNE ÉTUDE DE CAS EN CÔTE-D'IVOIRE

Sylvie DELCROIX

Chargée de projet au Centre international de l'enfance et de la famille, Paris

et

Agnès GUILLAUME

Chercheur à l'ORSTOM, ETS, ISD-Paris¹

Introduction

La forte prévalence du sida en Afrique, surtout dans des pays tels que l'Ouganda, la Tanzanie, la Côte-d'Ivoire, la République Centrafricaine, le Zimbabwe... suscite beaucoup d'interrogations quant aux incidences de cette épidémie sur la croissance démographique, et plus généralement sur le développement économique et social de ces pays. En affectant les enfants et les individus jeunes, c'est en effet le potentiel reproductif et productif qui se trouve atteint et, ainsi, la structure des familles et leur organisation économique et sociale.

Cet article présente, dans une première partie, un état des connaissances relatives aux conséquences du sida en Afrique : conséquences sur la démographie des familles mais aussi sur les relations économiques et sociales des personnes touchées, et notamment sur les solidarités familiales entre ces personnes atteintes et leur entourage. Dans une seconde partie, l'article analyse plus spécifiquement, à partir d'une étude de cas menée en Côte-d'Ivoire, le devenir de familles affectées par la maladie, en particulier l'évolution de leur structure, de la prise en charge des

¹ ETS : Équipe de recherche Transition de la fécondité et santé de la reproduction.
ISD : Institut santé et développement.

enfants, ainsi que les modifications apparues dans les conditions économiques de vie des ménages.

1. Une maladie aux conséquences familiales multiples

a) *La démographie africaine menacée ?*

Les discours relatifs aux conséquences démographiques du sida en Afrique ont souvent adopté un ton "catastrophiste", annonçant une dépopulation massive du continent ou, du moins, un fort ralentissement de sa croissance. Actuellement ce discours a été révisé et l'on s'accorde à dire que les conséquences du sida se mesurent davantage en termes qualitatifs que quantitatifs ; en effet, du fait que la population atteinte est composée essentiellement d'individus jeunes en pleine période active et reproductive, les capacités de développement économique et social des pays sont gravement affectées. Ainsi, d'après des projections réalisées en 1989 sur cinq pays africains fortement touchés (Tanzanie, Ouganda, Kenya, Rwanda, Zaïre), "*si l'on fait la moyenne des résultats 'intermédiaires'... on obtient d'ici à 2010 une multiplication de la population des cinq pays par 1,9 au lieu de 2,1 sans sida*" (Vallin, 1994).

L'incidence immédiate du sida sur la population liée à la transmission par voie materno-foetale et sexuelle se mesure par l'augmentation de la mortalité infantile et des jeunes adultes, et se traduit par une réduction de l'espérance de vie. Le sida apparaît comme la principale cause de mortalité chez les adultes dans certaines villes africaines comme Abidjan et Kinshasa (Garenne *et al.*, 1995 ; Nelson *et al.*, 1991). L'espérance de vie pourrait, dans deux pays fortement touchés (l'Ouganda et la Zambie), diminuer pour atteindre respectivement 31,5 ans en 2010 et 42,6 ans en 2020 (soit une baisse de 5,5 ans par rapport à 1994 et de 8,4 ans par rapport à 1990). Quant à la mortalité infantile, certaines études prévoient une augmentation d'un tiers à trois quarts (US Bureau of the Census, 1994 ; Nunn *et al.*, 1995 ; Nicoll *et al.*, 1994), bien qu'à travers les enquêtes démographiques et de santé (EDS) des pays africains "*aucun ralentissement de la baisse en cours dans des pays comme l'Ouganda ou le Burundi*" n'apparaisse (Vallin, 1994).

Les conséquences de la maladie sur la fécondité n'ont pas été réellement quantifiées par les études. Comme pour la mortalité, elles sont peu visibles en terme de niveau, mais l'apparition de la maladie au sein des familles retentit néanmoins sur les comportements reproductifs. Le potentiel reproductif des familles se trouve atteint par les décès des individus en âge fécond et des enfants en bas âge. Le sida risque de modifier les attitudes vis-à-vis de la reproduction, la valeur accordée à l'enfant et les idéaux en matière de procréation. Ainsi, "*la perspective d'une*

augmentation de la mortalité infanto-juvénile ... [risque d'être] un facteur non négligeable de maintien d'une fécondité élevée puisque le décès d'enfant suscite un impératif besoin de remplacement" (Dozon et Guillaume, 1994). Damien Rwegera (1995), à partir d'entretiens menés auprès de malades du sida en Côte-d'Ivoire, a pu observer "un renforcement de l'enfant comme instrument de survie familiale". Dans certains pays ou groupes de population, le sida apparaît dans un contexte où une baisse de fécondité est amorcée, et l'on peut se demander comment cette gestion de la fécondité va évoluer, car les méthodes de prévention du sida, notamment les préservatifs, ont également des vertus contraceptives. Cette fonction contraceptive peut d'ailleurs constituer un frein à leur utilisation pour les couples souhaitant avoir des enfants, même malgré la séropositivité d'un des conjoints. Mais ce désir d'enfants peut également être remis en cause par la menace de les contaminer ou la peur qu'ils ne deviennent, à plus ou moins brève échéance, orphelins. L'apparition du sida pourra, selon les situations ou les personnes, avoir un effet de renoncement ou au contraire d'accélération dans la constitution de la descendance. Ces évolutions de la mortalité et de la fécondité auront d'importantes conséquences sur la constitution des familles et leur devenir.

b) L'organisation familiale perturbée

L'apparition du sida survient dans un contexte de transformation des structures familiales, accentué par la crise économique actuelle, et exacerbe les problèmes existants tant du point de vue social qu'économique. Ainsi Janet McGrath *et al.* (1993) pensent que l'impact de l'épidémie sera accentué par les réponses sociales qui perturbent le fonctionnement normal des communautés. La structure de la famille et son fonctionnement sont affectés par la présence d'un malade du sida, qu'il s'agisse de la composition et de l'organisation du ménage, de sa survie économique ou de ses relations avec son entourage ; éléments qui se répercutent sur le fonctionnement des familles.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le potentiel productif et reproductif des familles se trouve atteint par la diffusion du sida et les rôles assignés à chacun au sein de la famille, concernant notamment la prise en charge des enfants, sont modifiés. Les effets de la maladie, variables selon le profil de la (ou des) personne(s) atteinte(s) dans le ménage, touchent différemment les hommes et les femmes, en fonction des positions économique et sociale qu'ils y occupent. Le rôle de pourvoyeur de soins est traditionnellement dévolu aux femmes qu'elles soient épouses, mères, sœurs ou filles du malade (Setongo *et al.*, 1994 ; Foster, 1993 ; Seeley *et al.*, 1995). Ce rôle de "soignant" qui incombe aux femmes alourdit considérablement leur charge de travail, affecte leur capacité productive et leur possibilité de s'occuper des tâches domestiques, et notamment des enfants. Au fur et à mesure que l'état de santé du malade se détériore, cette prise en charge des soins devient de plus en plus lourde à supporter, quant au temps à y consacrer, mais aussi

d'un point de vue physique et émotionnel (Danziger, 1994). Ainsi pour faire face à ces besoins, les femmes sont parfois contraintes de confier certains de leurs enfants, d'abandonner diverses tâches ou du moins de réorienter leurs activités productives. Déjà très affectées par la maladie dans leur vie quotidienne, elles sont également davantage sujettes à la contamination puisque la probabilité d'infection d'une femme par un homme est plus élevée que l'inverse. Le facteur de risque de leur contamination est le comportement sexuel du mari (Ghys *et al.*, 1995), constatation importante quand on sait le faible pouvoir de négociation qu'elles ont parfois dans leurs relations sexuelles. À cela s'ajoute, du fait de la transmission materno-fœtale, une remise en cause probable de leur rôle de mère, dont dépend très souvent leur reconnaissance par la famille et la société.

Quand la maladie atteint une famille, sa structure se modifie. Cette transformation peut se traduire par une disparition des familles nucléaires ou leur évolution vers un modèle monoparental (voir infra). Certaines familles connaissent un accroissement du nombre des inactifs, des personnes âgées ou très jeunes, et le départ des enfants vers d'autres ménages (apparentés ou non) comme cela a pu être constaté dans une étude menée à Kampala (McGrath *et al.*, 1993). L'analyse réalisée en zone rurale dans le district de Rakaï, en Ouganda, par Tony Barnett et Piers Blaikie (1992), décrit précisément ces évolutions familiales où, au fur et à mesure que la maladie se transmet, une famille nucléaire se transforme en un ménage composé exclusivement d'enfants : décès successif des parents, de deux de leurs sept enfants, départ d'un enfant chez ses grands-parents, le ménage n'étant finalement composé que de quatre enfants survivants. Ces modifications ont, bien évidemment, des incidences sur l'activité économique des membres du ménage et leur production.

Avec l'apparition de la maladie, la mobilité intra-familiale s'accroît. Celle des enfants, pris en charge par leurs grands-parents, oncles et tantes ou même des amis, est justifiée par l'incapacité physique ou financière des familles des malades à s'occuper d'eux (McGrath *et al.*, 1993 ; Barnett et Blaikie, 1992 ; Foster, 1993). Celle des malades procède de la recherche d'une prise en charge par la famille (les parents, les frères et sœurs, etc.), tel le cas de cette malade à Kampala qui déclare "*quand je suis tombée malade, je suis allée chez ma sœur qui maintenant me soigne*" (McGrath *et al.*, 1993) ou simplement d'un souci de se rapprocher des structures sanitaires. La maladie affecte donc directement la structure des familles nucléaires, mais également celle des familles élargies et met à l'épreuve les solidarités familiales dans leur ensemble.

c) Les solidarités familiales éprouvées

Les solidarités familiales, déjà mises à mal par la crise économique sont, avec le sida, confrontées à la gestion d'une autre crise. Il faut apporter aux malades et à

leur famille un soutien économique (notamment pour assumer les coûts des soins) et psychosocial, mais aussi pour subvenir aux besoins des enfants.

La prise en charge du malade par la famille nucléaire ou la famille élargie reste très dépendante de l'information dont le malade et son entourage disposent sur la maladie, mais aussi de l'annonce qui leur a été faite et des possibilités de soutien par des structures de conseil qui leur sont offertes. La question de l'annonce du diagnostic est en effet un élément important dans les relations intra-familiales. L'annonce, quand elle est faite², s'adresse généralement au malade qui choisira ensuite qui en informer au sein de sa famille. La crainte de la dépression, du suicide ou, cas extrême, de la volonté supposée du patient de vouloir disséminer la maladie, est citée par les médecins comme des motifs pour "différer" cette annonce. Différentes raisons peuvent amener les malades à taire leur état : la peur du rejet, de la stigmatisation, de l'opprobre ainsi projetée sur la famille : "*la transmission par voie sexuelle, toujours citée comme mode de contamination est associée à l'infidélité, au 'vagabondage sexuel', à la prostitution ; la transmission dite accidentelle (la contamination par le sang...) n'est jamais évoquée spontanément*" (Gruénais, 1994). Cette non-information de la famille peut aussi répondre à un désir de ne pas la confronter à des situations difficiles à assumer : angoisse de la perte d'une personne aimée, charge économique et émotionnelle occasionnée par les soins, risque de laisser des enfants orphelins ou de veuvage, impossibilité de faire des plans d'avenir notamment pour la constitution de la famille (McGrath *et al.*, 1993). Les savoirs erronés concernant les modes de transmission suscitent des perceptions de la maladie et des craintes qui sont préjudiciables pour les relations familiales et peuvent jeter le discrédit sur le malade et sa famille, avec toutes les conséquences qui s'ensuivent : rupture, rejet, répudiation, abandon des enfants. La réaction familiale sera fonction de la "familiarité" avec la maladie, du niveau économique du ménage mais également des charges qu'elle représente : quand cette maladie devient plus fréquente dans la population, les craintes de contamination par les contacts quotidiens diminuent et les conditions de prise en charge des malades s'améliorent.

Le rôle de la famille élargie a été largement étudié dans différents pays et les conclusions divergent quant à ses capacités à faire face à ces problèmes. Ainsi Campbell et Williams (1990), à propos d'une étude menée en Zambie, concluent que "*dans le contexte des soins et de la prévention du sida, la famille est une force nationale*". Par contre l'avis de Marc-Éric Gruénais (1994), à partir d'études réalisées menées au Congo sur ce sujet, diverge : "*quant à la solidarité familiale qui s'exprimerait à priori envers les malades selon nombre de médecins, elle est à bien des égards un mythe... La solidarité de la famille africaine est bien souvent davantage postulée que réelle*". Cette mobilisation familiale reste cependant dans bien des cas importante, tant du point de vue affectif que financier (Poaty, 1994), surtout au moment du décès. Elle émane essentiellement des parents proches et

² Ce qui n'est pas, de la part des médecins, systématique (Collignon, Gruénais et Vidal, 1995).

surtout des femmes (épouses, mères, tantes ou sœurs) auxquelles les soins aux malades, tout comme les tâches domestiques (Keogh *et al.*, 1994), sont traditionnellement dévolus.

Avec l'apparition du sida, le système du lévirat est lui aussi remis en question. En Ouganda, cette pratique a été dénoncée et son abandon suggéré car elle peut "*propager le virus à travers l'ensemble de la famille étendue*" (Hunter, 1990). Au Mali également, certains médecins la considèrent comme "*une coutume dangereuse... (car) la famille va continuer à être endeuillée*" (Le Palec, 1995). Pourtant le lévirat pourrait, selon Annie Le Palec (1995), "*peut-être représenter une de ces institutions facilitant la prise en charge des séropositives... Elle pourrait également permettre aux veuves de pouvoir continuer à vivre, si elles le désirent, au sein du lignage auquel elles ont donné des enfants, et donc de rester auprès d'eux*". À travers ce système, les femmes peuvent maintenir leur insertion dans le réseau familial et bénéficier de son soutien. En effet, bien souvent, outre le traumatisme émotionnel lié à la disparition de leur conjoint, elles se trouvent parfois après le décès de leur mari dans des situations économiques précaires n'ayant peu ou plus accès aux moyens de production et aux sources de revenus (Danziger, 1994), les procédures d'héritage leur étant souvent défavorables.

Un des sujets qui suscite des interrogations quant aux rôles des solidarités familiales est le problème de la prise en charge des "orphelins du sida". Largement médiatisée, cette question est l'une des conséquences familiales du sida le plus fréquemment décrite, surtout dans des pays de forte prévalence tels l'Ouganda et la Tanzanie. La notion d'orphelin doit être relativisée car elle ne recouvre pas toujours les mêmes réalités selon les études³ : ces différentes situations ont des conséquences sur la prise en charge économique et sociale de ces enfants, qui n'ont pas tous les mêmes besoins. Ce problème des orphelins n'est pas nouveau en Afrique étant donné la faible espérance de vie des populations et l'écart d'âge, parfois important, entre parents et enfants, la prévalence des maladies à caractère souvent léthal mais aussi l'importance de certains phénomènes tels les guerres, les sécheresses et les famines. La spécificité du sida a donné plus d'acuité à cette question des orphelins puisque quand l'un des parents décède, l'autre a une forte probabilité d'avoir été infecté (Obbo, 1993). La prise en charge de ces enfants par la famille reste pratique courante comme ont pu le constater Tony Barnett et Piers Blaikie (1992) et ce rôle incombe le plus souvent aux grands-parents, oncles et tantes. Les grands-parents, qui antérieurement bénéficiaient du soutien de leurs enfants, voient donc leur situation modifiée et ils se trouvent ainsi plus largement impliqués dans la prise en charge des petits-enfants et l'activité économique de la famille. Mais, face aux difficultés économiques et à la crainte suscitée par la maladie, ces solidarités tendent à s'essouffler et l'accueil des enfants s'avère parfois problématique. Ainsi dans

3 Sont considérés comme orphelins les enfants de moins de 15, 18 ou 20 ans, ayant perdu, un ou leurs deux parents : en Ouganda, un orphelin est un enfant de moins de 18 ans qui a perdu au moins un de ses parents, et Hunter (1990) estime pour le district de Rakaï en 1989 que 12,8 % des enfants sont "orphelins" que parmi eux 23 % ont perdu leurs deux parents.

plusieurs pays des structures se mettent en place pour pallier ces difficultés : orphelinat, familles d'accueil...

d) Des économies familiales fragilisées

Le sida intervient dans un contexte où les économies familiales sont fragilisées par la crise économique, les plans d'ajustement structurels et la récente dévaluation du franc CFA qui a amené à un renchérissement des coûts de la santé : les produits pharmaceutiques et le matériel médical étant en grande partie importés (Kaddar, 1994).

Les incidences du sida sur la productivité dans différents secteurs économiques ont été largement décrites au niveau des économies locales et nationales pour le secteur agricole, notamment en Ouganda, en Zambie et au Rwanda (Barnett, 1994 ; Foster, 1993 ; Gillespie, 1989) mais aussi sur le secteur industriel, notamment le secteur minier en Afrique centrale et australe (Nkowane, 1988), et le secteur privé en Côte-d'Ivoire (Chevallier, 1994). Au niveau micro-économique, le sida affecte tout particulièrement les familles dont les revenus dépendent essentiellement de leur capacité à mobiliser la force de travail familial, ce qui est le cas de la plupart des ménages agricoles. Les conséquences de la maladie sont également importantes lorsque les personnes atteintes sont celles sur lesquelles l'autonomie financière du ménage repose : absentéisme, baisse de productivité ou cessation d'activité concernant non seulement l'activité du malade mais également de ceux qui doivent consacrer leur temps à le soigner.

Pour les familles, les conséquences se mesurent en terme de baisse de revenus mais également d'augmentation des charges financières pour soigner les malades et assumer le coût des funérailles. Les coûts des soins grèvent considérablement les budgets familiaux (Ankrah, 1991). En l'absence de système de couverture sociale ou de prise en charge mutualiste⁴, et confrontées à la réduction drastique des budgets de l'État, les populations ont à supporter des charges de plus en plus élevées pour leur santé, charges auxquelles s'agrègent souvent des coûts de déplacement pour accéder aux soins. Face à cette situation la réaction des familles peut consister, soit en un choix dans la famille, des individus qui pourront bénéficier des soins tel que McGrath *et al.* (1993) ont pu le constater au Zaïre, soit en un refus d'engager de telles dépenses, comme a pu le noter Marc-Éric Gruénais (1995) au Congo où "*il peut sembler inutile de dépenser de l'argent pour les soins d'un mort en sursis alors que la survie des vivants est déjà préoccupante*". Assertion complétée par Jean-Paul Poaty (1994), toujours au Congo, qui a pu remarquer que "*la modicité des moyens financiers de la famille force souvent les parents à attendre la solidarité africaine*

⁴ Seules quelques caisses mutualistes existent dans certaines entreprises privées ou pour quelques fonctionnaires mais elles ne prennent en charge, le plus souvent, qu'une infime partie des dépenses de santé.

qui n'agira que le jour du décès". Le coût des funérailles constitue pour les familles une charge financière importante. Ainsi Jean-Paul Poaty (1994) mentionne qu'au Congo "le décès reste l'occasion d'une ostentation sociale pour toute la famille". Par contre, dans d'autres pays tels l'Ouganda et le Zaïre, ces cérémonies funéraires ne suscitent plus une importante mobilisation en terme de temps consacré comme en terme financier, leur fréquence répétée obligeant à un réaménagement de ces pratiques (Barnett et Blaikie, 1992).

Une des conséquences sur les budgets familiaux est une diminution de certains postes de dépenses : alimentaires, vestimentaires ou scolaires (amenant à une déscolarisation précoce des enfants) et des possibilités d'épargne du ménage (Barnett et Blaikie, 1992 ; Danziger, 1994). Ces problèmes de subsistance se manifestent souvent avec une plus grande acuité pour les femmes et les enfants. En effet, en cas de décès du mari, celles-ci se trouvent le plus souvent privées de l'héritage, en particulier de l'héritage foncier qui revient à leur belle-famille. Ainsi, en Zambie, une veuve peut être laissée sans moyens pour gagner sa vie ou même pour répondre à l'essentiel des besoins de la famille ; elle est ainsi contrainte de retourner avec ses enfants dans sa famille d'origine (Foster, 1993). Par contre, Tony Barnett et Piers Blaikie (1992) ont montré que lorsque ces veuves vivent à proximité de leurs beaux-frères, elles bénéficient d'une aide minimale, et peuvent parfois rester dans leur maison. Certaines vont toutefois migrer vers la ville, se remarier ou retourner dans leur famille d'origine.

Dans les ménages agricoles, la diminution de la productivité peut amputer les revenus, ce qui va limiter la capacité de recrutement de main-d'œuvre extérieure et donc entraîner un recentrage sur la main-d'œuvre familiale, en particulier celle des enfants, motif supplémentaire d'une déscolarisation précoce. La disponibilité en main-d'œuvre familiale est, dans le même temps, amoindrie par la diminution ou la cessation d'activité du malade ou de ceux qui le soignent. Ce changement dans le recrutement et la disponibilité de la main-d'œuvre peut entraîner, comme l'ont montré Tony Barnett et Piers Blaikie (1992), le passage d'une production basée sur les cultures de rente à une agriculture de subsistance : situation qui va contribuer à un amoindrissement des disponibilités monétaires et corrélativement des possibilités de recours aux soins. La diminution des revenus agricoles s'accompagne également d'une limitation de la capacité de recours aux intrants, engrais et pesticides qui ne fait qu'accentuer la baisse de productivité et craindre, à terme, un moindre contrôle sur l'écosystème ; il y a là un risque de résurgence de certaines maladies, notamment la trypanosomiase (Hanson, 1992), et de multiplication des jachères. À travers cette baisse de la production agricole, se pose le problème de la sécurité alimentaire, que ce soit au niveau des ménages, au Rwanda (Gillespie, 1989), ou au niveau national (Brown *et al.*, 1994).

Cette brève revue des conséquences du sida illustre les conséquences de la maladie sur l'économie des familles et plus généralement sur leur bien-être :

éléments que nous allons discuter à la lumière de données recueillies en Côte-d'Ivoire.

2. Le devenir de familles affectées par le sida en Côte-d'Ivoire

a) *Objectif et méthodologie de l'enquête*⁵

L'enquête menée dès 1992, en Côte-d'Ivoire, fait partie d'un programme de recherche multicentrique sur "*le devenir socio-économique des enfants et familles touchés par l'infection à VIH / sida*" qui a été conduit dans trois pays dont le Burundi et Haïti, choisis du fait de leur niveau de prévalence élevé. Ainsi en Côte-d'Ivoire, il était estimé à 10 % en 1993 à la Conférence de Consensus de Yamoussoukro, et une enquête de séroprévalence auprès des femmes enceintes en zone urbaine révèle un taux de 16,2 % en 1992 (PNLS, 1994). Cette recherche longitudinale portant sur un suivi de 120 familles avait pour objectif d'analyser le devenir de familles affectées, dont l'un au moins des adultes ayant à charge un enfant, était en début de maladie, afin de pouvoir orienter des politiques de soutien aux familles affectées. Une approche pluridisciplinaire, articulant les approches sociologique, démographique et économique, a été privilégiée.

Nous présenterons tout d'abord l'évolution de la structure des ménages, le rôle et le statut des membres du ménage et l'importance des solidarités familiales et sociales.

b) *La structure des ménages et son évolution dans le temps*

La structure des ménages a été reconstituée à partir des liens de parenté exprimés par rapport au malade et non au chef de ménage comme cela est traditionnellement fait. Dans les trois-quarts des cas, le malade ou son conjoint est le chef de ménage. Cette structure est variée, une typologie en cinq groupes a été définie :

⁵ Cette enquête a été coordonnée par le Centre international de l'enfance, et réalisée avec des chercheurs de l'Université de Côte-d'Ivoire, de l'ORSTOM, du laboratoire d'Économie Sociale de Paris I et financée par l'Agence nationale de recherche sur le sida et le ministère français de la Coopération et du Développement. Nous remercions Nathalie Bechu et Bi Tah Nguessan pour la coordination de l'enquête sur le terrain et leur participation à l'analyse des données présentées ici. Pour plus de détail sur la méthodologie de l'enquête, voir Bechu *et al.*, 1995.

- les familles nucléaires simples composées du malade, de son conjoint et leurs enfants ;
- les familles nucléaires avec composants périphériques, c'est-à-dire avec des ascendants ou des collatéraux du malade ou des individus sans parenté avec le malade ; dans ces deux types de familles, le malade ou son conjoint est toujours le chef de ménage ;
- les familles monoparentales simples, où le malade ou le conjoint du malade décédé, est toujours le chef de ménage ;
- les familles "monoparentales avec composants périphériques". Cette dernière catégorie renvoie à des réalités différentes, puisqu'elle concerne des familles où le malade (ou son conjoint, si le malade est décédé) est chef de ménage (37 % des cas au premier passage), et des familles où il vit chez ses parents, grands-parents ou chez une autre personne qui lui est apparentée ou non ;
- et un cinquième groupe qualifié d'"autre" qui regroupe les autres familles, c'est-à-dire des familles composées du malade ou de couples sans enfants biologiques, qui vivent avec des personnes apparentées ou non, ou d'enfants biologiques du malade qui vivent seuls ou avec des personnes apparentées ou non apparentées.

L'analyse de cette typologie familiale au début de l'observation et après un an de suivi révèle un certain nombre de changements dans la composition des familles dus au départ ou à l'arrivée d'individus dans le ménage, mais surtout à des décès et à des ruptures d'unions. L'importance des changements affecte différemment les types de familles. Le modèle nucléaire simple ou avec composants périphériques caractérise plus de la moitié des familles en début d'observation (55 %) mais seulement un tiers au sixième passage où le modèle monoparental domine (42 % des familles) (figure 1).

Les évolutions de ces structures familiales divergent selon le devenir du malade. Le décès du malade (24 cas durant la période) est bien évidemment l'une des causes de leur évolution. Elle se traduit essentiellement par le glissement d'un modèle nucléaire vers un modèle monoparental simple (22 % des cas) ou monoparental avec composants périphériques dans un tiers des cas, mais aussi d'une transformation de l'un de ces deux modèles, vers une situation où les familles sont composées d'enfants du malade vivants seuls ou avec d'autres parents. Cette importante proportion d'enfants seuls ou sans leurs parents biologiques pose à terme le problème de leur prise en charge par la famille, d'autres personnes ou éventuellement par des institutions.

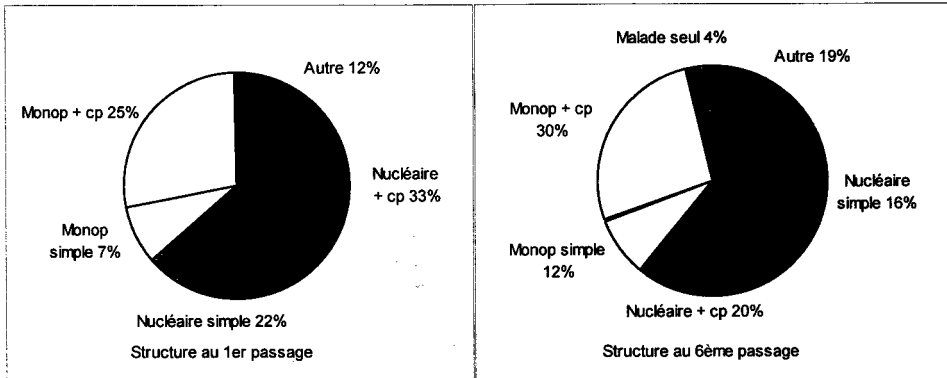


Figure 1. Typologie familiale aux premier et sixième passages
(ensemble des malades – 107 cas)

Dans les familles où le malade est encore présent lors de la phase finale d'observation, les évolutions ne renvoient pas tout à fait au même schéma, puisqu'elles sont liées essentiellement à des changements de situations matrimoniales et au départ des composants périphériques. En début d'observation, la structure dominante est la famille nucléaire, simple ou avec composants périphériques, qui regroupe plus de la moitié (57 %) des familles observées. À ce stade, la majorité des hommes malades vivent dans des familles nucléaires simples ou avec composants périphériques (30 et 43 %) alors qu'un peu plus d'un tiers des femmes seulement (respectivement 18 et 21 %) résident dans des familles de ce type (figure 2 et 3). Ces familles n'évoluent pas de la même façon selon que le malade est une homme ou une femme. Ces différences renvoient à des situations matrimoniales contrastées : en début d'observation, la moitié des femmes seulement sont en union, alors que la presque totalité des hommes (93 %) le sont.

Le modèle de la famille nucléaire avec composants périphériques (figure 3) subit plus de changements quand le malade est un homme : 63 % de ménages seulement restent stables au lieu de 86 % pour les femmes. Un quart des ménages de ce type où le malade est un homme enregistre le départ de composants périphériques, et dans 16 % des cas le décès ou le départ de leurs épouses. En revanche, rares sont les évolutions vers ce modèle nucléaire avec composants périphériques aussi bien pour les familles monoparentales que pour les familles nucléaires simples, puisque seulement 4 % d'entre elles se recomposent sous cette forme, caractéristique *a priori* d'une cohésion familiale plus forte. Par contre, la situation est différente pour les familles nucléaires simples, le modèle restant plus stable quand le malade est un homme (77 % de familles stables au lieu de 50 % pour les femmes) ; les évolutions sont essentiellement liées à des ruptures d'union par séparation ou veuvage.

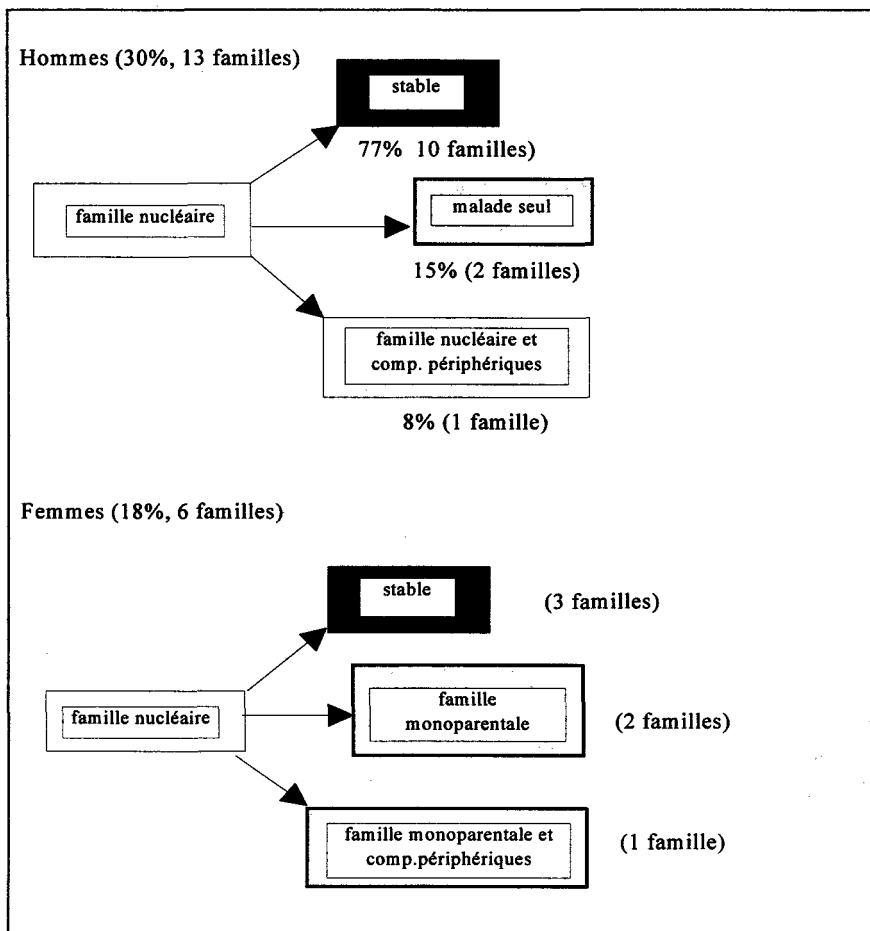


Figure 2. Évolution de la structure des familles nucléaires entre le premier et le sixième passage (malades présents au sixième passage)

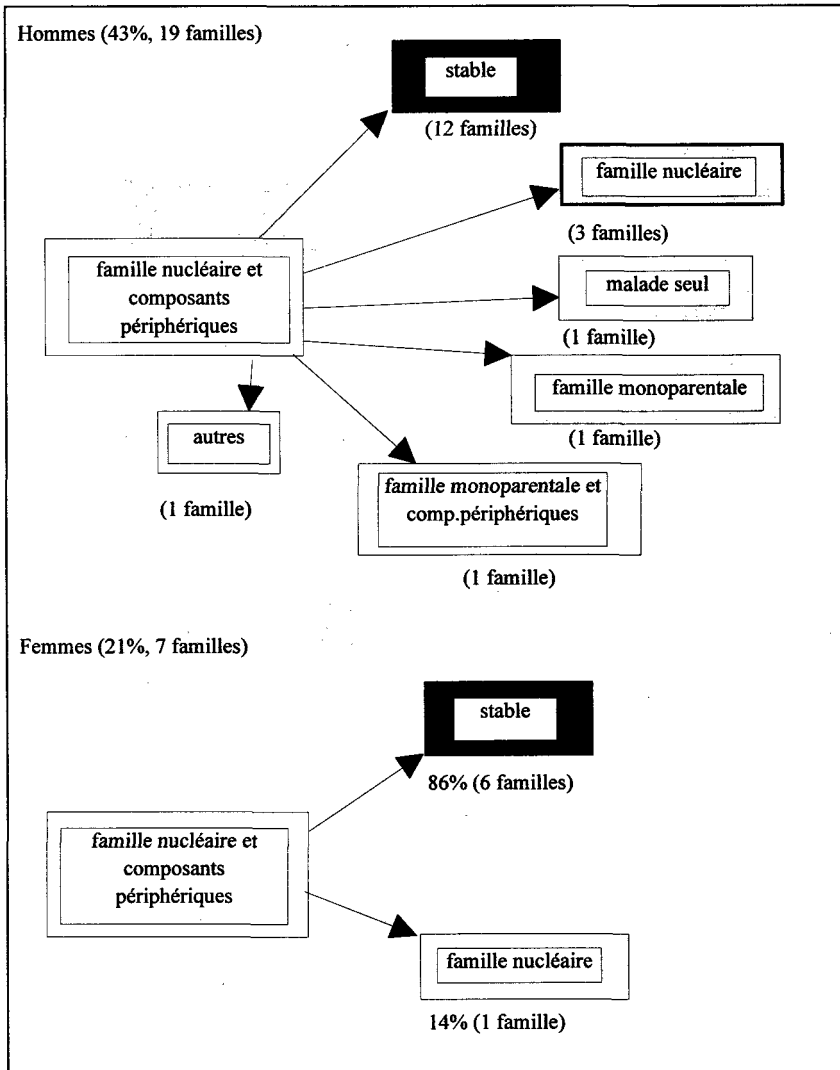


Figure 3. Évolution de la structure des familles nucléaires avec composants périphériques entre le premier et le sixième passage

L'évolution des familles monoparentales (figure 4), dans lesquelles une majorité de femmes vit au premier passage (53 % au lieu de 16 % pour les hommes), est plus limitée : ces différences renvoient à des situations matrimoniales contrastées. Les familles monoparentales avec composants périphériques (28 % des familles au premier passage) représentent un modèle plus stable que le modèle nucléaire puisque 88 % et 80 % pour les hommes et les femmes ne subissent aucun changement. Ce modèle devient dominant au sixième passage où il représente 30 %

des ménages, et la transition vers cet état répond essentiellement à la perte de conjoint dans les familles nucléaires, par décès ou séparation.

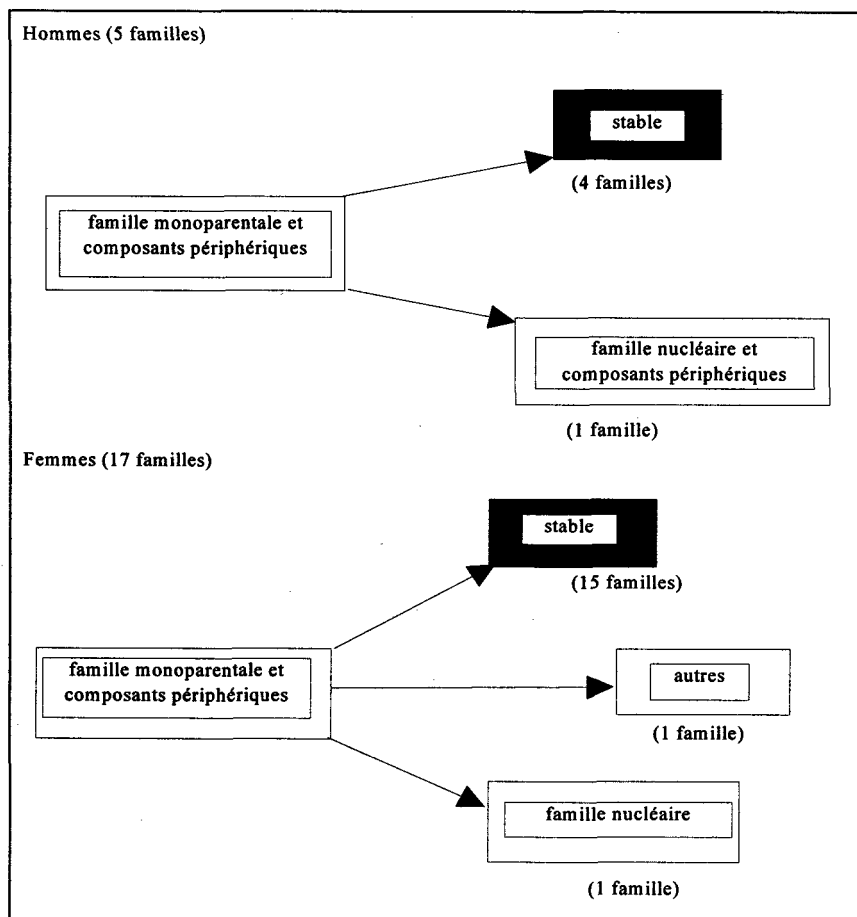


Figure 4. Évolution de la structure des familles monoparentales entre le premier et le sixième passage (malades présents au 6ème passage)

c) Instabilité matrimoniale et cohésion familiale différente selon le sexe du malade

Les évolutions dues à un changement d'état matrimonial affectent davantage les femmes que les hommes. Près d'une femme sur cinq est veuve en début d'enquête (18 %), alors qu'aucun homme n'est dans cette situation : une des

hypothèses pouvant justifier cet écart est le décès antérieur du conjoint qui aurait contaminé sa femme. Kevin De Cock *et al.* (1991) ont ainsi observé, pour la période 1983-1988, un rapport de masculinité entre 2,3 et 5,8 pour différents indicateurs ayant trait au sida parmi les adultes à Abidjan. Entre les deux observations, des séparations conjugales affectent 4,5 % des hommes et 9 % des femmes, et 2 % des hommes et 9 % des femmes perdent leur conjoint. Elles se traduisent en fin de période par une augmentation du nombre de familles monoparentales, mais aussi de celles composées de personnes apparentées ou non et éventuellement du malade (9 %). Une dernière catégorie de famille apparaît dans une proportion non négligeable, signe d'un affaiblissement des solidarités familiales : il s'agit de malades vivant seuls (5 %).

Les séparations conjugales sont plus fréquentes lorsque le malade est une femme et que son état de santé se dégrade : au fur et à mesure de l'évolution de la maladie, la fréquence des ruptures d'unions augmente passant à 27 % pour les femmes et à 10 % pour les hommes. Cette plus grande fragilité des unions pour les femmes se retrouve dans les récits de vie⁶ : "*son état ne s'améliorant pas, il laisse la malade seule avec sa fille et va prendre une autre amie*", dans un autre cas, "*la femme est renvoyée avec son fils de la maison conjugale*", et dans un troisième "*il choisit de ne plus voir cette femme*"; déclarations qui témoignent d'une plus grande précarité des conditions de vie des femmes. Cette instabilité matrimoniale est probablement liée au manque d'information sur cette maladie et la crainte qu'elle suscite amène à des rejets. Les femmes les moins exposées à cette déstructuration familiale sont celles qui vivent dans des ménages, de type monoparental ou nucléaire, où des composants périphériques sont présents. En revanche, on ne constate pas le même phénomène pour les hommes puisque 21 % des ménages d'hommes perdent leurs composants périphériques, cette proportion n'étant que de 7,5 % pour les femmes : la cohésion familiale des ménages avec composants périphériques qui les abrite semble plus forte.

Cette présence d'autres personnes dans le ménage est un élément stabilisant du cadre familial, mais elle joue également un rôle important dans le domaine économique et pour la prise en charge des enfants.

d) Rôle et statut des membres du ménage

La variété des structures familiales correspond à une présence différente des enfants biologiques comme des enfants confiés mais aussi des personnes âgées, des autres parents et des individus sans parenté avec le malade, ce qui a bien évidemment des répercussions sur la taille des ménages (tableau 1). Celle-ci oscille entre 2 et 9 personnes (en début d'observation) et reste relativement stable sur la

⁶ Les citations en italiques sont issues des récits de vie recueillis lors de l'enquête.

période ; elle est toujours plus élevée dans le modèle nucléaire (environ 5 personnes pour le modèle simple et 9 pour celui avec composants périphériques), où résident des enfants biologiques que dans le modèle monoparental (respectivement de 2 et 7 individus). La proportion des familles nucléaires qui accueillent des enfants confiés est beaucoup plus importante que celle des familles monoparentales (77 % contre 41 %).

**Tableau 1. Indicateurs de la composition des familles
aux premier (P1) et sixième (P6) passages**

Indicateurs	Famille nucléaire simple		Famille nucléaire + c. p.		Famille mono parentale simple		Famille mono parentale + c. p.	
	P1	P6	P1	P6	P1	P6	P1	P6
Nombre moyen d'enfants								
- biologiques	3	3,5	4	4	1	1	2	2
- confiés	-	-	1,5	1	-	-	1	1
Taille moyenne du ménage	5,1	5,6	8,7	8,3	2,0	2,0	7,1	7,3
Proportion (%) de ménages avec :								
- des aînés	-	-	4	0	-	-	59	61
- des autres parents	-	-	65	55	-	-	77	70
- des sans parenté	-	-	15	15	-	-	4,5	4,5
- des enfants confiés	-	-	77	80	-	-	41	39
Proportion d'actifs	28	30	26	26	50	43	30	29
Ensemble (%)	24	22	33	26	4	9	28	30

La position économique et sociale des enfants biologiques et des enfants confiés est différente dans ces familles. Les enfants confiés sont sous-scolarisés par rapport aux enfants biologiques (50 % au lieu de 78 %, au premier passage), surtout dans les familles monoparentales. Par ailleurs, leur taux de scolarisation diminue entre le premier et le sixième passage, particulièrement dans les familles nucléaires. Cette sous-scolarisation peut sembler surprenante dans la mesure où le placement des enfants est fréquemment motivé par la scolarisation, surtout à Abidjan, mais peut s'expliquer par le fait que la majorité des enfants confiés au malade sont des filles qui sont généralement moins scolarisées que les garçons. En revanche, elles participent davantage aux activités domestiques, situation déjà observée à la fin des années 1970 pour les jeunes filles confiées à Abidjan (Antoine et Guillaume, 1986). Le niveau de scolarisation des enfants biologiques, stable sur la période, laisse supposer que les difficultés économiques des ménages les amènent à privilégier la scolarisation de leurs propres enfants aux dépens de celle des enfants confiés.

Le nombre d'enfants présents n'est pas le seul élément qui distingue les familles nucléaires et monoparentales puisque la présence d'individus apparentés ou

non y est aussi très variable. La présence d'aînés (grands-parents, parents, oncles et tantes du malade) est très importante dans les familles monoparentales (environ 60 %) alors qu'elle est presque inexistante avec les familles nucléaires. En revanche, les individus sans parenté, peu nombreux dans les familles monoparentales, se retrouvent dans 15 % des familles nucléaires. Les "autres parents" (frères, sœurs, neveux...) sont présents dans la majorité des familles, quel que soit leur type (65 % à 70 %).

Les individus présents dans les ménages ne sont pas tous à la charge du malade, certains participent activement à la vie économique du ménage. Leur présence est importante, car ainsi les revenus des ménages ne dépendent pas exclusivement de ceux du malade : dépendance lourde de conséquence puisque la maladie implique de fréquentes cessations d'activité. Ainsi, durant l'année d'observation, 42 % des malades qui exerçaient une activité professionnelle ont dû l'interrompre temporairement ou définitivement à cause de la maladie. Plus de la moitié des aînés exercent une activité professionnelle et près d'un quart une activité domestique. Dans les ménages nucléaires, les "autres parents" sont nombreux à exercer une activité professionnelle (63 % au lieu de 29 % dans les familles monoparentales). Les individus "sans parenté" sont producteurs autant que consommateurs.

Plus d'un tiers des ménages (37 %) tirent l'essentiel de leurs revenus monétaires des revenus professionnels d'individus autres que le malade ; cet apport est beaucoup plus conséquent pour les ménages où le malade est une femme. Cette situation relativement favorable reste toutefois minoritaire, puisque 40 % des ménages dépendent exclusivement des revenus du malade et 23 % n'en perçoivent aucun. À la fin de l'enquête, 5 % des ménages sont dans cette situation et ne disposent d'aucune autre source de revenu monétaire ; constat inquiétant mais peut-être transitoire puisqu'une proportion identique de ménages se trouvait dans cet état au début de l'observation et ne l'est plus actuellement. Dans ces conditions, la survie du ménage dépend des capacités d'emprunt mais aussi des transferts non monétaires (nourriture, achat des médicaments, etc.) dont il peut bénéficier. 18 % des ménages déclarent ne survivre que grâce à des transferts monétaires en provenance de la famille. Cette dépendance est encore plus marquée dans les ménages où le malade est déjà décédé ; un tiers d'entre eux en dépendent totalement.

La fréquence des ménages qui dépendent des seuls revenus du malade ou des transferts familiaux soulève de nombreuses questions quant à leur avenir, surtout ceux d'entre eux qui abritent de nombreux individus inactifs, en particulier des enfants.

e) *Un changement de vie important pour les enfants*

À Abidjan, les difficultés rencontrées par les enfants sont particulièrement ressenties : dans 2 % des familles suivies, les enfants sont déjà orphelins de père et mère et dans 31 % des cas l'un de leurs parents est décédé, la probabilité que leur autre parent soit contaminé étant élevée. D'autre part, 40 % de ces parents isolés assurent aussi, au moins partiellement, la prise en charge financière de certains de leurs enfants déjà confiés à l'extérieur.

La situation des enfants orphelins d'au moins un de leur parents est préoccupante : si plus de la moitié d'entre eux vivent dans des familles monoparentales avec composants périphériques (52 %), les autres se retrouvent en revanche seuls avec leur parent survivant ou ne résident déjà plus avec lui.

Dans la majorité de ces familles monoparentales avec composants périphériques (53 %), un adulte (grand-parent, oncle et tante) ou un adulte n'appartenant pas à la famille est susceptible de prendre en charge ces enfants en cas de décès du parent. En revanche, pour les autres (47 %) le devenir des enfants risque d'être beaucoup plus aléatoire puisqu'ils ne vivent qu'avec un seul parent et des enfants confiés à ce parent isolé.

Globalement, ces familles où vivent des enfants orphelins d'au moins un parent sont dans des situations économiques difficiles. En effet, leur capacité productive est réduite car leur nombre d'individus actifs y est limité : 27 % n'ont aucun actif et 45 % en ont un seulement (qui dans 12 % des cas est le malade). Les revenus de ces ménages sont donc précaires et les transferts familiaux prennent toute leur importance (pour 36 % des ménages, ils sont la principale source des revenus).

Quant aux enfants qui ne résident plus avec leur dernier parent, la dépendance économique est aussi très forte puisque la moitié vivent dans des ménages sans aucun actif et 37 % dépendent d'un seul revenu professionnel. La dégradation des conditions de vie des enfants conduit à leur implication précoce dans les activités productives ; tel est le cas de cette famille dans une situation extrême où *"l'aîné des orphelins devient le chef de famille, va travailler aux champs et prend une activité secondaire avec l'aide des ses frères et sœurs les plus âgés"*.

Cette analyse illustre bien la dégradation, déjà perceptible, de la situation des enfants qui ont perdu un de leurs parents et le risque d'aggravation dans l'avenir pour ces familles dont la capacité productive repose sur un nombre limité de personnes, et où les possibilités de prise en charge familiale sont réduites. Il est vrai cependant que les solidarités familiales ne s'exercent pas uniquement à l'intérieur du cadre de vie quotidien mais peuvent jouer au travers de réseaux familiaux et sociaux plus larges. Ainsi, les aînés qui ne résident pas dans le ménage jouent un rôle actif en accueillant leurs petits-enfants comme cela a pu nous être confirmé par les récits de vie : *"Lorsque la mère est décédée, la fille aînée et le plus jeune enfant partent*

chez le grand frère du mari". "Compte tenu de ses difficultés (financières), il fait partir ses enfants chez sa mère au village où il ne se rend pratiquement pas".

f) Les réseaux de solidarité à l'épreuve

Rejet, stigmatisation, soutien et prise en charge familiale, telles sont les réactions possibles décrites par les personnes atteintes, réactions variables selon les conditions de l'annonce, le degré de "familiarité" avec la maladie et l'information dont le malade et son entourage disposent. En effet, par crainte des réactions, l'annonce à la famille (en particulier au conjoint) n'est pas systématiquement faite par les malades ; certains malades déclarent *"j'étais très angoissé par le fait qu'on dise sida, jusqu'à présent, aucun de mes parents ne sait que je suis séropositif", "tout va bien, personne ne sait dans le quartier que j'ai le virus", "je crains l'éclatement des relations"*. Ces citations illustrent bien les difficultés que les malades éprouvent dans leurs relations avec l'entourage mais aussi pour solliciter de l'aide.

Pour appréhender l'état des relations entre le malade et l'entourage, des informations ont été recueillies sur les "personnes-ressources" auxquelles il s'adresserait pour bénéficier d'une aide matérielle ou d'un soutien moral : famille, voisinage ou acteurs de la communauté (associations, institutions spécialisées, personnel médical ou paramédical). La principale source d'aide à laquelle les malades ou leurs conjoints aimeraient avoir recours est la famille, puisque plus des deux-tiers d'entre eux (en début d'observation) les mentionnent, vient ensuite la communauté, puis le voisinage (tableau 2). Mais cette préférence pour l'aide familiale tend à s'éroder au fil du temps (diminution de 14 points) au profit d'une aide émanant de la communauté (augmentation de 11 points), alors que la proportion de malades préférant avoir recours à des personnes extérieures à la famille, les amis et voisins, reste assez stable. Cette situation se vérifie pratiquement pour tous les types de familles, excepté les familles monoparentales simples pour lesquelles le recours aux différentes sources reste équivalent entre les deux périodes. Ce souhait d'un moindre recours à l'aide familiale peut s'expliquer par deux types de considérations : un "essoufflement" des solidarités familiales constatées par le malade, mais aussi une volonté de sa part de moins solliciter ces réseaux par incapacité à faire face, en retour, à ses obligations.

Tableau 2. Provenance souhaitée des aides (%) aux premier et sixième passages selon le type de ménage du malade (malade présent au sixième passage)

Typologie familiale	Recours à la famille		Recours aux voisins		Recours à la communauté	
	P1	P6	P1	P6	P1	P6
- famille nucléaire	77	53	53	41	17	41
- famille nucléaire + composants périphériques	62	43	14	19	29	43
- famille monoparentale	54	54	15	15	46	46
- famille monoparentale + composants périphériques	66	53	19	22	31	38
- autre	65	70	15	15	15	30
- malade seul	50	50	25	25	50	50
Ensemble	68	54	23	22	28	39

L'adhésion à des associations (tableau 3) révèle le degré d'insertion à divers réseaux sociaux : associations villageoises, religieuses ou autres (anciens élèves, professionnelles, sportives, syndicats, etc.). L'appartenance aux associations villageoises est la plus répandue et elle est plus marquée pour l'ensemble des familles nucléaires, signe d'une plus grande volonté d'intégration dans le groupe d'origine. Ces familles sont également plus nombreuses à adhérer à plusieurs types d'organisation, ce qui révèle une meilleure intégration sociale. Un recours plus marqué aux associations religieuses se dessine nettement pour les familles nucléaires et monoparentales avec composants périphériques. Ces associations apportent une aide conséquente aux malades, non seulement sur le plan psychologique, mais aussi financier *"en payant l'électricité, ponctuellement de la nourriture, des vêtements et fournitures scolaires"*, ou comme le déclare un autre malade, *"ce sont les frères de l'église où je prie qui m'ont apporté beaucoup d'aide, don d'argent, nourriture et transport à l'hôpital"*. Fonctionnant sur un mode caritatif, elles prennent le relais dans le soutien aux malades et à leurs familles. Parmi les nouvelles formes de solidarités, le développement d'associations de conseil et de prise en charge, notamment d'associations de malades s'intensifie. Peu développées lorsque l'enquête a été réalisée, leur création était souhaitée par les personnes atteintes du sida soucieuses de pouvoir *"rencontrer et discuter avec d'autres malades et s'encourager mutuellement"*.

Tableau 3. Participation aux premier et sixième passages à des associations selon le type de ménage du malade (malade présent au sixième passage)

Typologie familiale	Association villageoise		Association religieuse		Autres associations	
	P1	P6	P1	P6	P1	P6
- famille nucléaire	59	59	59	59	24	24
- famille nucléaire + composants périphériques	60	65	25	30	20	20
- famille monoparentale	29	29	14	14	0	0
- famille monoparentale + composants périphériques	35	39	35	43	4	9
- autre	57	57	29	29	29	14
- malade seul	50	29	25	25	0	0
Ensemble	49	50	35	39	14	14

Conclusion

L'épidémie du sida intervient dans un contexte où les structures familiales sont en pleine évolution du fait de l'urbanisation et de la crise économique, et son apparition accentue cette transformation. Outre les conséquences démographiques et économiques, l'ensemble des liens sociaux que le malade entretient avec son entourage se trouve parfois modifié par la "crise relationnelle" qu'amène le sida en Côte-d'Ivoire les résultats présentés attestent de l'ampleur de ces modifications sur le devenir de familles affectées et les besoins qu'elles ressentent.

Les ménages connaissent des évolutions non négligeables, essentiellement dans le sens d'une déstructuration familiale, qui les rend plus vulnérables, tant du point de vue de leur survie économique que de la gestion de leur quotidien et de leur vie sociale : les femmes et les enfants sont les plus affectés par les conséquences de la maladie. Les femmes se trouvent doublement exposées car, d'une part, elles sont plus nombreuses à être "parents isolés" avec des revenus propres limités, donc fortement dépendantes des autres membres du ménage ou de la famille élargie ; d'autre part, lorsqu'elles sont mariées, elles sont également plus exposées que les hommes aux ruptures d'union et au veuvage qui entraînent une précarité de leur condition économique et de la prise en charge de leurs enfants. Les enfants se trouvent eux aussi doublement exposés, aux difficultés psychologiques dues à la maladie et au décès de leur(s) parent(s), mais aussi aux difficultés que rencontrent les adultes avec qui ils résident. En effet, la situation économique des ménages où vivent ces enfants déjà orphelins d'au moins un de leurs deux parents est préoccupante. Leur survie dépend trop souvent du revenu du malade qui risque de

cesser rapidement son activité, ou des transferts familiaux, susceptibles de s'amoinrir au fil du temps du fait des problèmes de revenu que rencontrent les familles et de la forte sollicitation dont elles font l'objet.

Si les solidarités familiales représentent encore une assistance substantielle pour les ménages, elles ne constituent plus la source privilégiée de recours. Il semble qu'il y ait un changement de représentation de la famille comme principal pourvoyeur d'aide et que d'autres réseaux soient sollicités pour combler ses lacunes. Le souhait d'un soutien de la communauté, d'amis et de diverses associations en est une illustration : la conviction que la famille est le lieu de résolution de tous les problèmes s'estompe. L'apparition du sida précipite cette prise de conscience. Au titre des réseaux d'entraide, la création d'associations de soutien aux malades répond à des besoins supplémentaires d'appui pour eux et leur entourage. Ces associations répondent dans un premier temps aux difficultés psychologiques liées au traumatisme de l'annonce du statut sérologique qui, trop souvent, ne peut être partagé ni avec le conjoint ni avec la famille, ce qui amplifie le sentiment d'angoisse et de culpabilité que peut ressentir le malade. Elles permettent aux malades de confronter leur vécu de la maladie, de mieux définir leurs besoins, les formes d'intervention adaptées en mobilisant le réseau professionnel et associatif spécialisé, et en réactivant les solidarités familiales par un travail d'information adéquat. Elles présentent en outre l'avantage de ne pas générer le même système de droits et obligations que les réseaux familiaux, car l'impossibilité d'honorer leurs obligations est certainement l'un des freins à la sollicitation des réseaux traditionnels de solidarité.

Références bibliographiques

- ANKRAH EM, 1991. – "AIDS and the social side of health", *Social Science and Medicine*, vol. 32, n° 9, p. 967-980.
- ANTOINE Philippe et GUILLAUME Agnès, 1986. – *Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés*, *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, Colloque de Genève (17-20 septembre 1984), n° 2, AIDELF. – Paris, p. 289-297.
- BARNETT Tony et BLAIKIE Piers, 1992. – *AIDS in Africa : its present and future impact*. – London, Belhaven Press, 193 p.
- BARNETT Tony, 1994. – *The effects of HIV/AIDS on farming systems and rural livelihoods in Uganda, Tanzania and Zambia*. – TSS/1 Project, RAF/92/TO/A, FAO.

- BECHU Nathalie, CHEVALLIER Éric, GUILLAUME Agnès et BI TAH N'Guessan, 1995. – "Les conséquences socio-économiques du sida dans les familles africaines (Burundi et Côte-d'Ivoire). Premiers jalons, premières réflexions", in : DOZON Jean-pierre, VIDAL Laurent (éds.). *Les sciences sociales face au sida, cas africains autour de l'exemple ivoirien*. (Atelier de Bingerville (Côte-d'Ivoire), 15-17 mars 1993, G.I.D.I.S. - C.I., O.R.S.T.O.M., Comité Sciences Sociales et sida. Collection Colloques et Séminaires). – Paris, ORSTOM, p. 219-233.
- BROWN LR, WEBB P, HADDAD L., 1994. – The role of labour in household food security: implications of AIDS in Africa. *Food Policy* vol. 19, n° 6.
- CAMPBELL ID et WILLIAMS G., 1990. – "AIDS management : an integrated approach Strategies for Hope", *Actionaid, Amref and World in Need*, n° 3.
- CHEVALLIER Évelyne, 1994. – Enquête en Côte-d'Ivoire : sida et entreprises, in : *Impact du sida dans le secteur privé 1er Volet*. – Impact sida et Entreprises, 124 p.
- COLLIGNON René, GRUÉNAIS Marc-Éric et VIDAL Laurent, 1994. – "L'annonce de la séropositivité au VIH en Afrique", *Psychopathologie africaine*, vol. XXVI, n° 2, 291 p.
- DANZIGER R, 1994. – "The social impact of HIV/AIDS in developing countries", *Social Science and Medicine*, vol. 39, n° 7, p. 905-917.
- DE COCK Kevin *et al.*, 1991. – "Mortality trends in Abidjan, Côte-d'Ivoire 1983-1988". *Aids*, avril 1991, p. 393-398.
- DOZON Jean-Pierre et GUILLAUME Agnès, 1994. – "Contextes, conséquences socio-économiques et coûts du sida", in : Jacques VALLIN, (éd.), *Populations africaines et sida*. – Paris, (collection recherche). La Découverte / CEPED, p. 179-223.
- FOSTER Susan, 1993. – "Maize production, drought and AIDS", in : Monze District, Zambia. *Health Policy Planning*, n° 8, p. 247-254.
- GARENNE Michel, MADISON Maria, TARANTOLA Daniel, ZANOU Benjamin et DOGORE Raymond, 1995. – *Conséquences démographiques du sida en Abidjan, 1986-1992*. – Paris, Les études du CEPED, n° 10, 198 p.
- GHYS P.D., DIALLO M.O., ETTIEGNE-TRAORE V. *et al.*, 1995. – "Dual seroreactivity to HIV1 and HIV2 in female sexworkers in Abidjan. *AIDS*", vol. 9, n° 8, p. 955-958.
- GILLESPIE S., 1989. – "Potential impact of AIDS on farming systems : a case study from Rwanda", *Land Use Policy*, vol. 6, n° 4, p. 301-312.
- GRUÉNAIS Marc-Éric, 1995. – "Dire ou ne pas dire. Enjeux de l'annonce de la séropositivité au Congo", in : DOZON Jean-Pierre et VIDAL Laurent (éds.), *Les sciences sociales face au sida, cas africains autour de l'exemple ivoirien*. – G.I.DIS/CI/ORSTOM, Comité Sciences Sociales et Sida, Edition de l'ORSTOM, 1995, p. 167-173, (Atelier de Bingerville (Côte-d'Ivoire), 15-17 mars 1993).
- GRUÉNAIS Marc-Éric, 1994. – Qui informer au Congo : Malades, familles, tradipraticiens, religieux, in : COLLIGNON René, GRUÉNAIS Marc-Eric., VIDAL Laurent *L'annonce de la séropositivité au VIH en Afrique*. Psychopathologie africaine, 1994, Vol. XXVI, n° 2, p. 189-210.

- HANSON K, 1992. – *The economic impact of AIDS : an assessment of the available evidence. Health Economics and Financing Programme.* – London School of Hygiene and Tropical Medicine.
- HUNTER S., 1990. – "Orphans as a window on the AIDS epidemic in Sub-Saharan : Africa initial results and implications of a study in Uganda", *Social Science and Medicine*, vol. 31, n° 6, p. 681-690.
- KADDAR Miloud, 1994. – "F. CFA - Dévaluation et santé : le choc d'hier... les choix d'aujourd'hui", *Cahiers de santé*, AUPELF/UREF, vol. 4, n° 1, janvier-février 1994, p. 7-8
- KEOGH P, ALLEN Susan, ALMEDA C. et TEMAHAGILI B., 1994. – "The social impact of HIV infection on women in Kigali, a prospective study", *Social Science and Medicine*, vol. 8, p. 1047-1053.
- LE PALEC Annie, 1994. – "Bamako, taire le sida", in : COLLIGNON René, GRUÉNAIS Marc-Éric, VIDAL Laurent, *L'annonce de la séropositivité au VIH en Afrique". Psychopathologie africaine*, vol. XXVI, n° 2, p. 211-234.
- MCGRATH Janet W., ANKRAH E.M., SCHUMANN D.A., NKUMBI S., LUBEKA M., 1993. – "AIDS and the urban family : its impact in Kampala, Uganda", *AIDS Care*, n° 5, p. 55-70.
- NELSON Ann Marie, HASSIG S.E., KAYEMBE M. *et al.*, 1991. – "HIV-1 seropositivity and mortality at University Hospital, Kinshasa, Zaire, 1987", *AIDS*, n° 5, p. 583-586.
- NICOLL A., TIMAEUS I., KIGADYE R.M. *et al.*, 1994. – "The impact of HIV-1 infection on mortality in children under 5 years of age in Sub-Saharan Africa : a demographic and epidemiologic analysis", *AIDS*, n° 8, p. 995-1005.
- NKOWANE M., 1988. – "The impact of human immunodeficiency virus infection and AIDS on a primary industry : mining (a case study of Zambia)", in : FLEMING A.F., CARBALLO M., FITZ Simons D., BAILEY M. et MANN J. (éds), *The global Impact of AIDS*, Alan R. Liss. – New York, p. 155-160.
- NUNN A., WAGNER H.U., KAMALI A. *et al.*, 1995. – "Migration and HIV-1 seroprevalence in rural Ugandan population", *AIDS*, n° 9, p. 503-506.
- OBBO Christine, 1993. – "La situation difficile des orphelins du sida", in : *Sociétés d'Afrique et sida*, n°2, octobre 1993, p. 8-9.
- POATY Jean Paul, 1994. – *La famille et le malade du sida à Brazzaville. Mode de suivi, itinéraires thérapeutiques et prise en charge financière.* Enjeux sociaux et politiques de la prise en charge des malades du sida au Congo. Action Incitative ORSTOM Sciences Sociales et Sida. Rapport final, in : GRUÉNAIS Marc Eric (éds) *et al.* – Paris, 19 p.
- Programme National de Lutte contre le Sida de Côte-d'Ivoire (PNLS), 1994. – *Plan stratégique du programme national de lutte contre le sida en Côte-d'Ivoire 1994-1998.* – Côte-d'Ivoire, 39 p.
- RWEGERA Damien, 1995. – "Représentations et vécu des familles touchées par l'infection à VIH/sida en Côte-d'Ivoire", *Atelier de synthèse des recherches menées en sciences de l'homme et de la société sur le sida en Afrique*, ANRS, ORSTOM. – Paris, septembre 1995, 4 p.

- SEELEY Janet, KAJURA E. *et al.*, 1993. – "The extended family and support for people with AIDS in a rural population in South West Uganda : a safety net with holes ?", *AIDS Care*, 1993, 5, (1), p. 117-122.
- SENTONGO R., SHARPE U., NANTEZA C., 1994. – *Women as caretakers. (X International Conference on AIDS. International Conference on STD. Yokohama, 7-12 August 1994 [abstract PB0965])*.
- US Bureau of the Census, Center for International Research, 1994. – *Population Trends. – Uganda*, Washington, US Bureau of the Census.
- VALLIN Jacques, 1994. – *Réflexions sur l'avenir de la population mondiale.* – Paris, CEPED, 28 p., (*Les Dossiers du CEPED* n° 26).

POSTFACE

DEMANDES PUBLIQUES ET CHAMPS DE RECHERCHE

Quels sont les rapports entre des demandes publiques de connaissances¹ et la vie des champs de recherche ? Nous ne voulons pas nous référer ici à des idées générales sur la nature de ces rapports mais à la réalité pragmatique de ce qui se fait, c'est-à-dire aux relations formelles et informelles entre les différentes catégories d'observateurs - experts, experts-chercheurs, universitaires, chercheurs, statisticiens d'État ou d'institutions internationales...- qui se retrouvent dans des réseaux de financement, d'évaluation des programmes, de mobilité professionnelle. Nous nous proposons de considérer la circulation, entre *spécialistes*, d'informations rares et de jugements de valeur sur les opérations en cours, les "premiers résultats", les projets, les appels d'offre, ce qu'Alain Desrosières (1995) nomme des "échanges de ressources cognitives et sociales". Pour ce faire, il faut se situer dans ce champ large de concurrences et d'échanges qui dépasse les mondes de la recherche, là où les intérêts de connaissance sont rendus publics, reconnus, évalués avant d'être sélectionnés et transformés en demandes politiques de connaissances. Nous partons du point de vue que l'on peut distinguer non pas une science pure mais des interrogations dont l'émergence et la légitimité ont des liens nécessaires avec l'existence stable d'institutions, de milieux et de réseaux de recherche. Nous sommes également convaincus que les usages experts ou politiques des catégories d'origine scientifique modifient généralement la teneur de celles-ci. Nous devons donc identifier ces effets si nous ne voulons pas les subir mais au contraire maintenir pleinement les vertus analytiques des concepts issus de nos traditions disciplinaires et de nos actes de recherche. C'est une telle démarche qui a été collectivement appliquée, lors du séminaire de Lomé, à la catégorie statistique de ménage et que nous voudrions ici commenter.

¹ Par demande publique ou demande politique, nous entendons les demandes qui proviennent de toutes les institutions de pouvoir, qu'il s'agisse d'administrations gouvernementales ou d'organismes internationaux tels que le FMI, la Banque mondiale, le FNUAP, le BIT, l'OMS, l'UNICEF, etc.

Analyses de la société domestique

Nous supposons que les initiatives de recherche ne dépendent pas à l'origine de jugements d'utilité avancés par la demande publique. En effet, les chercheurs se créent leur propre sphère publique où ils mettent en circulation des interrogations, des démarches d'analyse, des programmes d'étude. Les dialogues existant à l'intérieur des disciplines et entre disciplines, les déceptions suscitées par l'état des savoirs, les expériences de terrain qui amènent à saisir, en-deçà de toute représentation scientifique, la "teneur humaine" de situations et d'événements auxquels les gens sont confrontés (épidémies, crises des politiques économiques, violences collectives, migrations...)² sont à l'origine de ces programmes et en façonnent les objectifs.

Les communications présentées au séminaire de Lomé illustrent certaines interrogations et démarches caractéristiques du champ des études consacrées aux organisations domestiques et à l'observation statistique des ménages.

Les individus se groupent en ménages, ces ménages sont des collectifs sociaux, ce ne sont pas des murs, ce ne sont pas des additions d'individus. On doit donc saisir pour lui-même cet ordre interne, l'analyser pour l'influence qu'il exerce et rechercher quelles formes de vie, de coopération, de mise en dépendance, d'autorité, de régulation pratiquent les individus déterminant ainsi divers modes d'organisations domestiques. On peut aussi chercher à savoir si les carrières sociales des individus tiennent à leurs situations domestiques (et réciproquement), enfin identifier dans quelles conditions les équilibres internes des ménages se transforment³. Les

² La teneur humaine est une idée floue, nous pensons à des qualités de l'expérience que saisit une sorte de compréhension pas encore rationalisée, mais cependant convaincante, car elle nous paraît exprimer quelque chose de vrai, et pour cela elle infléchit parfois les choix et démarches de recherche.

³ Il existe, en sociologie comme en démographie, une tradition ancienne d'études traitant de l'influence qu'exerce l'état des formes domestiques sur les comportements des individus. Ainsi, en 1897, Émile Durkheim, dans son ouvrage sur le suicide et en particulier dans les pages consacrées à l'action du mariage sur le taux de suicide (1985, p. 289-311), montre que la solidité de la forme conjugale a par elle-même une incidence sur les comportements des individus (en l'occurrence sur leur propension au suicide) : plus la possibilité de divorce est réelle, plus les hommes mariés ont des comportements suicidaires proches de ceux des célibataires. Par contre, en ce qui concerne les femmes mariées, plus les divorces deviennent aisés et le lien conjugal assoupli, plus elles sont "immunisées" contre le suicide comparativement aux femmes célibataires ; autrement dit la rigidité du lien conjugal protège les maris et démoralise les épouses, leurs intérêts relatifs à l'institution matrimoniale sont antagonistes. Cette démarche analytique consiste déjà à rechercher les corrélations entre un statut au sein de l'entité familiale, un état des formes domestiques (statistiquement observé) et les comportements individuels des époux. On demande beaucoup à la famille dans la France de la fin du XIX^e siècle et Émile Durkheim a intensément contribué à ce débat (Besnard, 1987, p. 82-98).

enregistrements statistiques qui permettent d'aborder ces questions sont rares, moins parce qu'il est difficile de les mettre en oeuvre que parce que leur intérêt n'est pas reconnu par les institutions qui pourraient les susciter.

Si l'on veut justifier l'engagement d'enquêtes statistiques, il faut en démontrer l'intérêt au delà de la simple curiosité des chercheurs. On ne peut pas se contenter d'affirmer que l'équilibre interne des ménages dépend de statuts et de règles de pouvoir qui coordonnent les individus, que ces statuts et ces règles connaissent des évolutions dont l'observation permettrait de mieux analyser les crises (à l'économie, aux épidémies, aux violences collectives, etc.) et leurs conséquences sur les façons de vivre en famille, sur l'autonomie et la dépendance des femmes, sur le traitement (notamment la mise au travail) des enfants.

Face à des experts et aux demandes publiques d'études, nos arguments et nos intérêts de chercheurs doivent, pour être reconnus, être liés à des résultats empiriques. Il faut montrer que ces résultats permettent d'accéder de manière pertinente et efficace à la connaissance de réalités significatives. Dans ce registre, l'une des démarches les plus fréquemment utilisées par les participants du séminaire de Lomé a consisté à mettre en évidence des *dimensions cachées*, la pauvreté cachée (Grenèche, 1995) ou le travail des enfants (Marcoux, chapitre 10 de cet ouvrage) : dans ces deux cas, des interrogations nouvelles, prises comme fils directeurs pour analyser un état des pratiques statistiques (recensements, Enquêtes démographiques et de santé, enquêtes sur les budgets des ménages, etc.), ont montré comment celles-ci pratiquent délimitent les populations et mettent en forme les données de telle façon qu'elles rendent invisibles certaines réalités faute d'en avoir envisagé l'importance⁴. Tous les travaux statistiques ne justifient pas ce type de critique ; en effet, il y a des enquêtes et des études qui s'appliquent, par exemple, à mesurer le travail et la circulation des enfants, les différences de traitement entre filles et garçons, les activités économiques des gens âgés, les carrières (scolaires, professionnelles) des jeunes en fonction des caractéristiques du ménage, les modes d'arrangements résidentiels *atypiques* par rapport aux catégories de description retenues, les interactions entre noyaux de parenté dispersés du point de vue résidentiel, etc. ; mais ces travaux restent ponctuels, intermittents et leurs interrogations ne sont pas aisément intégrées dans les systèmes statistiques dominants. Notons cependant que le politique pourra s'emparer de ces dimensions cachées que révèlent les recherches afin d'agir, voire de "reformer" ses catégories.

Il faut souligner que, par la mise en évidence de dimensions cachées, le statisticien contrecarre l'influence qu'exercent sur les chercheurs, comme sur d'autres, des stéréotypes concernant les relations de famille, stéréotypes solidement

⁴ Gilles Grenèche montre, dans la communication qu'il a présentée à Lomé, que les procédés habituels de calcul des niveaux de consommation par tête et par ménage, dans les enquêtes sur les budgets des ménages au Gabon, conduisent notamment à sous-estimer de moitié l'ampleur de la pauvreté réelle et à ignorer les inégalités de ressources et de consommation à l'intérieur des ménages (Grenèche, 1995).

établis et tenaces, en particulier lorsqu'ils concordent avec des normes affirmées de manière ordinaire par les agents sociaux. L'investigation du chercheur doit conduire à percevoir et contourner ces stéréotypes, tel celui de la famille africaine solidaire, pour saisir les comportements à propos desquels la norme ne dit rien, dit autre chose que ce qui se pratique, etc. L'analyse des processus de décision dans les ménages est l'une des démarches qui permet de contourner les stéréotypes, car elle vise à la fois à identifier les normes en usage et à manifester l'exercice effectif des pouvoirs dans les unités domestiques ; notons que, dans les investigations empiriques de ce type, on retrouve rarement le pouvoir central de régulation que les statisticiens attribuent par définition aux chefs de ménage⁵.

Plus généralement la recherche, et la recherche démographique autant que les autres disciplines, devraient faire émerger de nouvelles configurations (résidentielles, familiales), configurations qui ne sont ni socialement, ni politiquement reconnues mais ressortissent de cette pauvreté cachée ou de comportements non standardisés par la statistique institutionnelle. La recherche en *démographie de la famille* doit, pour ce faire, se soustraire sans cesse à l'influence de l'appareil statistique des organisations internationales au moment même où, avec le développement des grandes enquêtes comme les EDS, il la pourvoit largement en données standardisées qui l'enferment dans des problématiques et des thématiques bien circonscrites (Locoh, 1995).

L'étude historique des variations que connaissent les formes des groupements domestiques, les perceptions institutionnelles de la famille et les décisions publiques qui s'appliquent aux familles, représente une démarche efficace pour mettre en évidence les limites temporelles des idées et les courants d'influences dont des idées anciennes ont dépendu, ce qui nous renvoie à l'analyse de nos propres situations et idées de recherche. À ce propos, il convient de souligner que nous manquons de travaux consacrés à l'histoire des démarches statistiques en Afrique, transformations des outils, des techniques et des objets, histoire des institutions et des réseaux intellectuels, étude du rôle des objets statistiques dans les pratiques administratives, les politiques de santé, les controverses sociales⁶.

⁵ La plupart des définitions du ménage ajoutent au critère de la résidence commune la reconnaissance de l'autorité d'un même chef ; remarquons qu'elles vérifient rarement en quoi consiste cette autorité et jugent suffisant d'affirmer qu'elle est reconnue, ce qui reste assez mystérieux.

⁶ Ces questions d'histoire sont parfois traitées à propos d'un domaine de la vie sociale, c'est par exemple l'analyse de la notion statistique de niveau de vie (*standard of living*) telle qu'elle a été construite et utilisée par les administrateurs coloniaux chargés de définir et conduire les politiques de la main-d'oeuvre à Mombasa (Cooper, 1987). Cette question de la mesure des niveaux de vie est au croisement des politiques de la famille et des politiques économiques, elle interfère avec les débats portant sur le versement d'un salaire familial par opposition au salaire correspondant à un mode de vie célibataire (Cooper, 1996, p. 100-104).

Actions politiques sur la vie domestique : des avatars de politiques familiales ?

L'action politique sur la famille participe généralement d'un processus d'atomisation de la vie sociale. En Afrique, pour imposer des formes plus restreintes de la production, le colonisateur a dénoncé et affaibli les organisations lignagères, tout en les utilisant dans certaines circonstances, de manière contradictoire, pour asseoir son pouvoir et mobiliser la force de travail qui lui paraissait nécessaire (Dozon, 1986). Aujourd'hui encore, il n'y a pas à proprement parler de politiques familiales en Afrique, mais des actions de plus en plus nombreuses dans différents domaines qui, en véhiculant plus ou moins explicitement une représentation de la famille nucléaire en ville et une représentation de l'entreprise familiale en milieu rural, "travaillent" les organisations familiales africaines.

Cette politique de nucléarisation, en milieu urbain, prend appui sur des opérations d'aménagement et se matérialise dans la morphologie des logements, la taille des parcelles, les modalités d'accès au sol urbain ; ainsi, à Ouagadougou, une vaste opération de lotissement dans les années 1980 s'était faite selon le mot d'ordre "un ménage, une parcelle" Les politiques de l'habitat en Afrique de l'Ouest ont, au cours des années 1960 et 1970, souvent utilisé des références au modèle de la famille nucléaire pour justifier les plans des logements que livraient les sociétés immobilières publiques. Il reste que l'occupation des lieux s'est faite selon de multiples modalités⁷.

C'est sans doute dans le domaine de la production agricole qu'une politique d'individualisation et d'institutionnalisation de l'unité d'exploitation se manifeste de la façon la plus contraignante. Plusieurs auteurs ont montré que la mise en place et le développement de l'économie de plantation en Afrique de l'Ouest exigeaient une organisation de la production autour d'une unité domestique restreinte. Dans la Moyenne vallée du Sénégal, *"la détermination bureaucratique de l'exploitation agricole, utilisée de manière cruciale lors de l'attribution des parcelles irrigables, se fonde sur le fooyre "cuisine", en sorte que l'on pourrait dire que l'État interpelle les paysans en tant que fooyre"* (Guilmoto et Demba Diouf, 1995). D'une manière générale, en investissant directement des chefs de ménages de la responsabilité de la

⁷ Dans le cas d'Abidjan, ces logements peuvent être occupés par un couple conjugal principalement préoccupé de la réussite scolaire des enfants et qui, pour cette raison, protège l'intérieur du foyer des visiteurs et des demandeurs ; dans d'autres cas, les mêmes plans sont occupés par un ensemble complexe de noyaux familiaux apparentés ou alliés au locataire principal et qui conduisent chacun leur propre stratégie de vie, cohabitent mais sans partager leurs ressources. Nous voulons simplement rappeler que la justification nucléaire des politiques d'habitat est une chose, l'occupation des maisons en est une autre.

production d'une culture de rente (pérenne ou annuelle), de crédits qui leur seront octroyés, d'intrants ou de plants qu'il devront rembourser, les actions administratives bouleversent tout le système d'exploitation. Elles remettent en cause les groupes d'entraide tout en réifiant, dans certains cas paradoxalement, une organisation communautaire par la création de groupements. Même s'il y a une désorganisation de la production considérée dans son ensemble, il existe ainsi pour le moins une unité d'exploitation autonome. Au yeux du politique, celle-ci ne sera complètement formalisée qu'avec la propriété foncière. Mais plus profondément, et pour ce qui nous intéresse ici, ce type d'action induit la constitution de nouveaux groupes d'organisation, familiaux ou non. Ainsi, les femmes sont conduites à mener des stratégies compensatoires dans tous les secteurs de la vie productive et sociale. En particulier, elles devront mobiliser plus encore la main-d'œuvre juvénile et infantile ainsi qu'en réorganiser la circulation entre les différents groupes familiaux.

Dans le domaine de la santé de la reproduction, dont on peut signaler au passage qu'il a été délimité non par la recherche mais par l'OMS, les pouvoirs administratifs, suivant en cela les indicateurs de nuptialité, de fécondité et de mortalité, ne vont pas agir sur la famille en tant que telle pour réaliser des objectifs démographiques ; ils vont plutôt orienter leur action vers les femmes reconnues comme détentrices de la régulation démographique. Or on sait qu'en Afrique, cette action a peu de chance d'aboutir tant que le contrôle de la reproduction démographique est assuré par d'autres instances qui règlent les alliances et la circulation des femmes et de la descendance. Cependant différentes circonstances économiques peuvent actualiser une unité domestique restreinte qui va se trouver investie de la reproduction démographique en même temps que de la responsabilité de la production, ouvrant alors sur une logique de réduction de la fécondité (Quesnel et Vimard, 1988).

Les politiques de régulation de la fécondité vont aussi s'appuyer sur d'autres institutions, en particulier les institutions de santé afin d'imposer aux femmes une nouvelle problématique de constitution de la descendance. Ainsi, au Mexique, les agents de la santé diffusent certaines normes biomédicales de la procréation comme l'âge à la première union, l'âge au premier et dernier enfants, l'espacement entre les naissances, etc. Par ce biais et, plus généralement, dans le cadre des transactions qu'elles ont avec les médecins à chacune de leurs visites, les femmes opèrent une individuation en ce qui concerne leur santé et celle de leur enfants. Cependant, c'est paradoxalement en plaçant la femme sur le plan de l'économie familiale que celle-ci se trouve investie de la responsabilité de la constitution de sa descendance.

Dans le même temps, les contraintes économiques et démographiques, telle la migration qui s'impose aujourd'hui comme le principal mode de régulation de la vie (matérielle, sociale) et qui inscrit les jeunes gens dans de nouveaux espaces de socialisation, participent très largement des processus d'atomisation. Ainsi, les catégories – le ménage, le groupe domestique, le cycle familial – qu'utilise la

démographie de la famille seraient-elles institutionnalisées et la manipulation des indicateurs économiques et démographiques se trouverait-elle légitimée.

Ce que nous demandons aux notions analytiques

Nous cherchons des notions permettant de mieux comprendre comment se perpétuent les groupes domestiques, comment s'expliquent leur cohésion et leurs transformations. Nous pouvons actuellement nous référer à deux conceptions divergentes de ce qui fait l'essentiel du groupe domestique : assemblage de noyaux familiaux agissant pour leur compte dans divers réseaux d'alliance mais réunis dans un logement commun, ou bien ménage comme unité de décision et de consommation, comme groupe unifié par le pouvoir d'un chef de ménage. Ainsi, nombre de recherches montrent que les unités domestiques ont des formes vulnérables, des compositions, des règles de coopération interne instables, qu'elles instituent des inégalités (entre conjoints, entre personnes d'âges différents, entre jeunes filles et jeunes garçons, entre différents types de parents, etc.), que l'existence d'unités effectivement unifiées représente une forme particulière et non la règle générale. Cette instabilité des arrangements domestiques se révèle dans la diversité des catégories descriptives et analytiques que la démographie de la famille est conduite à mettre en oeuvre. Simultanément, nombre de statisticiens et d'économistes maintiennent que l'on peut traiter le ménage comme un groupe unifié, car il se présente comme tel à l'observateur, quelles que soient les causes qui produisent cette unité : pouvoir du chef de famille, conventions internes, stratégie économique commune, convictions (religieuses, familiales, affectives, utilitaires), traditions reconnues.

On doit le redire ici, une fois de plus, les bases de données auxquelles recourt, notamment, la démographie sont produites par des institutions politiques d'enregistrement de l'individu - registre d'état civil et recensement - en vue de contrôler la population, mobiliser des hommes et lever l'impôt ; leur instrumentalisation se développe en Europe au milieu du XVIII^e et au XIX^e siècles quand le modèle de la famille nucléaire devient la référence dominante. C'est sur ces bases que les instruments démographiques vont devenir autonomes en exigeant bien souvent une métamorphose de leur objet (Couty, 1996) et cela jusqu'au moment où il a bien fallu reconnaître que nombre d'individus ne naissaient pas, ni ne se reproduisaient, ni ne mouraient dans le cadre du mariage et du modèle de famille nucléaire. Néanmoins, jusqu'à présent, l'unité collective (le ménage ou le logement) ainsi retenue par les démographes n'a guère été utilisée comme unité d'analyse ; elle était avant tout une unité de collecte, l'individu restant l'unité d'analyse. Au mieux la famille, identifiée sur un critère de résidence, apparaissait-elle comme un "individu

statistique" dont on analysait la taille, la configuration (nucléaire ou élargie) et d'autres caractéristiques qui sont en fait celles du "chef de ménage".

En Afrique, par manque de recensement périodique et parce que l'état civil est fréquemment inutilisable, les enquêtes nationales démographiques, portées par le souci de la collecte des individus, enregistrés une fois et une fois seulement, vont réifier cette notion de ménage. La notion de concession, quand elle a une réalité spatiale bien délimitée comme en pays mossi au Burkina-Faso, est toutefois retenue dans un souci d'efficacité d'identification de chaque individu, mais on fera en sorte de bien en distinguer les ménages qui s'y trouvent. Marc-Éric Gruenais (1981) a bien décrit la démarche qui consiste à mettre en ménage des individus qui ne s'y reconnaîtraient pas, alors qu'il existe des instances collectives nommément désignées dans lesquelles ils ont leur place. Mais le problème reste que, selon le critère que l'on privilégie, les individus se trouvent rassemblés dans des unités différentes. On comprend cependant que les démographes, s'ils s'en tiennent à un seul critère, se doivent de choisir le critère (production ou résidence) qui sera le plus pertinent ou le plus opératoire dans l'approche des phénomènes démographiques.

Animés, comme d'autres disciplines, par le souci de définir des catégories plus sensibles que les ménages aux réalités africaines (Gastellu, 1981), les démographes ont entrepris de reconnaître ces unités plus pertinentes, la famille élargie, le lignage, le segment de lignage, la lignée, qu'ils ont d'ailleurs été enclins à institutionnaliser. Ce réalisme n'est, à notre avis, pas absolument défendable car, après tout, définir une unité collective sur des règles d'identification statistique vaut bien la démarche d'une anthropologie normative qui définit la famille selon des règles qui ont certes un fondement, un sens, une efficacité, mais rarement une réalité. On sait bien en effet que les règles ne sont pas le miroir des pratiques, ni les pratiques la réalisation des règles. Autrement dit, il existe des arrangements qui ont une expression concrète sans qu'ils constituent une institution reconnue par la société, jusqu'à ce qu'elle puisse légitimement les désigner, leur donner réalité. Jusqu'alors, cette institution est virtuelle. C'est le cas du ménage. Les politiques ont le plus souvent cherché à en accélérer l'avènement, sans toujours y parvenir. Il reste cependant qu'aujourd'hui la vie sociale en Afrique s'organise largement autour d'une unité domestique restreinte, mais diverse et complexe dans sa composition autour d'un noyau conjugal.

Dans le contexte économique actuel, le groupe domestique, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, acquiert une dimension résidentielle, de consommation et d'entraide bien plus importante que la dimension productive que l'on tend encore à privilégier. Il faut d'ailleurs souligner que les individus les plus jeunes demeurent, se séparent, quittent, rejoignent, abandonnent leur groupe domestique d'origine sans tenir compte des régulations qui maintenaient la cohérence de ces groupes. Il en résulte une plasticité des arrangements domestiques qui rend difficile l'identification de modèles de référence. Par rapport à cela, on doit reconnaître l'efficacité opératoire propre à la notion de ménage défini uniquement comme unité résidentielle, c'est-à-dire sans référence à aucune norme sur la nature

des rapports qui lient les membres d'une maisonnée. Ce constat devrait inciter à repérer dans l'espace et dans le temps ce qui se passe pour cette catégorie restreinte, plutôt que de construire des catégories familiales complexes peu représentatives et peu opératoires (en particulier pour les démographes). Plusieurs d'entre eux oeuvrent déjà dans ce sens (Pilon, 1995 ; Vimard et N'cho, chapitre 5 de cet ouvrage ; Wakam, chapitre 13 de cet ouvrage).

L'administration des connaissances

Toujours en prenant pour sources les communications présentées au séminaire de Lomé, nous pouvons dégager une série de demandes publiques qui ont effectivement entraîné, en Afrique, la mise en oeuvre d'études définissant les ménages comme unité d'observation :

- la définition des premiers indices du coût de la vie dans les années 1950 à partir d'enquêtes sur les budgets des ménages ;
- les prévisions de développement urbain, l'anticipation des types d'habitat à aménager et de leur répartition spatiale, l'évaluation de la capacité budgétaire des ménages à investir dans leur logement ;
- l'étude de l'impact social des politiques d'ajustement macro-économiques ;
- les interrogations portant sur des problèmes de santé publique (fécondité, mortalité, recours différentiels aux institutions médicales, transformations des rôles domestiques en cas de sida) ;
- la délimitation de catégories de la population ("pauvres", chômeurs, "groupes vulnérables") par rapport auxquelles les institutions de pouvoir envisagent des "politiques sectorielles". L'analyse statistique des formes domestiques ainsi que des ressources et des dépenses du ménage définit les seuils servant de points d'appui et d'arguments aux actions sectorielles.

Nous pouvons dans ces différents cas saisir comment s'effectuent les transferts de catégories et d'interrogations entre champ scientifique et sphère des demandes publiques.

Quand la demande publique s'approprie des catégories produites par les chercheurs, elle les extrait du champ critique propre à la recherche et, de ce fait, leur confère un pouvoir d'évidence qu'elles n'ont pas dans leur monde intellectuel d'origine. Mais peut-être cet argument tient-il à un préjugé favorable au monde de la recherche et soupçonneux à l'égard des champs administratifs et politiques, car après tout les critiques rationnelles, aussi fines et ajustées soient-elles, n'ont pas toujours le pouvoir de modifier les pratiques et les concepts des sciences en action, alors que

l'utilisation des catégories dans le champ public peut constituer une mise à l'épreuve éclairante.

Une forte et ancienne tradition de recherche, en sociologie comme en démographie, analyse les rapports domestiques comme symptômes d'états de la société. Cela conduit parfois à présupposer une adéquation entre diagnostics effectués à l'échelle domestique et diagnostics à l'échelle de grands nombres, puis à en rechercher les preuves empiriques. Il est nécessaire de tenir cette liaison des diagnostics pour problématique, ce qui incite à contrôler autant que possible nos manières d'associer entre elles des analyses effectuées à l'échelle des ménages d'une part, des analyses visant à définir les tendances macro-sociales d'autre part.

Ainsi, lorsque l'économie d'un pays ou d'une région connaît une période de crise et que des mesures d'ajustement sont appliquées, les économistes en décrivent l'impact sur le niveau de vie en étudiant des variables comme le revenu, les dépenses, la consommation. Une telle démarche consiste à rechercher comment une situation de crise se traduit dans la sphère domestique, ce qui représente bien sûr un objectif d'études tout à fait courant et légitime tant que cette intention ne conduit pas à définir systématiquement comme des réalités de crise les équilibres et les pratiques actuels dès lors qu'ils paraissent différer avec un état antérieur des rapports domestiques. On risque alors en effet de constituer en symptômes de crise, la croissance des unités monoparentales, la hausse du nombre des femmes chefs de ménage, l'importance de la résidence séparée des conjoints, l'éventuelle baisse des pratiques d'accueil et les modifications de leurs raisons d'être, la mise au travail accentuée des jeunes enfants, etc.

De façon constante, les institutions de pouvoir tendent à fabriquer des entités à partir des catégories de description démographique, statistique et sociologique. Ce qui est un instrument analytique pour les démographes et les sociologues devient réalité (ou indicateur social) dans le traitement politique : glissements de la variable à l'indicateur et de l'indicateur au fait, de la catégorie au groupe, des réseaux au marché, des transferts à la solidarité. Après usage, si l'on peut dire, les chercheurs retrouvent ces notions qui leur ont été empruntées, mais transformées : l'individu statistique est traité comme un agent économique individuel, les migrants deviennent une classe distincte (ou sont subdivisés en entités distinctes), le responsable de ménage devient un chef, la femme chef de ménage devient un signe de *déstructuration familiale*.

Ainsi, dans de grandes opérations de développement, l'unité collective ménage a-t-elle été considérée, plus ou moins explicitement, comme un agent économique sans être véritablement prise en compte comme unité d'analyse, sinon réduite à un "individu statistique" défini par des caractéristiques qui, outre les variables de taille et de configuration, seront celles de l'individu déclaré responsable de l'unité. Cette conception et les choix statistiques qu'elle implique laissent dans l'ombre exactement ce que la recherche affirme important d'observer : les petites cellules qui

se forment à l'intérieur du ménage (entre mère et filles, entre une femme et ses enfants en bas âge, entre une femme et les jeunes filles qui lui sont confiées...), la répartition des consommations et des ressources entre ces cellules, leurs principes de cohésion, les réseaux d'échanges entre différents individus d'une unité collective de référence plus vaste que le ménage (groupe de parenté, "association d'originares"...).

Cependant, là encore, il faut prendre à leur juste mesure, si l'on peut dire, nos appareils méthodologiques. Le démographe peut identifier des positions d'individus dans un espace social qui reste dans chaque cas à définir, il peut enregistrer les échanges matériels qui s'effectuent entre les individus, mais il ne peut rendre compte du sens des relations qui s'établissent entre les individus. Aussi, plutôt que d'essayer d'appréhender des objets qui ne sont pas à sa portée, doit-il demeurer vigilant sur les notions analytiques qu'il manipule et se garder de les institutionnaliser ; il doit en quelque sorte les "retraiter", les ressaisir après que des usages publics les aient transformées en catégories et repères de l'action administrative, en classes réelles de la population⁸.

C'est à ce niveau que les dialogues entre démographes, sociologues et économistes deviennent féconds, qu'ils favorisent l'enrichissement analytique des démarches en situant la réflexion dans une zone de recoupement des interrogations (voir Peatrick, chapitre 2 de cet ouvrage). Interrogations qui restent néanmoins distinctes car chaque discipline, par ses choix de recherche et ses traditions, constitue inévitablement en boîtes noires des domaines pratiques par rapport auxquels les rationalités d'autres disciplines interviennent - ce ne sont pas les démographes seuls qui déterminent le contenu sociologique des statuts individuels, qui identifient les principes effectifs de cohésion auxquels tiennent l'existence et les formes des ménages, qui analysent l'économie des unités domestiques, qui trouvent des instruments rendant intelligibles les réseaux économiques d'échanges entre noyaux familiaux. Ainsi, de manière générale, ils devraient être amenés à s'intéresser au statut des individus autant qu'au groupe que ceux-ci forment, à leur trajectoire autant qu'à leur situation, aux conditions qu'ils ont traversées autant qu'à celles qu'ils connaissent, et bien plus encore aux relations qu'ils établissent entre eux dans un espace familial qui ne se limite pas à l'espace domestique. En retour, les démographes peuvent interpellier les sociologues sur l'évolution des statuts liée à la transformation de leur temporalité du fait de la baisse de la mortalité. Ce ne sont pas les sociologues seuls qui appréhendent les effets de l'allongement de la durée de coexistence d'individus qui doivent se succéder, bouleversant le calendrier de l'accès et par là les modalités de l'accès lui-même à différentes institutions, instances ou biens, comme le mariage, l'unité d'exploitation agricole, le logement, etc. ; ou qui

⁸ Ces efforts de clarification sont requis sinon exigés de la recherche en démographie de la famille, chaque fois qu'il s'agit de travailler avec les données des grandes enquêtes internationales. Thérèse Locoh (1995) a convié les démographes à cette vigilance en montrant la manipulation qui entourait la création d'un indice synthétique de fécondité désirée et de la notion de "comportements procréateurs à hauts risques des mères" dans les enquêtes EDS.

évaluent la remise en cause des relations intergénérationnelles du fait de la croissance de situations individuelles autrefois transitoires ou marginales, aujourd'hui de longue durée et dominantes dans les espaces domestique et public, villageois et urbain.

* *
*

Peut-on aller plus loin ? Autrement dit, peut-on constituer un champ commun de recherche selon un découpage problématique qui appartiendrait de manière autonome à un ensemble de disciplines ? On doit pour le moins poursuivre la discussion du séminaire de Lomé dont nous avons essayé ici d'exprimer les interrogations les plus indépendantes. Les débats de la rencontre de Lomé ont montré à quel point il était éclairant d'examiner les histoires intellectuelles qui conduisent à nos démarches actuelles et d'identifier ainsi comment émergent de nouvelles interrogations dans nos différentes traditions disciplinaires, puis comment ces interrogations circulent et contribuent parfois à animer un champ d'intérêts communs.

Cette démarche a l'avantage, autrement que par une revendication de principe, de contribuer à l'indépendance de la recherche vis-à-vis des demandes publiques et des institutions productrices de données statistiques qui leur sont liées.

Marc Le Pape
Sociologue, CNRS, Paris
et
André Quesnel
Démographe, ORSTOM, Paris

Références bibliographiques

- BESNARD Philippe, 1987. – *L'anomie*. – Paris, Presses Universitaires de France.
- COOPER Frederick, 1987. – *On the African Waterfront*. – New Haven, Yale University Press.
- COOPER Frederick, 1996. – *Decolonization and African Society*. – Cambridge, Cambridge University Press.
- COUTY Philippe, 1996. – "La vérité doit être construite", in : *Les apparences intelligibles, une expérience africaine*, p. 283-295. – Paris, Editions Arguments.
- DESROSIÈRES Alain, 1995. – "Démographie, science et société : le cas français", Colloque "1945-1995 : un demi-siècle de démographie : bilans et perspectives". – Paris, INED, 25-27 octobre 1995.
- DOZON Jean-Pierre, 1986. – "En Afrique, la famille à la croisée des chemins" in : BRUGUIÈRE André et al. (sous la direction de), *Histoire de la famille, Tome 2. Le choc des modernités*, p. 301-337. – Paris, Armand Colin, 560 p.
- DURKHEIM Émile, 1985. – *Le suicide*. – Paris, PUF-Quadrige (1^e édition : 1897).
- GASTELLU Jean-Marc, 1980. – "Mais où sont donc passées ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ?". *Cahier des sciences humaines de l'ORSTOM*, n° 1-2.
- GAUTIER Arlette et QUESNEL André, 1993. – *Politique de population, médiateurs institutionnels et régulation de la fécondité au Yucatan (Mexique)*. – Paris, Éditions de l'ORSTOM, 113 p. (Coll. Études et thèses).
- GRENÈCHE Gilles, 1995. – *L'amélioration des enquêtes auprès des ménages. La structure familiale dans l'enquête budget consommation du Gabon (1993-1994)*. – Communication au Séminaire international CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, *Ménage et famille en Afrique: bilan, enjeux et perspectives de la recherche*, Lomé, 4-8 décembre 1995.
- GRUENAIIS Marc-Éric, 1981. – *Famille et démographie de la famille en Afrique*. – Paris, ORSTOM, 52 p. (document de travail, n° 1).
- GUILMOTO Christophe et DEMBA DIOUF Papa, 1995. – "Irrigation et économie domestique dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal : premiers enseignements de l'enquête", in : BOIVIN et al., *Nianga, laboratoire de l'agriculture irriguée en moyenne vallée du Sénégal*, p. 407-428, Éditions de l'ORSTOM, (Coll. Colloques et séminaires).
- LOCOH Thérèse, 1995. – "Parlons des EDS : l'analyse statistique est-elle neutre ?", in : VALLIN Jacques, *Clins d'œil de démographes à l'Afrique et à Michel François*, p. 143-155. – Paris, CEPED, 244 p. (Documents et manuels du CEPED n°2).
- PILON Marc, 1995. – "Vos ménages m'intéressent...", in : VALLIN Jacques, *Clins d'œil de démographes à l'Afrique et à Michel François*, p. 219-227. – Paris, CEPED, 244 p. (Documents et manuels du CEPED n° 2).
- QUESNEL André et VIMARD Patrice, 1988. – *Dynamiques de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au Togo*. – Paris, Éditions de l'ORSTOM, 460 p. (Coll. Études et thèses).

TABLE DES MATIÈRES

Préface	VII
Résumé	XI
Summary	XIII
Introduction	1

PREMIÈRE PARTIE : MÉNAGE ET FAMILLE : REGARDS DISCIPLINAIRES

Chapitre 1. – Structures familiales : l'apport de la démographie, par <i>Thérèse Locoh</i>	11
1. Démographie de la famille et dynamique des structures familiales africaines	12
a) Des modèles souvent inadaptés aux situations africaines et des courants théoriques à repenser	12
b) Des courants théoriques à repenser	13
c) Contribution des modèles de la démographie de la famille à l'étude des structures familiales africaines	14
2. L'observation <i>du moment</i> des structures familiales : recensements et enquêtes ..	15
a) Les ménages, une expression résidentielle des logiques familiales	15
b) De la collecte aux analyses, trop de routine, peu d'innovations	17
c) Si l'on ne jette pas le bébé avec l'eau du bain	19
d) Un gisement d'informations à exploiter mieux	20
3. À questions nouvelles, nouveaux instruments	21
a) Des thèmes nouveaux	21
Les ménages dirigés par une femme	22
Les unions sans corésidence et les formes aménagées de la polygamie	22
Les enfants confiés	22
Les dépendants masculins	23
b) Des observations construites différemment	23
c) Des instruments plus adaptés	24

En guise de conclusion très provisoire.....	25
Références bibliographiques.....	26

Chapitre 2. – Du ménage à l'unité domestique. Un décalage fécond entre la démographie et l'ethnographie, par Anne-Marie Peatrik 31

1. Position des individus et cycle domestique : les sociétés à classes d'âge et de génération d'Afrique de l'est.....	32
2. Échelles d'observation et principes explicatifs	38
a) Les particularités de l'enquête ethnographique	39
b) Famille et organisation sociale : de l'illusion au malentendu	42
c) Temps de l'histoire et temps de la transition démographique	45
3. Une convergence est-elle possible ?	46
a) Le régime démographique : une notion opératoire ?	46
b) Enquêtes et analyses conjointes	48
Références bibliographiques.....	52

Chapitre 3. – Pour une histoire de la famille en Afrique, par Dennis Cordell et Victor Piché..... 55

Introduction	55
1. Image de la famille "traditionnelle" projetée par les sciences sociales contemporaines	56
a) Images dichotomiques et stéréotypées (période 1950-1975).....	56
La famille traditionnelle sous le prisme du modernisme	57
La famille africaine pré-capitaliste aux prises avec le mode de production capitaliste	58
La transition ou les transitions familiale(s).....	60
b) La disparition puis la ré-émergence de la famille dans les travaux de démographie (période 1975-1990)	61
3. Pistes pour une histoire de la famille en Afrique.....	62
a) L'époque coloniale	63
b) L'époque précoloniale.....	66
Conclusion	67
Références bibliographiques.....	68

Chapitre 4. – En économie : l'unité retrouvée, la théorie revisitée, par Jean-Marc Gastellu et Jean-Luc Dubois	75
Introduction	75
1. L'unité d'observation retrouvée	77
a) L'approche par le haut	77
Ce que l'on veut connaître.....	78
Des instruments d'observation et de mesure	79
Des instruments d'analyse.....	79
b) L'approche par le bas.....	80
Les unités économiques et les catégories d'individus	81
Des groupes domestiques en réseaux.....	83
2. La théorie revisitée	84
a) Les fondements de la pensée néo-classique	85
b) Les adaptations du cadre néo-classique	86
c) Les approches actuelles	87
Conclusion.....	91
Remerciements	92
Références bibliographiques	92

**DEUXIÈME PARTIE :
L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES
ET DES GROUPES DOMESTIQUES**

Chapitre 5. – Évolution de la structure des ménages et différenciation des modèles familiaux en Côte-d'Ivoire 1975-1993, par Patrice Vimard et Sombo N'cho.....	101
Introduction	101
1. L'évolution de la composition des ménages.....	104
a) Évolution générale de la composition des ménages	105
b) Composition des ménages et sexe du chef de ménage.....	106
2. Évolution de la structure des ménages selon le groupe socio-économique	108
a) Évolution générale de la structure des ménages.....	108
b) Structure des ménages et groupes socio-économiques	110
Une nucléarisation dominante dans la majorité des groupes	111

L'importance inégale des familles monoparentales.....	112
Une insertion différenciée des autres parents.....	112
Les fortes variations de la proportion des ménages d'une seule personne	113
c) Les modes différents de structuration des ménages selon les groupes socio-économiques en 1993.....	113
d) Les évolutions divergentes de la structuration familiale dans les grands groupes socio-économiques.....	116
Conclusion.....	118
Références bibliographiques.....	119
Annexe : Définition du ménage dans les différentes sources de données.....	121
Chapitre 6. – Évolution et dynamique des groupes domestiques en pays Boo, au Mali, par <i>Véronique Hertrich</i>.....	125
1. La recherche socio-démographique chez les Bwa.....	126
a) Une population rurale, en première phase de transition	126
b) La saisie des groupes domestiques par l'enquête.....	126
2. Évolution des groupes domestiques sur la période 1976-1988	128
3. La régulation de la taille des groupes domestiques : l'émigration et la segmentation face à l'accroissement naturel	130
a) Démarche	130
b) Des tailles potentielles aux tailles observées : un contraste affirmé.....	131
c) Les corrections opérées par la segmentation et l'émigration	132
d) Incidence de l'émigration et de la segmentation selon la taille potentielle du GPA	135
4. Émigration et segmentation : un nouveau rythme dans les itinéraires des hommes ?.....	137
a) L'essor des migrations.....	137
b) Un rajeunissement du calendrier d'accès aux responsabilités familiales ?..	139
Pour conclure.....	140
Références bibliographiques.....	142
Annexe 1.....	143
Annexe 2.....	144

Chapitre 7. – L'évolution des ménages au Burundi, par Christian Thibon.....	145
1. Contraintes et opportunités d'une recherche sur les structures familiales.....	145
2. Structures familiales et modèles familiaux au cours de la colonisation (1890-1950)	147
3. La fin des grandes unités domestiques, 1950-1990 : des tendances à la réduction, mais différenciées	149
4. Les <i>nouvelles valeurs familiales</i> : modernisation sociale et implosion des cadres familiaux	153
5. Des stratégies familiales et des logiques de survie	157
a) La reproduction des grandes unités domestiques : des stratégies néotraditionnelles	157
b) Des stratégies polygames modernes	159
c) Des logiques de survie qui contraignent à la nucléarisation	160
6. Les ménages dans la crise politico-ethnique (1993-1996).....	162
Références bibliographiques	162

TROISIÈME PARTIE : STATUTS ET CYCLES DE VIE FAMILIAUX

Chapitre 8. – Les femmes chefs de ménage : aperçu général et études de cas, par Marc Pilon, Mouhamadou Seidou Mama et Christine Tichit	167
1. Le concept de femme chef de ménage	168
2. Un aperçu général.....	170
3. Les femmes chefs de ménage au Bénin	174
4. Les femmes chefs de ménage en milieu urbain camerounais	178
a) La durabilité de l'expérience.....	180
b) Le regard des autres : des perceptions largement négatives.....	182
c) Les stratégies de revalorisation sociale	185
Les stratégies professionnelles.....	185
Les stratégies associatives.....	186
Les stratégies d'accueil.....	187
d) Perspectives	188

Conclusion	189
Références bibliographiques.....	190
Chapitre 9. – Les enfants confiés, par Danielle Jonckers.....	193
Introduction	193
1. Notions de parenté.....	196
2. Le don d'enfants chez les Minyanka du Mali	198
a) L'importance du langage : la dénomination des liens de parenté et celle des différents types de placement	199
b) La gestion de la circulation des enfants.....	200
c) Échange des femmes et circulation des enfants.....	201
d) Des pratiques en mutation chez les Minyanka	202
3. Évolution de la pratique des enfants confiés	202
Conclusion	205
Références bibliographiques.....	207
Chapitre 10. – Le travail, un jeu d'enfant ? À propos de la contribution des enfants à la subsistance des ménages au Mali ?, par Richard Marcoux.....	209
Introduction	209
1. L'enfance au Mali	210
2. Les activités des enfants	213
Conclusion	217
Références bibliographiques.....	219
Chapitre 11. – Le cycle de vie individuel au sein des ménages : différen- ciation selon les catégories socio-professionnelles en Côte-d'Ivoire, par Raïmi Fassassi.....	223
1. Le cycle de vie des membres du composant nucléaire.....	225
a) Devenir du chef de ménage.....	225

b) L'insertion des enfants et leur départ du noyau familial.....	229
2. Le cycle de vie des apparentés.....	232
3. Crise et évolution des cycles de vie entre 1988 et 1993 : l'exemple de Sassandra	233
Conclusion.....	235
Références bibliographiques	236

**QUATRIÈME PARTIE :
DYNAMIQUES FAMILIALES ET
TRANSFORMATIONS SOCIALES**

**Chapitre 12. – Législations et changements familiaux en Afrique sub-
saharienne francophone, par Brigitte Adjamagbo-Johnson.....**239

1. La famille dans les législations africaines.....	240
a) La consécration de la famille nucléaire conjugale	241
La famille nucléaire à travers la naissance et la dissolution du lien matrimonial.....	241
L'affirmation du modèle de la famille nucléaire dans les effets du lien matrimonial.....	243
b) Le dépassement du cadre de la famille nucléaire.....	244
L'obligation alimentaire entre parents.....	245
La transmission des biens au sein de la famille	245
2. L'effet des législations sur les dynamiques familiales	247
a) La difficile affirmation de la famille nucléaire conjugale	247
Des formations d'union en marge des exigences légales	248
Les rapports d'inégalité et les dysfonctionnements au sein du couple.....	251
La réalité des rapports entre parents et enfants.....	252
b) La résistance de la famille lignagère	252
Les solidarités familiales au-delà du droit aux aliments.....	252
La difficile acceptation de la marginalisation de la famille élargie dans la transmission successorale	253
Conclusion.....	254
Références bibliographiques	255

Chapitre 13. – Différenciation socio-économique et structures familiales au Cameroun, par Jean Wakam	257
Introduction	257
1. Structure des ménages et indicateurs du développement socio-économique	258
a) Variation selon le lieu de résidence	260
Type de ménage	260
b) Taille moyenne des ménages	262
c) Accueil des membres extérieurs au noyau familial	263
d) Variation selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage, du ménage et la strate de résidence	265
2. Essai d'évaluation du pouvoir prédictif et explicatif des facteurs socio-économiques sur la taille et la nucléarisation des ménages familiaux	268
a) Les déterminants de la taille des ménages	268
b) Les déterminants de la nucléarisation des ménages	270
Conclusion	271
Références bibliographiques.....	273
Chapitre 14. – Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine, par Alain Marie	279
Introduction	279
1. Abidjan des années 1960 : modernisation et occidentalisation (vers la famille conjugale dans une société de classes ?)	283
2. Dakar et Lomé, années 1980 : prégnance des spécificités africaines (familles élargies et systèmes résidentiels).....	286
3. Abidjan au début des années 1990 : la famille élargie et la solidarité communautaire à l'épreuve de la crise	291
Conclusion : entre individualisme et solidarité, les compromis cyclothymiques de l'individualisation	296
Références bibliographiques.....	298

Chapitre 15. – Les solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation. Le cas de la région de Sassandra en Côte-d'Ivoire, par Agnès Adjamagbo.....	301
1. De l'importance des solidarités dans la compréhension des familles africaines	301
a) Solidarités et ordre social	303
b) Nouvelles solidarités citadines : substitut aux familles ou élément d'un même système ?	304
c) Vers la fin des systèmes de solidarité communautaire ?	306
2. Les solidarités dans le contexte de la région de Sassandra	308
a) Le renforcement des solidarités comme conséquence sociale de la crise	309
b) Des évolutions globales qui renvoient à des situations diverses.....	312
c) Des stratégies axées sur la réduction du train de vie et la diversification des activités	314
d) Des solidarités encore prégnantes	317
3. Pratiques de solidarité et changements socio-économiques actuels.....	319
a) Les jeunes et les femmes, des solidarités remises en question.....	319
b) Une différenciation croissante des solidarités en proportion des activités productives	322
Références bibliographiques	323
Chapitre 16. – Face à la pauvreté : stratégies universelles et recompositions africaines, par François-Régis Mahieu.....	327
Introduction	327
1. Implications de la stratégie de transferts communautaires.....	328
a) L'expression individuelle des contraintes communautaires	328
b) Aménagement économique de la communauté.....	332
Les générations critiques.....	333
c) La redistribution communautaire, une stratégie optimale	334
2. Implications de la stratégie de pluriactivité.....	335
a) Pluriactivité, cartes individuelles d'allocation du temps, optimum de pauvreté.....	336
La pluriactivité rurale informelle.....	336
Les allocations individuelles du temps	336
L'optimum de pauvreté	337
Aménagement du marché social.....	339
L'imbrication des types d'activité : comparaison des activités selon les saisons.....	340

Quel type de recomposition ?	341
Conclusion	343
Références bibliographiques.....	343
Chapitre 17. – Le devenir de familles affectées par le sida : une étude de cas en Côte-d'Ivoire, par Sylvie Delcroix et Agnès Guillaume	345
Introduction	345
1. Une maladie aux conséquences familiales multiples	346
a) La démographie africaine menacée ?	346
b) L'organisation familiale perturbée	347
c) Les solidarités familiales éprouvées	348
d) Des économies familiales fragilisées.....	351
2. Le devenir de familles affectées par le sida en Côte-d'Ivoire.....	353
a) Objectif et méthodologie de l'enquête	353
b) La structure des ménages et son évolution dans le temps	353
c) Instabilité matrimoniale et cohésion familiale différente selon le sexe du malade.....	358
d) Rôle et statut des membres du ménage.....	359
e) Un changement de vie important pour les enfants.....	362
f) Les réseaux de solidarité à l'épreuve.....	363
Conclusion.....	365
Références bibliographiques.....	366
Postface, par Marc Le Pape et André Quesnel	371
Analyse de la société domestique.....	372
Actions politiques sur la vie domestique : des avatars de politique familiales ?....	375
Ce que nous demandons aux notions analytiques	377
L'administration des connaissances.....	379
Références bibliographiques.....	382

LISTE DES AUTEURS

- ELA Jean-Marc, Professeur invité au Département de sociologie, Université Laval, Québec.
- LOCOH Thérèse, Directeur de recherche à L'INED, CEPED, Paris.
- PEATRIK Anne-Marie, Chercheur au CNRS, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, Université de Paris-X, Nanterre.
- CORDELL Dennis, Professeur, département d'histoire, Southern Methodist University, Dallas, (Texas).
- PICHÉ Victor, Professeur et Directeur du Département de démographie, Université de Montréal, (Canada).
- GASTELLU Jean-Marc, Économiste à l'ORSTOM, Laboratoire d'études agraires, Montpellier.
- DUBOIS Jean-Luc, Économiste à l'ORSTOM, DIAL, Paris.
- VIMARD Patrice, Directeur de recherche à l'ORSTOM, ETS, LPE, Marseille.
- N'CHO Sombo, Sous-directeur à l'Institut national de la statistique, Abidjan.
- HERTRICH Véronique, Démographe à L'INED, Paris.
- THIBON Christian, Université de PAU et des Pays de l'Adour
- PILON Marc, Démographe de l'ORSTOM, chercheur au CEPED, Paris.
- SEIDOU MAMA Mouhamadou, Ingénieur-statisticien, démographe à l'INSAE, Bénin.
- TICHTIT Christine, Doctorante en démographie au CEPED, Paris.
- JONCKERS Danielle, Chargée de recherche au CNRS URA 2041.
- MARCOUX Richard, Professeur à l'Université Laval, Département de sociologie, Québec.
- FASSASSI Raïma, Démo-économiste à l'ENSEA, Abidjan.
- ADJAMAGBO-JOHNSON Brigitte, Assistante en droit privé à l'Université du Bénin, Togo.
- WAKAM Jean, Enseignant-chercheur à l'IFORD, Yaoundé, Cameroun.
- MARIE Alain, Maître de conférences à l'IEDES, Université de Paris I.
- ADJAMAGBO Agnès, Chercheur à l'ORSTOM, CEPED, Paris.
- MAHIEU François-Régis, Professeur à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.
- DELCROIX Sylvie, Chargée de projet au Centre international de l'enfance et de la famille, Paris.
- GUILLAUME Agnès, Chercheur à l'ORSTOM, ETS, ISD, Paris.
- LE PAPE Marc, Sociologue, CNRS, Paris.
- QUESNEL André, Démographe, ORSTOM, Paris.

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre 5

Tableau 1. Évolution des grandes caractéristiques des ménages en Côte-d'Ivoire .	106
Tableau 2. Composantes des ménages selon le sexe du chef de ménage (ménages de 2 personnes et plus). Côte-d'Ivoire	107
Tableau 3. Proportion (%) des différents types de ménages selon le groupe socio-économique du chef de ménage (CM) lors de chaque observation. Côte-d'Ivoire.....	109
Tableau 4. Éléments de structuration des ménages selon le groupe socio-économique. Côte-d'Ivoire, 1993.....	115
Tableau 5. Évolution de la proportion (%) de chaque grand type de ménage et des ménages accueillant des apparentés pour 100 chefs de ménages masculins, selon trois grandes catégories socio-économiques. Côte-d'Ivoire	117
Tableau A1. Évolution de la proportion (%) des ménages dirigés par une femme et proportion (%) de la population vivant dans ces ménages. Côte-d'Ivoire	121
Tableau A2. Effectifs de population et effectifs des ménages dans l'échantillon selon le groupe socio-économique du chef de ménage. Côte-d'Ivoire ..	122
Tableau A3. Âge moyen des chefs de ménage, proportion de femmes parmi les chefs de ménage et taille moyenne des ménages selon le groupe socio-économique du chef de ménage. Côte-d'Ivoire.....	123

Chapitre 6

Tableau 1. Taille et structure des groupes domestiques en 1976 et 1988	129
Tableau 2. Contribution de l'émigration et de la segmentation à la dynamique intercensitaire du GPA. Évaluation de la taille moyenne du GPA sous différentes hypothèses	134
Tableau 3. Proportion de groupes domestiques touchés par l'émigration (d'un membre du GPA) ou la segmentation, selon la taille potentielle du groupe de production agricole, pour 100 unités de la taille potentielle considérée	135
Tableau 4. Dynamique intercensitaire du groupe de production agricole selon sa taille potentielle. Taille moyenne sous différentes hypothèses	136
Tableau A1. Comparaison des caractéristiques des groupes domestiques traités à celles de l'ensemble des groupes domestiques.....	144

Chapitre 7

Tableau 1. Distribution des <i>ingo</i> selon le type de ménage, leur part dans la population et leur taille moyenne.....	147
Tableau 2. Taille moyenne du <i>rugo</i> (ensemble du pays), maximum et minimum régionaux, nombre moyen de personnes par ménage	150
Tableau 3. Nombre moyen d'habitants par <i>rugo</i> selon la région	150
Tableau 4. Proportion (%) d' <i>ingo</i> abritant un seul ménage ou au moins trois ménages.....	151
Tableau 5. Pourcentage des mariés polygames	152
Tableau 6. Type de <i>rugo</i> , taille moyenne des <i>ingo</i> , répartition de la population selon le type de <i>rugo</i> selon la zone	153

Chapitre 8

Tableau 1. Répartition (%) par état matrimonial des femmes chefs de ménage, d'après les recensements de quelques pays africains	173
Tableau 2. Répartition (%) des ménages selon leur composition et le sexe du chef de ménage (Bénin, 1979)	177
Tableau 3. Répartition (%) des ménages ayant une femme à leur tête, selon leur composition et l'état matrimonial de la femme (Bénin, 1979).....	178
Tableau 4. Proportion (%) de ménages dirigés par une femme dans les villes camerounaises et répartition (%) selon leur composition familiale.....	179

Chapitre 9

Tableau 1. Proportion (%) des ménages qui accueillent un ou des <i>enfants confiés de moins de 15 ans</i> . Afrique sub-saharienne, enquêtes démographiques et de santé (1991-1995)	194
---	-----

Chapitre 10

Tableau 1. Classification du statut familial traduite en langage fonctionnel chez les Mandenka selon Shaka Bagayogo (1990)	212
Tableau 2. Répartition des enfants de 8 à 14 ans selon leur activité par sexe et année d'âge. Milieu urbain au Mali, 1985	215
Tableau 3. Répartition des enfants de 8 à 14 ans selon la situation de l'activité par le lien de parenté avec le chef de ménage et par sexe. Milieu urbain au Mali, 1985	215
Tableau 4. Proportion (%) d'enfants actifs de 8 à 14 ans déclarant effectuer différents types de travaux et nombre moyen de types de travaux déclarés selon le sexe. Milieu urbain malien, 1985	216

Chapitre 11

Tableau 1. Répartition (%) des hommes chefs de ménage selon leur catégorie socio-professionnelle, pour chaque région d'enquête	225
Tableau 2. Probabilité pour les hommes d'être chefs de ménage (CM) selon leur groupe d'âges, leur groupe socio-économique et la zone de résidence..	226
Tableau 3. Propension des hommes, dans chaque groupe d'âges, à créer leur propre ménage	228
Tableau 4. Proportion (%) d'enfants dans la population des ménages selon la catégorie socio-professionnelle des hommes chefs de ménage et la région de résidence	229
Tableau 5. Probabilité pour un garçon de vivre ailleurs que dans le ménage de ses parents biologiques selon l'âge, la région de résidence et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	231
Tableau 6. Probabilité pour une fille de vivre ailleurs que dans le ménage de ses parents biologiques, selon l'âge, la région de résidence et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	231
Tableau 7. Répartition (%) des hommes selon leur statut individuel dans le ménage et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, 1988 et 1993, Sassandra	233
Tableau 8. Répartition (%) des femmes selon leur statut individuel dans le ménage et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, 1988 et 1993, Sassandra	234

Chapitre 13

Tableau 1. Typologie des ménages	259
Tableau 2. Typologie des ménages (en %) selon la strate de résidence et le sexe du chef de ménage au recensement de 1987.....	260
Tableau 3. Répartition des ménages selon leur type (%) et la strate de résidence du chef de ménage	261
Tableau 4. Taille moyenne des ménages (ménages familiaux) selon la strate de résidence, le sexe, l'état matrimonial et le groupe d'âges du chef de ménage au recensement de 1987	262
Tableau 5. Proportion (en %) de ménages étendus et proportion (en %) d'individus étrangers au noyau familial selon la strate de résidence et les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage. Recensement de 1987	264
Tableau 6. Proportion des ménages étendus (en %) au recensement de 1987 selon la strate de résidence et quelques indicateurs socio-économiques des ménages familiaux.....	266
Tableau 7. Proportion des membres étrangers au noyau familial (en %) au recensement de 1987 selon la strate de résidence et quelques indicateurs socio-économiques ménages familiaux.....	267

Tableau A. Analyse de classification multiple de la taille des ménages familiaux de la ville de Yaoundé au recensement de 1987 avec l'âge du chef de ménage comme covariable.....	274
Tableau B. Analyse de classification multiple des chances de nucléarisation des ménages familiaux de la ville de Yaoundé au recensement de 1987....	276

Chapitre 15

Tableau 1. Évolution de la taille et de la structure des ménages de deux personnes ou plus selon le statut du chef de ménage.....	311
Tableau 2. Évolution de la répartition (%) des ménages par type de structure, selon le sexe du chef de ménage.....	312
Tableau 3. Proportion parmi 100 hommes chefs de ménage ou 100 femmes de 15-49 ans de ceux qui éprouvent des difficultés à <i>joindre les deux bouts</i> , selon le type de ménage.....	314
Tableau 4. Répartition de 100 femmes âgées de 15 à 49 ans et de 100 hommes chefs de ménage de 20 à 69 ans, selon le secteur d'activité et la stratégie adoptée pour faire face à la crise.....	316
Tableau 5. Proportion (%) de femmes de 15 à 49 ans ou d'hommes chefs de ménages de 20 à 69 ans qui affirment recevoir ou offrir de l'aide, selon l'activité.....	318
Tableau 6. Répartition de l'aide reçue des parents et de l'aide offerte, selon le type de prestation pour les femmes de 15 à 49 ans et pour les hommes chefs de ménage de 20 à 69 ans.....	319

Chapitre 16

Tableau 1. Comparaison des principales répartitions du temps dans la pluriactivité au Burundi (1991-1992).....	339
--	-----

Chapitre 17

Tableau 1. Indicateurs de la composition des familles aux premier (P1) et sixième (P6) passages.....	360
Tableau 2. Provenance souhaitée des aides (%) aux premier et sixième passages selon le type de ménage du malade.....	364
Tableau 3. Participation aux premier et sixième passages à des associations selon le type de ménage du malade.....	365

LISTE DES FIGURES

Chapitre 3

Figure 1. Famille, fécondité et changement social.....59

Chapitre 6

Figure 1. Comparaison de la répartition des groupes domestiques selon la taille des groupes de production agricole (GPA) en 1976 et 1988 à leur répartition selon la taille attendue..... 132

Figure 2. Groupes de production agricole : des tailles attendues aux tailles observées. Comparaison des répartitions des groupes domestiques selon la taille du GPA, sous différentes hypothèses 133

Figure 3. Indicateurs de migration masculine selon le groupe d'âges au moment de l'enquête 138

Figure 4. Migration de travail et migration chez les Peuls, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête. Sexe masculin 139

Figure 5. Accès au statut du *zúso* selon les données du moment : 1976 et 1988. Proportion (%) d'individus qui ne sont pas *zúso* selon l'âge..... 140

Figure 6. Accès au statut de *zúso* selon le groupe d'âges au moment de l'enquête et le mode d'accès. Proportion (%) d'individus qui n'ont pas accédé au statut de *zúso* avant l'âge x..... 141

Chapitre 8

Figure 1. Proportion (%) des ménages dont le chef est une femme selon le milieu d'habitat en Afrique 171

Figure 2. Proportion (%) des ménages dont le chef est une femme selon le département et l'ethnie (Bénin, 1979)..... 175

Figure 3. Taille moyenne des ménages selon l'âge et le sexe du chef de ménage (Bénin 1979) 176

Chapitre 11

Figure 1. Probabilité pour les hommes d'être chefs de ménage selon la région de résidence, l'âge et la catégorie socio-professionnelle227

Figure 2. Probabilité pour les femmes d'être chefs de ménage selon la région de résidence, l'âge et la catégorie socio-professionnelle229

Chapitre 16

Figure 1. Carte des droits et obligations équilibrés	329
Figure 2. Carte des droits et obligations déséquilibrés	331
Figure 3. Allocation ciblée	334
Figure 4. Allocation universelle	342

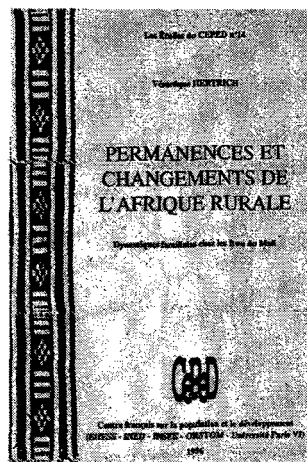
Chapitre 17

Figure 1. Typologie familiale aux premier et sixième passages.....	355
Figure 2. Évolution de la structure des familles nucléaires entre le premier et le sixième passage.....	356
Figure 3. Évolution de la structure des familles nucléaires avec composants périphériques entre le premier et le sixième passage.....	357
Figure 4. Évolution de la structure des familles monoparentales entre le premier et le sixième passage	358

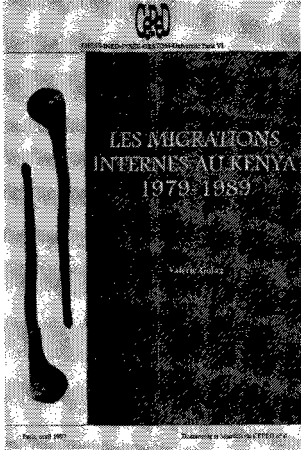
LES PUBLICATIONS DU CEPED

Collection Les Études du CEPED

- n°15 : *Ménages et familles en Afrique. Approche des dynamiques contemporaines*, sous la direction de Marc Pilon, Thérèse Locoh, Émilien Vignikin et Patrice Vimard (1997), 424 p. (160 F).
- n°14 : *Permanences et changements de l'Afrique rurale. Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, par Véronique HERTRICH (1996), 570 p. (180 F).
- n°13 : *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, sous la direction de Jean COUSSY et Jacques VALLIN (1996), 580 p. (180 F).
- n°12 : *Sauver les enfants : le rôle des vaccinations*, par Annabel DESGRÉES DU LOÛ (1996), 261 p. (100 F).
- n°11 : *L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie*, par Lhaocine AOURAGH (1996), 337 p. (100 F).
- n°10 : *Conséquences démographiques du sida en Abidjan : 1986-1992*, par Michel GARENNE, Maria MADISON, Daniel TARANTOLA, Benjamin ZANOU, Joseph AKA et Raymond DOGORÉ (1995), 198 p. (100 F).
- n° 9 : *La maternité chez les Bijago de Guinée-Bissau*, par Alexandra DE SOUSA et avec la collaboration de Dominique WALTISPERGER (1995), 114 p. (100 F).
- n° 8 : *La crise de l'asile politique en France*, par Luc LEGOUX (1995), 344 p. (100 F).
- n° 7 : *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, par Valérie DELAUNAY (1994), 326 p. (90 F).
- n° 6 : *La traite des esclaves au Gabon du XVII^e au XIX^e siècle, essai de quantification pour le XVIII^e siècle*, par Nathalie PICARD-TORTORICI et Michel FRANÇOIS (1993), 156 p. (90 F).
- n° 5 : *Croissance urbaine, migrations et population au Bénin*, par Julien GUINGNIDO GAYE (1992), 114 p. (100 F).
- n° 4 : *Un siècle de démographie tamoule*, par Christophe GUILMOTO (1992), 175 p. (120 F).
- n° 3 : *Mobilité spatiale et mobilité professionnelle dans la région nord-andine de l'Équateur*, par Jean PAPAIL (1991), 87 p. (80 F).



- n° 2 : *Mortal, logiciel d'analyse de la mortalité*, par Jean-Michel COSTES et Dominique WALTISPERGER (1988), 99 p. + disquette (épuisé).
- n° 1 : *De l'homme au chiffre, réflexions sur l'observation démographique en Afrique*, édité par Louis LOHLÉ-TART et Rémy CLAIRIN avec la collaboration de Michel FRANÇOIS et Francis GENDREAU (1988), 329 p. (150 F).

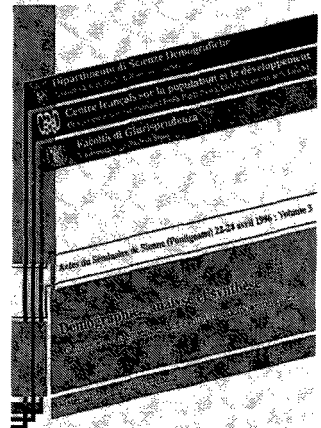


Collection Documents et Manuels du CEPED

- n° 6 : *Les migrations internes au Kenya 1979-1989*, par Valérie Golaz (1997), 126 p. (100 F).
- n° 5 : *Genre et développement : des pistes à suivre*, édité par Thérèse LOCOH, Annie LABOURIE-RACAPÉ et Christine TICHIT (1996), 154 p. (100 F).
- n° 4 : *L'analyse des enquêtes biographiques à l'aide du logiciel STATA*, par Philippe BOCQUIER (1996), 208 p. + disquette (120 F).
- n° 3 : *Manuel de sondages. Applications aux pays en développement*, par Rémy CLAIRIN et Philippe BRION (1996), 104 p. (80 F).
- n° 2 : *Clins d'œil de démographes à l'Afrique et à Michel François*, édité par Jacques VALLIN (1995), 244 p. (épuisé).
- n° 1 : *La démographie de 30 États d'Afrique et de l'Océan Indien*, CEPED (1994), 352 p. (épuisé).

Coéditions

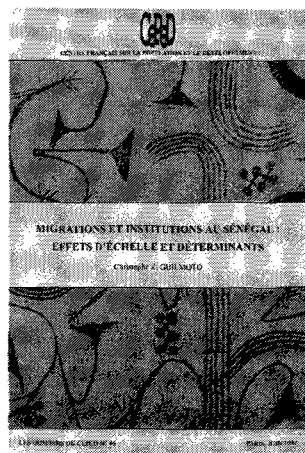
- *Démographie : analyse et synthèse. Causes et conséquences des évolutions démographiques. Actes du Séminaire de Sienna, vol. 3*, sous le direction de Graziella CASELLI, Jacques VALLIN et Guillaume WUNSCH (1997), Université de Rome-CEPED-Université de Sienna, 276 p. (160 F).
- *Populations et environnement dans les pays du Sud*, sous le direction de Francis GENDREAU, Patrick GUBRY et Jacques VÉRON (1996), Karthala-CEPED, 308 p. (160 F).
- *Le retour au village. Une solution à la crise économique au Cameroun ?*, par Patrick GUBRY, Samson LAMLENN, Emmanuel NGWÉ, Jean-Marie TCHÉGHO, Joseph-Pierre TIMNOU et Jacques VÉRON (1996), CEPED-IFORD-MINREST-L'Harmattan, 206 p. (120 F).
- *Démographie : analyse et synthèse. Causes et conséquences des évolutions démographiques. Actes du Séminaire de Sienna, vol. 2*, sous le direction de Graziella CASELLI, Jacques VALLIN et Guillaume WUNSCH (1997), Université de Rome-CEPED, 408 p. (180 F).
- *Les familles dakaroises face à la crise*, par Philippe ANTOINE *et al.* (1995), CEPED/IFAN/ORSTOM, 212 p. (80 F).



- *Populations africaines et sida*, sous la direction de Jacques VALLIN (1994), CEPED-La Découverte, 218 p. (149 F).
- *Intégrer Population et Développement*, sous la direction de Hubert GÉRARD (1994), Académia-CEPED-CIDEP-l'Harmattan-UCL, 824 p. (400 F).
- *La population de l'Afrique. Manuel de démographie*, par Francis GENDREAU (1993), CEPED-Karthala, 463 p. (180 F).
- *Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique*, édité par Jean-Claude CHASTELAND, Jacques VÉRON et Magali BARBIERI (1993), INED-CEPED-PUF, 314 p. (180 F).
- *Migration, urbanisation et développement au Congo*, par Gabriel TATI (1993), Les cahiers de l'IFORD, n° 5, CEPED-IFORD, 94 p. (gratuit).
- *Migration, urbanisation et développement au Cameroun*, par Joseph-Pierre TIMNOU, (1993), Les cahiers de l'IFORD, n° 4, CEPED-IFORD, 115 p. (gratuit).
- *Condition de la femme et population : le cas de l'Afrique francophone*, édité par Thérèse LOCOH (1992), CEPED-FNUAP-ONU-URD, 116 p. (épuisé).
- *Comores, les enfants du volcan*, recensement général de la population des Comores en septembre 1991, film vidéo de 30 minutes, AFEP-CEPED (gratuit).
- *Les spectres de Malthus, déséquilibres alimentaires, déséquilibres démographiques*, édité par Francis GENDREAU, Claude MEILLASSOUX, Bernard SCHLEMMER ET Martin VERLET (1991), CEPED-EDI-ORSTOM, 444 p. (230 F).

Collection Les Dossiers du CEPED (30 F/numéro)

- n° 46 : *Migrations et institutions au Sénégal : effets d'échelle et déterminants*, par Christophe Z. GUILMOTO (1997), 42 p.
- n° 45 : *L'émergence des migrations spontanées au Viêt-Nam. Le cas de Vung Tau et de Dong Nai*, par Mau Diep DOAN, Patrick GUBRY, Jerrold W. HUGUET et Khac Tham TRINH (1996), 48 p.
- n° 44 : *Politiques de population et baisse de la fécondité en Afrique sub-saharienne*, par Thérèse LOCOH et Yara MAKDESSI (1996), 47 p.
- n° 43 : *Essai d'utilisation des statistiques d'état civil et sanitaires dans l'analyse de la mortalité à Yaoundé*, par Samuel KÉLODJOUÉ (1996), 43 p.
- n° 42 : *La polyandrie chez les Bashilele du Kasai occidental (Zaire) : fonctionnement et rôles*, par Séraphin NGONDO A PITSHANDENGE (1996), 20 p.
- n° 41 : *La régulation des naissances se généralise*, par Henri LERIDON et Laurent TOULEMON (1996), 19 p.
- n° 40 : *Ho Chi Minh Ville : de la migration à l'emploi*, par TRUONG Si Anh, Patrick GUBRY, VU Thi Hong et Jerrold W. HUGUET (1996), 52 p.
- n° 39 : *La population de Cuba : principales caractéristiques et tendances démographiques*, par Sonia I. CATASUS CERVERA (1996), 35 p.



- n° 38 : *Effets de la guerre civile au Centre-Mozambique et évaluation d'une intervention de la Croix Rouge*, par Michel GARENNE, Rudi CONINX et Chantal DUPUY (1996), 25 p.
- n° 37 : *Ressources économiques et comportements démographiques des ménages agricoles : le cas des Éwé du Sud-Togo*, par Kokou VIGNIKIN (1996), 35 p.
- n° 36 : *Structure de production et comportement procréateur en Côte d'Ivoire*, par Aka KOUAMÉ et Mburano RWENGÉ (1996), 31 p.
- n° 35 : *Les migrations comoriennes en France : histoire de migrations coutumières*, par Géraldine VIVIER (1996), 38 p.
- n° 34 : *La transition démographique. Trente ans de bouleversements (1965-1995)*, par Jean-Claude CHESNAIS (1995), 25 p.
- n° 33 : *Pluralisme thérapeutique et stratégies de santé chez les Évhé du sud-est Togo*, par Nadia LOVELL (1995), 20 p.
- n° 32 : *Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ?*, par Philippe ANTOINE et Jeanne NANITELAMIO (1995), 31 p.
- n° 31 : *Familles africaines, population et qualité de la vie*, par Thérèse LOCOH (1995), 48 p. (3^e tirage).
- n° 30 : *La mortalité dans le monde : tendances et perspectives*, par France MESLÉ et Jacques VALLIN (1995), 25 p. (3^e tirage).
- n° 29 : *Planification sanitaire et ajustement structurel au Cameroun*, par Antoine KAMDOUM (1994), 40 p. (épuisé).
- n° 28 : *Migration et sida en Afrique de l'Ouest, un état des connaissances*, par Richard LALOU et Victor PICHÉ (1994), 52 p. (2^e tirage).
- n° 27 : *Éducation de la mère et soins aux enfants à Ouagadougou*, par Christine OUEDRAOGO (1994), 37 p.
- n° 26 : *Réflexions sur l'avenir de la population mondiale*, par Jacques VALLIN (1994), 24 p. (3^e tirage).
- n° 25 : *Facteurs de fécondité en milieu rural forestier ivoirien*, par KOFFI N'Guessan (1993), 40 p.
- n° 24 : *Les disparités régionales de la mortalité au Bénin*, par Martin Laourou (1993), 36 p.
- n° 23 : *Contribution à l'étude de l'évolution de la population de l'Afrique Occidentale Française 1904-1960*, par Raymond R. Gervais (1993), 50 p.
- n° 22 : *Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ?*, par Parfait Martial ÉLOUNDOU-ÉNYÉGUÉ (1992), 40 p.
- n° 21 : *La mortalité des enfants à Luanda*, par Maria Julia VAZ-GRAVE (1992), 39 p.
- n° 20 : *Mortalité maternelle : deux études communautaires en Guinée*, par Pierre CANTRELLE, Patrick THONNEAU et Boubacar TOURÉ (1992), 43 p.
- n° 19 : *Vingt ans de planification familiale en Afrique sub-saharienne*, par Thérèse LOCOH (1992), 27 p. (épuisé).
- n° 18 : *Les déterminants de la mortalité des enfants dans le tiers-monde*, par Magali BARBIERI (1991), 33 p. (épuisé).
- n° 17 : *La fécondité en Mauritanie*, par KEUMAYE IGNEGONGBA (1991), 39 p. (épuisé).

- n° 16 : *Dix problèmes de population en perspective - Hommage à Jean Bourgeois-Pichat et à Alfred Sauvy*, par Léon TABAH (1991), 31 p. (épuisé).
- n° 15 : *La mesure de l'infécondité et de la sous-fécondité*, par EVINA AKAM (1990), 39 p. (épuisé).
- n° 14 : *Statut de la femme, structure familiale, fécondité : transitions dans le Golfe du Bénin*, par Laurent Mensan ASSOGBA (1988), 28 p. (épuisé).
- n° 13 : *Estimer la mortalité maternelle à l'aide de la méthode des sœurs*, par Véronique FILIPPI et Wendy GRAHAM (1990), 29 p. (épuisé).
- n° 12 : *La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville*, par Philippe ANTOINE et Jeanne NANITELAMIO (1990), 27 p. (épuisé).
- n° 11 : *Deux études sur l'emploi dans le monde arabe*, par Jacques CHARMES (1990), 37 p. (épuisé).
- n° 10 : *Facteurs culturels et sociaux de la santé en Afrique de l'Ouest*, par Pierre CANTRELLE et Thérèse LOCOH (1990), 36 p. (épuisé).
- n° 9 : *Éléments du débat population-développement*, par Jacques VÉRON (1989), 48 p. (2^e tirage).
- n° 8 : *Transformations agraires et mobilités de la main d'œuvre dans la région nord andine de l'Équateur*, par LE CHAU et Jean PAPAIL (1989), 18 p.
- n° 7 : *Prospective des déséquilibres mondiaux - Démographie et santé*, par Pierre CANTRELLE et Francis GENDREAU (1989), 33 p. (épuisé).
- n° 6 : *Les politiques de population en matière de fécondité dans les pays francophones : l'exemple du Togo*, par Thérèse LOCOH (1989), 20 p. (épuisé).
- n° 5 : *Rétention de la population et développement en milieu rural : à l'écoute des paysans Mafa des Monts Mandara (Cameroun)*, par Patrick GUBRY (1988), 24 p. (épuisé).
- n° 4 : *État et besoins de la recherche démographique dans la perspective des recommandations de la conférence de Mexico et de ses réunions préparatoires*, par Jean-Claude CHASTELAND (1988), 23 p. (épuisé).
- n° 3 : *La fécondité en Afrique noire : un progrès rapide des connaissances mais un avenir encore difficile à discerner*, par Thérèse LOCOH (1988), 26 p. (épuisé).
- n° 2 : *Politiques africaines en matière de fécondité : de nouvelles tendances*, par Patrick GUBRY et Mpembele SALA-DIAKANDA (1988), 50 p. (épuisé).
- n° 1 : *La connaissance des effectifs de population en Afrique : bilan et évaluation - Hommage à Rémy Clairin*, par Rémy CLAIRIN et Francis GENDREAU (1988), 35 p. (épuisé).

Collections en langues étrangères (anglais et espagnol)

The CEPED Series (37 F/numéro)

- n° 2 : *Population policies and fertility decline in Sub-saharan Africa*, by Thérèse LOCOH and Yara MAKDESSI, 43 p. (Translated from French by Fallon M. MOURSUND).
- n° 1 : *Mortality in the world : trends and prospects*, by France MESLÉ and Jacques VALLIN, 24 p. (Translated from French by Isabelle WALLERSTEIN).

Los Documentos del CEPED (37 F/numéro)

- n° 1 : *La mortalidad en el mundo : tendencias y perspectivas*, para France MESLÉ y Jacques VALLIN, 24 p. (Traducido del francés para Maria Celina AÑAÑOS).

Collection Données de base sur la population (gratuit)

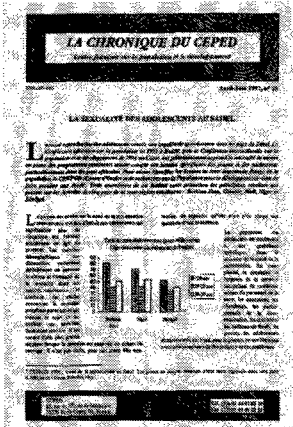
(dossiers réalisés par Nuria LOPEZ-ESCARTIN)

(* encore disponible)

- | | | |
|----------------------------|------------------------|------------------------------|
| n° 1 : Cameroun | n° 12 : Djibouti | n° 23 : Comores |
| n° 2 : Madagascar | n° 13 : Mali | n° 24 : Niger* |
| n° 3 : Gabon | n° 14 : Mauritanie | n° 25 : Guinée Bissau* |
| n° 4 : Togo* | n° 15 : Burundi* | n° 26 : Seychelles* |
| n° 5 : Tchad | n° 16 : Centrafrique | n° 27 : Cap Vert* |
| n° 6 : Bénin | n° 17 : Angola | n° 28 : Sao Tome e Principe* |
| n° 7 : Sénégal | n° 18 : Côte d'Ivoire* | n° 29 : Mozambique* |
| n° 8 : Congo | n° 19 : Zaïre* | Nigeria* |
| n° 9 : Rwanda | n° 20 : Guinée* | Viêt-Nam* |
| n° 10 : Guinée Équatoriale | n° 21 : Burkina Faso* | |
| n° 11 : Gambie | n° 22 : Maurice | |

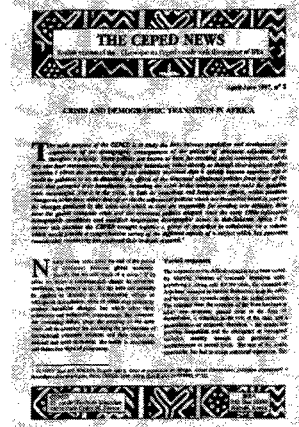
La Chronique du CEPED, bulletin de liaison trimestriel
(10 F/numéro ou abonnement 30 F/an)

n° 1 (printemps 1991) à n° 25 (avril-juin 1997)



n° 25

La sexualité des adolescents au Sahel



n° 2

Crisis and demographic transition in Africa

The CEPED News, English version of the "Chronique du Ceped" made with the support of IFRA (10 F/number or subscription 30 F/year)

- n° 1 : Migrations in West Africa : new trends
- n° 2 : Crisis and demographic transition in Africa

Imprimé en France par INSTAPRINT S.A.
1-2-3, levée de la Loire - LA RICHE - B.P. 5927 - 37059 TOURS Cedex 1
Tél. 02 47 38 16 04

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 1997

Marc PILON, démographe, est chargé de recherche à l'ORSTOM et chercheur au CEPED depuis 1995. Centrés sur l'Afrique sub-saharienne, ses travaux portent principalement sur les dynamiques démographiques et familiales, et sur les déterminants familiaux de la scolarisation. Il est co-éditeur scientifique d'un numéro de la revue *Autrepart* sur les "familles du Sud".

Thérèse LOCOH, démographe, est directeur de recherche à l'INED et chercheur au CEPED. Elle a, de 1973 à 1985, enseigné la démographie à l'université de Lomé et collaboré à l'Unité de recherche démographique (URD). Essentiellement consacrées aux sociétés africaines, ses recherches portent sur la fécondité et la famille et sur les rapports hommes/femmes comme déterminants des comportements démographiques.

Kokou VIGNIKIN, économiste-démographe, est chercheur à l'URD et depuis 1992, il y assume la fonction de responsable du département "Recherche et Enseignement". Son domaine de recherche concerne la démographie rurale, et particulièrement l'étude des liens entre la migration et la fécondité à l'intérieur des ménages en milieu rural africain.

Patrice VIMARD, démographe, est directeur de recherche à l'ORSTOM et responsable scientifique de l'équipe de recherche "Transition de la fécondité et santé de la reproduction". Il a séjourné au Togo et en Côte d'Ivoire, et travaille, dans une démarche comparative, sur les dynamiques démographiques et familiales en Afrique sub-saharienne. Il a co-publié un ouvrage sur "*Dynamique de population en économie de plantation*" (Togo).

Lieu universel de la reproduction démographique et instance première d'intégration des individus à la vie sociale, la famille est au cœur des changements qui affectent l'ensemble des sociétés. En Afrique sub-saharienne, elle se trouve confrontée à des contraintes croissantes, souvent contradictoires, où se mêlent les règles des divers systèmes de parenté, les législations modernes encore imprécises et peu adaptées aux différents contextes, et les effets de plus en plus sévères de la crise économique et des politiques d'ajustement. Durement affectées par ces forces multiples, les familles africaines sont aussi des acteurs du changement par leur capacité à innover et interpréter les normes en vigueur.

Dépasant les apologies de la "grande et solidaire famille africaine" et les approches théoriques, si souvent contredites par les faits, sur la convergence universelle vers la famille nucléaire, cet ouvrage propose en dix-sept chapitres une réflexion critique sur les démarches méthodologiques et une lecture pluridisciplinaire de la diversité des évolutions des familles et des ménages. La différenciation des cycles de vie familiaux et des statuts individuels (femmes chefs de ménage et enfants confiés, notamment), la multiplicité des arrangements et modes de vie résidentiels, la transformation des pratiques de solidarité sous l'effet de la crise du sida, l'impact des législations et l'urbanisation sont autant de thèmes abordés ici pour mieux comprendre la complexité des familles africaines et leurs dynamiques contemporaines.

